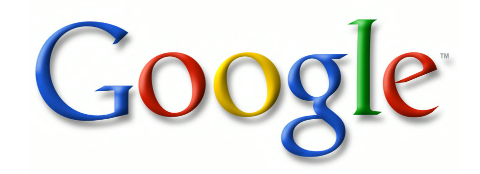
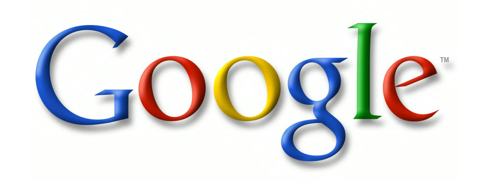
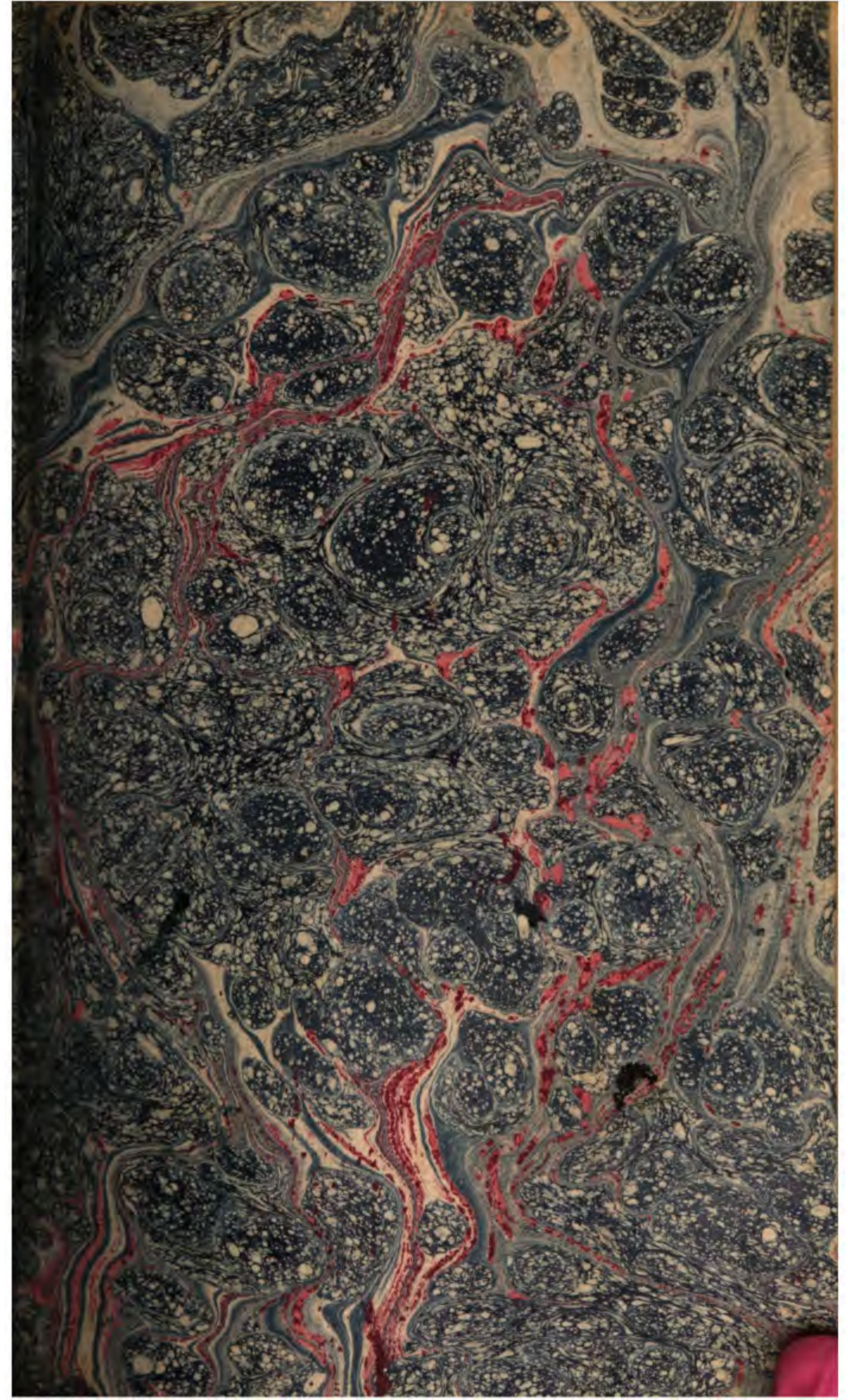
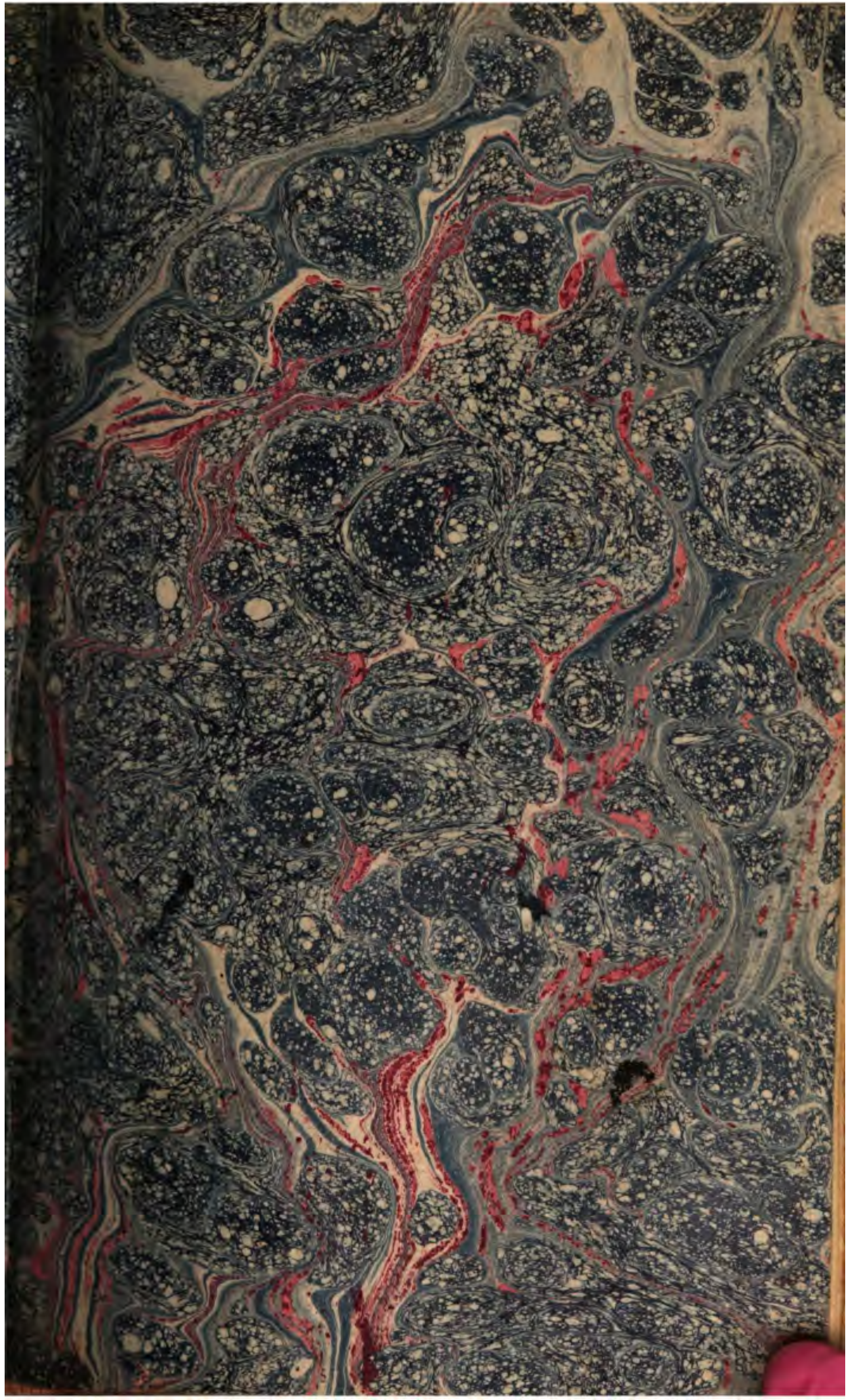



Google


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA




Vet. Fr. III B. 2775
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
ZAHAROFF FUND



GRAMMAIRE
DES GRAMMAIRES.

Avertissement pour cette cinquième Édition.

À chacune des Éditions qui ont paru de cet ouvrage, l'Auteur a annoncé de nombreux changements, des augmentations, des améliorations, et chaque fois il étoit persuadé d'avoir atteint le but qu'il s'étoit proposé. Mais il n'en est pas des ouvrages didactiques comme des ouvrages d'imagination : ceux-ci ont des bornes dans les facultés, dans le génie de leur auteur, et, après un certain temps de méditation, ils sont à peu près fixés invariablement : ceux-là, au contraire, s'accroissent en même temps qu'ils se perfectionnent, et leurs limites semblent se reculer à mesure que l'on croit y être parvenu. Plus on a étudié, plus on a appris, plus on a comparé, plus on voit qu'il reste à faire.

Après quatre éditions successives de la Grammaire des Grammaires, *toutes couronnées de succès, et reçues avec éloge par les Sociétés savantes et les Corps enseignants du Royaume ; l'Auteur s'est aperçu, en continuant à s'occuper de travaux analogues, qu'il pouvoit encore améliorer son ouvrage. Il l'a revu avec tout le soin dont il est capable, et, il ose le dire, avec la clairvoyance que donnent l'étude et l'application fixées sur un seul objet.*

Il a consacré près de trois années à la tâche pénible, mais honorable pour lui, de se rectifier, d'ajouter de nouvelles Remarques à celles qu'il avoit déjà faites, d'étendre, par de nouvelles Recherches et de nouveaux Exemples, les chapitres qui ne lui ont pas paru suffisamment développés ou éclaircis.

Il s'est occupé de l'Emploi d'un grand nombre d'adjectifs, emploi qu'il étoit d'autant plus nécessaire de faire connoître que les grammaires et les dictionnaires ne sont pas toujours des guides sûrs à cet égard.

Il a ajouté des Observations sur le pluriel des substantifs composés, sur celui des adjectifs en al *; sur l'emploi de plusieurs pronoms et sur beaucoup de verbes irréguliers et défectifs qui lui avoient échappé.*

Le chapitre sur le Régime à donner aux verbes, suivis d'un infinitif, a été refondu en entier.

Les Remarques détachées, placées par ordre alphabétique à la fin de l'ouvrage, ont été l'objet de recherches nouvelles et de corrections nombreuses. Ces Remarques sont d'une haute importance, en ce qu'elles présentent la solution d'un grand nombre de difficultés, et qu'elles indiquent ces locutions vicieuses, adoptées par le peuple, et dont quelques-unes, moins grossières en apparence, mais tout aussi contraires au bon goût, à la pureté et à l'élégance, se sont glissées dans la conversation des gens du monde, et s'y sont, pour ainsi dire, impatronisées sans discussion et par habitude.

Tels sont les objets principaux sur lesquels il étoit nécessaire de fixer dans cet avertissement l'attention des lecteurs : et si l'Auteur n'a pas la présomption de penser qu'il est enfin arrivé au terme auquel, depuis près de vingt ans, il s'efforce d'atteindre ; il ne craint pas du moins d'assurer qu'il a mis tout à contribution, et ses foibles moyens, et les ouvrages qui ont paru récemment, pour que cette cinquième Édition n'éprouve aucun changement dans les éditions subséquentes.

GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES,

OU

ANALYSE RAISONNÉE

DES MEILLEURS TRAITÉS SUR LA LANGUE FRANÇOISE;

OUVRAGE MIS PAR L'*UNIVERSITÉ*
AU NOMBRE DES LIVRES QUI DOIVENT ÊTRE DONNÉS EN PRIX DANS LES COLLÉGES,
ET RECONNU PAR L'*ACADÉMIE FRANÇOISE*
COMME INDISPENSABLE À SES TRAVAUX, ET UTILE À LA LITTÉRATURE EN GÉNÉRAL,

PAR CH. P^RE. GIRAULT DUVIVIER.

CINQUIÈME ÉDITION,
REVUE AVEC BEAUCOUP DE SOIN ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE;

Dédiée au Roi.

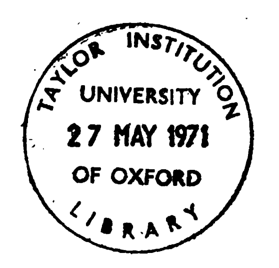
Les difficultés grammaticales arrêtent quelquefois les plus grands esprits, et ne sont pas indignes de leur application.
Préface du Dictionnaire de l'Académie.

TOME PREMIER.

À PARIS,
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE NEUVE DES PETITS-CHAMPS, N° 17.

1822.

J.-M. EBERHART, IMPRIMEUR DU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE,
RUE DU FOIN SAINT-JACQUES, N° 12.





AU ROI.

Sire,

J'ai l'honneur de déposer aux pieds de VOTRE MAJESTÉ *l'Ouvrage qu'Elle a daigné me permettre de lui offrir.*

En m'accordant cette faveur honorable, SIRE, *Vous avez afsuré le succès de mon Ouvrage, et comblé les vœux d'un père de famille qui, s'il n'a pas d'héritage à transmettre à ses enfants, leur léguera le souvenir de votre bienveillance. Ils seront fiers de penser que l'auteur de leurs jours, après avoir consacré une partie de sa vie à un travail utile, a obtenu un regard d'approbation d'un Grand Prince, dont le moindre titre à la vénération de ses Sujets et à l'admiration de la postérité, est d'être le plus éclairé des Rois que la France cite avec orgueil.*

Soyez afsuré, SIRE, *que la reconnoifsance profonde que m'impose cette marque de bonté ne peut rien ajouter aux sentiments d'amour et de respect*

dont je suis pénétré, non plus qu'au dévouement sans bornes dont je suis heureux de pouvoir donner ici l'assurance à VOTRE MAJESTÉ.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet,

GIRAULT DUVIVIER.

La Classe arrête que la Commission administrative est autorisée à disposer, sur ses fonds particuliers, d'une somme de mille francs pour être employée à acheter des exemplaires de l'ouvrage intitulé : GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, LEQUEL A ÉTÉ RECONNU ÊTRE D'UNE GRANDE UTILITÉ POUR SES TRAVAUX.

Certifié conforme à l'original, Paris, 30 décembre 1814.

Suard,

Secrétaire perpétuel.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Paris, le 4 décembre 1817.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE certifie que ce qui suit est extrait du procès-verbal de la séance du jeudi 4 décembre 1817.

M. Girault Duvivier, auteur de la GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, écrit à l'Académie et lui fait hommage de la TROISIÈME ÉDITION de cet ouvrage. Plusieurs Membres observent que l'auteur a reçu précédemment de la part de l'Académie divers encouragements, et que PAR LES SOINS QU'IL A PRIS POUR AMÉLIORER CETTE ÉDITION, IL S'EN EST RENDU ENCORE PLUS DIGNE. La Compagnie ordonne le dépôt de l'ouvrage à la Bibliothèque, et charge M. le Secrétaire d'exprimer à l'auteur combien l'Académie est satisfaite de son zèle.

Certifié conforme, le Secrétaire perpétuel,

Raynouard.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Lettre écrite à l'Auteur par le Pair de France, Grand-Maître de l'Université.

Paris, le 9 novembre 1814.

MONSIEUR,

Je viens d'écrire aux Recteurs d'Académie, pour les inviter à mettre la SECONDE ÉDITION *de votre* GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, *ou Analyse raisonnée, etc., au nombre des livres qui seront distribués en prix dans les Lycées et dans les Colléges. Je me félicite d'autant plus d'avoir pu accueillir votre demande, que les intérêts de l'enseignement me paroissent, à cet égard, parfaitement d'accord avec les vôtres.*

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Pair de France, Grand-Maître de l'Université,

Signé Fontanes.

INSTITUT DE FRANCE.

CLASSE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇOISE.

Extrait du procès-verbal de la Séance de la 2e classe de l'Institut, tenue le mercredi 21 décembre 1814.

Un membre observe que M. Girault-Duvivier, auteur de la GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, *a fait un ouvrage* INTÉRESSANT POUR LA LITTÉRATURE EN GÉNÉRAL, SPÉCIALEMENT POUR LA CLASSE; *qu'il lui a même communiqué des remarques qui peuvent être utiles pour la rédaction du nouveau Dictionnaire.*

NOTICE

DES LIVRES PUBLIÉS

PAR JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17, A PARIS.

SOUSCRIPTIONS.

LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ, de sa famille et de ses amis. Nouvelle édition, ornée des portraits de madame de Sévigné et de madame de Grignan, 12 vol. in-8, imprimés par P. Didot l'aîné.

Cette édition contient des notes historiques et autres : elle est précédée d'un Essai sur madame de Sévigné et sur son style. On y a joint, outre un choix des Poésies dont madame de Sévigné et madame de Grignan ont été l'objet, les éloges de madame de Sévigné, par madame de La Fayette et madame la présidente Brisson, ainsi que les écrits que La Harpe, Suard, et l'abbé de Vauxcelles ont laissés sur cette femme célèbre.

Cet ouvrage se distingue par la beauté de l'impression : il est confié aux presses de P. DIDOT l'aîné. Le prix de chaque volume, pap. fin d'Annonay, satiné, est de 6 f. ; pap. fin des Vosges, 4 fr. 50 c., et pap. vél., sat., 10 f.

OEUVRES DE P. CORNEILLE et chefs-d'œuvre de Thomas Corneille, avec le commentaire de Voltaire et les jugements de La Harpe. Nouv. édit., en 12 vol. in-8, ornée d'un beau portrait de P. Corneille.

Très belle édition, imprimée par P. DIDOT l'aîné, enrichie d'un choix de notes de Palissot : elle comprend les textes latins et espagnols imités par Corneille, ainsi que des variantes, et elle a le mérite d'être la première avec le Commentaire de Voltaire, dont le texte soit conforme à celui des dernières éditions données par Corneille lui-même.

Elle est imprimée sur deux papiers : papier fin d'Annonay, satiné, prix de chaque vol., 6 f., et papier fin des Vosges, 4 f. 50 c.

Papier vélin d'Annonay, satiné, prix, 10 f.

OEUVRES COMPLÈTES DE J.-F. COLLIN D'HARLEVILLE, membre de l'Institut. Nouvelle édition, ornée d'un très-beau portrait de l'auteur, et augmentée d'une Notice sur sa vie et ses écrits, par M. ANDRIEUX, de l'Académie françoise, 4 volumes in-8, 24 f.
Papier vélin, satiné, 48 f.

OEUVRES COMPLÈTES DE DUCLOS. Seconde édition, mise dans un nouvel ordre, et précédée d'une Notice historique et littéraire, par M. AUGER, de l'Académie françoise, 9 v. in-8, imprimés par P. DIDOT l'aîné.
Pap. fin d'Auvergne, 45 f.
Même pap. satiné, 49 f. 50 c.
Pap. vélin, satiné, 99 f.

POÉSIES DE MALHERBE. Nouvelle édition, suivie d'un choix de ses Lettres, et enrichie d'une Notice historique, de notes et de variantes, 1 vol. in-8, avec un beau portrait gravé par Dequevauviller, pap. superfin d'Annonay, satiné, 7 f. 50 c.

SAISONS (les), poème suivi de poésies fugitives et de contes, par SAINT-LAMBERT. Nouvelle édition, ornée d'une vignette de Desenne, gravée par Roger, 1 v. in-8, imprimé par DIDOT l'aîné.
Pap. fin d'Annonay, sat., 7 f. 50 c.
— Des Vosges, sat., 6 f. 50 c.
Grand papier vélin d'Annonay, satiné, fig. avant la lettre 21 f.

ENTRETIENS SUR LA PLURALITÉ DES MONDES, par FONTENELLE, précédés de l'*Astronomie des dames*, par J. J. L. F. de LA LANDE. Nouvelle édit., 1 vol. in-8, imprimé par P. DIDOT l'aîné, et accompagné de deux planches, 1820. Pap. fin, satiné, 6 f.
— Vélin, satiné, 12 f.
— Grand papier vélin, sat., 24 f.

ELISABETH, ou les exilés en Sibérie, suivi de la prise de Jéricho, poème, par madame COTTIN. Nouvelle édition, imprimée par DIDOT l'aîné, ornée de trois

jolies gravures d'après les dessins de Colin, 1 vol. in-18, papier vélin, sat., 5 f.
Le même ouvrage, 1 vol. in-12 sur pap. vél., sat., 7 f.
Idem. fig. avant la lettre, 10 f.
Idem fig. avant la lettre et les eaux fortes, 15 f.

HISTOIRE D'ANGLETERRE, depuis l'invasion de Jules-César jusqu'à la révolution de 1688, par David Hume, et depuis cette époque jusqu'à 1760, par Smollett, continuée jusqu'en 1820, par MM. Adolphus et D***, traduite de l'anglois. Nouvelle édition, revue, corrigée, et précédée d'une Notice sur la vie et les écrits de David Hume, par M. Campenon, de l'Académie françoise, 22 vol. in-8, (la table des matières comprise), imprimés par P. Didot l'aîné. Prix papier fin d'Auvergne, 121 f.
Même pap., sat., 132 f.
Papier vélin, satiné, 242 f.

HISTOIRE D'ANGLETERRE, depuis la révolution de 1688 jusqu'en 1760, par Smollett, et continuation, depuis cette époque jusqu'en 1820, par MM. Adolphus et D***, traduction nouvelle de l'anglois, revue par M. Campenon, de l'Académie françoise, 11 vol. in-8, pap. fin d'Auvergne, 60 f. 50 c.

Ce *SUPPLÉMENT A L'HISTOIRE D'ANGLETERRE DE HUME* est destiné à compléter les anciennes éditions in-12 et in-4 : il n'en a été imprimé qu'un très-petit nombre d'exemplaires, et les personnes qui voudront se le procurer devront en faire la demande de suite.

OEUVRES DE PLUTARQUE, traduites du grec par Amyot, grand-aumônier de France, avec des notes et des observations, par MM. Brotier, Vauvilliers et Clavier. Nouvelle édition, revue et corrigée, ornée des portraits de Plutarque et d'Amyot, 25 vol. in-8, imprimés par P. Didot l'aîné. Papier fin d'Auvergne, 125 f.
Coquille, tiré à six exemplaires (dont deux seulement sont disponibles), 250 f.
— Vélin (un seul exemplaire reste à vendre), 350 f.

Cette belle édition est encore due aux presses de M. Didot l'aîné : les soins que l'on a donnés à la correction, et la beauté de l'impression, la feront distinguer des amateurs, et nous croyons que l'on n'hésitera pas à lui donner la préférence sur toutes les précédentes.

OEUVRES DE ROBERTSON, 11 vol. in-8.

HISTOIRE D'ÉCOSSE, depuis la naissance de Marie Stuart jusqu'à l'avénement de Jacques VI au trône d'Angleterre, par W. Robertson, traduction nouvelle, par M. Campenon, de l'Académie françoise. Paris, 1821, 3 v. in-8. Pap. fin d'Auvergne, 18 f.
Pap. vélin, satiné, 36 f.

RECHERCHES HISTORIQUES sur la connoissance que les anciens avoient de l'Inde, et sur les progrès du commerce avec cette partie du monde avant la découverte du passage par le Cap de Bonne-Espérance, suivies d'un appendix, etc., traduites de l'anglois de W. Robertson, avec deux cartes pour l'intelligence de l'ouvrage. Paris, 1821, 1 vol. in-8. Papier fin d'Auvergne, 7 f.
Papier vélin, satiné, 14 f.

HISTOIRE DU RÈGNE DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT, précédée d'un tableau des progrès de la société en Europe, dedepuis la destruction de l'empire romain jusqu'au commencement du XVI[e] siècle, par W. Robertson traduite de l'anglois par M. Suard. Cinquième édition, revue, corrigée, et augmentée de la Vie de Robertson. Paris, 1822, 4 v. in-8, imprimés par P. Didot l'aîné. Pap. fin d'Auvergne, 26 f.
Papier vélin, satiné, 52 f.

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE, par W. Robertson, traduite de l'anglois par MM. Suard et Morellet, de l'Académie françoise. Nouvelle édition, revue, corrigée, et augmentée des *livres neuvième et dixième*, 3 vol. in-8, accompagnés de quatre cartes géographiques, et d'une Table chronologique des Mexicains. De l'imprimerie de P. Didot l'aîné, 1818. Pap. fin d'Auvergne, 21 f.
Papier vélin, satiné, 42 f.

Cette nouvelle édition est la seule

complète ; aucune des précédentes ne contient les *neuvième* et *dixième* livres traduits par l'abbé MORELLET.

OEUVRES D'ANQUETIL, 27 v. in-8, impr. par DIDOT l'aîné.

HISTOIRE DE FRANCE, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, par ANQUETIL, continuée jusqu'au traité du 20 novembre 1815, par M. GALLAIS. Nouvelle édition, comprenant les *Tables synchroniques* de M. de V***, et terminée par une *Table générale des matières*, 13 vol. in 8, imprimés par P. DIDOT l'aîné. Prix, papier fin d'Auvergne, 68 f.

— *Le même ouvrage*, avec 96 portraits, 86 f.

— *Idem*, papier vélin ou coquille, à l'exception des Tables synchroniques de M. de V***, qui sont en papier fin, satiné, 130 f.

— *Id.*, avec les 96 portraits, 150 f.

COLLECTION de 96 portraits, gravés au simple trait, sous la direction de M. Landon, et représentant les personnages les plus célèbres de l'*Histoire de France ancienne et moderne*, 18 f.

— *Idem*, papier vélin, 21 f.

Ces portraits peuvent servir d'ornement à toutes les Histoires de France, de format in-8, in-12 et in-18.

ESPRIT (l') DE LA LIGUE, ou Histoire politique des troubles de France pendant les XVIe et XVIIe siècles, par ANQUETIL, Nouvelle édition, revue et corrigée, 2 vol. in-8, impr. par P. DIDOT l'aîné, 11 f.

— *Idem*, pap. vélin ou coquille, 22 f.

INTRIGUE (l') DU CABINET sous Henri IV et Louis XIII, terminée par la FRONDE, par ANQUETIL. Nouvelle édition, 2 v. in-8, de l'imprimerie de P. DIDOT l'aîné. Pap. fin d'Auvergne, 11 f.

Papier vélin ou coquille, 22 f.

LOUIS XIV, SA COUR ET LE RÉGENT, par ANQUETIL. Nouvelle édition, revue et corrigée, 2 vol. in-8, imprimés par P. DIDOT l'aîné, 11 f.

Papier vélin ou coquille, 22 f.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE, ou Tableau historique représentant les vicissitudes des nations, leur agrandissement, leur décadence et leurs catastrophes, depuis le temps où elles ont commencé à être connues jusqu'à la fin du 18e siècle, par ANQUETIL. Nouvelle édition, revue et corrigée, 8 vol. in-8, imprimés par P. DIDOT l'aîné. Papier fin d'Auvergne, 48 f.

Papier vél. ou coquille, 96 f.

HISTOIRE DE FRANCE; depuis la mort de Louis XVI jusqu'au traité de paix du 20 novembre 1815, par M. GALLAIS, pour servir de suite à l'*Histoire de France* d'ANQUETIL. Seconde édition, 3 vol. in-12 de près de 1500 p., 12 f.

Ces trois volumes sont destinés à servir de supplément à toutes les éditions in-12 de l'*Histoire de France* d'Anquetil, soit en 10, 13, 14 ou 15 volumes.

Le même ouvrage, 3 forts volumes in-8, y compris la table des matières de l'Histoire de France d'Anquetil et de Gallais. Papier fin d'Auvergne, 20 f.; pap. vél., sat., 40.

RELATION COMPLÈTE DE LA CAMPAGNE DE RUSSIE EN 1812, ornée des plans de la bataille de la Moskwa, du combat de Malo-Jaroslavetz, et d'un état sommaire des forces de l'armée françoise pendant cette campagne, par Eugène LABAUME. Sixième édition, corrigée et augmentée des opérations de chaque corps d'armée. 1 vol. in-8. De l'imprimerie de P. DIDOT l'aîné. Paris, 1820, 6 f.

Pap. vélin, 12 f.

GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue françoise, ouvrage mis par l'Université au nombre des livres qui doivent être donnés en prix dans les collèges, et reconnu par l'Académie françoise comme indispensable à ses travaux, et utile à la littérature en général; par Ch. P. GIRAULT DUVIVIER. Cinquième édition, revue avec beaucoup de soin et considérablement augmentée, dédiée au Roi, 2 forts vol. in-8, brochés, 15 f.

TRAITÉ DES PARTICIPES, par Ch. P. GIRAULT DUVIVIER. Quatrième éd. in-8. Broc., 1 f. 80 c.

DICTIONNAIRE (NOUVEAU) de poche, françois-allemand et allemand-françois, enrichi des mots nouveaux généralement reçus dans les deux langues, des tables des verbes irréguliers, des nouvelles mesures et des poids et monnoies de France. Nouvelle édition, revue et corrigée par M. BRAUN, professeur de langue allemande à l'École polytechnique, 2 vol. in-16, imprimés par Firmin DIDOT. Paris, 1821, 8 f.

ŒUVRES COMPLÈTES D'HORACE, traduites en vers par P. DARU, de l'Académie franç. Cinquième édit., corrigée (avec le texte en regard), imprimée par P. DIDOT l'aîné. Paris, 1820, 4 vol. in-18. Pap. grand raisin fin, 10 f.

— *Les Mêmes*, pap. grand raisin, sat., 13 f.

— *Les Mêmes*, édition avec des retranchements, pour les jeunes gens. 4 v. in-18, pap. grand raisin fin, 10 f.

PRINCIPES DU DROIT DE LA NATURE ET DES GENS, et du droit public général, par J.-J. BURLAMAQUI. Nouvelle édition, contenant les principes du droit naturel, les éléments du droit naturel, et les principes du droit politique, avec les additions et les notes du professeur Félice, revues et augmentées de réflexions nouvelles et d'exemples tirés de l'histoire, par M. COTELLE fils, docteur en droit. 2 v. in-8. Paris, 1821, 10 f.

DROIT (le) DES GENS, ou principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains, par VATTEL. Nouvelle édition, augmentée, revue et corrigée, avec quelques notes de l'auteur et des éditeurs. Paris, 1820. 2 v. in-8 de près de 900 p., 8 f.

ABRÉGÉ du Cours élémentaire du droit de la nature et des gens, par demandes et par réponses, par M. COTELLE, professeur de ce cours pour la première section de la faculté de droit de Paris. 1 vol. in-8. Paris, 1820, 6 f.

ESSAI SUR LES ENTRAVES QUE LE COMMERCE ÉPROUVE EN EUROPE, par M. TOLLENARE de Nantes, 1 vol. in-8. Paris, 1820, 6 f.

VIES (les) DES HOMMES ILLUSTRES DE PLUTARQUE, traduites du grec par AMYOT, avec des notes et des observations, par MM. BROTIER, VAUVILLIERS et CLAVIER. Nouvelle édition, ornée des portraits de Plutarque et d'Amyot, 13 vol. in-8, imprimés par P. DIDOT l'aîné. Pap. fin, broch., 78 f.

OEUVRES MORALES DE PLUTARQUE, traduites par Amyot, avec des notes et des observations par MM. BROTIER, VAUVILLIERS et CLAVIER. Nouvelle édition, imprimée par P. DIDOT l'aîné. Pap. fin, br., 78 f.

— *Idem*, pap. vél., 144 f.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES, contenant ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile, et de mieux avéré dans les pays où les voyageurs ont pénétré, les mœurs des habitans, la religion, les usages, arts et sciences, commerce et manufactures, par J. F. LA HARPE. Nouv. édit., 29 v. in-12, 71 f. 25 c.

Pap. vélin, cart. à la Bradel, 140 f.

— relié en veau, filets, dor. s. tr., 200 f.

CLÉ (la) DU CAVEAU, à l'usage de tous les chansonniers françois, des amateurs, auteurs, acteurs du Vaudeville et de tous les amis de la chanson, par CAPELLE. Seconde édit., contenant 1500 airs et un tableau général des coupes. 1 fort v. in-16 oblong, br., 20 f.

MÉTHODE SIMPLE pour apprendre à préluder en peu de temps, par Grétry, 1 vol. in-8, cart., 4 f.

PORTRAITS de Plutarque, — Amyot, — Malherbe, — Collin-d'Harleville. Prix de chacun, 1 f. 50 c.

Il y a quelques épreuves avant la lettre, et sur papier de Chine.

J.-M. EBERHART, IMPRIMEUR, rue du Foin St.-Jacques, n° 12.

PRÉFACE.

En composant cet ouvrage, je n'ai pas eu la présomption d'établir des principes nouveaux, ni de vouloir confirmer de mon autorité ceux qui ont été posés, soit par les anciens Grammairiens, soit par les nombreux philologues modernes qui ont enfanté et enfantent tous les jours de nouvelles méthodes, de nouveaux systêmes; je me suis renfermé dans un rôle plus modeste. J'ai cherché à réunir en un seul corps d'ouvrage tout ce qui a été dit par les meilleurs Grammairiens et par l'Académie, sur les questions les plus délicates de la langue françoise.

Je me suis rarement permis d'émettre mon avis; j'ai dû me contenter de rapporter, ou textuellement, ou par extrait, celui des grands maîtres, et j'ai pris, dans les meilleurs écrivains des deux derniers siècles et de nos jours, les exemples qui consacrent leurs opinions.

J'ai indiqué avec une scrupuleuse exactitude les sources où j'ai puisé; j'ai mis en parallèle les opinions des différents auteurs, mais j'ai laissé aux lecteurs le droit de se ranger à tel ou tel avis, lorsque la question restoit indécise, ou que la

solution n'en étoit ni indiquée par l'analogie, ni donnée par l'usage le plus généralement adopté.

L'écrivain embarrassé sur l'emploi de certaines locutions, sur certaines règles qu'il n'a pas présentes à la mémoire, ou qu'il n'a pas approfondies, cherche souvent un guide qui l'éclaire; il ignore quel est le Grammairien qu'il pourra consulter avec confiance; souvent même, dans son incertitude, et craignant de tomber dans une faute, il adopte une tournure qui ne rend pas complètement son idée, ou qui la dénature.

Je lui offre le fil d'Ariane, je lui indique la sortie du labyrinthe; et c'est, éclairé par les lumières des plus célèbres Grammairiens et des plus grands écrivains, qu'il reconnoîtra la route à suivre, ainsi que les mauvais pas à éviter.

Le professeur trouvera sans peine et sans recherches les autorités dont il aura besoin pour appuyer ses préceptes; il pourra consulter les originaux, les comparer, les indiquer à ses élèves, et, en remontant à la source des principes, donner à ses leçons le caractère d'authenticité qui seul peut les rendre solides et ineffaçables.

Depuis long-temps les Grammairiens, et tous ceux qui s'occupent particulièrement de la langue, ont dû désirer qu'il existât un ouvrage dans lequel fût réuni tout ce qu'ont écrit les anciens et les modernes, sur les difficultés qu'elle présente; un ouvrage où l'on rencontrât, en corps de

doctrine, les décisions éparses de l'Académie.

Les obstacles sans nombre qui m'ont arrêté moi-même, lorsque j'ai voulu m'éclairer sur quelques doutes, ou approfondir quelques questions épineuses de la Grammaire, m'ont fait sentir l'avantage qui résulteroit d'un livre où seroient classées toutes les règles qui se trouvent dans nos plus habiles Grammairiens, où l'on réuniroit ces remarques sur notre langue, ces observations fines et délicates qui sont disséminées dans Vaugelas, Bouhours, Voltaire, La Harpe, Marmontel, etc., et où l'on s'abstiendroit de décider ce qui est encore indécis, et de mettre des règles positives là où il ne reste que de l'incertitude.

Le but principal que je me suis proposé est de déterminer d'une manière fixe le point auquel est parvenue de nos jours la langue françoise; et c'est pour y arriver que j'ai fait, si j'ose le dire, sous la dictée des Grammairiens et des écrivains, le procès-verbal de toutes les discussions dont notre langue a été l'objet.

Une langue vivante est sans cesse entraînée vers des accroissements, des changements, des modifications qui deviennent, par la suite, la source de sa perfection ou de sa décadence. Les grands écrivains la fixent, il est vrai, pour long-temps; leurs écrits servent long-temps de modèle et de règle, mais insensiblement la pureté des principes s'altère; l'emploi ou l'abus de certains mots

s'introduit, la langue se dénature; les Grammairiens modernes, séduits quelquefois eux-mêmes par l'exemple, partagent et sanctionnent des erreurs dangereuses; ils contribuent peut-être, sans le vouloir, à rendre plus rapide un torrent dont ils étoient appelés à restreindre ou à arrêter le cours.

On se plaint de la pauvreté de notre langue, et c'est souvent parce qu'on en ignore les ressources, ou parce qu'on n'a pas le génie qui sait la rendre docile: de là ces mots nouveaux que l'on s'empresse d'adopter avant qu'une longue réflexion, un usage constant et l'approbation des bons écrivains, les aient consacrés; de là cette extension, si fautive et si dangereuse, donnée au sens de quelques termes, extension plus contraire encore à la pureté du langage que l'introduction de mots nouveaux.

Peut-on accuser de foiblesse ou de pauvreté la langue dans laquelle ont écrit Bossuet, Fénélon, Pascal, Boileau, Racine, Voltaire, les deux Rousseau, Buffon, Delille, etc.?

Une langue qui, sous leur plume, a su prendre tous les tons, se plier à toutes les formes, peindre toutes les affections, rendre toutes les pensées, animer tous les tableaux, toutes les descriptions: une langue enfin qui a prêté son harmonie à Fénélon, son élégance, sa pureté à Racine, et ses foudres à Bossuet, est assez riche de son propre fonds; elle n'a pas besoin d'acquisitions nouvelles;

il ne faut plus que la fixer, au moins pour nous, au point auquel ces grands écrivains l'ont élevée.

Consultons Voltaire sur le néologisme, dans ses Questions sur l'Encyclopédie, au mot *Langue Françoise*, nous verrons avec quelle vigueur il s'oppose à cette manie d'innover sans cesse; et certes, Voltaire n'étoit l'esclave ni de la routine, ni des vieux usages; mais il a senti qu'une langue illustrée par les productions des écrivains du siècle de Louis XIV, devoit s'arrêter, *dans la crainte*, comme il le dit lui-même, *que la langue françoise si polie ne redevînt barbare, et que l'on n'entendît plus les immortels ouvrages de ces grands écrivains.*

Cette opinion remarquable d'un des plus beaux génies du dernier siècle, m'a donc fait penser que le moyen le plus sûr de fixer le langage, étoit d'offrir, si j'ose m'exprimer ainsi, la collection de toutes les lois qui ont été portées par les Grammairiens et les Auteurs classiques sur cette importante matière; ce code, dont je n'ai prétendu être que l'éditeur, est la seule digue qui puisse arrêter les efforts toujours renouvelés, et les envahissements successifs de l'esprit d'innovation.

Depuis quelques années, les Grammaires françoises se sont extrêmement multipliées; plusieurs sont le fruit des méditations et du travail d'hommes aussi recommandables par leur savoir que par leurs talents; mais beaucoup renferment des systèmes qui, en se rattachant par quelques points

aux anciens principes, portent l'empreinte de la nouveauté. Ce qui est encore plus déplorable, c'est que ces Grammaires sont souvent opposées les unes aux autres; c'est qu'elles n'abordent qu'en tremblant, ou ne font qu'effleurer les difficultés, de sorte qu'après les avoir consultées, on s'aperçoit qu'au lieu de la lumière et de la vérité qu'on espéroit y rencontrer, on ne recueille d'autre fruit de ses recherches que de l'incertitude et des doutes.

Mais, dans l'ouvrage que j'offre au public, Vaugelas, Corneille, Arnaud, Lancelot, d'Olivet, Dumarsais, Beauzée, Girard, plusieurs Grammairiens modernes, l'*Académie françoise* elle-même, vous dicteront leurs arrêts. À leur voix, les doutes disparoissent et cèdent la place à la conviction.

Cette Grammaire offre d'ailleurs un nouveau degré d'utilité. Bien convaincu que la religion et la morale sont les bases les plus essentielles de l'éducation; que les règles les plus abstraites sont mieux entendues lorsqu'elles sont développées par des exemples; et qu'à leur tour les exemples se gravent mieux dans la mémoire, lorsqu'ils présentent une pensée saillante, un trait d'esprit ou de sentiment, un axiome de morale, ou une sentence de religion, je me suis attaché à choisir de préférence ceux qui offrent cet avantage. J'ai en outre multiplié ces exemples autant que je l'ai pu, et je les ai puisés dans les auteurs les plus purs,

les plus corrects ; de sorte que, si dans certains cas nos maîtres en Grammaire sont partagés d'opinion, si certaines difficultés se trouvent résolues par quelques-uns d'eux d'une façon différente, et qu'on soit embarrassé sur le choix que l'on doit faire, sur l'avis que l'on doit suivre, on éprouvera du moins une satisfaction, c'est qu'on aura pour se déterminer l'autorité d'un grand nom ; car, comme l'a dit un auteur, « *il n'y a de Grammairiens par excellence que les grands écrivains.* »

Tels sont les motifs qui m'ont fait entreprendre cet ouvrage. Je vais maintenant rendre compte en peu de mots du plan que je me suis tracé :

J'ai cru devoir adopter la marche suivie par les anciens Grammairiens, soit pour les grandes divisions de la Grammaire et de la Syntaxe, soit pour les dénominations données aux différentes parties du discours, aux différents temps des verbes. Je n'ai point voulu créer, je n'ai point eu l'intention d'être auteur, j'ai donc dû me servir des termes les plus généralement employés et les plus usités. J'ai laissé aux idéologues et aux métaphysiciens le soin de démontrer ce qu'ils trouvent de vicieux ou de faux dans les anciens termes, et la gloire d'en proposer de nouveaux ; j'ai suivi les sentiers battus par les anciens maîtres, bien sûr de ne pas m'égarer et de n'égarer personne avec moi sur leurs traces.

La partie didactique de l'ouvrage est donc dis-

tribuée à peu près comme le sont toutes les Grammaires; mais cette partie, formant un corps de doctrine, peut être lue de suite, et elle a dû être divisée méthodiquement.

Lorsque j'ai traité individuellement des mots qui, dans certaines circonstances, offrent des difficultés relatives, soit à leur emploi, soit à la place qu'ils doivent occuper dans les phrases, soit enfin à l'influence qu'ils exercent sur les autres mots qui les suivent et qui en dépendent, j'ai cru devoir les ranger par ordre alphabétique, mais toujours dans la classe dont ils font partie.

Ainsi donc, aux articles des *Prépositions*, des *Adverbes*, des *Conjonctions*, on trouvera, suivant leur ordre alphabétique, ceux de ces mots qui suivent des règles particulières, ou qui donnent lieu à des remarques et à des explications.

Pour la partie de l'ouvrage que j'ai désignée sous le nom de *Remarques détachées*, j'ai adopté le même ordre, comme le seul qui pût, en facilitant les recherches, rendre plus utile cette partie de mon travail, dans laquelle on trouvera la solution d'un grand nombre de difficultés, et surtout l'indication de ces locutions vicieuses qui n'appartiennent qu'à la classe du peuple, et dont quelques-unes, moins grossières en apparence, mais tout aussi contraires au bon goût, à la pureté et à l'élégance, se sont introduites parmi les personnes que leur éducation, leurs habitudes auroient dû garantir de cette contagion.

J'ai fait, au surplus, tous mes efforts pour remplir la tâche que je m'étois imposée ; mais peut-être n'ai-je pas encore atteint le degré de perfection auquel j'aspirois. C'est surtout au moment où je vais paroître devant des juges éclairés, que le sentiment de ma foiblesse me fait redouter leur arrêt.

S'il m'est contraire, loin de me décourager, loin de repousser avec dépit les critiques et les observations, je les recevrai toujours avec une satisfaction d'autant plus grande que je tâcherai de les faire tourner à mon avantage.

S'il m'est favorable, je serai fier de ne m'être trompé, ni sur l'utilité de mon travail, ni sur les moyens que j'ai employés pour le terminer ; et je me trouverai heureux d'obtenir une place à la suite de ces écrivains laborieux, chez lesquels la patience et le zèle ont tenu lieu des talents qui créent, et dont les utiles ouvrages leur ont acquis l'estime des hommes instruits et la reconnoissance de leurs concitoyens.

TABLE
DES AUTEURS ET DES ÉDITIONS
A CONSULTER
POUR VÉRIFIER LES CITATIONS RENFERMÉES DANS CET OUVRAGE.

Académie françoise.
- (Décisions de l'), recueillies par M. L. T. — *Paris*, 1698.
- (Sentiments de l') sur le Cid. — *Paris*, 1701.
- (Observations de l') sur les Remarques de Vaugelas. — *Paris*, 1704.
- (Opuscules sur la langue franç. par divers Académiciens, et Journal de l'). — *Paris*, 1754.
- (Dictionnaire de l'). — *Paris*, 1762; et Smits, *an* 6 et *an* 7 ou 1798.

Andry de Boisregard. — Réflexions générales sur l'état présent de la langue françoise, 2e *édit.*, 1692 à 1693.

Auger. — Commentaire sur Molière. — *Paris*, 1819.

Beauzée. — Grammaire générale. — *Paris*, 1767.

Bertrand. — Raison de la synt. des partic. dans la lang. fr. — *Paris*, 1809.

Bescher. — Théorie nouv. et raisonnée des partic. franç. — *Paris*, 1810.

Boinvilliers. — Grammaire raisonnée. *Paris*, 1801.

Boniface. — Manuel des amateurs de la lang. fr. — *Paris*, 1813 *et* 1814.

Bouhours (le P.) — Remarques sur la langue françoise. — *Paris*, 1680.

Bouillette. — Traité des sons de la langue franç. — *Paris*, 1788.

Bourson. — Le Participe françois. — *Brest*, 1807.

Buffier (le P.) — Grammaire franç. sur un plan nouveau. 1732.

Butet. — Cours théor. d'instruct. élément. — *Paris*, 1818.

Chapsal. — Nouveau Dictionnaire grammatical. — *Paris*, 1808.

Collin-Dambly. — De l'usage des expressions négatives dans la langue françoise. — *Paris*, 1808.

Condillac. — OEuvres choisies; sa Grammaire. — *Paris*, 1796.

Dangeau. — Essais de Grammaire. — *Paris*, 1754.

Daru (Pierre). — Dissertation sur les Participes (à la fin de la traduction des œuvres d'Horace). — *Paris*, 1804.

Demandre. — Dict. de l'élocut. fr., revu par Fontenay. — *Paris*, 1802.

Domairon. — Principes génér. de Belles-Lettres. — *Paris*, 3e édit. 1817.

Domergue.
- Grammaire françoise simplifiée. — *Paris*, 1791.
- Solutions grammaticales. — *Paris*, 1808.
- Journal de la langue franç. — *Lyon*, premier septembre 1784, à 1790. — Manuel des étrangers. — *Paris*, 1806.

DUMARSAIS.—Principes de Grammaire.— *Paris*, 1793.
ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE. —Grammaire et littérat. Les articles de Gramm. sont rédigés par *Beauzée* et par *Dumarsais*.—*Paris*, 1782.
ESTARAC. — Grammaire générale. — *Paris*, 1811.
FABRE. — Syntaxe franç. ou nouvelle Gramm. simplifiée. — *Paris*, 1803.
FÉRAUD. — Dictionn. crit. de la langue franç. — *Marseille*, 1787.
GATTEL.—Dictionn. univ. portat. de la langue franç. — *Paris*, 1813.
GIRARD. — Vrais principes de la langue franç. — *Paris*, 1747.
GUEROULT. — Grammaire françoise. — *Paris*, 1809.
GUYOT. — Grand vocabul. françois. — *Paris*, 30 vol. in-4°.
HARRIS. — Hermès ou Recherches philos. sur la gramm. univ.; traduite par *Thurot*. — *Paris*, 1794.
JACQUEMARD. — Abrégé de Grammaire franç. — *Paris*, 1811.
LAVEAUX.—Dict. rais. des diffic. gramm. et litt. de la lang. fr. *Paris*, 1818.
LEMARE. — Cours théoriq. et pratique de la langue fr. — *Paris*, 1re et 2de édition. 1807 et 1819.
LÉVIZAC. — Gramm. philosophique et littéraire. — *Paris*, 1801.
MARMONTEL. — Leçons d'un père à ses enfants, sur la langue françoise, Œuvre posthume.
MAUGARD. — Cours de la langue françoise. — *Paris*, 1812.
MÉNAGE. — Observations sur la langue françoise. — *Paris*, 1672.
MOREL. — Essai sur les voix de la langue françoise, et traité de la concordance du participe. — *Paris*, 1804.
D'OLIVET. { Essais de Grammaire. — / Remarques sur Racine. — / Traité de la prosodie. — } *Paris*, 1783.
PERREAU. — Grammaire raisonnée. — *Paris*, 1800.
PORT-ROYAL (*Arnault* et *Lancelot*).—Gramm. génér. et raisonnée; avec les remarques de Duclos, et le supplément de Fromant.—*Paris*, 1774.
REGNIER-DESMARAIS. — Grammaire françoise. — *Paris*, 1706.
RESTAUT. — Princip. généraux et raisonnés de la lang. fr.—*Paris*, 1774.
RICHELET. — Dictionn. de la lang. fr. ancienne et mod. — *Lyon*, 1728.
ROLLIN. — Manière d'enseign. et d'étud. les belles-lettres.—*Paris*, 1787.
ROUSSEL DE BERVILLE.—Essai sur les conven. gramm. — *Lyon*, 1784.
SAUGER.—Connoissance de la lang. fr. 3e édit., 1 vol. in-12.—*Paris*, 1820.
SICARD. — Éléments de Grammaire générale. — *Paris*, 1801.
SILVESTRE DE SACY. — Princip. de Gramm. génér. 2e édit.—*Paris*, 1803.
TRÉVOUX.—Dictionnaire univ. françois et latin.—*Paris*, 1752.
VALLANT. — Lettres académiques sur la langue françoise. — *Paris*, 1812.
VAUGELAS.—Remarques sur la langue françoise, avec des notes de *Patru* et de *Thom. Corneille*. — *Paris*, 1738.
VOLTAIRE. — Notes et commentaires sur Corneille. — *Paris*, 1783.
WAILLY.—Principes généraux de la langue françoise.—*Paris*, 1786.

TABLE
DES DIVISIONS DE L'OUVRAGE.
VOLUME PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

AVERTISSEMENT.

Quelques personnes ont paru étonnées que j'aie adopté un double trait dans les mots qu'on partage à la fin des lignes, au lieu du trait simple que l'on y emploie ordinairement.

Mais au moyen de ce nouveau signe, j'empêche qu'on ne confonde le trait simple avec ce qu'on appelle le trait d'union ou de division, dont on fait usage dans une infinité d'occasions : *Accordez-la-leur ; faites-moi lui parler ; quels gens sont-ce-là ? sont-ce là mes livres ? Pays-bas ; Port-Royal ; chef-d'œuvre ; arc-en-ciel ; bec-de-corbin*, etc., etc.

Prenons un exemple : Il est question d'imprimer cette phrase : *Quels gens sont-ce-là ?* et *sont-ce* finit la ligne. Que fera l'imprimeur avec l'ancienne méthode ? il mettra *sont-ce-* ; mais on ne saura si ce trait après *ce*, est un trait d'union ou un trait simple, lorsqu'avec ma méthode, voyant que j'ai fait usage d'un seul trait, on saura tout de suite que c'est le trait d'union que j'ai voulu employer ; ainsi je garantis mon lecteur d'une faute grave, car, c'est en commettre une que d'omettre le trait d'union, quand il est exigé, ou de s'en servir, quand il ne l'est pas.

GRAMMAIRE

DES

GRAMMAIRES.

La Grammaire est un art qui enseigne à parler et à écrire correctement.

Cet art, composé de différentes parties, a pour objet *la parole*, qui sert à énoncer *la pensée*. *La parole* est ou prononcée ou écrite. Ces deux points de vue peuvent être considérés comme les deux points de réunion auxquels on rapporte toutes les observations grammaticales; ainsi toute la Grammaire se divise en deux parties générales : la première, qui traite de la parole; et la seconde, qui traite de l'écriture.

La Grammaire admet deux sortes de principes : les uns sont d'une vérité immuable et d'un usage universel; ils tiennent à la nature de la pensée même; ils en suivent l'analyse, ils n'en sont que le résultat. Les autres n'ont qu'une vérité hypothétique et dépendante de conventions libres et variables, et ne sont d'usage que chez les peuples qui les ont adoptés librement, sans perdre le droit de les changer ou de les abandonner, quand il plaira à l'usage de les modifier ou de les proscrire. Les premiers constituent la Grammaire *générale;* les autres sont l'objet des diverses Grammaires *particulières*.

Ainsi, la Grammaire générale est la science raisonnée des

principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues.

Et la Grammaire particulière, l'art de faire concorder les principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, avec les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

La Grammaire générale est une science, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole; une Grammaire particulière est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des principes généraux de la parole aux institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

(*Beauzée* et *Douchet*, Encycl. méth.)

L'expression la plus simple dont on se serve pour exprimer ses pensées par le secours de la voix, s'appelle *mots*.

Pour avoir une idée juste des mots, on doit les considérer comme *sons*, et comme *signes de nos pensées*.

Considérés comme *sons*, les mots sont composés de *lettres* qui, seules ou réunies entre elles, forment des *syllabes*.

Considérés comme *signes de nos pensées*, les mots servent à exprimer les objets qui s'offrent à nos yeux ou à notre esprit, ou bien les différentes vues sous lesquelles nous les avons conçus.

Quand la prononciation des lettres dont se compose une syllabe est formée par une seule émission de voix, et sans articulation, ces lettres sont appelées *lettres voyelles*, ou simplement *voyelles*. Si la prononciation des lettres se forme par le son de voix modifié, ou par les lèvres, ou par la langue, ou par le palais, ou par le gosier, ou par le nez, alors ces lettres sont dites *sonnantes avec d'autres*, *consonnantes* ou *consonnes*; parce que, pour former un son, elles ont besoin d'être réunies à des voyelles.

Les mots se composent donc de deux sortes de lettres : de *voyelles* et de *consonnes*.

Le recueil qu'on a fait des signes ou lettres qui repré-

sentent les sons particuliers dont se composent les mots d'une langue s'appelle *Alphabet*.

(*Dumarsais*, Encycl. méth. au mot *Alphabet*.)

Pour nous, nous n'avons pas d'alphabet qui nous soit propre ; nous avons adopté celui des Romains. (Le même.)

Or cet alphabet n'a proprement que vingt lettres ; *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *r*, *s*, *t*, *u*, *z*. En effet, le *x* et le *&* ne sont que des abréviations. (Le même.)

Le *x* est pour *gz* : *exemple* se prononce *egzemple* — *x* est aussi pour *cs* : *axiome*, on prononce *acsiome* — on fait encore servir le *x* pour deux *ss* dans *Auxerre*.

L'*&* est pour *et*. (Le même.)

Le K est une lettre grecque qui ne se trouve en latin qu'en certains mots dérivés du grec ; c'est notre *c* dur : *ca*, *co*, *cu*. (Le même.)

Le Q n'est aussi que le *c* dur : ainsi ces trois lettres *c*, *k*, *q*, ne doivent être comptées que pour une même lettre ; c'est le même son représenté par trois caractères différents. C'est ainsi que les lettres *c i* font *ci* ; *s i* encore *si*, et *t i* font aussi quelquefois *si*. (Le même.)

Le *v* représente l'articulation semi-labiale foible, dont la forte est *f*, et de là vient qu'elles se prennent aisément l'une pour l'autre. *Neuf*, devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neuv* : *neu vhommes*.

(*Beauzée*, Encycl. méth. lettre V.)

Enfin l'*y* est une lettre grecque qui s'emploie pour un *i* ou pour deux *i* : pour un *i*, dans les mots tirés du grec, et pour deux *i*, dans les mots purement françois.

De sorte qu'on peut dire que l'alphabet françois renferme présentement vingt-cinq lettres, savoir : cinq voyelles, qui sont *a*, *e*, *i*, *o*, *u* ; et vingt consonnes, qui sont b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, y, z.

Ces cinq voyelles ne sont pas les seules que nous ayons dans notre langue ; car, outre que chacune d'elles peut être

brève ou longue, ce qui cause une variété assez considérable dans le son, il semble qu'à considérer la différence des sons simples, selon les diverses ouvertures de la bouche, on eût pu en ajouter encore d'autres. Mais les anciens Grammairiens ne distinguant pas les sons d'avec les lettres qui les représentent, et donnant, et aux lettres et aux sons, les mêmes noms (*voyelles* et *consonnes*), cela a occasionné beaucoup de confusion, et a fait tomber ces Grammairiens mêmes dans plusieurs erreurs. Par exemple, ils ont pris pour plusieurs sons, certains assemblages de lettres qui ne représentent qu'un seul son; ensuite ils ont cru que, dans la langue françoise, il n'y avoit que cinq voyelles, parce qu'ils ne trouvoient que cinq voyelles dans notre alphabet.

Alors ces Grammairiens se sont contentés de donner plusieurs sons à un même caractère, ou encore de joindre d'autres lettres aux cinq voyelles ordinaires. Mais d'autres, plus habiles, se sont déterminés à ne donner aux deux différentes sortes de sons, que les noms de *sons simples* et d'*articulations*, pour réserver les noms de *voyelles* et de *consonnes* aux lettres qui représentent ces sons; cependant, comme on n'est point encore accoutumé à ce nouveau langage, nous continuerons de donner, soit aux sons, soit aux lettres, les noms de *voyelles* et de *consonnes*, en prenant toutes les précautions nécessaires pour empêcher la confusion dans les esprits : nous continuerons d'appeler *voyelles* les sons simples; *consonnes*, les sons articulants, et nous donnerons les mêmes noms aux lettres, parce qu'elles servent à représenter ces deux sortes de sons; mais, afin de répandre sur cette matière toute la clarté, et en même temps toute la simplicité nécessaire, nous traiterons, 1°. des voyelles pures et simples; 2°. des voyelles représentées par plusieurs lettres; 3°. des diphthongues; 4°. des consonnes; 5°. des syllabes.

(Traité des sons, p. 5.)

PREMIÈRE PARTIE.

DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME SONS.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER.

DES VOYELLES PURES ET SIMPLES.

RAMUS avoit distingué dix voyelles pures et simples; mais il donnoit un son différent à *au*, et à *o*. MM. de *Port-Royal*, en admettant ce nombre de voyelles, substituèrent à l'*au* un autre son simple. L'abbé *Dangeau* en porta le nombre à quinze; et, depuis lui, les Grammairiens en ont reconnu plus ou moins, parce que, dit *Duclos*, les Grammairiens reconnoissent plus ou moins de sons dans une langue, selon qu'ils sont plus ou moins capables de s'affranchir du préjugé.

Les *voyelles* diffèrent en plusieurs manières des sons articulants, que nous nommons *consonnes* : 1°. Lorsqu'on les prononce, la voix sort librement, sans trouver d'obstacle à son passage, au lieu qu'elle en a à vaincre lorsqu'elle produit des consonnes; 2°. Elles peuvent se prononcer seules, au lieu que les consonnes ne peuvent se prononcer que par le secours d'une voyelle; 3°. Elles sont plus ou moins brèves, et plus ou moins longues, selon que l'on doit mettre plus ou moins de temps à les prononcer.

Les consonnes, au contraire, ne sont que comme des éclats

de voix qui passent dans l'instant, et qui n'affectent que le commencement du son des voyelles auxquelles elles sont jointes.

Enfin le son des voyelles peut être aigu ou grave, tandis que le son des consonnes n'est pas susceptible de ces modifications.

Le son *aigu* est un son foible et délié, qui n'est produit que par un filet d'air ou de voix, et qui n'exige qu'une petite ouverture de bouche. Les sons *graves* sont plus forts, plus gros et plus remplis, parce qu'ils sont formés par une plus grande abondance d'air qu'on pousse de la poitrine.

(Traité des sons ; page 9.)

Les sons graves des voyelles *â* et *é* exigent une grande ouverture de bouche ; c'est ce qui les fait nommer *sons ouverts*. Il n'en est pas de même des sons graves des voyelles *eû* et *ô* : pour les prononcer, les lèvres s'alongent en dehors, et ne laissent de passage à la voix que par leur milieu; l'air, qui vient en plus grande abondance de la poitrine, s'entonne dans la bouche, et en sort en rendant un son gros et sourd.

(*Idem*, même page.)

Il est bon d'observer qu'entre le son le plus aigu et le plus grave, il y a plusieurs degrés, et, pour ainsi dire, plusieurs nuances de sons plus ou moins aigus, ou plus ou moins graves, dont la différence est plus sensible, lorsqu'on saute un degré pour comparer le *premier* avec le *troisième*, ou le *second* avec le *quatrième*. L'*e* ouvert est la voyelle qui offre le plus de degrés de ces sons aigus ou graves, comme dans les mots suivants : *musette*, *messe*, *père*, *sujet*, *thèse*, *objet*, *presse*, *fête*. (*Idem*, page 10.)

Les autres voyelles n'ont point d'autre son que le son aigu, ou, si elles acquièrent quelque gravité, elle n'est presque pas sensible. La seule différence qu'on y peut sentir ne vient que de leur brièveté ou de leur longueur, qui ne change rien à leur son, comme on peut le voir dans les exemples suivants : *donné*, *donnée*; *ami*, *amie*; *le bout*, *la boue*.

(*Idem*, même page.)

Ainsi, les quatre voyelles qui sont susceptibles de devenir réellement graves, sont *a*, *e*, *eu*, *o*; exemple : *mâle*, *tempête*, *jeûne*, *côte*.

Dans la langue françoise, les voyelles brèves sont toujours aiguës, et les graves sont toujours longues.

Mais, que les voyelles soient longues ou brèves, graves ou aiguës, cela n'en change point la nature, puisque leurs sons, quelque grandes que puissent être leurs variétés, sont toujours produits par la même disposition des organes, et que la différence qui se trouve entre les sons graves et les sons aigus ne vient que de la quantité d'air qu'on fait sortir de la poitrine, et de la force plus ou moins grande avec laquelle on pousse la voix. (*Idem*, page 11.)

Aussi plusieurs Grammairiens ont-ils cru inutile de multiplier les voyelles, comme font ceux qui comptent pour autant de voyelles celles qui sont aiguës et qui sont graves, et en ont-ils borné le nombre à treize :

Table des voyelles, *considérées seulement par rapport à leurs sons.*

a	la patte.	*eu*	il est jeune.
e ouvert	il tette.	*ou*	coucou.
é fermé	vérité.	*an*	ange.
e muet	une table.	*in*	ingrat.
i	ici, finit.	*un*	chacun.
o	une cotte.	*on*	bon.
u	usure.		

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR QUELQUES-UNES DE CES VOYELLES.

§. 1er. — *Sur l'*E.

Notre langue n'a proprement que trois sortes d'E : l'E ouvert, l'E fermé, et l'E muet. On les trouve tous trois dans les mots : *sévère*, *évêque*, etc.

(*Dumarsais*, princ. de grammaire, page 310.)

Le premier *e* de *sévère* est fermé; c'est pourquoi il est marqué d'un accent aigu; la seconde syllabe *vè* a un accent grave, c'est le signe de l'*e* ouvert; *re* n'a point d'accent, parce que l'*e* y est muet, etc.

Ces trois sortes d'*e* sont encore susceptibles de plus ou de moins; par exemple :

L'E ouvert est de trois sortes : 1°. L'E ouvert commun, autrement dit aigu; 2°. L'E plus ouvert, autrement dit grave; 3°. L'E très-ouvert.

1. L'E ouvert commun, est l'E de presque toutes les langues; c'est l'E que nous prononçons dans les premières syllabes de *père*, *mère*, et dans il *appèlle*, *nièce*, et encore dans tous les mots où l'E est suivi d'une consonne avec laquelle il forme la même syllabe, à moins que cette consonne ne soit le *s* ou le *z* qui marque le pluriel, ou le *nt* de la troisième personne du pluriel des verbes; ainsi, on dit *chèf*, *brèf*, *mortèl*, *mutuèl*, etc., et non pas *chéf*, *bréf*, etc.

(Le même, même page.)

2. L'E plus ouvert, ou ouvert grave, est celui qui se prononce par une ouverture de bouche plus grande que celle qu'il faut pour prononcer l'*e* ouvert commun, comme dans *nèfle*.

3. L'E très-ouvert, est celui qui demande une ouverture de bouche encore plus grande, comme dans *procès*, *accès*.

(Le même, pag. 312.)

L'E *ouvert* commun au singulier, devient ouvert long au pluriel : le *chef*, les *chefs*; un *autel*, des *autels*.

(Le même.)

L'E *fermé*, est celui que l'on prononce en ouvrant moins la bouche qu'on ne l'ouvre lorsqu'on prononce un *e* ouvert commun; tel est l'*e* de la dernière syllabe de *bonté*.

(Le même, pag. 315.)

L'E fermé est appelé *masculin*, parce que, lorsqu'il se trouve à la fin d'un adjectif ou d'un participe, il indique le genre masculin : *aisé*, *habillé*, *aimé*, etc. (Le même.)

L'E *muet* est une pure émission de voix qui se fait à peine entendre ; il ne peut jamais commencer une syllabe, et, dans quelque endroit qu'il se trouve, il n'a jamais le son distinct des voyelles proprement dites, il ne peut même se rencontrer devant aucune de celles-ci sans être tout-à-fait élidé.

Il y a une différence bien sensible entre l'*e* muet dans le corps d'un mot, à la fin d'un mot, et dans les monosyllabes.

Dans le corps d'un mot, l'E muet est presque nul ; par exemple, dans *demander*, on fait entendre le *d* et le *m*, comme si l'on écrivoit *dmander ;* le son foible qui se fait à peine sentir entre le *d* et le *m* de ce mot, est précisément l'*e* muet : c'est une suite de l'air sonore, qui a été modifié par les organes de la parole, pour faire entendre ces consonnes.

On peut comparer l'*e* muet au son foible que l'on entend après le son fort, produit par un marteau qui frappe un corps solide. (Le même, pag. 316.)

L'E muet est appelé féminin, parce qu'il sert à former le féminin des adjectifs ; par exemple : *saint*, *saint*E ; *pur*, *pur*E ; *bon*, *bonn*E ; ou parce qu'il forme, en vers, les rimes féminines.

A la fin d'un mot, on ne sauroit soutenir la voix sur l'*e* muet, puisque, si on la soutenoit, l'*e* ne seroit plus muet : il faut donc que l'on appuie sur la syllabe qui le précède, et que cette syllabe, si c'est un *e* qui la termine, soit un *e* ouvert commun, afin de servir de point d'appui à la voix pour rendre l'*e* muet qui termine le mot : *fidèle*, *mère*, *discrète*, etc.

C'est d'après ce principe que l'on écrit et que l'on prononce : *je mène*, quoique dans *mener*, le premier *e* soit muet.

Voilà pourquoi les Grammairiens disent qu'il ne peut y avoir deux *e muets de suite ;* mais il faut ajouter *à la fin d'un mot*, car dès que la voix passe, dans le même mot, à une syllabe soutenue, cette syllabe peut être précédée de deux *e* muets : *recevoir*, *devenir ;* et il peut même y en avoir da=

vantage, si l'on fait usage de monosyllabes : *de ce que je redemande ce qui m'est dû*. Voilà six *e* muets de suite.

(Le même.)

L'E est muet long, dans les dernières syllabes des troisièmes personnes du pluriel des verbes, quoique cet *e* soit suivi de *nt*, qu'on prononçoit autrefois. Il y a peu de personnes qui ne sentent pas la différence qu'il y a, dans la prononciation, entre *il aime* et *ils aiment*. (Le même, pag. 318.)

Dans les monosyllabes, comme *je*, *me*, *te*, *se*, etc., l'E muet est un peu plus marqué que l'*e* muet de MENER ; mais il ne faut pas en faire un *e* ouvert, comme font ceux qui disent *amène-lè :* l'*e* prend plutôt alors le son de l'*eu* foible (1). (Le même.)

---

(1) *Dumarsais* est, comme on le voit, d'avis de prononcer l'*e* du pronom *le* placé après l'impératif d'un verbe. Beaucoup de personnes, en effet, observent cette prononciation ; mais aussi d'autres soutiennent qu'on doit le prononcer avec élision ; que dans ce cas l'*e* est muet, et qu'ainsi on doit dire *gardez-l'*, *laissez-l'*, etc.

D'*Olivet* et MM. *Dubroca* et *Boniface* (deux collaborateurs du Manuel des amateurs de la Langue Françoise) sont les seuls Grammairiens qui aient abordé cette difficulté.

M. *Dubroca*, avant de donner son opinion, rappelle ce principe reconnu en grammaire, que rarement nous prononçons deux syllabes muettes de suite ; et que, quand cela arrive, nous donnons à l'une d'elles une insistance qui dispense en quelque sorte d'une pulsation sur l'autre. De là il tire la conséquence, ou plutôt la règle que voici :

« Lorsque la finale de l'impératif qui précède le monosyllabe *le* est muette, comme dans cette phrase : *faites-le savoir à vos amis* ; alors, par la raison que deux syllabes muettes de suite ne se prononcent pas, sans qu'il y en ait une qui reçoive une insistance sensible, on prononcera l'*e* du pronom *le* comme l'*e* guttural. Dans le cas contraire, c.-à-dire, si la dernière syllabe du verbe est masculine, comme dans ces phrases : *promettez*-LE *moi* ; *instruisez*-LE *de ce qui s'est passé :* on le prononcera avec l'*e* muet, et l'on dira : *promettez*-L' *moi*, *instruisez*-L' *de ce qui s'est passé* ».

L'E est muet dans *degré*, *denier*, *dangereux*, *dangereusement*, *religion*, *secrétaire*, ainsi que dans *petiller*, et ses dérivés, tels que *petarder*, *petaudière*, etc., dans *aboiement*, *paiement*, *tutoiement*, *reniement*;

D'après cette règle, M. *Dubroca* est d'avis que l'on doit prononcer ainsi ces vers de Racine :

.... AVOUEZ-L', Madame,
L'amour n'est point un feu qu'on renferme en une ame. (Andr. act. II, sc. 2.)
Du Troyen ou de moi *faites-le* décider. (Même pièce, même acte.)

M. *Boniface* pense qu'il est choquant d'entendre prononcer *voile*, *mêle*, *perle*, *gardel*, *voyelle*, etc., les expressions, *vois-le*, *mets-le*, *perds-le*, *gardez-le*, *voyez-le*, etc., ainsi qu'on le fait assez généralement au Théâtre-François; cependant, comme il y a des vers où, pour la mesure, il faut absolument élider l'*e*, tels que ceux-ci :

Ne m'ôtez pas la douceur de le voir;
Rendez-le à mon amour, à mon vain désespoir. (Mérope, act. IV, sc. 2.)
Retournez vers le peuple, *instruisez-le* en mon nom. (*Volt.* Mah. act. II, sc. 3.)
Le terrain qu'a perdu cette côte appauvrie,
Reprenez-le aux vallons, etc. (*Delille*, l'homme des Champs, 2e ch.)

Alors il est d'avis que ce n'est que dans ce cas que l'élision doit se faire; dans tout autre cas, dans la prose surtout, et même en vers, si la mesure ne l'exige pas, il ne croit pas que l'élision puisse se supporter.

Quant à d'*Olivet*, il pense également que l'élision de l'*e* muet doit avoir lieu en poésie (lorsque la mesure l'exige); mais il observe que le mauvais effet qu'elle produit sur l'oreille est pire qu'une faute de versification. Aussi est-il d'avis que ce que peut faire de mieux un poète, c'est d'employer une tournure différente; et, à cette occasion, il remarque que ce vers de Racine,

Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet. (Les Plaid. act. II, sc. 13.)

est le seul exemple qui reste, dans cet écrivain si correct, d'un *le* pronom relatif mis après son verbe, et avant un mot qui commence par une voyelle; encore fait-il observer que cela ne se trouve que dans une comédie, et que dans les premières éditions de sa *Thébaïde* et de son *Alexandre*, il y avoit cinq ou six autres exemples qu'il a tous réformés dans les éditions suivantes; ce qui prouve que ce grand écrivain a senti que *le*, placé ainsi, blesse l'oreille.

Au futur et au présent du conditionnel des verbes terminés en *ier*, en *ayer* et en *oyer*: je *prierai*, je *balaierai*, j'*essaierai*, je *paierai*, je *nettoierai*, j'*emploierai*, etc.

Dans les temps des verbes dont l'avant-dernière syllabe est *oi*, on ne prononce point l'*e* de la dernière, lorsqu'elle est ou un *e* muet, ou *es* ou *ent*, comme dans, *que je croie*, *que tu croies*, *qu'ils croient*, etc.

Dans le chant, *à la fin des mots*, tels que *gloire*, *fidèle*, *triomphe*, l'*e* muet est moins foible que l'*e* muet commun, et approche davantage de l'*eu* foible;

Et les vers qui finissent par un *e* muet ont une syllabe de plus que les autres, par la raison que la dernière syllabe étant muette, on appuie sur la pénultième. Alors l'oreille est satisfaite, par rapport au complément du rhythme et du nombre des syllabes; et, comme la dernière tombe foiblement, et qu'elle n'a pas un son plein, elle n'est point comptée, et la mesure est remplie à la pénultième.

Jeune et vaillant héros, dont la haute sages-se.

L'oreille est satisfaite à la pénultième *ges*, qui est le point d'appui après lequel on entend l'*e* muet de la dernière syllabe *se*. (Le même, page 317.)

§. II. — *Sur l'*I.

De toutes les voyelles, l'I est celle dont le son est le plus délié et le plus aigu. Lorsque, dans une syllabe, elle se joint à la consonne qui la suit, sans être précédée d'une autre voyelle, elle conserve sa prononciation naturelle, à moins que la consonne avec laquelle elle se trouve jointe ne soit un *m* ou un *n*; car alors le son aigu et délié de l'*i* se change en un autre son nasal qui tient de l'*e* et de l'*i*, ou de l'*a* et de l'*i*, c'est-à-dire que *imprimer*, *imprudent*, *printemps*, *brin*, *lin*, *fin*, etc., se prononcent, *eimprimer*, *eimprudent*, ou *aimprimer*, *aimprudent*, etc.

Toutefois la lettre *i* retient le son qui lui est propre, 1°, dans les noms propres tirés des langues étrangères, comme *Sélim*, *Ephraïm*, etc., qu'on prononce comme si la consonne *m* étoit suivie d'un *e* muet; 2°, dans tous les mots où *in* est suivi d'une voyelle, parce qu'alors l'*i* est pur, dit *Duclos*, et que le *n* modifie la voyelle suivante, comme *i-nanimé*, *i-nodore*, etc.; 3°, au commencement des mots en *imm* et en *inn*, soit qu'on prononce les deux consonnes, ce qui arrive toujours dans ceux en *imm*; soit qu'on n'en prononce qu'une, ce qui n'a lieu que dans *innocent* et ses dérivés, qu'on prononce *i-nocent*, *i-nocence*, etc., et dans *innombrable* et *innombrablement*.

(*Lévizac*, p. 60, t. 1. *Gattel*, l'*Académie* à chacun de ces mots.)

Enfin, *i* ne se prononce point dans *moignon*, *oignon*, *poignant*, *poignée*, *poignard*, *Montaigne* (nom d'homme).

(*Man. des amat.* 2e *année*.)

§. III.—*Sur l'u.*

U conserve le son qui lui est propre dans le mot *un* employé au féminin. On dit *une femme*, et non pas *eune femme*. *Lévizac* pense que l'on doit prononcer de même *un* employé au masculin: *u-nimbécille*, *u-nhérétique*; mais l'auteur du Traité des sons croit qu'il vaut mieux prononcer *un-nimbécille*, *un-nhérétique*; parce que, de cette manière, on voit tout de suite que c'est d'un homme que l'on parle, lorsque, dans la prononciation indiquée par *Levizac*, on doit penser qu'il est question d'une femme.

U fait diphthongue avec l'*i* qui suit, comme dans *lui*, *cuit*, *muid*, etc.

Quelquefois nous employons u sans le prononcer, après la consonne *g*, quand nous voulons lui donner une valeur gutturale, comme dans *prodigue*, qui se prononce bien autrement que *prodige*, par la seule raison de l'*u*, qui, du reste est absolument muet.

L'*u* final se change en *l* dans certains mots, soit pour raison d'euphonie, soit parce que l'usage l'a voulu ainsi. Par

exemple, *cou* s'écrit et se prononce *col*, dans COL *d'une montagne*, COL *de la vessie*, COL *de chemise*, *un hausse*-COL, et dans cette phrase du style familer : COL *tors*, COL *court*. (L'*Académie* et *Féraud*.)

Fou se prononce et s'écrit *fol*, lorsqu'il est employé adjectivement, ou immédiatement suivi d'un substantif qui commence par une voyelle : *fol appel*, *fol amour*, *fol espoir*. (L'*Académie* et *Féraud*.)

Mou : on écrivoit autrefois, *un homme* MOL *et efféminé*. L'*Académie* écrit : *un homme mou et efféminé*; cependant on lit, dans *Buffon* : *les Chinois sont des peuples* MOLS; et dans M. *Clément* :

Sur le *mol* édredon dormez-vous plus tranquille?

Enfin *u* a diverses prononciations après la lettre *q*; nous les indiquerons lorsque nous parlerons de la prononciation de cette consonne.

Au lieu de *beau*, on écrit et l'on prononce *bel* avant un substantif singulier qui commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré : *bel esprit*, *bel âge*, *bel oiseau*, *bel homme*. —On dit aussi *bel* et *bon*; mais c'est une extension à cette règle qui n'a lieu que pour les substantifs, car on dit *beau à voir*, et non pas *bel à voir*. (L'*Académie* et *Féraud*.)

ARTICLE II.

Des voyelles EU, OU, AI, AU, *et autres représentées par plusieurs lettres, et qui toutes répondent à quelques-uns des sons précédents.*

Un grand nombre d'anciens Grammairiens ont pris les voyelles *eu* et *ou* pour des *diphthongues*, s'étant laissé tromper par la vue des deux lettres dont on se sert pour les

représenter, faute de caractères simples. Cependant *ou* et *eu* sont *des sons très-simples*, aussi bien que *o* et *e*, qu'on représente souvent par *au*, *ai*, comme dans le mot *j'aurai*, qui se prononce j'*oré*. Ensuite une diphthongue, comme nous le ferons voir à l'article suivant, est la réunion de deux sons simples, qu'on prononce par une seule émission de voix, et dont chacun des sons se fait entendre. Or, dans *eu*, *ou*, il n'y a qu'un seul son simple, bien différent des sons *e*, *o*, et *u*, qu'on n'y entend pas du tout. D'autres Grammairiens nomment ces voyelles *fausses diphthongues*; mais cette dénomination n'a aucune justesse, et est même ridicule, car c'est comme si l'on disoit une *diphthongue* qui *n'est point une diphthongue*. Ensuite cette dénomination ne présente en aucune manière l'idée des voyelles simples, telles que *eu*, *ou*, etc., qui en ont véritablement le son.

D'autres encore les appellent, aussi bien que *ai*, *ei*, *au*, *eau*, *eoient*, etc., des *voyelles composées*. Cette dénomination n'est pas meilleure que la précédente; en effet, si l'on n'entend par voyelles que des sons simples, on sent bientôt combien cette dénomination est fausse et trompeuse, puisqu'un son simple ne peut être composé. D'ailleurs si ce n'est qu'aux lettres qui représentent les sons simples qu'on donne le nom de *voyelles*, quoique cette dénomination semble alors avoir quelque air de vérité, il est aisé de voir qu'elle n'est guère plus juste, et qu'elle n'est propre qu'à induire en erreur. Car, comme on attache aux lettres l'idée des sons qu'elles représentent, et que les lettres A, I, O, U, présentent l'idée des sons A, I, O, U; en nommant AI, AU, OU, *voyelles composées*, on donne presque nécessairement à entendre que ces voyelles, qui ne sont que des sons simples, sont un mélange de deux sons, quoique les sons A et I, A et U, O et U, n'aient aucun rapport avec les sons *ai* ou *è*, *au* ou *o*, et le son *ou*; c'est pourquoi il nous semble qu'on doive aussi rejeter cette dénomination de *voyelles composées*, comme impropre et trompeuse. (Traité des sons de la l. fr. p. 27.)

Cela bien entendu, examinons la prononciation de ces voyelles :

AE ; l'*e* ne sonne pas, dans *Caen* (ville).

AO ; { L'*o* est nul, dans *paon*, *paone*, *faon*, *Laon* (ville). L'*a* ne se fait pas entendre, dans *Saône*, *aoriste*, *août*, *aoûteron*, *taon* (poisson). }

Remarque. — L'*a* se fait entendre dans *aoûté*, participe passé de *aoûter*, qui ne s'emploie qu'à ce temps.

EA ; L'office de l'*e* est uniquement d'adoucir le *g* devant l'*a* : *mangea*, *songea*, etc.

AI a le son de l' { E muet, dans *faisant*. É fermé, dans je *chantai*, j'*ai*, je *lirai*, etc. È ouvert, dans *maître*, *maison*, etc. I, dans *douairière*. }

Remarque. — Il n'est pas douteux que la combinaison AI n'ait le son de l'*e* muet dans *faisant*, *faisoit*, et dans tous les verbes composés de celui-ci : quant aux substantifs et aux adjectifs qui en dérivent, l'*Académie* en fixe la prononciation : on prononce, dit-elle, *bienfaisance*, *bienfaisant*, dans le discours ordinaire; mais, au théâtre et dans le discours soutenu, on prononce *bienfèsance*, *bienfèsant*.

OI a le son de l'è ouvert, dans { les imparfaits et les conditionnels des verbes *je disois*, *je dirois*. *Foible* et ses dérivés; *roide* (1), *monnoie* et leurs dérivés; *harnois*, etc. *François*, *Islandois*, *Groënlandois*, *Anglois*, *Écossois*, *Irlandois*, *Hollandois*, *Polonois*, *Lyonnois*, etc. }

Oi a de plus le son de l'è très-ouvert dans les verbes en *oître* qui ont plus de deux syllabes ; tels que *paroître*, *disparoître*, etc.

---

(1) ROIDE. *Regnier* veut qu'on prononce *roade*; *Richelet* et *Wailly* sont d'avis de prononcer *rède*, *rèdeur*, *rèdir*. L'*Académie* dit que, dans la conversation, il faut prononcer *rède*, *rèdeur*, *rèdir*; dans le discours soutenu, *rède*, *rèdeur*, *rèdir*, ou *roède*, *roèdeur*, *roèdir*; et *Féraud* se range à cette opinion.

Sur quoi nous observerons que *Voltaire* et beaucoup d'écrivains modernes ont adopté le changement de *oi* en *ai* dans tous ces mots, quoique l'*Académie* et un grand nombre de Grammairiens s'y soient constamment opposés. — Les personnes curieuses de savoir quels ont été leurs motifs, les trouveront énoncés au chapitre de l'orthographe, art. 2, tom. 2.

AIE, EY, EI, EAI, } ont le son de l'è ouvert dans *haie*, *bey*, *seigneur*, *démangeaison*.

EAU, EO, } ont le son de *o*: *bateau*, *peau*, *geôlier*, *Georges*.

IE a le son de *i*: je *prie*, je *prierois*, etc.

Remarque. — Quelques personnes suppriment l'*e* muet du futur et du conditionnel présent des verbes en *ier*: je *prîrai*, je *prîrois*; mais c'est une faute, du moins en prose.

OEU a le son de EU ouvert: *mœurs*, *sœur*, *œuf*.
EU a le son de U, dans les temps j'*eus*, nous *eûmes*, j'*eusse*, etc.

Quoiqu'elle garde encor des airs sur la vertu,
De grands mots sur le cœur, qui n'a-t-elle pas EU ?
(*Gresset*, le Méchant, act. IV, sc. 9.)

Remarque. — On écrit *Europe*, *Eucharistie*, *heureux*, *Euridice*, Saint *Eustache*; cependant on ne prononce pas *urope*, *ucharistie*, etc.

(*Restaut*, *Wailly* et *Lévizac.*)

ARTICLE III.

DES VOYELLES NASALES.

Les combinaisons des *Voyelles* A, E, I, O, U, avec les lettres M et N finales, forment ce qu'on appelle les voix ou *Voyelles* nasales *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, dont voici les diverses représentations : *am*, *an*, *ean*, *em*, *en*, *im*, *aim*, *ein*, *on*, *eon*, *um*, *un* et *eun*; mais ces combinaisons ne forment des *Voyelles* nasales qu'autant qu'elles sont suivies de quelque

autre consonne, ou qu'elles terminent le mot; encore faut-il, dans le premier cas, que la consonne qui les suit soit autre que *m* ou *n*, car deux *m*, ou deux *n* de suite, font presque toujours disparoître la nasalité. Ainsi, *ambassade, chrétienté* (3), *sang, paysan*, etc., prennent le son nasal; mais, dans *paysanne, chrétienne, païenne*, etc., les voyelles, *a, e*, reprennent le son qui leur est propre, et *m* et *n* n'y servent qu'à articuler celle qui les suit.

Il y a quelques exceptions à ces règles : 1°. Les mots pris des langues étrangères, comme *amen, Jérusalem, hymen, abdomen, Eden*, etc., ne prennent point le son nasal, quoique *en* ou *em* y termine le mot, et cela parce que les langues étrangères n'admettent point ces sons; il faut donc prononcer comme s'il y avoit *amène, Jérusalème, hymène* (4), *abdomène, Edène*, etc.

(*Féraud, l'Acad. Gattel, Wailly.*)

2°. *En* dans *ennui*, et *em* dans *emmener* gardent le son nasal, quoique la consonne y soit redoublée. Les trois lettres *ent*, à la fin de la troisième personne plurielle des verbes, ne forment jamais un son nasal, mais seulement un *e* muet; et même, si elles sont précédées d'un *i*, elles ne donnent aucun son, et ne font que rendre un peu plus ouvert et plus

---

(3) Beaucoup de personnes prononcent *chré-tiè-ne-té*; mais, d'après ce qu'on vient de lire, on voit combien cette prononciation est mauvaise.

(4) Hymen. Les avis sont partagés sur la prononciation de ce mot. Quelques personnes voudroient qu'on le prononçât avec le son nasal. M. *Delille*, par exemple, le fait rimer avec *main* :

Sa docile pudeur m'abandonnant sa main,
Je la prends, je la mène au berceau de l'*hymen*. (Paradis perd. L. 8.)

D'autres, et c'est le plus grand nombre, le prononcent *hymène*, parce que, comme nous l'avons dit plus haut, les langues étrangères n'admettent point le son nasal.

Le mot *examen*, quoique d'origine latine, se prononce à la françoise, c'est-à-dire, avec le son nasal. Il est vrai qu'au barreau, on fait sentir le *n* final, mais cette prononciation n'est pas assez en usage pour qu'on doive l'imiter.

long le son qui les précède; ainsi, *ils aiment, ils aimèrent*, etc., se prononcent comme *ils aime, ils aimère;* et *ils prient* se prononce comme *il pri.*

Il faut aussi observer que, dans plusieurs mots terminés par la lettre *n* comme signe nasal, il arrive souvent que cette consonne est sonore, sans que cependant la nasalité cesse d'avoir lieu; c'est-à-dire que l'on fait entendre un *n* intercalaire qui s'unit avec la voyelle suivante, comme dans *bon ami*, que l'on prononce *bon-nami.*

Les règles que nous allons donner, pour le cas où cette lettre est muette ou sonore à la fin de la syllabe, sont d'autant plus nécessaires à connoître qu'*au théâtre même*, où l'on doit prononcer plus correctement qu'ailleurs, on paroît souvent les ignorer.

Principe général. — On ne doit faire sonner la finale nasale que quand le mot où elle se trouve, et le mot qui le suit, sont *immédiatement, nécessairement*, et *inséparablement* unis; ou, comme dit *Domergue*, que quand le sens ne permet pas une petite pause après la finale nasale.

D'*Olivet* (dans sa Prosodie françoise, p. 60); *Dangeau* (dans ses essais de Grammaire, pag. 30); *Beauzée* (Encyclop. Méth. lettre *N*); *Dumarsais* (même ouvrage, au mot *Bâillement*); *Th. Corneille, Restaut, Wailly, Lévizac* et plusieurs Grammairiens modernes.

On fera donc sonner la consonne *n* finale, dans tous les adjectifs suivis immédiatement d'un nom qui commence par une *Voyelle* ou par un *h* non aspiré : ainsi, dans *ancien ami, certain auteur, vilain homme, en plein air* (5), tout

(5) Dans tous les cas indiqués dans cet article, c'est-à-dire quand le mot où se trouve la finale nasale, et le mot qui la suit, sont immédiatement, nécessairement, et inséparablement unis, *Dangeau, Beauzée, Dumarsais, Th. Corneille*, d'*Olivet, Restaut, Bouillette, Regnier-Desmarais, Wailly, Lévizac* et quelques Grammairiens modernes sont d'avis que l'on doit, pour éviter un hiatus désagréable, mettre un *n* euphonique entre le premier et le second mot, et prononcer, par exemple, *vain-nespoir, on-nest ici bien-nheureux*, etc., etc.

Ce soin, dit *Dangeau*, que l'on a pris pour éviter la rencontre des finales *an, en, in, on, un*, etc., autrement dites voyelles nasales, avec

en conservant la nasalité des syllabes en *in*, on liera la consonne finale *n* avec la voyelle ou le *h* non aspiré qui suit; de sorte qu'on prononcera comme s'il y avoit *ancien*-nami, *vilain*-nhomme, etc.

---

d'autres voyelles, a pour objet de rendre la prononciation plus coulante et plus harmonieuse; c'est ainsi que, comme on le verra dans le cours de cet ouvrage, pour éviter la rencontre de quelques-unes de nos voyelles ordinaires, on met entre elles tantôt un *t*, tantôt un *s*, ou tantôt un *l*: *aime-t-on*, *donne-s-en*, *si-l-on*, etc.

M. *Dubroca*, l'un des collaborateurs du Manuel des amateurs de la langue françoise, ne partage pas l'opinion des Grammairiens que nous venons de citer. Il veut qu'on prononce: *vain espoir*, *on est ici bien heureux*, comme s'il y avoit *vai-nespoir*, *o-nest ici bie-nheureux*.

« Cette manière, dit M. *Dubroca*, de lier les voyelles sauve les principes, et ne jette pas dans l'insoutenable contradiction du double emploi de ce son, qui est simple et indivisible par essence. Le caractère grammatical de ces sons est renversé, à la vérité, dans leur liaison; mais c'est pour en faire résulter un ordre naturel de prononciation, un ordre qui est tellement dans le génie de notre langue, que nous l'exécutons dans un très-grand nombre de mots, par un principe de prononciation universel et reconnu. En effet, ajoute-t-il, que l'on observe notre manière de prononcer les mots *inattentif*, *inabordable*, *inhumain*, etc., quelqu'un s'avise-t-il de dire, *in-nattentif*, *in-nabordable*, *in-nhumain*? non sans doute: et cependant qui ignore que ces mots sont composés de la particule *in*, qui répond à la préposition latine *non*, particule que l'on rend toujours nasale dans les mots où elle est suivie d'une consonne, comme dans *in-décent*, *in-tempérant*. Que fait-on donc dans le premier cas? on prononce l'*i* pur, dont on forme la première syllabe du mot, tandis que le *n*, qui lui appartient naturellement, va se réunir, comme une pure consonne, à la voyelle suivante, et l'on dit *i-nattentif*, *i-nabordable*, *i-nhumain*. C'est d'après ce même principe que nous prononçons encore *bo-nheur*, formé de *bon* et de *heur*; *no-nobstant*, qui résulte de *non* et de *obstant*; *vi-naigre*, évidemment formé des mots *vin* et *aigre*, etc. »

Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point l'opinion de M. *Dubroca* est fondée, cette discussion n'entre pas dans le plan que nous nous sommes formé. Seulement nous dirons que la prononciation que ce Grammairien veut faire admettre a contre elle l'usage universel, et que ce motif seul suffit pour faire donner la préférence au sentiment de *Beauzée*, de *Dumarsais*, de *Dangeau*, de *d'Olivet*, etc., etc.

On la fera également sonner dans les adjectifs possessifs *mon, ton, son*, s'ils ne sont séparés du substantif que par des adjectifs qui y ont rapport; dans MON *intime et fidèle ami*, SON *entière et totale défaite*, on fera entendre le *n* de *mon*, et de *son*.

Mais on ne fera point sonner le *n* final *dans tous les substantifs*, sans exception, suivis ou non suivis, soit d'un adjectif, soit d'une conjonction; préposition ou adverbe commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré; ainsi, dans PASSION *aveugle*, BON *à monter*, BON *à descendre*, *un* FAON *encore jeune, cela est* CERTAIN *et indubitable*, on ne fera point entendre le *n* de *passion, bon, faon, certain*.

Le *n* final ne se fait point sentir non plus dans *un*, lorsque ce mot n'est pas suivi d'un substantif: *il y en eut* UN *assez hardi*; mais on le prononcera dans *un arbre, un ameublement*, à cause des substantifs *arbre, ameublement*.

On avant le verbe, dans les propositions positives, fera entendre l'articulation *n*: ON *honorera*, ON *aime*, ON *a dit*; mais dans les phrases interrogatives, *on*, étant après le verbe ou après l'auxiliaire, sera purement nasal, c'est-à-dire ne sonnera pas, quoique suivi d'une voyelle: *a-t-*ON *eu soin? arrive-t-*ON *aujourd'hui? est-*ON *ici pour longtemps?*

La consonne *n* sonnera encore dans le mot *en*, soit préposition soit pronom, quand il aura à sa suite un mot auquel il y a un rapport nécessaire, et que ce mot commencera par une *voyelle* ou par un *h* muet, comme dans EN *Italie*, EN *un moment, je* N'EN *ai point*; mais on dira, sans liaison, *parlez-*EN *au ministre, allez-vous-*EN *au jardin, donnez-m'*EN *un peu*, parce que le mot EN n'a point un rapport nécessaire avec le mot qui le suit; ou, si l'on veut, parce que l'on peut faire une petite pause après *en*.

On fera également entendre l'articulation *n* dans les mots *bien* et *rien*, lorsqu'ils seront suivis immédiatement de l'adjectif ou de l'adverbe, ou du verbe qu'ils modifient, et que cet adjectif, cet adverbe ou ce verbe commencera par une *Voyelle* ou par un *h* muet; ainsi, *n* se fera entendre dans

BIEN *honorable*, BIEN *utilement*, BIEN *écrire*, RIEN *à dire*, et dans ce vers de Voltaire:

Guise, du sein des morts, n'a plus *rien* à prétendre. (Henr. ch. VI.)

Mais si les mots *bien* et *rien* sont suivis de tout autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe, la consonne *n* n'aura plus qu'un son nasal; ainsi, elle ne sonnera pas dans *il parloit* BIEN *et à propos ; il ne voyoit* RIEN *et n'entendoit pas un mot ;*

N'offrez *rien* au lecteur que ce qui peut lui plaire.
(*Boileau*, Art. poét. ch. I.)

Il en sera de même si *bien* et *rien* sont substantifs. *Ce* BIEN *est à moi ; ce* BIEN *a des attraits pour moi ; le* BIEN *et le mal*, se prononcent sans faire entendre le *n* de *bien* et de *rien*.

ARTICLE IV.

DES DIPHTHONGUES.

La Diphthongue est une syllabe qui fait entendre deux sons distincts, prononcés en une seule émission de voix, modifiée par le concours des mouvements simultanés des organes de la parole.

(*Dumarsais*, p. 318 de sa Gramm. et Encycl. méth. au mot *Diphth.*)

L'essence de la *Diphthongue* consiste donc en deux points : 1°. qu'il n'y ait pas, du moins sensiblement, deux mouvements successifs dans les organes de la parole;

2°. Que l'oreille sente distinctement les deux voyelles par la même émission de voix : dans *Dieu*, j'entends l'*i* et la voyelle *eu*, et ces deux sons se trouvent réunis en une seule syllabe, et énoncés en un seul temps. Ainsi, *ieu* forme une *Diphthongue*.

(Même autorité.)

L'oreille seule est juge de la *Diphthongue ;* on a beau écrire deux, ou trois, ou quatre voyelles de suite, si l'oreille n'entend qu'un son, il n'y a point de *Diphthongue;* par exemple : *au*, *ai*, *oient*, prononcés à la françoise, *ô*, *è*, *é*, ne sont point des *Diphthongues*, puisque *au* se prononce comme un *ô* long : *au-mône*, *au-ne* se prononcent *ô-mône*, *ône*. — *ai*, *oient*, se

prononcent comme un *e* qui le plus souvent est ouvert : *palais, avoient* se prononcent comme dans *succès*.

(Même autorité.)

C'est la combinaison d'une voyelle simple avec une voyelle simple, ou d'une voyelle simple avec une voyelle représentée par plusieurs lettres, comme *au, eu, ou,* etc., ou d'une voyelle simple avec une voyelle nasale, en une seule syllabe, en un seul temps, qui fait la *Diphthongue*.

Le premier son de la *Diphthongue* se prononce toujours rapidement; on ne peut faire une tenue que sur le second, parce que la situation des organes qui forme ce second son a succédé subitement à celle qui avoit fait entendre le premier son. (Même autorité.)

Les Grammairiens ne sont pas d'accord sur le nombre de nos diphthongues. Les [illegible] en admettent plus; les autres, moins. Voici la table qui nous a paru la plus exacte :

AI.	aih! mail.	IEU	Dieu.
IA.	diacre.	ION	occasion.
IÉ	pied.	IOU	chiourme.
IÈ	lumière.	OÊ.	moëlle, boëte (6)
IAI	biais.	OUAN	louange.
OI	loi.	UA.	équateur.
EOI	villageois.	OUE	ouest.
OUAI.	ouais.	OUI	Louis, bouis.
OIN	soin.	UE.	écuelle.
OUIN.	baragouin.	UI	lui, étui.
IO.	pioche.	UIN	juin.
IEN	rien.		
IAN	viande.		
IEN	combien.		

OBSERVATIONS.

Ai. MM. de *Port-Royal, Dumarsais* et *Girard* regardent *ay* dans *ayant*, comme appartenant à cette *Diphthongue*. Mais, dit *Duclos*, il n'y a point de diphthongue dans ce mot. La

(6) *Moëlle, boëte, poëme*, etc., s'écrivent présentement, *moelle, boîte, poème*. (Le Dictionn. de l'*Académie* et *Domergue*.)

première syllabe est, quant au son, un *a* dans l'ancienne prononciation, qui étoit *a-ïant*, et un *i* dans l'usage actuel, qui prononce *ai-ïant*. Sa dernière syllabe est la nasale *ant*, modifiée par le mouillé foible *i*. Mais cette nasale et ce mouillé foible ne sont-ils pas une vraie *Diphthongue?*

ié, *iè*, *iai*, } Cette *Diphthongue* est une de celles qui sont les plus communes dans notre langue.

oi, *eoi*, *ouai*, } Toutes les *Diphthongues* dont la première syllabe est *o*, se prononcent, dit *Duclos*, comme si c'étoit un *ou*.

Nous avons vu (p. 16) les cas où la combinaison *oi* se prononce en voyelle : voici ceux où elle se prononce en diphthongue. Elle se prononce ainsi : 1°, dans les monosyllabes et dans les verbes en *oire* et en *oître* de deux syllabes, comme *moi*, *froid*, *croire*, *croître*, etc.

2°, Dans les polysyllabes en *oi*, *oie*, *oir*, *oire*, *eoire*, *oise*, *oisse*, comme *emploi*, *courroie*, *vouloir*, *observatoire*, *nageoire*, *framboise*, *angoisse*. Il en est de même dans les dérivés.

3°, Dans les mots où *oi* et *oy* sont suivis d'une voyelle, comme *ondoiement*, *royal*, *royauté*.

4°, Au milieu des mots, comme *poison*, *courtoisie*.

5°, Dans plusieurs noms de peuples, comme *Danois*, *Suédois*, *Chinois*, *Iroquois*, *Angoumois*, *François* (nom d'homme), qui se prononcent en *Diphthongue*. Sur quoi nous observerons que cette combinaison *oi*, dans les noms qui désignent les habitants d'une province, se prononce plus souvent en *Diphthongue* qu'en voyelle, parce qu'on a peu d'occasions d'employer ces mots : aussi dit-on *Albigeois*, *Champenois*, *Franc-Comtois*.

Cette *Diphthongue* n'a pas toujours le même son. Le son le plus naturel est celui que l'on suit en grec, où l'on fait entendre l'*o* et l'*i*, comme dans *voi-ïelle*, *roi-ïaume*. Mais elle a encore d'autres sons qu'il est difficile de représenter par écrit, et qu'on doit apprendre d'un maître habile. Ce sont à peu près, 1°, celui de l'*ouè*, où l'*è* a un son ouvert

a : *loi*, *foi*; 2°, celui de l'*oua* : *mois*, *pois*; l'*ou*, dans ces deux cas, est prononcé très-rapidement; et 3°, enfin, celui de l'*oua* prononcé moins rapidement et plus fort : *bois*. — On prononce *louè*, *fouè*, *moua*, *poua*, *boua*.

Dans les mots où *oi* est suivi d'un *e* muet final, il paroît rendre un son un peu plus ouvert que quand il n'en est pas suivi. La prononciation de *soie*, *voie* n'est pas la même que celle de *soi*, *toi*; mais cette nuance de son ne peut pas être aisément fixée.

Oin, *Ouin*, } *Dumarsais* veut qu'on prononce plutôt une sorte d'*e* nasal dans la combinaison *oin* après l'o, que de prononcer *ouin*. Ainsi, selon lui, il faut prononcer *soein* plutôt que *souin*; mais *Duclos* lui reproche de n'avoir pas bien perdu l'accent provençal.

Oë. L'*Académie* observe que, dans les mots *poëme*, *poëte* et leurs dérivés, *o* et *ë* forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu. Cependant la *Diphthongue* n'a lieu que dans la liberté de la conversation, encore même bien des personnes ne l'admettent-elles ni dans ces mots ni dans les dérivés, où un usage général a substitué l'accent aigu sur l'*e*, au tréma qu'on y mettoit autrefois.

Voy. à ce sujet, les Rem. dét. let. *P*.

ouan, *oua*, } On trouvera dans le chap. suiv., lettre *q*, les mots où *qua* se prononce *coua*.

Quelques-unes des *Diphthongues* que nous venons d'indiquer ne sont *Diphthongues* qu'en prose; car en vers elles sont ordinairement de deux syllabes. Telles sont les combinaisons *iai* dans *ni-ais*; *ouen* dans *Rou-en*; *ue* dans *casu-el*; *ion* dans tous les mots *acti-on*, *ambiti-on*, etc., et *ie* dans *hi-er*; dans les verbes en *ier* : *balbutier*, et dans ceux qui, n'étant pas en *ier*, ont dans leurs temps *ie* précédé des consonnes *br*, *tr*, *dr*, *vr*, comme *vous mettriez*, *voudriez*, etc.; dans le verbe *rire*, et son composé *sourire* : *vous riez*, *vous souriez*, etc.; et dans tous les noms où *ie* est suivi d'un *t*,

comme *impiété*. Nous disons ordinairement, parce qu'on trouve quelques exemples où les poètes du dernier siècle se sont permis d'enfreindre cette règle; cette licence ne passeroit pas aujourd'hui.

(*Lévizac*, p. 67, T. 1.)

Il n'y a pas de *Triphthongues* dans notre langue, parce qu'une *Triphthongue* seroit une syllabe qui feroit entendre trois sons, trois voix; or il n'y a dans la langue françoise aucun assemblage de voyelles, qui, se prononçant en une seule syllabe, fasse entendre un triple son: *lieux*, *Dieu* ne sont que des *Diphthongues*, parce que, quoiqu'il y ait trois voyelles dans chacun de ces mots, on n'y entend cependant que deux sons simples, qui sont *i* et *eu;* le premier exprimé par une voyelle simple; et l'autre, par deux voyelles combinées. Il en est de même des autres assemblages *iai*, *iau*, *iou*, *oue*, *oui*, qui ne frappent l'oreille que de deux sons, et qui alors ne sont que des *Diphthongues*.

(*Dumarsais*, Encycl. méth. au mot *Triphthongue*, et *Restaut*, p. 21.)

CHAPITRE II.

DES CONSONNES.

Les *Consonnes* n'ont pas de son par elles-mêmes, elles ne se font entendre qu'avec l'air qui fait la voix ou voyelle; c'est en quoi leur son diffère de celui des voyelles, qui n'est formé que par une seule émission de voix et sans articulation. Ce son des *Consonnes* diffère encore du son des voyelles, en ce que le son de celles-ci est permanent, c'est-à-dire qu'on peut faire un port de voix sur toutes les voyelles, au lieu que le son propre des *Consonnes* ne peut se faire entendre que dans un seul instant, c'est-à-dire qu'il est impossible de faire un port de voix sur aucune *Consonne*.

De tout cela il résulte que la voyelle est le son qui provient de la situation où les organes de la parole se trouvent

dans le temps que l'air de la voix sort de la trachée-artère, et que la *Consonne* est l'effet de la modification passagère que cet air reçoit de l'action momentanée de quelque organe particulier de la parole.

C'est relativement à chacun de ces organes que, dans toutes les langues, on divise les lettres en certaines classes, où elles sont nommées du nom de l'organe particulier qui paroît contribuer le plus à leur formation. Ainsi, on appelle *labiales* celles à la formation desquelles les lèvres sont principalement employées; comme P, B, F, V, dans *père, bon, feu, vite;*

Linguales, celles à la formation desquelles la langue contribue principalement; comme D, T, N, R, L, dans *de, tu, notre, rivage, livre;*

Palatales, celles dont le son s'exécute dans l'intérieur de la bouche, à peu près au milieu de la langue et du palais vers lequel elle s'élève un peu à cet effet, comme G, J, K, Q, et les sons mouillés, IL, ILLE, AIL, AILLES, dans *gingembre, guenon, jésuite, kermès, quotité, péril, fille, travail, broussailles;*

Dentales ou *sifflantes*, celles dont le son s'exécute vers la pointe de la langue appuyée contre les lèvres, comme S, C, Z, CH, dans *se, ci, zizanie, cheval;*

Nasales, celles qui se prononcent un peu du nez, comme M, N, R, dans *main, nain, règne.*

Enfin, celles qui sont prononcées avec une aspiration forte, et par un mouvement du fond de la gorge, sont appelées *gutturales*. Nous n'avons de son guttural que la lettre H quand elle est aspirée; comme dans les mots le *héros*, la *hauteur.*

Remarque.—Il y a des Grammairiens qui mettent la lettre *h* au rang des *Consonnes;* d'autres, au contraire, soutiennent que ce signe, ne marquant aucun son particulier analogue au son des autres *Consonnes*, ne doit être considéré que comme un signe d'aspiration; mais, comme dit *Dumarsais*, puisque les uns et les autres de ces Grammai=

riens conviennent de la valeur de ce signe, ils peuvent se permettre réciproquement de l'appeler ou *Consonne* ou signe d'*aspiration*, selon le point de vue qui les affecte le plus.

Avant de parler du nombre de nos *Consonnes*, faisons une observation sur la manière de les nommer.

C'est un principe généralement avoué que les *Consonnes* n'ont point de son par elles-mêmes : pour qu'elles soient entendues, il faut qu'elles soient accompagnées d'une voyelle.

Autrefois on faisoit sonner les *Consonnes* à l'aide de voyelles sonores, c'est-à-dire que *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *v*, *x*, *z*, se prononçoient *bé*, *cé*, *dé*, *effe*, *gé*, *ache*, *elle*, *emme*, *enne*, *pé*, *qu*, *erré*, *esse*, *té*, *vé*, *icse*, *zède*; mais les inconvénients de cette méthode engagèrent MM. de *Port-Royal* à en proposer une nouvelle plus simple, et applicable à toutes les langues. Il est certain, disent ces célèbres et profonds Grammairiens (1re p. ch. 6), que ce n'est pas une grande peine à ceux qui commencent à lire, que de connoître simplement les lettres, mais que la plus grande est de les assembler. Or ce qui rend maintenant cela plus difficile, c'est que chaque lettre ayant son nom, on la prononce seule, autrement qu'en l'assemblant avec d'autres. Il semble donc que la voie la plus naturelle, comme quelques gens d'esprit l'ont déjà remarqué, seroit que ceux qui montrent à lire n'apprissent d'abord aux enfants à connoître leurs lettres que par le nom de leur prononciation, et qu'on ne leur nommât les *Consonnes* que par le son propre qu'elles ont dans les syllabes où elles se trouvent, en ajoutant seulement à ce son propre celui de l'*e* muet, qui est l'effet de l'impulsion de l'air nécessaire pour faire entendre la *Consonne*; par exemple, qu'on appelât *be*, la lettre *b*, comme on la prononce dans la dernière syllabe de *tombe*, ou dans la première de *besoin*; *de*, la lettre *d*, comme on l'entend dans la dernière syllabe de *ronde*, ou dans *demande*; *fe*, la lettre *f*; *ne*, la lettre *n*; *me*, la lettre *m*, et ainsi des autres qui n'ont qu'un seul son;

Que, pour les lettres qui en ont plusieurs, comme *c*, *g*, *t*, *s*, on les appelât par le son le plus naturel et le plus ordinaire, qui est au *c* le son de *que;* au *g* le son de *gue;* au *t* le son de la dernière syllabe de *forte*, et, à l'*s*, celui de la dernière syllabe de *bourse;*

Ensuite, qu'on leur apprît à prononcer à part, et sans épeler, les syllabes *ce*, *ci*, *ge*, *gi*, *tia*, *tie*, *tii*, etc.; et qu'on leur fît entendre que le *s*, entre deux voyelles, sonne, à quelques exceptions près, comme un *z* : *misère* se prononce de même que s'il y avoit *mizère*.

Mais, quoique cette nouvelle méthode ait de grands avantages sur l'ancienne; quoiqu'elle habitue à une bonne prononciation, en faisant donner à chaque syllabe son vrai son et sa juste valeur; quoiqu'elle fasse disparoître tout accent vicieux, et qu'elle diminue les difficultés de l'appellation; cependant elle resta long-temps dans l'oubli, par cela seul qu'elle étoit contraire à la pratique générale; mais enfin l'empire du préjugé commence beaucoup à s'affoiblir, et dans peu elle sera, selon toute probabilité, la seule en usage (7).

Suivant cette nouvelle appellation, toutes les lettres de l'alphabet sont *masculines;* suivant l'ancienne, il y en a qui sont *féminines*, et d'autres qui sont *masculines*. Celles qu'on ne prononce qu'avec le secours d'autres lettres dont on les fait précéder sont *feminines* : ce sont *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, que l'on prononce *effe*, *ache*, *elle*, *emme*, *enne*, *erre*, *esse* (on n'excepte, comme on voit, que la lettre *x*, qui est *masculine*, quoique pour la prononcer on la fasse précéder des lettres *ic*). Quant aux lettres que l'on prononce sans les faire précéder d'autres lettres elles sont *masculines :* ce sont *a*, *b*, *c*, *d*, *g*, *i*, *j*, *k*, *o*, *p*, *q*, *t*, *u*, *v*, *y*, z.

---

(7) Si je fais épeler à un enfant ces deux syllabes: *fri*, *pro*, je dois trouver, selon l'ancienne méthode, que *effe*, *erre*, *i*, font *effèrri* et que *pé*, *erre*, *o*, font *pérro;* au lieu qu'il n'y a pas cet inconvénient dans l'autre méthode, puisque *fe*, *re*, *i*, font *fri;* *pe*, *re*, *o*, font *pro*.

Chaque *Consonne* ne devroit avoir qu'un son désigné par un seul caractère, et ce seul caractère devroit être incommunicable à tout autre son. Mais, comme dans la langue françoise il arrive que le même caractère représente plusieurs sons, ou que plusieurs caractères ne représentent que le même son, nous distinguerons dans les *consonnes* deux sons : le *son propre* et le *son accidentel*. Nous appellerons *son propre*, le son que la *Consonne* a habituellement; et *son accidentel*, le son qu'elle reçoit par sa position.

TABLE DES CONSONNES,

Selon leur son PROPRE *ou leur son* ACCIDENTEL, *soit au* COMMENCEMENT, *soit au* MILIEU, *soit à* LA FIN DES MOTS.

B b—n'a que le son *propre* BE : *Babylone, bombe, boule.*

De quelque lettre que le *b* soit suivi, il conserve toujours la prononciation qui lui est propre, soit *au commencement*, soit *au milieu du mot.*

Le B *final* ne se prononce pas dans *plomb, à plomb;* mais il se prononce dans les noms propres *Joab, Moab, Job, Jacob, Aureng-Zeb;* et dans *radoub* et *rumb* (de vent).

(*Wailly* et le Dict. de l'*Académie.*)

En cas de *redoublement*, ce qui n'a lieu que dans *sabbat, rabbin, abbé* et ses dérivés, et quelques noms de ville, on n'en prononce qu'un. (Mêmes autorités.)

Remarque. Les mots *abréger, aboyer* et leurs dérivés s'écrivoient autrefois avec deux *b;* mais, en faveur de la prononciation, et malgré l'étymologie, on les écrit maintenant avec un seul *b.*

C c.—Son propre QUE : *cabane, cadre, cou.*

Son accidentel { SE : *ceci.* / GUE : *second* et ses dérivés.

Quoique nous ayons un caractère pour le *c*, et un autre pour le *g*, cependant lorsque la prononciation du *c* a été changée en celle du *g*, par exemple dans le mot *second*

et dérivés, nous y avons conservé le *c*, parce que les yeux s'étoient accoutumés à l'y voir; ainsi, nous écrivons toujours *second, secondement, seconder,* quoique nous prononcions, *segond, segondement, segonder.*

(*Dumarsais,* Encyclop. méth., lettre C, et le Dictionn. de l'*Academ.*)

L'usage est partagé pour les mots *secret, secrétaire. Dangeau, Restaut, Domergue* et M. *Sicard* seroient d'avis de prononcer *segret, segrétaire;* mais *Dumarsais* préfère que l'on dise *seqret, seqrétaire;* et l'*Académie*, n'indiquant dans son dictionnaire le changement du *c* en *g*, que pour les mots *second* et dérivés, paroît vouloir que le *c* dans les mots *secret, secrétaire,* conserve le son qui lui est propre; c.-à-dire le son *que.*

Dumarsais, Restaut, Domergue et M. *Sicard* voudroient que *Claude* se prononçât *Glaude;* mais *Wailly*, M. *Leduc* (Man. des amat. de la langue) et M. *Boissonade* (Journal des Débats du 23 ou 24 septembre 1810) pensent qu'il vaut mieux dire *Klaude;* en effet c'est présentement la seule manière de prononcer ce nom patronal, et si l'on dit *Glaude,* ce n'est que dans cette phrase : *Prune de reine glaude.*

Cigogne s'écrivoit autrefois *cicogne*, et le *c* se prononçoit comme un *g.*

C initial, ou *dans le corps d'un mot*, conserve le son qui lui est propre avant *a, o, u, l, n, r, t;* néanmoins avant *u* il rend un son moins dur : ainsi, on prononce, avec le son propre, *cabaret, colonne, cuve, cligne-musette, Cnéius, crédulité, sanctifier, acteur.*

(Le Dictionn. de l'*Académie*, lettre C.)

C prend le son de *ch*, dans *violoncelle, vermicelle*, que l'on prononce *violonchelle, vermichelle.*

(L'*Académie, Trévoux, Gattel, Wailly*, etc.)

Voyez les Rem. dét., lettre *V.*

C ne se prononce pas *au milieu des mots*, quand il est suivi d'un *q*, ou de *cr, cl, ca, co, cu : acquérir, accréditer, acclamation, accabler, accomplir, accuser* se prononcent *aquérir, acréditer, aclamation*, etc.

(*Wailly*, p. 417. *Lévizac*, p. 74, t. 1.)

Il prend le son accidentel *se* avant *e*, *i* : *ceinture*, *ciguë*, il en est de même avant *a*, *o*, *u*, quand on met une cédille dessous, comme dans ces mots : *façade*, *garçon*, *reçu*.

(Le Dictionnaire de l'*Acad.* et *Restaut*, p. 24.)

C, à la fin des mots, ne se prononce point dans *estomac*, *broc*, *croc*, *accroc*, *marc*, *échecs* (jeu), *tabac*, *jonc*, *lacs* (filets), *arsenic*, *escroc*, *tronc*, *clerc*, *cric*, *porc*, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Wailly*, p. 416. *Demandre* et *Gattel*.)

Mais il se prononce ordinairement dans *bec*, *échec* (perte), *estoc*, *aqueduc*, *agaric*, *syndic*, *trictrac*, *avec*, *cotignac* (8), de *bric*, et de *broc*, etc.

(Mêmes autorités.)

On ne fait point sonner le *c* final sur la voyelle initiale du mot suivant, si ce n'est dans quelques occasions assez rares, où on lui donne le son propre; comme dans *franc-étourdi*, du *blanc au noir*, *clerc-à-maître*, *cric-crac*, *porc-épics*, que l'on prononce, *fran-qétourdi*, du *blan-qau-noir*, *cler-qà-maître*, etc.

Le *c* de *donc* ne se prononce que lorsque la phrase commence par *donc* : *votre ami est dans le besoin; donc vous devez l'aider. Je pense, donc je suis;* ou lorsque cette conjonction est suivie d'une voyelle : *votre frère est donc arrivé;* ou bien encore, d'après *Domergue*, dans les phrases que dicte un mouvement de l'ame, soit passionné, soit d'indignation, soit de colère, etc., comme dans cet exemple : *jusqu'à quand prétendrez-vous* DONC *me dicter des lois ?*

Dans tout autre cas, le *c* de la conjonction *donc* ne se prononce point; ainsi on dit *allons* DON *nous promener.*

Dans le redoublement, les deux *c* ne se prononcent qu'avant *e* et *i;* le premier *c* prend le son propre *que*, et le

---

(8) *Cotignac.* L'*Acad.* dit que le *c* final ne se fait point entendre dans ce mot. Mais il nous semble que l'usage est contraire à cette opinion; et *Féraud*, *Gattel*, *Boiste*, *Catineau* et M. *Laveaux* sont d'avis qu'on doit le prononcer.

second le son accidentel *se* : ainsi *accessit*, *accepter*, *accident*, *accès*, se prononcent *aqsessit*, *aqsepter*, *aqsident*; *aqsès*.

(*Wailly*, p. 417.)

Voyez page 44 la prononciation du *ch*.

D d. — Son propre D : *Diane*, *duché*, *douleur*.

Son accidentel T : *second abrégé*, *grand acteur*.

D initial, et *dans le corps du mot* avant une consonne, conserve le son qui lui est propre : *dame*, *admirable*, *admission*. (*Wailly*, pag. 420; M. *Sicard*, pag. 448, t. 2.)

Mais il le perd entièrement dans les mots où il reçoit un *v* après lui, comme dans *advis*, *advocat*, *advouer*, *adversion*; et cet usage a tellement prévalu que l'on écrit présentement ces mots sans *d* : les seuls mots *adverbe*, *adverbial*, *adverse*, *adversaire*, *adversité*, qui ont retenu le *d*, se prononcent en le faisant entendre, mais foiblement.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., lettre D.)

D final sonne, dans les noms propres *Obed*, *David*, *Joad*, *Sud* (vent), etc.

(*Demandre*, Dictionnaire de l'élocution, au mot *Consonne*; et *Wailly*, page 420.)

Il sonne encore, ou plutôt il prend le son accidentel *t*, si le mot qui finit par un *d*, est un *adjectif* suivi immédiatement de son substantif, et que celui-ci commence par une voyelle, ou un *h* non aspiré; ainsi, *grand homme*, *profond abîme*, se prononcent *gran-thomme*, *profon-tabîme*.

(*Demandre*.)

Il prend le même son, et dans le même cas, s'il est, à la fin d'un verbe, suivi de l'un des pronoms *il*, *elle*, *on* : *entend-il? coud-elle bien? répond-on ainsi?* se prononcent *enten-til? cou-telle bien? répon-ton ainsi?*

(*Dumarsais*, *Féraud*, *Bouillette* et *Demandre*.)

Dans le cas où l'*adjectif* ne seroit pas immédiatement suivi de son substantif, *Bouillette*, *Demandre*, M. *Sicard*, M. *Laveaux*, et M. *Dubroca* sont d'avis qu'alors le *d* final ne se feroit pas sentir, même avant une voyelle; ainsi, dans cette phrase, *le chaud aujourd'hui n'est pas grand au prix*

d'hier, on ne feroit entendre en aucune sorte ni le *d* de *chaud*, ni celui de *grand*.

Ils sont également d'avis que, quant aux *substantifs* suivis ou non suivis immédiatement de leurs adjectifs, on n'est pas dans l'usage, surtout dans la conversation, de faire sonner le *d* final de ces substantifs, même avant une voyelle; et alors ils pensent que dans *froid extrême*, *chaud épouvantable*, *bord escarpé*, le *froid* et le *chaud*, se prononcent comme s'il n'y avoit pas de *d* aux mots *froid*, *chaud*, *bord*.

Remarquez que, d'après cette règle, ce vers de Boileau n'est point régulier :

De ce *nid* à l'instant sortirent tous les vices (Ep. III.);

car le *d* ne se prononçant pas dans le mot *nid*, la rencontre de l'*i* et de l'*a* forme un hiatus, ce qui est contraire aux principes qu'a consacrés lui-même ce grand poète.

Au surplus c'est l'oreille que l'on doit surtout consulter; elle en apprendra plus que toutes les règles, et, par exemple, elle dira qu'on est dans l'usage de faire sentir le *d* dans ces expressions : *de fond-en comble*, *pied-à-boule*, *de pied-en-cap*, et de ne pas le faire sentir dans *pied-à-pied* (9).

Elle apprendra aussi que le *d* se lie toujours à la troisième personne du présent des verbes : *il enten-tun discours*, *il pren-tintérêt à*, *il répon-tà tout*, etc.

Enfin, si le mot placé après le *d* est féminin, alors le *d* étant suivi du mouvement foible qui forme l'*e* muet, et qui est le signe du genre féminin, il arrive que le *d* est prononcé dans le temps même que l'*e* muet va se perdre dans la voyelle dont il est suivi; ainsi on dit *gran-d'ardeur*, *gran-d'ame*. Si l'on ne prononçoit pas ainsi, la distinction des genres ne seroit plus marquée par la prononciation.

(*Dumarsais*, Encyl. méth. lettre D.)

---

(9) *Gattel* voudroit que l'on ne fît point sentir le *d* dans *pied-à-terre*, et que l'on prononçât *pié-à-terre*; mais nous pensons que l'usage est contraire à sa décision; et *Domergue*, p. 468 du Man. des étr., *Wailly*, dans la dernière édition de son dict., *Lemare*, 7e ex. de *Prononc.*, et *Vandelaincourt* font prononcer *pié-t-à-terre*.

Les seuls mots où les deux *d* se prononcent, sont *addition*, *additionnel*, *reddition*, *adducteur*; ailleurs on n'en prononce qu'un seul, mais la syllabe est brève dans l'un et dans l'autre cas.

(Le Dict. de l'*Acad.*, *Wailly*, M. *Sicard*, M. *Chapsal.*)

F f. — Son propre FE : *fini*, *forêt*, *funeste*.

Son accidentel VE : *neu-vans*, *neu-vhommes*.

Cette lettre conserve presque toujours le son qui lui est propre *au commencement et au milieu* des mots.

Finale, elle se fait sentir au singulier comme au pluriel, aussi bien avant les mots qui commencent par une consonne que avant ceux qui commencent par une voyelle : ainsi *vif désir*; *soif brûlante*; *pièce de bœuf tremblante*; se prononcent comme *vif amour*; *soif ardente*; *bœuf à la mode*; en faisant entendre le F final de *vif*, de *soif*, de *bœuf*.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Il y a cependant quelques mots exceptés de cette règle. De ce nombre sont les mots *clef*, dont le F ne se prononce ni au singulier ni au pluriel; *éteuf*, dont le F ne se prononce qu'en poésie; *œuf frais*, *œuf dur*, *nerf-de-bœuf*, *cerf-volant*, *chef-d'œuvre*, *bœuf-gras*, *bœuf salé*, dont le F ne se prononce ni en prose ni en poésie. Cela est fondé sur ce que, si l'on faisoit sentir la lettre F des premiers mots *nerf*, *chef*, *bœuf*, la prononciation seroit lente, lorsqu'au contraire elle doit être prompte, chacun de ces mots étant intimement lié avec *frais*, *dur*, *bœuf*, *volant*, *œuvre*, *gras*, *salé*, qui les accompagnent.

(*Lévizac.*)

Dans *nerf-de-bœuf*, on ne fait entendre que le *f* du mot *bœuf*.

Dans *cerf*, on ne prononce pas non plus la lettre F; mais on la prononce dans *serf*, espèce d'esclave.

(*L'Acad. Lévizac*, *Gattel*, *de Wailly*.)

L'exception a également lieu, selon le P. *Buffier*, *Wailly*, *Domergue*, *Gattel*, M. *Sicard*, et M. *Laveaux*, pour les

mots, au pluriel, *nerfs, bœufs* (10), *œufs*. Quant à l'*Académie*, elle n'en parle pas.

Elle a lieu aussi dans l'adjectif numéral *neuf*; mais c'est quand il est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne : *neuf cavaliers, neuf chevaux*; car, quand cet adjectif est suivi d'un substantif qui commence par une voyelle, l'usage ordinaire est d'en prononcer le F comme un *v* : *neu-vécus, neu-vans, neu-venfants, neu-vhommes*;

Et si *neuf* n'étoit suivi d'aucun mot, ou s'il n'étoit suivi ni d'un adjectif numéral ou autre, ni d'un substantif, on en prononceroit le *f* avec le son propre : *de cent qu'ils étoient, ils ne restèrent que neuf, — neuf et demi, — ils étoient neuf en tout, — les neuf arrivèrent à la fois.*

(Le Dict. de l'*Académie* au mot *neuf.*)

1re *Remarque.* Ces règles sur la prononciation du mot *neuf*, adjectif numéral, ne sont point applicables à l'adjectif *neuf* signifiant *nouveau, fait depuis peu*; et, en effet, le silence de l'*Académie* sur la prononciation de ce mot, dans cette signification, indique qu'au singulier comme au pluriel, avant une voyelle comme avant une consonne, le F final doit se faire entendre.

2e *Remarque.* — *Demandre* (dans son Dictionnaire de l'élocution) veut que l'exception ait lieu, c'est-à-dire que le F final des mots *œuf, bœuf* et *nerf* ne se prononce, même au singulier, que dans le cas où ils sont suivis d'une consonne. *Wailly* est aussi de cet avis pour le mot *bœuf*; mais l'*Académie* ne s'expliquant pas sur la prononciation de ces mots, annonce par son silence que le F final de chacun d'eux, lorsqu'ils sont employés au singulier, doit se

(10) Boileau (sat. VI) a dit :

Et, pour surcroît de maux, un sort *malencontreux*
Conduit en cet endroit un grand troupeau de *bœufs*.

Et *Racine* (les Plaid., I, 5):

Et si dans la province
Il se donnoit en tout vingt coups de nerf de *bœuf*,
Mon père pour sa part en emboursoit dix-*neuf*.

faire sentir, de même que dans les mots *juif, veuf, serf, canif, naïf,* pour la prononciation desquels elle ne s'explique également pas.

Lorsque F est redoublé, on n'en prononce qu'un.

Le PH se prononce comme un F. Nous en parlerons à la lettre P.

G g. — Son propre GUE : *gage, guérir, guide, guttural.*

Son accidentel { JE avant *e, i* : *gelée, gibier, giboulée.*
KE : *rang élevé, long accès.*

Le G *initial*, ou dans le corps d'un mot, a le son qui lui est propre avant les voyelles *a, o, u,* et avant les consonnes *l, r* : *galon, gosier, guttural, gloire, agréable.*

Avant les voyelles *e, i,* il a le son accidentel *je*. *Gène, gentil, gingembre, pigeonneau* se prononcent comme s'il y avoit *jène, jentil,* etc. *Gessner* se prononce *Guesner.*

On insère un *e* absolument muet après la consonne G, quand on veut lui ôter le son qui lui est propre devant *a, o, u,* pour lui donner le son de *j*, qu'elle a devant *e, i;* ainsi l'on a écrit *forgeons,* pour le faire prononcer comme s'il y avoit *forjons.*

Pour donner au contraire à la lettre G le son qui lui est propre avant *e, i,* et lui ôter celui que l'usage y a attaché dans ces circonstances, on met après cette consonne un *u* qu'on peut appeler muet, comme dans *guérir, guide, guider, à ma guise,* où l'on n'entend aucunement la voyelle *u.*

(*Douchet* et *Beauzée*, Encyclop. méth. lettre G.)

Il y a cependant quelques mots, comme *aiguille, aiguillon, aiguiser* (11), *arguer, inextinguible,* et les noms propres *d'Aiguillon, le Guide, de Guise,* dans lesquels l'*u* se fait entendre.

(*Dangeau*, Essai de Gramm. — *Wailly*, p. 423.)

---

(11) *Féraud* et *Gattel* sont d'avis qu'il faut prononcer *éghizer;* mais *Beauzée, Restaut, Wailly, Domergue,* pag. 468 de son Man., et 439 de ses Solut. gramm.; M. *Lemare*, p. 278, 1er vol., *Rolland*, M. *Laveaux* et l'*Académie* veulent que l'on dise *ai-gui-ser* : *ui* est prononcé rapidement, mais l'*u* se fait entendre.

Dans le mot *gangrène*, le G *initial* prend le son accidentel *k* : *kangrène*.

(L'*Académie*, p. 355 de ses Observ., et son Dictionn.)

G final sonne GUE, dans les mots étrangers *doëg*, *agag*.

(*Wailly*.)

À l'égard de *joug*, l'*Académie* dit que l'on fait sentir un peu la lettre finale, même devant une consonne.

G final a le son accidentel K, dans BOURG, et dans les mots qui sont suivis d'une voyelle, comme : *suer sang et eau*, *un long accès*, *rang honorable*.

Mais il est muet dans les mots *faubourg*, *legs*, *doigt*, *vingt*, *étang*, *poing*, *coing*, *hareng*, *seing*.

(*Wailly*, p. 423.)

On ne prononce qu'un *g* dans les mots où cette lettre est redoublée, excepté avant GÉ, et alors le premier a le son de *gue* : *suggérer*. Ce même son se retrouve dans le corps du mot avant *d*, *m*, *h* : *Magdebourg*, *augmenter*, *Bergheim*.

G, suivi de la consonne N, forme différents sons : le son propre de GN forme deux articulations : *gue* et *ne* ; le son accidentel ou mouillé de *gn* est *gne*.

Au commencement des mots, *gn* conserve le son qui lui est propre : *gnome*, *Gnide*, *gnostique*, *gnomon*, se prononcent *guenome*, *guenide*, *guenostique*, *guenomon*.

(L'*Académie*.)

Le son mouillé de GN n'a lieu qu'au milieu des mots ; on prononce *magnanime*, *cigogne*, *guignon*, *incognito*, *magnétisme*, *Sévigné* (nom propre), de même que *agneau*, *règne*, *gagner*, *compagnie*. (L'*Académie*.)

Il faut en excepter les mots *agnat*, *diagnostic*, *stagnation*, *cognat*, *régnicole*, *inexpugnable*, *ignée*, *Prognée*, que l'on prononce avec le son propre ; c'est-à-dire que le *g* et le *n* sont entendus séparément. (L'*Académie*.)

Dans les noms propres *Clugny*, *Regnaud*, *Regnard* (auteur comique), la lettre *n* a sa prononciation naturelle, et le G est entièrement muet. On prononce de même le mot *signet* ;

mais *signer, assigner, assignation*, se prononcent avec le son mouillé.

(*Beauzée*, Encycl. méth. lettre N. — *Domergue*, page 126, et le Man. des amat. 2e année, pag. 271.)

Le son mouillé a également lieu dans *agnus*; mais le *g* et le *n* se prononcent séparément, c'est-à-dire avec le son propre dans *agnùs-castus*, nom d'arbuste.

(L'*Académie*.)

L'*Académie* ne parle point de la prononciation des deux mots *imprégner, imprégnation*; mais *Wailly*, *Gattel*, MM. *Rolland*, *Le Tellier* et *Laveaux* disent que *imprégnation* se prononce *impregue-nation*, et qu'*imprégner* se prononce avec le son mouillé.

Observez qu'il ne faut jamais mettre d'*i* après *gn*. — Cette règle est générale; cependant, afin de distinguer dans les verbes terminés en *gnant* au participe présent, la première et la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif, de la première et de la seconde personne plurielle du présent de l'indicatif, on écrit avec un *i* : *nous craignions*, *vous craigniez*; *nous accompagnions*, *vous accompagniez*.

Le présent du subjonctif est sujet à la même exception. (M. *Sauger*.)

H h — Se prononce HE : *hameau, hibou, héros*.

Cette lettre est aspirée ou muette, lorsque dans la même syllabe elle est seule avant une voyelle.

1°, Si elle est aspirée, comme dans *héros, hameau*, elle donne au son de la voyelle suivante une articulation gutturale, et alors elle a les mêmes effets que les autres consonnes : au commencement du mot, elle empêche l'élision de la voyelle finale du mot précédent, ou elle en rend muette la consonne finale. Ainsi au lieu de dire, avec élision, *funest'hasard* en quatre syllabes, comme *funest'ardeur*, on dit *funes-te-hasard* en cinq syllabes; *une haine*, se prononce *u-ne haine*; *j'aurois honte* se prononce *j'aurè honte*.

(*Beauzée*, Encycl. méth. lettre H.)

2°, Si la lettre H est muette, comme dans *homme, harmonie*, elle n'indique aucune articulation pour le son de la voyelle suivante, qui reste dans l'état actuel de simple émission de

la voix; et, dans ce cas, elle n'a pas plus d'influence sur la prononciation, que si elle n'étoit point écrite; ce n'est alors qu'une lettre purement étymologique, que l'on conserve comme une trace du mot radical où elle se trouvoit, plutôt que comme le signe d'un élément réel du mot où elle est employée; et, si elle commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, est réputée immédiatement suivie d'une voyelle. Ainsi au lieu de dire sans élision *ti-tre honorable*, comme on dit *ti-tre favorable*, il faut dire, avec élision, *titr'honorable*, comme on dit *titr'onéreux*.

(*Beauzée*, Encycl. méth. lettre H.)

Il seroit à souhaiter que l'on eût quelques règles générales pour distinguer les mots où l'on aspire la lettre H de ceux où elle est muette.

Vaugelas et *Restaut* sont d'avis que, dans tous les mots qui commencent par un H, et qui sont dérivés du grec ou du latin, le H ne s'aspire point, et que c'est précisément le contraire dans tous les mots dont l'origine est barbare; mais, comme cette règle n'est rien moins qu'infaillible et générale (12); comme d'ailleurs il doit paroître singulier qu'il faille étudier à fond le grec ou le latin, pour savoir comment il faut prononcer un mot de notre langue, il sera plus court et plus sûr de rapporter une liste exacte des mots où on aspire la lettre H.

---

(12) HAGARD est dérivé du mot grec ἄγριος, *sauvage*: Rac. Ἀγρὸς, *ager*, terre. — HALBRAN (canard sauvage) est dérivé de ἁλιβρένθος: Rac. Ἅλς, ἁλὸς, la mer, et βρένθας, certain oiseau; — HÂLE, de ἅλιος, selon les Doriens, pour Ἥλιος, soleil, ou de ἀλεὸς, chaud, ardent: Rac. Ἀλέα, chaleur, et proprement celle qui vient du soleil; — HALLE, de Ἅλος, *area*, aire à battre le grain; — HAMEAU, de ἅμα, *simul*, ensemble; — HANCHE, du vieux mot ἀγκὴ, dont est encore demeuré ἀγκαὶ, *ulna*, os; — HARDI, de καρδία, le cœur; — HARNOIS, de ἀρνακὶς, peau d'agneau: Rac. Ἄρς, ἀρνὸς, agneau; — HÉROS, de Ἥρως, etc., etc.

HALETER est dérivé du mot latin *halitus*; HENNIR de *hinnire*; HENNISSEMENT de *hinnitus*; HARDI de *hardeo*, ou du grec καρδία, cœur, en

LISTE DE TOUS LES MOTS OÙ LA LETTRE H EST ASPIRÉE.

HA ! Interj.
HÂBLER et ses dérivés, parler beaucoup et avec ostentation.
HACHE, HACHER, HACHETTE.
HACHIS, HACHOIRE (13).
HACHURES (t. de grav.; t. de blason) (14).
HAGARD.
HAHA, ouverture.
HAHÉ (t. de chasse).
HAIE, clôture.
HAÏE, cri des charretiers.
HAILLON.
HAINE (15) et ses dérivés.
HAIRE, chemisette de crin ou de poil de chèvre.
HALAGE, action de tirer un bateau.
HALBRAN, jeune canard sauvage.
HALBRENER, chasser aux halbrans.
HÂLE et ses dérivés.
HALENER (16).
HALETANT, HALETER.
HALLAGE, droit de halle.
HALLE.
HALLEBARDE, pique garnie.
HALLEBREDA (t. de mépris et popul.).
HALLIER, buisson épais; celui qui garde une halle.

---

changeant *k* en *h*; HERNIE de *hernia*; HALLEBARDE de *hasta*; HARPON de *harpago*; HARPIE de *harpia*; HÉRISSON de *heres*, etc., etc.

Et, malgré cette origine grecque ou latine, le *h* de tous ces mots est aspiré.

(*Fromant*, supplém. à la Gramm. de MM. de *Port-Royal*, p. 17.)

(13) HACHIS, HACHOIRE. L'*Académie* ne dit pas que le *h* de ces mots soit aspiré; mais *Trévoux*, *Féraud*, *Wailly*, *Gattel* et *Caminade*, etc., les mettent au nombre des mots dont le *h* s'aspire.

(14) HACHURES. Même observation. — De plus l'*Académie* n'indique ce mot que comme un substantif féminin qui ne se dit qu'au pluriel; cependant on dit une *hachure simple*, une *hachure double*.

(15) HAINE. Le *h* s'aspire dans tous les temps du verbe *haïr*.

(16) HALENER. L'*Académie*, *Trévoux*, *Gattel*, *Wailly et Boiste*, disent que le *h* s'aspire dans ce mot; mais *Féraud* est d'avis qu'il est muet, et M. *Laveaux* pense qu'il a raison, parce que *halener* est un composé d'*haleine*, où le *h* n'est point aspiré; néanmoins l'usage ne s'est pas prononcé en faveur de ce motif, quoiqu'il paroisse fondé.

Halener au surplus s'emploie bien rarement.

HALOIR, lieu où on sèche le chanvre.
HALOT, trou dans une garenne.
HALTE.
HAMAC, espèce de lit suspendu.
HAMEAU.
HAMPE, bois d'une hallebarde.
HAN, sorte de caravanserail.
HANCHE.
HANGAR (17), remise pour des charrettes.
HANNETON.
HANSCRIT, langue savante des Indiens.
HANSE, société de commerce formée entre plusieurs villes du nord de l'Allemagne.
HANSÉATIQUE (18).
HANSIÈRE (t. de marine).
HANTER et HANTISE (t. fam. et popul.).
HAPPE, espèce de crampon.
HAPPELOURDE, pierre fausse (19).
HAPPER (t. popul.).
HAQUENÉE, cheval ou cavale de taille médiocre.
HAQUET, espèce de charrette à voiturer des marchandises.
HARANGUE et ses dérivés.
HARAS, lieu destiné à loger des étalons.
HARASSER.
HARDER (t. de chasse).
HARDES.
HARDI et ses dérivés.
HAREM (20), lieu où sont renfermées les femmes et les concubines du Sultan, d'un Pacha.

---

(17) HANGAR. D'après *Ducange*, *Furetière*, *Richelet*, *Restaut* et *Domergue*, ce mot vient du latin *angarium*, lieu où on gardoit les chevaux de louage, appelés *equi angariales*. *Hérodote* nous apprend que le mot *angarium*, en ce sens, vient originairement de la langue persanne. On appelle encore en Flandre *angra*, un lieu couvert qui n'est point fermé et où l'on entre de tous côtés : alors *Trévoux* et *Domergue* trouvent qu'il est étonnant que l'*Académie* écrive ce mot avec un *h*.

(18) HANSÉATIQUE. L'*Académie* ne dit point que le *h* de ce mot soit aspiré, et cependant elle le dit du mot *hanse*, d'où *hanséatique* est tiré.

Gattel et M. *Laveaux* sont plus conséquents ; ils indiquent l'aspiration.

Au surplus beaucoup de personnes écrivent *anséatique* sans *h*.

(19) HAPPELOURDE. L'*Académie* dit que ce mot se dit figurément des personnes qui ont une belle apparence, un bel extérieur, et qui n'ont point d'esprit.

Trévoux pense que, dans ce sens, il ne se dit qu'en riant, et M. *Laveaux* doute fort qu'on puisse jamais s'en servir.

(20) HAREM. L'*Académie*, *Féraud* et *Trévoux*, ne parlent point de ce mot, et *Wailly*, qui en fait mention, le met au nombre des mots

HARENG et ses dérivés.
HARENGÈRE.
HARGNEUX.
HARICOT, plante; graine; ragoût.
HARIDELLE.
HARNACHER, HARNACHEMENT.
HARNOIS (on prononce *harnès*).
HARO (t. de coutume, bas et peu usité).
HARPAILLER (t. fam.) n'est d'usage qu'en parlant de deux personnes qui se querellent.
HARPE.
HARPEAU (t. de marine).
HARPER (t. fam.), prendre et serrer fortem. avec les mains.
HARPIE.
HARPIN, croc de batelier.
HARPON, espèce de dard.
HARPONNER.
HART, espèce de lien.
HASARD et ses dérivés.
HASE, femelle du lièvre et du lapin de garenne.
HÂTE et ses dérivés.
HAUBAN (t. de maçon).
HAUBANS (t. de marine).
HAUBERT, sorte de cuirasse.
HAUSSE et ses dérivés.
HAUSSE-COL.
HAUT et ses dérivés.
HAUTBOIS (21).
HAUT-BORD, nom que l'on donne aux grands vaisseaux.
HAUT-DE-CHAUSSES.
HAUTE-CONTRE (22) (t. de musique).
HAUTE-COUR, tribunal suprême.
HAUTE-FUTAIE.
HAUTE-LICE, fabrique de tapisserie.
HAUTE-PAYE.
HAUT-MAL, mal caduc.
HAUTESSE (23).
HÂVE, pâle et défiguré.
HÂVIR, v. act. dessécher.
HÂVRE, port de mer.
HAVRE-SAC.
HÉ ! sorte d'interjection.
HEAUME, casque.
HÈLER (t. de marine).
HEM ! interjection.
HENNIR (on prononce *hanir*); l'*Acad.* et tous les lexicogr.
HENNISSEMENT (on prononce hanissement).
HENRI (24).
HENRIADE.

---

dont le *h* ne s'aspire point; *Gattel*, qui est d'un avis contraire, a pour lui l'usage, et les écrits de plusieurs gens de lettres estimés pourroient en donner la preuve.

(21, 22, 23) HAUTBOIS, HAUTE-CONTRE, HAUTESSE. *Wailly*, *Féraud*, *Gattel*, *Caminade*, *Rolland* disent aussi que le *h* s'aspire dans ces trois mots; mais l'*Académie* n'en dit rien.

(24) HENRI. On aspire le *h* de ce mot dans le discours soutenu, mais on ne l'aspire jamais dans la conversation. (D'*Olivet* et *Demandre*.) — Le *h* de *Henriette* ne s'aspire dans aucun cas.

HÉRAUT, officier d'un Prince ou d'un État souverain.
HÈRE (t. de mépris).
HÉRISSER.
HÉRISSON.
HERNIE, descente de boyaux.
HERNIAIRE, chirurgien.
HÉRON.
HÉROS (26).
HERSE et ses dérivés
HÊTRE, grand arbre.
HEURT, choc, coup.
HEURTOIR et ses dérivés.
HIBOU.
HIC, principale difficulté d'une affaire.
HIDEUX, HIDEUSEMENT.
HIÉRARCHIE.
HIE, sorte d'instrument dont on se sert pour enfoncer les pavés.
HISSER (verbe act.).
HOBEREAU, oiseau de proie [
HOC, jeu de cartes.
HOCHE, entaillure.
HOCHEMENT et ses dérivés.
HOCHEPOT (27), espèce de ragoût de bœuf.
HOCHER, secouer, branler.
HOCHET (28).
HOLÀ.
HOMARD, grosse écrevisse de mer.
HONGRE, cheval châtré.
HONNIR, bafouer (29).
HONTE et ses dérivés.
HOQUET.
HOQUETON, archer.
HORDE, peuplade errante.
HORION (vieux mot), coup rude déchargé sur la tête ou sur les épaules.
HORS.
HOTTE.
HOTTÉE (30).
HOTTENTOT (31), habitant de l'Afrique.
HOUBLON et ses dérivés.

---

(25) HÉSITER. Le *h* de ce mot étoit autrefois aspiré. P. *Corneille* a dit dans sa comédie du Menteur (act. III, sc. 4) : *ne hésiter jamais, et rougir encor moins.*

Et *Bouhours* : *c'est une erreur de hésiter à prendre parti du côté où il y a le plus d'évidence.*

Mais *ne hésiter*, *de hésiter* ont paru trop durs à l'oreille, et l'on ne fait plus difficulté de dire aujourd'hui j'*hésite*, je *n'hésite plus*.

(*Voltaire*, rem. sur *Corneille*, et *Féraud*, Dict. critique.)

(26) HÉROS. Les dérivés de ce mot, tels que *héroïne*, *héroïsme*, *héroïque*, *héroïquement*, *héroïde*, sont tous sans aspiration.

(27, 28) HOCHEPOT, HOCHET.. *Wailly*, *Trévoux*, *Gattel*, *Boiste*, etc, etc.; indiquent ces mots avec aspiration; mais l'*Académie* n'en parle point.

(29, 30, 31) L'*Académie* fait le même oubli à l'égard des mots *hottentot*, *hottée*, *houleux*; mais *Wailly*, *Féraud* et *Boiste*, en aspirent le *h*.

HOUE, instrument pour remuer la terre.
HOUILLE.
HOULE, vague après la tempête.
HOULEUX (t. de marine).
HOULETTE.
HOUPPE.
HOUPPELANDE.
HOURDAGE, maçonnage grossier.
HOURDER (verbe).
HOURI.
HOURVARI (t. de chasse) (32).
HOUSSARD, HUSSARD.
HOUSPILLER.
HOUSSAIE, lieu où croît quantité de houx.
HOUSSE et ses dérivés.
HOUSSINE.
HOUSSOIR.
HOUX, arbre.
HOYAU, sorte de houe.
HUCHE, grand coffre.
HUÉE et ses dérivés.
HUGUENOT, calviniste.
HUIT et ses dérivés (33).
HUMER.
HUNE, HUNIER.
HUPPE, HUPPÉ.
HURE.
HURHAUT (t. de charretier).
HURLEMENT, HURLER.
HUTTE, se HUTTER.

OBSERVATION. — 1°. Le H conserve l'aspiration dans tous les mots qui sont composés des précédents, tels que *déharnacher*, *enhardi* et ses dérivés, *enharnacher*, *aheurtement*, etc. Cette lettre fait alors l'effet du tréma, et sert à annoncer que la voyelle qui la suit ne s'unit pas en diphthongue à la voyelle

---

(32) HOURVARI. Ce mot vient, selon *Ménage*, du bas allemand *herwaard*, qui signifie en deçà, ou impérativement *retourne*, qui est le cri des chasseurs allemands; alors, on ne devine pas pourquoi l'*Académie* écrit *hourvari* avec un *h*, et *ourvari* sans *h*. Ce mot écrit sans *h* est bien certainement contraire à son étymologie, et, comme le dit M. *Laveaux*, il n'est pas françois.

Hourvari se dit aussi figurément et familièrement, d'un contre-temps que l'on essuie dans une affaire; ou encore, d'un grand bruit, d'un grand tumulte.

Nombre de gens écorchent ce mot.

(33) HUIT. Quelques Grammairiens ne veulent pas qu'il y ait d'aspiration dans *huit*; mais c'est sans fondément, puisqu'on écrit et qu'on prononce sans élision, ni liaison: *le huit*, *les huit volumes*, *la huitaine*, *le* ou *la huitième*; voy. pag. 63.

qui la précède. On en excepte *exhausser*, *exhaussement*, qui sont sans aspiration, quoique formés de *hausser*, *haussement*, où le *h* est aspiré.

(L'*Acad.*, *Restaut*, *Wailly*, *Domergue.*)

2°. La lettre *h* est ordinairement aspirée lorsqu'elle se trouve au milieu d'un mot entre deux voyelles, comme dans *cohue*, *aheurter*, *ahan*.

(Le Dict. de l'*Académie.*)

3°. Elle est presque toujours aspirée dans les noms de pays et de villes : *le Hainaut*, *la Hongrie*, *la Hollande*, *Hambourg*, etc. — Cependant le *h* n'est point aspiré dans ces phrases, *toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*, *eau de la reine d'Hongrie*, où un usage fréquent a effacé l'aspiration.

(*Restaut*, *Wailly*, *Chapsal*, *Gattel*, et *Catineau.*)

4°. *Onze*, *oui*, quoique ne commençant pas par un *h*, se prononcent avec aspiration : *de* ONZE *enfants qu'ils étoient il n'en est resté que six.* — *Le oui et le non.*

(L'*Académie.*)

NOTA. *Dumarsais* croit que si l'on écrit et l'on prononce *le onze*, c'est pour ne pas confondre *l'onze* avec *l'once*; que si l'*e* ne s'élide pas devant *oui*, c'est pour éviter l'équivoque de *l'ouie* et de *Louis*, et aussi pour mettre une symétrie entre le *non* et le *oui*.

L'*o* n'est pas toujours aspiré dans *onzième*; on dit le *onzième* et *l'onzième*. L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Wailly*, *Rolland* et les Écrivains ont formellement admis les deux prononciations.

Fléchier écrit toujours l'*onzième* :

*Il sortit de la ville en colère, l'*ONZIÈME *de juin.*

Corneille l'a écrit aussi dans Cinna (act. I, sc. 1).

Le *P. Bouhours*, dans ses Doutes, se range à l'avis de *Vaugelas*, qui condamne *le onzième*; mais, dans ses Remarques, il cède à la force de l'usage, et tolère l'aspiration.

Aujourd'hui on dit plus souvent *le onzième* que *l'onzième.*
(*M. Boissonade.*)

Quant à cette phrase du discours familier : sur LES *une heure ;* l'*Académie*, *Féraud* (au mot *une*), et la plupart des Grammairiens modernes disent que *les*, devant *une*, se prononce comme si l'*u* de *une* étoit une lettre aspirée.

Les consonnes après lesquelles on emploie la lettre H en françois sont *c*, *l*, *p*, *r*, *t*.—Voyons d'abord quelle est sa fonction après la lettre *c ;* et ensuite, à chacune des autres lettres *l*, *p*, *r*, *t*, nous traiterons de celle que la lettre H remplit lorsqu'elle en est accompagnée.

Après la consonne *c*, la lettre H est purement *auxiliaire*, quand, avec cette consonne, elle devient le type de l'articulation forte dont nous représentons la foible par *z*, et qu'elle n'indique aucune aspiration dans le mot radical : telle est la valeur de H dans les mots purement françois, ou qui viennent du latin ; comme *chapeau*, *cheval*, *chose*, *chute*, etc.
(*Beauzée*, Encycl. méth. et le Dict. de l'*Académie*.)

Après *c*, la lettre H est purement *étymologique* dans plusieurs mots qui viennent du grec, ou de quelque langue orientale, parce qu'elle ne sert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avoient un *h* aspiré, et que dans le mot dérivé elle laisse au *c* la prononciation naturelle du *k ;* comme dans : *Achéloüs*, *Achmet*, *archetype*, *anachronisme*, *archonte*, *archange*, *Chalcédoine*, *Chaldéen*, *catéchumène*, *chaos*, *Chéronée*, *Chersonèse*, *chœur*, *choriste*, *chorus*, *chorographie*, *chrétien*, *chromatique*, *chronique*, *chronologie*, *chrisalyde*, *Melchisedec*, etc.
(*Beauzée* et l'*Académie*.)

—*Bacchus*, *Achéloüs*, *Chloris*, *Melchior*.
(*Wailly*, *Demandre*.)

Plusieurs mots de cette classe, étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, se sont insensiblement éloignés de leur prononciation originelle, pour prendre celle du *ch* françois ; tels sont : *archevêque*, *archidiacre*, *archiprêtre*,

architecte, *archiduc*, *chimie*, *chirurgien*, *chérubin*, *tachygraphie*, *Achille*, *Machiavel*, *Ezéchias*.

(*Beauzée* et l'*Académie*.)

Remarques. — On prononce à la françoise : *archevêque*, *patriarche*, *Michel*; et, avec le son du *k*, *archiépiscopal*, *patriarchal*, *Michel-Ange*.

L'*Académie*, *Restaut*, *Demandre*, *Gattel*, *Féraud*, *Boniface*, etc., sont d'avis qu'on doit prononcer le *ch* du mot *chirographaire* avec le son du *k*; *Wailly* indique dans sa grammaire qu'il faut le prononcer à la françoise; mais, dans son dictionnaire, il s'est rangé à l'avis de l'*Académie*.

Les mêmes autorités se sont toutes réunies pour que l'on prononce le *ch* du mot *Achéron* à la françoise. Le Théâtre françois a adopté cette prononciation; l'Opéra seul tient encore pour *Akéron*.

Le *ch* de *Joachim* se prononce à la françoise, et *im* prend un son nasal et obtus, comme *in* dans le mot *injuste*.

Dans *almanach*, le *ch* n'a aucun son. On prononce *almana*.

(L'*Académie*.)

J j — Se prononce toujours JE : *jalousie*, *jésuite*, *joli*, *jeune*, *jeter*.

Il ne se double point, et ne se trouve jamais, ni avant une *consonne*, ni à la fin d'un mot, ni avant la voyelle *i*, excepté par élision; comme dans *j'ignore*, *j'irai*; et alors *j'* remplace le pronom *je*.

Ne confondez pas le J *consonne* avec l'*i* voyelle, et n'oubliez pas que cette consonne a pour identique la lettre *g*.

K k — Se prononce QUE : *Kyrielle*.

Cette lettre, inutile en latin, ne sert pas davantage en françois; elle ne s'est conservée que pour le mot *kyrielle*, formé abusivement de *kyrié éléison*; pour quantité de mots bretons; et pour quelques mots qui nous viennent des langues du nord ou de l'orient; tels que *Kan*, *Kabach*, *kabin*,

kermès, *kermesse*, *kilomètre*, *kiosque*, *kirsch-wasser*, *kinancie*, *Stockholm*, *loock*, etc.

(*Regn. Desmarais*, au mot *prononc.* — *Wailly*, p. 431. — Et le Dict. de l'*Académie.*)

L l — se prononce LE : *laurier*, *leçon*, *livre*, *loge*, *lune*. Cette lettre se prononce toujours de même, au commencement, au milieu ou à la fin des mots.

Le L *final* ne sonne pas dans *baril*, *chenil*, *coutil*, *cul*, *fournil* (lieu où est le four), *fusil*, *gril*, *nombril*, *outil*, *persil*, *soûl*, *sourcil*; mais il sonne dans tous les autres mots.

NOTA. La prononciation des mots pluriels en *ils* varie conformément à celle du singulier; par exemple, on dit *des fusi-zenlevés*, *des outi-zexcellents*, parce que ces mots se prononcent au singulier sans l'articulation du *l*; mais on dit *des profil-zexacts*, *de subtil-zarguments*, parce que dans ces mots on fait sonner la *consonne l* au singulier; enfin, des *péril-zaffreux*, en mouillant, parce que *péril* se mouille au singulier.

Wailly, *Gattel*, *Domergue* et M. *Laveaux* sont d'avis que l'on fait entendre le *l* final de *gentil* (idolâtre); l'*Académie* se tait sur la prononciation de ce mot; mais elle dit positivement que le *l* final de *gentil*, dans la signification de joli, agréable, ne se fait entendre que lorsqu'il est avant une voyelle, et encore prend-il le son mouillé; c'est-à-dire que *gentil enfant*, se prononce comme s'il y avoit *gentillenfant*, mais au pluriel le *l* reste muet.

Voyez, p. 13, ce que nous avons dit, sur le changement de l'*u* final en *l*, dans certains mots.

La voyelle *i*, placée avant la consonne *l*, donne à cette lettre un son mouillé qui est très-commun dans notre langue: ce son devroit avoir un caractère particulier; mais, comme il nous manque, il n'y a pas uniformité dans la manière de le désigner.

1°. Nous indiquons ce son mouillé par la seule lettre *l*, quand elle est finale et précédée d'un *i*, soit prononcé, soit

muet, comme dans *avril*, *babil*, *cil*, *mil* (sorte de grain fort petit), *péril*, *bail*, *écueil*, *orgueil*, *travail*, *sommeil*, *soleil*, *fénil* (lieu où l'on serre les foins), etc. — Il faut seulement en excepter *fil*, *Nil*, *mil* (adjectif numérique), les adjectifs en *il*, le mot *fils*, et tous ceux que nous avons indiqués plus haut, où le *l* ne se prononce pas.

2°. Nous représentons le son mouillé par *ll*, dans les mots *Sulli*, et dans ceux où il y a, avant *ll*, un *i* prononcé, comme dans *fille*, *anguille*, *paillage*, *cotillon*, etc. — Il faut cependant en excepter *Gille*, *ville*, *mille*, etc., etc., et tous les mots commençant par *ill*, tels que *illégitime*, *illustre*, *illusion*, etc., etc.

3°. Nous représentons le même son par *ill*, de manière que l'*i* est réputé muet, lorsque la voyelle prononcée avant le son, est autre que *i* ou *u*, comme dans *paillasse*, *oreille*, *feuille*, etc. Mais c'est mal rendre le son mouillé que de prononcer *mélieur*, comme s'il y avoit un *i* après le *l*, ou comme s'il y avoit un *i* grec, *meyeur*.

4°. Enfin nous employons quelquefois *lh* pour la même fin, comme dans *Milhaud*, *Pardailhac*.

(*Beauzée*, Encycl. méth. let. L.)

On ne prononce guère les deux *l* que dans *alléger*, *allégorie*, *allusion*, *belligérant*, *collaborateur*, *colloque*, *constellation*, *ellébore*, *folliculaire*, *gallican*, *gallicisme*, *hellénisme*, *intelligent*, *libeller*, *oscillation*, *palladium*, *pallier*, *pulluler*, *pusillanime*, *rebellion*, *solliciter*, *syllogisme*, *tabellion*, *velléité*, et quelques dérivés de ces mots.

On prononce un seul *l* dans *collège*, *collation*, *collationner*; mais on en prononce deux dans *collégial*, et dans *collation*, *collationner*, ayant un autre sens que celui de repas.

(*Wailly*, p. 432; et *Lévizac*, p. 82, t. 1.)

M m — se prononce ME : *muse*, *médisant*, *midi*.

Cette lettre ne reçoit aucune altération au commencement des mots.

Mais, à la fin d'une syllabe, *m* a le son nasal, ou, si l'on veut, remplace le *n*, quand il est suivi de l'une des trois

lettres *m*, *b*, *p*. *Emmener*, *combler*, *comparer*, etc., etc., se prononcent *enmener*, *conbler*, *conparer*.

On en excepte les mots qui commencent par *imm* : *immodeste*, *immédiatement*, *immense*, *immanquable* se prononcent *im-modeste*, *im-médiatement*, etc.

On prononce aussi l'articulation M dans les mots où elle est suivie de *n*, comme *amnistie*, *Agamemnon*. Il faut en excepter *damner*, *condamner* et leurs dérivés. — *Automne* se prononce *autone*.

(*Beauzée*, Encycl. méth. lettr. M.)

Dans le mot *indemne*, l'*e* se prononce moyen, et on conserve à la lettre *m* son articulation naturelle; on dit *ein-dèm-ne*; mais dans les mots *indemnité*, *indemniser*, l'*e* se change en *a*, et l'on y fait entendre la lettre *m* : *ein-dame-niser*, *ein-dame-nité*.

(M. *Boniface*.)

M a encore l'articulation nasale dans *comte*, venu de *comitis*; dans *compte*, venu de *computum*; dans *prompt*, venu de *promptus*; et dans leurs dérivés.

La lettre M *finale* est un simple signe de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *nom*, *pronom*, *faim*, *parfum*, etc.; il faut en excepter l'interjection *hem*; quelques mots latins, tels que *item*, et la plupart des noms propres étrangers, où la lettre M conserve sa prononciation naturelle, comme dans *Sem*, *Cham*, *Priam*, *Stockholm*, *Postdam*, *Amsterdam*, *Rotterdam*, *Wirtemberg*, etc. — *Adam*, *Absalom* se prononcent cependant avec le son nasal; et c'est de l'usage qu'il faut apprendre ces différences, car c'est l'usage seul qui les établit, sans aucun égard pour l'analogie.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre M.)

Lorsque M est redoublé, on n'en prononce ordinairement qu'un, comme dans *commode*, *commis*, *commissaire*, *dilemme*, etc., etc.; on excepte les mots *Ammon*, *Emmanuel*, *ammoniac*, *commensurable*, *commémoration*, *committimus*,

commotion, *commuer* et ses dérivés; et tous ceux où M redoublé est précédé de *i* : *immanquable*, *immense*, etc.

(*Regn. Desmarais.* — *Wailly*, p. 413 et 433. — M. *Sicard*, p. 451, t. 2. — *Gattel*, et le Dict. de l'*Académie*.

Grammaire, *grammairien*, fréquemment usités, ont subi le sort de tous les mots qui passent dans la langue usuelle, et ils ont pris une prononciation adoucie, tandis que dans les mots, *grammatical*, *grammatiste*, moins usités, on a continué de faire entendre le double M.

N n. — Cette consonne n'a que le son propre NE; *nager*, *novice*, *nonagénaire*.

Lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, elle conserve le son qui lui est propre, au *commencement* et *au milieu des mots*; comme dans *nourrice*, *anodin*, *cabane*, etc.; on en excepte le mot *enivrer* et ses dérivés, et le verbe *enorgueillir*, qui se prononcent comme s'il y avoit deux N, le premier nasal et le second articulé : *an-nivrer*, *an-norgueillir* (34).

(Le Dict. de l'*Académie*, *Wailly*, *Gattel*, *Boiste*, *Catineau*, *Rolland*, etc., etc.)

Suivi d'une consonne (autre que la lettre N), N perd le son qui lui est propre pour prendre le son nasal, comme dans *ancre*, *engraver*, *ingrédient*.

N *final* sonne dans *abdomen*, *amen*, *Eden*, *gramen*, *hymen*, *le Tarn*; dans *examen* (que l'usage permet de prononcer aussi avec le son nasal), et dans tous les mots où il est immédiatement, nécessairement et inséparablement uni avec le mot qui le suit, soit que ce mot commence par une voyelle, soit qu'il commence par un *h* non aspiré.

Béarn se prononce *Béar*.

(Le Dict. de l'*Académie*. — D'*Olivet*, Prosod. fr., p. 63 et 81. — *Beauzée*, Encycl. méth., lettr. N. — Et *Wailly*, p. 434.)

Voyez aux voyelles nasales, page 18, ce que nous avons dit sur la prononciation de la lettre N finale.

---

(34) *Domergue* prononce *a-ni-vrer*, *a-nor-gueillir*.

Quand N est redoublé, il ne donne jamais à la voyelle précédente le son nasal, si ce n'est dans *ennobli* et dans *ennui* et leurs dérivés; ainsi, deux N ne servent qu'à rendre la syllabe précédente brève, et *anneau*, *année*, *innocence*, *innombrable*, etc., etc., se prononcent *a-neau*, *a-née*, *i-nocence*, *i-nombrable*; mais *annales*, *annexes*, *annuler*, *connivence*, *cannibale*, *inné*, *innové*, *innomé*, et les noms propres : *Cincinnatus*, *Linnée*, *Porsenna*, *Apennins*, se prononcent en faisant entendre les deux N.

(*Regn. Desmarais*, au mot *pronom*; *Gattel*, *Wailly*, p. 434; et le Dict. de l'*Académie*.)

Solennel, *hennir*, *hennissement* se prononcent *solanel*, *hanir*, *hannissement*.

(L'*Académie*.)

P p — se prononce PE : *péril*, *pigeon*, *pommade*.

Le P *initial* conserve toujours le son qui lui est propre, soit avant une voyelle, soit avant une consonne, comme dans : *peuple*, *psaume*.

Cependant avant H, le P initial a, comme nous allons le voir tout-à-l'heure, une prononciation qui lui est particulière.

Dans le corps *d'un mot*, P conserve également le son qui lui est propre. Il sonne dans *ineptie*, *inepte*, *adoption*, *captieux*, *reptile*, *accepté*, *septuagésime*, *rédempteur*, *rédemption*, *septuagénaire*, etc.

(L'*Académie* et *Wailly*, p. 435.)

Mais il ne sonne pas dans *Baptiste*, *cheptel*, *indomptable*, *dompter* (35), *prompt* et ses dérivés, et en général dans presque tous les mots où il se trouve entre deux consonnes.

(Le Dictionn. de l'*Académie*, *Rolland*, *Catineau*, *Boiste*, et M. *Laveaux*.)

---

(35) Dompter. *Gattel*, *Féraud*, *Wailly* voudroient que le P se fît sentir dans la prononciation soutenue.

Dans *baptismal* le P se prononce; et, dans *baptême*, *baptiser*, *baptistaire* (36), *baptistère*, il ne se prononce point. Dans *septembre*, *septenaire*, le P se prononce; et dans *sept* et ses dérivés il ne se prononce point. Dans *exemption*, le P se prononce; dans *exempt*, il ne se prononce point. Enfin, dans *contempteur* il se prononce; dans *compte* et ses dérivés il ne se prononce point.

(Le Dictionn. de l'*Académie.*)

Le P *final* se prononce dans *beaucoup* et *trop*, lorsqu'ils sont suivis de mots qui commencent par une voyelle : *il a beaucoup étudié, il est trop entêté.* Il se prononce aussi dans *Alep*, *jalep*, *cap*; mais il ne se prononce point dans les mots *camp*, *champ*, *drap*, *sirop*, *cep*, etc., quoique suivis d'autres mots qui commencent par une voyelle. On ne le fait pas non plus entendre à la fin de certains mots, où il n'est conservé que pour l'étymologie; comme dans *loup*, *corps*, *sept*, *temps*, qu'on prononce *lou*, *cor*, *set*, *tems.*

(L'*Académie.*)

Dans le discours soutenu, *coup inattendu*, *coup extraordinaire* se prononcent *cou-pinattendu*, *cou-pextraordinaire.*

(*Wailly*, p. 435, et le Dict. de l'*Académie.*)

Quand le P est redoublé, on n'en prononce qu'un. *Apprendre*, *frapper*, *opposer*, etc., se prononcent *aprendre*, *fraper*, *oposer*.

---

(36) L'*Académie*, dans son dictionnaire, édition de 1798, *Wailly*, *Gattel*, le *Tellier*, etc., avertissent que *baptistaire*, ainsi écrit, se dit du registre où sont inscrits les noms de ceux que l'on baptise, ou bien encore de l'extrait qu'on tire de ce registre; et *Féraud* cite deux phrases, l'une de *Bossuet*, l'autre de Madame de *Sévigné*, dans lesquelles ce mot est ainsi orthographié. Ces mêmes autorités nous apprennent en outre que *baptistère*, écrit avec un *è*, s'entend d'une petite église qui étoit près d'une cathédrale, et où l'on administroit le baptême.

Toutefois il paroît que, dans ces diverses acceptions, ce mot ne s'écrivoit autrefois que d'une seule manière; en effet l'*Académie*, dans l'édition de 1762, *Trévoux* et *Féraud* n'indiquent que *baptistère* écrit avec un *è*.

P, suivi de *h*, a pour nous le son propre de F : *phare*, *philtre*, *phosphore*, *philosophe*, *phrase*, *physionomie*, *phalange*, *philantrope*, se prononcent *fare*, *filtre*, *filosophe*, etc.

Le PH françois est le φ que les Grecs prononçoient avec aspiration, et que les Latins ont conservé dans leur langue; mais alors ils le prononçoient à la grecque, et l'écrivoient avec le signe de l'aspiration. Pour nous, qui prononçons sans aspiration le φ qui se trouve dans les mots latins ou dans les mots françois, on ne devine pas pourquoi nous écrivons avec PH les mots dont nous venons de parler, par la raison qu'ils viennent de l'hébreu ou du grec, lorsque nous écrivons avec *f*, *fée*, quoiqu'il vienne de φάω; *front*, quoiqu'il vienne de φροντὶς; *fanal*, quoiqu'il vienne de φαίνω; *flegme*, quoiqu'il vienne de φλέγμα; enfin près de quarante autres mots qui viennent également du grec.

(*Beauzée*, Encyclop. méthod., lettre H.)

Q q. — Cette consonne n'a que le son *propre* QUE : *quotidien*, *quinze*, *quolibet*.

Le génie de la langue françoise a refusé à la lettre Q le pouvoir de représenter l'articulation sans le secours de l'*u*; c'est-à-dire qu'elle l'a toujours à sa suite, si ce n'est dans quelques mots où il est final.

Q *initial*, ou *dans le corps du mot*, conserve toujours le son qui lui est propre : *qualité*; *quolibet*, *quenouille*, *acquérir*, *quitter*, *liquidation*.

(*Wailly*, p. 436. — *Lévizac*, p. 86, t. I.)

Q *final* sonne dans *coq* et dans *cinq* avec le son dur. On en excepte, pour le premier, le mot *coq d'Inde*, où la lettre Q ne se prononce pas; et, pour le second, le cas où il est suivi immédiatement de son substantif, commençant par une consonne : *cinq cavaliers*, *cinq garçons* se prononcent CEIN *cavaliers*, CEIN *garçons*. Dans tous les autres cas, et, par exemple, dans COQ *de bruyère*, — COQ *à l'âne*, — *espace de* CINQ *ans*, — *trois et deux font* CINQ, — *ils étoient* CINQ, *tous buvant et mangeant*, — CINQ *pour cent*, le *q* se prononce.

Q n'est jamais redoublé.

(Le Dictionn. de l'*Académie*, *Wailly* et *Lévizac*.)

Il y a quelques mots où l'*u* qui se trouve à la suite du *q* initial, forme avec la voyelle suivante une diphthongue propre; alors l'*u* a deux sons particuliers : *ou* et *u*. Ainsi, Qu a le son de *cou* dans *aquatique*, *équateur*, *équation*, *quadragénaire*, *quadragésime*, *quadrupède*, *quaker*, que l'on prononce *acouatique*, *écouateur*, *couadragésime*, etc.

Il a aussi le son de cou dans *quadrature* (terme de géométrie), *quanquam* (t. de collège, emprunté du latin), *quadrige* (t. d'antiquité), *quaterne*, *quadruple*, *in-quarto*.

(L'*Académie*.)

Qu a le son de *cu*, dans *équestre*, *équilatéral*, *quintuple*, *quinquennium*, *questure*, *ubiquiste*, *équitation*, *à quia*, *Quinte-Curce*, *Quintilien*(37), et dans *quinquagésime*, que l'on prononce *quincouagésime*.

Enfin les deux lettres qu se prononcent avec le son propre du q, et ne forment point diphthongue avec la voyelle suivante, dans *quiétisme*, *qualification*, *quolibet*, *quiproquo*, *quidam*, *quinconce*, *quasimodo*, *quignon*, *liquéfier*, *quadrature* (t. d'horlogerie), *quanquan* (t. corrompu du latin), *quadrille*, *quatrain*, *quartaut* (la quatrième partie du muid).

(L'*Académie*.)

R r — n'a que le son propre re : *ragoût*, *règle*, *rivage*, *rouge*.

R *initial*, et *dans le corps du mot*, se prononce toujours sans variation de son dans le discours soutenu; mais dans la conversation, sa prononciation est très-adoucie dans *notre*, *votre*, avant une consonne, excepté dans *Notre Dame* (la Sainte-Vierge), où il reprend sa prononciation ordinaire, si ces deux mots sont suivis d'une voyelle, ou précédés de

---

(37) *Domergue* et M. *Boniface* seroient d'avis que l'on prononçât *Kinte-Curce*, *Kintilien*; mais M. *Lemare*, les professeurs, et l'usage même (du moins nous le croyons) ne sont pas favorables à cette opinion.

l'article. Dans *votre ami est le nôtre*, R a le son qui lui est propre.

(*Th. Corneille*, sur la 412e remarque de *Vaug.* et *Lévizac*, p. 88.)

Remarque. — Autrefois on prononçoit *mécredi*, mais actuellement il est mieux de prononcer *mercredi*.

R *final* se fait entendre, 1°, dans les monosyllabes *fer*, *mer*, *cher*, *or*, *mur*, *sieur*, etc.

(*Restaut*, p. 460, et M. *Sicard*, p. 457, t. 2.)

Remarque. — *Wailly* est d'avis que le R final du mot *monsieur* doit se faire entendre, mais l'*Académie* dit positivement qu'il doit être muet.

2°. Le R se fait entendre dans la terminaison *er*, immédiatement précédée de *f*, *m* ou *v*, comme *enfer*, *Lucifer*, *amer*, *hiver*. (*Girard*, p. 397, t. 2.)

3°. Dans *magister*, *cancer*, *cuiller*, *belvéder*, *frater*, *éther*, dans les noms propres *Jupiter*, *Esther*, *Munster*, *le stathouder*, *le Niger*, *Alger*.

(*Demandre* et *Lévizac*.)

4°. Dans les mots en *ir* : *plaisir*, *loisir*, *repentir*.

(*Lévizac* et M. *Laveaux*.)

Mais il ne se prononce pas, 1°, à la fin des noms polysyllabes en *ier*, que l'on prononce par *ié*, comme *officier*, *sommelier*, *teinturier*, etc.; c'est la même chose des adjectifs polysyllabes en *ier*, comme *entier*, *particulier*, *singulier*, etc. (38).

(*Beauzée*, Encycl. méth.)

---

(38) *Altier*. La prononciation de ce mot paroîtroit n'être pas encore bien fixée, car les sentiments sont partagés. L'*Académie* (dans son Dict. édit. de 1762), le grand *Vocabul.* Franç., *Restaut*, *Trévoux* et l'abbé *Girard* avertissent de prononcer le R; et, suivant d'autres lexicographes, et quelques Grammairiens, le R ne doit pas se faire entendre.

Les écrivains ne sont pas plus d'accord entre eux.

Boileau, dans l'Art poétique, ch. III, fait rimer *altier* avec *fier* :

La colère est superbe, et veut des mots *altiers;*
L'abattement s'explique en des termes moins *fiers*.

et dans le Lutrin, avec *quartier* :

Ce perruquier superbe est l'effroi du *quartier*,
Et son courage est peint sur son visage *altier*.

2°. R est encore une lettre muette, à la fin des noms polysyllabes en *er* (pourvu qu'ils ne soient pas immédiatement précédés de *f*, *m* ou *v*), comme dans *danger*, *berger*, etc.

(*Beauzée.*)

3°. R est, dans la conversation, une lettre muette à la fin des infinitifs en *er*, même quand ils sont suivis d'une voyelle, et l'on dit : *aimer à boire, folâtrer et rire*, comme s'il y avoit *aimé à boire, folâtré et rire.*

(*Beauzée*, Encycl. méth. lettr. R. — *Wailly*, p. 468. — *Restaut*, p. 561. — *Lévizac*, p. 90, t. 1. — *Féraud*, lettr. R. — Et les opusc. sur la langue françoise, p. 257.)

On ne doit pas, dit d'*Olivet*, craindre ces hiatus; la prose les souffre, pourvu qu'ils ne soient ni trop rudes ni trop fréquents; ils contribuent même à donner au discours un certain air naturel.

Dans la lecture, dans le discours soutenu, et dans les vers, R final des infinitifs en *er*, précédant une consonne ou

---

Voltaire (dans les deux Siècles) le fait rimer avec *métier* :

Taisez-vous, lui répond un philosophe *altier*,
Et ne vous vantez plus de votre obscur *métier*.

Et *Laharpe* (dans Coriolan, I, 3.), avec *guerrier*.

Vous suivez d'Appius les principes *altiers*,
Et vous dédaignez trop un peuple de *guerriers*.

Léger. Sa prononciation paroîtroit présenter la même incertitude. L'*Académie*, dans son dictionn., édition de 1762, dit de prononcer le R; d'*Olivet* est d'avis que *er*, dans *léger*, est ouvert et long; *Richelet* se contente de dire que les uns prononcent fortement le R, et les autres non; et *Féraud* que, plus communément, on ne fait pas trop sentir le R.

Voltaire et *Gresset* font rimer *léger* avec *air*;

Et *Rousseau* avec *cher*, et avec *déroger*.

Malgré cette diversité d'opinions, il nous semble que l'usage, du moins dans la conversation, est de prononcer les mots *altier* et *léger* sans faire sentir le R, à moins toutefois qu'ils ne soient suivis d'un mot commençant par une voyelle, ou par un *h* muet; et nous nous croyons d'autant plus fondé à penser ainsi, que l'*Académie* (dans la dern. édit. de son dict.) n'avertit plus de prononcer le R du mot *altier*; et que pour le mot *léger* elle se borne à dire qu'on s'est permis autrefois d'en faire sentir le R dans la poésie, surtout pour rimer.

un *h* aspiré, est nul, et donne le son de l'*e* fermé à l'*e* qui précède (39); mais, suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet, il se fait entendre, et on donne à l'*e* qui le précède, le son de l'*e* ouvert : *aimer à jouer, folâtrer et rire,* doivent se prononcer *aimè-rajouer, folatrè-rérire.* C'est ainsi que s'expriment *Vaugelas* (dans sa 413e remarque), *Dumarsais* (Encycl. méth., lettre E), et *Lévizac* (p. 90, t. 1 de sa Gramm.). Cependant le P. *Buffier, Féraud, Domergue,* et M. *Sicard,* sont d'avis que, dans le cas où la lettre R doit se lier avec la voyelle, l'*e* qui précède se prononce aigu et non pas ouvert : *aimé-rajouer, folatré-rérire,* et cette dernière prononciation est conforme à l'usage généralement établi aujourd'hui.

Lorsque la lettre R est redoublée, on n'en prononce ordinairement qu'une, comme dans *parrain, marraine, carrosse,* etc. Seulement ces deux R rendent la voyelle précédente plus longue; et, si c'est la voyelle *e,* on la prononce plus ouverte, comme dans *guerre, tonnerre,* etc.

(*Wailly.*)

Exceptions.—Les deux R se prononcent, dans *aberration, errements, erreur, errer, erroné, abhorrer, concurrent, interrègne, narration, terreur, torrent;*—dans la plupart des mots qui commencent par *ir,* comme *irrégulier, irraisonnable, irréligieux, irritation, irrévocable, irréfragable,* etc.;—dans les futurs et les conditionnels des verbes *mourir, acquérir, courir.*—Je *pourrai* se prononce je *pourai.*

(*Wailly* et M. *Sicard.*)

---

(39) L'*e* des infinitifs terminés en *er* est *fermé,* tant que le R ne se prononce point; et comme il ne se prononce, soit en vers, soit en prose, que dans le cas où le mot qui suit commence par une voyelle, alors quand l'*é* doit être *fermé,* il ne peut pas rimer avec l'*e* *ouvert:* ainsi madame *Deshoulières* a péché contre l'exactitude lorsqu'elle a dit :

Dans votre sein il cherche à *s'abîmer;*
Vous et lui jusques à la *mer*
Vous n'êtes qu'une même chose. (Idylle du Ruisseau.)

La lettre *h* placée après R est purement étymologique, elle n'a aucune influence sur la prononciation de la consonne précédente, et elle indique seulement que le mot est tiré d'un mot grec ou hébreu, où cette consonne étoit accompagnée de l'esprit rude de l'aspiration : ainsi *rhéteur*, *rhume*, *rhythme*, etc., se prononcent comme s'il y avoit *réteur*, *rume*, *rytme*.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettr. H.)

S s. — Son propre SE : *sage*, *séjour*, *sucre*, *semaine*.

Son accidentel ZE : *user*, *résumé*, *risible*.

Cette lettre conserve, *au commencement des mots*, le son qui lui est propre, lorsqu'elle est suivie d'une autre consonne, comme dans *scorpion*, *statue*, *scandale*, *scorsonère*, *scubac*, *scabieuse*, *squelette*, *stomacal*. Mais, dans la prononciation de ces mots, on passe si rapidement sur l'*e* muet du son propre *se*, qu'on ne l'entend presque point.

(Le Dict. de l'*Académie*, M. *Sicard*, p. 458, t. 2.)

Si, après le *c* qui suit le *s*, il se trouve un *e*, ou un *i*, ou un *h*, comme dans *sceau*, *scel*, *scélérat*, *scène*, *scie*, *schisme*, *scheling*, etc., *s* ne se fait point sentir, et ces mots se prononcent comme s'il y avoit *célérat*, *ceau*, *cel*, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*. — *W'ailly*, pag. 440. Et M. *Sicard*.)

Shakespear se prononce *Chèkspir*.

Dans le corps du mot, *s* conserve le son qui lui est propre, quand il est précédé ou suivi d'une autre consonne, comme dans *absolu*, *converser*, *conseil*, *bastonnade*, *disque*, *lorsque*, *puisque*, etc.; et même quand il est redoublé, comme dans *passer*, *essai*, *missel*, *bossu*, *mousse*.

Dans *Duguesclin* le *s* ne se fait point sentir.

Il faut pourtant excepter de cette règle, 1[ment], les mots *transiger*, *transaction*, *transition*, *transit*, *transitif*, *transitoire*, *intransitif*, dans lesquels la lettre *s* prend le son du *z*, quoique précédée d'une consonne; et cette exception est fondée sur ce que ces mots étant composés de la préposition latine *trans*, la lettre *s* y est considérée comme finale, et se prononce en conséquence avec le son accidentel : toutefois



l'exception n'a pas lieu pour les mots *transir* et dérivés, *Transylvanie;*

2^{ment}. Les mots *Alsace, Alsacien, balsamine, balsamique, balsamite,* ainsi que les mots où la lettre *s* est suivie d'un *b* ou d'un *d*, dans lesquels cette lettre se prononce aussi comme un *z*: *presbytère, Asdrubal,* etc.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre S, et le Dict. de l'*Académie.*)

Dans le corps d'un mot, *s* seul entre deux voyelles se prononce avec le son du *z*, comme dans *rase, hésiter, misanthrope, misère, rose, vésicatoire,* etc.

Cependant *s*, quoique seul entre deux voyelles, se prononce avec le son propre *se*, dans les mots *désuétude, monosyllabe, monosyllabique, parasol, polysyllabe, polysynodie, préséance, présupposer, présupposition, vraisemblance;* et cette prononciation est fondée sur ce que ces mots sont composés de particules privatives ou ampliatives, tellement qu'il seroit plus raisonnable, pour marquer leur racine, de les couper par un tiret, et d'écrire: *para-sol, pré-supposer, mono-syllabe,* etc., parce qu'alors on verroit tout de suite que le *s* doit se prononcer comme le *s* initial.

(Même autorité.)

S se prononce de même avec le son propre *se*, dans nous *gisons*, ils *gisent*, il *gisoit*, *gisant*, temps encore en usage du verbe *gésir*.

Finale, la lettre *s* est muette dans les mots *trépas, tandis que, dès que, remords, divers, tamis, avis, os, alors,* etc.; mais elle se fait entendre dans les mots *anus, aloès, as, atlas, blocus, calus, fœtus, iris, maïs, mœurs, prospectus, lapis, laps de temps, en sus, locatis* (cheval de louage), *vis, vasistas;* et dans les mots purement étrangers, tels que *bibus, chorus, gratis, oremus, rebus, sinus, Bacchus, Crésus, Délos, Pallas, Rubens,* etc., etc. Cependant dans *Mathias, Thomas, Judas, s* ne se prononce pas.

(*Wailly*, pag. 429.—*Demandre*, et le Dictionnaire de l'*Académie.*)

On dit, en faisant entendre le *s* final: *Jésus*, un teint de



lis, l'Empire des *lis* (40), *plus-que-parfait*, *plus-pétition*, *tous*, pris substantivement (*tous pensent*), *je dis plus*, *il y a plus*; mais on le laisse muet dans *Jésus-Christ*, *le sens commun*, *fleur de lis* (41) (partie des armoiries de la France), *plus* (exprimant un comparatif ou un superlatif), et dans *tous* pris adjectivement (*tous les hommes*) (42).

(*Domergue*, page 130 de sa Grammaire, et page 168 de son Journal.)

Généralement parlant, le *s final* des verbes ne se prononce point dans *la conversation*, même devant une voyelle, ou devant un *h* muet : ainsi, *tu aimes à rire*, *tu joues avec prudence*, se prononcent *tu aime-à rire*, *tu joue-avec prudence*.

(*Th. Corneille*, sur la 197e rem. de Vaugelas, l'*Académie*, p. 110 de ses décisions, et d'*Olivet*, p. 55.)

A l'égard des mots qui prennent le *s* à leur pluriel, il y a cette différence à faire, que si l'*adjectif* est mis avant son substantif, et que ce substantif commence par une voyelle ou un *h* muet, alors le *s* de l'adjectif se prononce toujours : on dit *les grandes actions*, *les bonnes œuvres*, *les grands hommes*, en prononçant le *s* de *grandes*, de *bonnes*, de *grands*.

Mais, si le *substantif* est mis avant l'adjectif, la prononciation du *s* qui est à la fin du substantif, devient en quelque sorte arbitraire, suivant qu'il s'agit d'une conversation plus ou moins libre ou familière.

Lorsque la lettre *s* est double, on n'en prononce qu'une, mais on la prononce fortement; ainsi, *bissextil*, *desservir*,

---

(40) Lis.

Là sur un trône d'or Charlemagne et Clovis
Veilloient du haut des cieux sur l'empire des *lis*. (*Volt.*, Henr., ch. 7).

(41) Henri dans ce moment voit sur des *fleurs de lis*
Deux mortels orgueilleux auprès du trône assis. (Le même, même ch.)

(42) En général le *s* se fait entendre dans *sens*, *tous*, *plus*, lorsqu'après eux, on peut faire *une pause*; mais il devient nul, si la pause est impossible; c'est-à-dire, si l'on est forcé de prononcer le mot suivant sans prendre haleine.

dyssenterie, *desséché*, *essieu*, *messéant*, etc., etc., dont les deux *s* sont entre deux voyelles, se prononcent avec le son propre du *s* : *bi-sextil*, *dé-servir*, etc.

(*Th. Corneille*, sur la 120e et la 197e rem. de Vaugelas. — *Restaut*, p. 560, — et *Demandre*, au mot *Prononc.*)

T t. — Son propre TE : *table*, *ténèbres*, *topique*.

Son accidentel CE : *abbatial*, *patient*, *captieux*.

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre *au commencement des mots*, quoiqu'elle soit suivie de deux voyelles : *tiare*, *tiédeur*, *le tiers*, *le tien*.

(*Lévizac*, p. 94.)

Au milieu d'un mot, le T ne s'articule pas toujours de même, il y prend l'articulation accidentelle dans beaucoup d'occasions, et souvent aussi il y garde celle qui lui est propre.

La fréquentation des personnes qui parlent purement leur langue, et un grand usage sont presque indispensables pour en faire la distinction : néanmoins voici quelques règles : *ti* se prononce *ti*, lorsqu'il n'est pas suivi d'une voyelle dans le même mot; mais, lorsqu'il est suivi d'une voyelle, il se prononce tantôt *ti* et tantôt *ci*.

Il conserve sa prononciation propre *ti* devant une voyelle; 1°, dans tous les mots où il est précédé d'un *s* ou d'un *x*, exemples : *bastion*, *bestial*, *mixtion*, etc.

2°. Dans tous les noms terminés en *tié* ou en *tier*, exemples : *amitié*, *moitié*, *pitié*, *entier*, *chantier*, *layetier*, etc.

Les mots qui se terminent en *cier* s'écrivent par un *c* ou par un *s* : *foncier*, *coursier*.

3°. Dans les mots terminés en *tie*, comme : *partie*, *amnistie*, *dynastie*, *garantie*, *hostie*, *modestie*, *repartie*, *sacristie*, etc., à l'exception de ceux dont nous allons parler.

4°. Dans les mots terminés en *tien* et *tienne*, tels que : *soutien*, *maintien*, *antienne*, *tienne*, *abstienne*, etc. Nous parlerons tout-à-l'heure d'autres mots qui se prononcent *cien*, *cienne*.

5°. Enfin dans le verbe *châtier*, et toutes ses parties; et

dans les autres parties des verbes terminés en *tions* : nous *portions*, nous *mettions*, nous *intentions*, etc.

Mais *ti* devant une voyelle se prononce *ci*.

1°. Dans le mot *patient* et ses dérivés; dans tous les mots terminés en *tial*, *tiel*, *tion*, et tous ceux qui en dérivent; exemples : *partial*, *essentiel*, *perfection*, *ration*, *rationnel*. Il faut cependant excepter les mots terminés en *stion*, dans lesquels, comme nous l'avons dit, *ti* conserve le son propre *ti* : *gestion*;

2°. Dans les noms propres terminés en *tien*, comme *Gratien*, *Dioclétien*; et dans ceux qui désignent de quel pays on est, comme *vénitien*, *vénitienne*. Dans tous les autres mots terminés en *tien*, *ti* conserve le son propre *ti*;

3°. Dans quelques mots terminés en *tie*, tels que *ineptie*, *inertie*, *minutie*, *prophétie*, et ceux qui sont terminés en *atie*, comme *primatie*, *démocratie*.

4°. Dans les mots : *satiété*, *insatiable*; et dans les deux verbes *initier*, *balbutier*.—Tous les autres verbes qui se terminent en *cier* s'écrivent par un *c*, exemples : *apprécier*, *négocier*, etc.

Le T *final* ne se fait point entendre; cependant il y a quelques exceptions. Le T se prononce toujours dans *abject*, *accessit*, *brut*, *chut*, *contact*, *correct*, *dot*, *direct*, *déficit*, *fat*, *granit*, *exact*, *échec et mat*, *incorrect*, *indirect*, *infect*, *indult*, *lest*, *luth*, *net*, *prétérit*, *rapt*, *rhythme*, *subit*, *suspect*, *strict*, *tacet*, *tact*, *toast*, *transeat*, *transit*, *vent d'est*, *vivat*, *zénith*, *zist*, *zest*.

(*Domergue*, p. 466 du Man. des étrangers.)

Masson, *Catineau*, *Gattel*, *Rolland* et M. *Chapsal* sont d'avis qu'il faut faire sonner le T dans *debet*; cependant, dans le commerce surtout, l'usage paroît contraire.

Dans *respect*, *aspect*, *circonspect*, le *c* seul se fait entendre.

Le T de *vingt* ne sonne pas à la fin d'une phrase : *nous étions vingt*; il ne sonne pas non plus quand il est suivi d'une consonne : *vingt soldats*; de même que dans la série de *quatre-vingts* à *cent*. Mais il sonne dans toute la série de

vingt à trente, et quand il est suivi d'une voyelle : *vingt abricots.* (*Restaut*, page 561.)

Dans *sept*, le T ne sonne pas avant une consonne ni avant un *h* aspiré (43) : *sept chemises, sept houppelandes ;* mais il sonne quand il est seul : *ils étoient sept ;* ou lorsqu'il est suivi d'une voyelle, ou d'un *h* non aspiré : *sept écus, sept hommes ;* ou encore lorsqu'il est pris substantivement : *le sept de cœur.* (Le Dictionnaire de l'*Académie.*)

Huit suit les mêmes règles ; ainsi le T ne sonne pas dans *huit cavaliers, huit hameaux ;* mais il sonne dans *ils restèrent huit, huit abricots, huit hommes*, le *huit du mois*, un *huit de pique, vingt-huit, trente-huit, quarante-huit, cinquante-huit, soixante-huit, soixante-dix-huit*, etc. (Même autorité.)

La combinaison *ent*, qui caractérise la troisième personne plurielle dans les verbes, comme *ils craignent, ils veulent, ils obtiennent*, se prononce avec le son muet, de même que s'il n'y avoit ni N, ni T à la fin.

(L'*Académie*, *Wailly*, *Restaut*, p. 561, *Demandre.*)

T sonne encore dans le mot *Christ*, employé seul ; mais il ne se fait pas entendre dans *Jésus-Christ.*

(Le Dictionnaire de l'*Académie.*)

Il sonne aussi quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* non aspiré, auquel il doit s'unir. *Un savant homme, je*

---

(43) *Boileau* a fait rimer *sept* avec *cornet :*

Un joueur,

Attendant son destin d'un quatorze et d'un *sept*,
Voit sa vie ou sa mort sortir de son *cornet.* (Satire IV.)

Et avec *secret*,

Et souvent tel y vient qui sait, pour tout *secret*,
Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste *sept.* (Boileau, Satire VIII.)

Voltaire l'a fait rimer avec *objet :*

Elle avoit une fille ; un dix avec un *sept*
Composoit l'âge heureux de ce divin *objet.* (Conte de Gertrude.)

suis tout à vous, s'il vient à partir, se prononcent *un savan-thomme, je suis tou-tà vous.* (Le Dict. de l'*Académie.*)

Dans *avant-hier* il se fait sentir foiblement.

Cependant il y a des substantifs, même suivis de leurs adjectifs, et commençant par une voyelle, où il seroit mal de le prononcer; comme *un goût horrible, un tort incroyable, un instinct heureux*.

De même que, si le mot a un *r* avant le T final; c.-à-d. que dans : *il part aujourd'hui, il court à bride abattue, il s'endort à l'ombre*, l'usage le plus commun est de ne point prononcer le T.

Lorsque le T est redoublé, on n'en prononce qu'un, excepté dans *atticisme, attique, battologie, guttural, pittoresque.* (Le Dict. de l'*Académie*, *Restaut*, p. 560. Et M. *Laveaux.*)

Th n'a pas d'autre articulation que celle du T simple : *absinthe, acanthe, thériaque, thon, Thalie, Mithridate*, se prononcent *absinte, acante*, etc. — Cette lettre, dit *Beauzée*, n'est qu'une lettre étymologique qui indique seulement que le mot est tiré d'un mot grec ou hébreu.

V v — Se prononce VE : *valeur, vide, vélin.*

Le son de cette consonne, qu'il ne faut pas confondre avec *u* voyelle, ne varie jamais; et l'on ne connoît en françois que quatre mots, ou plutôt il n'y a que quatre mots francisés où cette lettre soit redoublée : *Whig, Walfran*, qui se prononcent comme s'ils étoient écrits avec un simple *v*; et *Whist* (44), *Wiski*, qui se prononcent *ouist, ouiski.*

(44) L'*Académie* (édit. de 1798), *Gattel, Catineau, Ph. de la Madeleine*, M. *le Tellier*, n'indiquent que le mot *Wisk*; mais ce jeu qui nous vient des Anglois est dans leurs dict. sous le nom de *Whist*, interjection qui, dans la langue angloise, signifie *silence!* en effet ce jeu exige beaucoup de silence et d'attention; si donc on veut conserver le mot *Wisk*, il faut dire que ce mot se dit ainsi par corruption; quant à nous, nous attendrons la nouvelle édit. du Dictionnaire de l'*Académie* pour le préférer au mot anglois.

Ce n'est pas des étrangers qu'il faut apprendre comment on prononce les noms qu'ils écrivent avec un double *w*; l'usage seul doit nous servir de guide, et il nous dira qu'en françois, *Newton*, *Warwik*, *Washington*, *Law*, se prononcent *Neuton*, *Varvik*, *Vazington*, *Lasse*; et que *Westphalie*, *Walbon*, *Wallone*, *Wirtemberg*, se prononcent *Vestphalie*, *Valbon*, *Valone*, *Virtemberg*.

X x. — Cette lettre a, dans notre orthographe, différentes valeurs :

Cs : *Xantippe*, *extrême*.
Gz : *Xavier*, *exercice*.
Ss : *Bruxelles*, *Auxerre*.
C : *Excepter*, *excellent*.
Z : *Deuxième*, *sixième*.

Premièrement. — X ne se trouve *au commencement* que d'un très petit nombre de noms propres, empruntés des langues étrangères, et il faut l'y prononcer avec sa valeur primitive *cs*, excepté quelques-uns devenus plus communs, et adoucis par l'usage, comme Xavier, que l'on prononce *gzavier*; Xénophon, que l'on prononce *gzénophon*; Ximénès, *gziménès* ou *chiménès*; le Xanté, le *gzante*; Xantippe, *gzantippe*, et enfin Xerxès, que l'on prononce *gzercèsse*.

(*Beauzée*, Encycl. méth., lettre X.)

Deuxièmement. — Si la lettre x est *au milieu d'un mot*, elle a différentes valeurs, selon ses diverses positions.

1°. Elle tient lieu de *cs* lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que la lettre initiale n'est pas un *e*; comme dans *axe*, *maxime*, *luxe*, *sexe*, *Alexandre*.

Il faut en excepter *soixante* et ses dérivés, *Bruxelles*, *Auxonne*, *Auxerre*, *Auxerrois*, où la lettre x est employée pour deux *s*, et que l'on prononce *soissante*, *Brusselles*, *Aussone*, *Aussere*, à la manière des Italiens, qui n'ont point de x dans leur alphabet, et qui emploient les deux *s* à la place de cette lettre, comme dans *Alessandre*, *Alessio*.

Il faut encore en excepter *sixain*, *sixième*, *dixième*, *deuxième*, que l'on prononce *sizain*, *sizième*, *dizième*, etc.

Nota. *Dizain*, *dizaine*, s'écrivoient autrefois par un x : *dixain*, *dixaine*.

2°. La lettre x tient encore lieu de *cs*, lorsqu'elle a après elle un *c* guttural, suivi d'une des trois voyelles *a*, *o*, *u*, ou lorsqu'elle est suivie d'une *consonne*, autre que la lettre *h*; comme *excavation*, *excuse*, *excommunié*, *expédient*, *inexpugnable*, etc. (Même autorité.)

3°. Elle tient lieu de *gz*, lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que la lettre initiale est un *e*; et dans ce cas, la lettre *h* qui précéderoit l'une des deux voyelles seroit réputée nulle : *examen*, *exhérédation*, *exhiber*, *exécré*, *exorbitant*, etc. (45);

Ou bien lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que le mot commence par IN : *inexact*, *inexpugnable*, *inexorable* (46).

4°. Elle tient lieu du *c* guttural quand elle est suivie d'un *c* sifflant, à cause de la voyelle suivante, *e* ou *i*; comme dans *excès*, *exciter*, *exception*, qui se prononcent *eccès*, *ecciter*, *ecception*. (Même autorité.)

Troisièmement.—Lorsque la lettre x est *à la fin d'un mot*, elle y a, selon l'occurrence, différentes valeurs : 1°. elle vaut autant que *cs*, à la fin des noms propres : *Palafox*, *Fairfax*, *Aix la Chapelle*, *Styx* (excepté *Aix* en Provence, où x se prononce toujours avec le son de *s*); des noms appellatifs : *borax*, *index*, *lynx*, *sphinx*; et de l'adjectif *préfix*.

2°. Lorsque les deux adjectifs numéraux *six*, *dix*, ne sont pas suivis du nom de l'espèce nombrée, on y prononce x

---

(45) Observez que l'on n'écrit pas *exhorbitant*, avec un *h*. *Exorbitant* vient de *ex orbita*, hors du cercle.

(46) Un Grammairien, dont le nom nous échappe, pense que, si l'on vouloit s'exprimer avec plus d'énergie, il faudroit prononcer *inexorable* avec le son du *cs* : *inecsorable*; mais *Féraud*, *Gattel*, *Rolland*, et l'usage, comme l'observe très-bien M. *Boniface*, n'ont pas approuvé cette distinction.

comme un sifflement fort, ou comme *s* : *j'en ai dix*, *prenez-en six*.

3°. *Deux*, *six*, *dix*, étant suivis du nom de l'espèce nombrée, si ce nom commence par une *consonne* ou par un *h* aspiré, on ne prononce point x : *deux héros*, *six pistoles*, *dix volumes* se prononcent *deu-héros*, *si-pistoles*, *di-volumes*. Si le nom commence par une voyelle ou par un *h* muet, ou bien si *dix* n'est qu'une partie élémentaire d'un mot numéral composé, et se trouve suivi d'un autre mot élémentaire quelconque de même nature, alors on prononce x comme un sifflement foible, ou comme un z : *deux hommes*, *six ans*, *dix aunes*, *dix-huit*, *dix-neuf*, se prononcent *deu-zhommes*, *si-zans*, etc.

4°. A la fin de tout autre mot, x ne se prononce pas, ou se prononce comme un z.

Voici les occasions où l'on prononce x *à la fin des mots*, le mot suivant commençant par une voyelle ou par un *h* muet. — 1°. À la fin de *aux*, comme *aux hommes*, *aux amis*; — 2°. À la fin d'un nom suivi de son adjectif : *chevaux alertes*, *cheveux épars*, *travaux inutiles*; — 3°. À la fin d'un adjectif immédiatement suivi du nom avec lequel il s'accorde : *heureux amant*, *faux accord*, *affreux état*, *séditieux insulaires*; — 4°. Après *veux* et *peux*, comme *je veux y aller*, *tu peux écrire*, *tu en veux une*.

(*Beauzée*, Encycl. méth.)

La lettre x n'est jamais redoublée.

Nota. Notre orthographe actuelle tend à supprimer cette lettre dans plusieurs mots; et déjà cette suppression a lieu pour le pluriel des mots *roi*, *loi*, *fou*, etc., que l'on écrit *rois*, *lois*, *fous*.

Y y. — La lettre Y a le son de l'*i* simple, quand elle fait seule un mot, ou qu'elle est à la tête de la syllabe, immédiatement avant une autre voyelle : *il y a*, *yeux* *yacht*;

(*Wailly*, page 445. — *Restaut*, page 492. — *Domergue*, page 143.)

Elle a le même son entre deux *consonnes* : *acolyte*, *mystère*, *syntaxe*, *style*, *physique*, etc. Même autorité

Mais, placée entre deux voyelles, elle a le son de deux *i*; comme dans : *essayer, abbaye, payer, employer,* etc.

(Même autorité.)

Remarque. Une foule de gens se trompent sur l'emploi de l'*i* grec, et écrivent *Hyppolyte, Hyppocrate.* Voici une règle pour les personnes qui ne savent ni le latin ni le grec. Toutes les fois qu'il y a deux *p* ou son *hip.*, il ne faut pas d'*i* grec; au contraire il en faut un quand il n'y a qu'un *p*; ainsi on écrit : *Hippolyte, Hippocrate, Hippias,* etc., etc., et *hypothèse, hyperbole, hypothèque,* etc., etc.

(M. *Boissonade.*)

LISTE DE MOTS POUR LESQUELS ON FAIT USAGE D'UN Y, AYANT LE SON D'UN I :

Abyme, analyse, acolyte, apocalypse, apocryphe, anonyme, amygdales, ankylose, alchymie, améthyste, androgyne, amphictyons, azyme, Babylone, clepsydre, clystère, coryphée, cyclope, cycle, cygne, cylindre, cymaise, cymbale, cynique, cynisme, cyprès, Cythère, cacochyme, Chypre, chrysalide, chrysocolle, corybantes, dryade, dynastie, dyssenterie, dactyle, dithyrambe, dey, Elysée, emphytéotique (bail), *érysipèle, encyclopédie, étymologie, enthymême, Euphrosyne, Égypte, gymnase, gymnique, homonyme, hyacynthe, hydraulique, hydre, hydrophobie, hydropisie, hyène, hymen, hymne, hysope, hygromètre, hyades, hydromel, hydrographie, hystérique, hydrogène, idylle, Lyon* (ville), *labyrinthe, lymphe, lycée, lyre, lynx,* un *martyr,* le *martyre* (47), *myopie, myriagramme, myriamètre, myrte, mystère, mystificateur, mystique, mythologie, myrrhe, mnémosyne, métempsycose, métonymie, néophyte, nymphe, Odyssée, olympe, olympiade, oxymel, oxyde, oxygène, panégyrique, paralysie, physique, physionomie, polygamie, polype, polysyllabe, polyglote, polygone, polytechnique* (école), *polythéisme, presbytère, prytannée, porphyre, péristyle, pygmée, pylore, pyramide, pyrrhonisme,*

---

(47) Voyez les Rem. Dét. l. *M.*

physique, *pythonisse*, *polynome*, *prototype*, *psyché* (meuble), *pythie*, *Pyrennées*, *prosélyte*, *pseudonyme*, *rhythme*, *satyre*, *style*, *stylet*, *Styx*, *stéréotype*, *sycomore*, *sycophante*, *syllabe*, *syllepse*, *syllogismé*, *sylphe*, *sylvain*, *symbole*, *symétrie*, *sympathie*, *symphonie*, *symptôme*, *synagogue*, *synecdoque*, *syndic*, *synallagmatique*, *syncope*, *synode*, *synonyme*, *synoptique*, *syntaxe*, *synthèse*, *Sibylle* (prophétesse), *systéme*, *thym*, *tympanon*, *type*, *tympan*, *typographie*, *tyran*, *zoophyte*, *Zéphyr* (vent doux), *y* (adverbe et pron.), *yeux*, *yacht*, *yeuse*. Ajoutez à cette liste tous les dérivés; et les mots *hypothèse*, *hypothèque*, etc., etc., dont il est parlé dans la remarque ci-à-côté, et qui s'écrivent avec un seul *p*.

Z z — Se prononce ZE : *Zacharie*, *Zéphire*, *zizanie*, *zone*.

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre, *au milieu* et *au commencement* des mots.

Finale, elle prend le son propre de *s*, même avant une consonne, dans *Metz*, *Rodez*, *Suez*, *Alvarez*, *Cortez*, etc., et autres noms étrangers.

A la fin des secondes personnes plurielles des verbes, quand la lettre z est suivie d'une voyelle et dans le discours soutenu, elle prend la prononciation qui lui est propre ; suivie d'une consonne, elle ne se fait point entendre. (*Lévizac.*)

Dans la conversation, cette lettre finale peut ne pas se faire entendre, même avant une voyelle; ainsi : *aimez avec respect, et servez avec amour votre père et votre mère*, pourra très-bien se prononcer *aimé avec respect, et servé avec amour votre père et votre mère.*

(*Wailly*, page 446, — *Demandre*, — *Lévizac* et *d'Olivet.*)

MOTS DANS L'ORTHOGRAPHE DESQUELS IL ENTRE UN Z.

Alezan, *alèze*, *amazone*, *apozème*, *assez*, *azur*, *bazar*, *bezoart*, *bizarre*, *bize*, *bonze*, *bouze*, *bronze*, *chez*, *colza*, *Czar*, *diapazon*, *dizain*, *dizaine*, *donzelle*, *épizootie*, *gaz*, *gaze*, *gazelle*, *gazette*, *gazon*, *gazouiller*, *horizon*, *lazaret*, *lazariste*, *lazzi*, *lézard*, *lézarde*, *luzerne*, *Mazarin*,

mazette, *mezzo*, *nez*, *ozène* (ulcère), *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze*, *seize*, *rez-de-chaussée*, *sixain* (espèce de chardonneret), *suzerain*, *syzygie* (nouv. ou pl. lune), *topaze*, *trapèze*, *trézeau* (t. de moissonneur), *zagaie*, *zèbre*, *zébu*, *zélandois*, *zèle*, *zénith*, *Zéphire* (48) *zéphyr*, *zéro*, *zest*, *zeste*, *zibeline*, *zigzag*, *zinc*, *zizanie*, *zodiaque*, *zoïle*, *zone*, *zoophage*, *zoophyte*. — Ajoutez la *Lozère*, la *Corrèze*, *Beziers*, *Mézières*, quelques noms propres; tous les dérivés, et la seconde personne plurielle des verbes : vous *lisez*, vous *chantez*, etc., etc.

Tout ce qu'on vient de lire sur la prononciation des lettres, soit voyelles soit consonnes, est tout ce qu'il faut savoir pour n'être pas trompé dans la prononciation par l'orthographe; mais ces règles ne suffisent pas pour bien lire, et surtout pour bien déclamer, il faut encore connoître la *prosodie*.

(*D'Olivet*, Prosodie fr., *Douchet* et *Beauzée*, Encycl. méth.)

CHAPITRE III.

DE LA PROSODIE.

La *Prosodie* est l'art de donner à chaque son ou syllabe le ton qui lui est propre. Elle comprend non-seulement tout ce qui concerne le matériel des accents et de la quantité, mais encore celui des mesures que les différents repos de la voix doivent marquer, et, ce qui est bien plus précieux, l'usage qu'il en faut faire, selon l'occurrence, pour établir une juste harmonie entre les signes et les choses signifiées.

(*Beauzée*, Encycl. méth. au mot *accent*.)

---

(48) *Zéphyr*, *Zéphire*. Le premier mot se dit de toutes sortes de vents doux et agréables; le second, dont on ne fait usage qu'en poésie, se dit en parlant de ces vents, comme d'une divinité de la fable. Dans cette dernière acception il n'a point de pluriel et se met sans article : *Zéphire* est donc le *Zéphir* personnifié, il est le chef des *zéphyrs*; il est aux *zéphyrs* ce que l'Amour est à l'essaim des petits amours.

Ces derniers objets n'étant pas du ressort de la Grammaire, et appartenant particulièrement à la poésie et à l'art oratoire, nous nous bornerons à parler de l'*accent* et de la *quantité*.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ACCENT.

On entend par *accent* les différentes inflexions de voix et les diverses modulations dont on peut se servir pour prononcer les mots d'une langue comme il convient. Chaque province, chaque ville même, chaque nation, chaque peuple diffère d'un autre dans le langage, non-seulement parce qu'on se sert de mots différents, mais encore par la manière d'articuler et de prononcer les mots. Cette espèce de modulation dans le discours, particulière à chaque pays, est ce que l'abbé d'*Olivet* appelle *accent national*.

Pour bien parler une langue vivante, il faut avoir le même accent, la même inflexion de voix que les personnes de la capitale qui ont vécu dans le grand monde; ainsi, quand on dit que, pour bien parler françois, il ne faut point avoir d'*accent*, on veut dire qu'il ne faut avoir ni l'accent italien, ni l'accent picard, ni un autre accent qui n'est pas l'accent national.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *accent*.)

Selon le mécanisme des organes de la parole, les inflexions de voix doivent varier suivant la nature des syllabes. Dans toutes les langues, il y a des syllabes sur lesquelles il faut élever le ton, d'autres sur lesquelles il faut l'abaisser, et d'autres enfin sur lesquelles il faut l'élever d'abord et le rabaisser ensuite sur la même syllabe. (Même autorité.)

Le ton élevé est ce qu'on appeloit *accent aigu* chez les anciens : on l'écrivoit ainsi (´) de droite à gauche; le ton baissé se nommoit accent grave, on l'écrivoit de gauche à droite, en cette manière (`); le ton élevé et baissé se nommoit accent

circonflexe, c'étoit la réunion de l'aigu et du grave en cette forme (^). Mais nous ne sommes pas dans l'usage de marquer, par des signes ou accents, cet élèvement et cet abaissement de la voix; et, comme notre prononciation est en général moins soutenue et moins chantante que la prononciation des anciens, nos ancêtres ont négligé ce soin, ou peut-être même l'ont-ils cru inutile, de sorte que ces trois signes prosodiques ont perdu parmi nous leur ancienne destination; ce ne sont plus à notre égard que de purs signes orthographiques. En effet, toutes les fois qu'une syllabe grecque est marquée d'un *accent prosodique*, par exemple, d'un accent aigu, cela nous apprend que cette syllabe, relativement à celles qui la précèdent et qui la suivent, doit être élevée : toutes les fois, au contraire, qu'une syllabe françoise est marquée d'un *accent imprimé*, par exemple, d'un accent aigu, comme dans *bonté*, cela ne nous apprend rien autre chose, si ce n'est que l'*é* qui se trouve dans cette syllabe est fermé, et doit se prononcer autrement que si c'étoit un *e* ouvert, ou un *e* muet. (Même autorité.)

Cette variété de tons, tantôt graves, tantôt aigus, tantôt circonflexes, fait que le discours est une espèce de chant, selon la remarque de Cicéron, et c'est là ce qu'on appelle *accent grammatical*. Il ne faut pas le confondre avec l'*accent oratoire*, qui doit varier les tons à l'infini, selon qu'on exprime le pathétique, l'ironie, l'admiration, la colère ou toute autre passion. Mais l'accent oratoire, outre qu'il n'est pas du ressort de la Grammaire, ne peut pas être l'objet de nos observations dans cet endroit, où il n'est question que de l'accent des mots isolés.

(M. *Estarac*, nº 236 et 237.)

ARTICLE II.

DE LA QUANTITÉ.

La *quantité* exprime une émission de voix plus longue ou plus brève. On ne doit pas la confondre avec l'*accent*, car l'accent marque l'élévation ou l'abaissement de la voix, dans la prononciation d'une syllabe; au lieu que la *quantité* marque le plus ou le moins de temps qui s'emploie à la prononcer, ce qui constitue l'exactitude et la mélodie de la prononciation, et sert à éviter des contre-sens et des quiproquo souvent ridicules. (D'*Olivet*, Prosodie françoise.)

Nous avons, en effet, plusieurs mots qui ont des significations tout-à-fait différentes, selon que l'une de leurs voyelles est longue ou brève; et celui qui prononceroit ces voyelles au hasard, sans soin, sans discernement, feroit entendre autre chose que ce qu'il auroit voulu dire, et tomberoit dans des méprises fréquentes.

Par exemple, une *tâche* à remplir n'est pas une *tache*, souillure; *tâcher* de faire son devoir ne se prononce pas comme *tacher* son habit. Il y a de là différence dans le sens comme dans la prononciation, entre *mâle*, animal, et *malle*, bahut; entre *mâtin*, chien, et *matin*, partie du jour; entre *pêcher* et *pécher*, etc., etc. Si l'on ne met pas dans la prononciation de ces mots, et de tous ceux qui sont dans le même cas, la différence qu'exige leur quantité respective, ce désordre dans la prononciation entraînera nécessairement le désordre et la confusion dans l'expression des idées. (M. *Estarac*, page 891.)

Une brève se prononce dans le moins de temps possible. Quand nous disons *à Strasbourg*, il est clair que la première syllabe, qui n'est composée que d'une seule voyelle, nous prendra moins de temps que l'une des deux suivantes, qui, outre la voyelle, renferme plusieurs consonnes; mais les deux dernières, quoiqu'elles prennent chacune plus de temps

que la première syllabe *à*, n'en sont pas moins essentiellemen brèves; pourquoi ? parce qu'elles se prononcent dans le moins de temps possible.

Il y a donc des *brèves* moins brèves les unes que les autres; et, par la même raison, il y a aussi des longues plus ou moins longues, sans cependant que la moins brève puisse jamais être comptée parmi les longues, ni la moins longue parmi les brèves.

La syllabe féminine, celle où entre l'*e* muet, est plus brève que la plus brève des masculines; et, quoiqu'on appelle cet *e* muet, il arrive presque toujours qu'il se fait entendre.

(D'*Olivet*, page 66.)

Une chose à ne pas oublier, c'est qu'on mesure les syllabes, non pas relativement à la lenteur ou à la vîtesse accidentelle de la prononciation, mais relativement aux proportions immuables qui les rendent ou longues ou brèves. Ainsi, ces deux médecins de Molière, l'un qui alonge excessivement ses mots, et l'autre qui bredouille, ne laissent pas d'observer également la *quantité;* car, quoique le bredouilleur ait plus vîte prononcé une longue que son camarade une brève, tous les deux ne laissent pas de faire exactement brèves celles qui sont brèves, et longues celles qui sont longues, avec cette différence seulement, qu'il faut à l'un sept ou huit fois plus de temps qu'à l'autre pour articuler.

(Même autorité, page. 68.)

Tâchons présentement de faire connoître nos *brèves* et nos *longues*. Pour exécuter ce dessein, peut-être seroit-il nécessaire de donner une table de nos différentes terminaisons; mais ce détail, très-utile d'ailleurs, nous mèneroit trop loin, et nous avons pensé qu'il suffiroit au plus grand nombre de nos lecteurs de leur donner des règles générales. C'est dans l'excellent Traité de d'*Olivet* sur la *Prosodie*, que nous les puiserons, mais on ne perdra pas de vue que leur application ne doit se faire que dans la prononciation soutenue, sans avoir égard aux licences de la conversation.

RÈGLES GÉNÉRALES.

1°. Toute syllabe dont la dernière voyelle est suivie d'une consonne finale qui n'est ni *s* ni *z* est brève : *săc*, *nectăr*, *sĕl*, *fĭl*, *pŏt*, *tŭf*, etc.

2°. Toute syllabe masculine, brève ou non au singulier, est toujours longue au pluriel : des *sācs*, des *sēls*, des *pōts*, etc.

3°. Tout singulier masculin, dont la finale est l'une des caractéristiques du pluriel, est long : le *tēmps*, le *nēz*, etc.

4°. Quand un mot finit par un *l* mouillé, la syllabe est brève : *éventăil*, *avrĭl*, *vermĕil*, *quenŏuille*, *fautĕuil*.

5°. Quand les voyelles nasales sont suivies d'une consonne qui n'est pas la leur propre, c'est-à-dire, qui n'est ni *m* ni *n*, et qui commence une autre syllabe, elles rendent longue la syllabe où elles se trouvent : *jāmbe*, *jāmbon*, *crāinte*, *trēmbler*, *pēindre*, *jōindre*, *tōmber*, *hūmble*, etc.

6°. Quand les consonnes qui servent à former les voyelles nasales, c'est-à-dire *m* ou *n*, se redoublent, cela rend brève la syllabe à laquelle appartient la première des consonnes redoublées, qui demeure alors muette et n'est plus nasale : *épigrămme*, *consŏnne*, *persŏnne*, qu'il *prĕnne*, etc.

7°. Toute syllabe qui finit par *r*, et qui est suivie d'une syllabe commençant par toute autre consonne, est brève : *bărbe*, *bărque*, *bĕrceau*, *infĭrme*, *ŏrdre*, etc.

8°. Quelle que soit la voyelle qui précède deux *r*, quand ces deux lettres ne forment qu'un son indivisible, la syllabe est toujours longue : *ārrêt*, *bārre*, *bizārre*, *tonnērre*, etc.

9°. Entre deux voyelles, dont la dernière est muette, les lettres *s* et *z* alongent la syllabe pénultième : *bāse*, *extāse*, *diocēse*, *bétīse*, *franchīse*, *rōse*, *épōuse*, etc.

Mais, si la syllabe qui commence par une de ces lettres est longue de sa nature, elle conserve sa quantité, et souvent l'antépénultième devient brève : il *s'extăsie*, *pĕsée*, *épŏusée*, etc.

10°. Un *r*, ou un *s* prononcé qui suit une voyelle et précède une autre consonne, rend la syllabe toujours brève : *jăspe*, *măsque*, *ăstre*, *burlèsque*, *funĕste*, *bărbe*, *bĕrceau*, *infirme*, *ŏrdre*, etc.

11°. Tous les mots qui finissent par un *e* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultième longue : *pensēe*, *armēe*, *joīe*, *j'envoīe*, *je loūe*, *il joūe*, *la rūe*, *la nūe*, etc.

Mais, si dans tous ces mêmes mots l'*e* muet se change en *e* fermé, alors la pénultième, de longue qu'elle étoit, devient brève : *loŭer*, *mŭer*, etc.

12°. Quand une voyelle finit la syllabe, et qu'elle est suivie d'une autre voyelle qui n'est pas l'*e* muet, la syllabe est brève ; *crĕé*, *fĕal*, *actĭon*, *hăir*, *doŭé*, *tŭer*, etc.

L'observation des règles générales qu'on vient de lire sur la quantité est si importante, que d'elle seule dépend souvent le sens que l'on doit donner aux mots ; et pour finir sur ce qui regarde cette propriété de la prosodie, nous allons présenter une table des homonymes qui sont les plus usités.

TABLE D'HOMONYMES

Qui ont une signification différente, selon qu'ils sont prononcés longs *ou* brefs.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Ācre, piquant.	*Ăcre*, mesure de terre.
Alēne, outil de cordonnier.	*Halĕine*, air attiré et repoussé par les poumons.
Avānt, préposition.	*Avĕnt*, les quatre semaines avant Noël.
Bāiller, respirer en ouvrant la bouche involontairement.	*Băiller*, donner.
Bāt, selle pour des bêtes de somme.	*Băt* (il), du verbe *battre*.
Bēte, animal irraisonnable.	*Bĕtte*, plante potagère.
Beaūté, juste proportion des parties du corps. Belle femme.	*Bŏtté*, qui a des bottes.
Boīte, ustensile à couvercle.	*Boĭte* (il), du verbe *boiter*.

Bōnd, saut.	*Bŏn*, adjectif.
Chāir, substance molle et sanguine.	*Chĕr*, adjectif.
Clāir, adjectif.	*Clĕrc*, celui qui travaille chez un notaire, un avoué.
Cōrps, substance étendue.	*Cŏr*, durillon aux pieds,-instrument.
Cōte, os plat et courbé qui s'étend de l'épine du dos à la poitrine.	*Cŏte*, marque numérale.
Coūrs, lieu de promenade.	*Coŭr*, espace à découvert enfermé de murs.
Craīnt (il), du verbe *craindre*.	*Crĭn*, poil long et rude.
Cuīre, verbe.	*Cuĭr*, peau d'un animal.
Dégoūte (il), il ôte le goût, l'appétit.	*Dégoŭtte* (il), il tombe goutte à goutte.
Dōnt, pronom relatif.	*Dŏn*, présent.
Faīte, sommet. *Fēte*, jour consacré à Dieu.	*Faĭte*, participe féminin du verbe *faire*.
Faīx, fardeau. *Faīs* (tu), du verbe *faire*.	*Faĭt* (il), du verbe *faire*.
Forēt, grande étendue de terrain couvert de bois.	*Forĕt*, instrument pour percer.
Fūmes (nous), du verbe *être*.	*Fŭme* (je), du verbe *fumer*.
Goūte (il), du verbe *goûter*.	*Goŭtte*, petite partie d'un liquide.
Grāve, adjectif.	*Grăve* (il), du verbe *graver*.
Hāle, air chaud et sec qui flétrit le teint, les herbes.	*Hălle*, lieu qui sert de marché.
Hōte, celui qui tient cabaret, etc.	*Hŏtte*, panier que l'on met sur le dos.
Jaīs, substance d'un noir luisant.	*Jĕt*, action de jeter.
Jeūne, abstinence.	*Jeŭne*, peu avancé en âge.
Lēgs, don fait par un testateur.	*Laĭd*, adjectif. *Laĭt*, liqueur blanche des mamelles.
Laīs, jeune baliveau.	*Laĭ*, laïque, frère lai.
Laīsse (je), du verbe *laisser*.	*Laĭsse*, cordon pour mener des chiens de chasse.
Maītre, substantif.	*Mĕttre*, verbe.
Mātin, chien.	*Mătin*, premières heures du jour.
Mōis, 12e partie de l'année.	*Mŏi*, pronom personnel.
Mōnt, montagne; t. de poés.	*Mŏn*, pronom possessif.
Mūr, adjectif.	*Mŭr*, muraille.
Māsse, gros bout d'une queue de billard.	*Măsse*, amas.
Māle, qui est du sexe masculin.	*Mălle*, espèce de coffre.
Naīt (il), du verbe *naître*.	*Nĕt*, adjectif.

Pāte, farine détrempée et pétrie.	*Pătte*, pied des animaux, etc.
Pāume, jeu, — dedans de la main.	*Pŏmme*, fruit.
Pēcher, prendre du poisson.	*Pĕcher*, transgresser la loi divine.
Pēne, morceau de fer qui ferme une serrure.	*Peĭne*, affliction, souffrance.
Plaīne, plate campagne.	*Pleĭne*, féminin de l'adjectif *plein*.
Rōgne (je), je retranche.	*Rŏgne*, maladie.
Rōt, mets.	*Rŏt*, vent qui s'échappe avec bruit de la gorge.
Sās, tissu de crin qui sert à passer de la farine, etc.	*Çă*, adverbe.
	Să, pronom possessif.
Sāut, action de sauter.	*Sŏt*, stupide, grossier.
	Ceĭnt, participe du verbe *ceindre*.
Saīnt, pur, souverainement parfait.	*Seĭn*, partie du corps humain.
	Seĭng, signature.
Scēne, lieu où se passe une action.	
Cēne, dernier souper de Jésus-Christ.	*Seĭne* (la), rivière.
Saīne, féminin de l'adjectif *sain*.	
Tēte, partie de l'animal, siège des organes des sens.	*Tĕtte* (il), il tire le lait de la mamelle.
Tāche, ouvrage donné à faire dans un temps limité.	*Tăche*, souillure.
Trēs, adverbe.	*Traĭt*, dard, — ligne au crayon, etc.
Vaīne, féminin de l'adjectif *vain*.	*Veĭne*, vaisseau qui contient le sang.
Vēr, insecte long et rampant.	*Vĕrt*, la couleur verte.
Vīvres, substantif.	*Vĭvre*, verbe.
Voīx, son qui sort de la bouche de l'homme.	*Voĭt* (il), du verbe *voir*.
Vōler, dérober.	*Vŏler*, se mouvoir en l'air.

(D'*Olivet*, Traité de la Pros. franç., page 95, art. 4, — *Lévizac*, pag. 143, t. 1, — M. *Sicard*, pag. 477, t. 2.)

Puisque la prosodie, dit l'abbé d'*Olivet*, nous enseigne la juste mesure des syllabes, elle est donc utile, elle est donc indispensable pour bien parler. Mais ce seroit parler très-mal que d'en observer les règles avec une exactitude qui laisseroit apercevoir de l'affectation et de la contrainte : le naturel, nous ne saurions trop le dire, tant au physique qu'au moral, seul nous plaît, nous intéresse et nous captive. C'est donc à tort qu'on voit tant d'étrangers donner si peu

de soin à la prosodie. Cependant il ne faut pas accabler leur mémoire d'une infinité de règles minutieuses; mais, en les faisant lire, ou en conversant avec eux, il faut leur faire remarquer les syllabes longues et les syllabes brèves, leur faire contracter l'habitude d'appuyer sur les premières, et de glisser sur les secondes : il faut accoutumer, dès le principe, leur oreille à placer l'accent prosodique sur la syllabe qui doit l'avoir, et l'accent oratoire sur le mot de la phrase qui en est susceptible; par ce moyen, on les habituera à saisir les nuances prosodiques, d'où résulte l'harmonie que l'orateur ou le poète a eue en vue.

Ensuite tout étranger doit savoir que, comme le caractère du François est d'être vif, doux, ceux qui formèrent peu à peu notre langue, se proposèrent évidemment de le retracer dans son langage. Pour la rendre vive, ou ils ont abrégé les mots empruntés du latin, ou, lorsqu'ils n'ont pu diminuer le nombre des syllabes, du moins ils en ont diminué la valeur, en faisant brèves la plupart de celles qui étoient longues. Pour la rendre douce, ils ont multiplié l'*e* muet, qui rend nos élisions coulantes; et, comme les articles et les pronoms reviennent souvent, ils en ont banni (49) l'hiatus; jugeant une cacophonie pire qu'une irrégularité.

Il est nécessaire encore que tout étranger sache que, quoique nous ne puissions pas faire dans nos vers le même usage que les anciens faisoient des longues et des brèves, elles y servent cependant, par la manière dont elles y sont placées et entremêlées, à peindre les divers objets. Il est certain que le vers devient plus lent ou plus vif, selon qu'on y multiplie des pieds où dominent les longues, ou ceux où dominent les brèves. L'utilité réelle de la prosodie bien observée est donc de pouvoir donner au style poétique ou de la vivacité, ou de la lenteur, selon l'occasion et le besoin.

On pourroit citer un grand nombre d'exemples de l'effet que produisent dans les vers de nos bons poètes le mélange

---

(49) *L'épée*, pour *la épée*. — *Mon amitié*, pour *ma amitié*, etc.

heureux des longues et des brèves, et l'emploi judicieux qu'ils ont fait de ces deux parties de la quantité prosodique. L'abbé d'*Olivet* a choisi avec raison l'exemple qu'offrent les quatre derniers vers du second chant du Lutrin.

Boileau a voulu peindre la Mollesse qui se plaint du tort que lui ont fait les conquêtes de Louis XIV et son amour pour la gloire. Elle ne peut achever son discours :

Du moins ne permets pas... Lă Mŏllēsse ŏpprēssēe,
Dăns să boūche, ă cĕ mŏt, sēnt să lāngue glăcēe;
Et, lāssĕ dĕ pārler, sŭccŏmbānt soūs l'ĕffōrt,
Soūpire, ĕtēnd lēs brās,.....fērmĕ l'oēil ĕt s'ĕndōrt.
(Le Lutrin, ch. IIe.)

Nous n'avons rien dans notre langue, dit d'*Olivet*, de plus beau que ces vers; le dernier surtout est admirable, et dans le second on voit effectivement la *langue glacée* de la Mollesse; on la voit *glacée* par l'embarras que cause la rencontre de ces monosyllabes *sa, ce, sent, sa,* qui augmente encore par ces deux mots, où *gue, gla* font presque au lecteur l'effet que *Boileau* dépeint.

Enfin il faut faire observer à un étranger qu'il y a différentes espèces de prononciations : car, comme le dit encore l'abbé d'*Olivet*, plus la prononciation est lente, plus la prosodie doit être marquée dans la lecture, et bien plus encore au barreau, dans la chaire, sur le théâtre. Il y a donc trois espèces de prononciations: celle de *la conversation*, celle de *la lecture*, et celle de *la déclamation*.

« La prononciation de *la déclamation*, dit l'abbé *Batteux*,
» est une espèce de chant : chaque son y est prononcé avec
» une sorte de modulation; les syllabes longues y sont plus
» ressenties; les brèves y sont articulées avec un soin qui
» leur donne plus de corps et de consistance : ce qui rend
» l'accent oratoire plus aisé à observer. »

Elle est *une espèce de chant*, parce qu'elle admet des intonations plus élevées ou plus basses, plus fortes ou plus foibles; des tenues sur les longues; des accélérations ou des

ralentissements, selon les figures qu'on emploie; enfin, des inflexions destinées à préparer la chute ou les différents repos. C'est ce que le même auteur prouve par cet exemple de *Fléchier* (oraison fun. de Turenne):

« *Déjà frémissoit dans son camp* | *l'ennemi confus et déconcerté;* | *déjà* | *prenoit l'essor,* | *pour se sauver dans les montagnes,* | *cet aigle,* | *dont le vol hardi* | *avoit d'abord effrayé nos provinces.* | *Hélas!* | *nous savions ce que nous devions espérer,* | *et nous ne pensions pas* | *à ce que nous devions craindre.* | *O Dieu terrible,* | *mais juste en vos conseils* | *sur les enfants des hommes!* | *vous immolez* | *à votre souveraine grandeur* | *de grandes victimes,* | *et vous frappez,* | *quand il vous plaît,* | *ces têtes illustres* | *que vous avez tant de fois couronnées.*

Nous avons marqué avec soin dans ce passage les différents repos de l'oreille, de l'esprit et de la respiration, afin qu'on puisse placer l'accent oratoire sur le mot qui doit l'avoir. Il y en a deux dans la première phrase, parce qu'il y a un demi repos après *camp,* et un repos final après *déconcerté.* Le premier accent, conformément aux règles que nous avons établies, porte sur *son;* et le second sur l'avant-dernière de *déconcerté.* Il y a six repos dans la seconde phrase: le premier après *déjà;* le second après *essor;* le troisième après *montagnes;* le quatrième après *aigle;* le cinquième après *hardi;* et le sixième après *provinces,* etc. Ce n'est pas qu'on doive précisément s'arrêter après chaque repos que nous avons marqué; mais on le peut, et cela suffit, parce qu'on ne s'arrêtera qu'après un de ces mots, selon la manière dont on sera affecté dans le moment de l'action. Voilà quant à l'accent oratoire.

Relativement aux intonations, aux tenues, aux accélérations et aux ralentissements, voici comment l'abbé *Batteux* s'explique dans la dernière phrase, *ô Dieu!* etc. : « l'into-
» nation du premier membre, *ô Dieu terrible!* sera plus
» élevée, dit-il; celle du second, *mais juste,* plus basse.
» L'orateur appuiera sur la première de *terrible,* et fera

» sonner fortement les deux *r;* il appuiera de même » sur la première de *juste*, en faisant un peu siffler la » *Consonne* j. Il précipitera un peu l'articulation du » reste de la période, *sur des enfants des hommes*, parce » qu'il y a un peu trop de sons pour l'idée. Il appuiera de » même sur *immolez*, sur *grandeur*, sur *frappez;* il déve» loppera la première de *têtes*, et l'avant-dernière d'*il*» *lustres;* enfin il alongera, tant qu'il le pourra, la dernière » de *couronnées.* »

Sur quoi notre habile professeur remarque « que les into» nations, sensibles surtout au commencement des membres » de périodes, et après le repos et les expressions appuyées, » se placent sur les *Consonnes* et non sur les voyelles, » qu'elles sont entièrement séparées de l'accent, et ne sont » que la syllabe accentuée, prononcée avec plus de force » et d'étendue. »

Il ne faut pas néanmoins croire que ces intonations, ces tenues et ces accents, soient si fixes de leur nature, qu'ils ne varient jamais; ils dépendent au contraire, presque toujours, des figures que l'on emploie, parce qu'ils doivent être adaptés aux mouvements qu'on veut exciter dans l'esprit des auditeurs : ceci mérite quelque développement.

Dans l'*antithèse*, il doit y avoir le même contraste dans l'intonation que dans les idées. Ainsi, dans cette phrase : *Nous savions ce que nous devions espérer*, *et nous ne pensions pas à ce que nous devions craindre;* l'intonation sera plus haute dans le premier membre, et plus basse dans le second. Mais cette variété d'intonation ne changera rien à l'accent, parce qu'elle n'empêche pas que le repos ne soit toujours le même.

Dans la *répétition*, il y aura une intonation plus forte et plus d'appui sur le mot répété, parce que ce mot ne l'est que pour donner plus d'énergie ou plus de grâce au discours: *Mes enfants*, *approchez*, *approchez*, *je suis sourd.* Si l'on y fait attention, on verra que le second *approchez* se pro-

nonce d'une voix plus élevée, et que le son se prolonge sur la dernière syllabe.

Dans la *gradation*, l'intonation doit toujours aller en croissant à chaque degré. *D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien; puis enfin il n'y manqua rien.*

Dans *l'interrogation*, l'intonation sera élevée, et il y aura de la vivacité dans le récit : *Ma mignonne, dites-moi, vous campez-vous jamais sur la tête d'un Roi, d'un Empereur, ou d'une belle?* Les demi-repos seront peu marqués, afin de parvenir promptement au repos final; mais l'accent ne portera que sur l'avant-dernière de *belle*, parce que l'effet de l'interrogation est d'y élever ordinairement la voix. Mais, si la réponse suit, l'intonation de la demande sera plus élevée, et celle de la réponse plus basse, afin de marquer le contraste; et même l'accent portera quelquefois sur la dernière syllabe, parce que, comme l'observe l'abbé *Batteux*, l'interrogation, attirant la réponse, en prend pour appui les premières syllabes. En voici un exemple : *En est-ce assez? Nenni. M'y voici donc? Point du tout.*

Dans l'*apostrophe*, l'intonation s'élève tout-à-coup avec une espèce de transport : *Amour, tu perdis Troie!* Mais la voix baisse aussitôt pour tendre au repos.

Nous ne pousserons pas ce détail plus loin, parce que ce qui vient d'être dit suffit pour donner aux étrangers une idée de l'art si difficile de bien déclamer, et, par conséquent, leur montre la nécessité de se former de bonne heure à une exacte prosodie, à la connoissance de l'accent, et à l'intonation qui convient à chaque mouvement oratoire. C'est aux guides qu'ils choisiront à leur faire appliquer à toutes les figures les principes que nous venons d'établir; car chacune a son intonation, ses tenues, ses inflexions, ses précipitations, ses ralentissements, ses accents; en un mot, un caractère qui lui est propre.

La seule attention qu'on doive avoir, en se livrant aux différents sentiments que l'on éprouve, c'est de ne pas confondre l'accent oratoire avec l'accent prosodique.

« L'*accent oratoire*, dit *Duclos*, influe moins sur chaque syllabe d'un mot par rapport aux autres syllabes, que sur la phrase entière par rapport au sens et au sentiment : il modifie la substance même du discours, sans altérer sensiblement l'accent prosodique. La prosodie particulière des mots d'une phrase interrogative ne diffère pas de la prosodie d'une phrase affirmative, quoique l'accent oratoire soit très-différent dans l'une et dans l'autre. Nous marquons dans l'écriture l'interrogation et la surprise ; mais combien avons-nous de mouvemens de l'ame, et par conséquent d'inflexions oratoires, qui n'ont point de signes écrits, et que l'intelligence et le sentiment peuvent seuls faire saisir ! telles sont les inflexions qui marquent la colère, le mépris, l'ironie, etc. L'accent oratoire est le principe et la base de la déclamation. »

La prononciation de la lecture doit être bien moins marquée ; mais elle doit l'être d'une manière sensible, parce que cette prononciation, étant lente, donne le temps à la réflexion d'apercevoir les fautes qu'on pourroit faire. On ne lit bien qu'en donnant à chaque syllabe sa véritable valeur, à chaque sentiment sa juste intonation. Quoique tout ce que nous avons dit sur la déclamation doive s'observer dans la lecture, il ne s'ensuit pas qu'on doive lire comme on déclame. Dans la déclamation on est hors de soi ; on est tout au mouvement qu'on éprouve, et qu'on veut faire passer dans l'ame des autres. Mais en lisant on est de sang froid ; et, quoiqu'on éprouve des émotions, ces émotions ne vont pas jusqu'à nous le faire perdre. Déclamer en lisant, c'est donc mal lire, même en lisant une scène tragique. On doit se rappeler qu'on ne la joue pas, mais qu'on la lit. Un homme qui, en lisant les fureurs d'Oreste, paroîtroit agité par les furies, n'exciteroit que le rire ou la pitié des auditeurs : il n'est, ni ne doit être Oreste. La décomposition dans les traits, et les contorsions dans les membres, seroient aussi hors de saison que ridicules. Le ton de la lecture, en général, doit être soutenu. Il ne doit avoir d'autre variation que celle que nécessite l'intonation propre à chaque figure, ni d'autre in-

flexion que celle que produit l'accent oratoire. Il faut que le passage du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave, ne soit marqué que par des demi-tons, et très-souvent même par des quarts de ton. Rien ne choque comme d'entendre parcourir trois ou quatre tons de l'octave dans une même phrase; et c'est néanmoins ce qui est très-ordinaire, surtout dans les pays étrangers. Bien lire en françois et bien lire en anglois sont deux manières entièrement opposées; et cette opposition tient à la différence de la nature de l'accent prosodique dans les deux langues.

La prononciation de la conversation diffère des deux autres en ce que la plupart des syllabes y paroissent brèves; mais, si l'on y fait attention, il est aisé de s'apercevoir que la quantité est observée par les personnes qui parlent bien. Cette prononciation n'a d'autre règle que le bon usage. On ne la saisira jamais, dans les pays étrangers, que par l'habitude de vivre avec des personnes bien élevées, ou par les soins d'un maître qui a vécu dans la bonne compagnie, et qui a cultivé son esprit et son langage. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il faut éviter toute espèce d'affectation et de gêne, parce que, dit d'*Olivet* (Traité de Prosodie, page 55), la prononciation de la conversation souffre une infinité d'hiatus, pourvu qu'ils ne soient pas trop rudes; ils contribuent à donner au discours un air naturel; aussi la conversation des personnes qui ont vécu dans le grand monde est-elle remplie d'hiatus volontaires qui sont tellement autorisés par l'usage, que si l'on parloit autrement, cela seroit d'un pédant. Parmi ces personnes, *folâtrer et rire, aimer à jouer, se* prononcent dans la conversation *folatré et rire, aimé à joué.*

SECONDE PARTIE.

DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME MOYENS DE RENDRE NOS PENSÉES, DANS LA LANGUE PARLÉE ET DANS LA LANGUE ÉCRITE.

On peut définir les mots, des sons ou des signes distincts, que les hommes ont adoptés pour rendre leurs pensées.

Dès-lors on ne peut bien comprendre les diverses significations que renferment les mots, qu'on n'ait bien compris auparavant ce qui se passe dans l'esprit, puisque les mots n'ont été inventés que pour communiquer les pensées.

Or il y a trois opérations de l'esprit : *concevoir*, *juger*, *raisonner*.

Concevoir n'est autre chose qu'un simple regard de l'esprit, soit sur des objets intellectuels, comme l'*être*, la *durée*, la *pensée*, *Dieu ;* soit sur des objets matériels, comme un *cheval*, un *chien*.

Juger, c'est affirmer qu'une chose que nous concevons est telle, ou n'est pas telle; comme lorsqu'après avoir conçu l'idée de la *terre*, et l'idée de la *rondeur*, j'affirme de la *terre* qu'elle est *ronde*.

Raisonner, c'est se servir de deux jugements pour en former un troisième ; comme, lorsqu'après avoir jugé que toute vertu est *louable*, et que la patience est une *vertu*, j'en conclus que la *patience* est *louable*.

D'où l'on voit que la *troisième* opération de l'esprit (le *raisonnement*) n'est qu'une suite nécessaire de la *conception* et du *jugement ;* ainsi, il suffira, pour notre sujet, de considérer les deux premières opérations, ou l'influence de la première sur la seconde; car les hommes, tout en exprimant ce qu'ils conçoivent, expriment presque toujours le jugement qu'ils portent de l'objet dont ils parlent.

Les deux choses les plus importantes pour le Grammairien, dans les opérations de l'esprit, sont donc l'objet de la pensée, et l'impression que cet objet laisse, puisque c'est de là que naît l'affirmation.

De ce principe lumineux, vrai fondement de la métaphysique du langage, et du besoin qu'ont éprouvé les hommes de créer des signes qui exprimassent tout ce qui se passe dans leur esprit, il résulte que la manière la plus naturelle de distinguer les mots, c'est de les diviser en deux classes; savoir : les mots qui désignent les objets de nos pensées, et les mots qui peignent les différentes vues sous lesquelles nous les considérons.

La première espèce comprend donc les mots qu'on est convenu d'appeler *substantifs* et *pronoms;* et la seconde, l'*article*, l'*adjectif*, le *verbe* avec ses inflexions, la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction*, et l'*interjection*. Tous ces mots sont la suite nécessaire de la manière dont nous exprimons nos pensées, et servent à faire connoître l'enchaînement des rapports qui existent entre elles.

(MM. de *Port Royal*, 2e partie, p. 60 et suiv.)

Cette division est sans doute la plus philosophique; mais, comme les mots qui expriment l'objet de nos pensées et ceux qui en expriment la forme et la manière, se trouvent entremêlés dans nos discours, nous donnerons aux mots l'ordre que tous les Grammairiens ont adopté; et en conséquence nous parlerons, 1°. du *Substantif*, 2°. de l'*Article*, 3°. de l'*Adjectif*, 4°. du *Pronom*, 5°. du *Verbe*, 6°. de la *Préposition*, 7°. de l'*Adverbe*, 8°. de la *Conjonction*, 9°. de l'*Interjection*.

CHAPITRE PREMIER.

DU SUBSTANTIF.

Le *Substantif* est un mot qui, sans avoir besoin d'aucun autre mot, subsiste par lui-même dans le discours, et signifie quelque être ou réel, comme le *soleil*, la *terre*; ou réalisé en quelque sorte par l'idée que nous nous en formons, comme l'*abondance*, la *blancheur*.

(D'*Olivet*, Essais de Gramm. pag. 127.)

On divise les *Substantifs* en *Noms propres* et en *Noms communs*, autrement dits *appellatifs*, à cause de l'appellation commune aux individus de toute une espèce.

Le *Nom propre* est le nom de famille, le nom qui distingue un homme des autres hommes, une ville des autres villes; enfin celui qui exprime une idée qui ne convient qu'à un seul être ou à un seul objet : *Corneille*, *Paris*.

(Le Dict. de l'*Académie*.)

Le *Nom commun* ou appellatif est celui qui exprime une idée qui convient à toute une classe d'objets : *homme*, *arbre*, *oiseau*. (L'*Académie*, au mot *Appellatif*.)

Parmi les Noms communs ou appellatifs, on doit distinguer les Noms *collectifs*, à cause des lois particulières que quelques-uns d'entre eux suivent dans le discours.

Les Grammairiens les ont nommés *Substantifs collectifs*, parce que, quoique au Singulier, ils présentent à l'esprit l'idée de plusieurs personnes, ou de plusieurs choses; on en distingue deux sortes : *les collectifs partitifs* et *les collectifs généraux*.

Les noms *collectifs partitifs*, composés de plusieurs mots, marquent une partie des choses ou des personnes dont on parle; ils expriment une quantité vague et indéterminée, et

sont ordinairement précédés de *un*, *une;* comme dans ces phrases : *une foule de soldats*, *une quantité de volumes.*

Les Noms *collectifs généraux* marquent la totalité des personnes ou des choses dont on parle, ou bien un nombre déterminé de ces mêmes choses ou personnes; ces sortes de collectifs sont toujours précédés des déterminatifs *le*, *la*, *les*, *ce*, *cette*, *mon*, *ton*, *notre*, *vos* : *le nombre des victoires*, *la totalité des François*, *la moitié des arbres*, *cette sorte de poires*, *la foule des soldats.*

Voyez leur syntaxe à l'Accord du verbe avec le sujet.

Il y a deux choses à considérer dans les *Substantifs* : le genre et le nombre.

ARTICLE PREMIER.

DU GENRE.

Les hommes, ayant remarqué dans l'espèce humaine une différence sensible, qui est celle des deux sexes, ont jugé à propos d'admettre deux *Genres* dans les Noms Substantifs, le *masculin* et le *féminin* : le *masculin* appartient aux hommes et aux animaux mâles, et le *féminin* aux femmes et aux animaux femelles.

Quelquefois ils ont donné des noms différents aux mâles et aux femelles, comme l'homme et la *femme;* le bélier et la *brebis;* le sanglier et la *laie;* le bouc et la *chèvre;* le taureau et la *vache;* le lièvre et la *hase;* le cerf et la *biche;* le jars et *l'oie*, etc.

D'autres fois ils se sont contentés de les distinguer en leur donnant une terminaison différente, comme tigre, *tigresse;* ours, *ourse;* loup, *louve;* lapin, *lapine;* canard, *cane;* renard, *renarde;* daim, *daine;* chevreuil, *chevrelle* ou *chevrette;* paon, *paone;* faisan, *faisanne.*

Souvent aussi ils se sont servis du même mot, soit masc. soit fém., pour exprimer le mâle et la femelle, comme le *corbeau;* le *crapaud;* l'*écureuil;* le *perroquet;* le *renne;* le *requin;* le *sarigue;* le *rhinocéros;* le *taon.*

La *baleine;* la *beccassine;* la *corneille;* la *corbine; la crabe;* la *fouine;* la *grenouille;* la *hyenne;* la *perruche.*

Par imitation, quelquefois à cause de l'étymologie, ou bien encore sans motif réel, ils ont donné le Genre masculin ou le Genre féminin aux autres Substantifs, quoiqu'ils n'aient aucun rapport avec l'un ou l'autre sexe : *acrostiche, centime, amadou, éclair, épiderme, entr'actes, épisode, légume, monticule,* ont été mis au rang des noms masculins ; et *anagramme, antichambre, épée, fibre, onglée, ouïe,* au rang de ceux qui sont féminins. (Le Dictionnaire de *l'Académie.*)

Le caprice a souvent fait aussi que le Genre de plusieurs Substantifs a changé selon les temps ; en voici quelques exemples :

Affaire, actuellement *féminin*, étoit autrefois *masculin. Marot*, dans sa lettre au Roi pour qu'il le fît sortir de prison, et dans sa complainte sur la mort de *Florimond Robertet*, l'a fait de ce genre.

Âge, que nous faisons aujourd'hui *masculin*, étoit *féminin* du temps de P. Corneille.

> Outre l'*âge* en tous deux un peu trop *refroidie,*
> Cela sentiroit trop sa fin de comédie.
>
> (La Galerie du Palais, act. 5.)

Art, du *masculin*, étoit *féminin* du temps de *Montaigne, d'Amyot* et autres auteurs anciens.

Comté étoit autrefois *féminin ; Marot*, sur la mort de *Fl. Robertet*, l'a fait de ce genre. Il a été ensuite *masculin* et *féminin.* Présentement il est toujours *maculin,* si ce n'est quand on parle de la *Franche-Comté.*

Date. On disoit anciennement *le date* et *la date. Le date* de datum et *la date* de data, en sous-entendant *epistola.* Aujourd'hui on ne dit plus que *la date* : de *fraîche date ;* de *vieille date.*

Évêché. *Ronsard,* dans sa réponse au ministre *Montdieu,* l'a fait *féminin ;* il est présentement *masculin.*

Il en est de même du mot *Archevêché*.

Insulte, qui ne peut aujourd'hui être employé qu'au *féminin*, étoit autrefois *masculin*. L'*Académie*, au commencement du dernier siècle, le faisoit de ce genre, en avertissant que plusieurs s'en servoient au *féminin*.

Bouhours, *Fléchier* lui ont aussi donné le genre *masculin*, et *Boileau* a dit dans le Lutrin:

> Evrard [illegible]l, en un coin prudemment retiré,
> Se cr[illegible] à couvert de l'insulte *sacré*. (*Chant V.*)

Et Chant VI :

> A mes sacrés autels font *un profane* insulte,
> Remplissent tout d'effroi, de trouble et de tumulte.

Navire. Il paroît, dit *Ménage*, que ce mot étoit autrefois *féminin*, et il pensoit que, dans la haute poésie, la *navire* valoit mieux que le *navire*. Mais aujourd'hui le *féminin* ne s'est conservé qu'en parlant du vaisseau des *Argonautes*: La *navire Argo*. (*Richelet*, *Port-Royal* et l'*Académie*.)

Poison. Du temps de *Malherbe*, et avant ce temps, ce mot étoit presque toujours employé au *féminin*. *Cretin* (dans son Chant royal), *Ronsard* (dans une de ses Élégies), *Belleau* (dans la première Journée de sa Bergerie), *Desportes* (dans sa seconde Élégie), en ont fait usage en ce genre : en effet, dit *Ménage*, c'est de ce genre qu'il devroit être selon son étymologie *potio*. Mais, malgré cela et malgré l'autorité des anciens écrivains, le mot *poison* est présentement *masculin*.

Rencontre, toujours *féminin* en quelque sens qu'on l'emploie, étoit autrefois *masculin*. *Voiture*, *d'Andilly*, *Pasquier*, et plus récemment *La Bruyère*, *Pavillon*, *Mascaron*, *J. B. Rousseau* ont dit *ce rencontre*, et les premières éditions du Dictionnaire de l'*Académie* les y autorisoient.

De cette variation d'usage il est résulté souvent qu'un même mot, avec la même signification, est demeuré des deux genres.

SUBSTANTIFS DE DIFFÉRENTS GENRES AYANT LA MÊME SIGNIFICATION.

AIGLE. Voyez les Remarques détachées, lettr. A.

AMOUR, désignant une vive affection, est masculin au singulier : *amour divin, amour paternel, amour filial.*
(L'*Académie.*)

Le *cœur*, dit Chrysostôme, *est le symbole de* L'AMOUR CONJUGAL; *il meurt par la moindre division de ses parties.*
(*Vaugelas*, 371e rem. — *Wailly*, pag. 32 ; M. *Lemare*, p. 348, note 129, et le Dictionnaire de l'*Académie.*)

Il est également *masculin* au singulier, lorsqu'il exprime la passion d'un sexe pour l'autre : *vous êtes* MON PREMIER AMOUR. (*Lamotte.*)— *Il n'y a point de déguisement qui puisse cacher* L'AMOUR *où* IL *est, pour le feindre où* IL *n'est pas.* (*La Rochef.*) (Mêmes autorités.)

Au pluriel, ce mot ne s'emploie guère qu'au *féminin*; et alors il ne se dit que du sentiment particulier qui attache l'une à l'autre deux personnes de sexe différent : *Il n'y a point de belles prisons ni de* LAIDES AMOURS. (L'*Académie.*)

Adrien déshonora son règne par des amours MONSTRUEUSES.
(*Bossuet.*)

Pour parvenir au but de *ses noires amours*,
L'insolent de la force empruntoit le secours. (*Rac.* Phèdre IV, 1.)

Cette Esther, l'innocence et la sagesse même,
Que je croyois du ciel les plus *chères* amours.
(*Racine*, Esther, III, sc. 4.)

Hélas! il n'est point d'éternelles amours.
(*Boil.* les Héros de roman.)

Le passé n'a point vu *d'éternelles amours*,
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre. (*S. Evremont.*)
(*Th. Corneille*, sur la 371e rem. de *Vaugelas*, l'*Académie*, pag. 386 de ses observ. son Dictionn. et les Gramm. modernes.)

Mais, lorsque ce Substantif désigne ces espèces de petits génies qui, selon la mythologie des Grecs, servoient de cortège à la beauté, il est généralement employé au *pluriel* et au *masculin* : *tous ces* PETITS AMOURS *sont bien* GROUPÉS. — LES AMOURS RIANTS *et* LÉGERS *sont des tyrans dangereux*.

(*Girard*, *Wailly*, *Lévizac* et M. *Lemare*).

PREMIÈRE remarque. — Si l'on consulte les anciens auteurs, tels que le cardinal *du Perron*, *Coëffeteau*, *Berthaut*, *Villon*, *Marot*, et même le P. *Bouhours* (dans ses Entretiens, p. 419 de la 2e édition), il paroît que le mot *amour*, désignant la passion d'un sexe pour l'autre, étoit autrefois *féminin au singulier*; aussi l'*Académie* observe-t-elle qu'en poésie on le fait quelquefois de ce genre. En effet, on en trouve un grand nombre d'exemples dans *Racine* (Bérénice, V, 7; Iphigénie, I, et acte V, sc. 3; Mithridate, I, 1; Phèdre, V, 1).

Dans *Corneille* (Polieucte, I, 4; les Horaces, I, 1).

Dans *J. B. Rousseau*.

Dans *Regnard* (le Distrait, I, 4; Satire contre les maris).

Dans *Molière* (les Femmes savantes, IV, 2).

Toutefois on n'a jamais fait usage que du *masculin*, lorsque ce mot est employé pour l'amour que l'on porte à Dieu, auteur de tous les biens.

SECONDE remarque. — Les poètes se sont crus également autorisés à employer au *masculin* le mot *amour* au *pluriel* : nous en avons trouvé des exemples dans *Molière* (les Femmes savantes, IV, 2);

Dans *Voltaire* (Œdipe, II, son apologie de la Fable; la Henriade, ch. IV; Nanine, I, 2; le conte des trois Manières);

Dans *Laharpe* (Cours de Littér., trad. des adieux d'Alceste à Euripide, t. 2);

Et dans *Delille* (Poème de l'Imag., et le Paradis perdu, I. 9).

Quoi qu'il en soit, si l'on veut écrire purement en prose, il faut, de même que les bons écrivains, faire toujours le mot *amour*, *masculin* au singulier, et *féminin* au pluriel. Mais

quelle est la raison de cette exception pour le pluriel? elle vient sans doute, comme le dit M. *Laveaux*, de la nécessité de distinguer des *amours personnifiés*, les *amours* prises pour le sentiment qui réunit les deux sexes.

Automne est *masculin*, quand l'adjectif précède : *un* BEL *automne*. (L'*Académie*.)

Et toi, *riant* Automne, accorde à nos désirs
Ce qu'on attend de toi, des biens et des plaisirs.
(Poème des Saisons, 5e et 6e vers.)

Ou quand sur les coteaux le *vigoureux Automne*
Étaloit ses raisins dont Bacchus se couronne. (*Perrault.*)

Mais, *quand l'adjectif suit immédiatement*, il est *féminin* : *une automne* FROIDE *et* PLUVIEUSE.
(L'*Académie*, *Féraud*, au mot *automne* et au mot *pluvieux*. *Wailly*, *Lévizac*, *Boiste*, *Caminade* et *Gattel*. Édit. de 1762 et de 1798.)

Une santé dès-lors florissante, éternelle,
Vous feroit recueillir d'une Automne *nouvelle*
Les nombreuses moissons. (*J.-B. Rousseau*, Ode 5, l. 3.)

Je me représente cette automne DÉLICIEUSE, *et puis j'en regarde la fin avec une horreur qui me fait suer les grosses gouttes.* (Mad. de *Sévigné*.)

Si cependant il se trouvoit entre *automne* et l'adjectif, soit un adverbe, soit un verbe, alors on feroit usage du *masculin* : *un automne fort* SEC. (L'*Académie*, édit. de 1798.) — *L'automne a été trop* SEC. (*J.-J Rousseau.*) — *L'automne a été universellement* BEAU *et* SEC. (*Linguet.*)

Remarque. — *Domergue* n'est point d'avis de faire ces distinctions, et il préfère ne se servir, avec *automne*, que du masculin, par analogie avec les autres saisons, qui sont de ce genre : *un bel été*, *un printemps froid*, *un hiver sec*. Déjà cette opinion commence à prévaloir ; on lit dans *Delille* :

Dirai-je à quels désastres,
De l'Automne *orageux* nous exposent les astres?
(Les Géorg., liv. I.)

. . . Voyez comment l'Automne *nébuleux*,
Tous les ans, pour gémir, nous amène en ces lieux.
(L'Imagin., ch. VII.)

Chose. Voy. les Remarq. détachées, au mot *quelque chose.*

Couleur, signifiant l'impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par la surface des corps, est ordinairement *féminin :* LES COULEURS PRIMITIVES *sont le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé, le rouge.* (L'*Académie.*)

Cependant comme tous les noms simples qui désignent des couleurs sont masculins, alors les mots composés, *couleur de feu, couleur de chair, couleur de rose,* ont quitté leur genre propre, pour prendre la catégorie des noms à laquelle ils appartiennent, et l'on dit : *un beau couleur de feu, le couleur de feu est ma couleur favorite, cette étoffe est d'un couleur de rose charmant.*

(M. *Auger*, Comm. sur Mol. Impr. de Vers., sc. 5, et l'*Académie.*)

Couple est *masculin*, quand on parle d'un homme et d'une femme unis par amour ou par le mariage, ou seulement envisagés comme pouvant former cette union : *Un couple d'amants, un couple d'époux.*

Ce fut un heureux COUPLE, *un* COUPLE *bien assorti.*
(*Girard* et M. *Lemare*, p. 369, note 132.)

Il est encore *masculin* quand il se dit d'un mâle et d'une femelle que l'on a appareillés ensemble : *Un couple de pigeons.*

(*Ménage*, chap. 73 de ses Observ. — *Beauzée*, Encycl. méth. au mot *couple.* — M. *Chapsal.* — Et M. *Sicard*, page 84, t. 1.)

Mais *couple* est *féminin*, quand il est employé pour signifier deux choses quelconques d'une même espèce, qui ne vont pas ensemble nécessairement, et qui ne sont unies qu'accidentellement; on s'en sert même en ce sens en parlant des animaux, lorsqu'on ne les envisage que *par le nombre.* (Mêmes autorités.)

Il a avalé UNE COUPLE *d'œufs.* (*Girard* et M. *Lemare.*)

Ce boucher a acheté UNE COUPLE *de bœufs.*
(M. *Laveaux.*)

Nous avons tué UNE COUPLE *de perdrix.* (Le même.)

REMARQUE. Quand deux choses vont ensemble par une nécessité d'usage, on se sert du mot *paire : Une paire de gants, de bas, de souliers, de jarretières, de bottes,* etc.

Ce laboureur a acheté, pour atteler à sa charrue, une PAIRE *de bœufs.* (M. *Laveaux.*)

DÉLICE. *Ménage* (dans ses observations sur la langue françoise, 143e ch.) et *Vaugelas* (en sa 241e Rem.) pensent que ce mot ne doit pas s'employer au *singulier.*

L'*Académie* (sur cette remarque, p. 272 de ses Observ. et dans son Dictionn.), *Richelet, Trévoux, Wailly, Domergue, Lévizac,* M. *Lemare,* et plusieurs écrivains estimés sont au contraire d'avis que l'on peut très-bien dire : *C'est* UN DÉLICE *de faire des heureux. — La contemplation est* LE DÉLICE *d'un esprit élevé et extraordinaire.*

Employé au pluriel, ce mot est toujours *féminin : il fait* TOUTES SES DÉLICES *de l'étude.* (L'*Académie.*) *Les délices du cœur sont plus* TOUCHANTES *que* CELLES *de l'esprit.* (*Saint-Evremont.*) — *Dans les champs Elysées, dans cet heureux séjour de paix et de bonheur, les rois foulent à leurs pieds* LES MOLLES DÉLICES *et les vaines grandeurs de leur condition mortelle.* (*Fénélon.*)

Craignez que de sa voix les *trompeuses* délices, etc.
(*J.-B. Rouss.*, Ode sur la Flatterie.)

Mais pourquoi le mot *délice* est-il masculin au singulier et féminin au pluriel ? — Nous devons cette bizarrerie à la langue latine. On dit au singulier *delicium, delicii,* neutre ; et au pluriel, *deliciæ, deliciarum,* féminin.

EXEMPLE. Ce mot est *masculin : Les* BONS *exemples conduisent plus efficacement à la vertu que les bons préceptes.*
(L'*Académie.*)

Les hommes croient plus leurs yeux que leurs oreilles, et par conséquent le chemin des bons préceptes est plus long que celui des BONS EXEMPLES. (MM. de *Port-Royal.*)

(L'*Acad.* sur la 345e Rem. de Vaugelas, page 300. Son Dict.—*Ménage*, ch. 73.—*Domergue*, page 42. — Et M. *Sicard*, page 86, t. 1.)

Exception. — En fait d'écriture on fait le mot *exemple* féminin; et alors il signifie le modèle d'après lequel l'écolier forme ses caractères : *Son maître à écrire lui donne tous les jours de* NOUVELLES *exemples.*

Telle est l'opinion émise par *Vaugelas*, par *Régnier*, M. *Chapsal* et l'*Académie* (page 300 de ses Observations, et dans son Dictionnaire, édition de 1762).

Toutefois, dans l'édition de 1798 (édition qui, comme nous l'avons déjà dit, n'est pas authentique), l'*Académie* est d'avis qu'en ce sens ce mot peut aussi être employé au masculin : *Un* BEL *exemple de lettres italiennes, de lettres batardes;* et M. *Lemare*, p. 370, note 136, croit qu'il est de ce genre dans toutes ses acceptions. Mais M. *Boniface* lui répond que ce mot est des deux genres, suivant l'analogie et suivant l'usage. On dit *une garde, une aide, une enseigne;* et *un garde, un aide, un enseigne*, pour *un* homme *de garde, un* homme qui sert d'*aide, un* homme qui porte l'*enseigne*. Par analogie on dit de même *un loutre, un remise, un vigogne;* et *une pendule, une office, une exemple*, pour un chapeau *de loutre, un* carrosse de *remise, un* chapeau de *vigogne; une* horloge à *pendule; une* pièce contenant ce qui est nécessaire au service, à l'*office, une* page servant d'*exemple.*

M. *Boniface* en conclut que le mot *exemple* est essentiellement *masculin*, dans le sens que nous avons indiqué, de même que *pendule, office;* mais que, par ellipse, on l'emploie comme substantif féminin.

GENS, pluriel de sa nature comme signe d'individus ou de particuliers, est essentiellement *masculin.* On dit des *gens fins, des gens fort dangereux* (L'*Académie.*); mais ce mot conserve accidentellement féminine la forme des adjectifs

qui le précèdent immédiatement, et qui ne font avec lui qu'une seule et même expression : *dangereuses gens, vieilles gens, maintes sottes gens, certaines fines gens, quelles excellentes gens.* Cependant, si l'adjectif précédant immédiatement le mot *gens* n'avoit qu'une même terminaison pour les deux genres, et qu'il se trouvât accompagné de l'adjectif pronominal *tout*, ou d'un autre adjectif qui serviroit plutôt à déterminer le substantif *gens* qu'à le qualifier, *tout* et cet adjectif resteroient *masculins : tous les honnêtes gens ; maints imbécilles gens, certains honnêtes gens, quels braves gens.*

Mais remarquez bien que *tout* prendroit la forme *féminine* si l'adjectif placé avant le mot *gens* n'avoit pas la même terminaison pour les deux genres : *toutes ces bonnes gens, toutes ces méchantes gens.*

Remarquez aussi que, le mot *gens* étant essentiellement masculin, il faut alors écrire :

Beaucoup de gens étudient toute leur vie ; à la mort ILS *ont tout appris, excepté à penser.*

INSTRUITS *par l'expérience, les vieilles gens sont soupçonneux.*

Ce contraste bizarre de deux adjectifs de différent genre se rapportant au même mot, a besoin d'être justifié. Voici les motifs donnés par *Domergue*, dans son Manuel des étrangers, p. 44.

Gens, qui réveille l'idée du mot *hommes*, est *masculin* dans le fait, et ce n'est que la crainte de l'équivoque qui est la source de cette construction que désavouent tous les principes de syntaxe. Plus ami de la décence que de la grammaire, on a mieux aimé dire : ce sont *de belles gens*, que ce sont *de beaux gens*, ce sont *de bons gens*, où les plaisants ne manqueroient pas d'ajouter une des épithètes que le mot *Jean*, homonyme de *gens*, traîne à sa suite. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que le mot *gens* reprend ses droits dès qu'il n'y a plus à craindre d'équivoque. Ainsi, après avoir dit pour la décence les *vieilles gens*, on ajoute pour l'exac=

titude, sont *soupçonneux*. Car enfin le changement de place de l'adjectif ne sauroit être pour les bons esprits une raison suffisante de changement de genre. Mais plaçons devant *gens* un adjectif qui écarte toute équivoque, l'usage exigera le masculin : on dit *tous* les honnêtes gens, *tous* les gens de bien, etc. Ce n'est donc point parce que l'adjectif précède *gens*, que l'usage l'a voulu ordinairement féminin, mais seulement parce qu'assez souvent dans cette circonstance le masculin prêteroit à la plaisanterie.

Observez que le mot *gens* ne se dit point d'un nombre déterminé, à moins qu'il ne soit accompagné de certains adjectifs ; ainsi on ne dit pas *deux gens*, mais on dit *deux jeunes gens*, *deux braves gens*, etc. On dit *mille gens l'ont vu* ; et cela confirme cette règle au lieu de la détruire, puisque *mille*, dans cette phrase, est pour un nombre indéterminé. C'est le *sexcenti* des Latins.

(M. *Auger*, Comment. sur Mol. Impromptu de Versailles, *sc.* 3.)

FOUDRE. Ce Substantif, employé au propre, est le plus souvent féminin. — *Les prières ferventes apaisent Dieu, et lui arrachent* LA FOUDRE *des mains.* (L'*Académie*.)

La foudre étincelante éclate dans la nue. (*Voltaire*.)

La foudre, éclairant seule une nuit si profonde,
A sillons redoublés couvre le ciel et l'onde.
(*Crébillon*, Electre II, 1.)

Toutefois l'*Académie* a mis au nombre des exemples : *Être frappé* DE LA FOUDRE et *être frappé* DU FOUDRE : mais il est vraisemblable, d'après ce qui précède (*le foudre vengeur*), que, quand elle a dit *être frappé du foudre*, elle a voulu parler de cette espèce d'attribut de Jupiter ; et quand elle a dit, *être frappé de la foudre*, elle a entendu parler du tonnerre qui éclate et qui frappe.

Au figuré *foudre* est toujours *masculin* : *le* FOUDRE *vengeur.* (L'*Académie*.)

On m'y verra braver tout ce que vous craignez,
Ces foudres impuissants qu'en leurs mains vous peignez.
(*Corneille*, dans Polyeucte, act. V, sc. 5.)

Mais du jour importun les regards éblouis
Ne distinguèrent point, au fort de la tempête,
Les *foudres menaçants* qui grondoient sur sa tête. (*Volt.* Hen. ch. III.)

Foudre, au figuré, ne s'emploie que dans le style élevé. En parlant d'un capitaine brave et diligent, on dit *un foudre* de guerre, et d'un grand orateur *un foudre* d'éloquence (*L'Académie.*). — *Quand le sublime vient à éclater où il faut, il renverse tout comme un* FOUDRE.

(*Traité du Sublime*, chap. 1.)

Mânes des grands Bourbons, *brillant foudre* de guerre.
(*Corneille*, Victoire du roi en 1667.)

ORGE, sorte de grain du nombre de ceux qu'on appelle menus grains, est *féminin* lorsqu'on parle de l'orge qui est sur pied : *de l'orge bien* LEVÉE, *voilà de* BELLES *orges* ; mais, lorsqu'on parle de l'orge en grains, il est masculin, et c'est dans ce cas seulement : *de l'orge mondé, de l'orge perlé.*

L'*orge mondé* se dit des grains qu'on a bien nettoyés et préparés, et *l'orge perlé* se dit de l'orge réduit en petits grains dépouillés de leur son.

(Le Dict. de L'*Académie*, *Wailly*, *Gattel*, *Féraud*, etc., etc.)

Domergue se fondant sur l'étymologie de ce mot (*hordeum*) veut que *orge* soit toujours masc.

ORGUE, le plus grand et le plus harmonieux des instruments de musique, est *masculin* au singulier, et *féminin* au pluriel : *L'*ORGUE *d'une telle église est* EXCELLENT. — *Il y a de* BONNES *orgues en tel endroit.* (*L'Académie.*)

(*Ménage*, 73e chapitre de ses Remarq., *Wailly*, page 33. M. *Sicard*, page 86, t. 1. Et le Dict de l'*Académie.*)

REMARQUE.—L'auteur des procès-verbaux de l'*Académie* gram. pense qu'il vaut mieux employer le singulier quand on parle de cet instrument, sans avoir égard à la diversité de ses jeux : *un* GRAND *et* BEL ORGUE ; et le pluriel quand ses divers jeux fixent notre attention : *des orgues bien* HARMONIEUSES.

NOTA. Voyez, aux Remarques détachées, une question de syntaxe assez curieuse sur l'emploi de ce mot.

Aux *pronoms indéfinis*, on trouvera des observations sur l'emploi des deux mots PERSONNE et ON.

Cette variation de genres a fait encore qu'on a donné les deux genres à des mots pareils, mais d'une acception différente.

SUBSTANTIFS DE DIFFÉRENTS GENRES, D'UNE MÊME CONSONNANCE, MAIS AYANT DIFFÉRENTES SIGNIFICATIONS.

MASCULINS.	FÉMININS.
AIDE, celui qui aide à un autre : *Aide de camp, aide des cérémonies.*	AIDE, secours, assistance qu'on donne ou qu'on reçoit : *Aide assurée, prompte.*
AIGLE. Voyez les Remarques détachées.	AIGLE. Voy. les Remarques détachées.
ANGE, créature spirituelle; *figurément*, personne d'une piété extraordinaire, personne d'une grande douceur.	ANGE, poisson de mer qui tient le milieu entre les chiens de mer et les raies. — Petit moucheron qui naît du vin et du vinaigre.
AUNE (50), arbre de bois blanc qui croît dans les lieux humides.	AUNE, mesure; se dit aussi de la chose mesurée.
BARBE, cheval de la côte d'Afrique qu'on appelle Barbarie.	BARBE, poil du menton et des joues. — Bande de toile ou de dentelle. — Fanons de la baleine; petits filets qui sortent de l'épi, etc.
BARDE, poète chez les anciens Celtes.	BARDE, tranche de lard fort mince.
BERCE, petit oiseau qui vit dans les bois.	BERCE, plante dont il y a beaucoup d'espèces.

(50) On écrivoit autrefois *aulne*, arbre, à cause de l'étymologie *alnus*.

MASCULINS.	FÉMININS.
CAPRE, vaisseau armé en course (on dit plus souvent *armateur*).	CAPRE, fruit du caprier. (On le dit plus souvent au pluriel.)
CARTOUCHE, ornement de sculpture, de peinture ou de gravure.	CARTOUCHE, la charge entière d'une arme à feu. — Congé donné à un militaire.
CLOAQUE, lieu destiné à recevoir les immondices.—Maison sale et infecte.—Personne sale et puante; *figurément et familièrement*: *cloaque* d'impuretés, de toutes sortes de vices, etc.	CLOAQUE, conduit fait de pierre et voûté, par où l'on fait couler les eaux et les immondices d'une ville.—En ce sens, il ne se dit guères que des ouvrages des anciens.
COCHE, voiture d'eau ou de terre.	COCHE, entaille faite en un corps solide.—Truie vieille et grasse.
CORNETTE, nom que l'on donne à un officier de cavalerie ou de dragons chargé de porter l'étendard.	CORNETTE, sorte de coiffe de femme.—Autrefois, étendard de cavalerie.
CRAVATE, cheval de Croatie en Allemagne (on dit présentement *Croate*).	CRAVATE, linge qui se met autour du cou, et qui se noue par devant.
CRÊPE (51), sorte d'étoffe un peu frisée et fort claire, qu'on porte en signe de deuil.	CRÊPE (24), pâte fort mince qu'on fait cuire, en l'étendant sur la poêle.

(51) CRÊPE. L'*Académie* ne dit point que ce mot s'emploie figurément. Cependant *Boileau* a dit (Lutrin, ch. I):

.... Dès que l'ombre tranquille
Viendra d'un *crépe* noir envelopper la ville.

Delille, en parlant de la nuit:

Déjà du haut des cieux jetant ses *crépes* sombres.

Et dans l'Énéide, livre III:

La nuit de son trône d'ébène
Jette son *crépe* obscur sur les monts, sur les flots.

MASCULINS.	FÉMININS.
Dol, ruse, tromperie. Terme de palais.	Dol, ville de France dans le département d'Ile-et-Vilaine.
Écho, son réfléchi et répété par un ou plusieurs corps solides, disposés de manière que l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. — Lieu où se fait l'écho.	Écho (52), nom d'une nymphe fille de l'air et de la terre.
Enseigne, officier qui porte le drapeau.	Enseigne (53), marque, indice, servant à faire reconnoître quelque chose. Tableau que l'on met à la porte d'un marchand, etc.
Espace, étendue comprise entre deux points. — Etendue de temps.	Espace, ce qui sert dans l'imprimerie à espacer les mots et à justifier les lignes.
Forêt, outil d'acier pointu en forme de vis, dont on se sert pour percer un tonneau, etc.	Forêt, grande étendue de pays couvert de bois.

(52) Lorsque ce mot se dit de la nymphe qui porte ce nom, on peut l'employer sans article :

Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse ;
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse. (*Boil.*, Art. poét. ch. 3.)

Mais on peut aussi le faire précéder d'un article, pourvu qu'un adjectif les sépare :

Un berger chantera ses déplaisirs secrets
Sans que *la* triste *Écho* répète ses regrets.
(P. *Corneille*, Défense des Fables dans la poésie.)

(53) Enseignes s'emploie également dans ces phrases : *Je ne me fierai à lui qu'à bonnes enseignes*, avec connoissance et sur de bonnes preuves ; on dit aussi : *à telles enseignes que*, pour dire : *cela est si vrai que*.

MASCULINS.	FÉMININS.
FOURBE (54), trompeur, qui trompe avec adresse.	FOURBE (55), tromperie.
GARDE, homme armé, destiné pour garder quelqu'un ou quelque chose.	GARDE (56), guet, action de garder. — Collectivement, Gens de guerre qui font la garde. — Femme qui sert les malades et les femmes en couches.
GREFFE, lieu public où l'on délivre des expéditions des actes de juridiction que l'on y garde en dépôt.	GREFFE, petite branche tendre que l'on coupe d'un arbre qui est en sève, et que l'on ente sur un autre arbre.
GIVRE, espèce de gelée blanche qui s'attache aux arbres, aux buissons, etc.	GIVRE, en terme d'armoiries, grosse couleuvre ou serpent à la queue ondée.
GUIDE, tout ce qui, en général, sert à nous conduire dans une route qui nous est inconnue.	GUIDE (57), longe de cuir attachée à la bride d'un cheval, et qui sert à le conduire.

(54) FOURBE, signifiant *trompeur*, ne s'emploie qu'au masculin; on ne dit point *c'est une fourbe insigne*. Telle est l'opinion de *Féraud*, de *Gattel*, de *Boiste*, de *Wailly* et de M. *Laveaux*; et les exemples mis dans *Trévoux* et dans l'*Académie*, édition de 1762, sembleroient la confirmer. On lit cependant dans l'édition de 1798 *une insigne fourbe*, mais cet exemple n'est pas dans celle de 1762, la dernière que l'*Académie* ait reconnue.

(55) *Féraud* croit que le mot FOURBE, dans le sens de *tromperie*, est moins commun que *fourberie*; *la fourbe*, dit *Roubaud*, est le vice, l'action propre du fourbe; et la *fourberie* en exprime l'habitude, le trait, le tour, l'action particulière: ainsi *la fourbe* dit plus que *fourberie*, puisque celle-ci n'est que l'action simple, le résultat de *la fourbe*.

(56) GARDE. *Voyez* plus bas comment il s'écrit au pluriel, lorsqu'il entre dans la composition d'un autre mot.

(57) GUIDE, en ce sens, s'emploie le plus ordinairement au pluriel: *Guides* est du style simple, *rênes* est de tous les styles.

MASCULINS.	FÉMININS.
HÉLIOTROPE, plante dont le suc est, dit-on, propre à faire tomber les verrues.	HÉLIOTROPE, pierre précieuse verte, espèce de jaspe.
HYMNE. Voy. les Remarques détachées.	HYMNE. Voy. les Remarques détachées.
INTERLIGNE (58), espace blanc qui reste entre deux lignes écrites ou imprimées.	INTERLIGNE (58), t. d'imprimerie. Lame de fonte mince qu'on place entre les lignes afin de les espacer.
LAQUE, beau vernis de la Chine, ou noir ou rouge. (M. *Laveaux* écrit *Lacque.*)	LAQUE, sorte de gomme qui vient des Indes Orientales, et qui entre dans la composition de la cire d'Espagne.
LIS, plante, fleur.	LYS, rivière de la Belgique.
LIVRE. Manuscrit ou imprimé. — Registre. — Journal. — Ouvrage d'esprit.	LIVRE, poids contenant 16 onces. — Monnoie de compte.
LOUTRE, chapeau ou manchon de poil de loutre.	LOUTRE, animal amphibie.
MANCHE, partie d'un instrument, d'un outil, par où on le prend pour s'en servir.	MANCHE, partie d'un vêtement où on met les bras. — Bras de mer entre la France et l'Angleterre.
MANOEUVRE, ouvrier subalterne qui sert ceux qui font	MANOEUVRE, tous les cordages destinés au service

(58) INTERLIGNE. *Ligne* étant féminin, il semble, dit *Féraud*, que *interligne*, dans ses deux acceptions, devroit l'être aussi; *Trévoux* et *Richelet* lui donnent ce genre; mais l'*Académie*, *Gattel*, *Wailly*, *Domergue*, etc., le marquent masculin. En effet, observe M. *Laveaux*, il n'en est pas du mot *interligne* comme du mot *antichambre*. Cette dernière expression est du *féminin*, parce qu'elle signifie une pièce ou chambre qui est avant la chambre proprement dite; et *interligne* ne signifie pas *ligne*, mais espace qui est entre deux lignes : le genre doit donc tomber sur *espace*, et non pas sur *ligne*.

MASCULINS.	FÉMININS.
l'ouvrage. On le dit surtout d'un aide maçon, d'un aide couvreur.	d'un vaisseau. L'usage et la manière de se servir de ces cordages. — Mouvements que l'on fait faire à des troupes. — *Fig.* Conduite dans les affaires du monde.
Mémoire, écrit fait, soit pour donner quelques instructions sur une affaire, soit pour faire ressouvenir de quelque chose.	Mémoire, faculté par laquelle l'ame conserve le souvenir des choses. — Impression favorable ou défavorable qui reste d'une personne après sa mort. — Action ; effet de la mémoire, souvenir.
Mode ; en philos., manière d'être ; en mus., ton dans lequel une pièce est composée, déterminée ordinairement par la note finale ; en gramm., manière d'exprimer l'affirmation.	Mode, usage régnant et passager introduit par le goût, la fantaisie, le caprice.
Môle, jetée de grosses pierres à l'entrée d'un port que l'on fait en forme de digue, pour mettre les vaisseaux plus en sûreté.	Môle, autrement dit *faux germe*, masse de chair informe et inanimée dont les femmes accouchent quelquefois au lieu d'un enfant.
Moufle, assemblage de plusieurs poulies, par le moyen desquelles on élève des poids énormes en peu de temps. M. *Laveaux*, contre l'avis de tous les Lexicogr., fait féminin *moufle* en ce sens.	Moufle, sorte de gants fourrés ; il est vieux. On dit aujourd'hui *mitaine* au singul.

MASCULINS.	FÉMININS.
MOULE, matière creusée de manière à donner une forme précise à la cire, au plomb, au bronze, etc., que l'on y verse tout fondus ou liquides.	MOULE, petit poisson enfermé dans une coquille de forme oblongue : *de bonnes moules.*
MOUSSE, jeune matelot qui sert les gens de l'équipage.	MOUSSE, espèce d'herbe qui s'engendre sur les terres sablonneuses, sur les toits, sur la tête des vieilles carpes, etc., etc. — Certaine écume qui se forme sur l'eau et sur quelques liqueurs.
ŒUVRE, recueil de tous les ouvrages d'un musicien : *le* 1er, *le* 2e *œuvre de Grétry;* de toutes les estampes d'un même graveur : *ceci est un œuvre de Calot, de Durer.* — La pierre philosophale; mais, en ce sens, il ne se dit qu'avec le mot grand : *le grand œuvre.* — Dans le *style soutenu* seulement; *un œuvre de génie, un saint œuvre.* Sans cela la *morale* toute seule est un *œuvre imparfait.* (La Font., f. 2, 1. 12.) Donnons à ce *grand œuvre* une heure d'abstinence (Boil. le Lutrin, ch. 4).	ŒUVRE, ce qui est fait, ce qui est produit par quelque agent : l'*œuvre de la rédemption fut accomplie sur la croix.* — Lieu et banc des marguilliers : *l'œuvre de cette paroisse est fort* BELLE. — Action morale et chrétienne : *faire une* BONNE *œuvre. Chacun sera jugé selon ses* BONNES *ou ses* MAUVAISES *œuvres.* — Productions de l'esprit; et, en ce sens, il n'est usité qu'au pluriel : *on a fait une très-belle collection in-folio de* TOUTES *les œuvres de nos grands écrivains.*
OFFICE, devoir, chose, que la vertu et la droite raison engagent à faire. — Assistance, protection, secours. — Le service divin. — Bréviaire. Charge avec permanence.	OFFICE, lieu où l'on prépare tout ce qu'on sert sur la table pour le dessert; l'art de le faire, de le préparer. Classe de domestiques qui y mange.

MASCULINS.	FÉMININS.
OMBRE (59), jeu. -- Poisson de rivière semblable à la truite.	OMBRE, obscurité causée par l'interposition d'un *corps opaque* au-devant d'un corps lumineux. — *Figur.* protection, faveur, appui. — En peinture, les endroits les plus bruns et les plus obscurs d'un tableau, qui servent à donner du relief aux objets éclairés.
PAGE, jeune gentilhomme au service d'un roi, d'un prince.	PAGE, côté d'un feuillet de papier ou de parchemin. L'écriture contenue dans la page même.
PÂQUE, ou plus ordinairement PÂQUES; fête que l'Église solennise tous les ans en mémoire de la résurrection de J.-C.: *Pâques est haut cette année: Pâques est passé.*	PÂQUE (60), fête que les Juifs célébroient tous les ans, en mémoire de leur sortie d'Égypte: *La Pâque de notre Seigneur.* Au pluriel, dévotions: *faire de bonnes Pâques. Pâques fleuries,* le dimanche des Rameaux.
PARALLÈLE, comparaison d'une chose ou d'une personne avec une autre: *faire le parallèle d'Alexandre avec César, d'Alexandre et de César.* --Dans la sphère, cercle parallèle à l'équateur. *Tous*	PARALLÈLE, ligne également distante dans toute son étendue d'une autre. — En terme de guerre, communication d'une tranchée à une autre: *tirer une parallèle.*

(59) On écrit plus souvent *hombre,* jeu; et *ombre,* poisson. Le Dictionnaire de l'*Académie* nomme ce poisson *umble* et prononce *omble.* Quant à nous, nous lui donnons préférablement la dénomination d'*ombre*, parce que c'est celle que lui donnent *Valmont de Bomare* et les pêcheurs du lac de Genève.

(60) PÂQUES: *voyez* les Remarques détachées.

MASCULINS.	FÉMININS.
ceux qui sont sous le même parallèle ont les jours et les nuits de la même longueur.	
PATER ; l'oraison dominicale. — Les gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le Pater.	PATÈRE, t. d'antiquaire, vase très-ouvert dont les anciens se servoient pour les sacrifices. — Ornement en forme de patère pour soutenir les draperies.
PERCHE, ancienne province de France, aujourd'hui comprise dans les départements de l'Orne, et d'Eure-et-Loire.	PERCHE, poisson de rivière. —Poisson de mer.—Ancienne mesure de 18, de 20 et de 22 pieds de roi (il y en avoit cent dans un arpent), etc. — *Fig.* femme dont la taille est grande et tout d'une venue.
PENDULE. Voy. les R. dét.	PENDULE. Voyez les R. dét.
PÉRIODE. Voyez les R. dét.	PÉRIODE. Voyez les R. dét.
PERSONNE, pronom indéfini. Voyez pour l'emploi de ce mot dans les deux acceptions, l'art. *Pronom.*	PERSONNE, substantif.
PESTE, *petit peste*, méchant petit garçon.	PESTE, maladie épidémique et contagieuse. — *Fig.* personne dont la fréquentation est pernicieuse.
PIVOINE, petit oiseau, nommé aussi *bouvreuil.*	PIVOINE, plante vivace à fleur rosacée.
PLANE, arbre que l'on appelle plus ordinairement *platane.*	PLANE, outil tranchant à deux poignées pour unir, polir, égaliser.
POÊLE, drap mortuaire. — Autrefois, dais. — Voile qu'on tient sur la tête des mariés, durant la bénédiction nuptiale.	POÊLE, ustensile de cuisine qui sert pour frire, pour fricasser.

MASCULINS.	FÉMININS.
PONTE, terme de jeu.	PONTE, action de pondre. —Son temps, son produit.
Poste, lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en placer. — Soldats qui sont dans un poste. — Emploi, fonction.	POSTE, relais établis pour voyager diligemment.—Maison où sont ces relais.—Courrier qui porte les lettres. — Bureau de distribution ou de réception des lettres.
POURPRE, sorte de maladie maligne. — Rouge foncé qui tire sur le violet. — Petit poisson.	POURPRE, teinture précieuse qui se fait aujourd'hui avec la cochenille. *Au figuré:* dignité royale, dignité des cardinaux.
QUADRILLE, espèce de jeu de cartes qui se joue à quatre personnes.	QUADRILLE, troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel, un tournois et d'autres fêtes galantes.
RELÂCHE, repos, intermission dans quelque état douloureux.—Cessation de quelque travail, étude ou exercice.	RELÂCHE, lieu propre aux vaisseaux pour y relâcher; *une bonne relâche, une relâche passagère.*
REMISE, carrosse qui se loue au jour ou au mois.	REMISE, lieu pour mettre une voiture à couvert. — Taillis qui sert de retraite au gibier. Délai, etc., etc.
SATYRE, demi-dieu du paganisme, *moitié homme et*	SATIRE(61). En général, peinture du vice et du ridicule en

(61) SATYRE, SATIRE. *Trévoux* écrit toujours ces deux mots avec un *i* grec; et peut-être est-ce parce que l'un et l'autre s'écrivent ainsi en latin, d'où ils sont dérivés. *Satyre*, demi-dieu, se dit en latin *satyrus*; et *satire*, écrit ou discours piquant, se dit *satyra*. Quoi qu'il en soit, l'*Académie* et les lexicographes écrivent le premier mot par un *i* grec, et le second par un *i* voyelle, et alors nous ne voyons pas pourquoi on ne feroit pas de même, puisque ces deux mots ont d'ailleurs des significations aussi différentes.

MASCULINS.	FÉMININS.
moitié bouc. Les poètes confondent souvent les Satyres, *les Sylènes, les Sylvains, les Faunes, les Pans.* Se dit encore de certains poèmes mordants chez les Grecs, que l'on nommoit ainsi, parce que les Satyres en étoient les principaux personnages.	discours et en action, en vers ou en prose. Ecrit ou discours piquant, médisant contre les personnes. Ils blâment la *satire*, et forgent des libelles; Ils prêchent la concorde, et vivent de querelles. (*Le Franc.*)
Scolie, terme de géométrie. Remarque qui a rapport à une proposition précédente.	Scolie, note de Grammaire ou de critique, pour servir à l'intelligence des auteurs classiques.
Serpentaire, constellation de l'hémisphère boréal.	Serpentaire, plante vulnéraire.
Sexte, 6e livre des décrétales.	Sexte, une des heures canoniales, appelées *petites heures.*
Solde, complément d'un paiement : *solde de compte ;* c'est la différence entre le débit et le crédit, lorsque le compte est arrêté.	Solde (62), paye que l'on donne aux gens de guerre.
Somme, repos causé par l'as-	Somme, charge, fardeau. —

(62) Solde; *Féraud* observe que quelques-uns disent *le solde*, pour le complément d'un paiement, mais il est d'avis que c'est un solécisme. A la vérité l'*Académie*, dans son dictionnaire (édition de 1762), dit que ce mot est du *féminin* dans toutes ses acceptions. *Trévoux*, *Wailly*, pensent de même; cependant, dans l'édition de 1798, l'*Académie* marque *solde*, complément d'un compte, du *masculin; Gattel, Rolland* et M. *Laveaux* l'indiquent de même; et, dans le commerce, ce genre est généralement adopté.

MASCULINS.	FÉMININS.
soupissement naturel de tous les sens.	Quantité d'argent.—Rivière de Picardie. — En t. de théol. Abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine.
Souris, action de sourire, ris modeste et de courte durée.	Souris, petit quadrupède rongeur, du genre du rat.
Tour (63). Mouvement circulaire.—Circonférence d'un lieu ou d'un corps.—Trait d'habileté, de ruse, de finesse. —Machine de tourneur, etc.	Tour, bâtiment fort élevé, de figure ronde, carrée ou à pan, dont on flanquoit autrefois les murailles des villes.—Pièce du jeu d'échecs.
Triomphe, honneur accordé chez les Romains à un général vainqueur.—Victoire, grand succès militaire.	Triomphe, sorte de jeu de cartes.—Couleur dont il retourne.
Trompette, celui dont la fonction est de sonner de la trompette. A peine il achevoit ces mots, Que lui-même il sonna la charge, Fut *le trompette* et le héros. (La Font., liv. II, f. 6.)	Trompette, instrument dont on se sert principalement à la guerre. Partout en même temps, *la trompette* a sonné. (Rac., dans Ath. act. V, sc. 6.) *Fig.*, homme qui a coutume de publier tout ce qu'il sait.
Vague, le milieu de l'air. Il ne s'emploie guère qu'en poésie : *le vague de l'air;* ou comme subst. abstrait : *Dès qu'on se jette dans le* VAGUE, *on déclame tant qu'on veut.* (Charron.)	Vague, l'eau agitée et élevée au-dessus de son niveau par la tempête, par les vents : *les vagues émues.* (Volt., Henr.)

(63) Tour ; ce mot entre dans quelques expressions adverbiales :

Entends donc et permets que je prêche à mon *tour*. (*Boileau*, Satire X.)

En faisant des heureux, un Roi l'est à son *tour*.

(*Voltaire*, Mariamne, act. III, sc. 4.)

MASCULINS.	FÉMININS.
Vase, sorte d'ustensile fait pour contenir des liqueurs, des fleurs, des parfums, ou qui sert pour l'ornement.	Vase, bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des marais.
Vigogne, chapeau fait de laine de vigogne : *un bon vigogne.*	Vigogne, animal qui tient du mouton et de la chèvre, et qu'on ne trouve qu'au Pérou. — Sa laine.
Voile, pièce de toile ou d'étoffe destinée à couvrir quelque chose. *Fig.*, prétexte, apparence : *un voile affreux.* (Crébillon, Electre.)	Voile, plusieurs lés de toile forte cousus ensemble, et qu'on attache aux vergues pour recevoir le vent qui doit pousser un vaisseau ; *la voile est préparée.* (*Racine*, Phèdre.)

(Les Dictionnaires de l'*Académie*, de *Trévoux*, de *Wailly*, de *Féraud*, de *Gattel*, etc.)

L'usage a aussi voulu que des Substantifs, ayant la même inflexion et le même genre, servissent à désigner les deux sexes ; tels sont : *auteur, docteur, général, géomètre, graveur, médecin, orateur, philosophe, poète, sculpteur, soldat, témoin, traducteur :*

Vais-je épouser ici quelque APPRENTIE (64) AUTEUR ?
(*Boileau*, Sat. X.)

Une de mes chances étoit d'avoir toujours dans mes liaisons des femmes AUTEURS.
(*J.-J. Rousseau*, Confess., liv. IX.)

Les femmes d'à-présent sont bien loin de ces mœurs ;
Elles veulent écrire et devenir AUTEURS.
(*Molière*, Femmes savantes, II, 7.)

. . Les FEMMES DOCTEURS ne sont point de mon goût.
(Même pièce, I, 3.)

---

(64) Voyez le mot *apprenti*, aux Remarques détachées.

Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, fut active et intrépide, GÉNÉRAL et SOLDAT.

Thomas (dans son Essai sur les femmes).

Mademoiselle de Schurman, née à Cologne en 1606, étoit PEINTRE, *musicienne,* GRAVEUR, SCULPTEUR, PHILOSOPHE, GÉOMÈTRE, *théologienne même; elle avoit encore le mérite d'entendre et de parler neuf langues différentes.*

(Le Dictionnaire de Biographie.)

On pourroit dire également : *Mme Deshoulières,* POÈTE (65) *aimable, joignoit à une beauté peu commune, cette mélancolie douce que respirent quelques-uns de ses ouvrages.*

On lit, dans une épître de *Voltaire* à Mme *Duchatelet*, mise en tête de sa tragédie d'*Alzire* : *Nous sommes au temps où une femme peut être hardiment* PHILOSOPHE.

Dans Madame de *Puisieux* :

Une femme AUTEUR *n'a rien à espérer que la haine de son sexe, et la crainte de l'autre.*

Et dans les Confessions de *J.-J. Rousseau* :

On ne doit pas s'attendre que le plaisir de la vengeance appartienne aux philosophes exclusivement; et que, quand ils voudront être femmes, les femmes seront PHILOSOPHES (liv. X).

Le Dictionnaire de l'*Académie* donne aussi cet exemple :

Elle est TÉMOIN *de ce qui s'est passé; elle en est un bon* TÉMOIN.

Et *Marmontel* (le Philosophe, conte moral) : *Venez, Mesdames, être* TÉMOIN *du triomphe de la philosophie.*

Enfin on s'exprimeroit très-bien si l'on disoit : *Madame Dacier est un des plus fidèles* TRADUCTEURS *d'Homère.*

(Le Dictionnaire de *Trévoux*, aux mots *témoin*, *auteur*. — *Andry de B.*, page 288 de ses Réflexions. — Le Dictionnaire de l'élocution au mot *adjectif*, et celui de l'*Académie*, aux mots *poète*, *témoin*.)

---

(65) Observez qu'on ne diroit pas avec l'article *la poète Deshoulières*, ni *la poète Sapho*. L'*Académie* pense que ce seroit le cas de dire, *la poétesse*; mais elle ajoute avec raison qu'il faut éviter ce mot.

C'est encore l'usage qui a voulu que les Substantifs, *enfant*, *esclave*, *dépositaire*, etc., servissent également à désigner les deux sexes; mais on a l'attention, si le substantif représente une personne du sexe féminin, que l'article et les adjectifs qui les accompagnent soient mis au féminin:

Le mari eut assez de crédit pour faire enlever CETTE *enfant, qu'il ne vouloit pas reconnoître.*

(*La Harpe*, Correspond. littér., liv. XLVIII, premier vol.; en parlant de Melle de l'Espinasse.)

Excusez ma tendresse pour UNE *enfant dont je n'ai jamais eu le moindre sujet de plainte.*

(*Rac.* Lettr. à sa tante.)

Une chambre où le jour n'entre que rarement,
Est de la *pauvre enfant* l'unique appartement.

(La Font., le Florentin, com., act. I, sc. 1.)

Quoi! Seigneur, *une enfant* vers l'Euphrate *enlevée*.

(*Voltaire*, *Olimp*. I, 1.)

Est-ce qu'il a aussi UNE PETITE ESCLAVE *qui le fait enrager?*

(*Marmontel*, le Trépied d'Hélène.)

Elle est MA DÉPOSITAIRE.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*, *Gattel* et M. *Laveaux*.)

Recommandant votre enfance à LA *tendre et respectable* DÉPOSITAIRE *de votre première éducation.*

(*Massillon*, parlant de Mad. la duchesse de Ventadour.)

Elle est de mes serments seule *dépositaire*.

(*Racine*, *Iph*. IV, 6.)

Cette distribution de genres, faite sans motif, sans plan et sans systême, s'oppose à ce que l'on donne des règles générales et précises par le moyen desquelles on puisse, dans toute occasion, distinguer, au seul aspect d'un Substantif, de quel genre il est. Cependant plusieurs grammairiens ont donné des traités du genre; mais, comme l'observe M. *Lemare*, ces traités sont extrêmement incomplets, quel-

ques-unes de leurs règles sont vagues, et surtout sujettes à beaucoup d'exceptions; et véritablement la connoissance parfaite du genre des Substantifs ne peut être que l'ouvrage du temps. C'est en lisant avec attention, et en recourant dans le doute aux dictionnaires, qu'on prendra insensiblement l'habitude de ne pas s'y tromper. Néanmoins, comme cette Grammaire est rédigée autant pour les étrangers que pour les François, nous allons extraire de ces différents traités les règles qui nous ont paru devoir guider nos lecteurs sur une question qui présente tant d'incertitude. Celui qu'a publié M. *Lemare* est clair et satisfaisant; cependant, afin de laisser peu de chose à désirer, nous nous servirons aussi du travail de l'abbé *Girard*, de celui de *Lévizac*, et de M. *Thibierge*, auteur d'un traité figuratif sur le genre de nos Substantifs, et collaborateur de M. *Lemare*, dans cette partie.

Le principe le plus général est qu'il n'y a que les Substantifs terminés par un *e* muet au singulier, ou par un *e* muet suivi d'un *s*, signe du pluriel, qui soient *féminins;* tous les autres substantifs terminés autrement que par l'*e* muet sont masculins. Mais ce principe jette peu de lumière sur l'objet que nous traitons, et il seroit, dans son application, par sa généralité même, une source de méprises continuelles.

Un moyen bien moins douteux de déterminer le genre des Substantifs, sans consulter le dictionnaire, et sans avoir égard à la terminaison, c'est de recourir au sens.

RÈGLES DES GENRES.

Sont MASCULINS, *d'après le sens :*

1°. Les Noms qui désignent des objets mâles, comme *Alexandre*, *Hippolyte*, *cheval*, *éléphant.*

2°. Les Noms désignant des objets qu'on a coutume de se figurer comme mâles; tels que : *ange*, *génie*, *centaure.*

3°. Les noms des jours, des mois, et des saisons : *dimanche, janvier, printemps* (66).

Voyez plus bas, quand on joint le diminutif *mi* à un nom de mois.

4°. Les Noms de la nomenclature décimale : *centime, gramme, stère*, etc.

5°. Les Noms des métaux et demi-métaux : *cuivre, étain, manganèse* (67).

6°. Les Noms d'arbres et d'arbrisseaux : *chêne, frêne, hièble* (68).

7°. Les Noms des vents : *Est, Sud, Ouest, Nord*, etc.

Bise, Tramontane, sont féminins.

8°. Les Noms des montagnes : *Chimboraço, Cenis, Liban, Saint-Gothard, Etna*, etc.

Alpes, Pyrénées, Cordillères, Vosges, font exception.

9°. Tous les Noms de villes en général; s'il y en a de féminins, c'est en petit nombre, et quelques-uns font même très-distinctement connoître leur genre, étant composés de l'article, comme d'une partie propre et inséparable du nom; tels que *La Rochelle, La Villette* et autres semblables.

Au surplus, lorsque leur genre n'est pas certain, on doit le faire précéder du mot *ville*.

Néanmoins, quand on personnifie une ville, on en met ordinairement le nom au féminin; c'est ainsi que Fénélon a dit : *malheureuse Tyr! dans quelles mains es-tu tombée!* Dans ce cas, il y a ellipse du mot *ville* (69).

---

(66) *Automne* est des deux genres, *voyez* page 90.

(67) *Platine*; ce métal récemment découvert est, dans *Boiste, Gattel, Ph. de la M., Lemare, Butet*, et dans tous les ouvrages de chimie, employé au masculin; mais l'*Académie* paroît pencher pour le féminin; et en effet la désinence *ine* n'offre aucun nom masculin. Quoi qu'il en soit, il faut employer au masculin les noms de tous les corps, dits élémentaires : l'*oxigène*, l'*hydrogène*, etc.; et des composés binaires, comme les *sulfates* et les *sulfites*, les *nitrates* et les *nitrites*, etc.

(68) *Aubépine, épine, ronce, yeuse, bourdaine, vigne*, sont féminins, et ainsi font exception à cette règle.

(69) En général les noms de villes sont *féminins* en françois, lorsqu'ils dérivent d'un *féminin latin*. *Rome* vient du féminin *Roma*; *Mantoue*,

10°. Les Noms d'états, d'empires, de royaumes, de provinces, pourvu que leur terminaison ne soit pas un *e* muet; ainsi: *Danemarck*, *Piémont*, *Portugal*, *Brandebourg*, etc., sont du genre *masculin*; mais: *France*, *Espagne*, *Hollande*, *Italie*, *Allemagne*, *Prusse*, etc., qui finissent par un *e* muet, sont du genre *féminin*.

Les exceptions auxquelles cette règle donne lieu ne sauroient embarrasser; car, lorsque ces noms ont un genre différent de celui qu'indique leur terminaison, ils sont alors, comme les noms de villes, précédés de l'article qui indique le genre qu'on doit leur donner.

11°. Les adjectifs de nombre ordinaux et cardinaux: *un*, *deux*, *huitième*, *quadruple*, et autres adjectifs substantifiés, employés pour exprimer une partie ou un multiple d'un tout (70).

---

du féminin *Mantua*; *Toulouse*, du fém. *Tolosa*; *Marseille*, du féminin *Massilia*: c'est pourquoi on dit *Rome la sainte*; *Mantoue* fut *malheureuse*, pour être voisine de Crémone; la *savante Toulouse*; la *florissante* ville de Marseille.

Les noms de villes sont *masculins* en françois, lorsqu'ils dérivent d'un nom *latin*, *masculin* ou *neutre*. *Rouen* vient du masculin latin *Rhothomagus*; Toulon, du masculin *Telo*; Lyon, du neutre *Lugdunum*; *Amsterdam*, du neutre *Amstelodamum*; ainsi, l'on dit: *Rouen* est *renommé* par ses toiles; *Toulon* est *renommé* par son port et sa corderie; *Lyon* est *fameux* par ses étoffes de soie. *Amsterdam* n'est commerçant que pendant la paix.

Lutèce et *Paris* sont la même ville; et cependant *Lutèce* est féminin à cause du fém. *Lutetia*; et *Paris* est masculin à cause du masc. plur. *Parisii*.

Ce que l'on dit ici du genre des noms de villes dérivés du latin, est applicable au genre des noms de villes dérivés de toute autre langue.

Cette règle a cependant quelques exceptions.

Toutefois, pour ceux qui ne connoissent pas la langue latine, on peut donner pour règle, que tout nom de ville qui se termine par une syllabe féminine est généralement féminin; dans tout autre cas il est masculin. On en excepte *Jérusalem*, *Sion*, *Ilion*.

(*Domergue*, et le Man. des am. de la lang. fr. 2e ann. p. 216 et 217.)

(70) *Courbe*, *tangente*, *perpendiculaire*, sont féminins; mais c'est parce que ces expressions sont elliptiques; le mot *ligne* est sous-entendu: *une courbe*, *une perpendiculaire*, c.-à-d., *une* LIGNE *courbe*, *une ligne perpendiculaire*. — *Moitié* est aussi du genre féminin.

12°. Les infinitifs, adjectifs, prépositions, etc., pris substantivement, de même que toutes les phrases substantifiées par accident; comme : le *manger*, le *boire*, le *juste*, le *vrai*, le *jaune*, le *rouge*, un *car*, un *si*, un *qu'en dira-t-on.*

13°. Les mots désignant un langage, un idiôme : le *basque*, l'*iroquois.*

Sont FÉMININS, *d'après le sens :*

1°. Les Noms qui expriment des objets femelles : *Junon*, *Vénus*, etc.

2°. Les Noms de vertus et de qualités :

Courage, *mérite* sont masculins.

1ere REMARQUE. — Les mots composés de plusieurs mots réunis par des tirets, sont masculins ou féminins, selon que le mot principal, exprimé ou sous-entendu, est masculin ou féminin; par exemple : *un avant-coureur* est un courrier qui court devant quelqu'un, et qui en marque, par avance, l'arrivée; et *une perce-neige* est une plante qui croît en hiver, et dont la tige perce, pour ainsi dire, *la neige.*

2eme REMARQUE.— Les diminutifs suivent le genre des noms dont ils dérivent : *globule* est masculin, parce qu'il dérive de *globe*, qui est masculin. — *Pellicule* est féminin, parce qu'il dérive du substantif féminin *peau.* — *Monticule* est masculin, parce qu'il dérive de *mont.*

3eme et dernière REMARQUE. — Nous n'avons pas compris dans le nombre des exceptions, les Substantifs qui ont les deux genres, puisque leur conformité ou leur dérogation à la règle dépend uniquement de l'acception dans laquelle on les prend.

Toutes ces règles particulières faciliteront certainement la connoissance du genre des Substantifs; mais, comme nous pensons qu'une liste des Substantifs dont le genre embarrasse le plus sera également d'une grande utilité, en ce qu'elle remédiera à l'inconvénient des exceptions, qui sont inséparables des règles, et qu'elle n'en aura pas l'insuffisance, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la liste qui suit.

LISTE DE SUBSTANTIFS SUR LE GENRE DESQUELS ON POURROIT AVOIR QUELQUE INCERTITUDE.

Substantifs du genre masculin.

ABRÉGÉ, précis sommaire.

ABYME, trou, précipice; l'enfer.

ACABIT: *voyez* les Rem. dét.

ACCESSOIRE.

ACCOTOIR.

ACROSTICHE, petite pièce de poésie dont chaque vers commence par une lettre du nom de la personne ou de la chose qui en fait le sujet.

ACTE.

ADAGE, maxime, proverbe.

ADEPTE, initié.

AFFINAGE, action par laquelle on purifie les métaux, le sucre, etc.

AFFRONT: *voy.* les Rem. dét.

AGE: *voyez* les Rem. dét.

AIGLE: *voyez* les Rem. dét.

AIL.

[illegible]s, établi de boucher.

ALAMBIC, vaisseau qui sert à distiller.

ALBÂTRE, pierre qui a quelque ressemblance avec le marbre.

ALVÉOLE, cellule des abeilles et des guêpes.— Cavités de l'os de la mâchoire dans lesquelles sont implantées les dents.

AMADIS, sorte de manches de chemise ou d'autres vêtemens.

AMADOU.

AMALGAME (71), combinaison des métaux avec le mercure, ou vif-argent. — Union de choses différentes.

AMBRE, substance résineuse et inflammable.

AMIDON.

AMPHIGOURI, discours obscur, sans ordre.

ANATHÊME, excommunication. Retranchement de la communion de l'Église.

ANCILE, bouclier sacré. *Voyez* les Rem. dét.

ANGAR. V. la Note 17, p. 42.

---

(71) AMALGAME. On veut, dans le Dictionnaire des sciences médicales, que ce mot soit *féminin*; mais tous les lexicographes que nous avons consultés s'accordent à le faire *masculin*.

SUBSTANTIFS MASCULINS.

ANIMALCULE, petit insecte qu'on ne voit qu'à l'aide d'un microscope.

ANNIVERSAIRE.

ANTIDOTE, contrepoison.

ANTRE.

APOLOGUE, fable morale.

APPAREIL.

AQUEDUC, canal pour conduire les eaux d'un lieu à un autre, malgré l'inégalité du terrain.

ARC.

ARMISTICE: *voy.* les Rem. dét.

ARROSOIR.

ARTICLE.

ARTIFICE.

AS.

ASILE.

ASPIC.

ASTÉRISQUE, étoile pour indiquer un renvoi.

ASTHME.

SUBSTANTIFS MASCULINS.

ATÔME, corpuscule invisible, petite poussière.

ÂTRE.

ATTELAGE.

AUDITOIRE (72).

AUGURE.

AUNAGE.

AUTEL.

AUTOMATE.

BOUGE.

CARROSSE.

CENTIME, centième partie du franc.

CHANVRE.

CIGARE, tabac à fumer.

CONCOMBRE.

CRABE (73), poisson de mer du genre des crustacées.

DÉCIME, dixième partie du franc.

DÉCOMBRES.

DÉLICE. V. p. 97.

DIALECTE (74).

---

(72) AUDITOIRE. Le peuple fait ce mot *féminin;* l'*Académie* l'avoit d'abord dit de ce genre, pour signifier le lieu où l'on plaide. Dans sa dernière édition, elle le marque du *masculin*, et tous les lexicographes l'indiquent de-même.

(73) CRABE. *Trévoux* et l'abbé *Prévost* (dans son Dict. portatif) font ce mot *féminin;* mais l'*Académie*, les autres lexicographes et tous les naturalistes ne lui donnent que le genre *masculin*.

(74) DIALECTE. Le genre de ce mot n'est point incertain, c'est le *masculin*. *Huet*, *Scaliger*, *Levayer*, *Regnier*, *Ménage*, *Dumarsais*, *Trévoux*, l'*Académie franç.*, et tous les lexicogr. le lui ont donné : c'en est plus qu'il ne faut pour l'emporter sur l'autorité de *Danet*, de *Richelet* et de quelques autres qui font ce mot du genre *féminin*.

Cependant nous nous permettrons de dire que le mot *dialecte* étant

SUBSTANTIFS MASCULINS.

Échange.

Échantillon.

Echaudé.

Échec.

Éclair.

Édredon : *voy*. les Rem. dét.

Élixir, liqueur spiritueuse.

Ellébore, racine purgative, sternutatoire.

Embargo, défense faite aux vaisseaux marchands de sortir des ports.

Emblême (75).

Émétique, vomitif.

Emplâtre (76).

SUBSTANTIFS MASCULINS.

Empois.

Encensoir.

Encombre, embarras, obstacle.

Encrier.

Enthousiasme.

Entonnoir.

Entr'actes.

Entre-côtes.

Entre-sol (77).

Épi.

Éphémérides (78).

Épiderme.

Épisode (79).

Épithalame, poème à l'oc-

---

purement grec, et n'étant en usage que parmi les gens de lettres, et seulement quand il s'agit de grec, on auroit dû, à l'exemple des latins, lui donner le genre féminin, qu'il a en grec.

(75) Emblême. Plusieurs écrivains ont fait ce mot *féminin*. *Richelet* lui donne les deux genres; mais l'*Académie*, *Trévoux*, l'abbé *Prévost*, *Gattel*, etc., etc., n'indiquent que le *masculin*, et ce genre a prévalu.

(76) Emplâtre. *Trévoux* et plusieurs bons auteurs font ce mot *féminin*; mais l'*Académie*, les médecins et les lexicographes le font *masculin*.

(77) Entre-sol. Autrefois on le faisoit *féminin*, et l'on écrivoit *entre-sole*; mais l'*Académie* a adopté le *masculin*.

(78) Éphémérides. L'*Académie* (édit. de 1762 et de 1798), *Trévoux*, *Wailly*, *Letellier* font ce mot *masculin*; mais *Féraud* (son Supplém.), *Gattel*, *Boiste*, *Philippon de la M.*, *Rolland*, *Catineau*, *Morin*, M. *Laveaux* et M. *Noël* lui donnent le *féminin*; et ce genre, que les latins lui ont conservé, est celui qu'il a en grec, d'où il tire son origine.

(79) Épisode. Ce mot, du temps de *Th. Corneille*, n'avoit point de genre fixe. L'abbé *Prévost* le fait *féminin*; *Trévoux* dit qu'il est *masculin* ou *féminin*, mais plus souvent masculin. Aujourd'hui il n'y a plus de doute sur son genre. L'*Académie*, ainsi que tous les lexicographes modernes, ne le marque que *masculin*.

SUBSTANTIFS MASCULINS.

casion d'un mariage.

Épitome, abrégé d'un livre, d'une histoire.

Équilibre.

Équinoxe, temps de l'année où les jours sont égaux aux nuits.

Ermitage : *voy.* les Rem. d.

Érysipèle.

Escompte, remise que fait au souscripteur d'un effet celui qui veut en toucher le montant avant l'échéance.

Esclandre.

Essaim : *voy.* les Rem. dét.

Estaminet.

Étal, table de boucher. Lieu où l'on vend la viande.

Été : *voyez* les Remarques détachées.

Éteignoir.

Evangile.

Évêché : *voyez* page 97.

Éventail.

Éventaire.

Exercice, l'action de s'exercer. *Fig.* peine, fatigue, embarras. *Voy.* les Rem. dét.

Exil.

Exorde, première partie d'un discours oratoire.

SUBSTANTIFS MASCULINS.

Flair, odorat du chien.

Guet : *voyez* les Rem. dét.

Hameçon.

Hanneton.

Hécatombe, sacrifice de cent bœufs ou animaux de différentes espèces.

Hectare, nouvelle mesure : près de deux grands arpents.

Hémisphère, moitié du globe terrestre.

Hémistiche, moitié du vers alexandrin, après lequel il y a un repos.

Héritage.

Hiéroglyphe, certaines images ou certaines figures dont les anciens, et particulièrement les Egyptiens, se sont servis pour exprimer leurs pensées, avant la découverte des caractères alphabétiques.

Holocauste, sorte de sacrifice parmi les Juifs et les païens.

Hôpital.

Horizon, grand cercle qui coupe la sphère en deux parties égales, etc.

Horoscope (80), prédiction de la destinée de quelqu'un,

(80) Horoscope. Anciennement on n'étoit pas d'accord sur le genre de ce mot. *Ménage* vouloit qu'il ne fût que masculin; *Richelet* dit qu'il est masculin et fémin., mais plus souvent masculin. *Dorat* le fait féminin;

SUBSTANTIFS MASCULINS.

d'après l'inspection, la situation des astres, lors de sa naissance.

Hospice.

Hôtel.

Hourvari, grand bruit, grand tumulte : *voy*. les R. d.

Hymne : *voy*. les Rem. dét.

Incendie.

Inceste.

Indice.

Insecte.

Intermède, divertissement entre les actes d'une pièce de théâtre.

Interstice, intervalle de temps. — En physique, intervalles que laissent entre elles les molécules des corps : ce sont ces interstices que l'on appelle *pores*.

Intervalle.

Inventaire.

Isthme, langue de terre resserrée entre deux mers ou deux golphes.

Ivoire (81).

Légume.

Leurre.

Manes, masc. plur. Divinités domestiques des anciens païens.

Ministre (82).

---

c'est le genre que lui donnoit l'*Académie*, dans les premières éditions de son Dictionnaire ; mais, dans sa dernière édition, elle le marque du genre *masculin*, et aujourd'hui on lui donne généralement ce genre.

(81) Ivoire. *Vaugelas* et *Th. Corneille* pensent qu'il est féminin. *Boileau*, au contraire, le fait *masculin*, et ce dernier genre a prévalu :

L'ivoire trop *hâté* deux fois rompt sur sa tête. (*Boileau*, le Lutrin.)

Cet *ivoire* est bien blanc. (L'*Académie*.)

(82) Ministre. Ce mot est toujours masculin, même lorsqu'il modifie un nom du genre féminin. On a donc eu raison de reprocher à *Racine* ces vers des Frères ennemis :

Dois-je prendre pour juge une troupe insolente,
D'un fier usurpateur *ministre violente*?

Il faut dire *ministre violent*, quoiqu'il se rapporte à *troupe*.

Au surplus, on se rappellera que *Racine* étoit fort jeune quand il fit cette pièce.

Ministre est beau au figuré, et appliqué aux choses inanimées :

Les foudres, les pestes, les désolations sont les ministres *de la vengeance de Dieu.*

Ministre cependant de nos derniers supplices,
La mort, sous un ciel pur, semble nous respecter. (*L. Racine.*)

SUBSTANTIFS MASCULINS.

MINUIT (83).

MONOSYLLABE.

MONTICULE.

NARCISSE, plante.

OBÉLISQUE, espèce de pyramide quadrangulaire, longue et étroite.

OBSERVATOIRE, édifice destiné aux observations astronomiques.

OBSTACLE.

OING, vieille graisse de porc fondue, dont on se sert pour graisser les roues des voitures.

OLYMPE, le ciel.

OMBRAGE.

ONGLE.

ONGUENT.

OPIUM, suc de têtes de pavots dont la vertu est narcotique, soporifique.

OPPROBRE.

OPUSCULE, petit ouvrage de science ou de littérature.

ORAGE.

ORATOIRE, petite pièce qui, dans une maison, est destinée pour y prier Dieu.

SUBSTANTIFS MASCULINS.

ORCHESTRE : *voy.* les R. d.

ORGANE, partie du corps servant aux sensations, aux opérations de l'animal.

ORGUE : *voy.* les Rem. dét.

ORGUEIL.

ORIFICE, goulot, entrée étroite d'un vase, d'un tuyau, d'une artère, etc.

ORTEIL.

OTAGE, personne livrée pour garantie de l'exécution d'un traité.

OUBLI.

OUTRAGE.

OUVRAGE.

OVALE (84).

PAMPRE, branche de vigne avec ses feuilles.

PARALLÈLE, comparaison de deux personnes ou de deux choses entre elles.

PARAFE.

PAROI.

PÉCULE, bien que celui qui est en puissance d'autres, a acquis par l'industrie, le tra=

(83) MINUIT. Ce mot, observe *Ménage*, a été quelquefois des deux genres; présentement il n'est plus que du *masculin*.

(84) OVALE. *Trévoux* marque ce mot masculin et féminin; mais l'*Académie*, *Wailly*, *Gattel*, etc., etc., le bornent au *masculin*.

SUBSTANTIFS MASCULINS.

vail, et dont il peut disposer.

PENDULE : *voy.* les Rem. dét.

PÉTALE, feuilles d'une fleur qui enveloppent le pistil et les étamines.

PLEURS, m. pl. : *v.* les R. d.

PRÉPARATIFS, masc. plur.

PRESTIGES, masc. plur.

QUADRIGE, terme d'antiquité : char en coquille monté sur deux roues, et attelé de quatre chevaux de front.

RENNE, mammifère ruminant du genre des cerfs. On le trouve dans tout le nord des deux continents.

RISQUE.

SALAMALEC, révérence profonde. T. fam. qui nous vient de l'arabe.

SARIGUE.

SIMPLE, nom général des herbes et plantes médicinales. (Usité surtout au plur.)

SQUELETTE.

SUBSTANTIFS MASCULINS.

STADE, mesure de 125 pas géométriques (94 toises $\frac{1}{2}$), en usage chez les Grecs.

TERTRE, petite éminence dans une plaine.

TUBERCULE, excroissance qui survient à une feuille, à une racine, à une plante.

ULCÈRE.

ULTIMATUM, dernière et irrévocable condition qu'on met à un traité.

UNIFORME.

US, masc. pl. Terme de palais : usage d'un pays.

USTENSILE (85), toute sorte de petits meubles, principalement à l'usage de la cuisine.

VAMPIRE, mort, cadavre, qui, dans l'opinion du peuple, suce le sang des vivants.

VIVRES, masc. plur.

VESTIGE, empreinte des pieds; figures, traces, restes informes d'anciens édifices.

Substantifs du genre féminin.

ABSINTHE.

ACCOLADE.

ACRE, mesure de terre, usitée autrefois en certaines provinces de France.

AGRAFE.

---

(85) USTENSILE. *Richelet* dit que ce mot est masculin et féminin; *Fontenelle* et d'autres écrivains lui ont donné le genre féminin : suivant l'*Académie*, *Féraud*, l'abbé *Prévost*, *Gattel*, etc., etc., il est *masculin*.

SUBSTANTIFS FÉMININS.

AIRE, place pour battre le grain, etc., etc. En Géométrie, surface plane.

ALARME.

ALCOVE.

ALGARADE.

AMNISTIE : *voy.* les Rem. d.

AMORCE.

ANAGRAMME, transposition des lettres d'un mot, de telle sorte qu'elles font un ou plusieurs autres mots ayant un autre sens.

ANALYSE.

ANCRE.

ANGOISSE.

ANICROCHE.

ANKYLOSE, privation de mouvement dans les articulations ou jointures.

ANTICHAMBRE (86).

APOTHÉOSE, action de placer un homme parmi les dieux. Cérémonie autrefois en usage chez les Grecs et les Romains.

SUBSTANTIFS FÉMININS.

APRÈS-DINÉE : } *voy.* les Remarques détachées.
APRÈS-MIDI : }
APRÈS-SOUPÉE : }

ARABESQUES, fém. plur.

ARGILE.

ARMOIRE.

ARRHES, fém. pl. : *v.* les R. d.

ARTÈRE, canal membraneux destiné à recevoir le sang du cœur, pour le distribuer dans le poumon, et dans toutes les autres parties du corps.

ASTUCE.

ATMOSPHÈRE.

ATTACHE.

AUBADE.

AVALANCHE, masse énorme de neiges détachées des montagnes.

AVALOIRE.

AVANT-SCÈNE (87).

AVARIE.

COURROIE.

DÉLICES : *voyez* p. 98.

ÉBÈNE.

ÉCARLATE.

(86) ANTICHAMBRE. Quelques personnes font ce mot *masculin*, mais c'est à tort; il doit, dit *Dumarsais*, avoir le même genre que *chambre*, et l'*Académie* et tous les lexicographes ont sanctionné cette décision.

(87) AVANT-SCÈNE. *Wailly*, *Gattel*, *Boiste*, *Rolland*, *Catineau*, *Mayeux*, *Noël*, etc., font ce mot féminin; mais l'*Académie*, qui ne parle de ce mot que dans l'édition de 1798, l'indique du masculin. — Il est vrai que cette édition n'est pas avouée par toute l'*Académie*; cependant nous devions en faire mention.

SUBSTANTIFS FÉMININS.

ÉCHAPPATOIRE.

ÉCHAPPÉE.

ÉCHARDE.

ECHO, nymphe: *voyez* p. 105.

ÉCRITOIRE.

ÉCUMOIRE.

EFFIGIE.

ÉGLOGUE, poème pastoral.

EMBUSCADE.

ENCLUME.

ENDOSSE.

ENQUÊTE.

ENTRAVES.

ÉPÉE.

ÉPIDÉMIE.

ÉPIGRAMME, pièce de vers fort courte, terminée par une pensée vive, ingénieuse, par un trait piquant, mordant, critique.

ÉPIGRAPHE, courte sentence mise au frontispice d'un livre.

ÉPITAPHE (88).

ÉPITHÈTE (89).

ÉQUERRE.

ÉQUIVOQUE (90).

ÈRE, point fixe d'où l'on commence à compter les années chez les différents peuples.

ERREUR.

ESPACE : *voyez* page 105.

ESQUISSE.

ESTAMPILLE, sorte de timbre qui se met sur des brevets, etc., avec la signature même ou quelque chose qui la remplace. L'instrument qui sert à imprimer cette marque.

---

(88) ÉPITAPHE. *Vaugelas*, *Ménage* et *Th. Corneille* pensoient que ce mot est des deux genres, mais plutôt féminin que masculin. *Richelet* le disoit aussi masculin et féminin, mais le plus souvent masculin ; *Ronsard* (dans la dédicace de ses épigrammes), *Cassandre* (dans sa traduction de la Rhétor. d'Aristote, Paris, 1675), *Corneille* (dans le Menteur), et *Bussy-Rabutin* (parlant de l'épitaphe faite pour *Molière*) lui ont donné ce genre.

Aujourd'hui *Épitaphe* n'est plus que *féminin*.

(89) ÉPITHÈTE. Les anciens écrivains, tels que *Du Bellay*, *Balzac* et *Vaugelas*, ont toujours fait ce mot masculin ; *Ménage* croyoit qu'on pouvoit le faire indifféremment masculin et féminin ; l'*Académie* et les lexicographes ne lui donnent que le *féminin*.

(90) ÉQUIVOQUE. Ce mot étoit autrefois des deux genres ; témoin ce vers de la 12e satire de *Boileau* :

> De quel genre te faire, équivoque *maudite*,
> Ou *maudit*, etc.

Aujourd'hui, et depuis long-temps, le *féminin* l'a emporté.

SUBSTANTIFS FÉMININS.

Estompe, rouleau de peau coupé en pointe, qui sert à étendre les traits d'un dessin fait au crayon.

Étable.

Étape, lieu où l'on décharge les marchandises et les denrées qu'on apporte de dehors. — Distribution de vivres, de fourrages que l'on fait aux troupes qui sont en route.

SUBSTANTIFS FÉMININS.

Étude.

Extase, ravissement d'esprit, suspension des sens causée par une forte contemplation.

Fibres (91).

Finale : *voyez* les R. dét.

Horloge.

Hortensia, fleur.

Hydre (92), serpent fabuleux; *au fig.*, mal qui augmente à proportion des efforts

---

(91) Fibre. Plusieurs auteurs et quelques dictionnaires ont fait ce mot masculin; mais le *féminin* a tellement prévalu, qu'on peut regarder comme une faute de ne pas lui donner ce genre.

Ce substantif s'emploie très-rarement au singulier. L'*Académie*, *Trévoux*, et en général les dictionnaires n'en donnent aucun exemple.

(92) Hydre. Plusieurs écrivains ont fait ce mot masculin. *Voltaire*, entre autres, a dit :

De l'*Hydre affreux*, les têtes menaçantes
Tombant à terre et toujours renaissantes,
N'effrayoient point le fils de Jupiter.

Voici comment s'exprime *Domergue* (p. 351 de ses Solut. gramm.) sur cette infraction de l'usage, et des décisions de l'*Académie*, et de tous les lexicographes, qui font ce mot *féminin*.

C'est évidemment le féminin latin *hydra* qui nous a donné le féminin *hydre*. Pourquoi le masculin latin *hydrus* ne nous donneroit-il pas *hydre* masculin ? Les poètes auroient plus de latitude, et les deux genres auroient chacun en leur faveur une raison analogue.

Sans doute *Voltaire*, et les autres écrivains qui ont donné le genre masculin à *hydre*, ne pensoient point à ce vers latin :

Frigida limosis *inclusa* paludibus *hydra*.

mais à celui-ci :

Lernœus turbâ capitum circumstetit *hydrus*.

Quoi qu'il en soit, il est à observer que l'usage s'est déclaré positivement pour le genre masculin.

SUBSTANTIFS FÉMININS.

que l'on fait pour le détruire.

HYPERBATE, figure de grammaire.

HYPERBOLE, t. de rhétorique.

HYPOTHÈQUE, droit acquis par un créancier sur les immeubles que son débiteur lui a affectés.

IDOLE.

IDYLLE (93), petit poème qui tient de l'églogue.

IMAGE (94).

IMPASSE, t. de jeu.

IMPÉRIALE, dessus d'un carrosse ou d'un lit. — Sorte de jeu de cartes.

ISSUE.

JUJUBE.

LAIDERON : *voy.* les Rem. d.

LIMITES.

LOSANGE, t. de géométr. : figure à quatre côtés égaux, et qui a deux angles aigus et deux autres obtus.

MÉSANGE (95).

NACRE, coquillage au-dedans duquel se trouvent les perles.

OBSÈQUES, fém. plur. Funérailles faites avec pompe.

OCRE, terre ferrugineuse dont on fait une couleur jaune.

ODE, poème divisé en strophes.

OFFRE (96).

OIE.

---

(93) IDYLLE : il y a des auteurs qui font ce mot masculin, et d'autres qui le font féminin ; l'*Académie*, dans les 1res éditions de son Dictionnaire, le mettoit masculin, mais elle ajoutoit, sans faire aucune réflexion, que quelques-uns s'en servoient au féminin ; *Boileau* a dit : *les idylles les plus* courts, et une *élégante idylle*. Cependant l'*Académie* (éditions de 1762 et de 1798) et l'usage actuel ne lui donnent plus que le *féminin*.

(94) IMAGE est constamment du *féminin*, quoique *Ronsard* (ode 12, l. 5) l'ait fait du masculin.

(95) MÉSANGE. *Trévoux* le marque masculin et féminin ; mais l'*Académie*, *Féraud*, *Wailly*, etc., etc., se sont décidés pour le *féminin*.

(96) OFFRE. Ce mot étoit autrefois masculin. *Richelet* fait observer que M. de *Sacy* lui a donné ce genre dans sa traduction de la Bible ; et *Racine* a dit (dans Bajazet, act. III, sc. 8) :

Ah ! si d'une autre chaîne il n'étoit point *lié*,
L'*offre* de mon hymen l'eût-il tant *effrayé*,
L'eût-il *refusé* même aux dépens de sa vie ?

Cependant, dit *Geoffroi*, il étoit si aisé à *Racine* d'en faire usage au féminin qu'on ne peut douter de son intention ; et alors peut-être

SUBSTANTIFS FÉMININS.

Omoplate, os plat et large de l'épaule.

Onglée.

Opale, pierre précieuse de diverses couleurs très-vives, très-variées.

Ophtalmie, maladie des yeux.

Optique, science qui traite de la lumière, et des lois de la vision en général. — Apparence des objets vus dans l'éloignement.

Orfraie, oiseau de nuit, grand aigle de mer.

Orgie, débauche de table.

Oriflamme, étendard que faisoient porter les anciens Rois de France, quand ils alloient à la guerre.

Ouate, espèce de coton fin et lustré.

Ouie.

Outarde, gros oiseau, bon à manger.

Outre, peau de bouc cousue et préparée de manière à pouvoir contenir des liqueurs.

Paroi.

Pécune, argent. Vieux mot.

Pédale, mécanique qui, pour la harpe, sert à faire des dièses et des bémols, et, pour le piano, à modifier le son.

Prémices.

Primevère (97).

Réglisse : *voy.* les Rem. d.

---

la volonté expresse de ce grand écrivain sera-t-elle de quelque poids pour un grand nombre de nos lecteurs.

Quant à nous, nous ne partageons pas l'opinion de ce critique éclairé; et quelque imposante que soit l'autorité de *Racine*, nous ne pensons pas qu'elle puisse l'emporter, dans l'esprit des lecteurs, sur l'usage établi, et généralement suivi aujourd'hui. Au surplus il seroit possible que ce grand poète n'eût point commis une semblable incorrection. Ne se pourroit-il pas que *Racine*, par une ellipse assez hardie, eût voulu faire rapporter le participe *refusé* à *hymen*, et en effet, ce rapport paroît assez naturel; *l'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé; et eût-il refusé cet hymen même aux dépens de sa vie.*

(97) Primevère. *Saint-Lambert*, dans son poème des Saisons, a fait ce mot *masculin* :

L'*odorant* primevère élève sur la plaine
Ses grappes d'un or pâle et sa tige incertaine. (Le Printemps.)

Mais l'*Académie* et tous les lexicographes le marquent féminin.

SUBSTANTIFS FÉMININS.

SALAMANDRE, reptile du genre des lézards.

SANDARAQUE (98).

SENTINELLE : *voy.* les R. d.

SPIRALE.

STALLE.

TARE, t. de commerce; déchet qui se rencontre sur le poids, la quantité ou la qualité des marchandises.

TÉNÈBRES.

THÉRIAQUE : *voy.* les R. d.

TIGE.

TOUSSAINT (99).

SUBSTANTIFS FÉMININS.

TUILERIES.

URBANITÉ, politesse que donne l'usage du monde.

URNE, vase antique.

USINE, tout établissement dans lequel on emploie des machines pour alléger les travailleurs, et pour diminuer la main d'œuvre.

USURE, intérêt illégal de l'argent.—Dépérissement qui arrive aux hardes, aux meubles par le long usage.

VIPÈRE.

ARTICLE II.

DU NOMBRE DES SUBSTANTIFS.

Les noms communs qui conviennent à chaque individu, à chaque chose d'une même espèce, peuvent être pris en diverses façons.

---

(98) SANDARAQUE. *Richelet* fait ce mot masculin; mais l'*Académie*, *Trévoux*, *Wailly*, *Gattel*, M. de *Buffon* et l'usage actuel ne lui donnent que le féminin.

(99) On dit la *Toussaint*, et c'est manifestement l'ellipse qui autorise le genre féminin; l'esprit la remplit ainsi : la fête de tous les saints, de *Toussaint*. C'est donc à cause du mot *fête* que le substantif prend l'article féminin. On dit de même *la Noël*, *la Saint-Jean*, quoique *Noël* et *Saint-Jean* soient du masculin. Mais faut-il dire : la Toussaint est *passé* ou *passée*; je vous paierai à *la* Saint-Jean *prochain* ou *prochaine*? *Regnard* dit : à *la* Saint-Jean *prochain*. Cependant *prochain* ne modifiant pas *Saint-Jean*, mais *la fête*, on doit dire : *Je vous paierai* à la Saint-Jean *prochaine*, et par conséquent, *la* Toussaint est *passée*. Dans tous les exemples de cette nature, c'est la fête que l'esprit considère; c'est donc au mot *fête* que doivent se rapporter tous les modificatifs.

(*Domergue*, p. 83 de son Manuel.)

On peut les appliquer à un des individus, à une des choses auxquelles ils conviennent;

Ou bien les appliquer à plusieurs individus, ou à plusieurs choses.

Pour distinguer ces deux sortes de manières de signifier, on a inventé les deux nombres : le *singulier* et le *pluriel.*

Le *Nom propre*, n'étant qu'un nom de famille, un nom qui distingue un homme des autres hommes, une chose des autres choses, ne peut être susceptible de l'idée accessoire de pluralité.

Si l'on trouve des exemples où le Nom propre soit mis, comme le nom appellatif, avec le *s*, lettre caractéristique du pluriel, c'est parce qu'il est employé par *Antonomase* (100); ou, si l'on aime mieux, pour un nom commun ou appellatif, c'est-à-dire pour désigner des individus semblables à ceux dont on emploie le nom.

Si donc *Beauzée* a dit et écrit : *Les* CORNEILLES *sont rares;*

---

(100) L'*Antonomase* est une figure de rhétorique par laquelle on emploie un nom commun ou appellatif, à la place d'un nom propre; ou bien un nom propre à la place d'un nom commun ou appellatif.

Exemple d'un Nom commun, pour un NOM PROPRE :

Les mots *orateur, poète, père*, sont des noms communs; l'*Antonomase* en fait des noms particuliers qui équivalent à des noms propres.

Ainsi, les Latins disoient l'ORATEUR, pour dire *Cicéron*; le POÈTE, pour dire *Virgile*; le CARTHAGINOIS, pour dire *Annibal.*

La Ligue disoit : le BÉARNOIS, pour *Henri quatre.*

Et nous, nous disons LE PÈRE DE LA TRAGÉDIE FRANÇOISE pour *Corneille*; LE FABULISTE FRANÇOIS, pour *La Fontaine*; le CYGNE DE CAMBRAI, pour *Fénélon*; L'AIGLE DE MEAUX, pour *Bossuet.*

Exemple d'un Nom propre, pour un NOM COMMUN :

Néron, Mécène, Zoïle, Aristarque sont des Noms propres; l'*Antonomase* en fait des noms communs.

C'est ainsi qu'on appelle *un prince cruel*, UN NÉRON; *un homme puissant* qui protège les lettres, un MÉCÈNE; *un critique passionné et jaloux*, un ZOÏLE; *le modèle des critiques*, un ARISTARQUE.

Massillon (sermon du dimanche des Rameaux) :

Donnez-moi des DAVIDS *et des* PHARAONS, *amis du peuple de Dieu, et ils pourront avoir des* NATHANS *et des* JOSEPHS *pour leurs ministres ;*

Boileau (Discours au Roi) :

Oui, je sais qu'entre ceux qui t'adressent leurs veilles,
Parmi les *Pelletiers* on compte des *Corneilles* ;

Le même (Epître au Roi) :

Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles* ;

L. Rac. (P. de la Rel. chant VI) :

C'est par eux (les chrétiens) qu'on apprend à respecter les Rois,
Et que même aux *Nérons* on doit l'obéissance ;

Le même (chant VI) :

L'exemple des *Catons* est trop facile à suivre ;
Lâche qui veut mourir, courageux qui peut vivre ;

Voltaire (Epître à Boileau) :

Aux siècles des *Midas* on ne voit point d'*Orphées* ;

Le même (Préface d'OEdipe) :

Je placerai nos DESPRÉAUX *et nos* RACINES *à côté de Virgile pour le mérite de la versification.*

Le même (Variantes sur les événem. de 1744) :

Louis fit des *Boileaux*, Auguste des *Virgiles* ;

Le même (Discours sur la Tragédie de D. Pèdre, édition de Kell) :

Ceux qui ont ecrit l'Histoire en France et en Espagne n'étoient pas des TACITES ;

Delille (Epître à M. Laurent) :

Louis de ses regards récompensoit leurs veilles :
Un coup d'œil de Louis enfantoit des *Corneilles* ;

Dorat (Poëme de la Déclamation, ch. II) :

Qu'un *Molière* s'élève, il naîtra des *Barons* ;

C'est parce que tous ces Noms propres sont employés figurément. *Les Corneilles* pour de grands poètes, les *Davids*, les *Pharaons* pour de grands rois; les *Nathans*, les *Josephs* pour des ministres intègres, éclairés; les *Pelletiers* pour de mauvais poètes, etc., etc., et qu'alors ces Noms propres, ainsi employés pour des dénominations communes ou appellatives qui sont susceptibles d'être mises au pluriel, ont dû en prendre la marque caractéristique.

Ainsi, à l'exception du cas où l'on fait usage de la figure appelée *antonomase*, tant qu'un nom reste Nom propre, il ne peut, comme nous l'avons déjà dit, prendre la marque du pluriel, quand bien même il désigneroit plusieurs personnes portant le même nom; mais s'il n'est pas permis de donner au Nom propre la marque du pluriel, l'usage est de la donner à tout ce qui y a rapport. On écrira donc :

Les deux Corneille *se sont* distingués *dans la république des lettres; les* Cicéron *ne se sont pas également* illustrés.

Cette phrase, qui est de *Beauzée*, se trouve ainsi orthographiée dans l'Encyclop. méthodique; et MM. *Boinvilliers*, *Maugard*, *Caminade*, *Chapsal*, *Jacquemard*, *Laveaux*, *Roussel de Berville*, *Domairon* et d'autres Gramm. modernes, l'ont citée à l'appui de leur opinion sur la manière d'écrire les noms propres au pluriel.

Vous avez pour vous les vœux des trois Guillaume.
(L. de *G. Budée à Erasme*, rapportée dans l'hist. de François Ier.)

M. l'abbé Le Bœuf *a distingué deux* Alain, *l'un évêque d'Auxerre; l'autre religieux de Citeaux.*
(*Gaillard*, Histoire de François I, t. V, p. 20.)

L'Espagne s'honore d'avoir produit les deux Senèque, *Lucain*, *Pomponius*, *Columelle*, *Martial*, *Silius Italicus*, *Hygin*, etc.
(M. *Raynouard*, Origine et formation de la langue Romane.)

Jamais les deux Caton *n'ont autrement voyagé, ni seuls ni avec leurs armées.*
(J.-J. *Rousseau*, Lettre à d'*Alembert* sur son article *Genève*, page 152, édit. de Didot, 1817.)

Rodr. Orgognès conseilla à Almagro de faire mourir les DEUX PIZARRE *qu'il avoit entre les mains.*
(*Suard*, Hist. d'Amér. l. VI, p. 391.)

Hélas ! c'est pour juger de quelques nouveaux airs,
Ou des *deux Poinsinet* lequel fait mieux les vers. (*Rulhières.*)

Des *deux Richelieu* sur la terre
Les exploits seront admirés. (*Volt.*, Ép. au duc de Richelieu.)

(101) *Les* VISCONTI *ducs de Milan portoient une givre dans leurs armes.* (L'*Académie*, au mot *givre.*)

Parce qu'aucun des noms propres n'est, dans ces phrases, employé figurément; que chacun d'eux rappelle l'idée de plusieurs personnes, mais de plusieurs personnes portant le même nom, et qu'enfin, chacun de ces noms restant Nom propre, on n'a pas dû en changer la forme.

Il arrive quelquefois que les poètes et les orateurs font précéder de l'article *les*, les Noms propres qui ne désignent

---

(101) M. *Lemare* (page 17 de son Cours théor., etc.) voudroit que l'on écrivît, avec la lettre caractéristique du pluriel, *les deux Tarquins*, *les deux Catons*, *les deux Racines*, *les deux Corneilles*, *les Montmorencis*, parce que, selon lui, les mots *Tarquins*, *Catons*, etc., servent à désigner plusieurs individus d'une même famille, du même nom, et que par conséquent ce ne sont pas véritablement des Noms propres.

Mais il nous semble que cette opinion n'est pas fondée; dans ces phrases, le nom ne doit pas prendre le *s*, marque caractéristique du pluriel, parce que ce nom n'y est employé, ni par emphase, ni figurément; et alors il ne cesse pas d'être Nom propre. C'est un nom de famille qu'on ne peut pas défigurer : *Tarquin* et *Tarquins*, *Caton* et *Catons* ne sont pas les mêmes noms, ne sont pas les noms d'une même famille; conséquemment, quoiqu'on parle de plusieurs *Tarquin*, de plusieurs *Caton*, on doit écrire : les *deux Tarquin*, les *deux Caton*, etc., sans le signe du pluriel.

Cette opinion, au surplus, est conforme à celle de *Beauzée*, de *Wailly*, de M. *Jacquemard*, de M. *Boniface*, de plusieurs autres Grammairiens; et, comme on l'a vu, à celle de *Voltaire*, de M. *Raynouard*, de J.-J. *Rousseau*, de *Marmontel*, etc., etc.

qu'un seul individu. C'est une irrégularité ou du moins une licence qui a besoin, pour être tolérée, d'un mouvement oratoire, où le génie de l'écrivain, pour ainsi dire hors de lui-même, croit s'exprimer avec plus de force, en employant le signe du pluriel, lors même qu'il ne s'agit que d'une seule personne, comme dans cette phrase de *Voltaire* aux auteurs des neuvaines du Parnasse :

Il manque à CAMPISTRON, *d'ailleurs judicieux et tendre, ces beautés de détail, ces expressions heureuses qui font l'ame de la poésie et le mérite des* HOMÈRE, *des* VIRGILE, *des* TASSE, *des* MILTON, *des* POPE, *des* CORNEILLE, *des* RACINE, *des* BOILEAU.

Un défaut qui fait naître une beauté se pardonne aisément.

Mais l'abbé *Collin* mérite d'être repris, quand il dit, en parlant des oraisons funèbres de *Fléchier* :

Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales et chrétiennes DES *Le Tellier*, DES *Lamoignon et* DES *Montausier*.

Il a bien fait de ne pas mettre la lettre *s* aux Noms propres, puisqu'ils ne représentent qu'un seul individu; mais il a eu tort de ne pas s'être servi de cette simple énonciation :

Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales et chrétiennes DE *Le Tellier*, DE *Lamoignon et* DE *Montausier ;*

Parce que, l'écrivain n'éprouvant aucune de ces émotions qui rendent le style figuré, sa manière de s'exprimer n'est pas en harmonie avec sa pensée.

On trouve la même faute dans la phrase suivante:

Nous n'avons point parmi nos auteurs modernes de plus beaux génies que LES *Racine et* LES *Boileau.* — Il faut dire que *Racine et Boileau.*

A l'égard des *noms substantifs* qui sont communs ou appellatifs, ou bien qui sont mis dans cette classe, il sembleroit que, par leur nature, ils dussent tous être employés aux deux nombres; il en est cependant plusieurs qui ne s'em-

ploient qu'au singulier, et d'autres dont on ne se sert qu'au pluriel.

Substantifs qui n'ont pas de pluriel.

1°. Les Noms de métaux considérés en eux-mêmes : *or, argent, plomb, étain, fer, cuivre, vif-argent, bismuth, zinc, antimoine*, etc. (102).

2°. Les aromates : *le baume, la myrrhe, le storax, l'encens, l'absinthe, le genièvre*, etc.

3°. Les noms de vertus et de vices, et quelques noms relatifs à l'homme physique et à l'homme moral : *l'adolescence, l'amertume* (103), *l'ardeur* (104), *la bile, la beau=*

---

(102) Observation. Si les noms de métaux et d'aromates ne s'emploient point au pluriel, c'est parce qu'ils signifient, chacun, une seule substance, composée de plusieurs parties ; ou, si l'on veut, parce qu'ils désignent comme individuelle, la masse de chacun de ces métaux et de ces aromates ; leur nom est, à la vérité, le nom d'une espèce, mais d'une espèce considérée individuellement, et qui ne renferme point d'individus distincts.

En effet, quand on les considère comme mis en œuvre, divisés en plusieurs parties, et qu'on y distingue des qualités qui permettent de les ranger dans différentes classes, alors ils prennent un *pluriel*, et le nom devient un nom commun ou appellatif : *des ors de couleur, des fers aigres, les plombs d'un bâtiment.*

En aucune langue, dit *Voltaire*, les métaux, les minéraux, les aromates, n'ont jamais de pluriel. Ainsi, chez toutes les nations, on offre de l'*or*, de l'*encens*, de la *myrrhe*, et non des *ors*, des *encens*, des *myrrhes*.
(Rem. sur Corneille.)

(103) Amertume. Ce mot a cependant un plur. mais c'est seulement au figuré : et alors il signifie sentiments pénibles et douloureux.

Dieu nous détache des trompeuses douceurs du monde par les salutaires amertumes *qu'il y mêle.* (Le *P. Thom.*)
(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Laveaux*, etc.)

(104) Ardeur. L'*Académie* dit : *les grandes ardeurs de la canicule*, et *Trévoux* : *les ardeurs du soleil sous la ligne sont tempérées par les vents frais de la nuit.* — Ce sont les seuls cas où l'on puisse, dans le sens propre, employer le mot *ardeur* au pluriel.

té (105), *la bonté* (106), *la bienséance* (107), *le bonheur* (108),

---

Les poètes qui se servent de ce mot au sing. et au plur. pour *amour*, consultent principalement les besoins de la mesure ou de la rime :

Il n'est plus temps : il sait mes *ardeurs* insensées. (*Racine*, Phèdre, III, 1.)

Penses-tu que, sensible à l'honneur de Thésée,
Il lui cache *l'ardeur* dont je suis embrasée ? (*Le même*, Phèdre, act. III, sc. I.)

Je ne prétends point blâmer ce grand écrivain, mais je crois qu'on ne doit pas l'imiter dans la prose, où la même gêne n'existe pas.

(105) Beauté. Autrefois on employoit indifféremment le mot *beauté* au pluriel et au singulier, lorsqu'on vouloit parler des qualités ou de la réunion des qualités d'une personne qui excite en nous de l'admiration et du plaisir : mais aujourd'hui on ne le met plus en ce sens qu'au *singulier*. Voulant parler des détails qui concourent à former la beauté d'un *tout*, ou des parties d'une chose qui sont belles, quoique les autres ne le soient pas, le mot *beauté* se met au pluriel : *il est bien difficile de décrire toutes les* BEAUTÉS *qu'il y a dans cette ville.* (L'*Acad.*)

Cependant, quoiqu'on dise les *beautés* d'un ouvrage, on ne peut le dire d'un auteur. On dira : *les beautés de l'Énéide*, mais on ne dira point *les beautés de Virgile*.

Beauté se dit aussi quelquefois au pluriel, dans un sens indéfini : *il y a des beautés de tous les temps et de toutes les nations.*

C'est aux gens mal tournés, c'est aux amants vulgaires,
A brûler constamment pour des *beautés* sévères. (*Molière*.)

(106) Bonté. On l'emploie quelquefois au *pluriel*, mais alors il ne signifie plus simplement la qualité appelée bonté, mais ses effets, ses témoignages : *J'ai recours à vos* BONTÉS. — *Je rends grâce à vos* BONTÉS. — *Il a eu mille* BONTÉS *pour moi.* (Le Dictionnaire critique de *Féraud*.)

(107) Bienséance. Quand on veut parler d'une chose que l'on trouve utile et commode, d'une chose dont on s'arrangeroit, le mot *bienséance* n'a pas de *pluriel*.

Mais lorsqu'il est question de la convenance de ce qui se dit, de ce qui se fait, par rapport aux personnes, à l'âge, au sexe, au temps, au lieu, ce mot s'emploie souvent au pluriel : *les* BIENSÉANCES *sont d'une étendue infinie, le sexe, l'âge, le caractère imposent des devoirs différents.* (*Bellegarde.*)

— *Le Tasse ne garde pas aussi exactement que Virgile toutes les* BIENSÉANCES *des mœurs, mais il ne s'égare pas comme l'Arioste.* (*Bouhours.*)

(108) Bonheur. L'*Académie* (p. 526 de ses observ.) décide que ce mot s'emploie ordinairement au singulier ; cela est vrai ; mais

la capacité, le chagrin (109), *la chasteté, la charité* (110), *la colère* (111), *la captivité* (112), *la clarté* (113), *la*

---

elle auroit dû ajouter que, quand il se dit du mal qu'on évite, du bien qui arrive, il prend très-bien le *pluriel*. On lit dans *Marivaux* : *De combien de petits* BONHEURS *l'homme du monde n'est-il pas entouré!* Et l'*Académie* (dans son Dictionnaire, édition de 1798), *Th. Corneille* et *Trévoux* disent positivement qu'en ce sens, le mot *bonheur* a un *pluriel*.

(109) CHAGRIN. Dans le sens d'humeur, dépit, colère, ce mot n'a pas de *pluriel*; il ne le prend que dans le sens de peine, affliction, déplaisir.

(110) CHARITÉ. Quand ce mot signifie la vertu par laquelle nous aimons Dieu de toute notre âme et notre prochain comme nous-mêmes, il n'a point de *pluriel*. Mais pour exprimer l'effet d'une commisération, soit chrétienne, soit morale, par laquelle nous secourons notre prochain de notre bien, de nos conseils, etc., on dit *faire la charité*, *faire des* CHARITÉS, *de grandes* CHARITÉS. — On dit aussi *prêter des* CHARITÉS *à quelqu'un*, pour dire le calomnier : *lorsque le père Lachaise eut cessé de parler, je lui dis que j'étois étonné qu'on m'eût prêté des* CHARITÉS *auprès de lui.* (*Boileau*, lettr. à Racine.)

(111) COLÈRE. On lit dans les Fâcheux de *Molière* (act. III, sc. 1) :

Ont contre mon amour redoublé *leurs colères*.

Colères au pluriel est un latinisme. Virgile a dit : *attollentem iras*, et *tantæne animis cœlestibus iræ!* En françois *colère* ne s'emploie qu'au singulier; on ne dit pas plus des *colères* que des *courroux*.

On dit pourtant quelquefois, dans le langage familier, *je l'ai vu dans ses* COLÈRES, *dans des* COLÈRES *affreuses* : c'est qu'ici *colère* est pour *accès de colère*.

(112) CAPTIVITÉ. *Bossuet* a employé ce mot au *pluriel* : *s'élever au-dessus des* CAPTIVITÉS *où Dieu permet que nous soyons à l'extérieur*; cela n'est pas du goût d'aujourd'hui. (*Féraud* et M. *Laveaux*.)

(113) CLARTÉ. On se sert quelquefois de ce mot au *pluriel* dans le sens de lumière, mais ce n'est qu'en poésie :

La nuit qui, dans sa carrière,
Fuit à pas précipités,
Va bientôt laisser éclore
De votre dernière aurore
Les foudroyantes *clartés*.

(J. B. Rousseau, ode sur la bataille de Péterwaradin, l. 3.)

conduite (114), *la connoissance* (115), *la considération* (116), *le contentement* (117), *le coucher*, *le courage* (118), *la*

La nuit qui me connoît, cède aux *clartés* du jour.
(Le même, ode XII, l. 1.)

Mais sans tes *clartés* sacrées,
Qui peut connoître, Seigneur,
Les foiblesses égarées
Dans les replis de son cœur?
(Le même, ode II, l. 1.)

(114) CONDUITE. Ce mot n'a de pluriel qu'en termes d'hydraulique; alors il se dit des tuyaux qui conduisent les eaux d'un endroit à un autre.

(115) CONNOISSANCE. Ce mot n'a un pluriel que quand il se dit des relations de société que l'on forme ou que l'on a formées avec quelqu'un; ou bien encore quand on parle des lumières de l'esprit.

On prend pour des amis de simples *connoissances;*
Mais que de repentirs suivent ces imprudences!
(*Gresset*, le Méchant, act. IV, sc. 4.)

Les vieilles CONNOISSANCES *valent mieux que les nouveaux amis.*
(Mad. du *Deffant*.)

Dans le monde on a beaucoup de CONNOISSANCES *et peu d'amis.*
(Mad. de *Puisieux*.)

Démosthènes se remplit l'esprit de toutes les CONNOISSANCES *qui pouvoient l'embellir.* (Le P. *Rapin*.)

(116) CONSIDÉRATION. Dans le sens de raisons, de motifs qui engagent à prendre tel ou tel parti, à faire telle ou telle chose, on peut employer ce mot au pluriel; dans toute autre signification, il ne se dit qu'au singulier.

(117) CONTENTEMENT. On dit à plusieurs personnes, ou de plusieurs : *votre contentement*, *leur contentement*, et non pas *vos contentements*, comme le dit *Molière*.

L'*Académie* blâme le pluriel dans *Corneille* :

Et que tout se dispose à leurs *contentements*.

(118) COURAGE. On peut l'employer au *pluriel* en poésie, et dans le discours élevé, quand on lui donne le sens de *cœur*, d'*ame;* ou bien encore quand on le personnifie, pour lui faire signifier les *hommes courageux*.

Ce grand prince calma les COURAGES *émus.*
(*Bossuet*, or. fun. du P. de Condé.)

Homère aux grands exploits anima les *courages*. (*Boileau*, Art. poét. ch. IV)

contrainte (119), *la curiosité* (120), *la douceur* (121), *la décence*, *le désespoir*, *l'encens*, *l'enfance* (122), *l'espoir* (123),

---

Soumettez-lui les *fiers courages*
Des plus nobles peuples du Nord. (*Gresset*, ode au roi Stanislas.)

Les grands COURAGES *ne se laissent point abattre par l'adversité.* (L'*Académie.*)

(119) CONTRAINTE. Ce mot n'a de pluriel qu'en termes de jurisprudence; cependant *Bossuet* a dit : *Par ses soins, le mariage deviendra si libre, qu'il n'y aura plus à se plaindre de ses* CONTRAINTES et *de ses incommodités.* — *Contraintes* est pris ici pour diverses sortes de gênes, et nous sommes d'avis qu'il fait un bel effet.

(120) CURIOSITÉ s'emploie quelquefois au pluriel, mais alors il signifie choses rares, extraordinaires, parmi les productions de la nature ou des arts; et même en ce sens, quoique fort rarement, on le dit aussi au singulier : *Cet homme donne dans la* CURIOSITÉ, ce qui veut dire, dans la recherche des curiosités.

(121) DOUCEUR ne se dit au *pluriel* que dans le sens figuré :

Ce sont les *douceurs* de la vie
Qui font les horreurs du trépas. (*Quinault.*)

La vie privée a ses DOUCEURS.

(122) ENFANCE. Ce n'est qu'au figuré et dans le sens de puérilité, action d'enfant, qu'il peut se dire au pluriel.

(123) ESPOIR. Ce mot ne s'emploie qu'au singulier; cependant *Voiture* a dit : *alors je revis en moi-même les doux* ESPOIRS, *les bizarres pensers*; et *Scudéry* : *on ne peut trouver que des charmes chimériques à soupirer, et à être sans cesse agité de mille* ESPOIRS *trompeurs*; mais ces écrivains sont bien anciens pour faire autorité.

Observez que le sens propre de ce mot ne regarde que des choses qui sont à venir; *Racine* l'applique à des choses passées :

. . . . Me cherchiez-vous, Madame,
Un *espoir* si charmant me seroit-il permis ?
(Androm. I, 4.)

Pour mieux comprendre le défaut de propriété dans l'emploi de ce mot, il n'y a qu'à mettre la phrase en prose : *Madame, me seroit-il permis d'espérer que vous me cherchiez?* (D'*Olivet*, Rem. sur Racine.)

Cette observation est la même que celle que nous faisons aux Rem. détachées sur l'emploi du mot *espérer*.

l'expérience (124), *l'esprit* (125), *la félicité* (126), *la*

---

(124) Expérience. Ce mot ne se dit au *pluriel* qu'en physique, en mathématiques et en médecine. *La physique et la médecine ont besoin d'être aidées par les* expériences *que le hasard seul fait souvent naître.* (*Fontenelle.*)

(125) Esprit se dit au pluriel des *esprits animaux*. La Bruyère a dit : *Le philosophe consomme sa vie à observer les hommes, et il use ses* esprits *à en démêler le vice et les ridicules.*

S'il avoit dit, il use son cerveau ou son *esprit*, cela n'auroit pas été si plaisant. (*Féraud*, au mot *esprit.*)

Hors de là, *esprit* ne s'emploie ordinairement qu'au singulier : en vers cependant on l'emploie au pluriel pour *ame, cœur, personne.*

Qu'un mot va rassurer mes *timides esprits !*
Mais parliez-vous de moi quand je vous ai surpris?
(*Rac.* Bérén. act. II, sc. 4.)

Jugez combien ce coup frappe tous *les esprits :*
La moitié s'épouvante et sort avec des cris. (Brit. act. V, sc. 5.)

D'ailleurs, mille desseins partagent *mes esprits.* (Mithrid. act. III, sc. 5.)

Comme si les beaux nœuds où vous me tenez pris,
Ne dèvoient arrêter que de *foibles esprits.* (Alex. act. III, sc. 6.)

En prose on diroit : *des ames foibles, des cœurs foibles.* — *Esprit* se dit de *l'ame pensante*, et non pas de *l'ame aimante.*

Rousseau définit l'*esprit*, dans le premier sens, raison assaisonnée. Alors il n'a pas ordinairement de pluriel.

Gresset fait pourtant dire à *Florise :*

Cléon a tous les tons, tous les *esprits* ensemble. (Le Méch., act. IV, sc. 3.)

C'est-à-dire, toutes les sortes d'esprit.

Et *Rousseau* dit de ses ouvrages :

De là sont nés ces *esprits* bigarrés,
Fous, sérieux, profanes et sacrés.

Le pluriel est bien dans ces deux endroits, mais il ne le seroit pas dans beaucoup d'autres. (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

(126) Félicité. Ce mot n'a pas ordinairement de pluriel, si ce n'est dans cette phrase consacrée par l'usage : *Les félicités de ce monde sont peu durables.*

Les poètes cependant s'affranchissent de cette règle :

Jouissez des *félicités*
Qu'ont *mérité* (*) pour vous mes bontés secourables.
(*Rousseau*, Ode XIV, l. 1.)

(*) Les entraves de la versification ont forcé *Rousseau* à violer la Grammaire, qui demandoit *méritées.*

fierté (127), *la flamme* (128), *la fureur* (129), *la gloire* (130), *le goût* (131), *la haine* (132), *l'haleine* (133), *le ha=*

Que vos *félicités*, s'il se peut, soient parfaites.
(*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. 1re.)

Allons apprendre au Roi, pour qui vous combattez,
Mon crime, mes remords et mes *félicités*. (*Voltaire.*)

(127) FIERTÉ ne s'emploie pas au *pluriel*; on dit de plusieurs personnes : *leur fierté*, et non pas *leurs fiertés*; ainsi *le bruit de ses* FIERTÉS, et *si de ses* FIERTÉS, qu'on trouve dans *Molière*, sont contre l'usage.

(128) FLAMME. C'est au figuré que ce mot ne se met qu'au singulier; cependant on lit dans le Menteur de TH. Corneille (act. III, sc. 2):

. . .L'ardeur de Clarice est égale *à vos flammes.*

Et *Voltaire* dit à l'occasion de ce vers : « Ce mot au pluriel étoit alors en usage; et en effet, pourquoi ne pas dire *à vos flammes*, aussi bien qu'*à vos feux*, *à vos amours?* »

(129) FUREUR. L'*Académie* ne donne pas un seul exemple où ce mot soit employé au *pluriel*, ce qui sembleroit indiquer qu'il ne doit l'être qu'au singulier; cependant de très-bons écrivains en ayant fait usage,

Racine, dans Phèdre (act. I, sc. 3):

. . . . . De l'amour j'ai toutes *les fureurs.*

Et *Boileau* dans son Épître VII :

Je sais sur leurs avis corriger mes erreurs,
Et je mets à propos leurs malignes *fureurs.*

nous pensons qu'on pourroit très-bien s'en servir; mais on observera que cette distinction n'a lieu qu'au singulier. *Fureur* signifie le degré extrême de la colère, et *fureurs* au pluriel, a plutôt rapport aux effets qu'au degré de la *fureur.*

(130) GLOIRE. On dit, en terme de peinture, *des gloires admirables* pour des ouvrages représentant un ciel ouvert et lumineux, des anges, des bienheureux, etc.

(131) GOÛT. Employé pour désigner le sens par lequel on discerne les saveurs, ce mot ne se dit qu'au singulier; mais, si l'on veut parler de l'opinion que l'on a de quelque chose, on peut l'employer au *pluriel*, et c'est en ce sens que l'on dit : *on ne peut pas disputer des* GOÛTS.

(132) HAINE a un *pluriel* en vers et dans le discours élevé :

Combien je vais sur moi faire éclater de *haines!*

dit Pyrrhus à Andromaque (act. III, sc. 7).

Une parole mal interprétée, un rapport douteux, un soupçon mal fondé allument tous les jours des HAINES *irréconciliables.* (*Fléchier.*)

(133) HALEINE. On dit figurément *une* HALEINE *de vent*, *un souffle de*

sard (134), *la honte* (135), *l'hymen* (136), *l'honneur* (137),

---

vent et, en ce sens, on peut en faire usage au pluriel et dire avec *Regnard* (Sat. contre les maris) :

... Des zéphirs nouveaux les fécondes *haleines*
Feront verdir nos bois, et refleurir nos plaines.

Et avec Boileau (le Lutrin, ch. II) :

Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines
Faisoit taire des vents les bruyantes *haleines*.

(134) HASARD. On dit *les* HASARDS *de la guerre. Il a essuyé au jeu de grands* HASARDS. Dans tout autre cas, *hasard* ne s'emploie qu'au singulier.

(135) HONTE. Ce mot, dit *Féraud*, n'a point de pluriel; cependant *Corneille* a dit, dans Pompée (act. V, sc. 3) :

Pour réserver sa tête *aux hontes* d'un *supplice*.

Et dans Rodogune (act. IV, sc. 3) :

.......Vous avez dû garder le souvenir
Des hontes que pour vous j'avois su prévenir.

Voltaire fait cette remarque sur le dernier vers : « le mot *honte* n'a point de *pluriel*, du moins dans le style noble » ; ce qui fait voir qu'il ne le condamne pas dans le langage ordinaire; en effet, *Féraud* lui-même trouve bonne cette phrase de La Bruyère : *La plus brillante fortune ne mérite point ni le tourment que je me donne, ni les humiliations, ni les* HONTES *que j'essuie*.

(136) HYMEN. Ce mot n'est guère usité qu'en poésie, et dans cette phrase du discours familier : *vivre sous les lois de l'hymen*. Il s'emploie toujours au *singulier*, quand on parle du dieu qui présidoit au mariage; mais, quand il se dit du mariage même, il peut être mis au *pluriel*. (Le Dictionn. crit. de *Féraud*.)

J'ai vu beaucoup *d'hymens*, aucuns d'eux ne me tentent.
(*La Fontaine*, liv. VII, fable 2.)

(137) HONNEUR. Ce mot signifiant le sentiment de l'estime de nous-mêmes, et le droit que nous avons à celle de nos semblables, fondé sur notre vertu, notre probité; ou bien encore, signifiant la bonne opinion qu'ils ont de notre droiture, de notre courage, de notre intrépidité, ne s'emploie qu'au singulier.

Mais *honneur* se disant des démonstrations de respect, des marques de civilité, de politesse, des dignités, des décorations, des honneurs funèbres, se met au pluriel.

l'inclémence (138), *l'indécence* (139), *l'indignité* (140), *l'indiscrétion* (141), *l'ignorance* (142), *l'ignominie* (143),

---

Ne sacrifiez pas votre HONNEUR *pour arriver aux* HONNEURS. (*De Bugny.*)

*Ambitionnez l'*HONNEUR *et non les* HONNEURS. (*Guichardin.*)

N'accordez jamais les HONNEURS *à ceux qui n'ont point d'*HONNEUR. (*La Beaumelle.*)

(138) INCLÉMENCE. *Molière*, dans les Précieuses ridicules, a employé ce mot au *pluriel*, mais c'est en plaisantant : *Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'embonpoint de mes plumes aux* INCLÉMENCES *de la saison ?*

(139) INDÉCENCE. Ce mot ne se dit en général qu'au *singulier*; cependant on le dit au *pluriel*, pour signifier des choses indécentes

*Les derniers ouvrages de Voltaire sont si remplis d'*INDÉCENCES *et de blasphêmes, qu'en déshonorant ses talents et sa vieillesse, il ne mérite, malgré sa haute réputation littéraire, que l'indignation des gens sensés.* (Le philosophe du Valais.)

(140) INDIGNITÉ. Ce n'est que quand ce mot est employé pour désigner une action, un procédé odieux et méprisable qu'on *le dit* au pluriel.

(141) INDISCRÉTION. Quand on parle du vice de l'indiscrétion, on met toujours ce mot au *singulier*; on dit de plusieurs personnes, ou à plusieurs : *leur indiscrétion*, *votre indiscrétion*.

*Appréhendez tout de l'*INDISCRÉTION *des amants heureux.* (*Vill.*)

On ne le met au *pluriel* que quand on parle des effets de ce vice, des actions, des paroles indiscrètes : *on n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'audience des* INDISCRÉTIONS *de leurs vies.* (*Patru.*)

(142) IGNORANCE. C'est dans le sens de défaut de connoissance, de manque de savoir, que ce mot ne se dit point au pluriel :

L'*ignorance* vaut mieux qu'un savoir affecté. (*Boileau*, Epître IX.)

Pour être sage, une heureuse *ignorance*
Vaut souvent mieux qu'une foible vertu. (*Deshoulières.*)

Quand il se prend pour fautes commises par ignorance, on peut s'en servir. *Bossuet* a dit en parlant d'un écrit : *on y trouve autant d'*IGNORANCES *que de mots.*

Boileau : Dieu a permis qu'il soit tombé dans des IGNORANCES *si grossières, qu'elles lui ont attiré la risée des gens de lettres.*

Et l'*Académie : Ce livre est plein d'*IGNORANCES *grossières.*

(143) IGNOMINIE. C'est comme pour le mot *indignité*, dans le sens d'outrage, injure, qu'*ignominie* a un pluriel : ainsi on ne pourra faire

l'injustice (144), *l'impuissance* (145), *l'impudence* (146), *l'imprudence* (147), *l'impudeur* (148), *l'innocen=*

usage du pluriel dans cette phrase : *Le temps ne sauroit effacer l'*IGNOMINIE *d'une lâche action*, mais on pourra s'en servir dans celle-ci : *Jésus-Christ a souffert toutes les* IGNOMINIES *dont les Juifs ont pu s'aviser.*

(144) INJUSTICE. Ce mot ne se dit au *pluriel* que quand on parle des effets de l'injustice, et alors il a un sens passif, *j'ai enduré de sa part de grandes* INJUSTICES. — Quand on veut parler du sentiment opposé à la justice, à la droiture, on doit se servir du *singulier*, et alors ce mot a un sens actif : *la prospérité, qui devroit être le privilège de la vertu, est ordinairement le partage de l'*INJUSTICE. (*Fléchier.*)

La contrainte de la rime a fait dire à *Voltaire :*

> Le peuple, pour ses rois toujours plein d'*injustices,*
> Hardi dans ses discours, aveugle en ses caprices,
> Publioit hautement........ (Mariamne, act. I, sc. 1.)

Le sens demandoit *plein d'injustice* au singulier.

(145) IMPUISSANCE. Ce mot ne se dit jamais qu'au *singulier*. On observera que l'*Académie* et le plus grand nombre des écrivains ne l'attribuent qu'aux personnes : *Je suis dans l'impuissance de vous rendre service.* (L'Académie.)

Chacun cherche à excuser sa paresse, dans la pratique de la vertu, par un prétexte d'impuissance. (Fléchier.)

Cependant *Racine* a dit, dans Iphigénie (act. I, sc. 5) :

> Seigneur, de *mes efforts* je connois l'*impuissance.*

REMARQUE. On lit dans le dict. de l'*Académie*, que le mot *impuissance* se dit plus particulièrement de l'incapacité d'avoir des enfants, causée ou par vice de conformation, ou par quelque accident. Il nous semble qu'elle devoit ajouter que, dans ce sens, ce mot ne se dit que des hommes, mais qu'en parlant d'une femme qui est incapable d'avoir des enfants, on dit qu'elle est *stérile*, et non pas qu'elle est *impuissante.*

(146) IMPUDENCE. Quand ce mot désigne le vice, on le met toujours au *singulier ;* on dit de plusieurs personnes, *leur impudence*, et non pas *leurs impudences.*

Mais, quand on parle des actions, des effets de ce vice, on peut se servir du *pluriel : il mérite d'être châtié pour ses* IMPUDENCES.

(147) La même observation s'applique au mot IMPRUDENCE et au mot MÉCHANCETÉ.

REMARQUE. *Domergue* se plaint avec raison de ce que l'on confond souvent le mot *impudence* avec le mot *impudeur.*

(148) L'*impudeur* doit signifier la non pudeur ; le contraire de la *pudeur,*

ce (149), *l'ivresse* (150), *la jeunesse*, *le lever*, *le mépris* (151), *le martyre* (152), *la méchanceté* (153), *la misère* (154),

---

qui est une certaine honte, un mouvement excité par ce qui blesse l'honnêteté ou la morale.

Et l'*impudence* est un attentat contre la pudeur.

Cette observation de *Domergue* est très-juste; en effet on lit dans le Dictionn. de l'*Académie* que l'*impudeur* est ce qu'on appelle effronterie, ce qui est contraire à la pudeur; et l'*impudence* le défaut, le manque de pudeur.

(149) INNOCENCE. Ce mot se dit toujours au *singulier* : l'INNOCENCE *de la vie ôte la frayeur de la mort.* (*S. Évrem.*)

> Dans les temps bienheureux du monde en son enfance,
> Chacun mettoit sa gloire en sa seule *innocence*.
> (*Boileau*, Satire V, sur la Noblesse.)

Un auteur moderne a dit : *leurs* INNOCENCES; c'est une faute, ainsi que le remarque *Féraud*.

(150) IVRESSE. Ce mot peut se dire *au pluriel* en parlant des passions, et c'est dans ce sens figuré que *J. B. Rousseau* a dit :

> Le réveil suit de près vos trompeuses *ivresses*,
> Et toutes vos richesses,
> S'écoulent de vos mains. (Od. XVI.)

(151) MÉPRIS. Quand on parle du sentiment, on met toujours *mépris* au singulier; le *pluriel* ne s'emploie que quand on parle des paroles ou des actions qui marquent le mépris : *je ne suis pas fait pour souffrir vos* MÉPRIS. (L'*Académie*.)

(152) MARTYRE, employé figurément pour exprimer les peines du corps et de l'esprit, n'a pas ordinairement de *pluriel*; et quoiqu'on parle de plusieurs saints, on dit *leur* MARTYRE, et non pas *leurs* MARTYRES; cependant, observe *Féraud*, le *pluriel* va fort bien dans cette phrase de *Bossuet* : *Ils* (les hérétiques) *trouvèrent bientôt le moyen de se mettre à couvert des* MARTYRES, c'est-à-dire des occasions de souffrir le martyre.

Voyez aux Remarques détachées une observation sur ce mot.

(153) *Voyez* la Remarque 147.

(154) MISÈRE. *Voltaire*, dans ses remarques sur les Horaces, observe qu'en poésie, ce mot est un terme noble, qui signifie *calamité*, et non pas *indigence*; ce n'est qu'en ce sens que *misère* se dit aussi bien au pluriel qu'au singulier :

> Mon cœur dès ce moment partagea vos *misères*.
> (*Volt.* Alzire, II, 1.)

> .... Heureuse en mes *misères*
> Lui seul il me rendra mon époux et ses frères.
> (*Le même*, Mérope, act. IV, sc. 2.)

la miséricorde, la morale, la mollesse, la noblesse, l'obéissance, l'odorat, l'ouïe (155), *la paresse, la pauvreté* (156), *le penchant* (157), *la rage* (158), *la reconnoissance* (159),

---

(155) OUIES. Au *pluriel*, ce mot ne se dit qu'en parlant des poissons, et dans un autre sens qu'*ouïe* au singulier; il signifie certaines parties de la tête qui leur servent pour la respiration.

(156) PAUVRETÉ. Le mot *pauvreté* a un *pluriel* lorsqu'on veut parler de certaines choses basses et méprisables, sottes et ridicules, que l'on entend dire, ou que l'on voit faire :

J'ai vu la satire des femmes,
Juste ciel, que de *pauvretés !* (*Sénécé.*)

(157) PENCHANT. Au figuré, ce mot peut se dire au *pluriel*, quand il est employé absolument et sans régime : *Il faut combattre ses* PENCHANTS.

Dans tout autre cas, il se met toujours au singulier :

Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous mène;
C'est un *penchant* si doux qu'on y tombe sans peine.
(*Corneille*, Héracl. act. III, sc. 1.)

Hélas! de son *penchant* personne n'est le maître.
(Mad. *Deshoulières.*)

M. *Marsolier*, qui a dit : *Il y a des personnes qui ont de grands* PENCHANTS *à la vanité*, a donc fait une faute; en effet, ainsi que l'observe *Féraud*, pourquoi plusieurs *penchants* à une seule passion?

(158) RAGE. Ce mot ne se dit plus aujourd'hui qu'au *singulier* : cependant *Voltaire* regrette le pluriel, qui fait, dit-il, un très-bel effet dans ce vers de Corneille (*Polyeucte*, act. I, sc. 2) :

Le sang de Polyeucte a satisfait leurs *rages.*

Boileau s'en est aussi servi dans son Ode sur la prise de Namur.

Déployez toutes vos *rages.*

(159) RECONNOISSANCE. Ce mot n'est bon au pluriel qu'en termes de guerre : *Ce général a déjà fait plusieurs reconnoissances*; ou bien encore en terme de théâtre : *Il y a dans cette pièce plusieurs reconnoissances.* (L'*Académie* et *Féraud.*)

Quoiqu'on dise *reconnoître* (avouer) *ses fautes*, on ne dit point, *faire la reconnoissance de ses fautes.*

Cette remarque de *Féraud* est approuvée de M. *Laveaux.*

la pudeur, *la renommée* (160), *le repos* (161), *la santé* (162), *le silence* (163), *le superflu*, *la tendresse* (164), *le toucher*, *la vue* (165).

---

(160) RENOMMÉE. Ce mot ne se dit au *pluriel* qu'en terme de peinture, et lorsqu'on parle des figures de la Renommée : *voilà des Renommées excellentes.*

(161) REPOS. En t. d'architecture, ce mot se dit du palier d'un escalier ; en ce sens il a un *pluriel : les* REPOS *de cet escalier ne sont pas assez grands.* — Il s'emploie aussi au *pluriel*, en terme de peinture, et lorsqu'il s'agit des ouvrages d'esprit : *Dans les ouvrages comme dans les tableaux, il faut ménager les* REPOS *et les ombres ; tout ne doit pas être également saillant et brillant.*

(162) SANTÉ. On dit *boire des* SANTÉS pour exprimer qu'on boit à la santé de plusieurs personnes ; le mot *santé* n'a de *pluriel* que dans ce sens, et lorsqu'il est en quelque sorte personnifié : *pour les* SANTÉS *délicates, elles méritent qu'on y prenne confiance.* (*Sévigné.*) — *S'il y a un bonheur que la raison produise, il ressemble à ces* SANTÉS *qui ne se soutiennent qu'à force de remèdes.* (*Fontenelle.*)

(163) SILENCE. Ce mot n'a point de pluriel, si ce n'est en musique, où l'on dit, observer les *silences ;* et alors il s'entend des signes qui répondent en durée aux diverses valeurs des notes, et qui, mis à la place de ces notes, indiquent que tout le temps de leur valeur doit être passé en *silence.*

L'*Académie* ne l'indique pas avec cette acception ; et cependant il y est très-usité.

(164) TENDRESSE. L'*Académie*, *Trévoux*, et en général les lexicographes, ne donnent d'exemples de ce mot qu'au *singulier ;* en effet il n'a point de pluriel quand il signifie la sensibilité ou la passion de l'amour ; mais, quand il se dit des marques de tendresse, des témoignages de tendresse, on l'emploie fort bien au pluriel :

Ils ont été les objets de ses *tendresses.* (*Mascaron.*)

Ses *tendresses* redoubloient avec son estime.
(*Bossuet*, Orais. fun. du prince de Condé.)

L'innocence succombe aux *tendresses* des grands,
Et les plus dangereux ne sont pas les tyrans. (*Voltaire.*)

Médicis en pleurant me reçut dans ses bras,
Me prodigua long-temps des *tendresses* de mère.
(*Voltaire*, Henriade, chant 2.)

Tu sais combien de fois ses jalouses *tendresses*
Ont pris soin d'assurer la mort de ses maîtresses.
(*Racine*, Mithr. I, 1.)

(165) VUE. Quand on parle du sens par lequel on aperçoit les objets,

4°. Les adjectifs pris substantivement, comme *le beau*, *le vrai*, *l'utile*, etc., etc.

5°. Tous les mots qui ont passé des langues mortes ou étrangères dans notre langue, sans être naturalisés dans la nôtre par un usage fréquent ; on en excepte cependant (d'après le Dictionnaire de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798), *débet*, *écho*, *factum* (166), *placet*, *quolibet* et *récépissé*, qui prennent la marque caractéristique du pluriel.

Dans le même Dictionnaire, édit. de 1798 seulement, on trouve écrit avec un *s* au pluriel, le mot *numéro*.

D'après le même Dictionnaire, éditions de 1762 et de 1798, il faut écrire au *pluriel*, sans cette marque caractéristique, les mots *alibi*, *aparté*, *avé-maria*, *concetti*, *déficit*, *duo*, *trio*, *pater*, *in-folio*, *quatuor*, etc., *duplicata*, *errata*, *exeat*, *ex voto*, *impromptu* (167), *lazzi*, *quiproquo*,

---

vue ne se dit qu'au singulier ; mais, quand on veut désigner l'organe même de la vue, les yeux, les regards, on peut en faire usage au *pluriel* : *les* VUES *courtes sont celles qui durent le plus long-temps*.

1ère OBSERVATION. Si les noms des vertus et des vices ne prennent point la marque du *pluriel*, c'est parce que notre langue a considéré comme individuelles toutes les choses que l'esprit ne peut pas diviser en plusieurs individus distincts ; et que ces noms, que les latins avoient divinisés, sont devenus dans notre langue des espèces de noms propres.

2de OBSERVATION. Si les écrivains, poètes et même prosateurs, ont dans le genre noble quelquefois employé des pluriels pour des singuliers, c'est afin de rendre aux mots, par ce changement de nombre, quelque chose de la force que l'usage ordinaire leur avoit fait perdre avec le temps.

(M. *Auger*, commentateur de Molière.)

(166) On prononce *facton*. (L'*Académie*, *Gat.*, *Fér.*, Ph. de la *Mad.*)

Par arrêt, ta muse est bannie
Pour certains couplets de chanson,
Et pour un mauvais *factum*
Que te dicta la calomnie. (*Voltaire*, le Temple du Goût.)

(167) IMPROMPTU. C'est ainsi que l'*Académie* et le plus grand nombre des lexicographes écrivent ce mot. Cependant *Trévoux* et quelques

solo, *zéro*. Dans l'édition de 1798, les mots *alinéa* et *te deum*, sont également écrits sans *s* au pluriel.

Girard, *Demandre*, *Féraud* et M. *Laveaux* écrivent aussi sans *s* les mots *alleluia* (168), *in-douze*, *in-seize*, *in-quarto*, *in-octavo*.

Wailly n'est pas non plus d'avis de mettre le *s* au pluriel des mots *alleluia*, *auto-da-fé*, *imbroglio*, *pensum* (169).

A l'égard du mot *opéra*, l'*Académie* (dans son Dictionnaire, édition de 1798) et *Trévoux* sont d'avis qu'il doit prendre un *s* au pluriel; mais *Ménage* (168e chap.), *Th. Corneille* (sur la 438e remarque de *Vaugelas*), *Douchet* (page 95), le P. *Bouhours* (page 173 de ses Remarques), *Andry de Boisregard*, *Domairon*, *Wailly*, *Lévizac*, *Richelet*, *Demandre*, *Féraud*, et enfin l'*Académie* (édition de 1762), écrivent des *opéra* sans cette lettre caractéristique.

---

auteurs écrivent toujours *in-promptu*, et nous avouerons que cette orthographe a l'avantage d'être conforme à l'étymologie. Le mot dont il s'agit appartient à la langue latine, et puisque dans cette langue il s'écrit *in-promptu*, pourquoi ne pas l'écrire de même dans la nôtre, ainsi que nous avons fait à l'égard des mots *errata*, *alibi*, *in-quarto*, et de tant d'autres que nous avons empruntés du latin?

Au surplus, cette observation ne tire pas à conséquence; en fait de langage, l'usage l'emporte sur la raison, et nous pensons d'après cela, que *impromptu* doit avoir la préférence sur l'orthographe de *Trévoux*.

Le P. *Bouhours* met un *s* au pluriel de ce mot, et plusieurs poètes le mettent ou le retranchent, selon la mesure du vers; mais l'*Académie* et le plus grand nombre des grammairiens suivent pour ce mot la règle générale qui veut que les substantifs tirés des langues étrangères ne prennent point au *pluriel* la marque de ce nombre, à moins que l'usage ne les ait francisés.

(168) *Restaut* et *Gattel* pensent que l'on doit prononcer *al-le-lu-ia*; l'*Académie*, *Trévoux*, *Wailly* et *Catineau*, *al-le-lui-ia*.

(169) L'*Académie*, éditions de 1762 et de 1798; *Trévoux*, *Féraud*, *Wailly*, *Gattel*, *Boiste* et M. *Laveaux* sont tous d'avis de prononcer *painson* ou *pinson*. Cependant nous ferons observer qu'au mot *album*, également dérivé du latin, l'*Académie* dit que l'on prononce *albòm*.

Si l'on consulte les écrivains, on voit parmi eux une plus grande diversité d'opinions que parmi les grammairiens : *La Bruyère*, *Scudéry*, *Saint-Evremond*, *Racine*, *d'Alembert*, *J.-B. Rousseau* et *La Harpe* écrivoient toujours des *opéras* avec un *s*; mais *Boileau*, *Arnauld*, *Fontenelle*, *Voltaire*, *J.-J. Rousseau*, *Marmontel*, *Regnard* et *Condillac* l'écrivoient sans cette lettre au pluriel.

Quelques littérateurs écrivent avec un *s*, des *bravos*, des *concertos*, des *pianos*, des *duos*.—M. *Boinvilliers* va plus loin, il voudroit que l'on écrivît avec cette marque caractéristique le pluriel de tous les mots qu'on a francisés; comme des *zéros*, des *quiproquos*, des *accessits*, des *duos*, des *trios*, etc., et il fonde sûrement son opinion sur ce que disent les éditeurs des Œuvres de *Voltaire* (dans les additions et corrections pour le tom. LXIV), que les Romains ne manquoient pas de latiniser tous les mots qu'ils empruntoient des autres langues, même les noms propres et les noms de lieu; et alors que le mot étranger *opera* et autres semblables, tels que *factum*, *imbroglio*, *concetti*, etc., reçus par adoption dans notre langue, devroient, à leur exemple, en prendre le costume et les usages.

Mais, dit M. *Laveaux*, au mot *Nombre*, si beaucoup de noms étrangers introduits dans notre langue ne prennent point la marque caractéristique du pluriel, c'est parce que leur terminaison propre ne se prête pas à cette variation; que plusieurs d'entre eux portent le caractère du pluriel dans la langue d'où ils ont été tirés; tels que *duplicata*, *errata*, *opera*, *lazzi*, etc., et que d'autres, qui sont au singulier dans ces langues, ne pourroient, sans quelque apparence de barbarie, prendre le signe de pluralité de la nôtre, comme *quatuor*, *concerto*, *te deum*, *quiproquo*, etc. D'ailleurs la plupart de ces mots, étant peu usités parmi nous, ne sont pas encore naturalisés dans notre langue, et ne peuvent, pour cette raison, être soumis à son orthographe.

6°. Enfin, ne prennent point de *s* au pluriel, les mots employés accidentellement comme Substantifs, et pour représenter une chose ou une idée unique; tels sont : les *on dit*, les *qu'en dira-t-on*, les *un*, les *quatre*, les *cinq*, les *car*, les *si*, les *pourquoi*, etc.

(M. *Lemare* et M. *Laveaux*.)

Trois un de suite (111) *font cent onze en chiffres arabes.*

(Le Dict. de l'*Académie*).

On n'écouta ni les *si* ni les *mais*.
Sur l'étiquette on me fit mon procès.
(Le P. *du Cerceau.*)

Les SI, *les* POURQUOI *sont bien vigoureux ; on pourra y joindre les* QUE, *les* OUI, *les* NON, *parce qu'ils sont plaisants.*
(*Voltaire*, à d'*Alembert.*)

Deux A, *deux* B, *quatre* IL, *deux* TU, *deux* MOI, *plusieurs* PEU, *deux* MONSIEUR, *deux* MADAME, *deux* SOL, *deux* MI, etc. (170). (M. *Lemare* et M. *Laveaux.*)

Les lettres de l'alphabet, les chiffres, les notes de musique, et tous les mots de la langue considérés matériellement, ne prennent point la terminaison caractéristique du pluriel, parce qu'ils n'expriment point plusieurs choses distinctes réunies sous le même nom, mais plusieurs choses de la même espèce considérées individuellement, enfin des mots pris pour des signes vides d'idées, de purs assemblages de lettres; ensuite, comme l'observe judicieusement M. *Lemare*, si l'on écrivoit des *sis*, des *pourquois*, des *ouis*, des *nons*, etc., ce ne seroit plus le mot qu'on vouloit peindre.

Substantifs qui n'ont point de Singulier.

Voici les principaux : *accordailles*, *acquêts* (171), *affres*,

---

(170) *Molière*, qui a dit (Femmes sav., II, 6) :

Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire?—Qui parle d'offenser grand-mère, ni grand-père? — O ciel! GRAMMAIRE *est* PRISE *à contre sens par toi !*

a fait une faute, car le mot *grammaire* est là matériellement employé, et alors il ne peut pas plus être du genre féminin qu'il n'est du nombre pluriel; c'est-à-dire que ce grand comique auroit dû mettre *pris*, au lieu de *prise*.

(171) ACQUÊTS. Ce mot, dans la signification d'un immeuble acquis à titre onéreux ou lucratif par une personne avant le mariage, ne se dit qu'au *pluriel* et en terme de droit; mais on l'emploie au *singulier*, en parlant d'une chose acquise ou d'un bien acquis par donation ou autrement.—*Il a fait un bel* ACQUÊT. – *Il n'y a si bel* ACQUÊT *que le don.*

aguets, *alentours*, *ancêtres* (172), *annales*, *appas* (173), *armoiries*, *arrérages*, *assistants* (174), *assises* (175), *atours* (176), *besicles*, *bestiaux*, *bornes* (177), *broussail-*

---

(172) Ancêtres. Ce mot, dit *Th. Corneille*, n'a point de *singulier*; il ne faut pas dire : *Un tel est mon* ancêtre, mais *un tel est un de mes* ancêtres. *Ronsard* et *Malherbe* avoient dit *mon ancêtre*, *leur ancêtre*; *Ménage* les condamne; *Trévoux*, *Féraud* approuvent cette décision, et, dans les exemples donnés par l'*Académie*, ce mot n'est employé qu'au *pluriel*. Quelque imposantes que soient ces autorités, nous pensons cependant qu'on ne sauroit blâmer ce mot sur M*** qui avoit un air antique, et dont on a dit qu'il ressembloit *à un ancêtre*.

Voy. aux *Rem. détach.* le mot *aïeul*.

(173) Appas (*charmes puissants*). *Marivaux* a dit au sing. : *l'*appas *que l'or a pour ceux qui le possèdent*. C'est une faute, observe *Gattel*; car le mot *appas* ne s'emploie jamais qu'au *pluriel*.

Boileau a fait dans un autre genre une faute encore plus grave, lorsque, dans sa 6e Épître, il a dit : *Aux* appas *d'un hameçon perfide*. Puisque *appas* signifie *charmes puissants*, ce qui, assurément, ne rend pas sa pensée, il est évident qu'il devoit se servir du mot *appâts*, qui, dans le sens figuré, signifie tout ce qui attire vers quelque chose, tout ce qui engage à faire quelque chose.

(174) Assistants. *On dit un des* assistants, *et non pas un* assistant.

(175) Assise, au *singulier*, se dit d'un rang de pierres de taille, qu'on pose horizontalement pour construire une muraille; *assises* au pluriel s'entend des séances extraordinaires que tiennent des Magistrats dans divers départements de la France pour rendre la justice.

(176) Atours. *Féraud* observe que ce mot, qui se dit toujours au pluriel, en parlant de la parure des femmes, s'emploie au *singulier* avec le mot *dame* : *les dames d'*atour *de la Reine*. En effet tous les lexicographes et l'*Académie* sont de cet avis.

(177) Bornes. Ce n'est que lorsque ce mot se dit de ce qui sert à séparer un état, un pays, une contrée, d'un autre état, d'un autre pays, d'une autre contrée : ou bien encore lorsqu'il est employé figurément, et qu'il signifie les limites d'une chose, qu'il n'a pas de singulier : *l'Espagne a pour* bornes *les deux mers et les Pyrennées. La France a pour* bornes *la mer, le Rhin, les Alpes, les Pyrennées.*

les (178), *broutilles*, *catacombes*, *ciseaux* (179), *confins*, *décombres*, *dépens*, *doléances*, *entours*, *entraves* (180), *entrailles*, *épousailles*, *fiançailles*, *floraux*, *fonts*,

---

Il n'y a que la religion qui nous puisse consoler des BORNES *étroites de la vie.* (Nicole).

Aujourd'hui le luxe et la vanité n'ont plus de BORNES. (Fléchier.)

Les vertus ont leurs BORNES, *et ne vont point dans l'excès.* (Ablancourt.)

Le désordre et les fantaisies n'ont point de BORNES, *et font plus de pauvres que les vrais besoins.* (J. J. Rousseau.)

Peut-être que je touche aux *bornes* de ma vie. (*Voltaire*, Oreste.)

Son ambition n'a point de BORNES, *est sans* BORNES, *ne connoît point de* BORNES. (L'Académie.)

La franchise a ses BORNES, *au-delà desquelles elle devient bêtise, étourderie.* (Oxenstiern.)

Quelques écrivains estimés ont cependant, dans le sens figuré, fait usage de ce mot au singulier, par exemple, *Corneille* a dit (dans Cinna, act. II, sc. 1):

Cette grandeur sans *borne* et cet illustre sang.

Racine (dans Esther, act. II, sc. 9):

Son orgueil est sans *borne* ainsi que sa richesse.

Et *Boileau* (dans sa 10e Sat.) :

Dans ses prétentions une femme est sans *borne.*

Mais il faut attribuer cet emploi à la gêne de la mesure ou de la rime.

(178) BROUSSAILLES. *Marmontel* a dit : *les sots sont la* BROUSSAILLE *du genre humain.* Cette expression employée au singulier et dans un sens figuré, est bien hardie, mais elle n'étonne pas dans un écrivain qui regrettoit tant de mots que l'usage actuel a proscrits de la langue françoise.

(179) CISEAU se dit quelquefois au *singulier : on n'a pas encore mis le* CISEAU *dans cette étoffe.* — *Le chirurgien a donné trois coups de* CISEAU *dans cette plaie.* — On dit aussi poétiquement, *le* CISEAU *de la Parque.* (Le Dictionnaire de l'*Académie*, et les autres Dictionnaires.)

(180) Dans le sens propre et littéral, ENTRAVES ne se dit qu'au pluriel; mais, dans le sens figuré et métaphorique, il se dit au *singulier* et au *pluriel* : *La jeunesse est naturellement emportée, elle a besoin de quelque* ENTRAVE *qui la retienne.* (Le Dictionnaire de l'*Académie.*)

frais (181), *funérailles*, *hardes*, *immondices*, *instances* (182), *jours*, *limites* (183), *mânes* (184), *matériaux*, *matines*, *mécontents* (185), *mœurs*, *mouchet=*

---

(181) Frais. Dans le sens de *dépenses*, *avances*, *dépens*, ce mot n'a jamais de *singulier*.

> Faisons l'amour; faisons la guerre,
> Ces deux métiers sont pleins d'attraits;
> La guerre au monde est un peu chère,
> L'amour en rembourse les *frais*. (*Boufflers*, le bon Avis.)

> Moi je tiens qu'ici bas, sans faire tant d'apprêts,
> La vertu se contente et vit à peu de *frais*. (*Boileau*, Épître V.)

Au contraire, dans le sens de *fraîcheur*, qui *tempère la grande chaleur*, il n'a jamais de *pluriel* : *Le* frais *est dangereux aux gens sujets aux fluxions.*

> A peine, à la faveur du *frais* et du silence,
> Souffroit-il [illegible] sommeil la douce violence. (*Perrault.*)

(182) Instances. Ce mot, dans le sens de *sollicitation pressante* et *réitérée*, ne s'emploie point au *singulier*.

Tel est l'avis de *Féraud*, de *Gattel* et de *Boiste*; et l'auteur du *Dict. néol.* condamne un poète qui a dit :

> Thétis à ses genoux redouble son *instance*.

Il a évité, observe-t-il, une fausse rime aux dépens de l'exactitude. L'*Académie* dit, il est vrai, *faire instance*, *je l'ai fait à son instance*, et quelques auteurs l'ont dit aussi; mais, comme l'observe *Féraud*, *à son instance* n'est pas de l'usage actuel; on dit *à sa prière*, *à sa sollicitation*; et, si l'on veut dire quelque chose de plus fort, *à son instante prière*.

(183) Limite se dit quelquefois au *singulier* : *cette rivière est la* limite *de sa puissance.* (Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Et on appelle en astronomie, la *limite* septentrionale et méridionale, les points de l'excentrique de la lune les plus éloignés de l'écliptique.

(184) Manes se dit toujours au *pluriel*; même quand il s'agit d'un seul : *Polixène fut sacrifiée aux* manes *d'Achille.*

(L'*Académie* et tous les lexicographes.)

(185) Mécontents. Ce n'est que comme Substantif, et lorsqu'on veut désigner ceux qui se plaignent du gouvernement et de l'administration des affaires, que ce mot ne se dit qu'au *pluriel* : — *La fermeté d'un roi et l'amour de ses sujets apaisent les* mécontents, *ou du moins suffisent pour les comprimer.*

tes, *nationaux* (186), *nippes*, *nones* (187), *obsèques*, *pincettes* (188), *pleurs* (189), *prémices* (190), *pro*=

---

(186) NATIONAUX. Ce Substantif se dit des habitants d'un même pays; il est l'opposé d'*étrangers*.

Cet établissement n'est peut-être pas assez connu des étrangers, et même des NATIONAUX (l'abbé Grosier).—*Elle rappelle Jean de Hainaut, et quelque cavalerie, dont la discipline et les armes étoient préférables à celles des* NATIONAUX. (Histoire d'Angleterre.)

L'*Académie* a oublié d'indiquer ce mot comme Substantif.

Dans le Dictionn. gramm., on critique un auteur *moderne*, qui emploie *national* substantivement; un *national*, les *nationaux*. Il est vrai que le singulier ne se dit point; mais depuis quelque temps on emploie le *pluriel*. (*Féraud*.)

(187) NONE se dit au *singulier* pour celle des sept heures canoniales qui se récite ou se chante après Sexte. Au pluriel, il se dit pour le 5e jour de certains mois chez les Romains, le 7e dans d'autres, et toujours le 8e jour avant les Ides. (Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

(188) PINCETTE se dit quelquefois au *singulier* dans la même acception qu'au pluriel : *donnez-moi la* PINCETTE. — M. *Laveaux*, dans son Dict. des Difficultés, etc., critique cette décision donnée par l'*Académie*; mais, dans son nouveau Dict., il paroît l'approuver.

(189) PLEURS : voyez les Remarques détachées.

(190) PRÉMICES. L'*Académie* dit que ce mot désigne les premiers fruits de la terre ou du bétail; et par extension les premières productions de l'esprit; mais *prémices* a une signification beaucoup plus étendue.

Toujours la tyrannie a d'heureuses *prémices*,

a dit *Racine*, dans Britannicus (act. I, sc. 1).

Et l'abbé d'*Olivet* avoit critiqué ce vers. L'abbé *Desfontaines* répondit qu'avoir d'*heureuses prémices* est une façon de parler poétique et élégante, qu'on peut employer même en prose, dans le style noble. *Racine* le fils trouvoit que l'abbé *Desfontaines* avoit raison; quant à *Féraud*, il pense que cette expression va fort bien dans ce vers de *Racine*, mais que dans un grand nombre de phrases elle iroit fort mal. C'est une de ces expressions délicates qui ont besoin d'être placées à propos, et dont l'emploi n'est pas indifférent.

On lit encore dans le même écrivain (Bérénice, act. I, sc. 5) :

Cependant Rome entière en ce même moment,
Fait des vœux pour Titus, et par des sacrifices
De son règne naissant célèbre les *prémices*.

Et *Féraud*, à l'occasion de ce vers, est d'avis que, puisqu'on dit *les*

ches (191), *ténèbres*, *vépres* (192), *vergettes* (193), *vitraux*, *vivres*, etc., etc.

S'il y a dans notre langue des noms qui n'ont point de *singulier*, c'est parce qu'ils expriment plusieurs choses distinctes réunies sous le même nom.

---

prémices de mon travail, on peut dire aussi les *prémices* d'un règne, c'est-à-dire ses commencements. Cette remarque de *Féraud* est d'autant meilleure, que *Racine* a dit, dans Britannicus (act. V, sc. 5):

> Ma main de cette coupe épanche les *prémices*.

Dans Iphigénie (act. V, sc. 6):

> Déjà couloit le sang, *prémices* du carnage.

Et *Voltaire*, dans Oreste (act III, sc. 8):

> De la vengeance au moins j'ai goûté les *prémices*.

Dans la Henriade (chant II):

> La mort de Coligny, *prémices* des horreurs,
> N'étoit qu'un foible essai de toutes leurs fureurs.

Et dans l'Enfant prodigue (act. I, sc. 3):

> ...D'Euphémon qui, malgré tous ses vices,
> De votre cœur eut les tendres *prémices*.

(191) PROCHES. *Vaugelas* ne pouvoit souffrir qu'on se servît de *proches* au lieu de *parents*, et il cite *Coëffeteau*, qui étoit de son sentiment. « Cependant, disent *Th. Corneille* et *Chapelain*, cette phrase : *je suis abandonné de tous mes proches*, est dans la bouche de tout le monde » ; et l'*Académie*, *Patru*, MM. de *Port-Royal*; et nombre d'auteurs, tant anciens que modernes, fournissent des exemples de l'emploi de ce mot en cette signification. — Comme adjectif, *proche* se dit au *singulier* : *c'est mon* PROCHE *parent*.

(192) VÊPRES se disoit autrefois au *singulier* pour le *soir*, la *fin du jour* : *Je vous souhaite le bon* VÊPRE. Le peuple le dit encore en quelques provinces; mais il est vieux, et ne se dit qu'en plaisantant. (L'*Académie*.)

(193) VERGETTE. Ce n'est que dans *Trévoux* et dans l'édition de 1798 du Dict. de l'*Académie*, que l'on trouve que ce mot s'emploie au *singulier*, dans le même sens qu'au *pluriel*. M. *Laveaux* disoit dans son Dict. des Difficultés, que ce mot n'a point de *singulier*; mais dans son nouveau Dict. il met qu'on dit aussi bien *une vergette* que *des vergettes*.

DE LA FORMATION DU PLURIEL DES SUBSTANTIFS.

Quoique le pluriel ne se forme pas de la même manière dans tous les Substantifs, on peut cependant partir d'un point fixe.

Règle générale. — Pour former le pluriel des Substantifs, de quelque terminaison qu'ils soient, masculins ou féminins, on ajoute un *s* à la fin du mot : cette lettre est, dans le génie de la langue françoise, le vrai caractère du pluriel : *le roi, les rois; le prince, les princes; la loi, les lois.*

Première exception. — Les Noms qui se terminent au singulier, par *s*, par *x*, ou par *z*, ne subissent aucun changement au pluriel : *le lis, les lis, le lambris, les lambris; le panaris, les panaris; le remords, les remords* (194); *la croix, les croix; le nez, les nez; le sonnez, les sonnez*, etc.

(*Beauzée*, Encycl. méth. — *Girard*, page 272. — Le Dict. de l'*Acad.* et les Gramm. mod.)

Deuxième exception. — Les Noms terminés par *eau*, et par *au* (195), prennent un *x* au lieu d'un *s* pour former

---

(194) Remords. *Boileau, Crébillon, Voltaire* et *Delille* ont cru devoir ôter à ce mot la lettre *s*, qu'il prend même au singulier :

C'est elle (la Raison) qui, farouche au milieu des plaisirs,
D'un *remord* importun vient brider nos désirs. (Sat. IV.)

Qu'importe à mes affronts ce foible et vain *remord?*
(Le Triumvirat, act. II, sc. 1.)

Tous, à leur infortune ajoutant le *remord*,
Séparés par l'effroi, sont rejoints par la mort.
(Poème de la Pitié, ch. III.)

Et laisser, à ma mort,
Dans ton cœur qui m'aima, le poignard du *remord.* (Tancrède, IV, 7.)

Cette licence peut se pardonner en poésie; mais en prose, elle ne seroit pas excusable.

(195) Observez que nous n'avons que 13 mots terminés par *au*; ce sont les mots : *aloyau, bacaliau* (merue sèche), *boyau, cornuau* (poisson), *étau, gluau, gruau, hoyau* (instrument de vigneron), *huyau* (coucou), *joyau, noyau, sarrau* (souquenille); *tuyau*; et que nous en avons à peu près 250 terminés par *eau*.

leur pluriel : *le lapereau, les lapereaux ; le perdreau, les perdreaux ; le gluau, les gluaux ; l'étau, les étaux.*

(Mêmes autorités.)

Troisième exception. Ceux qui sont terminés par *eu* ou par *ou* prennent également un *x* au lieu d'un *s ; le milieu, les milieux ; l'enjeu, les enjeux ; l'aveu, les aveux*, etc., etc. ; *le genou, les genoux ; le chou, les choux*, etc., etc.

Bleu, bambou, coucou, écrou, filou, fou, matou, sou trou et *verrou*, suivent la règle générale, c'est-à-dire, prennent un *s* au pluriel.

(Le Dict. de *Trévoux* et l'*Académie.*)

Quatrième exception. — La plupart des Noms terminés au singulier par *al* ou par *ail* ont leur pluriel en *aux*, comme *arsenal, arsenaux ; canal, canaux ; local* (196), *locaux ; cordial, cordiaux ; corail, coraux ; émail, émaux ; fanal, fanaux ; travail, travaux ; ail, aulx* (197), etc., etc.

Il n'y a que les mots qui se terminent en *eau* au singulier, qui prennent l'*e* au pluriel ; ainsi ne faites pas la faute grossière d'écrire, par exemple, au pluriel *orienteaux*, *coreaux*, etc., etc.

Observez encore que *travail* fait au *pluriel*, *travails*, lorsqu'il signifie une machine de bois à quatre piliers entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux fougueux pour les ferrer ; ou bien lorsqu'il s'agit du compte qu'un ministre ou un autre administrateur rend des affaires de son département, ou du rapport que le commis fait au ministre ou au chef d'uue administration de celles qui leur ont été renvoyées.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1798.)

---

(196) Local. Aucun des Dict. que nous avons consultés, ne parle du *pluriel* de ce Substantif ; mais comme tous indiquent celui de l'adjectif, et qu'ils disent ; des *usages locaux* ; il nous semble que l'on pourroit très-bien dire aussi *locaux*, employé comme Substantif. Un grand nombre de personnes en font usage dans la conversation.

(197) Tu peux choisir ou de manger trente *aulx*,
J'entends sans boire et sans prendre repos.

(*La Fontaine*, le Paysan qui avoit offensé son Seigneur.)

Cependant ce pluriel est peu usité ; et, quand on veut l'exprimer, il est mieux de dire des *gousses d'ail*.

Les Noms suivants *bal*, *camail*, *carnaval*, *détail*, *épouvantail*, *éventail*, *gouvernail*, *mail*, *pal*, *poitrail*, *régal*, *sérail*, etc., suivent la règle générale, c'est-à-dire, que leur finale prend un *s* au pluriel. (Le Dict. de l'*Académie*.)

Remarques. *Bercail*, *bétail* (198) n'ont pas de pluriel. Le Dict. de l'*Académie* n'en indique pas non plus au mot *bocal*; cependant *Caminade*, *Catineau*, *Fréville* et *Boiste* (Dict. des *Rimes*) sont d'avis que l'on doit dire *bocals* au plur.; mais *Bernardin* de *S.-Pierre* (Études de la Nature, étude 6, liv. 1er), M. *Boinvilliers* et M. *Laveaux* préfèrent *bocaux*. En effet, pourquoi augmenter sans nécessité le nombre des exceptions?

Ciel et *œil* font *cieux* et *yeux* au pluriel; cependant on dit quelquefois *ciels* et *œils*: par exemple on dira des *ciels de lit*, *de carrière*; *les* ciels *de ce tableau sont admirables*. *L'Italie est sous un des plus beaux* ciels *de l'Europe*.

(L'*Académie* et le plus grand nombre des lexicographes.)

On dira aussi des *œils* de bœuf (terme d'architecture); de *chat*, de *serpent* (terme de lapidaire); de *perdrix* (terme de broderie). (Mêmes autorités.)

Et M. *Chapsal* (dans un article du Manuel des amateurs de la langue françoise) voudroit que l'on dît les *œils* de la soupe du fromage; mais l'*Académie* (dans son Dictionnaire, au mot *œil*), *Trévoux*, *Boiste* et M. *Laveaux* sont d'avis qu'on doit dire les *yeux* du fromage, ainsi que les *yeux* du pain, de la soupe.

Pénitentiel, rituel de la pénitence, fait *pénitentiels* au pluriel; *pénitentiaux* est un adjectif masculin qui n'a point de singulier et qui ne se dit guère que de certains *psaumes*.

(L'*Académie*, p. 358 de ses Observ. et son Dictionn.)

---

(198) Bestiaux. L'*Académie* observe que ce mot est un Substantif qui a la même signification que le mot *bétail*; de sorte qu'elle semble dire que *bestiaux* n'est pas le pluriel de *bétail*; mais *Trévoux*, M. *Laveaux*, *Féraud*, *Gattel*, etc., sont d'un avis contraire.

Universel (199) fait au pluriel masculin *universaux* : *On distingue cinq* UNIVERSAUX ; *le genre, la différence, l'espèce, le propre et l'accident.* (Le Dict. de l'*Académie.*)

NOTA. Voyez, pour le mot *Aïeul*, les Remarques détachées.

OBSERVATION. — La plupart des écrivains modernes forment le pluriel des Substantifs qui sont terminés par *ant* ou par *ent*, en ajoutant un *s*, et en supprimant le *t* final dans les polysyllabes ; mais ils le conservent dans les monosyllabes (*). Quoi de plus inconséquent? Pourquoi, puisqu'ils écrivent les *dents*, les *plants*, les *vents*, s'obstinent-ils à écrire les *méchans*, les *contrevens*? Pourquoi terminer de la même manière au pluriel des mots qui ont des terminaisons différentes au singulier, tels que *musulman*, *protestant*, dont les féminins sont *musulmane*, *protestante*, et dont on veut que les pluriels masculins soient *musulmans*, *protestans*? Cependant, si l'on ne supprimoit pas la lettre *t* dans ces sortes de mots, on s'épargneroit une règle particulière, et par conséquent une peine ; puisqu'alors, pour former le pluriel de ces Substantifs, il y a deux opérations à faire au lieu d'une : retrancher le *t*, ensuite ajouter *s*. En outre on conserveroit l'*étymologie* et l'*analogie* entre les primitifs et les dérivés ; l'étymologie, puisqu'avec *aimant* on fait *aimanter*, avec *instrument*, *instrumenter* ; l'analogie puisque l'on écrit *l'art*, et au pluriel *les arts*, *le vent*, *les vents*, la *dent*, *les dents*. Enfin, cette lettre seroit un secours pour distinguer la différente valeur de certains Substantifs, comme de *plans dessinés*, et de *plants plantés*.

Toutefois cette suppression n'est pas généralement adoptée ; et en effet, *Regnier Desmarais*, MM. de *Port-Royal*, *Beauzée*, *d'Olivet*, *Douchet*, *Restaut*, *Condillac* ; beaucoup de Grammairiens modernes, tels que *Domergue*, *Lemare*,

---

(199) Ce mot, en terme de logique, se dit de ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce.

(*) Nous disons des écrivains modernes ; car *Racine* et *Fénélon*, dont nous avons consulté les manuscrits, ne retranchent point le *t*.

Destutt de Tracy, Lévizac, Maugard, Gueroult, etc.; et un grand nombre d'imprimeurs que l'on peut citer comme autorités : MM. *Didot, Crapelet, Michaud, Eberhart, Herhan*, conservent le *t* final dans le pluriel des Substantifs terminés par *ant* ou par *ent;* mais, puisque l'*Académie* a adopté cette suppression, nous ne pouvions nous dispenser d'en faire la remarque.

DES SUBSTANTIFS COMPOSÉS.

On appelle *Substantifs composés*, certains termes dans la composition desquels il entre plusieurs mots, dont la réunion forme un sens équivalent à un Substantif, comme Hôtel-Dieu, qui équivaut à *hôpital;* petit-maître, à *fat;* garde-manger, à *buffet;* contre-coup, à *répercussion;* arc-en-ciel, à *Iris*, etc., etc.

Dans un Substantif composé il entre :

PREMIÈREMENT, un *Substantif* accompagné Ou d'un autre Substantif :..........	*garde-bois;*
Ou d'un adjectif :....................	*loup-marin;* *petit-maître;*
Ou d'un mot qui ne s'emploie plus isolément :......................	*loup-garou;*
Ou d'un adverbe :....................	*quasi-délit;*
Ou d'une partie initiale inséparable :..	*vice-président;*
Ou d'un mot altéré; c'est à-dire dont la forme est changée :............	*contre-danse.*

Nota. Le Substantif composé peut renfermer aussi un *Nom propre*, comme dans : *Jean-le-Blanc, Messire-Jean, Bon-Henri, Reine-Claude*, etc., etc.

Dans un Substantif composé il entre :

DEUXIÈMEMENT, un *Verbe* accompagné Ou d'un Substantif :................	*passe-temps;*
Ou d'un adjectif :....................	*passe-dix;*
Ou d'un second verbe :..............	*passe-passe;*

Ou d'une préposition :............... *passe-avant ;*
Ou d'un adverbe .... *passe-partout ;*
TROISIÈMEMENT, une *Préposition* accompagnée Ou d'un substantif :................ } *après-dînée ;*
Ou d'un adjectif :................. *haute-contre ;*
Ou d'un adverbe.:................. *après-demain ;*

QUATRIÈMEMENT, plus de deux mots :..... { *arc-en-ciel ; eau-de-vie ; tête-à-tête ; boute-en-train ;*

CINQUIÈMEMENT, plusieurs mots étrangers : { *post-scriptum ; mezzo-termine ; auto-da-fè ; forte-piano.*

L'usage varie beaucoup sur la formation du pluriel de ces Substantifs composés : les uns, les regardant comme de véritables substantifs qui, en résultat, ne réveillent plus qu'une seule idée, ne mettent le signe du pluriel qu'à la fin, quels que soient les mots dont ils sont composés ; ils écrivent des *prie-dieux*, des *arc-en-ciels*, des *coup-d'œils*, etc., etc.

Mais, comme l'observe M. *Boniface*, puisque ces Grammairiens regardent ces expressions comme un seul mot, pourquoi emploient-ils le trait d'union ? et, s'ils ôtent ce trait d'union, comment, pour se conformer à la prononciation, écriront-ils des *arc-en-ciel*, qui, sans trait d'union, feroit *arcenciel ; croc-en-jambe*, qui feroit *crocenjambe*, à moins que d'en changer l'orthographe, et d'écrire des *arquenciels*, des *crocquenjambes ?* Ils seroient de même obligés d'écrire des *blanbecs*, comme ils écrivent des *béjaunes ;* des *portaiguilles*, comme ils écrivent des *portors.*

D'autres, tels que *Wailly* et *Lévizac*, mettent au pluriel chaque substantif et chaque adjectif qui se trouve dans une expression composée employée au pluriel, à moins qu'une préposition ne les sépare ; et, dans ce cas, le second seul reste invariable : ainsi ils écrivent des *abat-vents*, des

contre-jours, des *rouges-gorges*, des *eaux-de-vie*, des *chefs-d'œuvre.*

Cependant *Lévizac* ajoute que la marque du pluriel ne se met pas dans les mots composés qui, par leur nature, ne changent pas de terminaison; comme des *crève-cœur*, des *rabat-joie*, des *passe-partout*, etc., etc.

L'adverbe *partout* est invariable de sa nature; mais *cœur* et *joie* ne se mettent-ils pas, selon le sens, au singulier et au pluriel? c'est donc le sens et non leur nature, qui s'oppose ici à ce qu'ils prennent le *s*; en effet des *crève-cœur* sont des déplaisirs qui crèvent le cœur.

Wailly, de son côté, dit que, par exception, il faut écrire sans *s*, des *coq-à-l'âne*. N'y a-t-il que cette exception à sa règle, et pourquoi a-t-elle lieu? c'est, auroit-il répondu, parce que le sens s'oppose au pluriel, comme dans des *prie-dieu*, que l'*Académie* écrit ainsi. Hé bien, d'après cette réponse même, *Wailly* auroit donc écrit des *pieds-à-terre*, des *têtes-à-tête*, des *hôtels-dieux*, des *garde-mangers*; ce qui prouve d'une manière évidente que, pour l'orthographe de ces sortes d'expressions, ce n'est point le matériel des mots partiels qu'on doit consulter, mais bien le sens qu'ils présentent.

Au surplus, *Wailly* et *Lévizac* n'ont pas prévu tous les cas; beaucoup de substantifs composés n'entrent dans aucune de leurs règles, qui cependant ont été copiées, sans examen, par la plupart de nos Grammairiens modernes.

MM. *Boinvilliers*, *Wicard* et *Crépel* sont les seuls qui aient plus ou moins rectifié la règle donnée par *Lévizac* et *Wailly*; et MM. de *Port-Royal*, *Dumarsais*, *Condillac*, *Marmontel*, *Beauzée* et *Fabre* n'ont point traité cette question, qui présente cependant beaucoup d'intérêt.

D'autres Grammairiens, et particulièrement MM. *Lemare* et *Freville*, ne consultent que la nature et le sens des mots partiels pour l'orthographe des substantifs composés. Au singulier, ils écrivent un *serre-papiers*, parce que la décomposition amène un arrière-cabinet ou une tablette pour

serrer *des papiers* et non *du papier*; et, d'après la même analogie, un *va-nu-pieds*, un *couvre-pieds*, un *gobe-mouches*; et d'autres substantifs composés dont nous donnerons la décomposition. Au pluriel, ils écrivent des *serre-tête*, parce que la décomposition amène des rubans, des bonnets qui *serrent la tête* et non *les têtes*; et, d'après la même analogie, des *abat-jour*, des *boute-feu*, des *arcs-en-ciel*, des *haut-de-chausses*, des *tête-à-tête*, etc., etc.

Enfin pour cette question d'orthographe, le dictionnaire de l'*Académie* ne peut faire autorité, parce qu'il est souvent en contradiction avec lui-même.

On y trouve:

	Un chasse-mouche...........	et	*un gobe-mouches.*
	Un couvre-pied..............	et	*un va-nu-pieds.*
Des	*rouge-gorges*, *chauve-souris*, ...	et des	*basses-fosses.* *sages-femmes.*
Des	*pot-au-feu*, ... *coq-à-l'âne*, ...	et des	*arcs-en-ciel.* *chefs-d'œuvres.*
Des	*mille-feuille*..........	et des	*mille-fleurs.*
Des	*casse-noisettes*.........	et des	*grattes-culs.*
Des	*essuie-main*..........	et des	*serre-papiers.*

La plupart des auteurs ne sont pas plus d'accord entre eux, ni avec eux-mêmes.

Buffon écrit, des *chauve-souris*, des *porcs-épics*, des *pie-grièches.*

Marmontel: des *tête-à-tête*, et des *têtes-à-têtes.*

J.-J. Rousseau: des *pot-au-feux*, et des *tête-à-tête.*

De tout cela il résulte que, pour l'orthographe des Substantifs composés, les règles qu'ont données plusieurs Grammairiens sont erronées, insuffisantes même; et qu'en outre il règne une grande diversité d'opinions parmi eux. Ainsi c'est rendre un grand service à nos lecteurs que de les faire jouir du travail que M. *Boniface,* éditeur du Man. des amateurs de la

lang. franç., et l'un de ses plus zélés collaborateurs, a consigné dans le 1er et le 2me numéro de ce manuel; mais, afin de donner à cet article tout le développement que demande une question aussi délicate, nous y ajouterons des réflexions que nous avons puisées dans le traité d'orthographe de M. *Lemare* : ces réflexions sont d'autant plus précieuses pour nos lecteurs, que M. *Lemare* est un de nos meilleurs Grammairiens, et que c'est lui qui a posé le principe qui sert de base à la règle que M. *Boniface* énonce en ces termes :

« Tout *Substantif composé* qui n'est point encore passé à » l'état de mot (*) doit s'écrire au singulier et au pluriel, » suivant que la nature et le sens des mots partiels exigent » l'un ou l'autre nombre; c'est la décomposition de l'expres» sion qui fait donner aux parties composantes le nombre que » le sens indique. »

Observations préliminaires.

1°. Dans les substantifs composés, les seuls mots essentiellement invariables sont : le *verbe*, la *préposition* et l'*adverbe*, comme : des *casse-noisettes*, des *avant-coureurs*, des *quasi-délits.*

2°. Le *Substantif* et *l'adjectif* se mettent au singulier ou au pluriel, selon le sens et selon les règles de notre orthographe; comme dans : des *contre-vent*, des *contre-amiraux*, des *cure-dents*, des *terre-pleins*, des *demi-heures*, des *quinze-vingts.*

3°. Si, comme dans *pie-grièche*, *franc-alleu*, il entre un mot qu'on n'emploie plus isolément, ce mot prend la marque

(*) C'est par la suppression du trait d'union, et, si la prononciation l'exige, par quelques changements dans l'orthographe, qu'un *substantif* composé passe à l'état de mot, comme on peut le voir dans *adieu*, *auvent*, *justaucorps*, etc.

du pluriel, parce qu'alors il joue le rôle d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement ; comme dans : des *nerfs-ferrures*, des *gommes-guttes*, des *pies-grièches*, des *loups-garous*, des *loups-cerviers*, des *arcs-boutants*, des *arcs-doubleaux*, des *épines-vinettes*.

4°. La préposition latine *vice*, qui signifie *à la place de*, et les mots initials, *demi*, *semi*, *ex*, *in*, *tragi*, *archi*, placés avant un substantif, restent toujours invariables ; comme dans : des *vice-rois*, des *mi-août*, des *demi-dieux*, des *semi-tons*, des *ex-généraux*, des *in-douze*, des *tragi-comédies*.

5°. Lorsque l'expression est composée de plusieurs mots étrangers, l'usage général est de ne point employer la marque du pluriel; comme dans: des *te-Deum*, des *post-scriptum*, des *auto-da-fé*, des *mezzo-termine*, des *forte-piano*.

Développements de la règle précédente, ou application de cette règle, à chacun des Substantifs composés dont l'analyse présente quelques difficultés.

Abat-jour, plur. des *abat-jour*: des fenêtres qui abattent le *jour*; ou, comme le dit l'*Académie*, des fenêtres construites de manière que le jour qui vient d'en haut, se communique plus facilement dans le lieu où elles sont pratiquées.

Abat-vent, plur. des *abat-vent* : des charpentes qui abattent *le vent*, qui en garantissent.

Aigue-marine, plur. des *aigues-marines* : des pierres précieuses, couleur de vert de mer. *Aigue* vient du latin aqua, *eau*; ainsi *aigue-marine* signifie *eau-marine*, ou *de mer*.

Appui-main, plur. des *appui-main* (201) : des baguettes servant d'*appui à la main* qui tient le pinceau.

---

(201) La décomposition d'un Substantif composé peut amener un singulier aussi bien qu'un pluriel; mais alors c'est toujours la raison qui doit décider de l'emploi de l'un de deux nombres : en conséquence,

ARC-BOUTANT, plur. des *arcs-boutants* : des *arcs*, ou des parties d'arc, qui appuient et soutiennent une muraille, comme on en voit aux côtés des grandes églises. Dans cette expression, *boutant* est un adjectif verbal qui vient de l'ancien verbe *bouter*, pousser.

BAIN-MARIE, plur. des *bains-marie* : des *bains* de la prophétesse *Marie*, qui, dit-on, en est l'inventrice.

BELLE-DE-NUIT, plur. des *belles-de-nuit* : des fleurs belles dans la *nuit*.

BLANC-SEING, plur. des *blanc-seings* : des *seings en blanc*, des papiers signés *en blanc*, sur du blanc.

BON-CHRÉTIEN, BON-HENRI, plur. des *bons-chrétiens*, des *bons-henris*. Quelle que soit l'origine de ces deux mots, dit M. *Lemare*, ce sont au pluriel des *chrétiens*, des *Henris* qui sont bons.

BOUTE-EN-TRAIN, plur. des *boute-en-train* : des hommes qui *boutent*, qui mettent les autres *en train*, qui les animent soit au plaisir, soit au travail : suivant la définition de l'*Académie*.

BOUTE-FEU, plur. des *boute-feu* : des hommes qui, de dessein formé, *boutent* ou mettent le *feu* à un édifice, ou à une ville.

BOUTE-TOUT-CUIRE, plur. des *boute-tout-cuire* : des hommes qui *boutent*, qui mettent *tout cuire*, qui mangent, qui dissipent tout ce qu'ils ont.

BRISE-COU, BRISE-VENT, plur. des *brise-cou*, des *brise-vent* : des escaliers où l'on se brise *le cou*; des clôtures qui servent à briser le vent.—D'après la même analogie, on écrira des *brise-glace*, des *brise-raison*, des *brise-scellé*, etc.

CASSE-COU, plur. des *casse-cou* : des endroits où l'on risque de se casser *le cou*.

Voyez, pag. 181, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *casse-noisettes*, *casse-mottes* avec un *s*.

---

quoique l'on puisse dire, par exemple, que des *appuis-mains* sont des *appuis* de *mains*, il nous semble qu'il est encore mieux de dire que ce sont des *baguettes servant d'appui à la main*.

Chasse-marée, plur. des *chasse-marée* : des voituriers qui chassent devant eux *la marée*, qui apportent *la marée*.

Un *chasse-marée*, dit l'*Académie*, est un voiturier qui apporte *la marée*; l'*Académie* dit aussi *marée fraîche*, *vendeur* de *marée*. Comment a-t-elle donc pu écrire : les huîtres que les *chasse-marées* apportent ? qu'importe le nombre des voituriers ? C'est toujours de la marée qu'ils apportent.

Voyez, pag. 182, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *Cent-suisses* et *Chasse-mouches* avec un *s*.

Chauve-souris, plur. des *chauves-souris* : des oiseaux qui ressemblent à une souris qui est chauve, c'est-à-dire qui a des ailes *chauves*, des ailes sans plumes.

Chef-d'œuvre, plur. des *chefs-d'œuvre* (202) : des chefs, des pièces principales d'exécution; au figuré, des ouvrages parfaits en leur genre. Les Italiens disent : *i capi d'opera*, et ne pluralisent jamais le dernier mot.

Chou-fleur, des *choux-fleurs* : des *fleurs* qui sont *choux*.

Colin-maillard, plur. des *colin-maillard* : des jeux où *Colin* cherche, poursuit *Maillard*.

Contre-danse, plur. des *contre-danses* : on croit que ce mot est une altération de l'anglois, *country-dance* (danse de la contrée, de la campagne).

Contre-jour, plur. des *contre-jour* : des endroits qui, comme le dit l'*Académie*, sont contre *le jour*, opposés *au jour*.

Contre-poison, plur. des *contre-poison*. Remède, dit l'*Académie*, qui empêche l'effet du poison; alors on doit, ainsi que l'observe M. *Lemare*, écrire *contre-poison* au pluriel comme au singulier, car le même antidote peut servir également contre un ou plusieurs poisons.

---

(202) Chef-d'œuvre. L'*Académie* a oublié de dire, en parlant de ce mot, que, quand il est joint par la préposition *de* à un autre substantif, il peut se prendre en bonne et en mauvaise part : *un chef-d'œuvre d'habileté*, *un chef-d'œuvre de bêtise*.

(*Gattel*, *Féraud* et M. *Laveaux*.)

Contre-vérité, plur. des *contre-vérités*. La *contre-vérité* a beaucoup de rapport avec l'ironie. *Amende honorable*, par exemple, est une *contre-vérité*, une vérité prise dans un sens opposé à celui de son énonciation; car, au lieu d'être honorable, elle est infamante, déshonorante.

Coq-à-l'ane, plur. des *coq-à-l'âne* : des discours qui n'ont point de suite, de liaison, qui ne s'accordent point avec le sujet dont on parle. *Faire un coq-à-l'âne*, c'est passer d'une chose à une autre tout opposée, comme du *coq à un âne*.

Coupe-gorge (203), plur. des *coupe-gorge* : des lieux où on *coupe la gorge*.

Courte-pointe, plur. des *courtes-pointes* : ce substantif composé est une altération de *contre-points*, espèce de couverture où les *pointes* ou *points* sont piqués les uns contre les autres ; couverture *contre-pointée*. La préposition *contre* étant changée en l'adjectif *courte*, les deux mots qui forment le substantif composé doivent prendre alors le *s* au pluriel.

Couvre-chef, plur. des *couvre-chef* : des coiffures propres à couvrir le *chef* ou la *tête*.

Couvre-feu, plur. des *couvre-feu* : des ustensiles qui servent à couvrir *le feu*.

Voyez, pag. 182, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *couvre-pieds* avec un *s*.

Crève-coeur, plur. des *crève-cœur* : des déplaisirs qui crèvent, qui fendent le *cœur*.

Cul de jatte, plur. des *culs de jatte*. Ici la partie est

(203) Coupe-jarret : on écrit de même des *coupe-jarret*, des *coupe-pâte*, des *coupe-tête*. L'*Académie* écrit néanmoins des *coupe-jarrets*. Mais *jarret* est ici employé dans un sens vague, indéfini, dans un sens général; et certainement, quand on dit *coupe-jarret*, il ne s'agit pas du nombre des jarrets; autrement, un seul quelquefois feroit, en ce genre, plus d'ouvrage que quatre.

prise pour le tout : ce sont des hommes nommés *culs de jatte*, à cause de la *jatte* sur laquelle ils se traînent.

Voyez, pag. 182, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *Cure-dents*, *Cure-oreilles* avec un *s*.

Cric-crac, plur. des *cric-crac* : c'est, dit M. *Lemare*, une onomatopée, c'est-à-dire un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. Trictrac est ainsi formé, mais *tric* et *trac* étant sans tiret, on écrit, au pluriel des *trictracs*.

Croc-en-jambes, plur. des *crocs-en-jambes* : plusieurs *crocs* que l'on forme en mettant son pied entre les jambes de quelqu'un pour le faire tomber.

Dame-jeanne, plur. des *dames-jeannes*.— Voy. le substantif composé *Pont-neuf*.

Eau-de-vie, plur. des *eaux-de-vie*. On dit *diverses eaux-de-vie*.

Voyez, pag. 183, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *entr'actes*, *entre-côtes*, et *essuie-mains* avec un *s*.

Fesse-mathieu, plur. des *fesse-Mathieu*. Ce substantif composé est une altération de *il fait St. Mathieu*; c'est-à-dire il fait comme St. Mathieu, qui, dit-on, avant sa conversion, étoit usurier. C'est par analogie avec cette expression qu'on appelle des *fesse-cahiers*, des copistes qui font bien vite, et le plus au large qu'ils peuvent, les cahiers, les rôles dont on les a chargés.

Fier-a-bras, plur. des *fier-à-bras*. Ce mot composé est une altération de *fiert-à-bras*, c'est-à-dire qui frappe à tour de bras.—*Fier* vient du latin *ferit*, il frappe. Nous avons retenu, dans la locution *sans-coup-férir*, l'infinitif de ce verbe.

Fouille-au-pot, plur. des *fouille-au-pot* : des hommes, des marmitons dont la fonction est de fouiller, de visiter le *pot*.

Gagne-denier, plur. : des *gagne-denier* : tous ceux qui gagnent leur vie par le travail de leur corps, sans savoir de métier. Il n'y a pas plus de raison, dit M. *Lemare*, pour écrire un *gagne-denier* que des *gagne-denier*; car, s'il s'agissoit du

nombre plutôt que de l'espèce, un seul homme pourroit être appelé *gagne-denier*, ou *gagne-deniers*. Ainsi, quelque opinion que l'on adopte, le singulier et le pluriel doivent avoir la même orthographe.

Gagne-pain, plur. des *gagne-pain* : des outils avec lesquels on gagne son pain.

Gagne-petit, plur. des *gagne-petit* : des remouleurs qui gagnent peu, qui se contentent d'un petit gain.

Garde-côte (204), des *gardes-côtes* : des gardiens des côtes.

Garde-feu, plur. des *garde-feu* : des grilles qui gardent, qui garantissent du feu.

Voyez, pag. 183, pourquoi l'on doit écrire, même au singulier, *garde-fous* avec un *s*.

Garde-note, plur. des *garde-note* : des personnes qui gardent *note*. On dit *prendre note*, *tenir note*; de même on doit dire *garder note*, d'où *garde-note*.

Gate-métier, plur. des *gâte-métier* : des *hommes* qui *gâtent le métier*, en donnant leur marchandise ou leur peine à trop bon marché.

Voyez, pag. 183, pourquoi l'on doit écrire, même au singulier, *gobe-mouches* avec un *s*.

Grippe-sou, plur. des *grippe-sou* : des gens d'affaires qui, moyennant le *sou pour livre*, c'est-à-dire une très-légère remise, reçoivent les rentes. C'est dans le même sens que l'on écrira des *pince-maille*. *Maille*, dit l'*Académie*, étoit une monnoie au-dessous du denier : *Trois sous*, *deux deniers et maille. Il n'a ni sou ni maille.* — Des *pince-maille* sont des personnes qui *pincent*, qui ne négligent pas *une maille*. Ainsi les *pince-maille* sont de deux ou trois degrés plus ladres, plus avides que les *grippe-sou*.

---

(204) *Observation*. Si *garde*, en composition, se dit d'*une personne*, il a alors le sens de *gardien*, substantif qui doit prendre le *s* au pluriel : des *gardes-champêtres*, des *gardes-marines*, des *gardes-magasins*, des *gardes-manteaux*, etc.; mais si *garde* se dit d'*une chose*, ou se rapporte à *une chose*, alors il est verbe, et par conséquent invariable : des *garde-vue*, des *garde-manger*, des *garde-robes*, etc., etc.

Hausse-col, plur. des *hausse-col* : des plaques que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou, ainsi que le dit l'*Académie*, et non pas au-dessous des *cous*.

Haut-le-corps, plur. des *hauts-le-corps* : les sauts, les premiers mouvements d'un homme à qui on fait des propositions qui le révoltent.

Haute-contre, plur. des *hautes-contre* : des parties de musique, des voix qui sont opposées, qui sont contre une autre sorte de voix.

Haute-futaie, plur. des *hautes-futaies* : des bois, des futaies élevées, hautes.

Havre-sac, plur. des *havre-sacs* : ce mot, dit *Ménage*, est entièrement allemand. *Habersack* signifie littéralement dans cette langue *sac à avoine*, du mot *sack*, sac, et *haber*, avoine. *Sac* est donc le seul mot qui doive prendre le pluriel.

Hors-d'œuvre, plur. des *hors-d'œuvre* : certains petits plats qu'on sert avec les potages et avant les entrées; avant que les convives se mettent à l'œuvre.

Mouille-bouche, plur. des *mouille-bouche* : des poires qui mouillent la bouche.

Passe-droit, plur. des *passe-droit* : des graces qui passent le droit, des graces que l'on accorde à quelqu'un contre le droit.

Passe-parole, plur. des *passe-paroles* : des commandements, des paroles que l'on donne à la tête d'une armée, et qui, de bouche en bouche, passent à la queue.

Passe-partout, plur. des *passe-partout* : des clefs qui passent partout, qui ouvrent toutes les portes. — L'*Académie* écrit aussi des *passe-partout*.

Passe-passe, plur. des *passe-passe*. Voyez le mot Pique-nique.

Passe-port, plur. des *passe-port* : qu'il y ait un ou plusieurs *passe-port*, dit M. *Lemare*, ce sont toujours des papiers pour passer *le port*, ou son chemin.

Perce-neige, perce-pierre, plur. des *perce-neige* : de petites plantes qui percent *la neige*, *la pierre*, qui croissent à travers *la neige*, *la pierre*.

Pied-à-terre, plur. des *pied-à-terre* : des lieux, des logements où l'on met seulement le *pied-à-terre*, où l'on ne vient qu'en passant.

Pied-plat, plur. des *pieds-plats* : on appelle, dit l'*Académie*, un *pied-plat*, un homme qui, par son état et par sa conduite, ne mérite que le mépris. Il paroît, selon M. *Boniface*, que cette locution s'est introduite dans le temps que les hommes de basse naissance portoient des souliers plats, et que les talons hauts étoient la marque distinctive de la noblesse.

Pique-nique, plur. des *pique-nique* : des repas où ceux qui *piquent*, qui *mangent*, font signe de la tête qu'ils paieront.

Les Allemands, dit M. *Lemare*, ont aussi leur *picknick*, qui a le même sens que le nôtre. *Picken* signifie *piquer*, *becqueter*; et *nicken* signifie *faire signe de la tête*. — *Pique-nique* est donc, comme *passe-passe*, un composé de deux verbes; il est dans l'analogie de cette phrase, *qui touche, mouille*.

Plain-chant, plur. des *plains-chants* : des chants plains, unis, simples, ordinaires de l'église.

Pont-neuf, plur. des *ponts-neufs* : un *pont-neuf* est un nom que l'on donne à de mauvaises chansons, telles que celles qui se chantoient sur le *Pont-neuf*, à Paris. On écrit des *ponts-neufs*, d'après une figure de mots par laquelle on prend la partie pour le tout. Le fondement de cette figure est un rapport de connexion; l'idée d'une partie saillante d'*un tout* réveille facilement celle de ce tout. Dans le substantif composé *pont-neuf*, la partie saillante est un *pont-neuf*; mais comme l'idée de chanson prédomine toujours, on a dit un *pont-neuf*, et au pluriel des *ponts-neufs*, parce que le substantif composé *pont-neuf*, remplaçant le mot *chanson*, est susceptible comme lui de prendre la marque du pluriel.

C'est par la même figure que l'on dit *cent voiles*, pour *cent vaisseaux*; *cent feux* pour *cent ménages*; voilà de *beaux loutres*, pour signifier de beaux chapeaux faits avec le poil de la *loutre*; des *rouges-gorges*, pour des oiseaux qui

ont *la gorge rouge*; des *blancs-becs*, pour des jeunes gens sans expérience, sans barbe, qui, pour ainsi dire, ont *le bec blanc*.

C'est encore par la même figure, qui prend la cause pour l'effet, l'inventeur pour la chose inventée, le possesseur pour la chose possédée, que l'on dit un *Raphaël*, un *calepin*, une *dame-jeanne*, un *messire-jean*, une *reine-claude*, etc., et au pluriel, *des Raphaëls*, des *calepins*, des *dames-jeannes*, des *messires-jeans*, *des reines-claudes*.

Porte-aiguille, plur. des *porte-aiguille*: des instruments qui *portent* ou alongent une aiguille; ils n'en portent, ils n'en alongent qu'une à la fois. Il ne s'agit point, dans ces mots et les semblables, du nombre des choses, mais de l'espèce de la chose portée. C'est ainsi que l'on dit de plusieurs : *ils portent la haire, ils portent l'épée, ils portent perruque*, etc., etc.—Par analogie on écrira : des *porte-arquebuse*, des *porte-dieu*, des *porte-drapeau*, etc., etc. —

Voyez, pag. 184, pourquoi l'on doit écrire, même au singulier, *porte-mouchettes*, avec un *s*.

Pot-de-vin, plur. des *pots-de-vin*, c'est-à-dire ce qui se donne par manière de présent, au-delà du prix qui a été arrêté entre deux personnes pour plusieurs marchés conclus, et pour tenir lieu de pots-de-vin qu'on a coutume de payer en pareilles circonstances.

C'est ici le signe pour la chose signifiée.

Reine-claude, plur. des *reines-claudes*. On prétend que cette sorte de prunes doit son nom à la *Reine Claude*. Alors c'est la cause pour l'effet, comme lorsqu'on dit, des *ponts-neufs*.

Réveille-matin, plur. des *réveille-matin* : horloges ou montres qui réveillent le matin.

Sage-femme, plur. des *sages-femmes*: des femmes qui, par leur état, leur profession, doivent être prudentes, sages; c'est la cause pour l'effet.

Sauf-conduit, plur. des *saufs-conduits* : des papiers qui assurent que *quelqu'un* ou *quelque chose est conduit sain et sauf.* On a pris l'objet *sauf-conduit* pour le papier ; c'est la chose signifiée pour le signe, ou c'est l'effet pour la cause. C'est au contraire, observe M. *Lemare*, en prenant le signe pour la chose signifiée, que Lemierre a dit :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Serre-tête, plur. des *serre-tête* : des rubans ou bonnets de nuit avec lesquels on se serre la tête.

Serre-file, plur. des *serre-file* : un serre-file est le dernier de la file; par conséquent, des *serre-file* sont les derniers de *chaque file*, et non les derniers des files.

Voyez, pag. 184, pourquoi il faut écrire, même au singulier, *serre-papiers* et *sous-ordres* avec un *s*.

Tête-à-tête, plur. des *tête-à-tête* : des conversations ou entrevues qui se font tête-à-tête, ou seul à seul.

Terre-plein, plur. des *terre-pleins* : des endroits pleins de terre, et présentant une surface unie.

Tire-balle, plur. des *tire-balle* : des instruments qui, d'après la définition de l'*Académie*, servent à extirper la balle de plomb, du corps de ceux qui sont blessés d'un coup de fusil ou de pistolet. Comme ces armes à feu ne sont ordinairement chargées que d'une seule balle, ce mot se prend au singulier, dans l'expression dont il fait partie. Par analogie on écrira : des *tire-bouchon*, des *tire-bourre*, des *tire-moelle*, parce que ce sont des instruments pour tirer *le bouchon*, *la bourre*, *la moelle*.

Voyez, pag. 184, pourquoi l'on doit écrire, même au singulier, *tire-bottes* avec un *s*.

Tire-lire, plur. des *tire-lires* : ce mot composé est une altération de *tire-liard*, ainsi appelé parce que cette espèce de tronc sert à enfermer de la menue monnoie. M. *Boniface*,

l'*Académie* et plusieurs Lexicographes écrivent *tirelire* en un seul mot, et alors ils écrivent au pluriel *tirelires*.

Voyez, pag. 184, pourquoi il faut écrire, même au singulier, le mot *vide-bouteilles* avec un *s*.

Trouble-fête, plur. des *trouble-fête* : des importuns, des indiscrets qui viennent interrompre la joie d'une assemblée publique ou particulière. L'idée du nombre tombe sur le mot *personne*, qui est sous-entendu ; et qu'il y ait un ou plusieurs *trouble-fête*, c'est toujours une ou plusieurs personnes qui troublent la joie d'une assemblée.

Il est vrai que *Voltaire* a dit dans l'Enfant prodigue (act. I, sc. 5) :

Je vais un peu voir nos deux *troubles-fêtes*.

Mais c'est apparemment parce qu'il avoit besoin d'un *s* pour la rime.

Vole-au-vent, plur. des *vole-au-vent* : des pâtisseries si légères qu'elles voleroient au moindre vent.

Observation. — Il nous semble que cet article seroit incomplet si nous négligions de le faire suivre de la liste des *Substantifs composés* dont le second mot doit prendre *la marque du pluriel*, quoique le substantif composé *soit employé au singulier*.

On écrira, au *singulier*, comme au *pluriel*, avec la lettre *s* au second mot :

Un Brèche-dents, parce qu'un *brèche-dents* est un homme qui a une brèche ou un vide aux *dents antérieures* ; soit que l'on parle d'une seule personne ou de plusieurs, ce n'est toujours que l'idée d'un vide qu'on veut faire entendre, et ce vide est aux *dents* ;

Un Casse-noisettes, un *casse-mottes* ; parce que, comme le dit l'*Académie*, l'un et l'autre sont des instruments avec lesquels on casse des *noisettes*, des *mottes*, des *noix* ;

Chasse-chiens, parce que ce substantif composé se dit de celui qui chasse les chiens d'un lieu quelconque ;

Un Chasse-mouches, parce que (d'après l'*Académie* elle-même) c'est un petit balai avec lequel on chasse les *mouches*;

Un Cent-suisses, parce que ce substantif composé se dit (suivant la définition de l'*Académie*) d'un des *cent-suisses* de la garde du roi.

À l'égard du mot *chevau-léger*, M. *Lemare* voudroit qu'on écrivît au singulier comme au pluriel, *chevaux-légers* avec un *x* à *chevaux*, parce que, selon lui, on dit : *mille chevaux*, pour *mille cavaliers*, et que, d'après la même analogie, on a dit *être dans les chevaux-légers*, et, par une abréviation plus grande encore, un *chevaux-légers*.

Quoi qu'il en soit, l'usage est d'écrire *chevau-léger* au singulier, et *chevau-légers* au pluriel; c'est, comme l'observe M. *Boniface*, une expression consacrée, de même que *franc-maçonnerie*, substantif féminin formé sur *franc-maçon*; et *haute-liceur*, substantif masculin formé sur *haute-lice*, où les deux dérivés, *lice* et *haute*, sont invariables;

Un Chèvre-pieds, parce que ce substantif signifie (d'après le Dictionnaire de l'*Académie*) un satyre qui a des pieds de chèvre;

Un Claque-oreilles, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un chapeau dont les bords sont pendants et se soutiennent peu; et ainsi *claque-oreilles* est un chapeau dont les bords pendants claquent les oreilles;

Un couvre-pieds, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est une sorte de petite couverture d'étoffe qui sert à couvrir les *pieds*;

Un cure-dents, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un petit instrument dont on se cure les *dents*;

Un cure-oreilles, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un petit instrument propre à curer les *oreilles*;

Un ENTR'ACTES, parce que (selon la définition de l'*Académie*) c'est un espace, un intervalle qui est *entre deux actes, entre deux nœuds* d'une pièce de théâtre;

Un ENTRE-CÔTES, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un morceau de viande coupé entre *deux côtes* de bœuf;

Un ESSUIE-MAINS, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un linge qui sert à essuyer les *mains;*

Un LAVE-MAINS, parce que ce mot signifie un ustensile de cuisine, de salle à manger où on se lave les mains;

Un GARDE-FOUS, parce que, dit M. *Lemare*, un *garde-fous* est une barrière que l'on met au bord des quais, des terrasses, pour empêcher que les *fous* ou les étourdis ne tombent;

Une GARDE-ROBES, parce que (selon l'*Académie*) c'est une chambre destinée à renfermer les habits;

Un GOBE-MOUCHES, parce que ce mot signifie une espèce de petit lézard fort adroit à gober les *mouches.* Figurément on a donné ce nom à l'homme qui n'a pas d'avis à lui;

Un HAUT-DE-CHAUSSES, parce que cette expression s'entend de la partie du vêtement de l'homme qui le couvre jusqu'au *haut des* CHAUSSES, actuellement appelé *bas, culotte, pantalon.* — *Chausser* vient du latin *calceare* (de *calceus*, talon); au plur. on écrit *hauts-de-chausses;*

Un PÈSE-LIQUEURS, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) c'est un instrument par le moyen duquel on découvre la pesanteur des LIQUEURS;

Un PORC-ÉPICS, parce que (d'après la définition de l'*Académie*) un *porc-épics* est un animal dont le corps est couvert de beaucoup d'*épics* ou de piquants.—Le mot *épics,* dit M. *Boniface*, n'est point une altération, c'est l'ancienne orthographe; on disoit *épic* pour *épi, piquant.* Ce mot vient du latin *spica;*

Un PORTE-MOUCHETTES, parce que ce mot signifie un plateau de métal où l'on met des *mouchettes.* — Par analogie on écrira un *porte-lettres*, et un *porte-manteaux* (autrement dit *porte-habits*), etc., etc.;

Un QUINZE-VINGTS, parce qu'un *quinze-vingts* est un des aveugles placés dans l'hôpital des *Quinze-vingts* ou trois cents aveugles. — L'*Académie* écrit l'hôpital des *Quinze-vingts* avec un *s*, et un *quinze-vingt* sans *s*; mais M. *Lemare* et M. *Boniface* observent avec raison que *quinze-vingts* désigne dans les deux cas, au singulier et au pluriel, *quinze vingtaines*, ou *trois cents*;

Un SERRE-PAPIERS, parce qu'un *serre-papiers* est une sorte de tablette où l'on serre des *papiers*;

Un SOUS-ORDRES, parce que (dit l'*Académie*) ce substantif signifie celui qui est soumis *aux ordres* d'un autre;

Un TIRE-BOTTES, parce que c'est un instrument propre à tirer *les bottes*;

Un VIDE-BOUTEILLES, parce qu'il n'est pas probable que cette dénomination familière ait été affectée au lieu où l'on ne boit qu'une bouteille, mais à celui où l'on en vide plusieurs.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer lèvent toutes les difficultés sur la manière d'écrire au singulier et au pluriel tous les substantifs composés; cependant, pour ne rien laisser à désirer, nous allons donner la liste des substantifs les plus en usage, rangés par ordre alphabétique, et tels qu'il faut les écrire au *pluriel.* Quant à leur orthographe au *singulier*, nous ne la donnerons point, afin d'abréger, et parce qu'elle ne peut pas présenter d'incertitude, puisque tous les mots qui ont dans cette liste la marque du pluriel, ne la prennent (sauf les cas indiqués par l'expression au singulier *un*, ou *une*) que quand on les emploie au pluriel.

LISTE DES SUBSTANTIFS COMPOSÉS le plus en usage, ORTHOGRAPHIÉS AINSI QU'ILS DOIVENT L'ÊTRE AU PLURIEL.

Nota. Il y a des Substantifs composés qui ne peuvent s'employer qu'au singulier ; ils ne sont pas compris dans cette liste.

DES

Abat-faim, (*grosses pièces de viande*).
Abat-jour. } voyez.
Abat-vent. } p. 171.
Abat-voix.
Aigues-marines. v. pag. 171.
Appui-main. voy. pag. 171.
Après-demain.
Après-dînées.
Après-midi.
Après-soupées.
Arcs-boutants. voy. pag. 172.
Arcs-doubleaux.
Arcs-en-ciel.
Arrière-boutiques.
Arrière-corps.
Arrière-gardes.
Arrière-goûts.
Arrière-neveux.
Arrière-pensées.
Arrière-petits-fils.
Arrière-petites-filles
Arrière-points.
Arrière-saisons.
Arrière-vassaux.
Avant-becs, (*terme d'architect.*).

DES

Avant-bras.
Avant-cours.
Avant-coureurs.
Avant-derniers.
Avant-faire-droit, (*terme de palais*).
Avant-fosses.
Avant-goûts.
Avant-gardes.
Avant-mains.
Avant-murs.
Avant-pieux.
Avant-propos.
Avant-scènes.
Avant-toits.
Avant-trains.
Avant-veilles.
Bains-Marie. Voy. pag. 172.
Barbes-de-bouc, (*salsifis sauvages*).
Barbes-de-chèvre, (*sorte de plantes*).
Barbes-de-Jupiter, (*sorte de plantes*).
(*un ou des*)
Bas-fonds, (*terrains bas*).
(*des*)
Bas-reliefs.
Bas-ventres.

DES

Basses-contre.
Basses-cours.
Basses-fosses, (*cachettes obscures et profondes*).
Basses-lices, (*terme de marine*).
Basses-tailles.
Basses-voiles.
Beaux-esprits.
Beaux-fils.
Beaux-frères.
Beaux-pères.
Bec-figues, (*oiseaux qui becquetent les figues*).
Becs-d'âne, (*sorte d'outils*).
Becs-de-canne
Becs-de-corbin.
Becs-de-grue.
Belles-de-jour.
Belles-de-nuit. voy. pag. 172.
Belles-filles.
Belles-mères.
Belles-sœurs.
Bien-aimés.
Bien-être.
(*des*)
Biens-fonds.

DES

Blancs-becs, voy. p. 179. (*jeunes gens sans expérience*): *la partie prise pour le tout.*
Blanc-manger.
Blancs-de-baleine.
Blancs-manteaux, (*religieux en manteaux blancs*): *l'habit pour la personne.*
Blanc-seings, voy. p. 172.
Blanc-signés.
Bons-henris, v. p. 172.
Bons-chrétiens, voy. pag. 172.
Bouche-trous. (*terme de théorie, remplaçants*).
Boute-en-train. voy. pag. 172.
Boute-hors.
Boute-tout-cuire. voy. pag. 172.
Boute-feu. voy. p. 172.
Boute-selle.
Bouts-rimés.
Branches-ursines, (*sorte de plantes*). (*un* ou *des*)
Brèche-dents. voy. pag. 181. (*des*)
Brise-cou. } voy.
Brise-glace. } p. 172.

DES

Brise-raison, (*hommes qui parlent sans raison*).
Brise-scellé, (*voleurs*).
Brise-vent. v. p. 172.
Brûle-tout.
Caille-lait.
Caillots-rosats, (*sorte de poires*).
Carême-prenant, (*hommes prenant le carême*).
Casse-cou. v. p. 172.
Casse-tête.
Casse-cul. (*un* ou *des*)
Casse-mottes, voy. pag. 181. (*un* ou *des*)
Casse-noisettes. v. pag. 181.
Casse-noix, v. p. 181. (*un* ou *des*) } v. p.
Cent-suisses. } 182. (*des*)
Cerfs-volants, (*insectes à quatre ailes*). (*un* ou *des*)
Chasse-chiens. (*un* ou *des*)
Chasse-coquins. (*des*)
Chasse-cousin, (*méchant vin*).
Chasse-marée. voy. pag. 173. (*un* ou *des*)
Chasse-mouches. voy. pag. 182.

DES

Chats-huants.
Chauffe-cire, (*officiers qui chauffent la cire*).
Chauffe-lit.
Chausse-pied, (*morceaux de cuir propres à chausser un soulier*).
Chausses-trapes, (*piège*).
Chauves-souris. v. p. 173.
Chefs-d'œuvre. voy. pag. 173.
Chefs-lieux. (*des*)
Chênes-verts, (*chênes, autrement dit yeuses*).
Chevau-légers. voy. pag. 182.
Chèvre-feuilles. (*un* ou *des*)
Chèvre-pieds. v. p. 182. (*faunes, satyres*). (*des*)
Chiants-lits, (*Volt., poésies mêl.*).
Chiches-faces, (*hommes qui ont une face chiche*).
Chiens-loups.
Chiens-marins.
Choux-fleurs. v. p. 173.
Choux-navets.
Choux-raves.
Ciels-de-lit, (*de lit en général*).

DES

Ciels-de-tableau, (*de tableau en général*).

Claires-voies.

(*un* ou *des*)

Claque-oreilles, v. p. 182, (*chapeaux qui claquent les oreilles*).

(*des*)

Co-états.

Co-évêques.

Co-héritiers.

Co-légataires, etc.

Coiffes-jaunes, (*oiseaux qui portent une coiffe jaune: la partie prise pour le tout*).

Colin-maillard. voy. pag. 173.

Contre-allées.

Contre-amiraux.

Contre-appels.

Contre-basses.

Contre-batteries.

Contre-charges.

Contre-chevrons.

Contre-clefs.

Contre-cœurs.

Contre-coups.

Contre-danses. voy. pag. 182.

Contre-échanges.

Contre-épreuves.

Contre-espaliers.

DES

Contre-fenêtres.

Contre-fentes.

Contre-finesses.

Contre-fugues.

Contre-jour. v. p. 173.

Contre-lettres.

Contre-maîtres.

Contre-marches.

Contre-marée.

Contre-marques.

Contre-ordres.

Contre-poison. v. p. 173.

Contre-révolutions.

Contre-rondes.

Contre-ruses.

Contre-vérités. voy. pag. 174.

Co-propriétaires.

Coq-à-l'âne. v. p. 174.

Cordons-bleus, (*espèce d'oiseaux*).

Corps-de-garde.

Corps-de-logis.

Coupe-cu, (*terme de jeux*).

Coupe-gorge. }
Coupe-jarret. } v. p. 174.
Coupe-tête. }
(*sorte de jeux*). }

(*des*)

Coupe-pâte, (*ce qu'emploient les boulangers pour couper la pâte*).

DES

Courts-bouillons.

Courtes-bottes, (*petits hommes: c'est la partie pour le tout*).

Courtes-pailles.

Courtes-pointes. v. p. 174.

(*des*)

Cous-de-pied (205).

Couvre-chef. } v. p.
Couvre-feu. } 174.

(*un* ou *des*)

Couvre-pieds. voy. pag. 182.

(*des*)

Crève-cœur. } v. p.
Cric-crac. } 175.

(*un*)

Croc-en-jambes.

(*des*)

Crocs-en-jambes. v. p. 175.

Croix-de-par-Dieu.

(*un* ou *des*)

Croque-notes, (*musiciens de peu de talent*).

(*des*)

Culs-de-jatte. voy. pag. 174.

Culs-de-basse-fosse, (*cachot*).

Culs-de-lampe.

Culs-de-sac, (*rues qui imitent un sac*).

(*un* ou *des*)

Cure-oreilles. v. p. 182

---

(205) Voyez les Remarques détachées, pour savoir si l'on doit écrire *Coude-pied*, ou *Cou-de-pied*.

DES

(*un* ou *des*)
Cure-dents. v. p. 182.
(*des*)
Dames-jeannes, (*grosses bouteilles*). voy. pag. 179.
Demi-bains.
Demi-dieux (206).
Demi-heures, etc.
Demi-lunes.
Demi-métaux.
Demi-savants.
Doit-et-avoir, (*t. de fin.*)
Doubles-feuilles.
Doubles-fleurs.
Eaux-de-vie. voy. pag. 175.
Eaux-fortes.
Écoute-s'il-pleut, (*moulins qui vont par des écluses*).
(*un* ou *des*)
Entr'actes. v. p. 183.
(*un* ou *des*)
Entre-colonnes. v. pag. 183.
(*une* ou *des*)
Entre-côtes.
(*une* ou *des*)
Entre-lignes.
(*un* ou *des*)
Entre-nœuds.
} v. p. 183.

DES

(*un* ou *des*)
Entre-sourcils. voy. pag. 183.
(*des*)
Entre-deux,
Entre-sol.
Épines-vinettes,
(*un* ou *des*)
Essuie-mains. voy. pag. 183.
(*des*)
Ex-généraux.
Fausses-braies, (*t. de fortification*).
Faux-germes.
Fausses-couches.
Fausses-fenêtres.
Fausses-portes.
Fausses-clefs.
Faux-fuyants.
Faux-incidents.
(*des*)
Faux-semblants.
(*un* ou *des*)
Fesses-cahiers, (*qui gagne sa vie à faire des cahiers, des rôles d'écriture*)
Fesse-Mathieu. voy. pag. 175.
Fêtes-Dieu.
Fier-à-bras. v. p. 175.
Fins-de-non-recevoir (*t. de palais*).
Folles-enchères.

DES

Fort-vêtus, (*Regnard*, le Distrait, act. I, sc. 1.)
Fouille-au-pot. voy. p. 175.
Fourmis-lions.
Francs-alleux, (*biens francs*).
Francs-réals, (*espèce de poires*).
Francs-salés.
Francs-maçons.
Fripe-sauce, (*goinfres, t. bas*).
Gagne-denier. voy. pag. 175.
(*des*)
Gagne-petit. } v. p.
Gagne-pain. } 176.
Garde-bourgeoise, (*t. de palais*).
Garde-boutique, (*marchandises qui sont depuis longtemps dans la boutique, sans pouvoir être vendues*).
Gardes-champêtres (207).
Gardes-chasse. } v. p.
Gardes-côtes. } 176.
Gardes-forestiers. v. p. 176.

---

(206) Au pluriel, le mot qui suit *demi* prend toujours la marque caractéristique de ce nombre; et *demi* ainsi placé ne varie jamais.

(207) Voyez, p. 176, la règle sur l'emploi, au pluriel, du mot *garde*, en composition avec un autre mot.

DES

Gardes-magasins. voy. p. 176.
Gardes-marines. v. pag. 176.
Gardes-marteau. v. pag. 176.
(*des*)
Garde-noble, (*t. de palais*).
Gardes-note. v. p. 176.
Garde-vue.
Garde-manger.
(*un* ou *des*)
Garde-fous. v. p. 183.
(*une* ou *des*)
Garde-robes. v. p. 183.
Garde-feu. v. p. 183.
(*un* ou *des*)
Garde-meubles.
(*un*)
Garde-malades.
(*des*)
Gardes-malades.
Gâte-métier. v. p. 176.
Gâte-pâte.
(*un* ou *des*)
Gobe-mouches. voy. p. 183.
(*des*)
Gommes-guttes.
Gommes-résines, (*qui tiennent de la g. et de la résine*).

DES

Gorges-chaudes.
Gouttes-crampes, (*convuls. soudaines du nerf de la jambe*).
Grands-maîtres.
Grands-pères, (GRAND *suit toujours le sort de son substantif*).
Grand'-mères (208), (GRAND' *est toujours invariable*).
Grand'-messes.
Grands-oncles.
Grand'-rues.
Grand'-tantes.
Gras doubles.
Gratte-cu.
Grippe-sou. v. p. 176.
Gros-becs, (*oiseau*).
Gros-blancs, (*mastic*).
Gros-textes, (*t. d'imprimerie*).
Guets-apens.
Guide-âne.
Hausse-côl. v. p. 177.
Haut-à-bas, (*porte-balles*).
Hauts-bords.
(*un*)
Haut-de-chausses. voy. pag. 183.
(*des*)
Hauts-de-chausses. voy. pag. 183.

DES

Hautes-contre. voy. pag. 177.
Hautes-cours.
Hautes-lices, (*fabr. de tapisserie*).
Hautes-futaies. voy. pag. 177.
Hautes-paies.
Hautes-tailles.
Hauts-le-corps. voy. pag. 177.
Havre-sacs. v. p. 177.
Hors-d'œuvre. voy. p. 177.
Hôtels-Dieu.
In-dix-huit, in-douze, etc., etc.
(*un* ou *des*)
Lave-mains. v. p. 183.
(*des*)
Loups-cerviers.
Loups-garous.
Loups-marins.
Main-levée.
(*un*)
Maître-ès-arts.
(*des*)
Maîtres-ès-arts.
Mal-aise, (*l'Académ. supprime le trait d'union*).
Mal-entendu.
Mal-être.
Messires-Jeans. v. p. 179.

---

(208) Voyez à l'apostrophe, chapitre de l'Orthographe, dans quel cas l'e de *grande* s'élide.

DES

Meurt-de-faim.

Mezzo-termine, (*t. de musique*).

Mezzo-tinto, (*demi-teintes*).

Mi-août, (*on ne pluralise jamais les noms de mois*).

Mi-carêmes (209), (*on pluralise carême*).

(*un* ou *des*)

Mille-pieds, (*espèce de cloportes*).

(*une* ou *des*)

Mille-feuilles.

(*une* ou *des*)

Mille-fleurs.

(*des*)

Mortes-saisons.

Mouille-bouche. v. pag. 177.

Nerfs-férures, (*t. de maréchalerie*).

Non-paiements.

Non-valeurs.

(*des*)

Opéra-comiques.

DES

Orties-grièches, (*esp. partic. d'orties*).

Ouï-dire, (*nouvelles qu'on a ouï-dire*).

Paille-en-cu, (*espèce-d'oiseaux*).

Pains-de-coucou, (*sorte de plantes*).

Pains-de-pourceau, (*sorte de plantes*).

Passe-debout, (*t. de finance*).

Passe-droit.
Passe-paroles.
Passe-partout.
Passe-passe.
} v.p. 177.

Passe-pied.

Passe-poil.

Passe-port. v. p. 177.

Passe-temps.

Passe-velours.

Perce-neige. v. p. 177, (*espèce de plantes*).

Perce-oreille, (*p. insectes qui s'introduisent dans l'oreille*).

DES

(*des*)

Perce-pierre, *ou* Passe-pierre, (*espèce de plantes*).

(*un* ou *des*)

Pèse-liqueurs. voy. pag. 183.

(*des*)

Petits-laits.

Petits-maîtres.

Petits-neveux.

Petits-textes, (*t. d'imprimerie*).

Petites-nièces.

Pieds-d'alouette, (*plante*).

Pieds-de-biche, (*instrum. de dentiste*).

Pieds-de-bœuf.

Pied-de-chat, (*sorte de plantes*).

Pieds-de-veau.

Pieds-droits, (*t. d'architecture*).

Pieds-forts, (*pièces de monnoie*).

---

(209) *Mi.* L'*Acad.* au mot *mi*, écrit d'abord à *mi-jambes*, ou jusqu'à *mi-jambes*; puis elle donne pour ex. *il n'y a de l'eau qu'à mi-jambe*, que jusqu'à *mi-jambe*. On dit bien d'une dame qu'elle a la *jambe fine*, parce qu'une seule suffit pour modèle; mais on ne dit point d'un homme qui traverse un ruisseau ou une rivière, *il a la jambe dans l'eau*, mais, *il a les jambes dans l'eau*: donc il faut dire *il n'y a de l'eau que jusqu'à moitié des jambes*, ou *jusqu'à mi-jambes*, avec un *s* à *jambe*. (M. Lemare, pag. 350.)

Observez que ces mots ne s'emploient jamais que précédés de *à*.

DES

Pied-à-terre. } v. p. 178.
Pieds-plats. }
Pieds-bots. }
Pies-grièches,
(*espèce d'oiseaux dont la voix est très-aigre*).
Pince-maille. v. p. 176.
(*personnes qui ne négligent pas une maille, monnoie de très-peu de valeur*).
Pince-sans-rire,
(*hommes malins et sournois*).
Pique-nique. } v. p. 178.
Plains-chants. }
Plats-bords,
(*garde-fous qui règnent autour du pont d'un vaisseau*).
Plates-bandes.
Plates-formes.
Plats-pieds *ou* pieds-plats,
(*hommes méprisabl.*).
Pleure-misère.
Ponts-neufs. voy. pag. 178.
Ponts-levis.
(*un*) } v. p. 183.
Porc-épics. }
(*des*) }
Porcs-épics. }
Porte-aiguille. } v. p. 179.
Porte-arquebuse. }
Porte-bougie. }
Porte-broche }

DES

Porte-crayon. } v. p. 179.
Porte-croix. }
Porte-crosse. }
Porte-dieu. }
Porte-drapeau }
Porte-enseigne. }
Porte-étendard. }
Porte-faix. }
Porte-huilier. }

(*un* ou *des*)

Porte-clefs,
(*guichetiers qui portent les clefs*).

(*un* ou *des*)

Porte-lettres. voy. pag. 184.

(*des*)

Porte-lumière. } v. p. 179.
Porte-malheur. }
Porte-manteau }
(*officiers qui portent le manteau devant le roi, devant les princes*).

(*un* ou *des*)

Porte-manteaux. v. p. 184.
(*morceaux de bois qui servent à suspendre les manteaux ou les habits*).

(*un* ou *des*)

Porte-montres. voy. pag. 184.

DES

(*un* ou *des*)

Porte-mouchettes. voy. pag. 184.

(*des*)

Porte-mousqueton. voy. pag. 179.

(*un* ou *des*)

Porte-rames. v. p. 184
(*t. de manuf.*).

(*des*)

Porte-respect. p. 179.
Porte-vent, } v. p. 179.
(*t. d'organis.*) }
Porte-verge, }
(*bedeaux*). }
Porte-voix. }
Post-scriptum.
Pots-au-feu.
Pots-de-vin,
(*présents au-delà du prix convenu*).
Pots-pourris,
(*t. de littér., de mus.*)
Pour-boire (210).
Pousse-cul,
(*archers de la pousse*).

(*un* ou *des*)

Pousse-pieds,
(*espèce de coquilles*).

(*des*)

Prête-nom.
Quasi-contrats.
Quasi-délits.
Quartiers-maîtres,
(*officiers milit.*).
Quartiers-mestres,
(*maréchaux de logis*).

---

(210) L'*Académie*, *Boiste*, *Gattel*, et beaucoup d'écrivains mettent *pour-boire* en un seul mot, et alors ils lui donnent au pluriel la lettre *s* (*pourboires*).

DES

Qu'en-dira-t-on.
(*un* ou *des*)
Quinze-vingts. voy. pag. 184.
(*des*)
Qui-va-là.
Rabat-joie.
Reines-claudes. voy. pag. 179.
Relève-moustache, (*pinces d'émailleur*).
Remue-ménage, (*troubles*, *désordres*).
Réveille-matin. voy. pag. 179.
(*des*)
Revenants-bon, (*profits éventuels*).
Rose-croix, (*secte d'empiriques*).
Rouges-gorges. v. pag. 178.
Sages-femmes. voy. p. 179.
Saints-augustins, (*plusieurs sortes de caractères auxquels on donne le nom de Saint-Augustin: la cause pour l'effet*).
SaintesBarbes, (*où on tient la poudre dans un vaisseau*).
Sangs-de-dragon, (*sorte de plantes*).
Saufs-conduits. voy. pag. 180.
Savoir-faire.
Savoir-vivre.
Semi-pensions.

DES

Semi-tons
Sénatus-consultes.
(*un* ou *des*)
Serre-ciseaux. voy. pag. 184.
(*des*)
Serre-file. v. p. 180.
(*un* ou *des*)
Serre-papiers. voy. pag. 184.
(*des*)
Serre-tête. v. p. 180.
Serre-point.
(*des*)
Songe-creux, (*hom. rêveurs*, *mél.*)
Songe-malice, (*personnes malignes*).
Souffre-douleur.
Sous-arbrisseaux.
Sous-baux.
Sot-l'y-laisse, (*dessus du croupion d'une volaille*).
Sous-barbe, (*t. de maréchalerie*).
Sous-ententes.
Sous-fermes.
Sous-lieutenants.
Sous-locataires.
Sous-maîtres.
(*un* ou *des*)
Sous-ordres. v. p. 184.
(*des*)
Sous-préfets.
Sous-secrétaires.
Sur-arbitres.
Tac-tac.

DES

Tailles-douces.
Tâte-vin, (*instruments pour tirer le vin*).
Taupes-grillons.
Terre-pleins. v. p. 180 (*t. de fortification*).
Tête-à-tête. v. p. 180.
Têtes-cornues, (*sorte de plantes*).
Tire-balle. v. p. 180.
(*un* ou *des*)
Tire-bottes. v. p. 184.
(*des*)
Tire-bouchon.
Tire-bourre.
Tire-fond.
Tire-lires.
Tire-moëlle.
} v. p. 180.
Tire-pied.
Toute-bonnes, (*sorte de plantes*).
Toute-saines, (*plantes totalement bonnes et saines*).
Toute-épice, (*sorte de plantes qui ont le goût de l'épice*).
Toutou, (*pet. chiens*).
Tout-ou-rien, (*terme d'horlogerie*).
Tragédies-opéra. (La Harpe.)
Trente-et-un, (*espèce de jeu*).
Trippes-madame, (*sorte d'herbes*).
Trouble-fête. voy. pag. 181.

DES

Trous-madame, (*un* ou *des*)

Va-nu-pieds, (*hommes obscurs*). (*des*)

Va-tout, (*terme de jeu*).

Vade-mecum, (*choses qu'on porte avec soi*).

Veni-mecum, (*sorte de livres qu'on porte avec soi et commodes par leur petitesse*).

DES

(*des*)

Vers-coquins, (*chenilles de vigne*).

Vers-luisants.

Vers-à-soie.

Verts-de-gris.

Vice amiraux, (*officiers de marine après l'amiral*.

Vice-baillis.

Vice-consuls.

Vice-gérents.

Vice-légats.

Vice-présidents.

Vice-rois.

DES

Vice reines.

(*un* ou *des*)

Vide-bouteilles, (*pet. bâtim.; lieux de plaisir*). v. p. 184.

(*des*)

Vis-à-vis, (*sorte de voitures*).

Vole-au-vent, (*patisserie*), voy. pag. 181.

Quand deux Noms sont unis par DE, *dans quels cas le second doit-il être au singulier ou au pluriel?*

Nous ne connoissons que trois Grammairiens qui se soient occupés de cette question : M. *Lemare*, M. *Fréville* et M. *Ballin* (un des rédacteurs du Man. des amat. de la langue françoise). C'est principalement l'opinion de ce dernier Grammairien qui va servir de base à la solution de cette difficulté.

Il ne paroîtra sûrement pas inutile de faire remarquer d'abord que le Dictionnaire de l'*Académie*, qui est en général la source la plus certaine du bon usage, ne peut être ici d'aucune autorité, puisqu'il emploie le singulier et le pluriel dans les mêmes circonstances; par exemple on trouve :

Aux mots

AMANDE, ...	Pâte d'AMANDE, huile d'AMANDE *douce*, gâteau d'AMANDES.
PÂTE, ...	Pâte d'AMANDES.
HUILE, ...	Huile d'OLIVE, huile d'AMANDES *douces*.
COUVERTURE, ...	Couverture de MULET, couverture de CHEVAUX.
GELÉE, ...	Gelée de POMME, de GROSEILLE.
COING, ...	Gelée de COINGS.
MARMELADE, ...	Marmelade de POMMES, de PRUNES.
OEILLET, ...	Un pied d'OEILLETS.
PIED, ...	Un pied d'OEILLET, trois ou quatre pieds de BASILIC, de GIROFLÉE, deux cents pieds d'ARBRES.

L'édition de 1798 est absolument conforme aux précédentes, excepté que le mot *amande* y est toujours au pluriel dans *pâte* d'amandes, et *huile* d'amandes.

Les Auteurs du dictionnaire, dit de *Trévoux*, n'ont pas suivi une marche plus sûre; on lit dans ce dictionnaire :

*Le chagrin se fait de peaux d'*ANE *et de* MULET; *les parchemins de peaux de* MOUTON *et de* CHÈVRES.

Ces citations, qu'il eût été facile de rendre plus nombreuses, sont suffisantes pour prouver l'incertitude qui règne sur ce point de grammaire, et par conséquent l'intérêt que présente la question à résoudre.

Pour en donner la solution, *il faut principalement s'attacher à distinguer dans quelle acception est employé le nom qui suit* DE.

1°. Si le second nom ne sert qu'à spécifier la nature du premier nom, et par conséquent s'il n'est employé que

dans un sens indéfini, dans un sens général qui ne présente à l'esprit qu'une idée vague et confuse, l'idée de pluralité disparoît, et alors c'est *du singulier* que l'on doit faire usage.

On écrira donc, des queues de *cheval*, des couvertures de *cheval*, de la pâte d'*amande*, de l'huile d'*olive*, une maison de *pierre*, ainsi de suite; parce que les mots *cheval*, *amande*, *olive*, *pierre* sont employés plutôt pour spécifier les mots *queues*, *couvertures*, *pâte*, *huile*, *gelée*, *maison*, que pour rappeler l'idée des objets dont ils expriment le nom; ou si l'on aime mieux, parce que, quand on dit des queues de *cheval*, de la pâte d'*amande*, etc., etc., on ne pense pas à plusieurs chevaux, à plusieurs amandes; les mots *cheval*, *amande*, étant employés dans un sens vague, ne servent qu'à spécifier, à qualifier le premier substantif; et ne diroit-on pas des *crins de cheval*, quand même il y en auroit une quantité assez considérable pour faire reconnoître qu'ils viennent de plusieurs chevaux?

Par la même raison on écrira aussi, avec l'*Académie*, des *ris de* VEAU, des *arbres à* FRUIT; des *plants de* VIGNE; des *arpents de* TERRE; des *langues de* MOUTON, de BOEUF, de PORC; un *potage avec des crètes de* COQ; une *robe garnie de queues de* MARTRE; un *ragoût de queues de* MOUTON; *il a fait exposer des queues de* CHEVAL; . . . . .

Avec *Boileau* (le Lutrin, chant I):

Un lit *de plume* à grands frais amassée;

Avec J.-J. *Rousseau*: des *corps de* ROBE;

Avec *Florian*: *Elle prépare des peaux d'agneau*;

puisque les mots *veau*, *mouton*, *bœuf*, etc., etc., ne servent qu'à spécifier l'espèce de *ris*, de *langue*, etc.

2°. Si le second nom désigne une chose qui n'est pas susceptible de se compter, il reste *au singulier*. On écrit: *une mesure de froment*, parce qu'on ne dit pas *un froment*, *deux froments*.

EXCEPTION. Le second nom se met au *pluriel*, s'il désigne une chose qui se compte; on écrit donc : *une mesure de haricots*, puisque l'on dit *un haricot, deux haricots;* ou encore si le nom qui précède *de* réveille nécessairement une idée de *nombre*, de *quantité*, qu'il communique au nom suivant, à moins cependant que celui-ci ne désigne un tout qui ne se considère qu'en masse, comme *paille, foin, grain, drap, vin, eau, papier, viande*, etc., car alors le nom rentreroit dans l'idée générale et indéfinie, et s'orthographieroit *au singulier*.

D'après ce qui précède, on écrira :

Des *gens de* PLUME.........	Un *balai de* PLUMES.
Des *marchands de* PLUME (pour lit)...............	Un *marchand de* PLUMES (à écrire, pour écrire).
Des *caprices de* FEMME......	Une *pension de* FEMMES.
Des *bouquets de* JASMIN......	Un *bouquet de* ROSES.
Des *pieds de* GIROFLÉE......	Un *pied d'*OEILLETS.
Des *marchandes de* POISSON..	Une *marchande de* HARENGS.
Des *marchands de* VIN.....	Un *marchand de* VINS FINS.
Des *coulis de* CHAPON	Un *coulis d'*ÉCREVISSES.
Des *marchandes de* SOIE......	Une *marchande de* CARPES.
Des *marchandes de* MORUE..	Un *vaisseau chargé de* MORUES.
Des *maux de* TÊTE......	Un *mal de* REINS.
Deux *pieds de* MARJOLAINE.	Deux *pieds d'*ARBRES.
Un *ciel de* LIT............	Deux *ciels de* LITS.
Des *roulettes de* LIT; *quatre roulettes de* LIT..........	Des *bois de* LITS, huit *roulettes de* LITS.
Des *hommes de* ROBE, des *hommes d'*ESPRIT.........	Un *homme de* LETTRES, un *homme d'*AFFAIRES.
Des *recueils de* MUSIQUE....	Un *recueil de* GRAVURES, *d'*ESTAMPES.
Des *bouquets de* FLEUR d'orange................	Un *bouquet de* FLEURS.
Des *coups de* POING, des *coups de* PIED...............	Un *coup d'*ONGLES.

Des *pots au* FEU, des *pots de* BASILIC, des *pots de* BEURRE.	Un *pot de* FLEURS(211), un *pot à* FLEURS, un *pot d'*ŒILLETS, *de* CONFITURES.
Des *tas*, des *touffes d'*HERBE..	Un *tas de* PIERRES.
Des *livres de pâte d'*AMANDE..	Un *gâteau d'*AMANDES.
Des *maîtres de* MUSIQUE....	Un *maître de* LANGUES.

Des *gens de plume;* c'est-à-dire des *gens* se servant ou vivant *de la plume;* ici *plume* est employée dans un sens vague, indéfini, comme dans cette phrase: *manier la plume.* Des *marchands de plume:* on ne vend pas des *plumes* pour lits, on vend *de la plume;* mais on écrit Un *balai de plumes*, un *marchand de plumes* avec le pluriel, parce qu'on ne peut pas dire qu'un balai est fait avec de la plume, que ce marchand ne vend qu'une seule plume.

Des *caprices de femme*, c'est-à-dire venant de femme, tenant de la nature de la femme; et une *pension de femmes*, c'est-à-dire où il y a plusieurs femmes.

Des *bouquets de jasmin*, c'est-à-dire faits avec du jasmin, et non avec des jasmins; mais on écrit un *bouquet de roses*, parce qu'une seule rose ne compose pas un bouquet.

Des *pieds de giroflée*, c'est-à-dire venant d'une giroflée: on ne dit pas couper des giroflées, comme on dit couper des arbres, la giroflée ne se compte pas par individus, mais on écrit, avec le pluriel, un *pied d'œillets*, c'est-à-dire portant ordinairement plus d'une seule fleur de cette espèce.

Des marchandes de poisson. On dit habituellement vendre

(211) Un pot *de* fleurs est un pot où il y a des fleurs; et un pot *à* fleurs est un pot propre à mettre des fleurs.

On dit de même: un pot *de* confitures et un pot *à* confitures; un pot *de* beurre et un pot *à* beurre.

Observez que l'on dit un pot *à* l'eau, un *pot* propre *à* mettre de l'eau; et non pas *pot à eau*, qui est un gasconisme.

On dit aussi un *pot au lait*, et non *un pot à lait.*

(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Trévoux*.)

du *poisson :* d'ailleurs des poissons, comme le saumon, la morue, se vendent par fractions, tandis que les harengs, les carpes, les anguilles se vendent par entiers, par individus. C'est pour un semblable motif que l'on écrit des *recueils de musique*, car on ne dit pas des *musiques;* et qu'on écrit avec le pluriel, *un recueil d'estampes*, parce que ce recueil n'est pas d'une seule estampe.

De même, on dit qu'une marchande de morue vend *de la morue*, et non pas *des morues;* mais une *marchande de carpes* en vend plus d'une.

Quand je dis des *marchands de vin*, je n'entends pas dire qu'ils vendent des vins, quoiqu'ils en aient de plusieurs espèces; je veux parler, en général, de marchands qui vendent du *vin*, et non du *cidre*, du *bois*, du *drap*, ou toute autre marchandise : ces mots de *vin* sont purement spécificatifs, ils forment un tout, un ensemble et une masse de même espèce : c'est pourquoi il faut le singulier; c'est là même chose quand je dis un *marchand de drap*, *de linge*, *de toile*, *de cidre*, etc. Mais j'écris avec le pluriel : un marchand de *vins fins*, un marchand de différents *beurres salés* et *fondus*, de *toiles blanches* et *grises*, de *draps de Louviers et d'Elbœuf*, parce qu'alors j'ai besoin de distinguer les diverses sortes de vins, les diverses sortes de beurres, de toiles, de draps que tiennent ces marchands.

J'écris aussi des *coulis de chapon*, avec le singulier, parce qu'on n'a pas besoin de plusieurs chapons pour faire un coulis; mais, comme on ne sauroit faire un coulis avec une seule écrevisse, alors on doit écrire un *coulis d'écrevisses* avec le pluriel.

Si l'on écrit des *maux de tête* avec le singulier, c'est parce qu'on n'a pas en vue de parler de plusieurs têtes, mais de tête en général, dans un sens vague, indéfini; au contraire, j'écris un *mal de reins* avec le pluriel, parce que le mot *reins* n'a pas de singulier dans ce sens;

Deux pieds d'*arbres*, c'est-à-dire deux pieds ou troncs venant de *deux arbres*. — Deux pieds de *marjolaine*, c'est-à-

dire deux pieds venant de *la marjolaine :* car on ne dit pas couper des marjolaines, comme on dit couper des arbres. La marjolaine ne se compte pas par individus;

Un ciel *de lit*, c'est-à-dire venant d'*un lit ;* et deux ciels *de lits*, c'est-à-dire venant de *deux lits ;*

Quatre roulettes *de lit*, c'est-à-dire venant *d'un lit*, servant *à un lit*, et huit roulettes *de lits*, c'est-à-dire servant *à deux lits ;*

Des *hommes de robe*, parce qu'on entend parler de personnes qui portent *la robe ;* et des *hommes de lettres*, parce que ce sont des personnes étudiant *les lettres*, etc., etc.

Ensuite j'écrirai avec le singulier au second nom : *pendant le carême les chrétiens ne se nourrissent que de* POISSON, parce que j'ai en vue le genre d'aliment sans m'occuper individuellement des *poissons*, qui sont dénaturés, et dont on ne sert souvent qu'une partie sur nos tables; mais *Buffon* a eu raison d'écrire : *la saricovienne vit de crabes et de* POISSONS, parce qu'il a envisagé nécessairement les individus; il s'est représenté la saricovienne mangeant plusieurs espèces de poissons.

Présentement il ne sera pas inutile d'ajouter quelques observations *sur le nombre qu'on doit employer après la préposition* DE, *quand elle n'est pas précédée d'un nom substantif.* Les exemples suivants feront voir que la moindre attention suffit pour reconnoître s'il faut le singulier ou le pluriel :

Un enfant plein de *bonne volonté.*

Un homme plein de *défauts.*

Un peintre rempli de *talent.*

Une jeune personne remplie de *talents.*

Bonne volonté est au singulier, parce qu'on ne dit pas des *bonnes volontés ; défauts* est au pluriel, parce qu'on ne diroit pas qu'un homme est plein de défauts s'il n'en avoit qu'un: *Talent* est au singulier dans le premier cas, parce qu'il n'est question que d'un seul talent, celui de la peinture porté à un haut degré; dans le second, on veut dire que la jeune personne possède les divers talents que donne une bonne éducation.

Je me nourris de beaucoup de LAIT *et de* FRUITS.

On ne dit pas *des laits ;* mais, quand on se nourrit de fruits, on en mange nécessairement plusieurs.

La grêle a fait beaucoup de TORT *dans ce canton.*

Et, *cet homme a eu beaucoup de* TORTS *envers moi.*

Beaucoup est suivi d'un singulier quand il marque *l'extension*, et d'un pluriel quand il marque la *quantité ;* dans le premier exemple, il est question d'un tort *étendu, grand, considérable;* dans le second on veut désigner plusieurs torts.

Enfin, pour compléter cet article, nous allons examiner *quand le nom, précédé des prépositions* À, EN *ou* SANS, *doit s'employer au singulier ou au pluriel.* Ce sera M. *Ballin* qui résoudra cette question ; nous ajouterons seulement des exemples à ceux qu'il a donnés.

Le nombre est toujours indiqué par le sens ; ainsi il n'y a aucune difficulté à cet égard. Quelques exemples en donneront la preuve : j'écrirai avec le singulier *être sur pied, être en pied, faire pied sur quelqu'un, aller à pied,* parce que *pied* est spécificatif, employé d'une manière vague, indéfinie(212); mais j'écrirai sauter à *pieds joints,* parce que le mot *joints* réveille nécessairement l'idée de deux pieds.

J'écrirai : *ils courent de province en province.* (D'une province à l'autre.)—L'*air est en feu,* parce que *feu,* considéré comme un des quatre éléments, n'est pas susceptible de plusieurs unités.

Elle a mis ses enfants en NOURRICE, parce que *en nourrice* est pris métaphysiquement et généralement comme le mot *nourrissage,* qui signifie le soin et la manière de nourrir et d'élever les bestiaux; mais j'écrirai, en faisant usage du pluriel, *c'est une femme en* COUCHES, parce qu'on dit *les couches d'une femme ; sa mère a assisté à ses couches,* et que dans ce

(212) L'usage, dit M. *Lemare*, a, dans toutes ces phrases, consacré le singulier, parce qu'on prend le *pied* pour signifier la *marche*, la *base*. *Habiller de pied en cap*, c'est-à-dire depuis *la base*, etc.; des *valets de pied*, c'est-à-dire *des valets de marche*, qui marchent et ne vont pas à cheval; *aller à pied*, c'est aller en marchant, et non pas en voiture.

sens jamais le mot *couches* n'est au singulier. L'*Académie* cependant écrit des *femmes en couche*, le second mot au singulier, et *Féraud* approuve cette orthographe; mais M. *Lemare*, qui est un bon juge en grammaire, se range à l'avis de M. *Balkin*.

J'écrirai, *elle avoit l'éventail* EN MAIN, parce qu'il ne faut qu'une main pour tenir l'éventail, et, *elle avoit le van* EN MAINS, parce qu'on vanne avec les deux mains.

Je suis sans pain, sans argent, parce que *pain* et *argent* sont ici pris dans un sens vague, indéfini, et qu'ils n'ont point de pluriel dans ce sens; mais j'écrirai avec le pluriel, *je suis sans souliers*, parce qu'on pense nécessairement à deux souliers.

J'écrirai avec le pluriel : cette *mer célèbre en naufrages* (213):

Tu vas donc, égaré sur l'océan du monde,
Affronter cette mer en *naufrages* féconde.
(*Delille*, Épître sur l'util. de la Retr. pour les Gens de lettres.)

parce qu'une mer ne seroit pas féconde pour un seul naufrage (214).

---

(213) *Boileau* avoit dit dans la première édition de ses œuvres (Épître au roi) :

Regagne le rivage ;
Cette mer où tu cours est célèbre *en naufrage*.

Mais ses amis lui conseillèrent de mettre au pluriel *célèbre en naufrages*, et *regagne les rivages*. Cependant, comme *les rivages* au pluriel n'est pas une expression tout-à-fait juste, il changea entièrement le premier vers, et écrivit :

Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages ?
Cette mer où tu cours est célèbre en *naufrages*.

(213 bis) Observez qu'avec les adjectifs *abondant, célèbre, fécond, formidable, fertile, fameux, stérile*, accompagnés d'un régime, le substantif qui suit ce régime, doit toujours être mis au pluriel. On verra l'application de ceci lorsqu'il sera question du régime dont chacun de ces adjectifs doit être suivi.

(214) J'écrirai encore :

De *voleur à voleur* on parle probité;
L'injustice en appelle à ses droits légitimes;

En voilà assez pour mettre le lecteur en état de reconnoître lui-même quel est le nombre qui convient à un nom précédé d'une préposition ; et il a dû remarquer qu'en général, c'est le *singulier* qu'il doit employer, et qu'il ne doit faire usage du *pluriel* que quand le sens réveille une idée précise de *nombre*, de *quantité*.

Mais elle invoque l'équité
Pour elle et non pour ses victimes. (*Fr. de Neufch.* f. 7, l. 4.)

De larrons à larrons il est bien des degrés ;
Les petits sont pendus, et les grands sont titrés. (Le même, f. 7, ch. 3.)

Parce que, pour parler de probité entre voleurs, il suffit du voleur qui porte la parole, et du voleur qui écoute.

Mais, pour établir bien des degrés entre les larrons, il faut comparer des larrons avec d'autres larrons. (M. *Lemare*, p. 542.)

Enfin j'écrirai :

Un lac de cette étendue avoit été fait de *main d'homme*, sous un seul prince. (*Bossuet*, hist. univ. 3e partie.)

Jusqu'ici j'ai vu beaucoup de masques, quand verrai-je des visages d'*homme*? (*J.-J. Rouss.* Nouv. Hél.)

C'est même une des raisons qui m'a fait aller bride en *main*, puisque, etc. (*Racine*, lettr. 39e à son fils.)

Règne; de *crime en crime* enfin te voilà roi. (*Corn.* Rodog. act. V, sc. 4.)
Il vous faudra, seigneur, courir de *crime en crime*.
(*Rac.* Britann. act. IV, sc. 3.)

Quant à moi, j'étois conduit de *bâillement* en *bâillement* dans un sommeil léthargique, qui finit tous mes plaisirs.
(*Montesq.* 40e let. pers.)

Le spectateur est comme la confidente, il apprend de *moment* en *moment* des choses dont il attend la suite.
(*Volt.*, dans son Comment. sur Rodog. act. II, sc. 2.)

Quittez-moi la règle et le pinceau, prenez un fiacre et, courez de *porte en porte*; c'est ainsi qu'on acquiert de la célébrité.
(*J.-J. Rouss.* Emile, chap. III.)

Ainsi, de *piège* en *piège*, et d'*abîme* en *abîme*,
Cor[illegible]ant de vos mœurs l'aimable pureté. (Athalie, act. IV, sc. 3.)

CHAPITRE II.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ARTICLE.

Le mot *Article*, dérivé du latin *articulus*, qui signifie *membre*, se dit, dans le sens propre, des jointures des os du corps des animaux, unies de différentes manières, et selon les divers mouvements qui leur sont particuliers; de là, par métaphore, on a donné divers sens à ce mot.

Les Grammairiens, par exemple, ont appelé *Article* un petit mot qui, sans rien énoncer par lui-même, sert exclusivement à déterminer le sens plus ou moins restreint sous lequel on veut faire considérer le substantif commun, ou le substantif abstrait avant lequel on le place.

On divise l'article, en *Article simple* et en *Article composé*. L'article simple est *le*, *la*, *les*; l'article composé : *au*, *aux*, *du*, *des* (215).

Comme notre langue a beaucoup emprunté du latin, il y a lieu de penser que nous avons formé notre *le* et notre *la* du pronom *ille*, *illa*, *illud*. De la dernière syllabe du mot masculin *ille*, nous avons fait *le*; et de la dernière du mot féminin

(215) Cependant on peut regarder aussi comme *articles*, ou plutôt comme *équivalents de l'Article* : *ce*, *cet*, *cette*, *ces*; *mon*, *ton*, *son*; *notre*, *votre*, *quelque*, *nul*, *aucun*, *tout*, dans le sens de *chaque*; *un*, *deux*, *trois*, etc., parce qu'en effet ils font eux-mêmes la fonction de l'article, en donnant un sens restreint au substantif qu'ils précèdent; mais ces équivalents n'en conservent pas moins leur nature d'adjectifs, car, outre qu'ils déterminent la signification du substantif, ils le modifient en y ajoutant une idée de *possession*, de *nombre*, etc., etc.; seulement on ne met point l'article avant les noms qui en sont précédés. C'est au surplus ce que nous verrons plus bas. (Article VII.)

illa, nous avons fait *la;* c'est ainsi que de la première syllabe de cet adjectif, nous avons pareillement fait notre pronom *il*, dont nous faisons usage avec les verbes, comme du féminin *illa* nous avons fait *elle.*

Nous nous servons de *le* avant les noms masculins au singulier : *le roi, le jour;* nous employons *la* avant les noms féminins aussi au singulier : *la reine, la nuit;* et, comme la lettre *s*, selon l'analogie de la langue, marque le pluriel quand elle est ajoutée au singulier, nous avons formé *les* du singulier *le*. *Les* sert également pour les deux genres : *les rois, les reines.* C'est en contractant avec la préposition *à* et la préposition *de*, les trois *articles simples : le, la, les*, que nous avons formé les quatre *articles composés : au, aux, du; des.*

Au est composé de la préposition *à* et de l'article *le;* en sorte que *au* est autant que *à le*. Nos pères ne formoient qu'un seul mot de cet article composé *à le*, en supprimant l'*e*, et disoient AL : AL TEMPS INNOCENT III, c'est-à-dire, *au temps d'Innocent III.* — L'APOISTOILE MANDA AL PRODOME, *le pape envoya au prud'homme.* — MINTE LARME I FU PLORÉE DE PITIÉ AL DÉPARTIR, *Maintes larmes furent plorées à leur partement, et au prendre congé.*

Toutefois, ce changement de l'Article composé *al* en *au* n'a pas lieu avant les noms qui commencent par une voyelle ou un *h* muet; et, pour éviter l'hiatus qui auroit lieu si l'on disoit *au esprit, au animal, au homme*, on a continué de se servir de la préposition *à* jointe à l'article *le*, en élidant l'*e* muet de *le* avant la voyelle. Ainsi, quoiqu'on dise *au chapeau, au bois*, on dit *à l'esprit, à l'animal, à l'homme.* Mais si le nom est féminin, comme il n'y a point d'*e* muet dans l'article *la*, on ne peut plus en faire *au;* alors on conserve la préposition et l'article : *à la raison, à l'amitié, à la vertu.*

Aux sert au pluriel pour les deux genres, c'est une contraction de *à les : aux hommes, aux femmes, aux rois, aux reines*, pour *à les hommes, à les femmes, à les rois, à les reines.*

Du est une contraction de *de le*, et, tandis qu'on disoit *al* pour *à le*, on disoit aussi *del* en un seul mot, pour *de le*, afin d'éviter le son obscur de deux *e* muets de suite : *la fin* DEL *conseil*, pour *l'arrêt du conseil*; *Gervaise* DEL *chastel*, pour *Gervais du castel*. L'article contracté *du* se place avant tous les noms masculins qui commencent par une consonne, mais la préposition *de*, jointe à l'article *le* ou *la*, selon le genre du nom, a été conservée avant tous ceux qui commencent par une voyelle : ainsi on dit *de l'esprit, de l'homme, de la vertu*. Par-là on évite l'hiatus; c'est la même raison que l'on a donnée pour *au*.

Enfin DES sert pour les deux genres au pluriel : DES *rois*, DES *reines*, pour DE *les rois*, DE *les reines*.

Cette notion de l'Article est nette, simple et conforme au génie de notre langue. Ainsi nous exprimons avec des prépositions, et surtout avec *de* et *à*, les rapports que les Grecs et les Romains exprimoient par les diverses terminaisons de leurs noms. Donc il n'y a pas de *cas* dans notre langue, et les Grammairiens qui en ont admis ont manqué d'exactitude (216).

---

(216) *Examen de l'opinion des Grammairiens qui veulent qu'il y ait dans la langue françoise* DES CAS, *et des Articles* DÉFINIS *et* INDÉFINIS.

Ces Grammairiens regardent les prépositions *de* et *à* comme des particules, comme des CAS qui servent, disent-ils, à décliner nos noms : l'une, dans cette supposition, est la marque du *génitif*, et l'autre, celle du *datif*. Mais n'est-il pas mieux de distinguer entre les langues dont les noms changent de terminaisons, et celles où les terminaisons sont invariables, et de dire que les premières seules ont des CAS et des DÉCLINAISONS, et que les autres les suppléent par des PRÉPOSITIONS ? ce sont des moyens différents, dont l'office est également d'énoncer les différentes vues de l'esprit. Ainsi, dans notre langue, les prépositions tiennent lieu de la désinence des noms; et nous n'avons en réalité ni cas, ni déclinaisons; d'où il faut conclure que les prépositions *de* et *à* sont semblables à toutes les autres prépositions, par leur usage et par leur effet, et qu'elles ne servent qu'à faire connoître les rapports que nous avons à marquer.

ARTICLE II.

DE L'ACCORD DE L'ARTICLE.

L'Article, modifiant le nom auquel on le joint, en indiquant

Et, en effet, pourquoi les Grammairiens dont nous parlons veulent-ils former des cas et des déclinaisons avec les prépositions *de* et *à*, plutôt qu'avec toute autre préposition, comme *sans*, *avec*, *pour*, *dans*, etc.? Quand je dis *l'amour* DE LA *patrie*, la préposition *de* fait-elle une autre fonction que la préposition *pour?* Lorsque je dis *des vœux pour la patrie*, n'est-ce pas, dans l'un et dans l'autre cas, une préposition qui exprime un rapport ou une relation entre deux termes? N'est-ce pas la même manière d'énoncer des vues différentes? La similitude est parfaite autant qu'elle est sensible. Mais, pour se tirer d'embarras, dans une distinction si peu motivée que celle qu'ils ont imaginée, les partisans d'une erreur si palpable n'ont autre chose à dire, sinon que, comme les Latins n'ont que six cas dans leurs déclinaisons, nous ne devons de même en avoir que six; étrange raison pour attribuer une fonction particulière et privilégiée aux prépositions *à* et *de*, et pour les faire servir exclusivement à l'office imaginaire des déclinaisons. Encore une fois, les *cas* et les *déclinaisons* sont étrangers à la langue françoise : les noms qui se déclinent en latin, parce qu'ils changent leur dernière syllabe dans le passage d'un cas à un autre, et qu'il en résulte un changement de voix et de son dans la prononciation, demeurent invariables dans notre langue; et c'est abuser des termes, que d'induire les cas et les déclinaisons de l'identité des vues ou des rapports, quand les mots sont privés des *terminaisons* et des *désinences* qui constituent, à proprement parler, les *cas* et les *déclinaisons*. Que nous apprend-on quand on nous dit que notre *accusatif* est semblable au *nominatif?* ce ne sont là que des mots vides de sens; l'esprit ne conçoit rien dans cette assertion, sinon que l'un se met avant le verbe, et l'autre après; c'est la place seule qui les distingue; et, dans l'une et dans l'autre occasion, le nom n'est qu'une simple dénomination.

Par exemple, si je veux rendre raison de cette phrase: *la lecture orne l'esprit;* je ne dirai pas que la lecture est au *nominatif*, ni que l'esprit est à l'*accusatif;* je ne vois, dans l'un et dans l'autre mot, qu'une simple dénomination, *la lecture*, *l'esprit;* mais, comme par l'analogie et la syntaxe de notre langue, la simple position de ces mots me fait connoître leurs rapports, et les différentes vues de l'esprit de celui qui a parlé, je dis :

1° Que *la lecture*, paroissant le premier, est le sujet de la proposition,

une vue particulière de l'esprit, doit, de même que l'*ad-*

---

qu'il en est l'agent, que c'est la chose qui a la faculté d'orner; 2° Que, l'*esprit* étant énoncé après le verbe, il est l'objet (le régime) de *orne*; je veux dire que *orne* tout seul ne feroit pas un sens suffisant, qu'il ne seroit pas complet : *il orne*, hé, quoi? *l'esprit*; ces deux mots, *orne l'esprit*, font un sens indivisible dans la proposition; l'*esprit* est l'objet de la faculté d'orner, c'est le patient; or, ces rapports sont indiqués en françois par le sens de la phrase, ou par la place ou la position des mots, et ce même ordre est montré en latin par les terminaisons.

On nous dit encore que le *génitif* est toujours semblable à l'*ablatif*, et que le *datif* est marqué par le prétendu article *à*. Mais à chacune de ces deux prépositions *de* et *à*, substituez toute autre préposition, et le mode ne différera pas du premier, parce que, dans l'une et dans l'autre occasion, il ne s'agit également que de marquer des rapports quelconques par le même moyen, c'est-à-dire par l'usage d'une préposition, qui peut bien changer le rapport, mais qui n'altère le mode en aucune manière.

S'il faut pousser plus loin cet éclaircissement, nous observerons que les deux prépositions dont l'examen nous occupe viennent, l'une, de la préposition latine *de*, et l'autre de *ad* ou de *à*.

Les Latins ont fait de leur préposition *de*, le même usage que nous faisons de notre *de*; or, si en latin *de* est toujours préposition, le *de* françois doit l'être également.

1° Le premier usage de cette préposition est de marquer l'extraction, c'est-à-dire, d'où une chose est tirée, d'où elle vient. En ce sens nous disons *un temple* DE *marbre*, *un pont* DE *pierre*, *un homme* DU *peuple*.

2° Et, par extension, cette préposition sert à marquer la propriété : *le livre* DE *Pierre*, c'est-à-dire le livre tiré d'entre les choses qui appartiennent à Pierre.

En voilà assez pour détruire le préjugé répandu dans quelques-unes de nos grammaires, que notre *de* est la marque du *génitif*, car pourquoi ce complément, qui est toujours à l'ablatif en latin, se trouveroit-il au génitif en françois? Encore une fois, ce n'est qu'une préposition semblable à toutes les autres usitées dans notre langue, par l'office qu'elle fait de marquer les rapports qu'elle sert à nous indiquer.

A l'égard de *à*, il vient le plus souvent de la préposition latine *ad*; mais, dans cette langue, cette préposition n'indiquoit point le *datif*.

D'après cette observation, et celle que nous avons faite sur le mot *de*, on ne voit donc pas pourquoi *à quelqu'un* pourroit être un datif en françois; nous devons regarder *de* et *à* comme de simples prépositions, aussi bien que *par*, *pour*, *avec*, etc. Les unes et les autres servent à faire

jectif, dont il sera question bientôt, s'accorder toujours en

---

connoître en françois les rapports particuliers que l'usage les a chargées de marquer, sauf à la langue latine à exprimer autrement ces mêmes rapports.

Il seroit superflu de s'étendre davantage, pour détruire un préjugé victorieusement combattu par *Dumarsais*, de qui nous avons extrait en partie ce qu'on vient de lire; par *Duclos, Fromant, Beauzée, Dangeau, Douchet, Hardouin, Batteux, Girard, d'Olivet*; par un grand nombre de Grammairiens modernes, tels que *Wailly, Lévizac, Marmontel*, M. *Sicard*, M. *Laveaux*, etc., et enfin, un préjugé contre lequel s'est prononcée, d'une manière non équivoque, l'*Académie*, qui a dit (dans son Dictionnaire, au mot *cas*) : « Il n'y a point de cas proprement dits » dans la langue françoise, quoiqu'il y ait des désinences différentes dans » les pronoms. »

Présentement, *examinons si la division de l'article en défini et en indéfini, est fondée.*

Quelques Grammairiens françois, à la tête desquels il faut mettre les Auteurs de la Grammaire générale (partie II, chap. VII), ont distingué deux sortes d'articles, l'un *défini*, comme *le*, *la* [illegible] l'autre *indéfini*, comme *un*, *une*.

Non content de cette première distinction, *Latouche* vint après *Arnauld* et *Lancelot*, et fut d'avis qu'il y a trois articles *indéfinis*. « Les deux premiers, dit-il, servent pour les noms de choses qui se prennent par parties dans un sens indéfini; le premier est pour les substantifs, et le second pour les adjectifs : je les appelle *Articles indéfinis*; le troisième *Article indéfini* sert à marquer le nombre des choses, et c'est pour cela que je le nomme *numéral.* » (L'Art de bien parler françois, liv. 2, chap. I.)

Le P. *Buffier* et *Restaut*, à quelques différences près, ont adopté le même système.

Mais *Duclos* (Rem. sur le chap. VII de la 2e partie de la Grammaire générale) et *Beauzée* (Encycl. méth. au mot *indéfini*) ont pensé que ces divisions d'articles, *défini* et *indéfini*, n'avoient servi qu'à jeter de la confusion sur la nature de l'article.

Un mot, dit *Duclos*, peut, sans aucun doute, être mis dans un sens indéfini, c'est-à-dire dans sa signification vague et générale; mais, loin qu'il y ait un article pour la marquer, il faut alors le supprimer. On dit, par exemple, qu'un *homme a été traité avec honneur*; mais, comme il ne s'agit pas de spécifier *l'honneur particulier* qu'on lui a rendu, on n'y met point d'article; *honneur* est pris *indéfiniment*, parce qu'il est employé, en cette occurrence, dans son acception primitive, selon laquelle, comme tout autre nom appellatif, il ne présente à l'esprit que l'idée gé-

genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne : *La beauté* LA *plus rare est fragile et mortelle.*

---

nérale d'une nature commune à plusieurs individus ou à plusieurs espèces, mais abstraction faite des espèces et des individus. Ainsi il est raisonnable de dire qu'il n'y a qu'une seule espèce d'article, qui est *le* pour le masculin, dont on fait *la* pour le féminin, et *les* pour le pluriel des deux genres.

Beausée (sur le même sujet) ajoute à ces observations de *Duclos* ce qui suit :

Dès qu'il est arrêté que nos noms ne subissent, dans leurs terminaisons, aucun changement qui puisse être regardé comme cas ; que les sens accessoires, représentés par les cas en grec, en latin, en allemand, et dans toute autre langue qu'on voudra sont suppléés en françois, et dans tous les idiômes qui ont à cet égard le même génie, par la place même des noms dans la phrase, ou par les prépositions qui les précèdent ; enfin, que la destination de l'article est de faire prendre le nom dans un sens précis et déterminé ; il est certain, ou qu'il ne peut y avoir qu'un article, ou que, s'il y en a plusieurs, ce seront différentes espèces du même genre, distinguées entre elles par les différentes idées accessoires ajoutées à l'idée commune du genre.

Dans la première hypothèse, où l'on ne reconnoîtroit pour articles que *le*, *la*, *les*, la conséquence est toute simple. Si l'on veut déterminer un nom, soit en l'appliquant à toute l'espèce dont il exprime la nature, soit en l'appliquant à un seul individu déterminé de l'espèce, il faut employer l'article ; c'est pour cela qu'il est institué : *l'homme est mortel*, détermination spécifique ; *l'homme dont je vous parle*, etc., détermination individuelle. Si l'on veut employer le nom dans son acception originelle, qui est essentiellement *indéfinie*, il faut l'employer seul, l'intention est remplie : *Parler en homme*, c'est-à-dire, *conformément à la nature humaine*, sens indéfini, où il n'est question ni d'aucun individu particulier, ni de la totalité des individus. Ainsi, l'introduction de l'article *indéfini* seroit au moins une inutilité, si ce n'étoit même une absurdité et une contradiction.

Dans la seconde hypothèse, où l'on admettroit diverses espèces d'articles, l'idée commune du genre devroit encore se retrouver dans chaque espèce, mais avec quelque autre idée accessoire, qui seroit le caractère distinctif de l'espèce. Tels sont les mots *tout*, *chaque*, *nul*, *quelque*, *certain*, *ce*, *mon*, *ton*, *son*, *un*, *deux*, *trois*, et tous les autres nombres cardinaux ; car tous ces mots servent à faire prendre dans un sens précis et déterminé les noms avec lesquels l'usage de notre langue

Il ne faut jamais, devant LES *femmes, rien dire qui blesse* LES *oreilles chastes.*

Tout LE *monde convient à présent que l'astrologie est* LA *science* LA *plus vaine et* LA *plus incertaine; mais, du temps de* LA *reine Catherine de Médicis, elle étoit si fort en vogue, qu'on ne faisoit rien sans consulter* LES *astrologues.*

(*Wailly*, page 130.)

ARTICLE III.

DE LA RÉPÉTITION DE L'ARTICLE.

L'article servant à déterminer la signification du substantif doit conséquemment être répété avant chaque substantif :

Le cœur, l'esprit, les mœurs, tout gagne à la culture. D'après cela il est donc incorrect de dire : *Les préfets et maires de Paris ont présenté leur hommage au roi. — Les père et mère de cet enfant. — Les lettres, paquets et argent doivent être affranchis.* La grammaire exige : *Les préfets et les maires, le père et la mère de cet enfant, les paquets, les lettres et l'argent doivent être affranchis.*

Nota. Cette règle s'applique à tous les mots qui tiennent lieu de l'article. Il faut donc dire : *son père et sa mère*, et non *ses père et mère.*

Quand les adjectifs unis par *et* modifient un seul et même substantif, de manière qu'on ne puisse pas en sous-entendre

---

les place ; mais ils le font de diverses manières, qui pourroient leur faire donner diverses dénominations : *tout, chaque, nul*, articles collectifs, distingués encore entre eux par des nuances délicates ; *quelque, certain*, articles partitifs ; *un, deux, trois*, etc., articles numériques, etc. Ici, il faut toujours raisonner de même : vous déterminerez le sens d'un nom par tel article qu'il vous plaira, ou que le besoin exigera : car ils sont tous destinés à cette fin ; mais dès que vous voudrez que le nom soit pris dans un sens *indéfini*, n'employez aucun article ; le nom a ce sens par lui-même.

un autre, l'Article ne doit pas être répété; ainsi on dira avec les grammairiens modernes : *le sage et pieux Fénélon a des droits bien acquis à l'estime générale ;*

Avec *Boileau :*

A ces mots il lui tend le doux et tendre *ouvrage.*
(Le Lutrin, ch. V.)

parce que, dans l'une et dans l'autre phrase, le substantif déterminé est unique; que c'est la même personne qui est sage et pieuse, et le même ouvrage qui est doux et tendre.

Mais, lorsqu'il y a deux adjectifs unis par la conjonction *et,* dont l'un modifie un substantif exprimé, l'autre un substantif sous-entendu, l'Article doit se répéter :

L'*histoire ancienne et* LA *moderne.*
LES *philosophes anciens et* LES *modernes.*
LE *premier et* LE *second étage.*

Il y a *deux histoires, deux étages, des philosophes* anciens et des modernes; l'un exprimé, et l'autre, à la vérité, sous-entendu, mais indiqué par un qualificatif qui lui est propre exclusivement; donc il faut répéter l'article.

(*Domergue*, Solutions gramm. page 443.)

NOTA. Cette règle sur la répétition, ou la non répétition de l'Article, s'applique aux adjectifs pronominaux, *mon, ma, mes, ce, cet.*

Voici comment *Wailly* établit cette règle : « l'Article se » répète avant les adjectifs, surtout lorsqu'ils expriment » des qualités opposées. »

Cette règle, copiée par le plus grand nombre des Grammairiens, est, comme l'observe *Domergue*, absolument fausse.

1°. L'Article peut ne pas se répéter avant les adjectifs, et personne ne blâmera ces phrases : *L'élégant et fidèle traducteur de Cornélius-Népos, l'abbé Paul. — Le traducteur élégant et fidèle de Cornélius-Népos, l'abbé Paul.*

2°. L'Article peut ne pas se répéter, quoique les adjectifs expriment des qualités opposées ; on dit fort bien : *Le simple et sublime Fénélon, le naïf et spirituel La Fontaine.*

3°. Enfin l'Article doit se répéter, quoique les qualités qu'expriment les adjectifs ne soient pas opposées : LE *second et* LE *troisième étage.*

La règle de *Wailly* manque donc de vérité et d'étendue, et celle de *Domergue* doit lui être substituée, comme étant très-propre à guider la plume souvent incertaine de nos écrivains.

Voyez, page 266, une difficulté résolue qui a beaucoup de rapport avec celle-ci.

Voyez aussi aux Pronoms possessifs ce que nous disons sur la répétition de ces pronoms.

ARTICLE IV.

DE LA PLACE DE L'ARTICLE.

La place de l'Article est toujours avant les substantifs, de façon que, si ces substantifs sont précédés d'un adjectif, même modifié par un adverbe, l'*article* doit être mis avant eux, mais néanmoins après les prépositions, s'il s'en trouve :

La nature ne demande que le nécessaire. La raison veut l'utile. L'amour-propre recherche l'agréable. La passion exige le superflu.

D'un pinceau délicat l'artifice agréable
Du plus affreux objet fait un objet aimable.
(*Boileau*, Art poét., ch. III.)

(*Girard*, Principes de la lang. franç., p. 212, t. 1. *Wailly*, p. 129.)

Il n'y a que l'adjectif *tout*, et les expressions de *Monsieur*, *Madame*, *Monseigneur*, par la raison qu'elles sont composées d'un adjectif possessif et d'un substantif, qui font changer cette marche de l'Article, ils le renvoient après eux ; on dit. TOUT *le monde*, TOUTES *les années*, MONSIEUR *le président*, MADAME *la Comtesse*, MONSEIGNEUR *l'Evêque.*

(Le P. *Buffier*, n° 677. — Et *Girard.*)

ARTICLE V.

DE L'EMPLOI DE L'ARTICLE.

Il n'y a point de difficultés sur les règles précédentes; mais il n'est pas aussi aisé de connoître d'une manière précise les cas où l'on doit faire usage de l'Article, et ceux où l'on ne doit pas s'en servir. Néanmoins voici un principe qui sera d'un grand secours pour les distinguer, puisque toutes les règles particulières que nous allons donner n'en sont que des conséquences.

Principe général. On doit employer l'Article avant tous les noms communs pris *déterminément*, à moins qu'un autre mot n'en fasse la fonction; mais on ne doit jamais en faire usage avant ceux qu'on prend *indéterminément*.

Un nom est pris *déterminément*, lorsqu'il est employé pour désigner tout un genre, toute une espèce, ou enfin un individu. Quand je dis: *Les femmes ont la sensibilité en partage*, le mot *femmes* est genre, parce qu'il se prend dans toute son étendue, que c'est la totalité des *femmes* que l'on caractérise; mais si je dis: *Les hommes à prétention sont insupportables*, le mot *hommes* est espèce, parce qu'il est restreint à une certaine classe, ou à un certain nombre d'individus. Enfin, dans cette phrase: *Le Roi est bon et juste*, le mot *Roi* est employé individuellement.

Un nom est pris *indéterminément*, lorsqu'on s'en sert uniquement pour réveiller l'idée qu'on y attache; que, ne voulant ni restreindre cette idée, ni la considérer comme genre, on ne détermine rien sur l'étendue dont elle est susceptible. C'est ce qu'on voit dans cet exemple: *il est moins qu'homme;* car, alors, je ne veux pas donner à la signification du mot *homme* une étendue déterminée; je n'entends parler ni de tous les hommes en général, ni de telle classe particulière, ni de tel individu, je veux seule

ment réveiller, *d'une manière vague*, l'idée dont ce mot est le signe.

Un coup d'œil sur ces exemples suffira pour faire connoître la nature de l'Article : 1°, dans les *femmes* ou dans la *femme*, on voit qu'il oblige ce substantif à être pris dans toute sa généralité. La différence d'un nombre à l'autre fait seulement qu'au pluriel, l'idée générale, les *femmes*, se prend collectivement, c'est-à-dire pour toutes les femmes à la fois; et qu'au singulier, l'idée générale, la *femme*, se prend distributivement, c'est-à-dire, pour toutes les femmes considérées une à une; 2°, dans *les hommes à prétention*, l'article contribue avec les mots *à prétention* à déterminer *hommes* à une certaine classe; 3°, dans *le Roi est bon et juste*, l'article concourt avec *bon* et *juste* à restreindre le nom *roi* à un seul individu.

Remarque. Ce que l'on dit ici des noms appellatifs qui indiquent des objets réels ou physiques, est applicable aux noms abstraits qui représentent des objets métaphysiques. En effet les noms abstraits désignent une qualité ou une action d'une manière générale, mais indépendante des diverses nuances dont elle est susceptible, et qui en font, en quelque sorte, différents individus. Par exemple, le mot *paresse* renferme également la paresse du corps et celle de l'esprit, la lenteur à sortir du lit, et celle qui empêche de s'acquitter de ses devoirs; le mot *vertu* renferme également la prudence, la tempérance, la docilité, etc., etc.

Ainsi on peut également considérer les noms abstraits dans un sens vague et indéterminé, et les considérer dans un sens général et déterminé. L'article employé avec ces noms, indiquera ces nuances différentes.

ARTICLE VI.

Cas où l'on doit faire usage de l'Article.

Règle générale. L'Article, comme nous l'avons déjà dit, accompagne essentiellement les substantifs, lorsqu'ils dési-

gnent toute une espèce, tout un genre, ou un individu particulier.

Si, par exemple, en parlant des devoirs de l'homme, je veux en déterminer l'étendue à l'égard de l'espèce humaine, je ne dirai point, les devoirs d'*homme* à *homme*; idée vague et qui ne met confusément en relation que deux individus. Je dirai, les devoirs de l'*homme* envers l'*homme*, et l'article alors désignera l'espèce entière.

Ce qu'on dit du général peut se dire du particulier.

Si je dis : LES HOMMES À IMAGINATION *sont exposés à faire bien des fautes : presque toujours hors d'eux-mêmes, ils ne voient rien sous son vrai point de vue, ce qui fait qu'ils prennent souvent des chimères pour des réalités ;*

Dans cette phrase *les hommes à imagination* désigne une collection qui forme une espèce, une classe distincte parmi les hommes.

Enfin, si je dis : *La* NATURE *est le trône extérieur de la magnificence divine; l'*HOMME *qui la contemple, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône extérieur de la toute-puissance ;*

Dans cette phrase, l'*homme* ne désigne qu'un individu, par la restriction de la phrase incidente, *qui la contemple*. La *nature* forme aussi un sens individuel; et le *trône* est une chose déterminée, puisque c'est celui de la *magnificence divine*.

De cette théorie de l'article, il résulte :

Premièrement, que la destination de l'Article étant de donner une signification déterminée au mot qu'il accompagne, alors, toutes les fois qu'il entrera dans les vues de l'esprit de donner aux adjectifs, aux infinitifs de quelques verbes, aux prépositions, aux adverbes ou aux conjonctions, la fonction des substantifs, on les fera précéder de l'article, puisqu'ils auront une signification déterminée : L'HONNÊTE *est inséparable du* JUSTE. (*Marmontel.*)

Dans tous les temps, dans tous les pays et dans tous les genres, le MAUVAIS *fourmille et le* BON *est rare.* (*Voltaire.*)

Laissez dire les sots, le *savoir* a son prix. (*La Fontaine*, F. 161.)

Le MOURIR *est commun à la nature, mais le* BIEN MOURIR *est propre aux gens de bien.* (Mot d'*Agésilas.*)

Un bon esprit ne soutient jamais LE POUR *et* LE CONTRE.

Il n'y a pas moyen de contenter ceux qui veulent savoir LE POURQUOI *du* POURQUOI. (*Leibnitz.*)

Qu'en savantes leçons votre muse fertile
Partout joigne au plaisant le *solide* et *l'utile.*
(*Boileau,* Art poét., ch. IV.)

Deuxièmement, que l'on fait usage de l'Article avant les substantifs pris dans un sens partitif, c'est-à-dire qui désignent une partie de la chose dont on parle; parce que, dans ce cas, il y a toujours quelque mot sous-entendu, qui indique que les substantifs sont réellement employés dans toute leur étendue, et conséquemment dans un sens déterminé. En effet cette phrase tirée de Fénélon : *Nous ne pouvions jeter les yeux sur les deux rivages, sans apercevoir* DES VILLES *opulentes*, DES MAISONS *de campagne agréablement situées*, DES TERRES *qui se couvroient tous les ans d'une moisson dorée*, DES PRAIRIES *pleines de troupeaux*, etc., équivaut à celle-ci : *nous ne pouvions jeter les yeux sur les deux rivages, sans apercevoir* UNE PORTION *ou* QUELQUES-UNES DE TOUTES *les villes opulentes*, DE TOUTES *les maisons de campagne*, DE TOUTES *les terres qui se couvroient tous les ans d'une moisson dorée*, etc., etc., où l'on voit que : *des villes opulentes, des maisons de campagne, des terres qui*, etc., exprimant tout un genre, sont par conséquent dans un sens déterminé; et qu'ils ne sont considérés comme employés dans un sens partitif, que parce que l'esprit, frappé de l'idée partitive renfermée dans les mots *une portion, quelques-unes,* sous-entendus, rattache cette idée aux substantifs *villes, maisons, terres*, etc. Il y a là une sorte de syllepse (*).

Cette règle est sujette cependant à une exception; c'est lorsque le substantif pris dans un sens partitif est précédé d'un adjectif, car alors on fait simplement usage de la préposition *de*, comme dans cet autre exemple tiré de Fénélon :

(*) Voyez l'emploi de la syllepse, ch. XII, §. 3.

Celui qui n'a point vu cette lumière pure est aveugle comme un aveugle-né. Il croit tout voir, et il ne voit rien; il meurt n'ayant rien vu; tout au plus il aperçoit de SOMBRES *et* FAUSSES LUEURS, DE VAINES *ombres, qui n'ont rien de réel.* Ici les substantifs *lueurs* et *ombres* ne sont pas précédés de l'*Article*, parce que les adjectifs *sombres* et *fausses* se trouvent avant *lueurs;* et l'adjectif *vaines* avant *ombres;* ces substantifs n'ont pas besoin d'une marque de détermination, puisqu'ils sont déterminés par les adjectifs qui les précèdent.

Mais il faut alors prendre garde de confondre le sens partitif avec le sens général; car ce n'est que dans le sens général que l'on fait usage de l'*Article* avant le substantif précédé d'un adjectif. Ainsi on dira : *la suite* DES GRANDES *passions est l'aveuglement de l'esprit et la corruption du cœur. — Le propre* DES BELLES ACTIONS *est d'attirer le respect et l'estime;* parce que ces expressions *des grandes passions, des belles actions*, ne désignent pas une partie, mais une universalité.

On observera cependant que cette distinction du sens partitif avec le sens général, n'auroit pas lieu pour le cas où le substantif employé dans un sens partitif seroit lié par le sens d'une *manière indivisible* avec un adjectif, de sorte qu'ils équivaudroient tous les deux à un seul nom, car alors ce nom auroit besoin d'être déterminé, c'est-à-dire, d'être précédé de l'*Article;* en conséquence on diroit : DES *petits maîtres* et DES *petites maîtresses sont des êtres insupportables dans la société*, et non pas *de petits maîtres, de petites maîtresses.*

Heureux! si, de son temps (Alexandre), pour cent bonnes raisons,
La Macédoine eût eu *des* Petites-Maisons. (*Boileau*, Sat. VIII.)

REMARQUE.—— Il y a des Grammairiens qui soutiennent qu'au singulier, on doit mettre l'Article avant les noms pris dans un sens partitif, quoique ces noms soient précédés de l'adjectif, afin d'éviter l'équivoque dans le

nombre du nom et de l'adjectif. Si l'on entend prononcer, disent-ils, *de bon pain* et *de bonne viande*, on ne saura si *bon pain* et *bonne viande* sont au singulier ou au pluriel, inconvénient que l'on éviteroit en disant du *bon pain* et de *la bonne viande.* Mais nous leur répondrons que, quand même cette équivoque ne seroit pas presque toujours levée par ce qui précède ou par ce qui suit; ce ne seroit pas une raison pour chercher à l'éviter par une faute réelle, puisque dans ce cas on doit prendre un autre tour. Quant à ceux qui s'appuieroient sur le témoignage de l'*Académie*, parce qu'on trouve dans l'édition de 1762 de son Dictionnaire, *du grand papier, et du petit papier,* nous leur ferions observer que cette faute, qui apparemment n'étoit qu'une faute d'impression, a été corrigée dans l'édition de 1798.

C'est donc avec raison qu'on écrira sans l'article, pour indiquer un sens partitif, DE *bon papier a été employé à cet ouvrage. — On n'a employé que* DE *bon papier à cet ouvrage. — Voila* DE *bon papier,* et non pas DU *bon papier.*

Mais, voulant marquer un sens individuel, on écrira: *Je me suis servi* DU *grand papier qui étoit au magasin,* c'est-à-dire *de* TOUT *le grand papier que je savois exister au magasin.*

Observez bien que, si l'on ôte de cette phrase la proposition incidente, on ne pourra plus alors employer que la préposition *de*, c'est-à-dire qu'il faudra supprimer l'article: *Je me suis servi* DE *grand papier;* le sens, dans ce cas, est toujours partitif.

Troisièmement. Si un substantif est sous-entendu, l'adjectif qui le représente reçoit pour lui l'ar[illegible] :

Les beaux vers me ravissent, le[illegible]AIS *me rebutent.*

Quatrièmement. Les noms p[illegible]gnent les êtres d'une manière déterminée, en sorte q[illegible] besoin d'aucun autre signe pour faire connoître les individus auxquels ils s'appliquent. C'est un principe que nous établirons dans un instant.

Mais l'usage paroît, au premier coup d'œil, bien bizarre, lorsqu'il s'agit des noms de villes, de provinces, de royaumes, etc.; car, si on ne donne pas l'article aux noms de villes, parce qu'ils sont des noms propres, pourquoi le donne-t-on quelquefois aux noms de provinces et de royaumes? et, si on le donne à ces derniers, pourquoi ne le leur donne-t-on pas toujours? Est-ce caprice? est-ce raison? Nous aurions tort de condamner l'usage, si, dans cette variété où il paroît se contredire, il y avoit plus d'analogie que nous n'en voyons d'abord. Essayons donc de chercher cette analogie.

Il y a des noms qui, sans être noms propres, ont cependant une signification fort étendue, parce qu'ils représentent un tout qui embrasse un grand nombre de parties : tels sont les noms de métaux. Or, on peut prendre ces noms dans toute l'étendue de leur signification, et alors on les fait précéder de l'article; on dit l'*or*, l'*argent*, c'est-à-dire *tout ce qui est or, tout ce qui est argent;* mais, si on ne les emploie que pour réveiller indéterminément l'idée du métal, on omet l'article : *une tabatière d'or.*

Si l'on dit, *je vous paierai avec de l'or*, et non pas *avec d'or*, c'est que ce mot est alors déterminé; car il est employé par exclusion à *argent.* On ne s'arrête plus à la seule idée du métal, on se représente l'idée générale de la monnoie dont l'or et l'argent sont deux espèces, et ils demandent par conséquent l'article. Cependant on dit, *je vous paierai en or*, parce que la préposition *en* porte toujours avec elle une idée vague, qu'elle communique au nom qu'elle précède. Nous le démontrerons quand nous traiterons de cette préposition.

Les hommes jugent toujours par comparaison, et, en conséquence, ils ont regardé une ville comme un point par rapport à une province, à un royaume. Dès-lors le nom de ville n'est pas susceptible de plus ou de moins d'étendue, et il se trouve naturellement parmi ceux qui ne doivent pas prendre d'article. *Le Catelet*, et d'autres semblables, ne font pas exception; car *le Catelet* est, par corruption, pour *le petit château.*

Mais les provinces et les royaumes ont, comme les métaux, cette signification étendue qui embrasse plusieurs choses. Ils peuvent donc être pris déterminément et indéterminément, et être employés avec l'article ou sans article.

Dans ces occasions, il faut considérer si le discours appelle l'attention sur toute l'étendue du pays, ou seulement sur le pays, abstraction faite de l'idée d'étendue. On dit *je viens d'Espagne, de France*, sans l'article, parce qu'alors il suffit de regarder l'*Espagne* ou la *France* comme un terme d'où l'on part, et qu'il est inutile de penser à l'étendue de ces royaumes. Mais, parce que les mots *limites* et *bornes* font penser à cette étendue, on dit *les limites de la France* et *les bornes de l'Espagne*.

Pourquoi dit-on, sans l'article, *la noblesse de France*, et, avec l'article, *la noblesse de la France?* c'est que, par *la noblesse de France*, on entend la collection des gentilshommes françois; et que, pour les distinguer de ceux des autres royaumes, il suffit d'ajouter à *noblesse* les mots *de France*, sans rien déterminer davantage. Mais, par *la noblesse de la France*, on entend les prérogatives, les avantages, l'illustration dont elle jouit : or ces choses s'étendent sur toute *la France*, et exigent que ce nom soit précédé de l'article pour indiquer toute l'étendue de sa signification.

L'usage, remarque l'abbé *Régnier Desmarais*, permet qu'on dise, presque également bien, *les peuples* DE L'ASIE, *les villes* DE L'ASIE, et *les peuples* D'ASIE, *les villes* D'ASIE, *les villes* DE FRANCE, *les peuples* DE FRANCE, *les villes* DE LA FRANCE, *les peuples* DE LA FRANCE. Ce Grammairien auroit pu remarquer qu'on dit *également bien*, et non pas *presque également*.

En effet l'usage autorise ces manières de s'exprimer; mais il ne permet pas qu'on les emploie indifféremment l'une pour l'autre; parce que, lorsqu'on dit *les peuples d'Asie*, les vues de l'esprit ne sont pas absolument les mêmes que lorsqu'on dit *les peuples de l'Asie*. Si l'on ne veut comparer que peuples à peuples, villes à villes, on dit : *Les peuples et les villes*

d'Europe ne ressemblent pas aux peuples ni aux villes d'Asie. Alors il suffit de déterminer les peuples et les villes d'Asie par opposition aux peuples et aux villes d'Europe; et, pour les déterminer ainsi, il n'est pas nécessaire de mettre l'article avant *Asie*, ni avant *Europe.* C'est une règle générale, qu'un nom substantif ne prend point l'article, quand il n'est employé que pour en déterminer un autre : *les jeux de société, les talents d'agrément.*

Mais on dit, avec l'Article : *Les peuples de l'Asie ont toujours été faciles à subjuguer,* parce qu'on a moins dessein de considérer ces peuples par opposition à d'autres, que par rapport à l'étendue du pays qu'ils habitent. On dira de même avec l'Article : *Les villes de l'Asie ont connu le luxe de bonne heure;* et sans l'article : *Les villes d'Asie ne sont point bâties comme celle sd'Europe.*

D'après les règles que nous avons données, on devroit dire, *il vient d'Asie, d'Afrique, d'Amérique*, comme on dit, *il vient d'Espagne, d'Angleterre ;* car, dans l'un et dans l'autre cas, il suffiroit de considérer ces pays comme le terme d'où l'on est parti. Cependant il me semble qu'on dit plus communément *il vient de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique.* C'est peut-être parce que, supposant qu'on n'y a été que pour y voyager, on les considère moins comme un terme d'où l'on part, que comme des pays qu'on quitte après les avoir parcourus. Il me paroît donc que, suivant les différentes vues de l'esprit, on pourroit dire également *il vient d'Asie* et *il vient de l'Asie.* Par exemple, je ne crois pas qu'on puisse blâmer cette phrase : *il part d'Europe pour aller en Afrique.*

Cependant il y a des noms de royaumes qui veulent absolument l'Article, et l'on dit toujours, *les rois de la Chine, du Pérou, du Japon.* Voilà donc des exemples où l'analogie paroît nous échapper. Voyons s'il seroit possible de la saisir encore; car enfin j'ai de la peine à croire que l'usage soit aussi bizarre qu'on le suppose.

Pourquoi disons-nous avec l'Article, *les limites de la France?* C'est, comme nous l'avons remarqué, parce que le mot *li-*

mites nous force à déterminer le mot *France* par rapport à l'étendue de tout le royaume. Il faudra donc toujours joindre l'article aux noms *Chine, Pérou, Japon*, si, quelques circonstances nous ayant habitués à considérer ces pays comme fort grands, nous ne savons plus faire abstraction de l'idée de grandeur avec laquelle ils s'offrent à notre esprit. Or voilà précisément ce qui est arrivé. Le vulgaire, qui fait l'usage, rempli des vastes idées qu'on lui a données de ces pays, et n'en jugeant que par les richesses que le commerce en a transportées dans nos climats, leur a attaché une idée de grandeur qu'il ne leur ôte plus.

La Terre, le Soleil, la Lune, l'Univers, prennent l'article, et cela est fondé sur l'analogie; mais on ne le donne pas à *Mercure, Vénus, Mars, Jupiter* et *Saturne,* parce que, dans l'origine, c'étoient des noms propres.

Ces règles sont, pour les noms de rivières, de fleuves et de mer, les mêmes que pour les noms de royaumes. Je dirai sans l'article, *je bois de l'eau de Seine;* parce que, pour faire connoître l'espèce d'eau que je bois, il me suffit d'employer indéterminément le mot *Seine*. Mais je dirai avec l'Article *l'eau de la Seine est bourbeuse;* parce que je considère *la Seine* dans son cours, et que j'en détermine le nom à toute l'étendue de sa signification.

On dit *le poisson de mer*, lorsqu'on ne veut que distinguer ce poisson de celui de riviere : mais on dit *le poisson de la mer des Indes;* et l'Article est nécessaire pour contribuer à déterminer ce nom à une certaine partie de la mer.

Selon l'abbé *Régnier,* il faut toujours dire avec l'article, *l'eau de la mer.* Cependant il me semble qu'on ne pourroit guère être repris pour avoir dit, *l'eau de rivière est douce*, et *l'eau de mer est salée.* Mais j'avoue que l'usage paroît favorable à la décision de ce Grammairien. Pourquoi donc ne dit-on pas *l'eau de mer*, comme on dit *le poisson de mer?*

En parlant de *l'eau de la mer*, on n'a pas besoin de varier les tours, comme en parlant du *poisson* qui s'y trouve; parce que *cette eau* est supposée à-peu-près la même partout, et que

le *poisson* est différent, suivant les parties où il est pêché. Il falloit non seulement distinguer *le poisson de mer* de celui *de rivière*, il falloit encore le distinguer suivant la différence des lieux, et c'est ce qui a introduit ces façons de s'exprimer : *poisson de mer, poisson de la mer de....* Mais, comme *l'eau* ne demande pas ces mêmes distinctions, l'esprit s'est fait une habitude de considérer alors *la mer* dans toute l'étendue qu'il lui donne naturellement, et nous avons en conséquence conservé l'article dans cette phrase, *l'eau de la mer*.

ARTICLE VII.

CAS OÙ L'ON NE DOIT PAS FAIRE USAGE DE L'ARTICLE.

Règle générale. On ne met point l'Article avant les noms, quand, en les employant, on ne veut désigner ni un *genre*, ni une *espèce*, ni un *individu*, ni une partie quelconque d'un genre ou d'une espèce; c'est-à-dire quand on ne veut rien déterminer sur l'étendue de leur signification.

Les chemins y sont bordés de lauriers, de grenadiers, de jasmins, et d'autres arbres toujours verts et toujours fleuris.
(Fénélon.)

Des ministres du dieu les escadrons flottants
Entraînèrent sans choix, *animaux, habitants,*
Arbres, maison, vergers, etc.
(*La Fontaine*, Philémon et Baucis.)

Pour bien entendre cette règle, on doit distinguer deux choses dans les noms communs : la signification, et l'étendue de cette signification. La signification est ordinairement fixe; car ce n'est que par accident qu'on change quelquefois l'acception du mot; mais l'étendue de cette signification varie, selon que les noms expriment des idées générales, particulières ou singulières; et, dans ces trois cas, elle est déterminée. Ainsi donc, comme le disent MM. *de Port-Royal*, un nom est indéterminé toutes les fois qu'il n'y a dans le discours rien qui marque qu'on doive le prendre généralement, par-

ticulièrement ou singulièrement; et c'est pour cela que, dans l'exemple que nous avons rapporté, les mots *grenadiers*, *lauriers*, *jasmins*, ne sont pas précédés de l'article.

Remarque. — Les noms communs sont souvent de purs qualificatifs; mais alors il faut distinguer le qualificatif d'espèce ou de sorte, du qualificatif individuel. Dans ces phrases : *une table* DE MARBRE *est belle*, *une tabatière* D'OR *est précieuse*; ces substantifs, *de marbre* et *d'or*, sont des qualificatifs d'espèce ou de sorte, parce que, à l'aide de la préposition *de*, ils ne servent qu'à désigner qu'un tel individu, savoir, *une table*, *une tabatière*, est d'une telle espèce : on n'a donc pas besoin de l'article. Mais dans ces phrases : *une table* DU MARBRE *qu'on tire de Carrara est belle*; *une tabatière* DE L'OR *qui vient d'Espagne*; ces mots *du marbre*, *de l'or*, sont des qualificatifs individuels, puisqu'ils sont réduits à l'individu par les propositions incidentes; ce qui fait qu'ils sont précédés de l'*Article*.

Du principe établi ci-dessus, il résulte que les noms communs sont sans *Article*,

1°. Quand ils sont placés en forme de titre ou d'adresse; comme : OBSERVATIONS *sur l'état de l'Europe*; RÉFLEXIONS *générales*; PRÉFACE; *il demeure* rue *Piccadily*, QUARTIER Saint-James, à Londres;

2°. Quand ils sont sous le régime de la préposition *en*; comme : *être* en ville, *regarder* en pitié, *raisonner* en homme *sensé*;

3°. Quand ils s'unissent aux verbes *avoir*, *faire*, et quelques autres, pour n'exprimer avec eux qu'une seule idée : *avoir envie*, *faire peur*;

Ou qu'ils sont avant *tout* et *chacun* : *hommes*, *femmes*, *enfants*, TOUS *y accoururent*. — *Centurion et soldats*, CHACUN *murmuroit contre les ordres du général*; (*Vertot*.)

Avec *ni* : *Chacun de ces deux ordres ne pouvoit souffrir* NI *magistrats*, NI *autorité dans le parti contraire*; (*Idem*.)

Avec *soit* redoublé : SOIT *inspiration de Dieu*, SOIT *erreur de l'homme, qui se fait un dieu de son désir*. (Jérus. délivr.)

Avec *jamais* : JAMAIS, *peut-être, historien n'a été plus attachant.*

Après *tout* : TOUT *alors pouvoit être embûche, et* TOUT *en effet étoit trahison.*

4°. Quand le substantif est à la suite d'un verbe accompagné d'une négation, comme dans ces phrases : *il n'a pas* D'*esprit; elle n'a pas prêté* D'*argent*; parce qu'alors le substantif est employé dans un sens indéterminé.

REMARQUE. — On feroit cependant usage de l'article, si le substantif étoit suivi d'un adjectif ou d'une phrase incidente qui le modifiât.

Je ne vous ferai point *des* reproches frivoles. (*Racine*, Baj. act. V, sc. 4.)

...Je n'ai point *des* sentiments si bas. (*Le même*, Phèd. act. II, sc. 5.)

N'affectez point ici *des* soins si généreux. (*Voltaire*, Mer. act. I, sc. 3.)

— *Ne donnez jamais* DES *conseils qu'il soit dangereux de suivre.*

On emploieroit également l'article après un verbe accompagné d'une négation, si ce verbe étoit interrogatif; parce qu'alors le substantif seroit pris dans un sens partitif; exemples : *N'a-t-elle pas* DE *l'esprit? n'a-t-elle pas* DE *l'argent?*

5°. Quand le substantif est pris adjectivement :

Le mensonge est BASSESSE. — *La* SÉVÉRITÉ *dans les lois est* HUMANITÉ *pour le peuple.*

6°. Quand un des équivalents de l'article (216), placé avant le nom, le rend individuel, comme lorsqu'on dit *ce* temps, *un* temps, *quelque* temps; et de même, quand un adverbe de quantité précède le nom, l'article n'a plus lieu; *tout* et *nul* l'écartent de même : TOUT HOMME *est misérable lorsqu'il est délaissé; aucun, nul homme n'est infaillible.* Mais comme *tout*, au pluriel, n'exprime qu'une totalité susceptible de restriction, il demande l'article : TOUS LES HOMMES *sont dominés par quelque passion, qui décide leur caractère.*

---

(216) Voyez, pag. 203, ce que c'est que les équivalents de l'Article.

Cette différence se fait sentir, en ce que l'on peut dire, *les hommes sont tous*, comme on dit, *tous les hommes sont;* au lieu que *tout homme est*, ne peut pas se renverser de même; l'*homme est tout*, diroit autre chose.

On dit *tout l'homme*, pour dire *tout dans l'homme*, totalité individuelle, quoique sous le nom de l'espèce : *tout l'homme n'est pas matière, tout l'homme ne meurt pas*, pour dire, *tout dans l'homme n'est pas matière, tout ne meurt pas dans l'homme, tout dans l'homme n'est pas mortel.*

7°. Quand les noms sont en apostrophe.

Fleurs charmantes! par vous la nature est plus belle.
(*Delille*, P. des Jardins, ch. III.)

HOMME, *qui que tu sois, si l'orgueil te tente, souviens-toi que ton existence a été un jeu de la nature, que ta vie est un jeu de la fortune, et que tu vas bientôt être le jouet de la mort.* (*Marmontel.*)

8°. Quand ils sont sous le régime des mots *sorte*, *genre*, *espèce* et semblables : *Le méchant se laisse entraîner dans toute* SORTE *d'excès, par l'habitude de ne jamais résister à ses passions.*

De cette caverne sortoit, de temps en temps, une fumée noire et épaisse, qui faisoit UNE ESPÈCE *de nuit au milieu du jour.* (*Fénélon.*)

9°. Pour donner au discours plus de rapidité et d'énergie, ce qui a lieu dans les expressions proverbiales et dans les sentences :

Gens trop heureux font toujours quelque faute.
(*La Fontaine*, t. I, p. 29.)

Toujours par quelque endroit *fourbes* se laissent prendre.
(*Le même*, le Loup devenu berger.)

Le repentir est *vertu* du pécheur. (*Voltaire.*)

L'œil du public est *aiguillon* de gloire. (*Le même.*)

Les arts sont ENFANTS *des richesses et de la douceur du Gouvernement.* (*Fontenelle*, Éloge de Pierre Ier.)

PAUVRETÉ *n'est pas vice.* — CONTENTEMENT *passe richesse.* — *Plus fait douceur que violence.*

Je ne saurois tenir contre *femme* qui crie. (*La Font.* le Rossignol.)
Il faudroit qu'on sentît même *ardeur*, même *flamme.*
(*Th. Corneille*, Ariane, II, 7.)

Souvent aussi, lorsqu'on fait une *énumération :*

Citoyens, étrangers, ennemis, peuples, rois, empereurs, le plaignent et le révèrent. (*Fléchier.*)

Je ne trouve partout que lâche *flatterie*,
Qu'*injustice*, *intérêt*, *trahison*, *fourberie.*
(*Molière*, Misanthr. act. I, sc. 1.)

Ce que les hommes appellent GRANDEUR, GLOIRE, PUISSANCE, PROFONDE POLITIQUE, *ne paroît à ces suprêmes divinités que* MISÈRE *et* FOIBLESSE. (Télémaque.)

Que la royauté est trompeuse! quand on la regarde de loin, on ne voit que GRANDEUR, ÉCLAT *et* DÉLICES; *mais de près, tout est épineux.* (Le même.)

10°. Les noms propres de divinités, d'animaux, de villes et de lieux particuliers se mettent aussi sans l'Article, parce que, comme nous l'avons déjà dit, le sens de ces noms est tellement déterminé par lui-même, qu'on ne peut pas se méprendre sur sa détermination. Ainsi l'on dit :

Au milieu des clartés d'un feu pur et durable
Dieu mit avant le temps son trône inébranlable. (*Voltaire.*)
Minerve est la prudence, et *Vénus* la beauté.
(*Boileau*, Art. poét. ch. III.)

Mais si, après avoir généralisé ces noms, on veut les déterminer, on ne les regarde plus alors comme noms propres, on les considère comme des noms communs, que l'on restreint à un seul individu; voilà pourquoi l'on dit : *Bien des personnes regardent le Tasse comme l'*HOMÈRE *de l'Italie.*

Voilà aussi pourquoi l'on dit : *Les* RACINES *et les* MOLIÈRES *seront toujours rares.*

Voyez ce que nous disons à ce sujet, au chapitre des Substantifs, p. 134.

Cependant on ne doit pas regarder comme une exception l'usage où nous sommes de joindre l'article aux noms des

poètes et des peintres italiens; nous ne le faisons que parce qu'il y a ellipse dans cet emploi; car ce n'est pas à ces noms que nous les joignons, c'est à un substantif sous-entendu. Nous imitons ce tour de l'italien, où *la Malaspina*, *il Tasso*, signifient *la contessa Malaspina*, *il poeta Tasso*.

Il y a également ellipse dans le tour de phrase que nous employons, quand notre dessein est de placer la personne dont nous parlons dans une classe pour laquelle on a assez ordinairement peu d'égard : LA LEMAURE *soutenoit par la beauté de sa voix les plus mauvais opéra*. . . . . LA GUIMARD *n'étoit pas moins étonnante par sa légèreté que par sa grace*. . . . . *C'est un tour de* LA GAUSSIN.

Toutefois, l'urbanité françoise a depuis long-temps proscrit de la bonne compagnie ce tour de phrase, où on le regarderoit comme un signe apparent et probable de mauvaise éducation.

Tout ce chapitre est l'analyse de ce qu'ont dit sur cette importante matière, *Dumarsais*, *d'Olivet*, *Condillac*, *Marmontel*, *Lévizac*, MM. *Silvestre de Sacy* et *Maugard*.

CHAPITRE III.

DE L'ADJECTIF.

L'ADJECTIF (*) ne désigne ni un être physique, ni un être métaphysique; il exprime seulement la *qualité* ou la *manière d'être* du *substantif*.

(*) Le mot *adjectif*, dit *Domergue*, signifie plutôt *qui ajoute à*, que *ajouté à*. La terminaison *if* exprime, en général, un sens actif : *Destructif* ne signifie pas *détruit*, mais *qui porte la destruction*. *Corrosif* ne signifie pas *rongé*, mais *qui ronge*. Cette opinion a pour elle l'analogie, elle a de plus la raison : *Ajouté à* n'exprimeroit que le matériel de l'adjectif; *qui ajoute à* en exprime la fonction; en effet le nom Adjectif ajoute toujours au sens du substantif exprimé ou sous-entendu.

Quand l'*Adjectif* est seul, il ne présente rien de fixe à l'esprit, il ne lui offre que l'idée vague d'une qualité. Si l'on dit *bon*, *grand*, *juste*, l'esprit a une perception vague de *bonté*, de *grandeur*, de *justice*; mais, si l'on joint ces mots à des substantifs, il saisit un rapport réel, et voit ces qualités subsistantes dans un sujet, comme *bon père*, *grand arbre*; ainsi un mot est *Adjectif*, quand il présente l'idée vague d'une qualité, sans spécifier l'objet auquel on l'attribue. (*Dumarsais* et *Lévizac*, pag. 243, t. 1.)

La nature des *Adjectifs* n'est pas tellement fixe et déterminée qu'ils ne puissent devenir quelquefois de véritables substantifs; c'est lorsque, cessant de les considérer sous leur rapport de qualification, nous en faisons les objets de nos pensées, comme *le bon est préférable au beau*, *le vrai doit être le but de nos recherches*; dans ces exemples, le BON, c'est-à-dire, *ce qui est bon*; le VRAI, c'est-à-dire, *ce qui est vrai*, ne sont pas de purs *Adjectifs*; ce sont des *Adjectifs* pris substantivement et qui désignent un sujet quelconque, en tant qu'il est *bon* ou *vrai*.

Souvent aussi le nom qu'on nomme substantif devient *Adjectif*, et cela arrive lorsque ce nom est employé pour qualifier; ainsi quand je dis: *Henri IV fut* VAINQUEUR *et* ROI *comme Alexandre; vainqueur* et *roi*, substantifs, deviennent des *Adjectifs*, puisqu'ils qualifient le mot *Henri IV*.

(*Dumarsais*, au mot *Adjectif*; *Lévizac*, p. 243, t. 1.)

Mais, si je dis *Corneille* est un *poète*, le mot *poète* est substantif, parce qu'il est évident que je veux mettre *Corneille* dans une certaine classe d'écrivains. *Poète*, au contraire, est *Adjectif* quand je dis *Corneille est poète*; car alors je ne veux qu'indiquer la qualité que j'attribue à *Corneille*. (*Condillac*, p. 163, chap. XI, 1re part.)

Il y a autant de sortes d'*Adjectifs* qu'il y a de sortes de rapports ou qualités sous lesquelles on peut considérer les substantifs. Qu'un homme paroisse *beau*, *laid*, *ridicule*, *spirituel*, etc., on a besoin d'un mot pour exprimer chacune de ces qualités, et ce mot est un *Adjectif*.

Il suit de là que les mots *un, tout, nul, quelque, aucun, chaque, tel, quel, ce, cet, mon, ton, son, vos, votre, notre,* sont de véritables *Adjectifs*, puisqu'ils modifient des substantifs, en les faisant considérer sous des points de vue particuliers. (Même autorité, p. 215, chap. XII, 1. p.)

Les Grammairiens qui ont rangé les *Adjectifs* dans la classe des noms, et n'ont fait des uns et des autres qu'une même partie du discours, se sont donc grandement mépris. Cela doit d'autant plus étonner que la dissemblance, entre les *noms Substantifs* et les *Adjectifs*, n'est pas plus équivoque qu'entre les noms et les verbes, ou même entre la cause et l'effet.

ARTICLE PREMIER.

VARIATION ACCIDENTELLE DES ADJECTIFS.

La fonction des *Adjectifs* est, ainsi que nous l'avons dit, d'exprimer la qualité ou la manière d'être des Substantifs, et c'est ce qu'ils font en s'identifiant, pour ainsi dire, avec eux. Comme l'*Adjectif* n'est réellement que le Substantif même considéré avec la qualification que l'*Adjectif* énonce, il en résulte qu'ils doivent avoir l'un et l'autre les mêmes signes des vues particulières sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier? l'*Adjectif* doit avoir la terminaison destinée à marquer le singulier. Le substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle masculins? l'*Adjectif* doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe. Enfin l'*Adjectif* doit être au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel, selon la forme du Substantif qu'il qualifie; mais en exprimant les qualités des objets auxquels l'*Adjectif* est ainsi identifié, il peut les exprimer avec plus ou moins d'étendue : c'est ce que les Grammairiens nomment degrés de *Signification* ou de *Qualification*.

(*Dumarsais*, Encycl. méthod. au mot *Adjectif*.)

Il y a donc trois choses à considérer dans les *Adjectifs* : *le genre*, *le nombre*, et *les degrés de signification* ou de *qualification*.

§. 1er. Du Genre des Adjectifs.

Le Substantif n'est, à l'exception d'un petit nombre de mots, que d'un seul genre. L'Adjectif, au contraire, exprimant la manière d'être du substantif, doit être susceptible des deux genres : *le masculin* et *le féminin*; il faut donc qu'il en revête la forme.

Ire Règle. Les *Adjectifs* terminés par un *e* muet ne changent pas de terminaison au féminin. On ne connoît alors dans quel genre ils sont employés que par celui des Substantifs qu'ils accompagnent; tels sont, *volage*, *fidèle*, *aimable*, *prude*, etc.

Cependant *maître*, *traître* font au féminin *maîtresse*, *traîtresse*; mais peut-être est-ce parce qu'on emploie souvent ces adjectifs substantivement.

2e Règle. Les *Adjectifs* terminés par une consonne, ou par une voyelle autre que l'*e* muet, servent pour le genre masculin : *sain*, *pur*, *sensé*, *poli*, etc., et leur féminin se forme par l'addition d'un *e* muet : *saine*, *pure*, *sensée*, *polie*, etc.

Sont exceptés :

1°. Les *Adjectifs* où l'usage a voulu qu'on doublât la consonne finale, en y ajoutant un *e* muet : *sujet*, *sujette* (217); *partisan*, *partisanne* (218), etc., etc. Cependant on écrit *sultane*, *anglicane*, *océane*, *mahométane*, *persane*, *porte-ottomane*, etc.

Voyez le doublement des Consonnes au chapitre de l'Orthographe.

2°. *Malin*, *bénin*, qui font au féminin *maligne*, *bénigne*.

3°. Les Adjectifs en *eur* formés d'un participe présent

(217) *Le duc d'York avoit fait demander une de ses* sujettes *pour femme.* (*Pélisson.*)

(218) *Elle vous rendoit bien justice, vous n'avez pas de* partisanne *plus sincère.* (*Volt.*, lettr. 29 à *d'Alembert.*)

par le changement de *ant* en *eur*, et qui font *euse* au féminin.

QUÊTANT, *quêteur*, *quêteuse*.
POLISSANT, *polisseur*, *polisseuse*.
CONNOISSANT, *connoisseur*, *connoisseuse*.
CHANTANT, *chanteur*, *chanteuse* (219).

OBSERVATION. Ces sortes de mots sont essentiellement adjectifs : un homme *quêteur*, *connoisseur*, *polisseur*; mais la plupart sont employés substantivement, soit par ellipse, comme un *flatteur*; soit par analogie, comme un *polisseur*.

Nous avons près de cent mots qui suivent cette règle.

Il faut en excepter :

BAILLEUR (de fonds), qui fait *bailleresse*.

DEMANDEUR (qui forme une demande en justice), *demanderesse*.

DÉFENDEUR (qui se défend contre le demandeur), *défenderesse*.

PÉCHEUR (qui commet des péchés), *pécheresse*.

Je crois que, dans ces mots, pour éviter l'équivoque, on a enfreint la règle, et qu'on a suivi une autre analogie; celle de *pauvre*, *pauvresse*, *drôle*, *drôlesse* (219 *bis*), parce qu'on aura craint de confondre le féminin de ces Substantifs avec celui de *bâilleur* (qui bâille), *demandeur* (qui importune par ses demandes), *pêcheur* (qui prend du poisson), quoique *bâilleur* et *pêcheur* ne s'emploient pas ordinairement au féminin.

Défenderesse s'est dit par analogie avec *demanderesse*.

---

(219) *Chanteuse* désigne simplement celle qui chante ; quand on veut parler d'une personne qui a une grande réputation dans l'art du chant, on emploie le mot *cantatrice*, qui n'est point une forme particulière de l'adjectif *chanteur*, employé au féminin ; *cantatrice* est le féminin d'un adjectif inusité au masculin.

(219 *bis*) *Pauvre*, *borgne*, et *drôle* sont communément du masculin et du féminin; mais les qualifications données par mépris à une femme ont une inflexion particulière : *c'est une méchante borgnesse*, *c'est une pauvresse*, *c'est une drôlesse*. (*Domergue*.)

Il faut encore en excepter :

INVENTEUR, *inventrice.*

INSPECTEUR, *inspectrice.*

Ceux-ci n'ont pas adopté la terminaison en *euse*, soit par raison d'euphonie, car *inspecteuse*, *inventeuse*, etc., ne flattent pas agréablement l'oreille; soit parce que ces mots appartiennent plutôt au style noble qu'à la langue usuelle. C'est un fait remarqué par plusieurs Grammairiens, que, pour rendre l'expression plus énergique, on s'éloigne souvent de la route ordinaire.

A l'égard des Adjectifs en *teur*, non dérivés d'un verbe au participe par le changement de *ant* en *eur*, ils changent *teur* en *trice*, pour le féminin :

DISPENSATEUR, dispensa*trice.*

CONDUCTEUR, conduc*trice.*

ACCUSATEUR, accusa*trice.*

INSTITUTEUR, institu*trice.*

Plus de cinquante Substantifs suivent cette règle.

On n'a pas d'exemple du mot *imposteur* employé au féminin, soit comme Substantif, soit comme Adjectif.

Ceux des adjectifs en *eur* qui éveillent une idée d'*opposition* ou de *comparaison* prennent un *e* muet au féminin.

ANTÉRIEUR,	*antérieure.*	MEILLEUR,	*meilleure.*
CITÉRIEUR,	*citérieure.*	MINEUR,	*mineure.*
EXTÉRIEUR,	*extérieure.*	POSTÉRIEUR,	*postérieure.*
INFÉRIEUR,	*inférieure.*	SUPÉRIEUR,	*supérieure.*
INTÉRIEUR,	*intérieure.*	ULTÉRIEUR,	*ultérieure.*
MAJEUR,	*majeure.*		

AMBASSADEUR, GOUVERNEUR, SERVITEUR font au féminin, *ambassadrice*, *gouvernante*, *servante.* Ces deux derniers sont formés sur les participes *gouvernant*, *servant.*

Les personnes qui savent le latin verront que la plupart des Substantifs en *teur* et en *trice* dérivent des mots en *tor* et en *trix* : *accusator*, *accusatrix*, etc.

Chasseur fait *chasseuse*, dans le style ordinaire : *Cette femme est une grande* CHASSEUSE.

(L'*Académie.*)

Et CHASSERESSE, dans le style poétique : *les nymphes chasseresses.* (Même autorité.)

NOTA. On peut voir ici que la finale *euse* éveille ordinairement l'idée d'*habitude.*

Les mots qui expriment des *états*, des *actions* convenables à l'homme seul, ou qui sont censés ne convenir qu'à lui, n'ont point de féminin : tels sont *censeur*, *assesseur*, *appariteur*, *docteur*, *imprimeur*; et même, quoiqu'il y ait des femmes qui *professent*, qui *composent* de la musique, qui *traduisent*, etc., l'usage n'admet point encore *compositrice*, *traductrice*, et l'oreille rejette *professeuse.*

OBSERVATION. *J.-J. Rousseau* a employé le féminin AMATRICE : « *A Paris le riche sait tout, il n'y a d'ignorant que* » *le pauvre; cette capitale est pleine d'amateurs et surtout* » *d'*AMATRICES, *qui font leurs ouvrages comme M. Guillaume* » *faisoit ses couleurs.* »

Ce mot, dit M. *Boniface*, est approuvé par les règles de la néologie.

Linguet, *Domergue* et d'autres savants l'ont également employé, et en ont pris la défense. Cependant le Dictionnaire de l'*Académie*, édition de 1798 et de 1802, fait remarquer qu'il est encore nouveau; et, en effet, il est si rarement employé qu'on peut dire que les écrivains, et surtout les Grammairiens, doivent être extrêmement circonspects lorsqu'ils en font usage.

On dit BUVEUSE, EMPAILLEUSE, ÉMAILLEUSE, COLPORTEUSE, DÉCROTEUSE :

Un certain homme avoit trois filles,
Toutes trois de contraire humeur;
Une *buveuse*, une coquette,
La troisième, avare parfaite. (*La Fontaine*, Fab. 42.)

Et *Domergue* trouve ces mots françois, quoique l'*Académie* ne les ait point admis dans son Dictionnaire.

Au surplus l'*Académie* n'est pas la seule autorité qui n'indique pas ces féminins; nous avons consulté beaucoup de Grammaires et de Dictionnaires, et nous ne les y avons pas trouvés, de sorte qu'il faut avouer qu'ils ne sont pas généralement adoptés.

Les féminins des mots *appréciateur, créateur, dénonciateur, destructeur, scrutateur, adulateur, producteur, triomphateur*, et quelques autres, peuvent être employés avec succès.

En voici des exemples :

Heureux qui possède cette philosophie APPRÉCIATRICE *de toutes choses!* (*Mercier.*)

Quand l'imagination CRÉATRICE *eut élevé ses premiers monuments, qu'est-il arrivé? le sentiment général fut d'abord sans doute celui de l'admiration.*

(*La Harpe*, Introduction au Cours de Littérature.)

C'étoit une nation bien DESTRUCTRICE *que celle des Goths.*

(*Montesquieu.*)

Loi qui devint DESTRUCTRICE *du corps politique.*

(Le même écrivain.)

M. *Moreau* et M. l'abbé *Roylou* ont aussi employé ce mot, et *Richelet* le met avec *destructeur.*

Tel est le morceau qui a allumé la bile DÉNONCIATRICE *de M. de.....* (*Linguet*, Ann. litt. IX, 227.)

Là une industrie CRÉATRICE *de jouissances appeloit les richesses de tous les climats.* (*Volney.*)

L'histoire, ainsi que les nations DÉPRÉDATRICES *et conquérantes, semble avoir pris pour règle d'équité le mot de Brennus : Vœ victis.*

(*Marmontel*, Elém. de litt. tom. IV, liv. 2.)

Vos ennemis ne seront parvenus qu'à faire graver sur vos médailles, triomphatrice de l'empire Ottoman. (Voltaire, lettre à Catherine II.)

Du cœur humain sombres *dominatrices*,
C'est vous surtout, fougueuses passions,
Dont les folles émotions
Des plus chers entretiens nous gâtent les délices.
(*Delille*, P. de la Conversation.)

Faudra-t-il toujours que l'imagination ADULATRICE *ajoute à la majesté d'un débris antique?* (*La Harpe*, Eloge de Volt.)

L'insatiable et honteuse avarice,
Du genre humain pâle *dominatrice*. (*J. B. Rousseau.*)

Pour ce qui est de Roucher, il faut apparemment qu'il ait mis l'égoïsme au nombre de ses muses INSPIRATRICES.
(*La Harpe*, Cours de litt., vol. 8, p. 325.)

O toi! l'*inspiratrice* et l'objet de mes chants.
(*Delille*, la Pitié, chant I.)

Nous pouvons l'appeler la RESTAURATRICE *de la règle de S. Benoît.* (*Bossuet.*)

La vérité mène à sa suite le doute philosophique, l'analyse SCRUTATRICE, *la raison aux cent yeux.* (*Domergue.*)

Combien je suis éloigné de ces philosophes modernes qui nient une suprême intelligence, PRODUCTRICE *de tous les mondes!*
(*Voltaire.*)

Enfin, qui craindroit de dire la peste *désolatrice*, une nation *spoliatrice*; et, en parlant d'une femme, c'est une habile *spéculatrice*, *calculatrice*; elle ne sera jamais *délatrice* de personne?

Ces mots et plusieurs autres seroient certainement très-bons dans nos écrivains, dans nos dictionnaires.

Tout ce que l'on vient de lire sur le féminin des Adjectifs en *eur*, est en partie extrait du Manuel des amateurs de la langue françoise par M. *Boniface*, à qui nous devons beaucoup d'autres remarques également utiles sur les difficultés de notre langue.

4°. Sont exceptés, les *Adjectifs* en *eux* qui font *euse* au féminin: *heureux*, *heureuse*; *vertueux*, *vertueuse*, etc.

5°. Tous ceux en *f*, qui changent cette consonne en *ve*: *bref*, *brève*; *neuf*, *neuve*, etc.

6°. Les *Adjectifs* ci-après qui font leur féminin de la manière suivante :

Absous,	{composés et analogues.}	*absoute.*	Jaloux, . . .	*jalouse.*
Beau, ...		*belle.*	Jouvenceau, .	*jouvencelle.*
Blanc, ...		*blanche.*	Long, . . .	*longue.*
Caduc, ...		*caduque.*	Mou, ...	*molle.*
Doux, ...		*douce.*	Nouveau, . .	*nouvelle.*
Epoux, ...		*épouse.*	Public, . . .	*publique.*
Faux, ...		*fausse.*	Roux, . . .	*rousse.*
Favori, ...		*favorite.*	Sec, ...	*sèche.*
Fou, ...		*folle.*	Tiers, . . .	*tierce.*
Frais, ...		*fraîche.*	Turc, . . .	*turque.*
Franc, ...		*franche.*	Vieux, . . .	*vieille.*
Grec, ...		*grecque.*		

1re Remarque.—Les Adjectifs *fou, mou, beau, nouveau,* peuvent être considérés comme ne donnant pas lieu à l'exception, parce que leur féminin *molle, folle, belle, nouvelle* se forme du masculin *fol, mol, bel, nouvel,* dont on fait usage avant un mot qui commence par une voyelle, ou par un *h* muet. (*Dumarsais*, et le Dict. de l'*Académie.*)

2e Remarque.—*Fat, châtain, résous,* n'ont pas de féminin.

3e Remarque.—On écrivoit autrefois, au masculin comme au féminin, les adjectifs *momentanée, instantanée, éthérée, ignée, simultanée, spontanée ;* on les trouve même indiqués ainsi dans le Dictionnaire de l'*Académie* (édit. de 1762) : mais l'usage a fait raison de cette exception, et ces adjectifs suivent aujourd'hui la règle générale, c'est-à-dire, qu'ils ne prennent deux *e* qu'au féminin. L'*Académie*, dans l'édit. de 1798, a adopté ce changement, excepté pour le mot *simultanée* auquel elle conserve, dans tous les cas, la terminaison féminine, et en cela elle est en opposition avec la majorité des bons écrivains.

DU NOMBRE DES ADJECTIFS.

Règle générale. Tous les *Adjectifs*, de quelque terminaison qu'ils soient, forment leur pluriel par la simple addition

d'un *s*, soit à la forme masculine, soit à la forme féminine, *grand*, *grands*; *petit*, *petits*; *grande*, *grandes*; *mou*, *mous* (220). (*Dumarsais*, Encycl. méth. et les Gramm. mod.)

Cette règle est sujette à trois exceptions.

1re Exception.—Les *Adjectifs* terminés au singulier par *s* ou par *x* ne changent point de forme au pluriel; tels sont *gras*, *gros*, *heureux*, etc.; ils ressemblent en cela aux substantifs *chasselas*, *carquois*, *croix*, *sens*, etc. (Mêmes autorités.)

2e Exception.—Les *Adjectifs* terminés en *eau* au singulier, forment leur pluriel au masculin, en ajoutant un *x*: ainsi *beau*, *jumeau*, *nouveau*, font *beaux*, *jumeaux*, *nouveaux*. (Le Dictionn. de l'*Académie*.)

3e Exception.—Les *Adjectifs* terminés en *al* forment leur pluriel au masculin, en changeant cette terminaison en *aux*; ainsi l'on dira, avec l'*Académie*: des droits *abbatiaux*, des biens *allodiaux*, des verbes *anomaux*, des esprits *arsenicaux*, des fonts *baptismaux*, des nerfs *brachiaux*, des édits *bursaux*, des péchés *capitaux*, des points *cardinaux*, des lieux *claustraux*, des héritiers *collatéraux*, des officiers *commensaux*, des effets *commerciaux*, des remèdes *cordiaux*, des droits *curiaux*, des prix *décennaux*, des biens *domaniaux*, des deniers *dotaux*, des poids *égaux*, des ornements *épiscopaux*, des droits *féodaux*, des points *fondamentaux*, des principes *généraux*, des juges *infernaux*, des points *lacrymaux*, des sinus *latéraux*, des moyens *légaux*, des princes *libéraux*, des usages *locaux*, des peuples *méridionaux*, des préceptes *moraux*, des juges *municipaux*, des conciles *nationaux*, des habits *nuptiaux*, des remèdes *martiaux*, des psaumes *pénitentiaux*, des nombres *ordinaux*, des peuples *orientaux*, *occidentaux*, des biens *patrimoniaux*, des ornements *pontificaux*, des juges *présidiaux*, des cas *prévotaux*, des articles *principaux*, des verbes *pronominaux*, des jeux

(220) L'*Académie* n'indique point quel est le pluriel masculin de cet adjectif; mais il fait *mous* avec un *s* et non pas un *x*, comme l'a écrit *Rollin*, ou son imprimeur. (*Féraud*, *Gattel*, M. *Laveaux*.)

quinquennaux, des notaires *royaux* (221), des biens *ruraux*, des ornements *sacerdotaux*, des mots *sacramentaux*, des droits *seigneuriaux*, des pays *septentrionaux*, des vases *sépulcraux*, des pouvoirs *spéciaux*, des ressorts *spiraux*, des règlements *synodaux*, des trésoriers *triennaux*, des arcs *triomphaux*, des officiers *vénaux*, des cercles *verticaux*, des esprits *vitaux*.

L'*Académie* ne s'est pas expliquée sur beaucoup d'autres *Adjectifs* qui ont, au singulier, leur terminaison en *al*; cependant comme nous pensons avec *Domergue* que la plupart, pour ne pas dire tous, du moins si l'on en excepte les mots dont on ne fait usage qu'avec des mots féminins, peuvent s'employer au pluriel, alors c'est à l'analogie de décider s'ils doivent se terminer en *als* ou en *aux*, puisque ces deux terminaisons sont également grammaticales. Toutefois, pour la satisfaction de nos lecteurs, nous allons faire des observations sur chacun de ces *Adjectifs*.

Amical : le pluriel de cet *Adjectif* n'est indiqué nulle part; mais puisque l'on dit *un conseil amical*, pourquoi ne seroit-il pas permis d'exprimer cette idée au pluriel? et pourquoi blâmeroit-on celui qui diroit : *j'ai des conseils amicals* à vous donner ?

Annal : *Féraud* et *Trévoux* disent *des arrêts annaux*.

Archiépiscopal : le pluriel n'est pas indiqué; mais, puisque

---

(221) L'Adjectif *royal* précédé des substantifs *lettres*, *ordonnances*, fait *royaux* et non *royales* : *les lettres royaux* sont les lettres qui s'expédient, en chancellerie, au nom du roi.

Ménage (chap. 29 de ses observations) est d'avis que ce pluriel féminin *royaux* vient de ce qu'autrefois on l'employoit en toute occasion, pour le féminin, comme pour le masculin.)

Toutefois, dit *Fabre*, p. 195 de sa gramm., si l'usage autorise ces locutions rebelles à la loi de l'accord, il ne faut pas oublier qu'elles ne sont usitées qu'au pluriel; et, excepté ces termes de formule, on dit, au féminin, *royales* : *Il y avoit autrefois en France plusieurs abbayes* ROYALES. (L'*Académie*.) — *La clémence et la libéralité sont des vertus* ROYALES. (Le Dict. critique de *Féraud*, et le Dict. de *Trévoux*.)

Nota. Aujourd'hui, en parlant des ordonnances nouvelles qui émanent de l'autorité royale, on dit *des ordonnances royales*.

l'*Académie* dit *épiscopaux*, il n'est pas douteux qu'on peut dire *archiépiscopaux*.

Austral : *Féraud* est d'avis qu'il ne faut dire ni *australs* ni *austraux*; et il se fonde sur ce que l'on n'emploie cet adjectif qu'avec le mot fém. *terre*, et avec le mot *pôle*: *pôle austral* ou *méridional*, qui ne sauroit se dire au pluriel; cependant dans le Dict. de l'*Académie* (édit. de 1798), et dans celui de M. *Laveaux*, on trouve *les signes austraux*.

Automnal : le même Grammairien (*Féraud*) ne croit pas que l'on puisse dire *les trois mois automnaux*, mais bien *les trois mois d'automne*. L'*Académie* et plusieurs lexicographes disent positivement que ce mot n'a point de pluriel masculin ; cependant, comme l'observe M. *Chapsal*, n'est-ce pas être bien scrupuleux que de ne pas vouloir qu'on dise *les trois mois automnaux*? Lorsqu'une expression est réclamée par la pensée et qu'elle a pour elle l'analogie et la raison, pourquoi ne pas l'employer ? Le Dict. de M. *Laveaux* met des *fruits automnaux*.

Banal : *Trévoux* et M. *Laveaux* disent des fours *banaux*, et l'usage paroît avoir adopté cette expression.

* Bénéficial : ce mot, ne s'employant qu'avec les substantifs féminins *matière*, *pratique*, ne doit point être en usage au pluriel masculin (222).

Biennal : puisque l'on dit, d'après l'*Académie*, des officiers *triennaux*, pourquoi ne diroit-on pas *des officiers biennaux*, *des emplois biennaux*?

* Boréal : cet adjectif ne s'employant qu'avec le mot *terre* et avec le mot *pôle*, et n'y ayant qu'un *pôle boréal* (côté du nord), on ne sauroit lui donner un pluriel au masculin.

* Brumal, ne s'employant qu'avec les mots féminins *plantes* et *fête*, ne peut pas non plus avoir de pluriel au masculin.

Brutal : *Bossuet* a dit (dans son Disc. sur l'hist. univ. page 480) des conquérants *brutaux*; *Vaugelas*, des esprits

(222) Nota. Nous ferons précéder d'un astérisque tous les mots dont on ne fait point usage au pluriel masculin.

brutaux; Molière, dans les Femmes savantes : des sentiments *brutaux*; et *Buffon* : des habitants *brutaux*.

* Canonial, ne se disant qu'avec les mots féminins *heure*, *maison*, ne doit point avoir de pluriel au masculin.

Cérémonial : *Trévoux* et *Gattel* emploient ce mot comme adjectif : *préceptes cérémoniaux*.

Collégial : l'*Académie* observe que ce mot n'est guère en usage qu'au féminin, et dans cette phrase : *église collégiale*; mais *Féraud* pense qu'on le dit de ce qui sent le collège : *poète collégial, production collégiale*; dans *Gresset*, on trouve un exemple de ce mot employé au pluriel masculin : des *poètes collégiaux*; et *Trévoux* parle de *chapelains collégiaux*, qui formoient les six colléges de la cathédrale de Rouen.

Colossal : l'Académie, dans son Dictionnaire, n'emploie cet adjectif qu'avec les mots *figure, statue*; aussi dit-elle que *colossal* n'a de pluriel qu'au féminin. Cependant on dit *monument, édifice colossal*, et même *pouvoir colossal*; alors qui empêcheroit de faire usage de ces mots au pluriel masculin, et conséquemment de dire avec M. Daunou des *monuments, des édifices colossals*?

Conjugal : les Grammairiens et les lexicographes n'indiquent pas de pluriel à ce mot, mais il nous semble que l'on pourroit très-bien dire *des liens, des devoirs conjugaux*.

Crural : les meilleurs anatomistes disent des nerfs *cruraux, cérébraux, labiaux, nasaux, rénaux*, et il n'y a pas un seul adjectif que les chirurgiens, comme terme de leur art, aient fait terminer autrement que par *aux*.

Décemviral : on ne trouve nulle part *décemviraux* au pluriel; mais, si l'on avoit besoin de ce terme, je ne vois pas pourquoi on ne l'emploieroit pas.

Décimal : cet adjectif n'étant d'usage que dans ces phrases : *fraction décimale, calcul décimal*, paroîtroit ne devoir point avoir de pluriel au masculin; cependant nombre d'écrivains ont dit *les calculs décimaux*.

Déloyal : voyez plus bas *loyal*.

* DIAGONAL : cet adjectif, n'étant d'usage qu'avec le mot *ligne*, ne sauroit avoir de pluriel au masculin.

* DIAMÉTRAL : le même motif empêche que ce mot ne se dise au masculin pluriel.

DOCTRINAL : *Trévoux* et M. *Laveaux* disent des *jugements doctrinaux*.

ÉLECTORAL : quoique les lexicographes n'indiquent pas le pluriel de cet *Adjectif*, il est certain cependant que l'usage lui en désigne un, comme dans cette phrase : *collèges électoraux*.

ÉQUILATÉRAL : l'Académie et d'autres autorités disent des *signes latéraux*; il nous semble que des *triangles équilatéraux* ne sonneroient pas plus mal.

ÉQUINOXIAL : l'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud*, etc., n'indiquent ni le pluriel masculin, ni le pluriel féminin de ce mot; cependant les Géographes et les Astronomes appellent *points équinoxiaux*, les deux points de la sphère où l'équateur et l'écliptique se coupent l'un l'autre ; et *Gattel* indique ce pluriel dans son dictionnaire.

* EXPÉRIMENTAL, ne s'employant qu'avec les mots féminins *philosophie*, *physique*, *preuve*, etc., n'a point de pluriel au masculin.

FATAL : *Saint-Lambert* a dit :

> Fuyez, volez, instants *fatals* à mes désirs ;

mais *Trévoux* et *Féraud* ne veulent pas que ce mot ait un pluriel au masculin.

FÉAL : ce vieux mot, dit l'*Académie*, qui signifie *fidèle*, étoit, il y a peu de temps, encore en usage dans les ordonnances royales : *à nos amés et féaux conseillers*.

FINAL : *Féraud* dit positivement que cet adjectif n'a point de pluriel au masculin ; cependant plusieurs Grammairiens, parmi lesquels il faut citer *Beauzée* et *Dumarsais*, ont dit des *sons finals*.

FISCAL : le pluriel de cet *Adjectif* n'est point indiqué, cependant on dit *des avocats*, *des procureurs fiscaux*.

FRUGAL : *Féraud* est d'avis qu'on ne dit point des hommes

frugals ni *frugaux* ; mais il nous semble que *des repas frugals* ne seroit point incorrect.

Glacial : l'*Académie*, *Gattel*, *Féraud* et d'autres lexicographes sont d'avis que ce mot n'a point de pluriel au masculin. Cependant *Bailly* a dit des *vents glacials*, et assurément l'oreille n'en est pas blessée.

Grammatical : *Beauzée* a dit *des accidents grammaticaux* ; et M. *Raynouard* (Eléments de la Grammaire de la langue romane), *des rapports grammaticaux*.

Horizontal : des *plans horizontaux* ne nous semble pas être une expression incorrecte.

Idéal : *Féraud* et *Gattel* pensent qu'on ne dit point *des trésors idéaux*, mais bien *des trésors en idée* ; *Buffon* a dit cependant *des êtres idéaux*, et on ne peut que l'approuver.

Illégal : le pluriel n'est point indiqué ; mais, de même que l'on dit *des moyens légaux*, ne pourroit-on pas dire *des moyens illégaux* ?

Immoral : cet *Adjectif* est trop nouveau pour que nous puissions citer des exemples de l'emploi de ce mot au masculin pluriel ; mais il nous semble qu'on pourroit très-bien dire *des principes immoraux*.

Impartial : *Trévoux* a dit *des historiens impartiaux*, et *La Harpe* (Cours de littérature, tom. VIII, p. 66) : *des juges impartiaux* ; ce pluriel a même passé dans la conversation.

Impérial, Inégal : aucun Grammairien, si ce n'est M. *Laveaux*, n'indique de pluriel à ces deux *Adjectifs* ; mais s'exprimeroit-on incorrectement si l'on disoit *des ornements impériaux*, *des mouvements inégaux* ?

Initial : les lexicographes ne donnent d'exemple de cet *Adjectif* qu'avec un mot féminin ; cependant, puisqu'on dit des *sons finals*, l'analogie n'autorise-t-elle pas à dire, comme *Beauzée* et *Dumarsais*, des *sons initials* ?

* Labial, Lingual : comme on ne fait usage de ces adjectifs que dans : *offres labiales*, *consonnes*, *lettres labiales*, *linguales*, l'un et l'autre ne sauroient avoir de pluriel au masculin.

Littéral : *Féraud* veut que cet *Adjectif* n'ait pas de pluriel au masculin; cependant le *P. Berruyer* a dit *des commentaires littéraux; Fabre* et *d'Olivet, des caractères littéraux;* et *Trévoux* cite le *P. Lagny* qui a dit *des nombres littéraux.*

Lombrical : *Wailly, Trévoux, Féraud, Boiste* et *Roland* appellent *muscles lombricaux* les quatre muscles qui font mouvoir les doigts de la main.

Loyal : on ne donne pas ordinairement de pluriel à cet adjectif; cependant, dans le style burlesque, ou bien encore dans le style de chancellerie, on dit : *mes bons et loyaux sujets;* et d'après l'*Académie, les frais et loyaux coûts* (terme de pratique); alors des *procédés loyaux* trouveront peut-être grâce aux yeux de nos lecteurs. — Par la même raison il doit être permis de dire : *mes déloyaux sujets*, des *procédés déloyaux.*

* Lustral : ce mot, d'après l'*Académie* et *Féraud*, n'est d'usage qu'en cette phrase : *eau lustrale;* cependant les Romains appeloient *jour lustral*, le jour où les enfants nouveaux-nés recevoient leur nom, et où se faisoit la cérémonie de leur lustration ou purification; quoi qu'il en soit, ce mot n'a pas de pluriel au masculin.

Machinal : *Buffon* a dit *des mouvements machinaux.*

Martial : cet *Adjectif* n'a pas de pluriel au masculin; néanmoins on dit, en pharmacie, *des remèdes martiaux*, et *Gattel* parle de jeux qu'on appeloit *jeux martiaux.*

Matrimonial : l'*Académie* et *Féraud* sont d'avis que cet *Adjectif* n'est d'usage qu'avec les mots *question, cause, convention;* on pourroit croire d'après cela que *matrimonial* n'a pas de pluriel au masculin; cependant, puisque l'on dit *biens patrimoniaux, biens matrimoniaux* ne paroîtra peut-être pas incorrect.

Médial : *Beauzée* et *Dumarsais*, qui ont dit des sons *finals, initials, labials*, ont dit également des sons *médials.*

* Médical : cet *Adjectif* ne sauroit avoir de masculin au

pluriel, parce qu'on n'en fait usage qu'avec le substantif féminin *matière*.

* MÉDICINAL ne sauroit de même avoir de masculin au pluriel, parce qu'on n'en fait usage qu'avec les mots féminins *herbe*, *plante*, *potion*.

* MENTAL : la même raison est applicable à cet *Adjectif*, puisqu'on ne s'en sert qu'avec les mots féminins *oraison*, *restriction*.

NASAL : *Beauzée* dit *des sons nasals*.

NATAL : d'après l'*Académie*, *Féraud* et *Gattel*, on ne dit ni *natals* ni *nataux*; toutefois *Trévoux* parle de *jeux nataux*, que l'on célébroit tous les ans au jour natal des grands hommes; et, d'après la même autorité, on nomme les quatre grandes fêtes de l'année (Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint) les quatre *nataux*; autrefois, pour jouir du droit de bourgeoisie dans une ville, il falloit y avoir maison et s'y trouver aux quatre *nataux*, ce dont on prenoit attestation. On lit dans le dictionnaire de M. *Laveaux* que ce mot fait au pluriel *natals*.

NAVAL : la plupart des lexicographes et l'*Académie* elle-même sont d'avis que ce mot n'a point de pluriel au masculin; mais les rédacteurs du dictionnaire de *Trévoux* sont assez disposés à lui en donner un : ils sont seulement incertains s'ils diront *navals* ou *navaux*; cependant ils aimeroient mieux encore que l'on dît des *combats sur mer*, plutôt que des *combats navals* ou *navaux*.

NUMÉRAL : *Beauzée* et le plus grand nombre des Grammairiens disent des *Adjectifs numéraux*.

ORIGINAL : le pluriel au masculin de cet *Adjectif* n'est point indiqué; mais nous croyons que *titres originaux*, *esprits originaux*, sont des expressions très-correctes. *Condillac* a dit des *écrivains originaux*.

PARADOXAL : si l'on dit *esprit paradoxal*, qui empêche de dire au pluriel *esprits paradoxaux*?

PAROISSIAL : cet *Adjectif*, ne se disant qu'avec les mots

féminins *messe paroissiale*, *église paroissiale*, ne sauroit avoir de pluriel au masculin.

Partial : si *Trévoux* et *La Harpe* ont dit avec raison des *historiens impartiaux*, ne pourroit-on pas dire *des historiens partiaux?* M. *Dacier*, dans sa traduction de *Plutarque* (*vie d'Aratus*), a fait usage de ce pluriel.

Pascal : ce mot, dit *Féraud*, n'a pas ordinairement de pluriel au masculin; cependant *Trévoux*, *Gattel*, M. *Boniface* et M. *Laveaux* sont d'avis qu'on peut très-bien dire *des cierges pascals*.

Pastoral : le pluriel de ce mot n'est indiqué dans aucun dictionnaire; mais il nous semble que des *chants pastoraux* peut bien se dire.

Patriarcal : *Trévoux* dit *des juges patriarcaux*.

* Patronal ne se dit qu'avec un mot féminin : *fête patronale;* et dès-lors il ne sauroit avoir de pluriel masculin.

Pectoral : *muscles pectoraux* est indiqué par M. *Laveaux*, et *remèdes pectoraux* ne nous paroît pas incorrect.

Primordial s'emploie dans cette phrase : *titre primordial*, qui est le titre premier, originel. Cependant, s'il y avoit plusieurs titres de cette nature, ne pourroit-on pas employer cet Adjectif au pluriel, et dire, avec M. *Laveaux*, des *titres primordiaux?*

Pronominal : *Beauzée* et la plupart des Grammairiens modernes ont dit des *adjectifs pronominaux*.

* Proverbial : les dictionnaires et les écrivains, n'employant cet Adjectif qu'avec les mots féminins *conversation*, *locution*, *façon de parler*, il ne doit donc pas avoir de pluriel au masculin.

Provincial : *Trévoux* a dit *des juges provinciaux*.

Pyramidal : cet *Adjectif*, ne s'employant communément qu'avec les mots féminins *forme*, *figure*, ne devroit donc point avoir de pluriel au masculin; cependant, en termes d'anatomie, on dit *des muscles pyramidaux*, *des mamelons pyramidaux;* et *Gattel* est d'avis qu'on peut très-bien dire *des nombres pyramidaux*.

QUATRIENNAL : l'*Académie* étant d'avis qu'on peut dire *des officiers triennaux*, ne paroît-elle pas autoriser à dire aussi *des officiers quatriennaux?*

RADICAL : *Trévoux* et *Wailly* ont dit *des nombres radicaux*.

* SOCIAL, TOTAL : ces *Adjectifs* ne s'emploient qu'avec des mots féminins : *qualité sociale, vertu sociale, somme totale, ruine totale;* ils n'ont donc pas de pluriel masculin.

THÉATRAL : l'*Académie*, *Trévoux* et *Féraud* ne donnent d'exemple de cet Adjectif qu'avec des mots féminins; *Gattel* et M. *Boniface* sont cependant d'avis que l'on peut dire au pluriel, *théatrals;* et *La Harpe*, écrivain correct, en a fait usage.

TRANSVERSAL : l'*Académie* est d'avis que cet *Adjectif* ne se dit guère que dans ces phrases : *ligne transversale, section transversale;* néanmoins *Buffon* a dit *des muscles transversaux*.

TRIVIAL : *Rousseau* et l'abbé *Desfontaines* ont dit *des compliments triviaux*. — *Féraud* observe cependant que cet *Adjectif* n'a pas de pluriel au masculin; mais l'*Académie*, dans son Dictionnaire de 1798, et M. *Laveaux*, disent positivement qu'on peut très-bien dire *des détails triviaux*.

VERBAL : *Beauzée* et plusieurs autres Grammairiens ont dit des *adjectifs verbaux*.

* VIRGINAL, ZODIACAL : ces *Adjectifs*, qui ne s'emploient qu'avec des mots féminins, ne peuvent pas avoir de masculin au pluriel : *pudeur, modestie virginale; lumière zodiacale, étoiles zodiacales*.

* VOCAL : cet *Adjectif* n'étant, suivant l'*Académie*, en usage qu'avec les mots *prière*, *oraison*, *musique*, ne sauroit également avoir de pluriel au masculin.

A l'égard des Adjectifs *adverbial, clérical, central, conjectural, ducal, doctoral, filial, immémorial, instrumental, jovial, magistral, marital, monacal, musical, pénal, préceptoral, primatial* et *quadragésimal*, l'Académie, Trévoux, Féraud, Wailly, Gattel, etc., ne leur assignent pas de pluriel au masculin, et même plusieurs d'entre

eux vont jusqu'à dire qu'on ne doit pas leur en donner; cependant pourquoi cette exception? et puisqu'on emploie ces adjectifs avec des substantifs masculins, et que l'on dit *mot adverbial, point central, art conjectural, titre clérical, banc doctoral, usage immémorial, manteau ducal, sentiment filial, homme jovial, ton magistral, concert instrumental, pouvoir marital, habit monacal, code pénal, ton préceptoral, siège primatial, jeûne quadragésimal,* pourquoi ne suivroit-on pas l'analogie à l'égard de tous ces Adjectifs, sauf à voir, d'après le goût et l'oreille, si ces Adjectifs doivent se tourner en *als* ou en *aux?*

Alors il ne resteroit plus que les mots *bénéficial, boréal, brumal, canonial, diagonal, diamétral, labial, lingual, lustral, médical, mental, patronal, proverbial, total* (222), *virginal, vocal* et *zodiacal* (tous mots marqués d'un astérisque dans les observations précédentes), que l'on ne pourroit effectivement pas employer au pluriel masculin, puisqu'on n'en fait usage qu'avec des mots féminins.

Observation. — Le Dictionnaire de l'*Académie* et beaucoup d'écrivains modernes suppriment le *t* au pluriel des adjectifs qui se terminent au singulier par le son nasal *ant, ent;* mais les objections faites par MM. de *Port-Royal, Régnier Desmarais, Beauzée, d'Olivet,* et plusieurs Grammairiens modernes, contre la suppression du *t*, à l'égard des substantifs terminés, au singulier, par *ant, ent,* sont également d'un grand poids pour les adjectifs; et, en effet, cette suppression a bien des inconvénients; car, si l'on écrit au masculin pluriel *alezans,* et *bienfaisans* sans *t* final, les étrangers n'en concluront-ils pas que le pluriel féminin est le même pour ces deux mots; et, par conséquent, ou qu'on doit dire au féminin *alezantes,* parce qu'on dit *bienfaisantes,* ou qu'on doit dire *bienfaisanes,* parce qu'on dit *alezanes?* S'ils ne portent pas leur attention sur le singulier, l'analogie doit les conduire à l'une ou à l'autre de ces conclusions.

---

(222) On dit la somme des *totaux*, mais *totaux* est là un substantif.

§. III.

Des Degrés de Signification ou de Qualification dans les Adjectifs.

Les *Adjectifs* peuvent qualifier les objets, ou absolument, c'est-à-dire sans aucun rapport à d'autres objets; ou relativement, c'est-à-dire avec rapport à d'autres objets, ce qui établit différents degrés de qualification, qu'on a réduits à trois; savoir : *le Positif, le Comparatif, et le Superlatif.*

(*Lévizac*, page 235.)

Le *Positif* est l'adjectif dans sa simple signification; c'est l'adjectif sans aucun rapport de comparaison. Ce premier degré est appelé *positif*, parce que, comme le dit M. *Chapsal*, il exprime la qualité d'une manière positive: *Un enfant sage et laborieux est aimé de tout le monde.*

(*Dumarsais*, pag. 183, t. 1 de sa Gramm., et *Lévizac.*)

Le *Comparatif*, ou second *degré de qualification*, est l'adjectif exprimant une comparaison, en plus ou en moins, entre deux ou plusieurs objets. Alors il y a entre les objets que l'on compare, ou un rapport de *supériorité*, ou un rapport d'*infériorité*, ou un rapport d'*égalité*: de là trois sortes de rapports ou de comparaisons.

Le rapport ou la comparaison de *supériorité* énonce une qualité à un degré plus élevé dans un objet que dans un autre : cette comparaison se forme en mettant *plus, mieux*, avant l'adjectif ou le participe, et la conjonction *que* après : *Le bien est* PLUS *ancien dans le monde* QUE *le mal.*

(*D'Aguesseau.*)

C'est bien fait de prier, mais c'est MIEUX FAIT *d'assister les pauvres.* (*Massillon.*)

Le rapport ou la comparaison d'*infériorité* énonce une qualité à un degré moins élevé dans un objet que dans un autre;

elle se forme en mettant *moins* avant l'adjectif, et la conjonction *que* après; exemple :

Le naufrage et la mort sont MOINS *funestes que les plaisirs qui attaquent la vertu.* (*Fénélon*, liv. 1.)

Le rapport ou la comparaison d'*égalité* énonce une qualité à un même degré dans les objets comparés; elle se forme en mettant *aussi* avant l'adjectif ou le participe, *autant* avant le substantif et le verbe, et la conjonction *que* après; exemples :

Il est peut-être AUSSI *difficile de former un grand roi que de l'être.* (*De Neuville*, Oraison fun. du Cardinal de Fleury.)

Le mauvais exemple nuit AUTANT *à la santé de l'ame, que l'air contagieux à la santé du corps.* (*Marmontel.*)
(*Lévizac*, p. 253, t. 1. *Fabre*, p. 55.)

Nous n'avons que trois adjectifs qui expriment seuls une comparaison : *meilleur*, *moindre*, *pire.*

Meilleur est le comparatif de *bon : ceci est bon, mais cela est* MEILLEUR. Ce comparatif est pour *plus bon*, qui ne se dit pas, si ce n'est dans cette phrase : *Il n'est plus bon à rien*, qui veut dire, *il ne vaut plus rien*. Mais alors *plus* cesse d'être adverbe de comparaison. De même, au lieu de *plus bien*, on dit *mieux*; cependant on dit *moins bon, aussi bon ; moins bien, aussi bien.*

Moindre est le comparatif de *petit : Cette colonne est* MOINDRE *que l'autre. Son mal n'est pas* MOINDRE *que le vôtre.* (L'*Académie*.)

Moindre est aussi le comparatif de *bon* en ce sens : *ce vin-là est* MOINDRE *que l'autre.* (Même autorité.)

(*Régnier Desm.* p. 181.—*Girard*, p. 382.—*Fabre*, pag. 57.—Et *Lévizac.*)

1[re] REMARQUE.—Ordinairement parlant, il faut qu'il y ait un certain rapport de construction entre les deux termes de comparaison, et il est nécessaire de suivre, après la conjonc-

tion *que*, qui est le lien de ces deux membres, le même ordre de phrase qu'on a suivi auparavant : *Il y a plus de sots non imprimés qu'imprimés.*

Dites qu'IL N'Y EN A D'*imprimés.*

On voit plus de personnes être victimes d'un excès de joie que de tristesse.

Il falloit dire *que* D'UN EXCÈS *de tristesse.*

En effet la comparaison n'est pas entre la tristesse et la joie, mais elle est entre l'excès de l'une et l'excès de l'autre.

(*Féraud*, au mot *Comparaison.*)

2me REMARQUE.—L'adjectif, ou, suivant l'expression de *Domergue*, l'attribution qui fait le fond du caractère, celle qui est plus connue, doit se placer après la conjonction *que*; et l'attribution qu'on veut égaler à la première, et qui n'est pas connue ou l'est moins, se placer après l'adverbe de comparaison; on dira donc : *Socrate étoit aussi vaillant que sage*, plutôt que *aussi sage que vaillant.—Turenne étoit aussi sage que vaillant*, plutôt que *aussi vaillant que sage.*

En effet, ce qui frappe le plus, ce qui est le plus connu dans Socrate, c'est la sagesse; dans Turenne, c'est la vaillance.

Lorsque le Bourgeois gentilhomme de *Molière* veut prouver la douceur de Jeanneton, il dit :

> Je croyois Jeanneton aussi *douce* que *belle*,
> Je croyois Jeanneton plus *douce* qu'un *mouton*.

Douce est placé avant *belle*, parce que le point connu de M. *Jourdain*, c'est *la beauté*, et c'est à ce point qu'il compare la douceur; de même rien n'est plus connu que la douceur d'un mouton, et c'est à ce point que notre Bourgeois gentilhomme veut comparer celle de Jeanneton.

(Le Dict. crit. de *Féraud.*—*Urb. Domergue*, pag. 118 de sa Gramm., et p. 102 de son Journal, et M. *Lemare*, p. 210.)

Le *Superlatif*, ou troisième *degré de qualification*, est l'adjectif exprimant la qualité portée au suprême degré, en plus ou en moins. En françois on en distingue de deux sortes : *le superlatif relatif*, *et le superlatif absolu.*

Le *Superlatif relatif* exprime une qualité à un degré plus élevé ou moins élevé, dans un objet que dans un autre; mais il exprime cette qualité *avec rapport* ou *comparaison à une autre chose.*

Ce superlatif ne doit pas être confondu avec le simple comparatif, ou simple degré de qualification; en effet le *superlatif relatif* exprime une comparaison, mais cette comparaison est *générale*, au lieu que le *comparatif simple* n'exprime qu'une comparaison *particulière.*

On forme le *superlatif relatif*, en plaçant *le* (223), *la*, *les*,

---

(223) Quand on veut exprimer le superlatif relatif, l'article, comme nous le disons, est nécessaire. On lit dans *Malherbe* (Ode au roi Louis XIII):

> Et c'est aux plus saints lieux que leurs mains sacrilèges
> Font *plus d'impiétés.*

On diroit aujourd'hui, observe *Ménage*, *font* LE *plus d'impiétés.*

Cependant, pour se décider à mettre *plus* ou *le plus* avant l'adjectif, il faut remarquer quel est l'article qui affecte le nom de substantif. *Leibnitz* a dit: *la Providence s'en est servie comme* DU *moyen* PLUS *propre à garantir la pureté de la religion.* Il devoit dire, *comme d'un moyen plus propre*, ou bien, *comme du moyen le plus propre*, etc. Ainsi, *plus* se met après la préposition *de*, et *le plus*, après l'article composé *du* ou *de le.*

Si le superlatif relatif précède son substantif, un seul article suffit pour l'un et pour l'autre: LE *plus célèbre orateur qu'aient eu les Romains*, *est* CICÉRON.

Mais si c'est le substantif qui précède le superlatif, il faut mettre un article à l'un et à l'autre: LE *triomphe* LE *plus pur est celui de la vertu.*

Racine et *Molière* n'ont pas observé cette règle:

> Chargeant de mon débris les reliques *plus* chères.
> (Bajazet, act. III, sc. 2.)

> Mais je veux employer mes efforts *plus* puissants. (L'Étourdi, act. V, sc. 12.)

L'exactitude demandoit LES *reliques* LES PLUS *chères*; — MES *efforts* LES PLUS *puissants.*

Enfin si les mots *plus*, *moins*, *mieux*, modifiant des adjectifs, doivent être précédés de l'article, il faut répéter l'article autant de fois que ces mots: *C'est la* PLUS *inexcusable et la* PLUS *grande de ses fautes.* — *Les* PLUS *habiles gens font quelquefois les fautes les* PLUS *grossières.* (*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *répétition*, et *Wailly*, pag. 130.)

du, de la, des, mon, ton, son, notre, votre, leur (224), avant les mots *plus, pire, meilleur* (225), *moindre, mieux* et *moins*. Exemple : LA PLUS *douce consolation d'un homme de bien affligé, c'est la pensée de son innocence.*

(*Bossuet*, serm. du jeudi de la Passion.)

La confession est LE PLUS *grand frein de la méchanceté humaine.* (*Volt.* Siècle de Louis XIV, t. III, mort de Madame.)

La prospérité est LA PLUS *forte épreuve de la sagesse.*

(*La Harpe*, Cours de littér. t. III, 2ᵉ part.)

La guerre LA PLUS *heureuse est* LE PLUS *grand fléau des peuples, et une guerre injuste est* LE PLUS *grand crime des rois.*

(*Fénél.* Télém.)

LA PIRE *des bêtes est le tyran, parmi les animaux sauvages ; et parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur.*

(*Marmontel*, le Trépied d'Hélène.)

LE PLUS *absolu des monarques est celui qui est le plus aimé.*

(*Marmontel*, Bélisaire.)

Comme dans le *Superlatif relatif*, il y a excès et comparaison avec d'autres objets (personnes ou choses), ce superlatif rentre, en quelque sorte, dans le degré appelé *Comparatif* ; aussi l'article, qui correspond *à un substantif sous-entendu*

Cependant *Vaugelas* voudroit que, quand les adjectifs sont synonymes ou approchants, on ne répétât ni l'article ni le terme comparatif, et il seroit d'avis que l'on dît : *Il pratique les plus hautes et excellentes vertus.*

Mais, suivant les autorités que nous venons de citer, *Il pratique les plus hautes et les plus excellentes vertus* est la construction la plus correcte.

(224) Les adjectifs pronominaux *mon, ton, son, notre, votre, leur*, placés avant les adverbes comparatifs, font la fonction d'articles ; ces phrases, *c'est mon meilleur ami ; C'est leur plus grande jouissance*, équivalent à celles-ci, *c'est le meilleur de mes amis ; C'est la plus grande de leurs jouissances.*

(225) Ainsi, le superlatif de *meilleur* est *le meilleur*, et non pas *le plus bon.*

après lui, prend-il les inflexions du substantif énoncé auparavant. On dira donc : *Quoique cette femme montre plus de fermeté que les autres, elle n'est pas pour cela* LA MOINS AFFLIGÉE. (*Beauzée.*)

Elle n'est pas pour cela *la femme* moins affligée que *les autres* femmes.

Les bons esprits sont LES PLUS *susceptibles de l'illusion des systêmes.* (*La Harpe.*)

Sont *les esprits* plus susceptibles que *les autres* esprits.

Les arts de premier besoin ne sont pas LES PLUS *considérés.* (*Marmontel.*)

Ne sont pas *les arts* plus considérés que *les autres* arts.

Les Chaldéens, les Indiens, les Chinois me paroissent être les nations LES PLUS *anciennement policées.* (*Voltaire.*)

Me paroissent être *les nations* plus anciennement policées que *les autres* nations.

Le *superlatif absolu* exprime, de même que le superlatif relatif, une qualité à un degré plus ou moins élevé; mais il exprime cette qualité d'une manière absolue, sans aucune relation, *sans aucune comparaison avec d'autres objets* (personnes ou choses).

On le forme en plaçant avant l'adjectif un de ces mots, *fort*, *très*, *bien*, *infiniment*, *extrêmement*, *le plus*, *le moins*, *le mieux*; exemple : *Le style de Fénélon est* TRÈS-*riche*, FORT *coulant, et* INFINIMENT *doux, mais il est quelquefois prolixe ; celui de Bossuet est* EXTRÊMEMENT *élevé, mais il est quelquefois dur et rude.*

La superstition est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille TRÈS-*folle d'une mère* TRÈS-*sage.*
(*Voltaire*, Polit. et législ. t. 43.)

(*Wailly*, p. 153. — *Lévizac*, p. 254, t. I. — *Fabre*, p. 56 et 58. — Et M. *Sicard*, p. 163 et 200, t. II.)

Dans le *superlatif absolu*, il y a excès, c'est-à-dire que ce superlatif exprime, de même que le *superlatif relatif*, une

qualité à un degré plus ou moins élevé ; mais, comme il exprime cette qualité d'une manière absolue, sans aucune relation, sans aucun rapport à une autre chose ; comme enfin il y a exclusion de comparaison, l'article qui précède les mots *plus, moins*, est pris adverbialement, et par conséquent n'est susceptible d'aucune distinction de genre ni de nombre : il ne correspond pas au substantif, mais seulement à l'adjectif. On doit donc dire :

Ceux que j'ai toujours vus LE PLUS FRAPPÉS *de la lecture des écrits d'Homère, de Virgile, d'Horace, de Cicéron, sont des esprits du premier ordre.* (*Boileau*, lettre à M. Perrault.)

Le premier inventeur des arts est le besoin ; le plus ingénieux de tous les maîtres est celui dont les leçons sont LE PLUS ÉCOUTÉES. (*Batteux*.)

Il s'est baigné dans l'endroit où les eaux sont LE MOINS *rapides.* (*Lemare*.)

La lune n'est pas aussi éloignée de la terre que le soleil, lors même qu'elle en est LE PLUS ÉLOIGNÉE. — *C'est sur le dos que les sangliers ont la peau* LE PLUS *dure.* (*Le même*.)

C'étoit de tous mes enfants celle que j'ai toujours LE PLUS *aimée.* (*Racine*, lettre à sa sœur.)

'A ces mots, dans les airs le trait se fait entendre,
'A l'endroit où le monstre a la peau *le plus tendre*.
Il en reçoit le coup, se sent ouvrir les flancs.
(*La Fontaine*, Adonis, poème.)

C'est dans le temps que les plus grands hommes sont LE PLUS COMMUNS, *dit Tacite, que l'on rend aussi le plus de justice à leur gloire.* (*Thomas*, Essai sur les éloges.)

Les objets qui lui étoient LE PLUS *agréables étoient ceux dont la forme étoit unie, et la figure régulière.* (*Buffon*.)

La manière de nous vêtir est celle qui demande le plus de temps, celle qui me paroît être LE MOINS *assortie à la nature.* (*Le même*.)

> Mais qu'on me nomme enfin, dans l'histoire sacrée,
> Le roi dont la mémoire est *le plus* révérée.
>
> (*Voltaire*, Epître au prince roy. de Prusse.)

Il n'est guère possible de rendre un vers par un vers, lorsque cette précision est LE PLUS *nécessaire, comme dans une inscription.* (*La Harpe.*)

Parce que, dans chacune de ces phrases, il y a excès sans aucune relation, sans aucun rapport à une autre chose; enfin sans comparaison; et, en effet, c'est comme si l'on disoit: *Cette scène est une de celles qui furent applaudies le plus, dans le plus haut degré. — Ceux que j'ai toujours vus frappés le plus, dans le plus haut degré,* etc., etc. Le mot qui exprime le superlatif tombe donc sur l'adjectif et non sur le substantif, dès-lors il a dû rester invariable. (Mêmes autorités.)

C'est également le *Superlatif absolu* qu'il faut employer, ou, ce qui est la même chose, *le* est également invariable, lorsque les adverbes de comparaison, *plus, moins, mieux,* ne sont suivis ni *d'un participe,* ni *d'un adjectif;* on dira donc, en parlant d'une femme : *C'est elle qui me plaît* LE PLUS, *ou* LE MIEUX, *ou* LE MOINS. — *De toutes ces musiciennes, voilà celle qui chante* LE MIEUX. (Mêmes autorités.)

Comme cette règle, sur la déclinabilité ou l'indéclinabilité de l'article, présente quelques difficultés, nous croyons devoir encore nous y arrêter un moment.

C'est *Marmontel* qui va parler (Leçons d'un père à son fils, pag. 118).

Dira-t-on : les opinions *les plus* ou *le plus* généralement suivies? *Les mieux* ou *le mieux* établies? les sentiments *les plus* ou *le plus* approuvés? les opérations *les plus* ou *le plus* sagement combinées? Ceux qui étoient *les plus* ou *le plus* favorables?

La réponse dépend de l'intention de celui qui parle, et de ce qu'il veut faire entendre.

Des opinions, considérées en elles-mêmes et sans comparaison, peuvent être MAL *établies,* BIEN *établies,* MIEUX ou

PLUS MAL *établies*, PLUS OU MOINS *généralement suivies.* Si c'est là ce que vous entendez, *lé*, relatif au participe qui suit, doit rester indéclinable, et *le plus, le mieux*, signifiera *le plus, le mieux* qu'il est possible.

Si vous avez en vue d'autres opinions *moins bien établies, moins suivies que celles-là*, et que vous vouliez indiquer cette comparaison, c'est au nom que doit se rapporter l'article, et vous direz, *les plus, les mieux.*

De même, si vous n'avez égard qu'au degré d'approbation que tels sentiments ont pu obtenir, vous direz, LE PLUS *approuvés.* Si vous comparez cette estime à celle que d'autres sentiments obtiennent, vous direz, LES PLUS *approuvés.*

De même encore vous direz, les opérations LE PLUS *sagement combinées*, s'il ne s'agit que de faire entendre qu'on a mis à les combiner toute la sagesse possible; et LES PLUS *sagement combinées*, si l'on veut leur attribuer cet avantage sur d'autres opérations. Cela est si vrai, que, si un objet de comparaison est indiqué, et que l'on dise par exemple: *les opérations* LE *mieux combinées de la campagne*, on parlera mal; c'est LES qu'on devra dire.

Il en est de même de tout superlatif dont le rapport est déterminé: *Les arbres* LES PLUS *hauts de la forêt. — Les arbres* LES PLUS *hauts sont* LES PLUS *exposés aux coups de la tempête;* mais, si le rapport n'est pas déterminé: *Les arbres* LE PLUS *profondément enracinés. — Les arbres* LE PLUS *endurcis par le temps. — Les arbres* LE PLUS *chargés de fruits.*

En parlant d'une femme, on dit: *Dans une fête, à un spectacle, elle étoit toujours* LA PLUS BELLE; mais on devroit dire: *C'est dans son négligé qu'elle étoit* LE PLUS BELLE; mais cela répugne à l'oreille. Que faut-il faire alors? Un solécisme, en disant, LA PLUS BELLE? Non, il faut prendre une autre tournure, et dire, *qu'elle avoit le plus de beauté.*

Si l'adjectif est le même pour les deux genres, *le plus*, au féminin, n'a plus rien de sauvage: *C'est dans le tête-à-tête qu'elle est* LE PLUS AIMABLE. *C'est quand son mari gronde qu'elle est* LE PLUS *tranquille.*

REMARQUE. — M. *Boniface*, qui (dans son Manuel des amat. de la langue franç., n° 2) a traité la question qui nous occupe en ce moment, fait observer qu'on trouve des exemples où *le* précède un adjectif à *inflexion féminine*. Voici les deux qu'il cite : *Je ne vois dans toute la conduite de Rosalie que de ces inégalités auxquelles les femmes les mieux nées sont* LE PLUS SUJETTES. (Diderot.) — *Je n'en indiquerai que deux, parce que ce sont ceux dont la vérité est* LE PLUS FRAPPANTE. (*Lévizac.*)

Ensuite, pour justifier les principes énoncés par *Marmontel*, et dont nous venons de rendre compte, ce même professeur a enrichi son journal de nombreux exemples recueillis dans les meilleurs écrivains. Nous ne les présenterons pas tous à nos lecteurs; mais, pour ne laisser rien à désirer sur cette importante question, nous avons fait choix de ceux-ci :

Les grands esprits sont LES *plus susceptibles de l'illusion des systèmes.* (La Harpe.) — *La distinction* LA *moins exposée est celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres.* (Fénélon, Télém.)

Ceux mêmes qui s'y étoient LE *plus divertis ont eu peur de n'avoir pas ri dans les règles.* (Racine.) — *Remarquez que ces gens à qui l'on ne peut rien apprendre ne sont pas ceux qui savent* LE *plus.* (La Harpe.) — *Ceux qui seroient* LE *mieux organisés ne feroient-ils pas leurs nids, leurs cellules ou leurs coques d'une manière plus solide ?* (Buffon.)

L'homme est le même dans tous les états : si cela est, les états LES *plus nombreux méritent* LE *plus de respect.* (J. J. Rousseau.) — *Les mœurs sont aussi une des parties* LES *plus importantes de l'épopée, et ce n'est pas celle sur laquelle les critiques aient été* LE *moins injustes envers Homère.* (La Harpe.)

Parmi les Adjectifs, il en est qui ne sont pas susceptibles de comparaison, soit en plus, soit en moins ; ou, si l'on veut, qui ne sont susceptibles ni d'extension, ni de restriction, et qu'on ne peut employer alors ni au comparatif, ni au superlatif, c'est-à-dire avec les mots *plus*, *extrêmement*, *infiniment*, *moins*, *aussi*, *autant*, *si*, *combien*, ou avec tout autre mot équivalent. Ces Adjectifs sont ceux qui expriment une qualité

absolue, comme, *divin*, *éternel*, *excellent*, *extrême* (226), *mortel*, *immortel*, *immense*, *impuni*, *parfait*, *unique*, *universel*, *suprême* (226 bis).

En effet, il n'y a que *les qualités relatives* qui admettent *le plus* et *le moins*. On dit la *neige* est *plus blanche* que le lait, *l'or* est *plus ductile* que l'argent, parce qu'il y a différents degrés dans la blancheur, dans la ductilité; mais conçoit-on un degré au-delà ou en-deçà de la *perfection*, de l'*immortalité*, de l'*universalité*, de la *divinité*, etc., etc. ? La *perfection* est le plus haut degré; ce qui est au-delà ou en-deçà n'est plus la perfection. L'*universalité* embrasse tout; dira-t-on qu'il y a quelque chose au-delà de l'universalité rigoureuse et absolue ?

(*Domergue*, Solut. gramm., pag. 171; M. *Chapsal* et le plus grand nombre des grammairiens; *J. Harris*, livre 1er, ch. XI, et *Voltaire*, dans son Comm. sur Corneille, au sujet du mot *unique*, que ce grand tragique a employé avec le mot *plus*, dans les Horaces, act. I, sc. 3.)

---

(226) Extrême. L'*Académie* dit *les maux les plus extrêmes*; et cette manière de s'exprimer est conforme à l'usage généralement suivi. Aussi *Féraud* ne la blâme-t-il pas, mais il observe qu'en général *extrême*, ayant la force d'un superlatif, n'est pas susceptible de degrés de comparaison, et qu'ainsi ce seroit une faute de dire une *douleur* si *extrême*, plus *extrême*, etc.

M. *Laveaux* ne pense pas ainsi; il soutient que l'*extrémité* a des degrés, puisqu'on dit : *être réduit aux dernières extrémités*. Mais M. *Laveaux* n'a pas pris garde que le mot *extrémité*, dans cette dernière phrase, a quitté sa véritable signification, pour en prendre une susceptible de degrés, et qu'on dit les *dernières extrémités* comme on diroit *les derniers malheurs*, *les dernières misères*, etc. Dans sa signification propre, qui est celle qu'il a presque toujours, le mot *extrémité* a une signification absolue, et certes personne ne s'aviseroit de dire : *les dernières extrémités d'une ligne*; autrement il faudroit avouer qu'une ligne a plus de deux extrémités.

(226 bis) Divin, parfait. Beaucoup d'écrivains ont dit plus *divin*, plus *parfait*, mais quoique plusieurs d'entre eux soient du nombre des autorités que nous invoquons avec le plus de confiance, ce n'est pas un motif pour les imiter, puisque la saine raison et les principes ne veulent pas que ces adjectifs soient susceptibles de comparaison.

Excepté le mot *généralissime*, qui est tout françois, et que le cardinal de Richelieu fit de son autorité privée, en allant commander les armées de France en Italie, la langue françoise n'a point de ces termes qu'on appelle Superlatifs. Ceux dont nous faisons usage nous viennent de la langue italienne, nous leur avons seulement donné une terminaison françoise; tels sont *illustrissime*, *révérendissime*, *excellentissime*, *éminentissime*, *sérénissime* : ces deux derniers sont des qualificatifs qui accompagnent toujours le mot *altesse;* mais, en général, ces superlatifs ne sortent guère de la conversation, on les souffre tout au plus dans une lettre, pourvu qu'elle ne soit pas trop sérieuse. Au surplus il y a dans la langue françoise plus de précision et de justesse que dans quelques langues étrangères, puisqu'on a la facilité d'en exprimer les deux sortes d'excellences, l'*absolue* et la *relative;* comme dans cette phrase : *On peut être un* TRÈS-*grand seigneur en Angleterre, sans en être* LE PLUS *grand seigneur.*

(Le P. *Bouhours*, pag. 312 de ses Rem. nouv.; l'abbé *Batteux; Regnier Desmarais*, p. 185; *Balzac*, Doutes sur la langue françoise; *Marmontel*, pag. 119.)

ARTICLE II.

DES ADJECTIFS CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES SUBSTANTIFS.

§. Ier. — *ACCORD DES ADJECTIFS.*

RÈGLE GÉNÉRALE.—L'Adjectif, exprimant les qualités du substantif, et ne formant qu'un avec lui, doit énoncer les mêmes rapports, c'est-à-dire que l'Adjectif doit être du même genre et du même nombre que le substantif auquel il se rapporte : *une vie* SOBRE, MODÉRÉE, SIMPLE, EXEMPTE *d'inquiétudes et de passions*, RÉGLÉE *et* LABORIEUSE, *retient, dans les membres d'un homme* SAGE, *la* VIVE *jeunesse, qui, sans ces précautions, est toujours* PRÊTE *à s'envoler sur les ailes du temps.* (Télémaque, liv. IX.)

Que votre ame et vos mœurs, *peintes* dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images.
(*Boileau*, Art poét. ch. IV.)

Peu importe que l'Adjectif soit séparé de son substantif; du moment que les deux mots se correspondent, rien ne dispense de les faire accorder en genre et en nombre: *Il y a* DES HOMMES *qu'il ne faut jamais voir* PETITS. (*Voltaire.*)

Selon que notre *idée* est plus ou moins *obscure*,
L'expression la suit ou moins *nette*, ou plus *pure*.
(*Boileau*, Art poét. ch. I.)

(*Restaut*, pag. 60 et 64; *Wailly*, pag. 131; *Condillac*, pag. 184, 5e chap. et les Gramm. modernes.)

1re *Remarque.*— Lorsque les adjectifs *demi, nu,* sont placés avant le substantif, et quand l'adjectif *feu* n'est pas précédé de l'article ou d'un adjectif pronominal, ils ne prennent ni genre ni nombre, parce qu'alors ils rentrent en quelque sorte dans la classe des mots composés, *grand-père, grand'-mère*, qui sont si étroitement unis, qu'ils ne forment plus qu'un seul mot; ainsi on écrira: *une* DEMI-*lieue, des* DEMI-*héros*, NU-*pieds*, NU-*jambes*, FEU *la reine*, FEU *mes oncles*, FEU *ma nièce.*

(Th. *Corneille* sur la 80 et la 328me rem. de *Vaugelas.*—L'*Académie*, p. 81 de ses observ., et son Dict. aux mots *demi, nu* et *feu*; et le plus grand nombre des Gramm. modernes.)

J'ai ouï dire à FEU *ma sœur que sa fille et moi naquîmes la même année.* (Montesq. 51e l. pers.)

Vous étiez, Madame, aussi bien que FEU *Madame la princesse de Conti, à la tête de ceux qui se flattoient de cette espérance.*

(*Voltaire*, Epît. adressée à Mad. la duchesse du Maine, et mise en tête de sa tragédie d'Oreste.)

Si nul d'eux n'avoit su marcher NU-*pieds, qui sait si Genève n'eût point été prise?*

(*J. J. Rousseau*, Emile, l. 2, p. 221 de l'édit. de Didot le j.)

Saint Louis porta la couronne d'épines NU-*pieds*, NU-*tête, depuis le bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame.*

(*Wailly.*)

Près du temple sacré les Grâces *demi*-nues.
(*Voltaire*, la Henr., ch. IX.)

Je n'aime ni les DEMI-*vengeances ni les* DEMI-*fripons.*
(*Le même*, variantes de l'Écossaise.)

Un homme issu d'un sang fécond en *demi*-dieux.
(*Boileau*, Ve Satire.)

Mais cette exception n'a lieu que dans ce cas; car si *demi* et *nu* sont placés après le substantif, et *feu* après l'article ou l'adjectif possessif, ils rentrent alors dans la classe des autres adjectifs, c'est-à-dire qu'ils cessent d'être invariables, et l'on écrit *une livre et demie*, les *pieds nus*, les *jambes nues*, la *feue reine*, ma *feue nièce*.

(Mêmes autorités.)

Observez, 1°, que l'adjectif *demi*, placé après le substantif, ne prend jamais la marque du pluriel; en effet l'accord n'a pas lieu avec le substantif qui précède, mais avec un substantif suivant, qui est sous-entendu, et qui est toujours du nombre singulier. Cette phrase : *Il a étudié deux ans et demi* équivaut à celle-ci : *il a étudié deux ans et un demi an.*

2°. Que l'adjectif *feu* n'a point de pluriel; ensuite que ce seroit mal s'exprimer que de dire *la feue reine* dans un pays où il n'y auroit pas une reine vivante ; il faudroit dire alors *feu la reine.*

2me REMARQUE. — *Excepté*, *supposé*, placés avant des substantifs, deviennent de vraies prépositions, espèce de mots toujours invariables, et dès-lors font encore exception à la règle de l'accord.

Voyez aux Rem. détachées, lettre C, des observations sur ces deux mots, et sur les participes *compris*, *joint*, *inclus*.

Il en est de même des *Adjectifs* qui sont pris adverbialement, c'est-à-dire qui ne figurent dans la phrase que pour modifier le verbe auquel ils sont joints, ou pour en exprimer une circonstance. On dit : *Ces dames parlent* BAS; (L'Académ.) —*Ces fleurs sentent* BON ; (L'Académie.)—*Il a vendu* CHER

sa vie ; (L'Acad.) —*Je vous prends tous à* TÉMOIN (227) ; (L'Académie.)—*Ces dames se font* FORT *de faire signer leur mari ;* (L'Académie.) — *Il prit ses mesures si* JUSTE ;
(*Les décisions de l'Académie*, rec. par *Tallemant.*)

C'est un ordre des dieux qui jamais ne se rompt,
De nous vendre bien *cher* les grands biens qu'ils nous font ;
(*Corneille*, Cinna, act. II, sc. 1.)

Vous m'avez vendu *cher* vos secours inhumains ; (*Rac.* Baj. V, 1.)

Et moi, pour trancher *court* toute cette dispute ;
(*Molière*, les Femmes savantes, V, 3.)

Légère et *court-vêtue*, elle alloit à grands pas ;
(*La Font.*, la Laitière et le Pot au lait.)

D'un regard étonné, j'ai vu sur les remparts
Ces géants *court-vêtus* automates de Mars.
(*Voltaire*, t. XII, Voy. à Berlin, poème.)

Cette période est coupée trop COURT. (*Vaugel.* M. *Maugard*, etc.)

Parce que les mots *bas, bon, cher, témoin, fort, juste, court*, ne servent pas dans ces phrases à qualifier les substantifs ni les pronoms qui les précèdent ; ils servent seulement à modifier les verbes *parler, sentir, vendre, prendre*, etc., ou à exprimer une circonstance ; ce sont par conséquent de véritables adverbes, qui, comme tels, ne doivent prendre ni genre ni nombre.

(*Vaugelas*, 542e rem. ; l'*Académie*, sur cette rem., p. 583 ; *Dumarsais*, Encycl. méth. au mot adjectif ; *Marmontel*, pag. 93, et les Gramm. modernes.)

---

(227) Il y a une grande différence entre *je vous prends à témoin*, et *je vous prends pour témoin ;* la première locution signifie, j'invoque votre témoignage ; et la seconde j'accepte ou je présente votre témoignage : *On peut* prendre À TÉMOIN *les grands, les princes, les rois, Dieu* même ; *mais on ne les prend pas* POUR TÉMOINS.

Observez que, dans le second membre de cette phrase, *témoin* s'écrit avec un *s*, marque caractéristique du pluriel, et que dans le premier membre il s'écrit sans *s*.

Voyez les Remarques détachées, au mot *témoin*.

Remarque. *Nouveau* s'emploie aussi quelquefois adverbialement; il signifie alors *nouvellement*, et est invariable : du *beurre* NOUVEAU *battu. Des vins* NOUVEAU *percés. Des enfants* NOUVEAU-*nés*. Mais dans ces phrases : *ce sont de* NOUVEAUX *venus, de* NOUVEAUX *débarqués*, le mot *nouveau* n'est plus employé adverbialement; il modifie les participes *venus, débarqués,* qui sont employés substantivement, et qui, en cette qualité, font la loi à leur adjectif.

Il faut observer que le mot *nouveau* ne s'emploie pas dans un sens adverbial avec un substantif féminin, et qu'on ne dit pas par conséquent : une *fille nouveau-née.*

Outre la règle générale sur l'accord de l'Adjectif avec le substantif qu'il qualifie, il y a des règles particulières qu'il est indispensable de connoître, parce qu'elles servent à expliquer la règle générale.

1°. L'*Adjectif* se rapportant à deux ou plusieurs Substantifs distincts (228) et du nombre singulier se met au pluriel, et prend le genre *masculin*, si les Substantifs sont du genre masculin, le *féminin* si les Substantifs sont du genre féminin, et le genre *masculin* si les Substantifs sont de genres différents.

Ce qui est de plus charmant en elle, c'est une douceur et une égalité d'esprit MERVEILLEUSES. (*Racine.*)

Le riche et l'indigent, l'imprudent et le sage
Sujets à même loi, subissent même sort.
(*J. B. Rousseau*, Ode III.)

La clémence et la majesté PEINTES *sur le front de cet auguste enfant nous annoncent la félicité des peuples.*
(*Massillon.*)

Quoique tout le monde reconnût dans l'armée que cette

(228) On appelle substantifs *distincts* ceux qui ne sont pas *synonymes;* et substantifs *synonymes* ceux qui ont presque la même signification. *Ambiguïté* et *équivoque* sont deux substantifs synonymes.

descente étoit téméraire et funeste pour les Crétois, chacun travailloit à la faire réussir, comme s'il avoit sa vie et son bonheur ATTACHÉS *au succès.* (*Fénélon*, Télém. liv. XIII.)

REMARQUE. Lorsque l'Adjectif n'a pas la même terminaison pour les deux genres, et que les Subtantifs sont de genres différents, l'oreille exige que l'on énonce le substantif masculin le dernier; ainsi il est mieux de dire : *la bouche et les yeux* OUVERTS, que, *les yeux et la bouche* OUVERTS. — *Cet acteur joue avec une noblesse et un goût* PARFAITS; que, *avec un goût et une noblesse* PARFAITS.

2°. L'*Adjectif*, placé après deux ou plusieurs Substantifs qui sont synonymes, s'accorde avec le dernier :

Auguste gouverna Rome avec un tempérament, une douceur SOUTENUE. (*Domergue.*)

Il honore les lettres de cet attachement, de cette protection CAPABLE *de les faire fleurir.* (Même autorité.)

Toute sa vie n'a été qu'un travail, qu'une occupation CONTINUELLE. (*Massillon.*)

Remarque. — Quand les Substantifs sont synonymes, il n'y a réellement qu'une seule idée d'exprimée; et, comme l'unité ne permet pas l'addition, l'additionnel *et* ne sauroit être admis dans ces phrases; ainsi, *un tempérament* ET *une douceur soutenue*, etc., etc., est une faute, que l'inattention fait souvent commettre.

3°. Lorsque dans plusieurs Substantifs l'esprit ne considère que le dernier, soit parce qu'il explique ceux qui précèdent, soit parce qu'il est plus énergique, soit parce qu'il est d'un tel intérêt qu'il fait oublier les autres, l'Adjectif placé après ces Substantifs s'accorde avec le dernier :

.... Le fer, le bandeau, la flamme est toute *prête*.
(*Racine*, Iphigénie, act. III, sc. 5.)

Le *fer*, le *bandeau*, peuvent fixer un instant l'attention, mais ils s'effacent devant l'idée de la flamme qui doit dévorer une victime innocente et chère; le mot *flamme* reste seul

pour faire la loi à l'Adjectif *prête*.—On conçoit que, dans cette phrase et dans celles qui sont semblables, la conjonction *et* formeroit un contre-sens, puisqu'il n'y a ici qu'un seul mot à modifier.

(*Domergue*, Solut. gramm., page 457.)

Voyez à l'Accord du verbe avec son sujet, la solution d'une difficulté qui a beaucoup de rapport avec celle-ci.

Voici une difficulté sur laquelle les écrivains ne sont pas d'accord : il s'agit de savoir si deux ou plusieurs Adjectifs peuvent forcer un Substantif à prendre le nombre pluriel. Les uns, dans ce cas, font usage du *pluriel*, et les *Adjectifs* restent au *singulier*; les autres, au contraire, mettent au *singulier* le Substantif, ainsi que les *Adjectifs* qui l'accompagnent.

PREMIÈRE CONSTRUCTION : — *Les* COTES *personnelle, mobiliaire et somptuaire.* — LES *premier et second volumes.*

SECONDE CONSTRUCTION : LA *cote personnelle,* LA *mobiliaire* et LA *somptuaire.* — LE *premier et* LE *second volume.*

Pour savoir laquelle de ces deux constructions il faut adopter, il suffit de se rappeler que le Substantif impose ses accidents, sa forme à tous les *Adjectifs* qui le qualifient; mais que ce droit n'est pas réciproque, car tous les *Adjectifs* réunis ne sauroient forcer un Substantif à l'accord. Or, si l'on admettoit la première construction, c'est-à-dire si, dans le cas où un nom Substantif se trouve suivi de plusieurs *Adjectifs* servant à le qualifier, on admettoit que ce Substantif dût être mis au pluriel, lorsque chacun des *Adjectifs* resteroit au singulier, ce seroit alors ces *Adjectifs* qui règleroient l'accord, ce qui ne peut être toléré en grammaire.

La seconde construction est donc la seule que l'on doive admettre; c'est-à-dire, que, pour s'exprimer correctement, il faut dire : LA *cote personnelle,* LA *mobiliaire* et LA *somptuaire*, etc., etc.; de cette manière les lois de la syntaxe ne sont pas violées, et l'on peut rendre raison de ces phrases

au moyen de l'ellipse; en effet c'est comme s'il y avoit : LA COTE *personnelle*, LA COTE *mobiliaire*, LA COTE *somptuaire.*

Vaugelas (466ᵉ rem.) — *Th. Corneille* (sur cette rem.) — L'*Académie* (p. 485ᵉ de ses Observ.) — *Beauzée* (Encyclop. méth. au mot *Possessif.*) — *Urb. Domergue* (p. 58 de sa Gramm. et p. 732 de son Journ. 1er nov. 1787.) — M. *Sicard* (p. 190, t. 2.) — *Lévizac* (p. 263, t. 1) — et M. *Lemare* (p. 41 et 74) *ont émis leur opinion en faveur de ces principes.*

On peut mettre aussi au nombre de ces autorités *Fromant*, qui (dans son supplément à la Grammaire de Port-Royal), après avoir repris *Restaut* d'avoir dit, *les langues grecque et latine*, a donné cet exemple : *Si ce sont deux sœurs que* LA LANGUE ITALIENNE *et* L'ESPAGNOLE, *celle-ci est la prude, et l'autre la coquette;*

D'Olivet, qui (à la page 147 de ses Essais de grammaire) a fait usage de la même phrase;

M. *Boniface*, qui (dans son Manuel, nº 3 et nº 4) a dit : LE PREMIER *et* LE SECOND *acte*, LA PREMIÈRE *et* LA QUATRIÈME *classe;*

Thomas (dans son Eloge de *Descartes*) : *Il est très-sûr que* LE SEIZIÈME *et* LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE *furent marqués par de grands changements et de grandes découvertes;*

Voltaire (dans la préface de ses remarques sur le Menteur) : *Corneille a réformé* LA SCÈNE *tragique et* LA SCÈNE *comique par d'heureuses imitations;*

(Dans une de ses lettres à M. *Thiriot*) : *Milord Bolingbroke aime* LA *poésie angloise*, LA *françoise et* L'*italienne; mais il les aime différemment, parce qu'il sait discerner parfaitement les genres;*

La Harpe (parlant de la traduction de l'Énéide par Delille, t. 1) : LE *deuxième*, LE *quatrième et* LE *sixième* LIVRE *de l'Énéide sont trois grands morceaux regardés universellement comme les plus finis, les plus complètement beaux que l'épopée ait produits chez aucune nation;*

Montesquieu (Grand. et Décad. des Romains, II) : LES *nou=*

veaux citoyens et LES *anciens ne se regardent plus comme les membres d'une même république.*

Dans ses Mélanges littéraires, t. II, conseils à un journaliste : *Je crois que les lecteurs seroient charmés de voir sous leurs yeux la comparaison de quelques scènes de la Phèdre grecque, de* LA *latine, de* LA *françoise, et de* L'*angloise.*

Ces vers, rapportés par M. *Lemare* (dans son Cours théorique, pag. 41) :

La langue angloise, *l*'espagnole,
Cèdent à la françoise en douceur, en beauté ;
Depuis Deucalion, de l'un à l'autre pôle,
Toutes lui cèdent en clarté.

L'or et l'argent désignent mal
Le premier et *le* second âge,
Où l'on ne connut point le vice déloyal,
Parce qu'on ignoroit le trop funeste usage
De l'un et de l'autre métal.

Enfin, on peut ajouter ce que nous avons dit, page 210, sur la répétition de l'article.

Observez bien que, dans tous les exemples que nous venons de citer, et qui tendent à prouver que la seconde construction est la seule correcte, le Substantif ne se met pas au pluriel : *le premier* et *le second volume*, *la première* et *la seconde classe*, etc., etc., parce que, comme nous l'avons déjà dit, il y a ellipse dans ces phrases ; c'est comme s'il y avoit *le premier volume* et *le second volume* ; *la première classe* et *la seconde classe.*

Il faut toujours que l'*Adjectif* ajoute quelque idée accessoire à l'idée principale exprimée par le Substantif, et que cette idée accessoire convienne au Substantif.

Ainsi, c'est mal s'exprimer que de dire, *ils furent surpris tout-à-coup par une tempête* ORAGEUSE, parce que l'adjectif n'ajoute rien au sens du Substantif *tempête.*

(*Dumarsais*, p. 352 de ses Principes de grammaire.)

Quand *Voltaire* dit (dans Adelaïde du Guesclin) :

Mais on craint trop ici l'*aveugle* Renommée. (act. I, sc. 3.)

l'Adjectif *aveugle* est déplacé ; car on ne peut regarder comme aveugle ce qui est représenté avec tant d'yeux. La Renommée est trompeuse, incertaine, infidèle, mais non pas aveugle.

(*La Harpe*, Cours de littérature, t. VIII, p. 309.)

Les *Adjectifs*, ainsi que nous l'avons déjà dit au chapitre où il est question de l'article, s'emploient comme noms Substantifs, et en font toutes les fonctions lorsqu'on les fait précéder de l'article. Employés ainsi, dit M. *Maugard* (p. 274 de sa Grammaire), ils se rapportent à un nom générique sous-entendu :

Le sage, en ses desseins,
Se sert des fous pour aller à ses fins.
(*Voltaire*, la Prude, act. IV, sc. 1.)

l'*homme* sage.

Si les VIVANTS *vous intimident, qu'avez-vous à craindre* DES MORTS? (*Marm.*)

les *hommes* vivants, — des *hommes* morts.

N'espérons des *humains* rien que par leur foiblesse. (*Voltaire.*)

des *êtres* humains.

Une *coupable* aimée est bientôt innocente.
(*Molière*, le Misanthrope, act. IV, sc 2.)

une *femme* coupable.

Les *menteurs* les plus grands disent vrai quelquefois.
(*Corneille*, le Menteur, act. IV, sc. 7.)

les hommes *menteurs*.

Les *Adjectifs* pris substantivement et joints au verbe *être* sont beaucoup plus expressifs que les *substantifs ;* par exemple : *c'est un fourbe, c'est un méchant, c'est un menteur*, est une manière plus expressive de s'énoncer que si l'on disoit *il a fait une fourberie, une méchanceté, un mensonge*. La raison est que l'*Adjectif* dénote une habitude, et le substantif marque seulement un acte.

Cependant le substantif, suivi du mot *même*, est souvent plus fort et plus significatif que l'*Adjectif* pris substantivement :

Ce n'est pas seulement un fourbe, c'est la fourberie même; c'est-à-dire c'est un fourbe achevé; ici on personnifie en quelque sorte le substantif, et il a bien plus d'énergie que l'*Adjectif*. (*Wailly*, p. 174; et le Dict. de *Trévoux*.)

§. II. — DE LA PLACE DES ADJECTIFS.

Il n'est pas indifférent en françois d'énoncer le Substantif avant l'*Adjectif*, ou l'*Adjectif* avant le Substantif. Il est vrai que, pour faire entendre le sens, il est égal de dire *bonnet blanc*, ou *blanc bonnet;* mais, par rapport à l'élocution et à la syntaxe d'usage, on ne doit dire que *bonnet blanc*. Nous n'avons sur ce point d'autre guide que l'oreille; cependant voici des exemples qui pourront servir de règle dans les occasions analogues : on dit *habit rouge*, ainsi dites *habit bleu*, *habit gris*, et non *bleu habit*, *gris habit;* on dit *mon livre*, ainsi dites *ton livre*, *son livre*, *leur livre;* on dit *Zone torride*, ainsi dites par analogie, *Zone tempérée*, *Zone glaciale*, et ainsi des autres.

On peut aussi établir en principe, que l'*Adjectif* se place avant ou après le substantif, selon l'acception que l'on veut donner à ce substantif;

Que, placé avant le substantif, l'*Adjectif* lui est plus intimement uni, et dit plus que quand il est placé après (229);

Que néanmoins il ne faut pas perdre de vue que, pour la construction des adjectifs, on doit consulter le goût et l'oreille; alors on n'oubliera pas :

---

(229) Les Allemands sont si sensibles à cette différence, que l'*Adjectif* ajouté au nom, et placé après le verbe, ne prend pas de concordance. Ils disent : *diese* SCHOENE *Frau*, cette belle femme; et *diese Frau ist* SCHOEN, cette femme est beau.

Dans un *grand homme*, un *brave homme*, un *honnête homme*, les adjectifs *grand*, *brave*, *honnête* sont plus étroitement unis au nom, ils disent plus que dans un *homme grand*, un *homme honnête*, un *homme brave*. C'est ce que nous verrons plus bas.

Qu'avant les substantifs monosyllabes, les *Adjectifs* de plusieurs syllabes font rarement bien, comme : *les champêtres airs, les imaginaires lois, les terrestres soins*, etc., etc.;

Que les *Adjectifs* masculins par leur terminaison sont encore moins supportables avant les substantifs monosyllabes, comme, *les sacrés os, ces affreux temps*, etc., etc. On dit pourtant de *jolis airs*, mais c'est une exception, et, s'il y en a d'autres, elles sont en petit nombre;

Que les *Adjectifs* pluriels s'unissent ordinairement mieux avec les substantifs commençant par une voyelle, parce que le *s* qui termine les premiers se lie très-bien avec les voyelles par où les autres commencent : *brillants atours*; qu'il en est de même des *Adjectifs* qui, quoiqu'au singulier, sont terminés par un *x* que l'on prononce comme un *s* : *courageux ami, heureux artifice*, etc., etc.;

Que les *Adjectifs* masculins, modifiant un substantif de terminaison féminine, font mieux après qu'avant : *astres brillants*, et non pas *brillants astres*; mais que les adjectifs de terminaison féminine précèdent élégamment : *brillante lumière, vaste champ*.

On peut encore établir en principe que les *Adjectifs* qui peuvent s'employer seuls se placent après le substantif; alors on dira : *un homme bossu, une femme boiteuse, un enfant aveugle*, puisqu'on peut dire l'*aveugle*, le *boiteux*, le *bossu*;

Que les nombres *ordinaux* (*premier* (230), *second, troi*=

---

(230) Si le substantif est employé avec l'article, ces adjectifs numéraux se placent avant :

> Le *premier* moment de la vie
> Est le *premier* pas vers la mort. (*Rousseau*, Ode 13, l. II.)

Virgile est le PREMIER *poète des Latins; Cicéron est le* PREMIER *de leurs orateurs. — On compte* DIX-HUIT *siècles depuis la naissance de J.-C., et le* DIX-NEUVIÈME *sera un des plus remarquables.*

NOTA. Les poètes cependant mettent l'adjectif *premier* après le substantif, quoique celui-ci soit accompagné de l'article ou d'un équivalent :

> Mais enfin rappelant *une* audace *première*. (*Boileau*, le Lutrin, ch. II.)

sième, etc.), et les nombres *cardinaux* employés comme *ordinaux*, se placent après le substantif quand ils sont employés en citation, sans article, ou avant un nom propre : *livre second*, *chant trois*, *Henri quatre*, etc.;

Que les articles *le*, *la*, *les*, et les *Adjectifs* pronominaux *ce*, *cet*, *ces*, *quelque*, *tout*, etc., *son*, *sa*, *ses*, *notre*, *votre*, *leur*, etc., précèdent toujours le substantif : l'*homme*, la *femme*, *mon père*, *ta harangue*, *cette circonstance*, *ce personnage*, etc., etc. (231);

Que tous les *Adjectifs* formés du participe passé se placent toujours après le substantif : *pensée embrouillée*, *homme instruit*, *figure arrondie*, etc., etc. (232);

Que, dans les exclamations, l'*Adjectif* se plaît à marcher avant : *charmant auteur! Quelle étrange démarche!* etc.; mais cette règle est loin d'être sans exception;

Qu'une règle assez générale, c'est qu'un *Adjectif* qui a un régime, ou qui est modifié par un adverbe, doit toujours être placé après le substantif : *malheur* COMMUN *à tous*, *fief* DÉPENDANT *de ce duché*, *homme* EXTRÊMEMENT *aimable*; qu'au contraire, quand c'est le substantif qui a un régime, il faut, autant que l'usage peut le permettre, que l'*Adjectif* précède, afin que ce régime suive le nom qui le régit : l'INCOMPARABLE *auteur de Vert-vert*; l'ÉLÉGANT *traducteur* DES *Géorgiques*;

Il étoit les amours et la gloire *première*
Des bois et des hameaux. (*Gresset*, Ve Eglogue.)

La plus pure lumière
Va rendre à sa vertu sa dignité *première*. (*Le même*, Édouard III, act. IV, sc. 8.)

(231) L'Adjectif pronominal *quelconque* se place toujours après le substantif : *obstacle quelconque*, *raison quelconque*.

(232) C'est pour cela qu'on doit dire : *les ennemis de la religion les plus déclarés*, et non pas *les plus déclarés ennemis*. — *C'est le ministre le plus occupé*, et non pas *le plus occupé ministre*. — *Manguchi étoit une des villes les plus peuplées, et par conséquent les plus débordées du Japon*, et non pas *des plus peuplées*, et *des plus débordées villes*, etc., etc.

ou du moins qu'on doit placer l'*Adjectif* après le régime, et non pas après le substantif : *Une* NATTE *de jonc* GROSSIÈRE *lui servoit de lit.* (*ibid.*) — *Une natte grossière de jonc* formeroit une mauvaise construction ;

Que, dans le style élevé, l'*Adjectif* peut quelquefois se placer après le verbe et loin du substantif : *les* BERGERS, *loin de secourir le troupeau, fuient* TREMBLANTS, *pour se dérober à sa fureur ;* (*Télémaque.*)

*Dans la langueur qui l'*ACCABLE, *ce héros hésite et balance* INCERTAIN. (Trad. de la *Jérus. dél.*) — *Les* RÊNES *de l'empire ne* FLOTTENT *plus* INCERTAINES *au gré de mille passions contraires qui se croisent ;* (*Royou*, de l'État monarch.)

Que, dans le style sérieux, quand l'*Adjectif* est régi par le verbe *être*, il doit toujours être placé après : il *est aimable,* elle *est douce* et modeste ; mais que, dans le style burlesque et marotique, il précède même le pronom personnel. Ainsi, *Voltaire* (dans son conte du Pauvre Diable) a bien plus péché contre le goût, ou contre l'équité et la vérité, que contre la grammaire, quand il a dit des Cantiques sacrés de *Le Franc de Pompignan* :

> *Sacrés ils sont*, car personne n'y touche ;

Que *la règle la plus générale*, et que le bon sens seul nous dicte, c'est que, dans la construction de la phrase, il faut placer l'*Adjectif* de manière qu'on voie sans peine à quel nom il se rapporte, afin qu'il n'y ait point d'équivoque dans le sens ;

Enfin que la place d'un grand nombre d'*Adjectifs* avant ou après le substantif tient tellement au génie de la langue que de cette place, avant ou après, dépend souvent le sens du substantif ; et l'usage dicte si impérieusement la loi qu'on ne seroit plus entendu si l'on se permettoit de l'enfreindre.

Dans la quatrième édition de cet ouvrage j'avois donné la liste des adjectifs qui se placent habituellement après leur substantif ; celle des adjectifs qui précèdent le plus souvent leur

substantif; celle des adjectifs dont l'oreille et le goût déterminent la place; celle des adjectifs qui, dans le style simple, se mettent après leur substantif, et qui, en vers et dans le style oratoire et poétique, se plaisent à le précéder; enfin la place des adjectifs qui donnent aux substantifs une acception différente, selon qu'ils sont placés avant ou après. Mais comme toutes ces règles sont sujettes à une infinité d'exceptions, et que d'ailleurs nombre de personnes éclairées, et qui s'intéressent à l'amélioration de cet ouvrage, m'ont convaincu que cette matière est plutôt du ressort d'un dictionnaire, je me suis décidé à supprimer cet article, me bornant à donner la liste suivante :

Un BON *homme* signifie le plus souvent un homme simple, crédule, qui se laisse dominer, tromper.	*Un homme* BON se dit d'un homme plein de candeur, d'affection, d'un homme charitable, compatissant.
Un BRAVE *homme* (233) est un homme de bien, de probité, dont le commerce est sûr.	*Un homme* BRAVE est un homme intrépide, qui affronte le danger sans crainte.
Une COMMUNE *voix* est la réunion de tous les suffrages prononcés unanimement.	*Une voix* COMMUNE est une voix ordinaire, qui n'a rien de plus remarquable qu'une autre.
Un CRUEL *homme* est un homme ennuyeux, importun, etc., etc.	*Un homme* CRUEL est un homme inhumain, insensible, qui aime à faire souffrir ou à voir souffrir les autres.

---

(233) BRAVE, substantifié, s'emploie le plus souvent au pluriel, et alors il se prend presque toujours en mauvaise part :

Il est de faux dévots, ainsi que de faux *braves*.
(*Moliere*, Tartufe, act. I, sc. 6.)

Je crains peu, direz-vous, les *braves* du Parnasse. (*Boileau*. Satire IX.)

Faisons tant que nous voudrons les BRAVES, *la mort est la fin qui attend la plus belle vie du monde.* (*Pascal.*)

Une FAUSSE *corde* est une corde d'instrument qui n'est pas montée au ton juste, au ton qu'il faut.

Une corde FAUSSE est celle qui ne peut jamais s'accorder avec une autre.

Un FAUX *accord* est un accord qui choque l'oreille, parce que les sons, quoique justes, ne forment pas un tout, un ensemble harmonique.

Un accord FAUX est celui dont les intonations ne sont pas justes, dont les intonations ne gardent pas entre elles la justesse des intervalles.

Un tableau est dans un FAUX *jour* quand il est éclairé du sens contraire à celui que le peintre a choisi dans son sujet.

Il y a un *jour* FAUX dans un tableau quand une partie y est éclairée contre nature, la disposition générale du tout exigeant, par exemple, que cette partie soit dans l'ombre.

Une FAUSSE *clef* est une clef que l'on garde, le plus souvent à dessein, pour en faire un usage illicite.

Une clef FAUSSE est une clef qui n'est pas propre à la serrure pour laquelle on veut s'en servir.

Une FAUSSE *porte* est une issue ménagée à l'effet de se dérober aux importuns, sans être vu.

Une porte FAUSSE est un simple simulacre de porte, en pierre, en marbre, en menuiserie, ou en peinture.

FURIEUX, avant le substantif, signifie prodigieux, excessif, extraordinaire dans son genre : *Un* FURIEUX *menteur. Une* FURIEUSE *entorse.*

FURIEUX, après le substantif, signifie transporté de fureur, en furie : *Fou* FURIEUX. *Lion* FURIEUX.

Un GALANT *homme* est un homme poli, qui a des talents, des mœurs, et dont le commerce est sûr et agréable.

Un homme GALANT est un homme qui cherche à plaire aux femmes, qui leur rend de petits soins.

On ne dit pas *une galante femme.*

Une femme galante est une femme qui a des intrigues, et dont la conduite est déréglée.

La dernière année est la dernière des années, dans une période dont on parle : *la dernière année de son règne.*

L'année dernière est l'année qui précède immédiatement celle où l'on parle : *j'ai beaucoup voyagé l'année dernière.*

Un GRAND *homme* (234) est un homme d'un grand mérite moral.	*Un homme* GRAND (235) est un homme d'une grande taille.
Le GRAND *air* se dit d'un homme qui a les manières d'un grand personnage.	*L'air* GRAND se dit d'un homme dont la physionomie noble annonce une ame douée de grandes qualités.
Une GROSSE *femme* est une femme qui a beaucoup d'embonpoint.	*Une femme* GROSSE est une femme enceinte.
Le HAUT *ton* est une manière de parler audacieuse, arrogante.	*Le ton* HAUT est un degré supérieur d'élévation d'une voix chantante, ou du son d'un instrument.
Un HONNÊTE *homme* (236) est	*Un homme* HONNÊTE est un

---

(234) Le P. *Bouhours*, le Dictionnaire de *Trévoux*, *Féraud* et l'*Académie* (édition de 1798), sont d'avis que l'adjectif *grand*, qualifiant le mot *femme*, ne doit pas s'employer pour désigner une femme d'un grand mérite, et qu'ainsi en parlant de *Catherine* II et d'*Élisabeth*, on ne diroit pas que ce furent de *grandes femmes*. Mais on diroit, par exemple, *Catherine II fut une* GRANDE *impératrice, et Élisabeth une* GRANDE *reine*.

Voltaire fait dire à Henri IV, parlant à la reine d'Angleterre :

...L'Europe vous compte au rang des plus *grands hommes*.
(Henr. ch. III.)

Il s'est bien gardé de dire : *des plus grandes femmes ;* je n'en connois pas un seul exemple. D'après cela, je pense que M. *Laveaux* est dans l'erreur quand il soutient qu'on peut dire *une grande femme*, comme on dit un *grand homme*.

(235) Si après *grand homme* on ajoute un autre adjectif qui énonce une qualité du corps, comme *un grand homme sec*, *un grand homme brun*, le mot *grand* ne s'applique alors qu'à la taille ; de même, si après *homme* GRAND, on ajoute quelque modificatif qui ait rapport au moral, comme *un homme* GRAND *dans ses projets ;* le mot *grand* cesse d'avoir rapport à la taille.

(236) *Honnête homme* ne s'emploie pas au pluriel : on dit, *honnêtes* gens, et non pas *honnêtes* hommes : *Ne confondons pas* les honnêtes gens *avec* les gens de bien. (*Marmontel.*)

Puisque nous parlons de cette expression *honnête homme*, nous ne croyons pas inutile d'entretenir nos lecteurs d'une locution qui est dans

un homme qui a des mœurs, de la probité, qui jouit de l'estime publique, etc.	homme qui observe toutes les bienséances et tous les usages de la société.

Une *honnête femme* est une femme d'une conduite irréprochable, quelques défauts qu'elle puisse avoir d'ailleurs.

*D'*HONNÊTES *gens* sont ceux qui ont une réputation intègre, une naissance honnête et des mœurs douces.	*Des gens* HONNÊTES sont des personnes polies qui reçoivent bien ceux qui les visitent.
Un MALHONNÊTE *homme* est un homme qui n'a ni probité, ni sentiment d'honneur.	*Un homme* MALHONNÊTE est un homme qui fait des choses contraires à la civilité, à la bienséance.
JEUNE, *voy.* la Note 257.	
MAUVAIS *air* est un extérieur ignoble, un maintien gauche.	*L'air* MAUVAIS est un extérieur redoutable.
Cet air tient aux manières.	Celui-ci tient au caractère.

la bouche de tout le monde, c'est celle de *parfait honnête homme*. Beaucoup de grammairiens sont d'avis qu'elle n'est pas bonne, parce que, disent-ils, deux adjectifs ne doivent pas être joints à un nom sans conjonction, et que *parfait* et *honnête*, qui précèdent le nom *homme*, ont cette incorrection.

Mais il nous semble que ce principe n'est pas applicable au cas où l'un des adjectifs est tellement nécessaire au substantif auquel il est immédiatement joint, qu'on ne peut l'ôter, sans changer le sens de ce substantif, ou sans lui donner un sens vague et indéterminé. Or, dans la phrase précitée, *honnête* est tellement lié à *homme*, il en est tellement inséparable, que, si on l'ôtoit, on donneroit à ce nom un sens indéterminé, et l'on ne rendroit pas sa pensée : *honnête homme*, dans le sens qu'on veut lui donner, renferme deux mots aussi inséparables que les mots *grand homme*, *jeune homme*, *sage-femme*, etc.; et, de même que *Voltaire* a dit (dans l'Éducation d'un prince), *ce pauvre honnête homme*, et (dans le Triumvirat, act. III, sc. 1[re]), *infortuné grand homme!* et *Colardeau* (dans les Perfidies à la mode, act. I, sc. 8), *ce sévère honnête homme*, de même on doit pouvoir dire *parfait honnête homme*.

A ces motifs nous ajouterons cet exemple d'un des plus corrects, comme des plus élégants écrivains du siècle de Louis XIV :

Je veux me flatter que, faisant votre possible pour devenir un PARFAIT HONNÊTE HOMME, *vous concevrez qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit.* (*Racine*, lett. 34[e] à son fils.)

Cléon, lorsque vous nous bravez,
En démontant votre figure,
Vous n'avez pas *l'air mauvais*, je vous jure :
C'est *mauvais air* que vous avez. (Le C[e] *de Choiseul.*)

Une MÉCHANTE *épigramme* est une épigramme sans sel, sans esprit.	*Une épigramme* MÉCHANTE, est une épigramme qui offre un trait malin et piquant.
Du MORT *bois* est du bois de peu de valeur qui n'est propre à aucun ouvrage.	*Du bois* MORT est du bois séché sur pied.
MORTE *eau* se dit des marées quand elles sont extrêmement basses.	*Eau* MORTE, c'est l'eau qui ne coule pas ; comme l'eau des étangs, des mares, etc.
Le NOUVEAU *vin* est le vin nouvellement mis en perce, ou du vin différent de celui que l'on buvoit.	*Le vin* NOUVEAU, c'est le vin nouvellement fait.
De NOUVEAUX *livres*, ce sont d'autres livres, des livres autres que ceux que l'on a, ou que l'on a lus.	*Des livres* NOUVEAUX, ce sont des livres imprimés depuis peu.
Un NOUVEL *habit* est un habit différent de celui que l'on vient de quitter.	*Un habit* NOUVEAU est un habit de nouvelle mode. *Un habit* NEUF est un habit qui n'a point, ou qui a peu servi.
Un PAUVRE *homme* est un homme de peu de mérite, qui est incapable de faire ce que l'on désire de lui.	*Un homme* PAUVRE est un homme sans biens.
Une PAUVRE langue est celle qui, outre la disette des termes, n'a ni douceur, ni énergie, ni beauté.	*Une langue* PAUVRE est celle qui n'a pas tout ce qui est nécessaire à l'expression des pensées.

(237) JEUNE : quand l'adjectif *jeune* est précédé de l'article, il a des sens différents, selon qu'il est placé avant ou après le nom : *le jeune Scipion* signifie que Scipion n'étoit pas âgé ; et *Scipion le jeune* se dit pour le distinguer de Scipion l'ancien.

Placé après le nom propre, *le jeune* se dit aussi pour le cadet, afin de le distinguer de son aîné.

Un PLAISANT *homme* est un homme bizarre, ridicule, singulier.	*Un homme* PLAISANT est un homme gai, enjoué, qui fait rire.
Un PLAISANT *personnage* est un impertinent digne de mépris.	*Un personnage* PLAISANT est celui dont le rôle est rempli de traits divertissants, de saillies fines, de reparties ingénieuses.
Un PLAISANT *conte* est un récit sans vérité et sans vraisemblance.	*Un conte* PLAISANT est un récit agréable et amusant.
Un PETIT *homme* est un homme d'une petite stature.	*Un homme* PETIT est un homme méprisable, qui fait des choses au-dessous de son rang, de sa dignité.
Les PROPRES *termes* sont les mêmes mots sans y rien changer : *la confiance dans les citations dépend de la fidélité à rapporter les* PROPRES TERMES *des livres ou des actes qu'on allègue.*	*Les termes* PROPRES sont des mots qui expriment bien, et selon l'usage de la langue, ce que l'on veut dire : *la justesse dans le langage exige que l'on choisisse scrupuleusement les* TERMES PROPRES.

NOTA. *Propre*, employé par énergie, et par une sorte de redondance, doit précéder le substantif : *ses* PROPRES *amis le blâment, il néglige ses* PROPRES *intérêts*. Le sens est : *ses amis le blâment, il néglige jusqu'à ses intérêts* (238).

---

(238) Quelques auteurs ont mal placé l'adjectif *propre :*

Votre expérience PROPRE. (*Masc.*) *Le voilà vaincu de son aveu* PROPRE. (*Bossuet.*) L'*Académie* elle-même a dit autrefois, dans ses Sentiments sur le Cid *: Il n'y avoit pas d'apparence de s'imaginer que Chimène se résolût à faire cette vengeance avec ses mains* PROPRES. L'équivoque de *ses mains* PROPRES (nettes) rend cette dernière transposition presque ridicule. — Il faut, *de ses* PROPRES *mains ; de son* PROPRE *aveu ; votre* PROPRE *expérience.*

Corneille, dans deux vers qui se suivent, le met une fois après, et une fois avant :

Il veut de sa main *propre* enfler sa renommée,
Voir de ses *propres* yeux l'état de son armée.

On seroit plus sévère aujourd'hui. (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Un SEUL *mot : voyez* les Rem. détachées, lettre *S*.

Un mot SEUL : *voyez* les Rem. détachées, lettre *S*.

Un SIMPLE *homme* (239) est un homme seul, unique : *Cette personne n'a qu'un simple homme, un simple valet à son service.*

Un homme SIMPLE est un homme qui a de la simplicité : *Les gens simples sont crédules ; sans déguisement, sans malice.*

De SIMPLES *airs* sont des airs qui ne sont pas accompagnés de paroles.

Des airs SIMPLES sont des airs naturels, sans ornements.

UNIQUE *tableau*, seul en nombre.

Tableau UNIQUE, seul en son genre, incomparable.

Un VILAIN *homme*, *une* VILAINE *femme*, c'est un homme ou une femme désagréable par la figure, par la malpropreté, ou méprisable par les manières et par les vices.

Un homme VILAIN, ou plutôt *un homme fort vilain* (240), signifie un homme qui vit très-mesquinement et qui épargne d'une manière sordide.

DU RÉGIME OU COMPLÉMENT DES ADJECTIFS.

Le régime ou complément des *Adjectifs* est un Substantif ou un verbe précédé de l'une des prépositions *à*, *de*, *dans*, *en*, *sur*, etc.

Quelques *Adjectifs* ne régissent rien ; ce sont ceux qui, par eux-mêmes, ont une qualification déterminée, tels que *intrépide*, *inviolable*, *vertueux*, etc.

---

(239) SIMPLE. L'auteur de l'Éloge de M. de Vendôme a fait une faute, lorsqu'il a dit : *Vendôme réunissoit les plus* SIMPLES *mœurs avec ce naturel heureux qui porte aux plus belles actions* ; c'étoit, *les mœurs les plus* SIMPLES qu'il devoit dire.

Et *La Bruyère* en a commis une semblable, lorsqu'il a dit des apôtres, que *c'étoient de* SIMPLES *gens* ; il falloit *c'étoient des gens* SIMPLES.

(240) VILAIN. Il faut pourtant observer qu'on ne dit pas absolument *un homme* VILAIN, *une femme* VILAINE, et qu'on ne veut marquer ici que la situation de l'adjectif après le nom : mais on diroit, *voilà un homme bien* VILAIN ; *on m'a adressé à une femme excessivement* VILAINE.

Un général d'armée doit avoir une ame INTRÉPIDE, *être froid et tranquille dans un jour de bataille.*—*Les droits sacrés de l'amitié sont* INVIOLABLES. (Bossuet.)—*La fortune se range difficilement du parti des hommes* VERTUEUX. (Trad. de la Lettre d'Héloïse à Abeillard.)

Quelques autres doivent nécessairement avoir un complément, soit un nom, soit un verbe; ce sont ceux qui, ayant un sens vague, ont besoin d'être restreints pour avoir une signification déterminée, comme *capable*, *prêt*, *comparable*, etc., etc.

L'exercice et la tempérance sont CAPABLES DE *conserver aux vieillards quelque chose de leur première vigueur.*
(D'*Olivet*, Pens. de Cicéron.)

L'ignorance toujours est *prête à* s'admirer.
(*Boileau*, Art. poét. ch. I.)

Turenne étoit un homme COMPARABLE À *tous les grands capitaines de l'antiquité.*

Enfin il y a des *Adjectifs* qui n'ont point de régime, quand on les emploie dans une signification générale, et qui en ont un, quand on veut les appliquer à quelque chose de particulier : *Il n'est pas même au pouvoir des dieux de rendre l'homme* CONTENT. (Scudéri.)

Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré,
Vit *content* de soi-même en un coin retiré! (*Boileau*, Ép. VI.)

Le plus HEUREUX EN *bien des choses est celui qui sait se faire une agréable imagination.* (*S. Evremond.*)

1re REMARQUE.—Il ne faut pas donner de complément, ou régime à un *Adjectif* qui ne doit pas en avoir.

C'est d'après ce principe (reconnu dans les *Opuscules* sur la langue françoise, page 302; dans *Wailly*, page 173; et dans presque toutes les Grammaires) que *Voltaire* blâme P. *Corneille* d'avoir dit :

Je cherche à l'arrêter parce qu'il *m'est unique.*
(Le Menteur, act. II, sc. 1.)

« *Il* m'*est* unique ne se dit pas; puisque l'adjectif *unique* s'emploie sans régime. »

Le *P. Bouhours* (page 191 de ses Remarques) a conclu aussi de ce principe que d'*Ablancourt* s'est exprimé incorrectement, lorsqu'il a dit : *Guillaume, prince d'Orange, étoit doux, affable, populaire, et* ambitieux d'*autorité;* parce que, suivant lui, l'Adjectif *ambitieux* ne doit pas avoir de régime.

Toutefois *Ménage* et *La Touche* ne sont pas de cet avis; en effet, plusieurs écrivains lui ont donné un régime. *Boileau* a dit : Ambitieux de *gloire;* et *L. Racine* a dit des Saints (P. de la Rel. ch. III) :

> Ils sont *ambitieux de* plus nobles richesses;

et des enfants de Mars (ch. V) :

> *Ambitieux* de vaincre, et non *de* discourir (241).

Voyez, aux Remarques détachées, ce que nous disons sur l'adjectif *Impatient*.

2ᵉ Remarque. — Il ne faut pas donner à un *Adjectif* un autre régime que celui qui lui est assigné par l'usage; ainsi, on ne seroit pas correct, si l'on disoit : *cela m'est aimable*, comme on dit *cela m'est agréable;* pourquoi cela? parce que *agréable* vient d'*agréer*, cela m'agrée; mais il n'en est pas ainsi d'*aimer;* on dit j'*aime cette pièce*, et non *cette pièce aime à moi;* donc on ne peut pas dire *cela m'est aimable*.

(*Voltaire*, Comment. sur *Corneille*.)

L'application de ces deux règles est très-embarrassante pour les étrangers, parce qu'elles dépendent principalement de l'usage, qu'ils ne peuvent connoître qu'à la longue,

---

(241) Aujourd'hui on dit une *phrase ambitieuse*, une *expression ambitieuse;* mais, comme le remarque M. *Laveaux*, il y a trop loin de l'ambition à une épithète, ou à une tournure de phrase, pour qu'on puisse qualifier l'une ou l'autre de l'adjectif *ambitieux*.

et qui même est souvent contraire à celui de leur propre langue (242).

3. Remarque. — Il y a encore une difficulté bien grande à surmonter pour les étrangers, c'est de bien connoître la nature des *Adjectifs*, car il en est qui ne conviennent qu'aux personnes, et d'autres qui ne peuvent qualifier que les choses.

---

(242) Il y a des adjectifs *dont le régime varie*, selon que le verbe *être* auquel ils sont joints, a pour sujet *il* ou *ce*. On dit par exemple : *il est horrible* DE *penser*, DE *voir ;* mais on doit dire : *c'est horrible* À *penser*, À *voir :*

Il est *beau de mourir* maître de l'Univers. (*Corneille*, Cinna, act. I, sc. 1.)

C'est BEAU *à* considérer.

Quelques autres adjectifs veulent *de* avant un *verbe*, et *à* avant un *nom*, tels sont : *doux*, *agréable*, *désagréable*, *facile*, *aisé*, *utile*, *inutile*, *naturel*, etc.

Il est *doux d'*observer les lois de l'amitié. (*Voltaire*.)

Il est doux DE *jouir dans la solitude, des plaisirs innocents, que rien ne peut ôter aux sages.* (Télémaque.)

Cela est DOUX AU *toucher.*

Il est AGRÉABLE DE *vivre avec ses amis.* (*Trév.*) — *C'est une chose* AGRÉABLE à *un bon esprit que la bonne compagnie.*

La bouillante jeunesse est *facile à* séduire. (*Voltaire*, Brutus, act. I, sc. 4.)

Il est UTILE DE *s'habituer de bonne heure au travail.* (*Laveaux*.)

L'amour-propre NOUS FAIT *aimer ceux qui* NOUS *sont* UTILES. (*Nicole*.)

Chacun doit suivre courageusement sa destinée; il est INUTILE DE *s'affliger.* (Le même.)

Il n'y a rien de plus honteux que d'être INUTILE AU *monde*, À *soi-même, et que d'avoir de l'esprit pour n'en rien faire.* (*Pascal*.)

Il est très-facile DE *tromper l'homme en matière de religion, et très-difficile* DE *le détromper.* (*Bayle*.)

Observation. Lorsque *facile* régit *à*, il donne au verbe régi le sens passif : *facile à séduire, facile à être séduit ;* en conséquence il ne doit pas régir de cette manière des verbes pronominaux; ainsi il ne faut pas dire, comme Linguet, *pamphlets faciles à se procurer*, mais *pamphlets qu'il est facile de se procurer.* (*Féraud* et M. *Laveaux*.)

Pour savoir si un *Adjectif* peut se dire des personnes, il faut examiner, lorsqu'il dérive d'un verbe, si le verbe dont il dérive

---

D'autres Adjectifs, lorsqu'on ne les emploie pas absolument, ce qui arrive assez souvent, ont pour régime soit la préposition *à*, soit la préposition *de :*

Pour la Préposition à.	*Pour la Préposition* DE.	
Accessible.		
Adhérent.	Affranchi.	Mécontent.
Agréable.	Amoureux.	Plein.
Antérieur.	Approchant.	Rayonnant.
Apre.	Arriéré.	Soigneux.
Ardent.	Aveuglé.	Tributaire.
Assidu (*).	Capable.	Vide.
Assortissant.	Chéri.	Voisin (*).
Attentif.	Chiche.	
Cher.	Connu.	
Conforme.	Complice.	
Commensurable.	Content.	
Contraire.	Couronné.	
Convenable.	Désireux.	
Enclin.	Dénué.	
Exact.	Différent.	
Favorable.	Digne.	
Formidable.	Enchanté.	
Hardi.	Enivré.	
Impénétrable (*).	Envieux.	
Insensible.	Exempt.	
Nuisible.	Fier.	
Odieux.	Foible.	
Préférable.	Fort (*).	
Préjudiciable.	Fou.	
Prêt.	Glorieux.	
Propice.	Gonflé.	
Rebelle.	Honteux.	
Réfractaire.	Indigne.	
Sensible.	Incapable.	
Sujet.	Ivre.	
Terrible.	Las (*ennuyé*).	

(*) Voy plus bas des observations sur ceux des adjectifs que nous avons marqués d'un astérisque.

peut avoir les personnes pour régime direct; par exemple, on dira bien : *cette personne est admirable*, *est excusable*, parce

---

D'autres adjectifs, enfin, ont *un régime différent*, selon qu'on les emploie avant un nom, ou avant un verbe, ou bien encore selon qu'on les emploie pour les personnes, ou pour les choses.

Abondant se dit quelquefois absolument, mais c'est seulement en parlant des choses : *récolte abondante*. Plus ordinairement on l'emploie avec la préposition *en*, et alors on le dit au propre en parlant des choses : *Ce pays est* ABONDANT EN *richesses;* au figuré en parlant des personnes : *Cet orateur est* ABONDANT EN *paroles*, EN *comparaisons.*

(L'*Académie* et le Dict. de *Féraud*.)

Absent régit la préposition *de* pour les choses, mais non pas pour les personnes, on dit *absent de Paris*, mais on ne doit pas dire avec *Campistron :*

J'étois *absent de vous*, inquiet, désolé.

Absent fait bien au *figuré*, et en ce sens il demande aussi la préposition *de : Déclamateur hypocrite.... qui prêche une morale* ABSENTE DE *son cœur.* (Fréron, *Ann. litt.*)

Absurde. On ne trouve nulle part que cet adjectif régisse la préposition *à*; cependant *Voltaire* a dit :

Il mentoit à son cœur en voulant expliquer
Ce dogme *absurde à* croire, *absurde à* pratiquer.

(Disc. sur la liberté morale.)

Voyez l'emploi de ce mot aux Remarques détachées.

Adoré, avec les personnes, régit *de*, ou bien il s'emploie sans régime : *prince* ADORÉ DE *ses sujets, mortel adoré.* Avec les choses, on le met sans régime :

L'audace est triomphante, et le crime *adoré*. (*Brebeuf.*)

Adroit régit la préposition *à :* ADROIT à *ses exercices*, ADROIT à *manier les esprits.* Cependant on dit, *cet ouvrier est fort* ADROIT DE *la main gauche.*

Affable se dit ou tout seul :

Lui, parmi ses transports, *affable* et sans orgueil. (*Racine.*)

ou avec les prépositions *à* ou *envers :*

Affable à *tout le monde, ou* ENVERS *tout le monde.* (*Féraud.*)

Affable à *tous avec dignité, elle savoit estimer les uns sans fâcher les autres.* (*Bossuet*, Oraison funèbre de la Duch. d'Orléans.)

Affaissé se dit au *propre* et au *figuré* avec la préposition *sous :* — AFFAISSÉ SOUS *le poids des ans.* (*Féraud.*)

qu'on peut dire *admirer quelqu'un*, *excuser quelqu'un*; mais, comme on ne dit pas *pardonner quelqu'un*, *contester*

Affamé, au propre, s'emploie sans régime; au figuré, il régit *de* :

On dit d'une personne qu'elle est affamée de *gloire*, d'*honneurs*, de *nouvelles*, de *triomphe*, de *louanges*, de *meurtre*, de *carnage*; mais on ne dit pas qu'elle est *affamée de sang*. Ces vers de *Voltaire* dans la Henriade (ch. VI) :

C'étoit du grand Henri la redoutable armée,
Qui, lasse du repos et de sang *affamée*,

renferment une faute que la rime seule aura occasionnée : on est *altéré de sang*, et non pas *affamé de sang*.

Delille a employé plus heureusement cette expression dans les vers suivants :

Leur cœurs *enflammés*
Sont altérés de sang, et de meurtre *affamés*.
(L'Enéide, l. VIII.)

et *L. Racine*, parlant de Tibère (P. de la Relig. ch. I), a dit :

Toujours ivre *de* sang, et toujours *altéré*.

Alarmant régit quelquefois la préposition *pour* : *ce ne sont partout* (dans la plupart des romans) *que conversations tendres*, *que sentiments passionnés*, *que peintures séduisantes*, *que situations* ALARMANTES POUR *la pudeur* (L'abbé *Reyre*, École des dames.)

Altéré. Cet adjectif s'emploie, au propre, sans régime : *santé altérée*, *personne altérée*; et l'on ne diroit pas d'un homme qui a soif, qu'il est *altéré d'eau et de vin*. Au figuré, *altéré* s'emploie avec la préposition *de* :

Ce fougueux l'Angeli qui, de sang *altéré*,
Maître du monde entier, s'y trouvoit trop serré. (*Boileau*, Sat. VIII.)

Animé régit *de* et *pour* : ANIMÉ D'*un zèle courageux* POUR *la religion et la patrie*. (*Féraud*.)

Animé d'un regard, je puis tout entreprendre. (*Racine*, Andr. act. I, sc. 4.)

Il régit quelquefois aussi la préposition *à* :

A quoi bon d'une muse *au* carnage *animée*,
Échauffer ta valeur déjà trop allumée ? (*Boileau*, Épître I, au Roi.)

Assidu régit *auprès* avant les noms de personnes : *un courtisan fait mal sa cour*, *s'il n'est pas* ASSIDU AUPRÈS *du prince*; et *à* avant les noms de choses et les verbes : *il est* ASSIDU AU *travail*, A *faire sa cour*.

quelqu'un, les Adjectifs *pardonnable*, *contestable*, et *incon*=

D'écoliers libertins une troupe indocile,
Loin des yeux d'un préfet *au travail assidu*,
Va tenir quelquefois un brelan défendu. (*Boileau*, le Lutrin, ch. III.)

Attenant, d'après les exemples donnés par l'*Académie*, sembleroit devoir régir *à* ou *de* : *logis* ATTENANT À *un autre*. — *Sa maison est* ATTENANTE DE *la mienne*.

Cependant, comme cet adjectif est formé du participe *tenant*, qui, dans ses rapports physiques, ne prend jamais *de*, nous croyons qu'on doit préférer *attenant à*, à *attenant de*.

Attenante se dit aussi sans régime : *il demeure dans la maison* ATTENANTE.

La Fontaine a fait deux mots de cet Adjectif :

Un jardin assez propre et le clos *à tenant*. (Fable 5, l. IV.)

L'usage est pour *attenant*.

Aucun régit la préposition *de* avant les substantifs : *je ne connois* AUCUN DE *vos juges*.

Fénélon l'emploie comme *rien* et *quelque chose*, et lui fait régir *de* avant les adjectifs : *il n'a eu dans toute sa vie* AUCUN *moment* D'*assuré*, de même que l'on dit, *il n'y a rien* DE *prêt. On y trouve quelque chose* DE *bon*. *Féraud* ne croit pas devoir condamner *de* dans cette phrase ; mais il ne pense pas qu'on doive toujours le mettre dans des phrases semblables ; il fait fort bien, ajoute-t-il, quand le pronom *en* est joint à *aucun* ; ainsi, ayant parlé *de livres*, *de tableaux*, on dira : *il n'y en a* AUCUN DE *relié*, *il n'y en a* AUCUN D'*encadré*. Mais, hors de là, il ne faut pas, généralement parlant, mettre ce *de* avant l'adjectif ; et alors il faut dire *il n'a aucun livre* RELIÉ ; *il n'a aucun de ses tableaux* ENCADRÉ.

Aveugle se dit au *propre* sans régime, et au *figuré* il demande la préposition *sur*, ou la préposition *dans* : *les amants sont* AVEUGLES DANS *leurs désirs*. (*Trév.*) — *On est* AVEUGLE SUR *ses défauts*, *clairvoyant sur ceux d'autrui*. (*La Rue.*)

Avide, au *propre*, se dit sans régime : ainsi, on ne dit point *avide de pain*, *avide de viande*, comme on dit au *figuré*, AVIDE DU *bien d'autrui*, AVIDE DE *gloire*, DE *louanges*, DE *savoir*.

Ils s'étonnent comment leurs mains, *de* sang *avides*,
Voloient, sans y penser, à tant de parricides. (*Corneille*, Hor. act. I, sc. 4.)

testable, ne peuvent convenir aux personnes, et dès-lors on

Célèbre, suivi d'un régime, demande la préposition *en* et la préposition *par:* CÉLÈBRE PAR *ses vertus*, CÉLÈBRE PAR *ses crimes*. (L'Académie.)

Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages ?
Cette mer où tu cours est *célèbre en* naufrages. (*Boileau*, Ép. au Roi.)

Voyez, pag. 201, une observ. sur l'emploi de l'adjectif *célèbre*.

Civil. On dit ordinairement *civil envers*; on dit aussi *être civil à l'égard de tout le monde.*

Fléchier avoit dit *civil* À *ceux à qui il ne pouvoit être que favorable*, et l'*Académie* avoit adopté ce régime, dans son édition de 1762; elle ne l'a pas mis dans celle de 1798, et en cela elle a profité de la remarque que *Féraud* a faite sur ce faux régime.

Commun s'emploie sans régime, et quelquefois il se met avec la préposition *à* : *Dans le siècle d'innocence tous les biens étoient* COMMUNS, *ainsi que le soleil et les éléments. — Le nom d'animal est* COMMUN À *l'homme et* À *la bête; celui de substance est* COMMUN AU *corps et* À *l'esprit.*

On remarquera que l'adjectif *commun*, employé sans régime, a un sens différent de celui qu'il a lorsqu'il régit *à*.

Des disgraces communes sont des disgraces ordinaires et peu considérables; mais si l'on disoit : *des disgraces communes à tous les hommes*, cela voudroit dire que ce sont *des disgraces* auxquelles tous les hommes sont sujets, et qui peuvent être des disgraces extraordinaires et considérables.

De cette distinction, il faut conclure, avec *Féraud*, que le *P. Rapin* a parlé peu exactement, quand il a dit que : *la fin de la tragédie est d'apprendre aux hommes à ne pas craindre trop foiblement des disgraces communes.* — Assurément les disgraces représentées sur la scène ne sont pas ordinairement des disgraces communes et légères; il devoit dire, *à ne pas craindre avec trop de foiblesse des disgraces qui leur sont communes avec les grands, avec les héros.* (*Féraud.*)

Comparable. Cet adjectif régit *à* ou *avec* : *Comparable à* signifie qui peut se comparer, qui peut être mis en comparaison. *Les biens de ce monde ne sont pas* COMPARABLES À *ceux de l'éternité;* (Féraud.)

Comparable avec se dit des choses qui sont de nature absolument différente : *l'esprit n'est pas* COMPARABLE AVEC *la matière.* (L'Académie.)

Voyez, aux Rem. dét., une observ. sur *comparer à*, et *comparer avec.*

Compatible. Au singulier cet adjectif régit la préposition *avec : son*

ne peut pas dire : *Cet homme est pardonnable, contestable, incontestable.*

(L'*Académie*, sur la 543e remarque de *Vaugelas*, pag. 584. *Wailly*, pag. 171, et d'*Olivet*, 35e remarque sur *Racine.*)

Voyez les Remarques détachées, au mot *excuse*.

---

humeur n'est pas compatible AVEC *la mienne*. Au pluriel, il peut se mettre sans régime : *Leurs humeurs ne sont pas compatibles*. (Féraud.)

Voyez plus bas la note sur *incompatible*.

COMPLAISANT. En prose on ne donne point de régime à cet adjectif. *Racine* et *Molière* lui en ont donné un en vers.

Les dieux *à* vos désirs toujours si *complaisants*. (Iphig. act. I, sc. 2.)

.... Je hais tous les hommes,
Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
Et les autres, pour être *aux* méchants *complaisants*.
(Le Misanthrope, act. I, sc. 1.)

COMPTABLE. Au figuré, cet adjectif, appliqué aux personnes, régit *à* ou *envers*, et appliqué aux choses, il régit *de* : *nous sommes* COMPTABLES À DIEU, ENVERS DIEU *de toutes nos actions, et* À *la patrie* DE *nos talents*. (L'*Académie*, *Trévoux*, et *Féraud*.)

CONFUS. Quand cet adjectif se dit des personnes, il régit quelquefois la préposition *de* : *il étoit tout* CONFUS DE *l'honneur qu'on lui faisoit*.

CONSOLANT. Cet adjectif régit la préposition *pour* avant les noms, et la préposition *de* avant les verbes : *Il est bien* CONSOLANT POUR *un père de voir ses enfants se porter au bien*.

CONSTANT régit *dans* ou *en* : *Il est ferme et* CONSTANT DANS *l'adversité*. (L'*Académie*.) *Elle est* CONSTANTE EN *amour* ou DANS *ses amours*. (*Féraud*.) *Il n'y a rien de* CONSTANT EN *ce monde que la solide vertu*. (*Trévoux*.)

CONNU. Voyez plus bas le mot *inconnu*.

CRUEL régit la préposition *à* :

Les dieux depuis un temps me sont *cruels* et sourds. (*Rac*. Iphig. act. II, sc. 2.)

Tous deux haïs du peuple, et tous deux admirés;
Enfin, par leurs efforts ou par leur industrie,
Utiles à leurs rois, *cruels à* la patrie. (*Voltaire*, Henriade, ch. VII.)

En plusieurs occasions, fait remarquer *Féraud*, la préposition *envers* vaut mieux : CRUEL ENVERS *vous-même*.

CURIEUX régit *de* et *en* avant les noms : *Un silence respectueux est plus sûr qu'une recherche trop* CURIEUSE DE *la conduite de Dieu*. (Trad. de *Sherlock*.) — *Cette femme est fort* CURIEUSE EN *habits*, EN *linge*.

La même faute a lieu lorsqu'on applique aux choses des adjectifs qui ne conviennent qu'aux personnes. *Balzac* a dit : *je trouve en lui une admiration si intelligente de votre*

— (*Acad.*) Avant l'infinitif, il régit toujours *de* : *Tous les hommes* ont *un désir* CURIEUX DE *savoir l'avenir.*

DANGEREUX. Cet adjectif avec le verbe *être* unipersonnel, régit *de* et l'infinitif : Il est DANGEREUX D'*avoir sans cesse sous les yeux l'objet de son péché.* (*La Beaumelle.*)

Avant les noms, *dangereux* régit *pour* et non pas *à* : *de tendres entretiens sont* DANGEREUX POUR *l'innocence.*

On lit dans l'histoire des Stuart : *Des mesures* DANGEREUSES à *la religion et à la liberté.*

Ce régime est un anglicisme : *To the religion and liberty.*

DÉDAIGNEUX. Quand on donne un régime à cet adjectif, on se sert de la préposition *de* :

> Tout monarque indolent, *dédaigneux de* s'instruire,
> Est le jouet honteux de qui veut le séduire. (*Volt.* Ep. au pr. royal de Prus.)

DIFFICILE. Avec le verbe *être*, cet adjectif régit *à* ou *de* avant les verbes, suivant que ce verbe auquel il est joint, est employé ou non comme verbe unipersonnel ; et cela lui est commun avec un grand nombre d'adjectifs. On dit : *Il est* DIFFICILE à *conduire*, *et il est* DIFFICILE DE *le conduire*, mais dans le second exemple le verbe *être* est employé unipersonnellement, ainsi l'abbé *Prévost* a manqué à cette règle lorsqu'il a dit : *Il est* DIFFICILE A *comprendre comment deux nations qui.....* Il devoit dire : *Il est* DIFFICILE DE *comprendre comment*, etc.

Qu'un sot est difficile à vivre! dit Florise, dans le Méchant : elle veut dire *qu'il est difficile de vivre avec lui*; le tour est irrégulier, mais l'usage l'a admis pour cette occasion. (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

DISSOLU. Il y a des cas où cet adjectif régit *dans* : *Cet homme est* DISSOLU *dans ses mœurs*, *dans ses discours.* (L'*Acad. Féraud.*)

DOCILE est quelquefois suivi d'un complément ; alors il prend la préposition *à* :

> Les coursiers du soleil *à* sa voix sont *dociles.*
> (*Boileau*, Traité du Sublime, ch. XIII.)

> Il fallut qu'*au* travail son corps rendu *docile*,
> Forcât la terre avare à devenir fertile. (*Le même*, Ep. III.)

Cet adjectif ne se met point avant les noms de personnes ; on ne dit pas, *les enfants doivent être* DOCILES A *leurs pères* ; on doit dire, DOCILES AUX *volontés de leurs pères.* (Même autorité.)

vertu, etc. Celui qui admire, peut être intelligent, mais l'admiration ne peut être intelligente. On trouve dans la vie

---

INDOCILE reçoit la même préposition, et ne s'emploie pas non plus avant les noms de personnes. (Même autorité.)

DUR, FACHEUX, joints au verbe *être*, régissent *de* ou *à*, quand ce verbe est employé unipersonnellement : *Il est* DUR, il est FACHEUX DE *se voir préférer un sot.* (*Trév.*) *Il n'y a point de douleur plus* DURE, *plus* FACHEUSE A *supporter que l'absence de ce qu'on aime.* (*Voiture.*)

On dit aussi dans le sens d'insensible, DUR COMME *un roc*, DUR à *soi-même*, DUR à *ses débiteurs.*

EFFROYABLE. Cet adjectif s'emploie ordinairement sans régime. *Crébillon* lui fait régir la préposition *à* :

Monument *effroyable à* la race future.

On peut, dit *Féraud*, l'imiter en vers, mais en prose il n'oseroit le conseiller.

ENDURCI. On dit endurci dans le crime, *aux* coups de la fortune, *aux* louanges, *aux* affronts, *contre* l'adversité.

ÉTONNÉ. *Voltaire* a dit dans Sémiramis (act. V, sc. 1re) :

La nature *étonnée à* ce danger funeste.....

On dit *étonné de*, et non pas *étonné à*, si ce n'est dans cette phrase, *étonné à la vue*, *à l'aspect.*

D'après cela, il est évident que *Voltaire* devoit dire : *La nature* ÉTONNÉE DE *ce danger funeste.*

ÉTRANGER demande différents régimes, selon ses diverses acceptions : *Il a des habitudes* ÉTRANGÈRES *à toute espèce d'intrigue.—Il est* ÉTRANGER EN *médecine.—Il est* ÉTRANGER DANS *ce pays.* (L'*Académie.*)

Dieu veut que nous gémissions comme ÉTRANGERS DANS *ce monde.* (*Nicolle.*)

EXPERT régit quelquefois la préposition *en* : *cet homme est* EXPERT EN *chirurgie.*

FAMEUX. Cet adjectif, qui se dit des personnes et des choses, régit *par* et quelquefois *en* avant les noms de choses ; *cette mer fameuse* PAR *cent naufrages ; fameuse* EN *orages.* (L'*Académie.*) (*Féraud.*)

Voyez, pag. 201, la remarque que nous avons faite sur l'emploi de cet adjectif.

FÉCOND. Cet adjectif, quand il n'est pas employé absolument, prend pour régime la préposition *en* :

Gouvernez cette rive *en* malheurs trop *féconde.*
(*Voltaire*, Alzire, act. I, sc. 1.)

Chaque siècle est *fécond en* heureux téméraires. (*Boileau*, Épît. I.)

de S.-Barthélemy des martyrs : *Tous les pauvres les pleuroient avec des larmes inconsolables.* Celui qui pleure peut

---

Chaste paix,
Ton sceptre rend la terre *en* délices *féconde.*
(*J. B. Rousseau*, Ode à la Paix.)

Fécond, employé au propre, se dit des femmes et des femelles des animaux : *Les femmes sont plus* FÉCONDES *dans les pays froids que dans les pays chauds.—Les poissons sont de tous les animaux les plus* FÉCONDS.

Au figuré, il se dit presque toujours des choses : *esprit fécond; source féconde.* (L'*Académie.*) Cependant *Féraud* et *Boiste* ont dit : *auteur fécond*, *écrivain fécond.*

Boileau a dit aussi en parlant d'un auteur :

Qu'en nobles sentiments il soit partout *fécond.* (Art poét., ch. III.)

FERTILE. Cet adjectif se dit quelquefois absolument, au propre ou au figuré, mais c'est seulement en parlant des choses : *champ fertile*, *esprit fertile*, *matière fertile.*

Plus ordinairement *fertile* se met avec la préposition *en*, et alors il se dit, au propre ou au figuré, des personnes ou des choses : *cet homme est fertile* EN *expédients.*

Ainsi qu'en sots auteurs,
Notre siècle est *fertile en* sots admirateurs. (*Boileau*, Art poét., ch. I.)

Et quel temps fut jamais si *fertile en* miracles ?
(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 1.)

La satire, *en* leçons, *en* nouveautés *fertile*,
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile. (*Boileau*, Satire IX.)

FIDÈLE demande la préposition *à* et la préposition *en* : FIDÈLE *à son Roi.*—FIDÈLE EN *ses promesses.*—*Détrompez-vous du faux mérite d'être* FIDÈLE EN *amours.* (*Saint-Evrem.*) — *Quand on délibère si l'on demeurera* FIDÈLE *à son prince, on est déja criminel.* (*Télémaque.*)

Et Dieu trouvé *fidèle en* toutes ses menaces. (*Racine*, Athalie.)

Alors Junon, *fidèle à* ses affreux desseins. (*Delille*, l'Énéide.)

FORMIDABLE. L'*Académie* ne donne point de régime à cet adjectif, cependant on lit dans *Trévoux* : *Les forces de Xercès étoient* FORMIDABLES *à la Grèce*; et *Racine* a dit dans *Phèdre* (act. V, sc. 2) :

Aux portes de Trézène, et parmi ces tombeaux,
Des princes de ma race antiques sépultures,
Est un temple sacré, *formidable* aux parjures.

De sorte qu'on peut sans crainte lui donner la préposition *à*.

être inconsolable; mais comment des larmes seront-elles inconsolables?

(*Th. Corneille*, 143e Rem., et *Lévizac*, p. 383 de sa Gramm.)

FORT se dit au propre et au figuré avec la préposition *de*, pour indiquer la cause qui rend fort, qui produit la force. L'*Académie* ne parle pas de cette acception; cependant on dit tous les jours : *je suis fort de ma conscience*, et La Bruyère a dit : *semblable à ces enfants* FORTS D'*un bon lait qu'ils ont sucé*;

Montesquieu : *Les rois de France*, FORTS DE *leur puissance, n'eurent pas ces égards*;

Et *Corneille* (Pulchérie, act. II, sc. 1) :

> Je m'attachois sans crainte à servir la princesse,
> Fier de mes cheveux blancs et *fort de* ma foiblesse.

FURIEUX. *Saint-Evremond*, *Vertot*, *Linguet*, *l'abbé Prévost* ont fait régir à cet adjectif la préposition *de* : *Dans les premiers temps de la république romaine, on étoit* FURIEUX DE *liberté et* DE *bien public; l'amour de la patrie ne laissoit rien au mouvement de la nature.* (*S. Ev.*) —*La populace, toujours effrayée des dangers présents*, FURIEUSE DE *ceux qui lui paroissoient éloignés.* (L'abbé *Prévost*, Hist. des Stuart.)

Fénélon l'a aussi employé avec ce régime : *Astarbé le vit, l'aima et* EN *devint* FURIEUSE.

On dit, ainsi que le fait observer *Féraud*, en devint *folle*; mais l'auteur de Télémaque a regardé cette expression comme trop familière, et en a employé une moins usitée, mais plus noble et plus énergique.

Le même critique pense que l'adjectif *furieux* est mieux employé sans régime des noms : pour les verbes, il lui fait régir *de* et l'infinitif, ou *que* avec le subjonctif : *Il est* FURIEUX D'*avoir manqué son coup.* — *Charles*, FURIEUX QUE *toutes ses concessions ne fissent qu'augmenter leurs demandes.* (Hist. des Stuart.)

GROS, employé au figuré, se dit familièrement, et même dans le style noble, avec la préposition *de* avant les noms, et avant l'infinitif: *Le présent est* GROS DE *l'avenir.*

> Le cœur *gros de* soupirs qu'il n'a point écoutés.
> (*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 3.)

Les yeux GROS DE *larmes.* (L'*Académie.*)

Delille a employé cette expression avec beaucoup de hardiesse, en parlant du cheval de Troie :

> Quand ce colosse altier, apportant le trépas,
> Entroit *gros* de malheurs, d'armes et de soldats. (*Énéide.*)

4e Remarque. — Un substantif peut être régi par deux

Habile. L'*Académie* donne pour régimes à cet adjectif la préposition *dans* et la préposition *en* : *il est* HABILE DANS *les affaires*, EN *toutes choses*; mais, lorsqu'il est suivi d'un infinitif, il prend la préposition *à*.

Voltaire a dit dans Brutus (act. II, sc. 4) :

> Plus il se fie à vous, plus je dois espérer,
> Qu'*habile à* le conduire, et non *à* l'égarer.

Et l'abbé *Girard* : *Les plus habiles gens ne sont pas ceux qui font la plus grande fortune*; *il n'y a que ceux qui sont* HABILES À *flatter*.

Et l'abbé *Barthel* : *Nos ouvriers sont très-*HABILES À *mettre ces métaux en œuvre.*

Heureux. Dans son sens le plus naturel, il régit *en* ou *de* avant les noms, et *de* avant les verbes : *Chacun d'eux servoit sa patrie*, HEUREUX DU *bien qu'il lui faisoit.* (*Marmontel.*) — *Le plus* HEUREUX EN *bien des choses est celui qui sait se faire la plus agréable imagination.* (*Saint-Evremond.*) — *Il est* HEUREUX D'*avoir obtenu votre amitié.*

Dans un sens qui lui est un peu étranger, et qui signifie le talent naturel, l'habileté, *heureux* régit la préposition *à* avant l'infinitif : *Un esprit prompt à concevoir les matières les plus élevées, et* HEUREUX À *les exprimer quand il les avoit une fois conçues.* (*Fléchier.*)

(Le Dictionnaire critique de *Féraud.*)

Ignorant régit *en* et *sur* : *Il est fort* IGNORANT EN *géographie.* — *Il est* IGNORANT SUR *ces matières là.* (L'*Académie.*)

On donne aussi quelquefois à cet adjectif la préposition *de* pour régime : *C'étoit un jeune mathématicien fort* IGNORANT DES *choses de ce monde.* (*Volt.*) *Il n'étoit pas* IGNORANT DES *belles-lettres.* (*Bussy-Rab.*)

Ô vanité, ô mortels *ignorants de* leurs destinées! (*Bossuet.*)

L'*Académie* ne dit *ignorant* que des personnes. Cependant plusieurs bons auteurs l'ont dit des choses : *Leurs ignorantes et iniques décisions.* (Bossuet.) — *Choqué de l'ignorante audace avec laquelle*, etc. (Boileau.)

> *Un ignorant usage*
> Ne l'est pas moins qu'un *ignorant* suffrage. (*J. B. Rousseau.*)

Puisqu'on dit une *savante décision*, une *savante interprétation*, pourquoi ne diroit-on pas *une ignorante décision*, *une ignorante interprétation ?* L'une signifie une décision, une interprétation qui montre, qui annonce de la science, de l'instruction; l'autre signifieroit une décision, une interprétation qui montre, qui décèle de l'ignorance : il est probable que l'*Académie* a oublié d'indiquer cette acception dans son Dictionnaire.

Adjectifs, pourvu que les rapports qui les lient soient

IMPATIENT : voyez les Remarques détachées.

IMPÉNÉTRABLE. Cet adjectif s'emploie le plus souvent absolument; avec un régime, il prend la préposition *à* : *Des arbres présentent des ombrages* IMPÉNÉTRABLES 'A *la chaleur du jour.* (Raynal.)

Je rencontrois de temps en temps des touffes obscures, IMPÉNÉTRABLES AUX *rayons du soleil.* (J. J. Rousseau.)

Les mystères de la foi, les secrets de la Providence sont IMPÉNÉTRABLES 'A *l'esprit humain.*

INCERTAIN. *Féraud* pense que cet adjectif prend pour régime la préposition *de*; mais il observe que ce n'est qu'avec le pronom *ce*, et que ce régime n'est pas reçu avant les noms. On dit donc : *Je suis* INCERTAIN DE *ce qui arrivera*; et il ne croit pas que l'on puisse dire, *je suis* INCERTAIN DE *son amitié*, DE *sa protection*; l'*Académie* en effet ne donne que le premier exemple.

INCOMPATIBLE, INCONCILIABLE ayant un sens relatif ne doivent pas s'employer au *singulier* sans la préposition *avec* : *La sainteté n'est point* INCOMPATIBLE AVEC *des manières agréables.* (Bouhours.)

Cet abus étoit INCONCILIABLE AVEC *toute espèce de constitution.*

Féraud, qui émet cette opinion, a pour lui le véritable sens de ces deux expressions, dont l'une signifie *qui ne peut s'accorder avec*, et l'autre, *qui ne peut se concilier* AVEC ; d'où il suit qu'on doit exprimer les deux choses qui ne peuvent pas compatir, qui ne peuvent pas se concilier ensemble ; les deux termes de la relation.

D'après cela, on ne comprend pas comment l'*Académie* a donné des exemples où *incompatible* et *inconciliable* sont employés absolument au singulier ; aussi *Féraud* les regarde-t-il, avec raison, comme incorrects.

INCONCEVABLE, INABORDABLE, INACCESSIBLE s'emploient ordinairement sans régime : *La grande étendue de l'Univers, et la petitesse des atômes sont des choses* INCONCEVABLES.

Ces mots peuvent pourtant régir la préposition *à* :

> Ô doux amusements ! ô charme *inconcevable*
> 'A ceux que du grand monde éblouit le chaos! (*Rousseau*, ode 6, l. III.)

Toute la côte de la pêcherie est INABORDABLE AUX *vaisseaux de l'Europe.*

On trouve peu de cœurs INACCESSIBLES 'A *la flatterie.* (*Bellegarde.*)

> Une profonde obscurité
> *Aux* regards des humains le rend *inaccessible.*
> (*J. B. Rousseau* parlant de Dieu.)

exprimés par la même préposition, ou, ce qui est la même

INCONNU régit la préposition *à*, et *connu* la préposition *de* : INCONNU À *toute la terre.* —

L'ennui qui dévore les autres hommes, est INCONNU *à ceux qui savent s'occuper par quelque lecture.* (*Télémaque.*)

Quand on cherche de nouveaux amis, c'est qu'on est trop bien CONNU *des anciens.*

Delille a fait régir à *inconnu* la préposition *de*; mais ce régime n'est pas autorisé. Remarquez qu'avec le verbe *être* et les pronoms personnels, *connu* régit le datif :

> L'hymen est *inconnu de* la pudique abeille.
> (Le même écriv. traduct. des Géorg. ch. IV.)

Ce mot ne LUI *est pas* CONNU.

INCONSOLABLE. Cet adjectif régit *de* ou *sur* : *Toute l'Egypte parut* INCONSOLABLE DE *cette perte.* (*Télémaque.*)

Il est INCONSOLABLE SUR *cette mort.* (L'*Académie*, édit. de 1762.)

Ce dernier régime est très-peu usité.

Remarque. On dit *des douleurs inconsolables*, mais on ne dit pas *des larmes inconsolables*; pourquoi cela? parce qu'on console la douleur et qu'on ne console pas les larmes. (*Féraud.*)

INCURABLE. Cet adjectif n'a point de régime, et l'on ne dit point comme *Bouhours*, *incurable à tous les remèdes.*

Fontenelle emploie *incurable* au figuré : *quand les philosophes s'entêtent une fois d'un préjugé, ils sont plus* I[illegible]ABLES *que le peuple même.*

L'*Académie* dit aussi : *caractère, passion incurable*; Racine a eu l'art de faire entrer dans un vers le mot *incurable*:

> D'un *incurable* amour remèdes impuissants.

INDULGENT. Les écrivains ont fait régir à cet adjectif *à* et *pour* : *il est trop* INDULGENT À *ses enfants*, POUR *ses enfants.* (L'*Acad.* et *Féraud.*)

> ... Chacun *pour* soi-même est toujours *indulgent.* (*Boileau*, sat. V.)

> Rome lui sera-t-elle *indulgente* ou sévère ?
> (*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 2.)

Henri IV étoit INDULGENT À *ses amis*, À *ses serviteurs*, À *ses maîtresses.* (*Volt.* Histoire du Parlement.) — Nous croyons que l'usage préfère la préposition *envers*.

INÉBRANLABLE. On dit dans le Dict. de Néol. que cet adjectif se dit sans régime, et l'on critique un auteur d'avoir dit d'un homme qu'*il demeure inébranlable à toutes les secousses de la Fortune.*

Cependant il y a plusieurs exemples imposants de ce régime.

chose, pourvu que ces *Adjectifs* demandent le même ré=

Mon cœur, *inébranlable aux* plus cruels tourments. (*Corneille.*)

Ce rocher est INÉBRANLABLE A *l'impétuosité des vents.* (*L'Académie.*)

Féraud et l'*Académie* ont dit aussi, *inébranlable* DANS *ses résolutions.*

INEXORABLE régit *à*, mais c'est, suivant *Féraud*, avant les noms de choses; cependant *Fléchier* a dit : *St. Louis se rendit* INEXORABLE AUX *larmes et* AU *repentir du blasphémateur. La Bruyère : un homme* INEXORABLE A *soi-même, n'est indulgent aux autres que par un excès de raison.*

Et *Fénélon*, dans Télémaque : *aurez-vous le cœur assez dur pour être* INEXORABLE A *votre roi et* A *vos plus tendres amis?*

INEXPLICABLE. Cet adjectif régit quelquefois la préposition *à* : *Ils sont une énigme* INEXPLICABLE A *eux-mêmes.* (*Mass.*)

Cet illustre orateur applique cet adjectif aux personnes; mais, comme l'observe très-bien *Féraud*, on dit d'un homme qu'il est *indéfinissable*, et l'on ne peut pas dire qu'il est *inexplicable.* — Cette observation, que la plupart des lexicographes ont sanctionnée, n'a pas empêché Mad. de Staël de dire : *Ces femmes sont pour l'ordinaire inexplicables.*

INFATIGABLE. *Bossuet* et d'autres écrivains ont fait régir à cet adjectif la préposition *à* et l'infinitif : *Infatigable* A *disputer et* A *écrire.*

Il étoit INFATIGABLE A *expédier promptement les causes.*

(*Hume*, Hist. d'Angl.)

Ce régime paroît fort bon à *Féraud.*

INFÉRIEUR. Cet adjectif régit *à* pour les personnes, et *en* pour les choses : *Il* LUI *est inférieur* EN *science*, EN *talents*, EN *vertus.*

(L'*Académie* et *Féraud.*)

INFIDÈLE. Cet adjectif, appliqué aux choses, se dit ou seul : *La société des hommes est une mer* INFIDÈLE, *et plus orageuse que la mer même.* (L'abbé *Esprit.*)

Ou avec la préposition *à* : *L'homme de bien n'est point* INFIDÈLE *à son ami.*

Appliqué aux choses, *infidèle* se dit toujours sans régime : *La raison est souvent un guide infidèle.*

INIMITABLE. Voy. aux Rem. détach. une observation sur son emploi.

INQUIET. Cet adjectif a une signification différente, suivant qu'il régit *de* ou *sur. Être* INQUIET DE *quelque chose* exprime la cause de l'inquiétude : *Je suis* INQUIET DE *ne point recevoir de ses nouvelles.* — *Je suis fort* INQUIET DE *ce triste évènement ; être* INQUIET SUR *quelque chose,*

gime : *Ce père est utile et cher à sa famille*, est une phrase

---

en exprime l'objet : *je suis* INQUIET SUR *son sort.* — *Je suis fort* INQUIET SUR *ce qui résultera de cet évènement.*

Observez encore que l'adjectif *inquiet* n'exprime que la situation de l'ame, sans avoir égard à la cause qui la produit ; il diffère en cela du participe passé *inquiété*, qui renferme et l'idée de cette situation, et l'idée d'une cause étrangère d'où elle vient ; ainsi, *inquiet* peut s'employer absolument, et *inquiété* veut toujours un régime. C'est donc à tort que *Racine* a dit dans Andromaque, act. I, sc. 8 :

> La Grèce en ma faveur est trop *inquiétée.*

Et Voltaire dans OEdipe (act. IV, sc. 1) :

> Mon ame *inquiétée*
> De soupçons importuns n'est pas moins agitée. (Act. IV, sc. 1.)
> (*D'Olivet*, rem. sur *Racine.*)

INGÉNIEUX régit *pour*, avant les noms, et *à* avant les verbes : *Les esprits délicats, si* INGÉNIEUX POUR *les plaisirs des autres, ont trop de goût pour eux-mêmes.* (*St. Evr.*) — *Le vice est* INGÉNIEUX À *se déguiser.* (*Féraud.*) — *Les hommes sont* INGÉNIEUX À *se tendre des pièges les uns aux autres.* (L'abbé *Esprit.*)

INGRAT. Cet adjectif se dit avec la préposition *envers*, quand il est suivi d'un nom de personnes : INGRAT ENVERS *Dieu*, ENVERS *son bienfaiteur.*

Et avec la préposition *à*, quand le régime est un nom de choses. — *Une terre* INGRATE À *la culture ; une pierre* INGRATE AU *ciseau ; un esprit* INGRAT AUX *leçons.* (*Roubaud.*)

> . . . . : Ces mêmes dignités
> Ont rendu Bérénice *ingrate à* vos bontés. (*Racine*, Bérén. act. I, sc. 3.)
>
> *Ingrat à* tes bontés. (*Voltaire*, Pompée, act. I, sc. 2.)
> *Ingrat à* ton amour. (*Le même*, la Mort de César, I, 2.)
>
> Malheur au citoyen *ingrat à* sa patrie,
> Qui vend à l'étranger son avare industrie. (*Delille*, p. de la Pitié.)

INJURIEUX. Cet adjectif a pour régime la préposition *à* ou *pour* : *Ce mémoire est injurieux* AUX *magistrats ;* INJURIEUX POUR *eux.* (l'*Académie* et *Boiste.*)

INSATIABLE. Le P. Bouhours prétend que cet adjectif doit se dire absolument, et il condamne, *insatiable de biens, insatiable de voir.* — *L'A*-

correcte, parce que les Adjectifs *utile* et *cher* régissent la même préposition; on dit *utile à, cher à.*

---

cadémie donne des exemples du régime des noms : *Insatiable de gloire, de louanges*, et ce régime est usité aujourd'hui; mais celui des verbes est très-douteux, et l'*Académie* n'en donne point d'exemple.

INSÉPARABLE. Quand cet adjectif se dit des personnes, il s'emploie toujours sans régime : *ce sont deux amis inséparables. La reconnoissance est une des qualités les plus inséparables des ames bien nées.* (Louis XIV.)

Quand il se dit des choses, il peut s'employer sans régime; mais le plus souvent il est suivi de la préposition *de :*

La chaleur et le feu sont INSÉPARABLES. *Le remords est* INSÉPARABLE DU *crime.*—*L'orgueil est presque* INSÉPARABLE DE *la faveur.* (*Fléchier.*)

....
Les délices et l'abondance,
INSÉPARABLES DE *la paix.* (*J. B. Rousseau*, l. I, ode 5.)

INSOLENT. Cet adjectif peut être accompagné d'une des prépositions *dans*, *en*, *avec* : *les ames basses sont* INSOLENTES DANS *la bonne fortune, et consternées dans la mauvaise.*— *Ce valet est* INSOLENT EN *paroles*, EN *injures.*— *Combien de jeunes gens sont* INSOLENTS AVEC *les femmes !* (L'*Académie.*)

Un écrivain a fait régir à l'adjectif *insolent* la préposition *de : Ils devinrent* INSOLENTS DE *leur force, et poussèrent plus loin leurs prétentions;* ce régime, fait observer *Féraud*, n'est pas assez autorisé, mais cependant il n'ose le condamner : on dit, *il est orgueilleux de ses succès;* pourquoi ne pourroit-on pas dire aussi, *insolent de ses succès, de sa force, de sa puissance?*

INVINCIBLE. *Rollin* fait régir à cet adjectif la préposition *à : Peuples invincibles* AU *fer et* AUX *armes;* et *Féraud* pense que ce régime, quoique peu usité, doit être adopté. Nous sommes d'autant plus de cet avis, que *Boileau*, un des meilleurs modèles dans l'art d'écrire, a dit, dans sa Xe satire :

Mais qui peut t'assurer, qu'invincible *aux* plaisirs, etc.

INVULNÉRABLE. Au figuré, cet adjectif régit la préposition *à : Socrate étoit aussi* INVULNÉRABLE AUX *présents qu'Achille l'étoit* A *la guerre.* (*Scudéri.*)

JALOUX. Cet adjectif prend ordinairement DE pour régime : *Une*

Mais on ne pourroit pas dire, *Cet homme est utile et* CHÉRI

---

femme doit être JALOUSE DE *son honneur jusqu'au scrupule; un magistrat doit être* JALOUX DE *sa réputation d'intégrité; un prince* DE *son autorité.* (Trévoux.) — *On est plus* JALOUX DE *conserver son rang avec ses égaux qu'avec ses inférieurs.* (L'abbé Esprit.)

Cependant quand *jaloux* est employé dans le sens de *délicat*, on le fait alors quelquefois suivre de la préposition *sur* : *Les hommes sont aussi* JALOUX SUR *le chapitre de l'esprit que les femmes* SUR *celui de la beauté.*

Jaloux, employé comme substantif, se met toujours sans régime; on ne dit pas *les jaloux de sa gloire.*

LENT. Cet adjectif régit *dans* avant les noms, et *à* avant les verbes : *Il faut être* LENT DANS *le choix de ses amis.* — *L'homme juste est* LENT À *punir, prompt à récompenser.*

LIBRE régit la préposition *de*, dans le sens de *délivré*, *exempt* : LIBRE DE *soins*; LIBRE DE *soucis.* (L'*Académie.*)

> Aux humains inconnu, *libre d*'inquiétude,
> C'est là que de lui-même il faisoit son étude. (*Voltaire*, Henriade, ch. I.)
>
> *Libre d*'ambition, de soins débarrassé,
> Je me plais dans le rang où le ciel m'a placé. (Le P. de la Relig. ch. IV.)

Montesquieu lui fair régir également la préposition *de*, dans le sens de *peu attaché à*, *peu scrupuleux sur* : *Les Étoliens étoient hardis, téméraires.... toujours* LIBRES DE *leur parole.*

MÉNAGER. Cet adjectif fait bien au figuré, et alors il prend pour régime la préposition *de* :

> Le sage est *ménager du* temps et *des* paroles.
> (*La Fontaine*, l. 16, t. VIII.)

Un bon roi est le meilleur MÉNAGER DU *sang de ses sujets.*

MISÉRICORDIEUX. Cet adjectif ne s'emploie absolument et sans régime qu'en parlant de Dieu, de J.-C. : *Dieu est tout* MISÉRICORDIEUX.

On ne dit pas d'un homme, *il est tout miséricordieux*, et d'une femme, *elle est toute miséricordieuse*; mais on dit *miséricordieux envers les pauvres, envers les malheureux.*

Bossuet dit de J.-C., *secourable aux malades....* MISÉRICORDIEUX *envers les pécheurs.* (Hist. univ., p. 139.)

MOURANT. *Delille* a fait usage de cet adjectif avec la préposition *de* :

> Et sur un lit pompeux la portent, loin du jour,
> Mourante *de* douleur, et *de* rage, et *d*'amour. (Énéide, liv. IV.)

Rien n'empêche de l'imiter.

de sa famille, parce que *utile* et *chéri* ne veulent pas après eux

---

NÉCESSAIRE. Cet adjectif s'emploie tantôt absolument : *Cette austère sobriété dont on fait honneur aux anciens Romains, étoit une vertu que l'indigence rendoit* NÉCESSAIRE. (St. Evremond.)

Tantôt avec la préposition *à* : *La doctrine d'une vie à venir, des récompenses et des châtiments après la mort, est* NÉCESSAIRE *à toute société civile.* (Voltaire.)

Et quelquefois avec la préposition *pour* avant un nom : *La foi est absolument nécessaire* POUR *le salut.* (L'Académie.)

Suivi d'un infinitif, l'adjectif *nécessaire* prend également la préposition *pour* : *L'ardeur et la patience sont nécessaires* POUR *avancer dans le chemin de la fortune.* (De Meilhan.)

Excepté, cependant, lorsqu'il est précédé du verbe unipersonnel *il est, il étoit*, etc., car alors *nécessaire* veut la préposition *de* : *Il est nécessaire* D'*être sage, si l'on ne veut pas s'attirer d'affaires.* (L'Académie.)

Remarquez que, dans ce dernier cas, cet adjectif ne sauroit avoir un régime équivalent à un datif. Ainsi *Ferrière* a eu tort de dire : *Il ne* LUI *est pas nécessaire de se faire restituer*, etc., etc. — Remarquez aussi que, dans ces occasions, il faut se servir du subjonctif : *Il n'est pas nécessaire* QU'IL SE FASSE *restituer.*

OFFICIEUX. *Fléchier* lui fait régir la préposition *à* : *Il est facile, populaire,* OFFICIEUX À *ceux qui sont au-dessus de lui, commode à ses égaux ;*

Mais *envers* vaudroit mieux. (*Féraud.*)

ORGUEILLEUX. Cet adjectif régit quelquefois la préposition *de* avant les noms et avant les verbes : *Il est* ORGUEILLEUX DE *ses succès.* (L'*Acad.*) *Rome tout* ORGUEILLEUSE *encore* DE *la gloire de son premier empereur.* (L'abbé de *Cambacérès.*)

> Tout *orgueilleux d'*avoir, par son ramage,
> Du poulailler mérité le suffrage. (*Rousseau.*)

Dans le Dictionnaire grammatical, on cite cette phrase : *Orgueilleux* D'*un commandement universel ;* mais, comme le fait observer *Féraud*, c'est un latinisme admis par l'usage.

PARESSEUX régit *à* ou *de* avant l'infinitif des verbes : *Il est* PARESSEUX À *servir*, PARESSEUX D'*écrire.* (L'*Académie.*)

> Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
> Un spectateur toujours *paresseux d'*applaudir. (*Boileau*, Art. poét. ch. III.)

Quoique mon fils ne soit pas PARESSEUX D'*écrire, je n'ai jamais de lettres comme les autres.* (*Mad. de Sévigné.*)

PLAUSIBLE. *Bossuet* a dit : *ils tournent l'Écriture en mille manières*

la même préposition; dans ce cas il faut appliquer à chaque

PLAUSIBLES AU *sens humain.* — L'usage n'admet pas ce régime, et *plausible* s'emploie toujours seul. (*Féraud*, Dict. crit.)

PÉNIBLE. Quelques auteurs ont fait régir à cet adjectif la préposition *à* avant l'infinitif : *Ce bois est* PÉNIBLE *à travailler.*

> .... Un trône est plus *pénible à* quitter que la vie.
> (*Racine*, les Frères ennemis, act. III, sc. 4.)

Racine le fils et *Féraud* désapprouvent ce régime. — L'*Académie* n'en donne pas d'exemple.

Avec le verbe *être* employé unipersonnellement, il régit régulièrement la préposition *de* : *Il est plus* PÉNIBLE DE *quitter un trône que la vie.*

PRÉCIEUX régit *à* avec les noms : *Le roi est une tête bien* PRÉCIEUSE *à l'état.*

PRÉLIMINAIRE. Le *P. Paulian* fait régir à cet adjectif la préposition *à* : *Cette seconde lettre lui présentera..... les connoissances* PRÉLIMINAIRES *à la révélation surnaturelle.* (Préf. du Dictionnaire phil., théol.) Ce régime, dit *Féraud*, est utile, mais il est peu usité.

PRODIGUE s'emploie souvent sans régime : *Les personnes* PRODIGUES *vivent comme si elles avoient peu de temps à vivre, et les personnes avares comme si elles ne devoient jamais mourir.* (*Sarrasin.*)

Mais on lui donne quelquefois la préposition *en* :

> Vers ce temple fameux, si cher à tes désirs,
> Où le ciel fut pour toi si prodigue *en* miracles.
> (*Boileau*, le Lutrin, ch. VI.)

Et plus souvent la préposition *de* :

Ceux qui sont avides DE *louanges, sont prodigues* D'*argent.*
(Max. lat.)

> Un menteur est toujours *prodigue de* serments.
> (*P. Corneille*, le Menteur, act. III, sc. 5.)

Avec un second régime, on fait usage de la préposition *envers* : PRODIGUE DE *vos biens* ENVERS *les riches, vous en êtes avare* ENVERS *les pauvres.*

PROMPT, suivi d'un infinitif, veut la préposition *à* : *La jeunesse est* PROMPTE *à s'enflammer.* (Télémaque.)

L'homme PROMPT *à se venger n'attend que le moment de faire du mal.* (Fr. Bacon.)

> Et me tend une main *prompte à* me soulager. (*Racine*, Iphig. act. II, sc. 2.)

> Cet orageux torrent, *prompt à* se déborder,
> Dans son choc ténébreux alloit tout inonder. (*Volt.*, Henr., ch. IV.)

adjectif le régime qui lui convient : *Cet homme est utile à sa famille et en est chéri.*

(L'*Académie* sur la 89e Remarque de *Vaugelas*, pag. 94 ; — le *P. Buffier*, nos 672 et 673 ; — *Restaut*, pag. 289, et *Wailly*, pag. 311.)

Mon cœur, je le vois bien, trop *prompt à* se gêner.
(*Racine*, Androm., act. IV, sc. 5.)

PROPRE. Voyez les Remarques détachées.

RECONNOISSANT. On dit *reconnoissant envers*, pour les personnes, et *reconnoissant de*, pour les choses : *On ne sauroit trop être* RECONNOISSANT ENVERS *ses parents* DE *la bonne éducation qu'on a reçue d'eux.* (*Féraud.*)

REDEVABLE. Cet adjectif demande la préposition *à* avant un nom de personne, et la préposition *de* avant un nom de chose : *Tout citoyen est* REDEVABLE *à sa patrie* DE *ses talents, et de la manière de les employer.* (D'Alembert.)

C'est À *l'imitation que nous sommes redevables* DE *plus de la moitié de ce que nous sommes.* (Trad. de Chesterfield.)

REDOUTABLE régit quelquefois la préposition *à* : *Il est* REDOUTABLE *à ses ennemis.* (L'*Académie.*) — *Les médisants se rendent* REDOUTABLES *à tout le monde.* (L'abbé de *Bellegarde.*)

Féraud croit cependant que ce régime ne fait guère bien quand c'est un pronom : *Armes dont les coups* LEUR *étoient bien plus* REDOUTABLES. (*Maimb.*)

RESPECTABLE. Quelques écrivains ont fait régir à cet adjectif la préposition *à* : *Qui ne sait combien la vie du citoyen fut précieuse et* RESPECTABLE *à ce vrai patriote ?*
(*Neuville*, Or. fun. du maréch. de Belle-Isle.)

Vos droits et vos intérêts ne LUI *ont pas été* RESPECTABLES.
(*Vertot*, Révolutions romaines.)

Ce régime, dit *Féraud*, vaut mieux avec les noms qu'avec les pronoms.

RESPONSABLE. Cet adjectif régit la préposition *de* pour les choses, et la préposition *à* ou *envers* pour les personnes.— *Vous serez* RESPONSABLES *à Dieu,* ENVERS *Dieu,* DES *mauvais effets qui pourront naître de vos opinions inhumaines.* — *L'art n'est responsable à personne,* ENVERS *personne,* DES *fautes de l'artisan.*

Il s'estimoit (Henri de Bourbon) RESPONSABLE *à Dieu,* AUX *hommes et à soi-même,* DE *la grâce qu'il avoit reçue, en quittant le parti de l'erreur.* (*Bourdaloue.*)

On dit aussi avec la préposition *de* : *Un maître est dans certains cas,* RESPONSABLE DE *ses valets.* (L'*Académie* et *Féraud.*)

ARTICLE III.

DES ADJECTIFS DE NOMBRE.

Les *Adjectifs* de nombre servent à exprimer la quantité, ou l'ordre et le rang des personnes et des choses.

RICHE. Cet adjectif régit ordinairement la préposition *en* et la préposition *de :*

> Et si le sort cruel vous a ravi vos biens,
> D'un plus rare trésor enviant le partage,
> Soyez *riche en* vertus : c' est là votre apanage.
> (*Destouches*, le Glorieux, act. I, sc. 9.)

Les patriarches n'étoient RICHES *qu'*EN *bestiaux.*

> *Riche de* fruits.... *de* fruits, *d'*innocence et *de* paix.
> (*Delille*, Poème des Jardins.)

> *Riche de* ses forêts, *de* ses prés, *de* ses eaux.
> (*Delille*, Poème des Jardins, ch. I.)

Du reste, je suis devenu RICHE DE *bons mémoires.*
(*Racine*, l. 13e à Boileau.)

La Bruyère met *par* et *de*, dans la même phrase; *de* pour les noms qui expriment les biens, *par* pour ceux qui expriment les moyens de les acquérir : *Nos ancêtres en avoient moins que nous, et ils en avoient assez; plus* RICHES PAR *leur économie et* PAR *leur modestie, que* DE *leurs revenus et* DE *leurs domaines.* Ces deux régimes différents peuvent faire un bon effet dans des phrases semblables.

SÉVÈRE régit *pour, envers, à l'égard : Un magistrat doit être* SÉVÈRE *et impitoyable* POUR *les perturbateurs du repos public. — Ce père n'est pas assez* SÉVÈRE ENVERS *ses enfants, à* L'ÉGARD *de ses enfants. —* Quelques auteurs lui ont fait régir la préposition *à :*

> .... Que faut-il que Bérénice espère?
> Rome *lui* sera-t-elle indulgente, ou *sévère?*
> (*Racine*, Bérénice, act. II, sc. 2.)

Coriolan étoit SÉVÈRE AUX *autres comme à lui-même.*
(*Vertot*, Révolutions romaines.)

SOURD. Cet adjectif, employé au figuré, régit *à : La colère est* SOURDE AUX *remontrances de la raison.* (L'abbé *Esprit.*)

> Il (le ciel) devroit être *sourd* aux aveugles souhaits.
> (*La Fontaine*, la Tête et la Queue du Serpent.)

> Son fils interrompit l'ouvrage commencé,
> Fut *sourd à* sa douleur. (*Racine*, Esther, act. III, sc. 4.)

> *Sourds aux* cris douloureux des peuples opprimés. (*Volt.*, Henr., ch. III.)

On en distingue de deux sortes : les *Adjectifs* de nombre *cardinaux* et les *Adjectifs* de nombre *ordinaux*.

Les *Adjectifs* de nombre *cardinaux* (243) servent à mar=

SUPPORTABLE. Quelques auteurs ont fait régir à cet adjectif la prépo=sition *à*, dans la signification de *excusable*, qu'on peut *tolérer*, *excuser* : *Les offenses sont* SUPPORTABLES 'A *un homme sage.* (*Malleb.*). — *Il ne trouve pas une seule situation qui* LUI *soit* SUPPORTABLE. (Mme *Da=cier*, Iliade.)

Féraud prétend que ce régime est inusité ; cependant l'*Académie* l'approuve, puisqu'elle donne cet exemple : *Cela n'est pas supportable à un homme*, DANS *un homme de son âge*, *de sa qualité*.

VICTORIEUX. Cet adjectif s'emploie avec ou sans régime : *Qu'il est difficile d'être humble et* VICTORIEUX *tout ensemble !* (Fléchier.) — *Un conquérant, enivré de sa gloire, ruine presque autant sa nation* VICTORIEUSE *que les nations vaincues.* (Fénélon, Télém., livre V.)

Ou avec la préposition *de* pour régime : *La raison n'est pas toujours* VICTORIEUSE DES *passions.* (L'Académie.)

Victorieuses des années,
Nymphes, dont les inventions, etc. (*Racan.*)
Victorieux du monde, il en demande un autre. (*Boileau.*)
Vos illustres travaux, *des* ans *victorieux*. (*Deshoul.*)

VIF. *Bossuet*, dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, fait régir à cet adjectif la préposition *à* et l'infinitif : *Elle aimoit à prévenir les injures par sa bonté* ; VIVE 'A *les sentir*, *facile à les pardonner*.

VOISIN. Cet adjectif demande la préposition *de* : *Ces terres là sont trop voisines* DU *grand chemin.* (L'Académie.)

Je me croirois encor trop *voisin d'*un perfide. (*Rac.*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Cependant *La Fontaine* a dit dans sa fable du Chêne et le Roseau :

Celui de qui la tête *au* ciel étoit *voisine*,
Et dont les pieds touchoient à l'empire des morts.

mais le datif dans le latin, *proxima cœlo*, a pu tromper le poète.

(243) CARDINAL se dit de ce qui est le principal, le premier, le plus considérable, le fondement de quelque chose. C'est ainsi que l'on appelle la *Prudence*, la *Justice*, la *Force*, la *Tempérance*, les quatre vertus car=dinales, parce qu'elles servent de fondement à toutes les autres. De même que l'on appelle l'*Orient*, l'*Occident*, le *Midi* et le *Septentrion*, les quatre points cardinaux.

Cardinal vient de *cardo*, mot latin qui signifie un *gond* ; en effet, il semble que ce soit sur ces points principaux que roulent toutes les autres choses de même nature.

quer la quantité des personnes et des choses, et répondent à cette question, *combien y en a-t-il?* On les a ainsi nommés, parce qu'ils sont le principe des autres nombres, et qu'ils servent à les former; ce sont *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *vingt*, *soixante*, *soixante* et *onze* (244), etc.

Les *Adjectifs* de nombre *ordinaux* marquent l'ordre et le rang que les personnes et les choses occupent entre elles : tels sont *premier*, *second*, *troisième*, *quatrième*, et ainsi de suite.

Excepté *premier* et *second*, on forme tous les *nombres ordinaux* des nombres *cardinaux*, en terminant en *vième* ceux qui finissent en *f*; en changeant en *ième* l'*e* muet de ceux qui ont cette terminaison; enfin en ajoutant *ième* à ceux qui finissent par une consonne : le nombre *cinq* exige en outre *u* avant *ième*; ainsi de *neuf*, de *quatre*, de *trois*, de *cinq*, on fait *neuvième*, *quatrième*, *troisième*, *cinquième*.

(*Lévizac*, p. 289.)

Unième ne s'emploie qu'à la suite d'autres nombres : le *vingt et unième*, le *trente et unième*, etc., etc.

Parmi les mots qui expriment une idée de nombre, il y en a qui sont de véritables *substantifs*; ceux-ci sont de trois sortes.

Les uns expriment une certaine quantité ou collection de choses, comme une *dixaine*, une *douzaine*, une *vingtaine*, une *centaine*, un *millier*, un *million*; on les appelle *noms de nombres collectifs*.

Les autres marquent les différentes parties d'un tout, comme un *demi*, un *quart*, un *tiers*, un *centième*.

D'autres enfin désignent l'augmentation progressive du nombre des choses, ce sont le *double*, le *triple*, le *quadruple*, le *centuple*.

On emploie les Adjectifs de nombre *cardinaux*, au lieu des adjectifs de nombre *ordinaux*, 1°, en parlant des heures et des années courantes, comme *il est six heures.—Nous som-*

---

(244) Quelques personnes écrivent *unze*, par *u* initial, et non pas par *o*, sous prétexte qu'en finance l'*o* peut favoriser la fraude : cette orthographe est extrêmement vicieuse, et le motif que l'on donne n'est pas suffisant pour l'autoriser.

mes en mil huit cent dix-neuf. (*Wailly*, p. 175. *Lévizac*, p. 290.)

2°, En parlant du jour du mois : *le deux de mars, le quatre de mai* (245); mais on dit toujours avec le nombre ordinal, *le premier de mai, le premier de juin*, et non pas *le un de mai, le un de juin.*

3°, On les emploie encore en parlant des souverains et des princes, comme *Louis douze, Henri quatre, Louis quatorze ;* mais on ne dit pas *Henri un, François un*, pour *Henri premier, François premier.* On dit assez indifféremment *Henri deux*, et *Henri second.* On dit aussi *Charles cinq, Philippe cinq*, etc.; mais on dit *Charles Quint*, empereur contemporain de *François premier; Sixte Quint*, pape contemporain de notre bon roi *Henri quatre.*

(*Patru* et *Th. Corneille*, sur la 127e rem. de *Vaugelas.* — Le P. *Buffier*, n° 369. — Le P. *Bouhours*, p. 585. — *Wailly*, p. 175.)

Les *Adjectifs de nombre cardinaux* s'emploient quelquefois substantivement : comme le *huit*, le *dix de cœur ;* jouer au *trente et quarante ;* nous partîmes le *douze*, et nous ne revînmes que le *trente.* On m'a livré *un cent, deux cents de paille.* (L'*Académie.*)

Il en est de même des *Adjectifs de nombre ordinaux* : *Socrate est le* PREMIER *qui se soit occupé de la morale :* le substantif est sous-entendu; c'est comme si l'on disoit: *Socrate est le premier* PHILOSOPHE, etc.

De tous les Adjectifs de nombre *cardinaux*, il n'y a que

---

(245) *Voltaire* disoit *le deux de mars, le quatre de mai*, et *Racine le deux mars, le quatre mai.* Sous le rapport de la correction grammaticale, la première construction est certainement préférable, puisque *deux* et *quatre* sont là pour *deuxième, quatrième*, et que l'on dit toujours avec la préposition *de*, *le deuxième jour de mai, le quatrième jour de juin.* Ensuite les Latins disoient avec le génitif: *primus februarii, secundus aprilis.*

Ainsi, la grammaire et l'analogie sont pour *le deux* DE *mars, le quatre* DE *mai;* mais si l'on consulte l'usage, qui, en fait de langage, est la règle de l'opinion, on dira *le deux mars, le quatre mai.* C'est ainsi que s'expriment presque toujours nos bons auteurs, et les personnes qui se piquent de parler purement, et qui évitent toute espèce d'affectation.

vingt et *cent*, qui, précédés d'un autre adjectif de nombre par lequel ils sont multipliés, prennent un *s* au pluriel : *quatre-*VINGTS *chevaux, cent quatre-*VINGTS *pistoles; deux* CENTS *chevaux ; cinq* CENTS *francs.*

(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Wailly*, *Lemare*, etc.)

Deux cents auteurs extraits m'ont prêté leurs lumières. (*Boil.*, Épît. XII.)

On assure que les porte-faix ou crocheteurs de Constantinople portent des fardeaux de neuf cents livres pesants.

(*Buffon*, Hist. nat. de l'homm.)

La même chose a lieu, lorsqu'on sous-entend le substantif après *vingt* et *cent* précédés d'un adjectif numéral. Ainsi l'on écrira avec la marque du pluriel *quatre-vingts*, *six vingts* (246), *deux cents.* (L'*Académie.*)

La Suède et la Finlande composent un royaume large d'environ deux cents de nos lieues, et long de TROIS CENTS.

(*Voltaire*, Histoire de Charles XII.)

Nous partîmes *cinq cents;* mais, par un prompt renfort,
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port. (Le Cid, IV, 3.)

Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant rima malgré Minerve;
Et de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois *douze cents.*
(*Boileau*, vers en style de Chapelain.)

---

(246) *Six vingts* vieillit; on dit plus ordinairement *cent vingt*, on disoit encore, dans le siècle passé, *sept vingts ans, huit vingts ans : Depuis six ou sept vingts ans que l'église Calvinienne a commencé.* (*Bossuet.*) — *Des femmes enceintes au nombre de huit vingts et plus.* — L'*Académie* ne le condamnoit pas autrefois, et en permettoit l'usage jusqu'à *dix-neuf vingts*, en excluant seulement *deux vingts*, *trois vingts*, *cinq vingts* et *dix vingts.*

Dans l'édition de 1762 et dans celle de 1798 (au mot *quatre* et au mot *vingt*), elle approuve encore *six vingts*, et même *sept vingts, huit vingts.*

Il y a plus, c'est que plusieurs écrivains modernes ont fait usage de quelques-uns de ces termes. *Voltaire*, dans sa XIe remarque sur Cinna, a dit : *Remarquez que dans cette scène il n'y a presque que deux mots à reprendre, et que la pièce est faite depuis* SIX VINGTS *ans. Fénélon* (dans le Télémaque, liv. VIII) : *On y voit des vieillards de* CENT *et de* SIX VINGTS *ans, qui ont encore de la gaieté et de la vigueur;* cependant cet exemple n'est plus suivi aujourd'hui.

Le François de vingt-quatre ans l'a emporté, en plus d'un endroit, sur le Grec de QUATRE-VINGTS. (*Rousseau.*)

(Le Dictionnaire de l'*Académie*, et le plus grand nombre des Grammairiens tant anciens que modernes.)

EXCEPTION. *Vingt* et *cent* s'écrivent sans *s*, quoique précédés d'un nombre, lorsqu'un autre nombre est à la suite, c'est-à-dire que l'on doit écrire *quatre-vingt-deux ;—quatre-vingt-dix ; — deux cent vingt-quatre* chevaux ; telle est l'opinion émise par *Wailly*, *Lévizac*, *Domergue*, *Féraud*, *Gattel* ; et par MM. *Lehodey*, *Lemare* et *Chapsal*.

L'*Académie*, néanmoins, a écrit, dans son Dictionnaire éditions de 1762 et de 1798, *neuf cents mille* avec un *s* à *cent*, mais l'usage est contraire à cette orthographe.

S'il étoit question de dater les années, alors on écriroit, sans la marque du pluriel, *l'an mil sept* CENT, *l'an mil sept cent* QUATRE-VINGT, quoique *cent* et *vingt* fussent précédés d'un autre Adjectif de nombre, parce que ces nombres seroient employés pour des nombres ordinaux, et qu'il ne s'agiroit que d'une année, comme s'il y avoit *l'an mil sept centième*, *l'an mil sept cent quatre-vingtième*. (Mêmes autorités.)

Quant au genre, il n'y a de tous les nombres *cardinaux* que *un*, dont la terminaison varie, selon qu'elle doit être masculine ou féminine : *un tableau*, *une bouteille*.

(*D'Olivet*, pag. 132.)

N'oubliez pas de lire aux Remarques détachées quelques observations sur *un*, *vingt* et *mille*.

On dit *vingt et un*, *trente et un*, *quarante et un*, etc., jusqu'à *soixante et dix* inclusivement ; mais on dit, sans la conjonction, *vingt-deux*, *vingt-trois*, *trente-deux*, *trente-trois*, etc., *soixante-deux*, etc.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*, aux mots *dix*, *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante* et *soixante*.)

La Fontaine, qui avoit besoin d'une syllabe de plus, a dit :

Enfin, quoique ignorante à *vingt et trois* karats,
Elle passoit pour un oracle. (Fable 139e, les Devineresses.)

Dans une édition de *Boileau* (Genève, 1724), on lit aussi

en plusieurs endroits *vingt et trois*, *vingt et quatre*; mais cette faute a été corrigée dans les éditions subséquentes.

Enfin on dit, sans la conjonction *et*: *quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-onze*, *cent un*, comme *quatre-vingt-deux*, *quatre-vingt-trois*, etc. (*Féraud*.)

Quand le substantif auquel se rapporte l'adjectif de nombre cardinal, est représenté, par le pronom *en*, placé avant le verbe précédent, l'*adjectif* ou le *participe* qui suit le nombre cardinal, doit être précédé de la préposition *de* : *sur mille habitants, il n'y* EN *a pas un* DE *riche.* — *Sur cent mille combattants, il y* EN *eut mille* DE *tués, et cinq cents* DE *blessés.*

(*Th. Corneille*, sur la 181ᵉ rem. de *Vaugelas*. — L'*Académie*, p. 196 de ses observations. — *Wailly*, p. 179. — *Marmontel*, pag. 419. — *Lemare*, pag. 157.)

Mais l'emploi de la préposition *de* ne doit pas avoir lieu avant l'adjectif ou le participe, lorsque l'adjectif numéral cardinal est suivi du substantif avec lequel il est en rapport : *Sur dix mille combattants, il y eut cent hommes tués. Cent hommes* DE *tués* seroit une faute.

(L'*Académie*, p. 196 de ses observ. sur *Vaugelas*.)

On met au singulier le substantif qui est avant un nombre *cardinal* employé pour un nombre *ordinal*, et l'on dit, L'AN *dix-huit cent dix*; les mots *dix-huit cent dix* sont ici pour *dix-huit cent dixième.*

Pour ce qui est des Adjectifs de *nombre ordinaux*, et de ces substantifs qui expriment une idée de nombre, ils prennent, dans tous les cas, la marque du *pluriel* : *les premiers, les seconds, les douzièmes, les vingtièmes, les deux douzaines, les trois quarts, les trois centièmes* (247), *trois millions, quatre milliards.*

(Le Dictionnaire de l'*Académie*, et les Autorités ci-dessus.)

---

(247) On ne doit pas confondre *le trois-centième* avec *les trois centièmes*; car *le trois-centième* s'écriroit en chiffres 1/300, et *les trois centièmes* s'écriroient 3/100. *Le trois-centième* de cent est *un tiers*, puisque

CHAPITRE IV.

Des Pronoms proprement dits, et des Adjectifs pronominaux.

À en juger par l'étymologie, le *Pronom* proprement dit est un mot qui n'a par lui-même aucune signification, et qu'on met à la place d'un nom précédemment énoncé, pour le remplacer, et en éviter la répétition.

Dès que le *Pronom* tient la place d'un nom, c'est une conséquence qu'il en réveille l'idée telle qu'elle est, telle que le nom la réveilleroit lui-même, c'est-à-dire sans y rien ajouter, et sans en rien retrancher. Un mot employé au figuré peut être substitué à un mot pris dans le propre: *voile*, par exemple, à *vaisseau*. Dans ce cas on substitue d'autres idées, et *voile* est employé pour une tout autre raison que pour tenir la place de *vaisseau*; *voile* n'est donc pas un *Pronom*.

Mais, lorsqu'après avoir parlé d'*Alexandre* et de son passage en Asie pour combattre les Perses, on dit qu'*il les subjugua*, et qu'*il renversa leur empire*; les mots *il* et *les* mis à la place des noms *Alexandre*, *Asie*, *Perses*, ont chacun la même signification que les noms dont ils rappellent l'idée : ce sont des *Pronoms*. Quelquefois encore le *Pronom* tient lieu d'une phrase entière; par exemple, si l'on me dit : *Avez-vous vu la belle maison de campagne que M. le comte a achetée?* et que je réponde *je l'ai vue*, le *Pronom l'* ne tient pas la place du seul mot *maison*, mais

---

la trois-centième partie de cent est la même chose que la troisième partie de un. Les *trois centièmes* de cent sont *trois*, puisque la centième partie de cent est un. (M. *Collin-d'Ambly*, page 66.)

de ce mot accompagné de toutes ses modifications, de *la belle maison de campagne que M. le comte a achetée.*

Le sens exige encore que, dans quelques cas, le *Pronom* tienne lieu d'une phrase construite différemment de celle dont il prend la place : *Voulez-vous que j'aille vous voir? je le veux*, c'est-à-dire, *je veux que vous veniez me voir.*

(*Condillac*, pag. 197.)

Les *Pronoms* sont d'un grand avantage dans les langues, ils épargnent des répétitions qui seroient insupportables; ils répandent sur tout le discours plus de clarté, de variété et de grâce; mais on feroit une faute si on les employoit pour réveiller une idée autre que celle du nom dont ils prennent la place; et c'est avec raison que l'on a critiqué ce vers de *Racine* :

Nulle paix pour l'impie ; il *la* cherche, *elle* fuit.

(Esther, act. II, sc. 9.)

En effet, *la* et *elle* ne rappellent pas *nulle paix*, ils rappellent seulement *la paix*, c'est-à-dire, une idée toute contraire. Cependant il faut convenir qu'il y a dans ce vers une vivacité et une précision qui doivent d'autant plus faire pardonner cette licence au poète, qu'avant d'apercevoir la faute l'esprit a suppléé à ce qui manque à l'expression.

(Même autorité.)

On divise ordinairement les *Pronoms* en cinq classes; savoir : en *Pronoms personnels*, en *Pronoms possessifs*, en *Pronoms démonstratifs*, en *Pronoms relatifs* et en *Pronoms indéfinis.* Nous adopterons cette division, comme étant la plus généralement reçue; mais, parmi les *Pronoms possessifs*, *démonstratifs* et *indéfinis*, il en est auxquels plusieurs Grammairiens refusent, avec raison, le nom de *Pronom.* Tels sont, par exemple, *mon*, *ma*, *ton*, *ta*, *son*, *sa*, *nul*, *aucun*, etc., etc. En effet, si le *Pronom* est destiné à remplacer le nom, il est clair que les mots dont il s'agit, ne tenant la place d'aucun nom, mais étant au contraire toujours joints à un nom qu'ils qualifient en le déterminant,

ne sauroient être considérés comme *Pronoms;* ce sont de véritables adjectifs, car ils en ont l'essence, et en subissent les lois; c'est pourquoi nous les considérerons comme adjectifs, et nous les appellerons *Adjectifs pronominaux*, à cause de l'espèce d'affinité qu'ils ont avec les *Pronoms*, ou du moins à cause de l'usage où l'on est souvent de les classer parmi les *Pronoms.* Nous ferons pour chacune de ces sortes d'adjectifs un article séparé, qui viendra immédiatement après le *Pronom* avec lequel ils ont rapport. Ainsi, après le *Pronom possessif*, nous parlerons de l'*Adjectif pronominal possessif;* et il en sera de même à l'égard des *Adjectifs pronominaux* démonstratifs et indéfinis.

DES PRONOMS PERSONNELS.

La fonction des *Pronoms personnels* est de désigner les personnes.

Le mot *personne*, dérivé du latin *persona*, *personnage*, *rôle*, désigne, en Grammaire, le personnage, le rôle que joue dans le discours le nom ou le *Pronom.* Il y a trois personnes: la première est celle qui parle, le seconde est celle à qui l'on parle, et la troisième celle de qui l'on parle.

Les *Pronoms personnels* de la première personne sont: *je*, *moi*, *me* (pour *moi* ou *à moi*) et *nous.*

Ceux de la seconde sont : *tu*, *toi*, *te* (pour *toi* ou *à toi*) et *vous.*

Ceux de la troisième sont : *il*, *lui*, *elle*, *ils*, *elles*, *soi*, *se* (pour *soi* ou *à soi*), *leur* (pour *à eux*, *à elles*).

§. I.

JE.

Je, *Pronom* de la première personne, dont *nous* est le pluriel, est des deux genres; masculin, si c'est un homme qui parle; féminin, si c'est une femme. Il est toujours sujet de la proposition, et se met ordinairement avant

le verbe : *je vais, je cours.* Quand le verbe commence par une voyelle, on élide l'*e*, et l'on dit, *j'ordonne, j'entends.*

Je, cependant, se met après le verbe, soit dans les phrases interrogatives ou admiratives, comme *que deviendrai-je? que ferai-je?*

Soit quand le verbe se trouve enfermé dans une parenthèse, comme (*lui répondis-je*).

Soit quand on l'emploie par manière de souhait : *puissé-je!* ou par manière de doute : *en croirai-je mes yeux?*

Soit enfin quand il est précédé de la conjonction *aussi*, ou de quelqu'un des adverbes *peut-être, à peine*, etc.; AUSSI *puis-je vous assurer;* AUSSI *pensai-je mourir d'effroi;* INUTILEMENT *voudrois-je me persuader;* PEUT-ÊTRE *irai-je;* À PEINE *fus-je arrivé.*

(*Wailly*, p. 313; *Restaut*, 303; et les Gramm. modernes.)

On observera que, si le sens de la phrase demande l'emploi du présent de l'indicatif, et que ce temps appartienne à un verbe qui se termine par un *e* muet, il faudra, dans les phrases interrogatives, changer cette finale en *é* fermé; ainsi, *j'aime* se changera en *aimé-je*, et non pas, comme le font quelques écrivains, en *aimè-je*, avec un *è* ouvert.

Veillé-je? puis-je croire un semblable dessein? (*Rac.* Ph. II, 2.)

Si le sens de la phrase demande l'emploi du présent du subjonctif, ou de l'imparfait du même mode, comme *je dusse, je puisse*, on écrira *dussé-je, puissé-je* (248) :

---

(248) Quand la dernière syllabe d'un mot est muette, la pénultième ne sauroit être muette, parce que deux syllabes de cette nature ne peuvent se trouver de suite à la fin du même mot; dans ce cas, la pénultième se prononce avec le son ouvert, et prend un accent grave : *père, sincère.* Il n'y a d'exception à cela que pour les mots en *ége*, comme *piége, manége*, etc., dans lesquels l'usage a voulu que la pénultième fût prononcée avec le son de l'*é* fermé, et prît un accent aigu. Cela s'applique aussi aux verbes de la première conjugaison, lorsque ces verbes sont suivis du pronom *je*; ils semblent alors ne former avec ce pronom, du moins pour l'oreille, qu'un seul et même mot.

Dussé-je, après dix-ans, voir mon palais en cendre (249) !
(*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 4.)

On lit dans la première épître de Boileau (édition de *Saint-Marc* et de *Brossette*) :

Mais où *cherchai-je* ailleurs ce qu'on trouve chez nous ?

Cette faute, très-commune alors, ne seroit point pardonnable à présent.

(*Vaugelas*, 203[e] remarque. — L'*Académie*, p. 223 de ses observ. sur cette rem. — Son Dictionnaire. — MM. de *Port-Royal*, page 211. — *Ménage*, 57[e] chap. — D'*Olivet*, *Girard*, et tous les Gramm. modernes sont d'accord sur cette orthographe.)

Les mêmes grammairiens pensent que, dans le cas où *je*, mis après le verbe, seroit susceptible de produire un son dur et désagréable, ce qui n'a lieu que pour les verbes composés d'une seule syllabe au présent de l'indicatif, il faudroit alors prendre un autre tour, et dire, au lieu de, *dors-je ? ments-je ? sens-je ?* etc., *est-ce que je dors ? est-ce que je ments ? est-ce que je sens ?*

Voyez à la fin de ce chapitre quand on doit répéter le Pronom *je*.

§. 2.

Moi.

Moi, Pronom de la première personne, dont *nous* est le pluriel, est des deux genres; il ne se dit que des personnes

---

(249) *En cendre* au singulier est une inexactitude. On dit *réduire*, ou *mettre en cendres* au pluriel, et non pas *en cendre* au singulier; c'est ainsi que pense *Féraud*, et l'*Académie* donne deux exemples qui confirment cette opinion.

Cendre se dit quelquefois pour *mort*, et dans cette acception il peut très-bien se dire au singulier :

J'ai donné comme toi des larmes à sa *cendre*. (*Volt.*, Alzire, act. I, sc. 4.)

Si le pouvoir d'un dieu fait survivre à sa *cendre*. (Même pièce, act. III, sc. 1.)

S'ils ont aimé Laïus, ils vengeront sa *cendre*. (*Volt.*, Œdipe, act. I, sc. 3.)

Les Thébains, de Laïus n'ont point vengé la *cendre*.
(Même pièce, même scène.)

ou des choses personnifiées. On voit, par cette dernière définition, que *moi* est un synonyme réel de *me* et de *je;* mais ce n'est pas un synonyme grammatical, puisqu'il s'emploie différemment, et que, dans aucun cas, il ne peut être remplacé ni par *je* ni par *me*. C'est ce qui sera éclairci par ce qui suit.

Moi se joint à *je*, par apposition et réduplication, pour donner plus d'énergie à la phrase, soit qu'il vienne après le verbe, comme dans ces phrases : *Je dis moi, je prétends moi;* soit qu'il précède *je* et le verbe : MOI, *je dis.* MOI, *je prétends.* MOI, *dont il déchire la réputation*, JE *ne lui ai jamais rendu que de bons offices.* MOI, *à qui il fait tant de mal*, JE *cherche toutes les occasions de le servir.* MOI, *ne songeant à rien*, J'*allai bonnement lui dire.....*

Moi, que j'ose opprimer et noircir l'innocence! (*Rac.*, Phèd. act. III, sc. 3.)

Quelquefois *je* ne paroît point, mais il est sous-entendu : *moi, trahir le meilleur de mes amis! faire une lâcheté, moi!* phrase elliptique, où il est aisé de suppléer, *je voudrois! je pourrois!*

Moi se met de même par apposition avant ou après *me : voudriez-vous me perdre*, MOI *votre allié!* MOI, *vous me soupçonneriez de.....*

Il se met aussi par apposition avec *nous* et *vous*, lorsqu'il est accompagné d'un autre nom ou pronom. VOUS *et* MOI *nous sommes contents de notre sort.* NOUS *irons à la campagne* LUI *et* MOI. *Il est venu* NOUS *voir*, MON FRÈRE *et* MOI. Dans ces phrases, *moi* et le nom ou pronom qui lui est joint sont tout ensemble l'apposition et l'explication de *nous;* et il faut observer que *moi*, étant joint à un autre nom ou pronom, ne doit paroître qu'en second : *vous et moi; un tel et moi :* à moins que le nom auquel il est joint ne soit celui d'une personne très-inférieure. Ainsi un père dira, *moi et mon fils;* un maître, *moi et mon laquais.*

Moi est encore une sorte d'apposition qui détermine les pronoms indéfinis *ce* et *il* : *C'est* MOI *qui vous en réponds. Qui fut bien aise? ce fut* MOI. *Il n'y eut que lui et* MOI *d'un tel avis. Que vous reste-t-il?* MOI.

Après une préposition, il n'y a que le pronom *moi* qui puisse exprimer la première personne. *Vous servirez-vous de* MOI? *Pense-t-on à* MOI? *Ils auront affaire de* MOI. *Ils auront affaire à* MOI. *Cela vient de* MOI. *Cela est à* MOI. *Cela est pour* MOI. *Je prends cela pour* MOI. *Selon* MOI, *vous avez raison. Vous serez remboursé par* MOI. *Cela roulera sur* MOI. *Tout est contre* MOI.

Il en est de même après une conjonction : *Mon frère et* MOI. *Mon frère ou* MOI. *Mon frère aussi bien que* MOI. *Ni mon frère ni* MOI. *Personne que* MOI. *Nul autre que* MOI.

Quand le verbe est à l'impératif, et que le pronom qu'il régit n'est pas suivi du pronom relatif *en*, c'est *moi* qu'il faut employer après le verbe, soit comme régime simple : *Louez-*MOI, *récompensez-*MOI; soit comme régime composé : *Rendez-*MOI *compte; dites-*MOI *la vérité*, et alors *moi* se joint au verbe par un tiret; mais on diroit : *Donnez-*M'*en*, à cause du pronom *en*.

Quelquefois, mais dans le discours familier seulement, *moi* se met par redondance, et pour donner plus de force à ce que l'on dit : *Faites-*MOI *taire ces gens-là; donnez-leur-*MOI *sur les oreilles.*

Dans le même cas, le pronom *moi* se met après l'adverbe de lieu *y*, soit comme régime simple du verbe, soit comme régime composé : *Tu vas à l'Opéra, mènes-y-*MOI; *tu vas en voiture, donnes-y-*MOI *une place.* Au contraire, l'adverbe *y*, dans le même cas, se met après le pronom *nous* : *menez-*NOUS-*y. Donnez-*NOUS-*y une place.*

Lorsque le verbe est au singulier, et que la seconde per-

sonne de l'impératif finit par un *e* muet, on ajoute, ainsi qu'on a pu le voir dans les deux exemples qui précèdent, un *s* au verbe (250) : *mènes-y moi; donnes-y moi une place.*

Voyez plus bas (au pronom *qui*, §. 1), et à l'accord du verbe avec son sujet (5e remarque), comment on doit s'exprimer, 1°, lorsque *moi* est employé comme sujet, et si l'on doit dire MOI *qui* AI *parlé*, ou MOI *qui* A *parlé; si c'étoit* MOI *qui* PROPOSASSE, ou *si c'étoit* MOI *qui* PROPOSÂT; *c'est* MOI *qui* M'*intéresse*, ou *c'est* MOI *qui s'intéresse*; 2°, lorsque *moi* est joint à un autre pronom personnel ou à un substantif pour former le sujet d'un verbe, si l'on doit dire : *C'est mon père ou moi qui* AVONS *dit cela*, ou *c'est mon père ou moi qui* A *dit cela.*

§. 3.

ME.

Me, Pronom personnel qui signifie la même chose que *je* et que *moi*, n'est jamais employé comme sujet; il est des deux genres, et est tantôt régime direct et tantôt régime indirect : *il* ME *chérit*, pour *il chérit moi; il* ME *plaît*, pour *il plaît à moi.*

Me s'allie à *je* et à *moi.*

Moi, je m'arrêterois à de vaines menaces! (*Rac.* Iph. act. I, sc. 2.)

Me, régime direct ou indirect, se place toujours avant le verbe.

Bajazet aujourd'hui *m*'honore et *me* caresse. (*Rac.*, Bajaz., act. I, sc. 1.)

Titus *m*'aime, il *me* quitte. (*Le même*, Bérénice.)

(*Wailly*, page 318. — Le Dict. de l'*Académie* au mot *me*.)

Quand plusieurs pronoms régimes accompagnent un verbe, *me* (ainsi que *te*, *se*, *nous*, *vous*) doit être placé le premier :

(250) Cette lettre, qu'on appelle euphonique, est mise pour éviter la rencontre de deux voyelles qui se choqueroient désagréablement pour l'oreille; quelques personnes la placent entre deux traits d'union; d'autres, et cette orthographe qui est celle que l'on doit préférer, la placent à la suite du verbe, pour annoncer qu'elle doit être unie d'une manière intime à la syllabe qui précède, et à celle qui suit. Il y en a aussi qui mettent entre la lettre euphonique un trait d'union et une apostrophe, *mène-s'y*; mais c'est une faute, puisque l'apostrophe ne s'emploie jamais qu'à la place d'une voyelle que l'on supprime.

Accordez-moi votre amitié; si vous ME *la refusez, j'en serai vivement affecté.*

(*Wailly*, page 319. — *Lévizac*, page 325, t. 1.)

Dans les phrases où il y a deux verbes, on place ordinairement le pronom *me* près du verbe qui le régit : *On ne sauroit* ME *reprocher d'aimer la table.*

Cependant ce ne seroit pas une faute de dire : *On ne* ME *sauroit reprocher.* C'est l'oreille que l'on doit consulter alors.

Mais on remarquera que ce dérangement n'est pas autorisé, quand le premier verbe est à un temps composé; et, en effet, il seroit déplacé de dire : *Je* M'*aurois voulu procurer ce plaisir*, au lieu de *j'aurois voulu* ME *procurer ce plaisir.*

(L'*Académie*, sur la 357e rem. de *Vaugelas*, page 372 de ses Observ. — *Wailly*, page 320.)

Le Pronom *me* doit toujours se répéter avant chaque verbe employé à un temps simple : *Il* ME *flatte et* ME *loue.* Lorsque les verbes sont à des temps composés, il est permis de sous-entendre le second Pronom *me* avec l'auxiliaire du verbe qu'il précède, pourvu que les deux verbes demandent le même régime; on dira donc également bien : *Il* M'*a loué et récompensé généreusement*, et *il* M'*a loué et* M'*a récompensé généreusement;* mais il faudroit dire : *Il* M'*a plu et* M'*a enchanté*, attendu qu'on dit *plaire* À *quelqu'un*, et *enchanter* QUELQU'UN.

Cette règle sur l'emploi de *me* s'applique aux pronoms *nous*, *vous*, *te* et *se*.

(L'*Académie*, sur la 327e et la 467e rem. de *Vaugelas*, page 530 et 480 de ses Observ. — Le P. *Buffier*, no 1017. — *Marmontel*, page 202.)

§. 4.

Nous.

Nous, Pronom pluriel de la première personne, est des deux genres, et se dit des personnes et des choses personnifiées; il peut être ou sujet, ou régime direct, ou régime in-

direct : Nous *avons dit, et* nous *allons prouver qu'il n'y a pas de bonheur sans la vertu.* (*Beauzée.*) *Les grandes prospérités* nous *aveuglent,* nous *transportent,* nous *égarent.*
(*Bossuet*, Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.)

Tout ce qui *nous* ressemble, est parfait à nos yeux.
(L'abbé *Aubert*, fab. 6, liv. IV.)

Dans la première phrase, *nous* est sujet; dans la seconde, il est régime direct; et dans la troisième, il est régime indirect.
(*Wailly*, pag. 182. — *Lévizac*, pag. 310, t. 1.)

Lorsque *nous*, employé comme sujet ou comme régime, est joint à un autre nom ou pronom qui concourt, avec *nous*, à former le sujet ou le régime, il faut d'abord mettre *nous* avant le verbe, puis le répéter après ce verbe sans préposition, s'il est sujet ou régime direct : Nous *partirons demain, eux et* nous; *il nous a bien accueillis* nous, *et nos amis.* Et avec une préposition, s'il est régime indirect, afin de le lier avec le nom qui concourt à former le sujet ou le régime : *Il* nous *doit cette somme à* nous *et à nos associés.*
(Mêmes autorités.)

Quant à la place que ce *Pronom* doit occuper dans le discours, ce que nous venons de dire pour le Pronom *me*, et pour le Pronom *moi*, lui est applicable.

Voyez, au pronom vous, ce que nous disons sur l'emploi du pronom nous, dont on fait quelquefois usage au lieu de *je*.

§. 5.

Tu.

Tu, Pronom personnel de la seconde personne, est des deux genres, mais seulement du nombre singulier; il ne se dit que des personnes et des choses personnifiées.

Tu, ainsi que le Pronom *je*, ne peut jamais être que le sujet de la proposition. Exemples : *Si* tu *as un ami véritable, tâche de le conserver.* — *Aimes*-tu *la paix, ne parle jamais des absents que pour en dire du bien.*

Le pronom *tu* s'emploie dans bien des cas.

1°. On peut tutoyer ses inférieurs, s'ils sont beaucoup au-dessous de soi ; un maître peut donc fort bien tutoyer son laquais.

2°. On peut aussi tutoyer ceux que l'on méprise ou que l'on insulte ; quelle que soit alors leur condition, on se met bien au-dessus d'eux. C'est ainsi que le grand-prêtre Joad, n'ayant plus besoin de dissimuler, dit à la reine Athalie (act. V, sc. 5) :

> . . . . *tu* seras satisfaite,
> . . . .
> Je *te* les vais montrer l'un et l'autre à la fois.
> Connois-*tu* l'héritier du plus saint des monarques,
> Reine? . . . .

3°. On tutoie ceux avec qui l'on est très-familier.

Cependant le favori même d'un prince ne pourroit décemment le tutoyer.

4°. Dans le style élevé, on tutoie tout, même ce qu'il y a de plus grand, de plus vénéré.

> Grand Dieu ! *tes* jugements sont remplis d'équité. (*Desbarreaux.*)
> Grand roi ! *cesse* de vaincre, ou je cesse d'écrire. (*Boileau*, Epît. VIII.)
> (M. *Lemare*, p. 100 de son Cours théor. et prat.)

Le tutoiement, qui rend, dit *Voltaire*, le discours plus serré, plus vif, a de la noblesse et de la force dans la tragédie ; mais il doit être banni de la comédie, qui est la peinture de nos mœurs.

§. 6.

TE.

Te, Pronom singulier de la seconde personne, et des deux genres, ne peut jamais, ainsi que le Pronom *me*, être que le régime direct ou le régime indirect du verbe, et il s'élide avant une voyelle : *Je* TE *promets de grandes jouissances, si tu as le goût du travail. — Je* T'*en conjure. — Je* T'*en remercie.*

Te se place toujours avant le verbe dont il est le régime : *Je veux* TE *convaincre. — Comment a-t-elle pu* TE *faire consentir à cela ?*

Cependant on pourroit dire aussi : *Je* TE *veux convaincre.* — Mais, *comment* T'*a-t-elle pu faire consentir à cela ?* ne

seroit pas correct, parce que le premier verbe est à un temps composé.

(L'*Académie*, sur la 357e rem. de *Vaugelas*, page 372.—Et *Wailly*, pages 118 et 320.)

Quoiqu'on dise *transportez*-vous-*y*, l'usage ne permet pas que l'on se serve au singulier du *Pronom* TE, avant cet adverbe, et que l'on dise, *transporte*-T-*y*; il faut dire *transportes-y*-TOI; ou, ce qui est encore mieux, il faut éviter avec soin cette manière de s'exprimer, parce que, quoique régulière, elle choque l'oreille.

(*Vaugelas*, 106e rem.; l'*Académie* sur cette rem., p. 110 de ses Observations, et les Grammairiens modernes.)

§. 7.

TOI.

Toi, Pronom singulier de la seconde personne, est des deux genres, et ne se dit que des personnes et des choses personnifiées: *On aura soin de* TOI, *on pensera à* TOI, *on fera cela pour* TOI.

Quelquefois on l'emploie par apposition avec *tu* et *te*, pour donner plus d'énergie à l'expression: TOI *qui fais tant le brave, tu oserois; on t'a chassé*, TOI; *on t'a traité ainsi*, TOI *qui étois l'ame de ses conseils.*

Enfin, *toi* indique la seconde personne du verbe; ainsi, que ce pronom soit exprimé ou sous-entendu, il faut écrire:

O *toi!* qui *vois* la honte où je suis descendue,
Implacable Vénus, suis-je assez confondue? (*Rac.*Phèd.act.III,sc.2.)

Approche, heureux appui du trône de ton maître,
Ame de mes conseils, et qui seul, tant de fois,
Du sceptre dans ma main *as* soulagé le poids.

(*Rac.*, Esth., act. II, sc. 5.)

Dans ce second exemple, *toi* est sous-entendu.

Si le Pronom *toi* est joint à un autre Pronom personnel de la troisième personne, ou à un Substantif, pour former le sujet d'un verbe, on les fait suivre du pronom personnel *vous*, qui devient le sujet de la proposition: *Toi et lui* VOUS ÊTES *de mes amis; ton frère et toi* VOUS IREZ *à la campagne.*

Dans les phrases impératives, *toi* est régime direct ou régime indirect : REGARDE-TOI *dans ce miroir*, régime direct; DONNE-TOI *la peine de m'écouter*, régime indirect.

> *Figure-toi* Pyrrhus les yeux étincelants,
> Entrant à la lueur de nos palais brûlants.
> (Andromaque, act. III, sc. 8.)

(*Restaut*, p. 94. — *Wailly*, p. 182. — *Lévizac*, p. 311, t. 2; et M. *Laveaux*.)

> A ta foible raison *garde-toi* de te rendre,
> Dieu t'a fait pour l'aimer, et non pour le comprendre.
> (*Voltaire*, la Henriade, ch. VII.)

Aide-toi, le ciel t'aidera. (*La Font.* le Chartier embourbé.)

§. 8.

Vous.

Vous, Pronom de la seconde personne et des deux genres, se dit des personnes et des choses personnifiées; il peut être, comme le pronom *nous*, ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect; exemple : Vous *êtes riche, je* vous *en félicite; cherchez présentement* à vous *faire des amis*. Le premier *vous* est sujet; le second, régime direct, et le troisième, régime indirect.

Si le pronom *vous* n'est pas seul employé comme sujet ou comme régime du verbe, et qu'il soit uni à un autre *Pronom* personnel, ou à un Substantif, on répète le *Pronom* personnel *vous*, qui alors, comme sujet de la phrase, veut que le verbe soit à la seconde personne :

Je vous *récompenserai vous et votre frère.* — Vous *et celui qui vous mène,* VOUS PÉRIREZ. (*Télém.*, liv. I.)

> Le roi, *vous*, et les dieux, *vous êtes* tous complices.
> (*Th. Corneille*, Ariane, act. V, sc. 4.)

(*Wailly*, p. 182. — *Lévizac*, p. 310, t. 1.)

Vous suit, pour la place qu'il doit occuper dans la phrase, les mêmes règles que le pronom *me;* et, quand il est accompagné d'une préposition, il suit celles qui sont indiquées pour le pronom *moi.*

Vous est singulier, quand on n'adresse la parole qu'à une seule personne, et il est pluriel, quand on adresse la parole à plusieurs; mais remarquez que, quand par politesse, on emploie le pronom pluriel *vous* au lieu du Pronom *tu*, le participe prend bien la terminaison féminine lorsqu'il est question d'une femme, mais il ne prend pas le *s* qui est la marque du pluriel, et l'on dit : *Madame, vous êtes* ESTIMÉE, et non pas *estimées*, parce qu'alors on emploie le participe par rapport à la personne dont on parle, et non par rapport au Pronom *vous*, ni au verbe auxiliaire pluriel dont on se sert.

(*Dangeau*, p. 184.—*Girard*, p. 55, t. II. Et les Gramm. modernes.)

De quoi VOUS *êtes-vous* AVISÉ, *de charger les enfers d'une si dangereuse créature?* (*Boileau*, les Héros de roman.)

Le dieu n'est entouré que des monuments de nos fureurs; et VOUS ÊTES ÉTONNÉ *que ses prêtres aient accepté l'hommage d'une courtisane.* (Voyage d'Anacharsis, chap. XXII.)

La syntaxe est la même pour les adjectifs et pour les *Pronoms*, et l'on dit, quand on n'adresse la parole qu'à une seule personne : *Les ornements sont des beautés étrangères, et* VOUS *n'êtes jamais si* BELLE, *que lorsqu'on ne voit en* VOUS *que vous-*MÊME. (*Saint-Evremond.*)

Vous en allez juger VOUS-MÊME *tout-à-l'heure.*
(*Boileau*, les Héros de roman.)

.... Avocat,
De votre ton *vous-même* adoucissez l'éclat. (*Rac.*, les Plaid. act. III, sc. 3.)
(*Restaut*, page 205, et *Girard.*)

Quelquefois aussi on fait usage du pronom *nous* au lieu du pronom *je*, et dans ce cas le principe invoqué pour le pronom *vous*, au lieu du pronom *tu*, est également applicable; c'est-à-dire que l'on doit écrire avec le *nombre singulier* le participe mis en rapport avec le pronom *nous*; et alors dire : PERSUADÉ *comme nous le sommes*, parce que cette phrase n'est qu'une syllepse, c'est-à-dire une figure par la-

quelle le discours répond plutôt à la pensée qu'aux règles de la grammaire.

Quelle pensée réveille en moi cette phrase, *persuadé comme nous le sommes?* aucune autre que celle-ci : *persuadé comme je le suis.* Le *je* a paru trop tranchant, et par modestie on s'est servi de *nous* au lieu de *je;* si donc on considère qu'en effet *nous* n'exprime qu'un seul individu, on doit laisser au singulier l'adjectif qui suit, puisque dans notre esprit nous n'avons d'autre intention que de modifier le pronom *je.*

Ce vers de Molière (le C... imaginaire, sc. 16) :

Sans respect ni demi nous a *déshonoré*,

dans lequel *déshonoré* est mis au singulier, quoique précédé d'un régime direct au pluriel, qui est *nous* employé pour *moi,* vient fortifier ce principe ; et l'opinion de son estimable et judicieux commentateur (M. Auger), qui approuve ce singulier, achèvera sûrement de convaincre nos lecteurs.

On verra, lorsque nous parlerons de l'emploi du mode appelé impératif (art. XVII, §. 3, vol. 2), que très-souvent une personne, se parlant à elle-même, fait usage de la première personne du *pluriel* de l'impératif; et qu'en pareil cas on ne met pas l'adjectif au pluriel : SOYONS *digne de notre naissance;* SOYONS *sage :* certainement si l'on employoit le pluriel dans ce cas, ce seroit ôter tout le charme, tout le piquant de cette façon de parler, ce seroit faire même un contre-sens.

(M. *Vanier*, l'un des rédact. du Man. des amat. de la langue fr.)

Nous avons fait observer (page 321) que le pronom *tu* peut exprimer dans le discours deux sentiments de l'ame absolument opposés, *l'amitié et la haine.* En effet, lorsque nous parlons ou écrivons à des personnes que nous aimons, ou contre lesquelles nous sommes fort en colère, nous nous servons du pronom *tu;* de même le pronom *vous*, qui fut de tout temps employé, en parlant à une seule personne, comme une marque d'égard, de respect ou d'indifférence, n'est plus dans quelques circonstances que l'expression de la douleur. Nous n'en citerons qu'un exemple, mais il suffira pour

faire sentir combien le pronom *vous* mis à la place du pronom *tu* change le sens d'une phrase.

Un père est prévenu que son fils, abandonné à la débauche, se propose de forcer son secrétaire, pour y prendre de l'argent : plein de tendresse, mais péniblement affecté, ce père ouvre lui-même son secrétaire, et y met en évidence une somme d'argent, avec ce billet foudroyant adressé à son fils :

Puisqu'un lien fatal a pour *vous* tant d'appas,
Qu'il vous fait renoncer à votre propre estime,
Je veux, du moins, *vous* épargner un crime :
Acceptez . . . ne dérobez pas.
(M. *Pieyre*, l'École des Pères, IV, 14.)

Tous nos lecteurs sentiront que ce fils, accoutumé à entendre de la bouche de son père le mot *tu*, expression de sa tendresse, aura été abîmé à la lecture de ces *vous*, qui sont le langage d'un père péniblement affecté; ils sentiront aussi que ce reproche paternel n'auroit pas été aussi touchant, et n'auroit pas produit l'effet que ce père se proposoit, s'il avoit parlé ainsi :

Puisqu'un lien fatal a pour TOI *tant d'appas, qu'il* TE *fait renoncer à* TA *propre estime, je veux du moins* T'ÉPARGNER *un crime : accepte . . . ne dérobe pas.*

Vous, tu, toi, peuvent se dire des animaux, et même des choses inanimées, mais uniquement en apostrophe ; un berger diroit très-bien : *Mes chères brebis,* vous *êtes l'unique objet de mes soins;* et un Israélite indigné pourroit tenir ce langage : *Et* TOI, *sainte montagne de Sion, tu t'es vue profanée par des impies.* (*Girard*, p. 325, t. I.)

Il est quelquefois permis de mettre à la seconde personne ce qu'on exprime ordinairement par la troisième : *Il y a des gens si complaisants que* VOUS *ne* SAURIEZ *vous empêcher de rechercher leur société,* — pour *qu'on ne sauroit s'empêcher,* etc.

C'est quelque chose de bien terrible qu'une tempête ; il est bien difficile de ne pas craindre, lorsque VOUS *voyez les flots soulevés qui viennent fondre sur* VOUS, VOTRE *pilote, qui se trouble,* etc.

Ce tour de phrase réveille l'attention de ceux à qui l'on parle; il les intéresse, ils croient voir ce qu'on leur dit.

Mais ce seroit en abuser que de dire à quelqu'un : *Quand* VOUS VOLEZ *sur les grands chemins, et que* VOUS ÊTES PRIS, *on* VOUS *juge, et l'on* VOUS *pend en vingt-quatre heures.*

(*Wailly*, p. 279.)

§. 9.

Il.

Il, Pronom singulier masculin de la troisième personne, se dit des personnes et des choses, et est toujours sujet de la proposition :

Un dévot aux yeux creux, et d'abstinence blême,
S'il n'a point le cœur juste, est affreux devant Dieu;
L'Evangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
« Sois dévot. » Il nous dit : « Sois doux, simple, équitable. »

(*Boileau*, sat. XI.)

Le premier *il* se rapporte à *dévot;* et le second à *évangile.*

Il, dans les verbes unipersonnels ou pris unipersonnellement, s'emploie sans rapport à un nom déjà exprimé; il se rapporte à ce qui suit, et sert à l'indiquer. Quand je dis : IL *s'est passé bien des choses depuis que nous ne nous sommes vus;* IL est mis pour BIEN *des choses,* et ces mots sont le sujet, et non pas le régime du verbe *s'est passé.* C'est comme s'il y avoit, *bien des choses se sont passées.*

(*Restaut*, page 308.—*Wailly*, page 219.)

Le pronom *il*, et en général les *Pronoms* doivent rappeler l'idée de la personne ou de la chose, ou du nom de la personne ou de la chose, dont ils tiennent la place, et être au même nombre et au même genre :

Voilà l'homme en effet; *il* va du blanc au noir :
Il condamne au matin ses sentiments du soir.
Importun à tout autre, à soi-même incommode,
Il change à tous moments d'esprit comme de mode :
Il tourne au moindre vent, *il* tombe au moindre choc :
Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc.

(*Boileau*, Sat. VIII.)

Dans cet exemple, *il*, qui se rapporte à *homme*, en réveille l'idée, et est le seul pronom qui convienne; aussi prend-il la forme masculine et singulière, parce que *homme* est de ce genre et de ce nombre.

(Le Dict. crit. de *Féraud* au mot *il*, et *Lévizac*, p. 306, t. 1.)

Lorsque le sujet du verbe vient d'être énoncé, le pronom *il* ne doit pas précéder ce verbe; ainsi cette phrase de *Fontenelle* n'est pas correcte : *Licinius étant venu à Antioche, et se doutant de l'imposture*, IL *fit mettre à la torture le prophète de ce nouveau Jupiter;* on doit supprimer le pronom *il*, puisque Licinius est le sujet du verbe.

(Le Dictionnaire crit. de *Féraud*, au mot *il.*)

Dans l'emploi du pronom *il*, ce qu'il faut surtout éviter, ce sont les équivoques; par exemple, quand on dit : *Molière a surpassé Plaute dans tout ce qu'*IL *a fait de meilleur;* on ne sait d'abord si *Molière*, dans tout ce qu'il a fait de meilleur, a surpassé *Plaute*, ou si, *Plaute*, dans tout ce qu'il a fait de meilleur, a été surpassé par *Molière*. Voilà ce qui ne doit pas rester en doute.

(*Wailly*, page 219. — Le Dict. crit. de *Féraud* et *Lévizac*, page 317, t. I.)

§. 10.

Ils.

Ils est le pluriel de *il*, et tout ce qu'on vient de lire sur ce *Pronom*, lui est applicable.

§. 11.

Lui.

Lui est un *Pronom* de la troisième personne, et du nombre singulier.

Sa fonction ordinaire est de servir de complément à une préposition exprimée ou sous-entendue : *J'allai à lui. Je tombai sur lui. Vous irez avec lui. Il lui donna la main.* Dans

ce dernier exemple, la préposition est sous-entendue; c'est comme si l'on disoit, *il donna à lui la main.*

(*Féraud* et l'*Académie.*)

Ce n'est que dans ce dernier cas que le Pronom *lui* est commun aux deux genres.

Hors de là, il n'appartient qu'au genre masculin : *C'est lui qui me l'a donné ; c'est de lui que je le tiens ; vous pensez ainsi, mais lui pense autrement.* (L'*Académie.*)

Lui s'emploie quelquefois comme mot explétif, et quand on veut donner plus de force au discours : *Il est impossible qu'un homme de mauvais naturel aime le bien public ; car comment pourroit-il aimer un million d'hommes,* LUI *qui n'a jamais aimé personne ?* (*Fréron.*) — *Je le verrai* LUI-MÊME. Il s'emploie encore quand on veut marquer la part que différentes personnes ont eue, ou auront à un fait ou à une action : *Mes frères et mon cousin m'ont secouru ; eux m'ont relevé, et* LUI *m'a pansé.*

(*Wailly*, page 181.—*Lévizac*, pag. 310, t. 1.)

Lui se place après le verbe, 1°, quand ce *Pronom* est précédé d'une préposition : *Comme on conseilloit à Philippe, père d'Alexandre, de chasser de ses États un homme qui avoit mal parlé de* LUI, *je m'en garderois bien,* dit-il, *il iroit partout médire de moi.* (*Wailly*, page 318.)

2°, Lorsque le verbe est à l'impératif : *Dites*-LUI *ce qui en est.* (*Le même.*)

NOTE. Ce que nous avons dit au pronom *me*, sur la place des pronoms en régime, est applicable au pronom *lui*.

Et l'observation que nous faisons au pronom *se*, p. 336, sur l'inconvénient qu'il peut y avoir à placer ce pronom près du premier verbe, dans les phrases où il y a deux verbes, s'applique également au pronom *lui*.

Lui, joint à un *nom* ou à un *Pronom*, soit par la conjonction *et*, soit par la conjonction *ni*, veut toujours que le verbe qui est auparavant, soit précédé d'un *Pronom* de même nature que le *Pronom* ou les *Pronoms* qui suivent. Exemples : *Je* L'*en félicite,* LUI *et ses amis.* — *Je ne l'estime ni* LUI *ni son frère.* — *On ne* NOUS *accueillit ni* LUI *ni* MOI.

Bossuet n'a donc pu dire correctement : *Il semble que Valdo ait eu un bon dessein, et que la gloire de la pauvreté (évangélique)* AIT SÉDUIT LUI *et ses partisans.* — Il falloit *l'*AIT *séduit,* LUI *et ses partisans.* — *Fénélon* n'a pu dire non plus : *Pénélope, ne voyant revenir ni* LUI *ni* MOI, *n'aura pu résister à tant de prétendants ;* il falloit *ne* NOUS *voyant revenir ni* LUI *ni moi.*

(Le Dict. crit. de *Féraud*, au mot *eux.*)

Une grande différence, et la plus remarquable qu'il y ait, entre les *Pronoms* de la troisième personne et ceux des deux premières, c'est que ceux-ci (*je, moi, nous, tu, toi, vous*) ne peuvent jamais désigner que des personnes ou des choses personnifiées ; et que ceux-là (*il, ils, elle, elles*) servent à désigner les personnes et quelquefois les choses.

Mais il faut observer que *lui* (*) ne se dit point des choses, quand il est en régime indirect, c'est-à-dire quand il est précédé d'une préposition ; alors on le supplée par les Pronoms *le, la, les,* ou par les *Pronoms en* et *y ;* ainsi, au lieu de dire, en parlant d'une maison : *Je lui ajouterai un pavillon*, vous direz : *j'y ajouterai un pavillon ;* d'une affaire ou de plusieurs, *je lui* ou *je leur donnerai mes soins,* vous direz : *j'y donnerai mes soins.*

Vous pourrez dire d'un poète : *Que pense-t-on* DE LUI ? Mais de ses ouvrages, il faudra dire, *qu'*EN *pense-t-on ?*

On ne dira pas non plus d'un arbre : *Ne montez pas sur* LUI *pour* EN *cueillir* LES *fruits, vous tomberiez ;* mais on dira : *n'*Y *montez pas pour* EN *cueillir* LES *fruits, vous tomberiez.*

(Le P. *Buffier*, n° 699. — *Th. Corneille,* sur la 104ᵉ rem. de *Vaugelas.* — MM. de *Port-Royal*, pag. 110. — *Condillac*, ch. VIII, pag. 201. — D'*Olivet*, pag. 165. — *Restaut*, pag. 99. — Et *Wailly*, p. 184.)

Enfin à ces questions :

Questions		Réponses
Est-ce-là votre demeure ?	Vous répondrez :	ce ne *l'*est pas.
Sont-ce-là vos appartements ?		ce *les* sont.
Sont-ce-là vos robes ?		ce ne *les* sont pas.
Que peut-on faire de cet enclos ?		on n'*en* peut rien faire.

(Le P. *Buffier*, n° 698. — D'*Olivet*, pag. 165. — *Wailly*, pag. 184.)

(*) Remarquez que cette règle, ainsi qu'on va le voir, s'applique aux pronoms *elle* et *eux.*

Cependant l'usage autorise à se servir des pronoms *lui*, *eux*, *elles*, en régime direct ou en régime indirect, quand on parle de choses personnifiées, ou auxquelles on attribue ce qu'on a coutume d'attribuer aux personnes : *J'aime* LA VÉRITÉ *au point que je sacrifierois tout pour* ELLE.

> L'*innocence* vaut bien que l'on parle pour *elles*.
> (*Racine*, les Frèr. enn. act. III, sc. 6.)

(*Fromant*, pag. 135 de son supplém. à la Gramm. de *Port-Royal*. — Le P. *Buffier*, n. 700. — *Wailly*, pag. 185.)

Condillac (pag. 202 de sa Gramm.) pense que, si, dans ces sortes de phrases, les Pronoms *lui* et *elle* se disent des choses aussi bien que des personnes, c'est seulement parce qu'il n'y a pas d'autre manière de s'exprimer, et qu'il importe peu que *la vérité* soit personnifiée ou ne le soit pas.

§. 12.

ELLE.

Elle, Pronom de la troisième personne du féminin singulier, fait *elles* au pluriel. Il est tantôt le féminin de *il*, et tantôt le féminin de *lui*; dans le premier cas, il est toujours le sujet du verbe, le précède toujours, excepté dans les interrogations, et ne peut en être séparé que par un autre pronom personnel ou une négative. — ELLE *danse*, ELLE *lui a donné sa grâce*. — *Vient*-ELLE? *Danse-t*-ELLE?

Elle, sujet d'une proposition, se dit également des personnes et des choses.

Quand *elle* est le féminin de *lui*, il ne se dit pas toujours des choses. — On ne dit pas d'une science ou d'une profession, IL *s'est adonné à* ELLE, il faut dire, IL *s'y est adonné*; ni d'une jument, *je ne me suis pas encore servi d'*ELLE, mais *je ne m'en suis pas encore servi*.

Il semble qu'avec les prépositions *de* et *à*, les pronoms *elle*, *lui*, *eux*, ne se disent pas indifféremment des choses et des personnes. — Cependant, lorsqu'ils sont précédés des

prépositions *avec* ou *après*, ils peuvent se dire des choses. *Cette rivière, dans ses débordements, entraîne avec* ELLE *tout ce qu'*ELLE *rencontre*, ELLE *ne laisse rien après* ELLE.

Elle ne peut pas servir de régime indirect à un verbe actif; on y substitue *lui*, qui alors est féminin. — En parlant d'une femme on dit : *Donnez-lui ce qu'elle demande;* ELLE *demande ses gages*, *donnez-les-*LUI. — Cependant s'il étoit question de savoir à qui, de plusieurs femmes, on doit donner quelque chose, on diroit fort bien, *ces femmes ne méritent pas ce présent, faites-le à* ELLE, en désignant celle que l'on entend indiquer par le pronom. C'est par la même raison qu'on lit dans Télémaque : *Il croyoit ne pas parler à* ELLE, *ne sachant plus où il étoit.* Dans cette phrase, *elle* est considéré non comme une personne à qui l'on dit quelque chose, mais comme une personne à qui on adresse la parole. — *Il veut* LUI *parler*, signifie, *il veut lui dire quelque chose*, lui communiquer quelque chose par le moyen de la parole.

Il veut parler à ELLE, signifie *c'est à* ELLE *qu'il veut adresser la parole*, et dans ce tour, il y a toujours une sorte d'opposition; *ce n'est pas à* LUI *que je veux parler, c'est à* ELLE.

Après les verbes neutres et pronominaux qui régissent la préposition *à*, on dit *elle* et *elles*. — *Il faut s'adresser à* ELLE ou *à* ELLES, *il faut revenir à* ELLE ou *à* ELLES. — Quand on y ajoute *même*, on peut dire *à elle* avec les verbes actifs, en faisant précéder *lui : donnez les-*LUI *à* ELLE-*même*.

Quand le pronom *la* est le régime direct d'un verbe, et qu'il y a après ce verbe un nom qui concourt avec le pronom à former ce régime direct, on le répète après le verbe, par le moyen d'*elle : Le lion la dévora*, ELLE *et ses enfants;* de même au pluriel : *On les condamna*, ELLES *et leurs complices.*

Lorsque le pronom *elle* est le sujet d'une proposition, et qu'on veut le joindre à un nom qui concourt avec lui à former ce sujet, on laisse le verbe après le pronom, parce qu'il ne peut en être séparé; mais après le verbe, on répète

elle, pour le joindre au nom qui concourt avec ce pronom à former le sujet : ELLE *mourut*, ELLE *et les siens.*

Le pronom *elle*, comme plusieurs autres pronoms, s'emploie aussi pour rappeler des phrases entières. — *Qui a commis ce crime abominable? Elle;* c'est-à-dire, ELLE *a commis ce crime abominable.* — Voyez *lui.*

Voltaire a dit dans Oreste (act. V, sc. 7) :

> Fers, tombez de ses mains; le sceptre est fait pour *elles.*

Observez, dit à ce sujet *La Harpe* (Cours de littér.), qu'il n'est ni dans le génie de notre langue, ni dans l'usage des bons écrivains, de placer le pronom *elle* autrement que comme sujet, quand il se rapporte aux choses; on ne l'emploie comme régime que quand il se rapporte aux personnes ou aux choses personnifiées : la violation de cette règle jette de la langueur dans le style; c'est une sorte d'inélégance. La même faute est dans ces vers de *Tancrède* (act. I, sc. 4) :

> Mais qui peut altérer vos bontés paternelles?
> Vous seule, vous, ma fille, en abusant trop d'*elles.*

Il n'y a personne qui ne sente combien ce pronom *elles* qui finit la phrase et le vers, produit un mauvais effet; et cet effet se retrouvera dans toutes les phrases du même genre, en prose comme en vers. — *Il se souvient de vos bontés, il en est pénétré.* Si l'on disoit *il est pénétré d'*ELLES, cela paroîtroit ridicule. C'est que notre langue y a pourvu moyennant le pronom *en*, qui, se plaçant avant le verbe, réunit la précision et la rapidité. Il est vrai qu'il y a des occasions où l'on ne sauroit se servir du mot *en;* mais alors il faut éviter ce pronom, et chercher une autre tournure.

(M. *Laveaux.*)

§. 13.

EUX.

Eux, Pronom de la troisième personne, masculin pluriel. C'est le pluriel de *lui;* mais il ne s'emploie pas comme

pluriel ~~singulier~~, en régime indirect, sans le secours d'une prépo-sition exprimée; on y supplée par le pronom *leur*, qui se dit au masculin et au féminin. — Voyez *leur*.

Eux se met toujours après le verbe, souvent il est précé-dé d'une préposition, et alors il est le terme du rapport. S'il n'en est pas précédé, il est le sujet d'une proposition; dans le dernier cas, il ne se met jamais seul, et est suivi ou d'un autre Substantif, ou de l'Adjectif même : *Ils souffrent beaucoup,* EUX *et leurs enfants*, c'est-à-dire, *eux* et *leurs en-fants souffrent beaucoup; ils le disent* EUX-*mêmes*.

Après un Substantif suivi de la préposition *de*, on n'em-ploie guère *eux;* mais, au lieu de ce pronom, on met l'Ad-jectif possessif *leur*, avant le Substantif. On ne dit pas *c'est le livre d'*EUX, mais *c'est leur livre*. Cependant on dit *j'ai besoin d'*EUX, *j'ai soin d'*EUX*;* parce qu'*avoir besoin*, *avoir soin* sont des verbes, et qu'il ne s'agit pas ici d'un sens possessif.

Eux s'emploie aussi pour rappeler au masculin, l'idée du pronom *les* mis en régime direct, et lier ce pronom avec une proposition incidente : *Vous les blâmez,* EUX *qui n'ont suivi que vos conseils*.

Eux rappelle aussi ce même pronom au masculin, lors-que ce pronom partage la fonction de régime avec un ou plusieurs substantifs placés après le verbe, et sert à le lier avec ces Substantifs. *Je les ai vus,* EUX *et leurs enfants : je les ai vus,* EUX, *leurs femmes et leurs enfants* *Eux* sert aussi, dans un cas semblable, à rappeler l'idée du pronom *leur*, employé comme régime indirect : *je leur ai parlé, à* EUX *et à leurs adhérents.* — On peut dire, *je veux leur parler*, ou *je veux parler à* EUX*;* mais avec la même différence de sens que nous avons expliquée au mot *lui*. — Voyez *lui*, *leur*.

§. 14.

LEUR.

Leur. Il ne faut pas confondre ce *Pronom* pluriel de la

troisième personne, avec l'Adjectif pronominal possessif *leur*, dont nous parlerons page 349.

Leur, Pronom *personnel*, est des deux genres; il signifie *à eux*, *à elles*, et il se dit principalement des personnes : *Les femmes doivent être attentives, car une simple apparence* LEUR *fait quelquefois plus de tort qu'une faute réelle.* (*Girard.*)

Il faut compter sur l'ingratitude des hommes, et ne laisser pas de LEUR *faire du bien.* (*Télém.*, liv. XXIV.)

Quelquefois on s'en sert en parlant des animaux, des plantes, et même des choses inanimées : *Quand je vois les nids des oiseaux, formés avec tant d'art, je demande quel maître* LEUR *a appris les mathématiques et l'architecture.* — *Ces orangers vont périr si on ne* LEUR *donne de l'eau.* — *Ces murs sont mal faits, on ne* LEUR *a pas donné assez de talus.*

(Le Dictionnaire de l'*Académie*, et les Grammairiens modernes.)

Mais en général l'emploi du Pronom personnel *leur* est restreint aux personnes, et ce seroit s'exprimer incorrectement que de dire : *Ces projets parurent sages*, et *Henri* LEUR *donna son approbation*, au lieu de Henri *y* donna son approbation.

Outre que la signification de *leur*, Pronom personnel, est différente de celle de *leur*, Adjectif possessif, c'est qu'encore celui qui est *Pronom* personnel se joint toujours à un *verbe*, et désigne un nom pluriel qu'il remplace sans jamais prendre de *s* final; au lieu que celui qui est *Adjectif* précède toujours un *Substantif* qu'il modifie, et avec lequel il s'accorde : *Le pardon des ennemis ne consiste pas seulement à ne* LEUR *nuire ni dans leur réputation ni dans leurs biens; il faut encore les aimer véritablement, et* LEUR *faire plaisir si l'occasion s'en présente.* (*Girard.*)

Va, dis-*leur* qu'à ce prix je *leur* permets de vivre.
(*Rac.*, Athalie, act. V, sc. 2.)

Quant à la place que *leur* occupe à l'égard du verbe, il suit la règle du pronom *lui*, non précédé d'une préposition.

(Les Grammairiens anciens et les modernes.)

§. 15.

SE.

Se, Pronom de la troisième personne des deux nombres et des deux genres, s'emploie pour les personnes et pour les choses, et accompagne toujours un *verbe* : *Cette femme* SE *promène ; ces hommes* SE *querellent ; cette fleur* SE *flétrit ; ces arbres se meurent.*

Il sert à la conjugaison des verbes pronominaux : *il* ou *elle* SE *repent de sa faute.*

Se est tantôt régime direct des verbes actifs : SE *rétracter*, SE *perdre*, rétracter *soi*, perdre *soi* ; tantôt régime indirect : SE *faire une loi*, SE *prescrire un devoir* ; faire une loi *à soi*, prescrire un devoir *à soi*. (Le Dict. de l'*Académie.*)

Observez que, quand deux verbes sont à des temps composés, *se* peut servir pour l'un et pour l'autre, sans qu'il soit besoin de le répéter, s'il est régime direct ou régime indirect des deux verbes ; comme dans cette phrase : *Il s'est instruit et rendu recommandable par ses lumières.*

Mais on ne sauroit se dispenser de répéter ce pronom, s'il est régime direct d'un verbe, et régime indirect d'un autre. On ne dira donc pas, *il s'est instruit et acquis beaucoup d'estime par ses lumières*, mais bien, *il s'est instruit et s'est acquis*, etc. (*Marmontel* et M. *Laveaux.*)

Le Pronom *se* précède toujours le verbe dont il est le régime ; mais dans les phrases où il y a deux verbes, sa place n'est pas aussi certaine. Autrefois on plaçoit plus volontiers ce *Pronom* avant le verbe régissant auquel il n'appartenoit pas, qu'avant le verbe régi auquel il appartenoit ; on disoit : *Il se peut faire*, plutôt que *il peut se faire ; ils se peuvent entr'aider*, plutôt que *ils peuvent s'entr'aider.*

Votre idée SE *sait toujours faire place*, a dit Madame *de Sévigné.*

Racine, dans *Bajazet* :

Viens, suis-moi ; la sultane en ce lieu *se* doit rendre. (Act. I, sc. 1.)

Et La Fontaine (dans sa fable de l'Ane et le Chien) :

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature.

L'abbé d'*Olivet* trouvoit que ces deux manières de s'exprimer étoient également bonnes. *Lamothe-Levayer* pensoit qu'il étoit beaucoup mieux de placer le pronom avant l'infinitif qui le régit; effectivement, fait observer *Féraud*, cela est plus analogue au génie de la langue, qui est de rapprocher, autant qu'elle peut, les mots qui ont relation entre eux. Ce dernier avis a prévalu; mais, si habituellement on doit le suivre, on peut, pour la variété ou pour la mélodie, s'en écarter quelquefois.

§. 16.

Soi.

Soi, Pronom singulier de la troisième personne, et des deux genres, se dit des personnes et des choses.
(Le Dict. de l'*Académie*.)

Quand *soi* se dit *des personnes*, on en fait usage dans les propositions générales ou indéterminées; et, dans ce cas, ce *Pronom* est toujours accompagné ou d'un nom collectif, ou d'un pronom indéfini; tels que, *chacun, ce, quiconque, aucun, celui qui, heureux qui, personne, tout homme*, etc., etc.; ou bien encore d'un verbe employé, soit unipersonnellement, soit à l'infinitif :

Quiconque n'aime que *soi* est indigne de vivre. —

Aucun n'est prophète chez *soi*. (La Font. f. de *Démocrite*.)

On a souvent besoin d'un plus petit que *soi*. (Le même, f. 2, l. II.)

Des passions la plus triste en la vie
C'est de n'aimer que *soi* dans l'univers. (*Florian*, la Poule de Caux.)

Heureux qui vit chez *soi*,
De régler ses désirs faisant tout son emploi !
(*La Fontaine*, l'homme qui court après la Fortune.)

Il dépend toujours *de soi* d'agir honorablement.

Être trop mécontent de *soi* est une foiblesse; en être trop content est une sottise. (Mad. de Sablé.)

(Le P. *Buffier*, n° 704. — D'*Olivet*, p. 166 de sa Gramm. et 20e rem. sur *Racine*. — *Girard*, p. 345, t. I. — *Wailly*, p. 185.)

Si l'on veut appliquer individuellement à quelque sujet chacune de ces mêmes propositions générales, ou, ce qui est la même chose, si la proposition est individuelle et indéterminée, d'*Olivet* est d'avis que ce n'est plus du Pronom personnel *soi*, que l'on doit alors se servir, mais du Pronom défini *lui* ou *elle*, suivant le genre; qu'en conséquence on doit dire : *Cet homme a pour* LUI *un œil de complaisance. — Il rapporte tout à* LUI, *il ne parle que de* LUI. *Cette personne est contente d'*ELLE, *lorsqu'elle a fait une bonne action. — Elle vit retirée chez* ELLE. (Mêmes autorités.)

Wailly, *Lévizac*, *Caminade* et plusieurs autres Grammairiens se sont rangés à cet avis; mais M. *Lemare*, *M. Boinviliers*, et, après eux, *M. Boniface* pense que *soi*, se rapportant à des personnes, peut très-bien s'employer dans les propositions qui présentent un sens déterminé. Ce *Pronom*, disent-ils, est indispensable lorsque l'emploi de *lui*, ou *eux*, pourroit donner lieu à une équivoque, comme dans cette phrase : *Ce jeune homme, en remplissant les volontés de son père, travaille pour* SOI; car si l'on disoit *travaille pour* LUI, on ne sauroit si le jeune homme dont il est question travaille pour ses intérêts, ou pour ceux de son père.

Soi indique une action qui tombe sur le sujet de la proposition, au lieu que *lui* annonce que l'action passe au-delà du sujet; de sorte que l'on doit dire : *Paul pense* A SOI, si l'on veut faire entendre que Paul est l'objet de ses propres pensées; et, si l'on veut exprimer qu'il pense à Luc, on dira : *il pense* A LUI. Cette nuance se trouve parfaitement exprimée dans les vers suivants :

Ou mon amour me trompe, ou Zaïre aujourd'hui,
Pour l'élever à *soi*, descendroit jusqu'à *lui*.

(*Voltaire*, *Zaïre*, act. I, sc. 1.)

A ces motifs, ces Grammairiens ajoutent beaucoup d'exemples choisis dans de bons écrivains, tant anciens que modernes; ensuite ils invoquent l'autorité de *Marmontel*, qui a fait observer que plusieurs écrivains n'ont eu aucun égard à la règle donnée par d'*Olivet*; enfin ils citent *Domergue*, qui, dans son journal, dit que *soi* écarte tout rapport d'ambiguité, qu'il nous vient d'une langue à laquelle nous devons une infinité d'autres mots (251); que tous nos poètes l'emploient comme étant plus sonore, et alors que la raison, l'harmonie et l'usage sont bien des titres pour forcer les Grammairiens au silence.

Quand *soi* se rapporte à des *choses*, tous les Grammairiens sont d'avis qu'on peut l'employer non-seulement avec l'indéfini, mais encore avec le défini; qu'il convient aux deux genres, et se met avec une préposition : DE SOI *le vice est odieux.* — *La vertu est aimable en* SOI. (*L'Académie.*) — *La franchise est bonne de* SOI, *mais elle a ses excès.* (Marm.) — *Le crime traîne toujours après* SOI *certaine bassesse dont on est bien aise de dérober le spectacle au public.* (Massillon, Myst. serm. de la Visitat.) — *Le chat paroît ne sentir que pour* SOI. (*Buffon.*) — *La poésie porte son excuse avec* SOI. (Boileau)

Soi, rapporté au singulier, ne renferme aucune difficulté qui ne se trouve résolue par ce qui vient d'être dit : car *soi* est un singulier. Mais *soi* peut-il se rapporter à un pluriel?

Tout le monde, dit d'*Olivet* (80ᵉ rem. sur *Racine*), convient que non : s'il s'agit de personnes, on ne dit *qu'eux* ou *elles*; mais à l'égard des choses, les avis sont partagés. *Vaugelas* (17ᵉ rem.) propose trois manières de l'employer : *Ces choses sont indifférentes* DE SOI; *ces choses* DE SOI *sont indifférentes*; DE SOI *ces choses sont indifférentes.* Il ne condamne que la première de ces trois phrases, n'approuvant pas que

(251) Les Latins, à qui nous devons nos pronoms, disent : *quisque sibi timet* (chacun craint pour soi); et, *avarus opes sibi congerit* (l'avare amasse pour soi) : *sibi* et non pas *illi*.

l'on mette soi après l'adjectif. Mais *Th. Corneille*, et *l'Académie* (dans leurs Observations sur cette remarque), n'admettent que la dernière de ces trois phrases, et rejettent les deux autres. Pour moi, continue *d'Olivet*, si je n'étois retenu par le respect que je dois à l'*Académie*, je n'en recevrois aucune des trois, étant bien persuadé que *soi*, qui est un singulier, ne peut régulièrement se construire avec un pluriel.

Condillac, pag 204; *Wailly*, pag 186; *Domairon*, pag. 108, t. I; *Lévizac*, page 304, t. I; et *Gueroult*, pag. 19, 2e partie, sont entièrement de l'avis de d'*Olivet*.

Quant à l'*Académie*, elle dit positivement, dans la dernière édition de son Dictionnaire, que *soi* est un pronom de la troisième personne, seulement du *nombre singulier*.

Soi, joint à *même* par un trait d'union, ne signifie rien de plus que *soi* employé sans suite; seulement il a plus de force, et n'a pas toujours besoin d'être accompagné d'une préposition : *Celui qui aime le travail a assez de* SOI-MÊME. (*La Bruyère.*) *Pour avoir le véritable repos, il faut être en paix avec Dieu, avec les autres et avec* SOI-MÊME. (*Bouhours.*) *Un ami est un autre* SOI-MÊME. (*Trévoux.*) *On est si partial et si aveugle pour* SOI-MÊME *que l'on blâme avec emportement, dans les autres, des choses que l'on pratique journellement.* (*Saint-Evremont.*)

Soi-même s'applique aux personnes, et ne se dit jamais des choses.

ARTICLE II.

DES PRONOMS POSSESSIFS.

Les Pronoms possessifs marquent la possession des personnes ou des choses qu'ils représentent.

Ces *Pronoms* sont le *mien*, le *tien*, le *sien*, le *nôtre*, le *vôtre*, le *leur*. Tous sont susceptibles de varier dans leur

forme, selon le genre et le nombre du substantif auquel ils ont rapport.

Quand ces *Pronoms* le MIEN, le TIEN, le SIEN, n'ont rapport qu'à une seule personne, ils font, à la première personne, le *mien*, masculin, et la *mienne*, féminin; et au pluriel, les *miens*, masculin, et les *miennes*, féminin. A la seconde personne du singulier le *tien*, masculin, et la *tienne*, féminin; et au pluriel les *tiens*, masculin, et les *tiennes*, féminin. A la troisième personne le *sien*, singulier masculin, la *sienne*, singulier féminin, et au pluriel les *siens*, masculin, et les *siennes*, féminin.

Quand ils ont rapport à plusieurs personnes, c'est à la première personne, le *nôtre*, la *nôtre*, les *nôtres*; à la seconde, le *vôtre*, la *vôtre*, les *vôtres*; à la troisième, le *leur*, la *leur*, les *leurs*. (*D'Olivet*, page 172.)

Ces *Pronoms* doivent toujours se rapporter à un nom exprimé auparavant.

REMARQUE. — On manque souvent à cette règle dans la correspondance entre négociants. Rien de plus ordinaire que de leur voir commencer la réponse à une lettre par cette phrase barbare : *J'ai reçu la* VÔTRE *en date de*, etc.; il faut dire : *J'ai reçu* VOTRE LETTRE *en date de*, etc.

(*Lévizac*, page 336, t. 1.)

Quand le *mien*, le *tien*, le *sien*, le *nôtre*, le *vôtre*, le *leur*, tiennent lieu de la personne, ils ne peuvent pas se rapporter à des substantifs de choses, tels que *ame*, *esprit*, *plume*, *épée*, etc. On dit, en parlant d'un excellent écrivain : *Il n'y a pas de meilleure plume que* LUI, et non pas *que la sienne*, ce qui feroit un autre sens.

On dit encore, en parlant d'un homme qui excelle à faire des armes : *Il n'y a pas de meilleure épée que* LUI; si l'on disoit : *Il n'y a pas de meilleure épée que la sienne, que celle de Monsieur*, cela signifieroit que son épée est de la meilleure trempe. (Le P. *Bouhours*, p. 546. — *Wailly*, p. 180.)

Mais toutes les fois que ces *Pronoms possessifs* peuvent se rapporter à un nom pris dans une signification définie;

ou, ce qui est la même chose, toutes les fois qu'un nom est employé avec l'article ou avec quelque équivalent, on doit faire usage des *Pronoms possessifs*, préférablement au *Pronom* personnel correspondant. On doit donc dire : *C'est* LE SENTIMENT *de mon frère, et* LE MIEN, plutôt que *c'est le sentiment de mon frère et* DE MOI. (*Lévizac*, p. 337, t. 1.)

Il n'y a nulle difficulté sur l'emploi des quatre *Pronoms possessifs* qui servent aux deux premières personnes; car le *mien*, le *tien*, le *nôtre*, le *vôtre*, avec leur féminin et leur pluriel, se disent des personnes et des choses; comme: *Votre père et* LE MIEN *étoient amis; la maison qui touche à* LA MIENNE; *c'est votre avantage et* LE NÔTRE; *je soumets mon opinion à* LA VÔTRE.

Le sien et *le leur*, avec leur féminin et leur pluriel, se disent également de tout ce qui appartient aux personnes : *Ce n'est pas votre avis, c'est* LE SIEN. — *Ce n'est pas mon affaire, c'est* LA SIENNE. — *C'est votre avantage et* LE LEUR.

En tâchant d'usurper vos avantages, elles abandonnent LES LEURS. (*J. J. Rousseau, Emile*, l. III, ch. 19.)

Mais, à l'égard des animaux et des choses, les *Pronoms* possessifs *le sien* et *la sienne* ne peuvent s'employer que dans les mêmes occasions où l'on emploie les *Adjectifs* pronominaux *son* et *sa*. Alors on dira fort bien de deux fleuves que *l'un a sa source dans les Alpes, et l'autre a* LA SIENNE *dans les Pyrénées; que l'un a son embouchure dans la mer Noire, et l'autre a* LA SIENNE *dans l'Océan;* parce qu'en parlant d'une rivière, d'un fleuve, on dit *sa source, son embouchure.* Par la même raison, on dira également de deux chevaux, que *l'un a déjà mangé son avoine, et que l'autre n'a pas mangé* LA SIENNE.

Mais, après avoir parlé de la bonté des fruits d'un arbre, on ne dira pas que LES SIENS *sont meilleurs que ceux d'un autre;* parce qu'on ne dit pas d'un arbre, que SES *fruits sont excellents*, mais que *les fruits* EN *sont excellents*,

Comme cette règle de syntaxe sera suffisamment établie au Pronom *en*, on y renvoie le lecteur.

(*Regnier Desmarais*, p. 264. — De *Wailly*, p. 187.)

Ce qu'il y a de plus à remarquer relativement à ces *Pronoms possessifs*, c'est qu'ils font les fonctions de substantifs en deux occasions différentes, où, à proprement parler, ils cessent d'être *Pronoms*, puisqu'ils ont, par eux-mêmes, un sens qui leur est propre. La première est quand on dit *le mien, le tien, le sien*, pour signifier ce qui appartient à chacun : *Le* TIEN *et le* MIEN *sont la source de toutes les divisions et de toutes les querelles.*

Et le *mien* et le *tien*, deux frères pointilleux,
Par son ordre amenant les procès et la guerre. (*Boil.*, Sat. XI.)

Cependant l'usage de cette signification est tellement renfermé dans ces mots *mien, tien, sien,* qu'elle ne passe ni à leur féminin, ni à leur pluriel. (Mêmes autorités.)

L'autre occasion où les *Pronoms possessifs* sont employés substantivement, les embrasse tous, à la vérité, mais seulement au masculin et au pluriel; *les miens, les tiens, les siens, les nôtres, les vôtres, les leurs*, qui se disent des personnes à qui l'on est attaché par le sang, par l'amitié, ou par quelque sorte de dépendance. Alors on dit : MOI et *les* MIENS, TOI et *les tiens*, LUI et *les siens*, NOUS et *les nôtres*, VOUS et *les vôtres*, EUX et *les leurs*; pour dire les parents, les amis, les adhérents des uns et des autres; et ce n'est que de cette manière qu'on peut employer, en ce sens, *les miens, les tiens*, etc., le *Pronom* personnel devant toujours précéder le *pronom possessif*, qui, sans cela, n'auroit plus la même signification. (Mêmes autorités.)

Nôtre, vôtre, précédés d'un article, prennent un accent circonflexe, alors l'*o* est long. (Le Dict. de l'*Académie.*)

Parce qu'un fort grand bien s'est venu joindre *au vôtre*,
'A peine à nos discours répondez-vous un mot :
Quand on est plus riche qu'un autre,
A-t-on droit d'en être plus sot ? (*Volt.*, le Dimanche.)

Je dis du bien de toi,
Tu dis du mal de moi;
Damon, quel malheur est *le nôtre!*
On ne nous croit ni l'un ni l'autre.

Nous devons nous prêter aux foiblesses des autres (252),
Leur passer leurs défauts, comme ils passent *les nôtres.*
(*Regnard*, les Ménechmes, act. I, sc. 2.)

En plaignant les autres, nous nous consolons nous-mêmes: en partageant leurs malheurs, nous sentons moins LES NÔTRES. (*Le Tourneur*, trad. d'*Young*, 1re nuit.)

ARTICLE III.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX POSSESSIFS.

On appelle ainsi certains mots qui qualifient, ou, pour parler plus exactement, qui déterminent le nom auquel ils sont joints, en y ajoutant une idée de possession.

Ces *Adjectifs* pronominaux sont :

M. S.	F. S.	Pluriel des deux genres.
Mon, ...	ma, ...	mes.
Ton, ...	ta, ...	tes.
Son, ...	sa, ...	ses.
Notre, . .	notre, . . .	nos.
Votre, . .	votre, . . .	vos.
Leur, ...	leur, ...	leurs.

Ces *Adjectifs* donnent lieu à plusieurs observations importantes.

§. 1er.

MON, MA, MES.

Mon est pour le masculin singulier; *ma* pour le féminin singulier; et *mes* pour le pluriel des deux genres.

(252) Voyez, plus bas, ce que nous disons sur l'emploi du pronom *autre.*

Lorsqu'un nom féminin, soit substantif, soit adjectif, commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, et qu'il suit immédiatement ce pronom, on met *mon* au lieu de *ma*, afin d'éviter l'hiatus qui résulteroit de la rencontre des deux voyelles : on dit *mon ame, mon épée, mon aimable amie*, et non pas *ma ame, ma épée, ma aimable amie;* et avant un *h* aspiré, *ma* au féminin, *ma hache, ma harangue.*

(Th. *Corneille*, sur la 320e rem. de *Vaugelas*. — L'*Acad.*, pag. 344 de ses Observ., et son Dictionn.)

On met l'article, et non pas l'*Adjectif* pronominal possessif, avant un nom en régime, quand un des pronoms personnels, sujet ou régime, comme *je, tu, il, me, te, se, nous, vous*, y supplée suffisamment, ou que les circonstances ôtent toute équivoque. Ainsi, au lieu de dire : *j'ai mal à* MA *tête, il a reçu un coup de feu à* SON *bras;* on dit : *j'ai mal à* LA *tête, il a reçu un coup de feu* AU *bras.*

Dans ces phrases, les *Pronoms* personnels *je, il*, indiquent d'une manière claire le sens qu'on a en vue; alors il n'y a pas d'équivoque à craindre.

Mais si le *Pronom* personnel n'ôte pas l'équivoque, on doit joindre alors l'*Adjectif* pronominal possessif au nom, comme : *je vois que* MA *jambe s'enfle.* Et si l'on s'exprime ainsi, c'est parce qu'on peut voir s'enfler la jambe d'un autre, aussi bien que la sienne. C'est encore pour cette raison que l'on dit : *Elle lui donna* SA *main à baiser; — il a donné hardiment* SON *bras au chirurgien; — il perd tout* SON *sang;* car dans ces phrases il n'y a que les *Adjectifs* possessifs qui indiquent d'une manière positive qu'on parle de sa main, de son bras, de son sang; et non de la main, du bras et du sang d'un autre.

(Le P. *Buffier*, n° 705. — *Regnier Desmarais*, p. 260. — Et *Wailly*, page. 189.)

Les verbes qui se conjuguent avec deux *Pronoms* de la même personne, ôtent communément toute équivoque; et quand je dis : JE ME *suis blessé* A LA MAIN, il est évident que

je parle de ma main; alors l'emploi de l'*Adjectif* possessif seroit une faute. (*Lévizac*, pag. 330, t. 1. — *Wailly*, pag. 189.)

Cependant l'usage autorise à dire : *Je me suis tenu toute la journée* SUR MES JAMBES; — *je l'ai vu* DE MES PROPRES YEUX; — *je l'ai entendu* DE MES PROPRES OREILLES.

(Les Décisions de l'*Acad.*, pag. 38, et son Dictionn. — *Dumarsais*, p. 93, t. 1. — Et *Wailly*, p. 353.)

Voyez ce que nous disons sur les Pléonasmes.

Les *Adjectifs* pronominaux possessifs se remplacent par l'article, avant les noms qui doivent être suivis de *qui*, *que*, *dont*, et d'un *Pronom* de la même personne que ces *adjectifs* possessifs. Ainsi au lieu de dire : *J'ai reçu* VOTRE *lettre* QUE *vous m'avez écrite*; — *tenez* VOS *promesses* QUE *vous m'avez faites*; il faut dire : *J'ai reçu* LA *lettre* QUE *vous m'avez écrite*; — *tenez* LES *promesses* QUE *vous m'avez faites*.

(*Wailly*, p. 187. — *Lévizac*, p. 331, t. 1.)

Les *Adjectifs* pronominaux possessifs *se répètent* : 1°, avant chaque substantif; on doit dire : MON *père et* MA *mère sont venus*; MON *père*, MA *mère*, MES *frères et* MES *sœurs ont été en butte à la plus affreuse calomnie*, et non pas, *mes père et mère sont venus*; *mes père et mère*, *mes frères et sœurs ont été en butte*, etc.

(*Vaugelas*, 513e remarque. — Le P. *Buffier*, n° 1027. — *Wailly*, p. 189. — Et *Lévizac*, p. 333, t. 1.)

2°. Ils se répètent avant les adjectifs qui ne qualifient pas un seul et même substantif : *Je lui ai montré* MES *beaux et* MES *vilains habits*. (Mêmes autorités.)

Cette phrase équivaut à celle-ci : *Je lui ai montré* MES *beaux habits et* MES *vilains habits*. Or, puisqu'il y a un substantif sous-entendu, il faut bien l'indiquer et le déterminer; cela ne peut se faire qu'en répétant le déterminatif *mes*.

3°. Mais les *Adjectifs* possessifs ne se répètent pas, quand les adjectifs qui les accompagnent qualifient le même substantif : MES *beaux et riches habits*. En effet, les mêmes habits peuvent être tout à la fois *beaux* et *riches*.

REMARQUE. — *Lamothe-Levayer* pense qu'on a tort de bannir cette phrase, *mes père et mère*, que c'est une propriété de notre langue qu'il faut conserver. La raison qu'il en donne est qu'elle s'emploie où l'on diroit autrement *mes parens*, et où l'on veut unir les deux Auteurs de notre être, sans les considérer séparément, ce qu'il trouve significatif et élégant; comme : *il a maltraité* MES *père et mère*, MES *père et mère sont morts.*

Chapelain et *Th. Corneille* ne sont pas du tout de cet avis; ils trouvent *mes père et mère*, une phrase de palais, un style de pratique extrêmement incorrect. — Enfin, quoique cette manière de s'exprimer soit dans la bouche de beaucoup de monde, bien certainement elle est contraire aux principes de la langue, et condamnée, comme on vient de le voir, par le P. *Buffier*, par *Vaugelas*, par *Wailly*, par les *Grammairiens modernes*, et enfin par l'*Académie.*

Voyez, page 210 et suivantes, ce que nous disons sur la Répétition de l'*article.*

§. 2.

TON, TA, TES.

La Syntaxe de ces *Adjectifs* pronominaux est celle des *Adjectifs* pronominaux *mon, ma mes.*

§. 3.

SON, SA, SES.

Ces *Adjectifs* pronominaux possessifs se mettent toujours avant le substantif. Le premier est du genre masculin au singulier, *son père, son honneur;* le second est du genre féminin au singulier, *sa sœur, sa hardiesse;* le troisième est de tout genre au pluriel, *ses biens, ses honneurs.*

Quoique l'*Adjectif* pronominal *son* soit de sa nature masculin, il tient lieu du féminin, lorsque le mot qui suit com-

mence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, comme *son amitié*, *son habitude*.

(Th. *Corneille*, sur la 22e remarque de *Vaugelas*. — *Marmontel*, p. 207, et le Dict. de l'*Académie*.)

Les *Adjectifs* possessifs *son*, *sa*, *ses*, ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, ou ils ont simplement rapport à des choses.

S'ils ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, nulle difficulté, il faut les employer; mais s'ils ont rapport à des choses non personnifiées, l'usage varie, et c'est au pronom *en*, dont nous parlerons dans un instant, qu'on trouvera la règle qu'il faut suivre.

(Le P. *Bouhours*, p. 157 de ses Rem. nouv.)

Il en est des *Adjectifs* pronominaux possessifs *son*, *sa*, *ses*, comme des *Adjectifs* possessifs *mon*, *ma*, *mes*, ils suivent la même loi, quant à leur répétition; ainsi il faut dire : SON *père et* SA *mère sont estimables.* — *Je connois* SES *grands et* SES *petits appartements;* SES *beaux et* SES *vilains habits.* — *Il faut honorer* SON *père et* SA *mère.*

Mais aussi l'on dira : *Je ne saurois m'empêcher de parler de* SES *grandes et mémorables actions*, et non pas *de* SES *grandes et de* SES *mémorables actions.*

Voyez ce que nous disons sur la Répétition de l'Article, page 210, et sur l'Emploi du Pronom *en*.

§. 4.

NOTRE, VOTRE, NOS, VOS.

Notre, *votre*, Adjectifs pronominaux possessifs des deux genres, font au pluriel *nos*, *vos*, et ils sont toujours joints à un substantif; comme : *notre frère*, *notre sœur*, *votre oncle*, *votre tante*; *nos frères*, *nos sœurs*, *vos oncles*, *vos tantes.*

Quand, par politesse, on emploie *vous* au lieu de *tu*, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne, on fait usage alors de l'*Adjectif possessif* correspondant *votre*, et non pas de

l'adjectif *ton;* on dira donc : *Vous êtes trop occupé de* VOTRE *fortune, et vous ne l'êtes pas assez de* VOTRE *salut.*

(*Lévizac*, p. 328, t. 1, et le Dictionn. de l'*Académie*.)

Notre, *votre*, joints à un substantif, ne prennent point l'accent circonflexe, et l'*o* est bref : *notre livre*, *votre livre.*

La certitude de l'existence de Dieu est NOTRE *premier besoin.* (*Volt.* l. à M. *Kœnig*, 7e vol. des Œuvres, p. 463.)

(Mêmes autorités.)

§. 5.

LEUR.

Leur, Adjectif pronominal possessif, et des deux genres, s'écrit au singulier *leur* et au pluriel *leurs*. Cet adjectif signifie d'*eux*, d'*elles*, et est ordinairement relatif aux personnes : *Les enfants doivent le respect à* LEUR *père.*

... Il est bien dur, pour un cœur magnanime,
D'attendre des secours de ceux qu'on mésestime :
Leurs refus sont affreux, *leurs* bienfaits font rougir.

(*Voltaire*, Zaïre, act. II, sc. 1.)

Il se dit aussi quelquefois des animaux, des plantes, et même des choses inanimées : *Les bêtes avec* LEUR *seul instinct sont quelquefois plus sages que l'homme avec sa raison.* — *Mes orangers ont perdu toutes* LEURS *feuilles.* — *La fonte des neiges a fait sortir les rivières de* LEURS *lits.*

(*Girard*, p. 293, t. 1. — D'*Olivet*, p. 164. — *Restaut*, *Wailly*, etc.)

Leur, Pronom personnel, se joint, comme nous l'avons dit page 335, toujours à un verbe, et ne prend, à cause de la forme particulière qu'il a au pluriel, jamais le *s* final, signe ordinaire de ce nombre; au lieu que *leur*, Adjectif pronominal possessif, est toujours joint à un substantif qu'il modifie, et avec lequel il s'accorde.

Quant à l'emploi de cet *Adjectif* possessif; quant à sa suppression avant les noms qui doivent être suivis de *qui*, *que*, et d'un pronom de la

même personne que l'Adjectif *leur*; enfin quant à sa répétition, la syntaxe des *Adjectifs* possessifs, *mon*, *ma*, *mes*, *son*, *sa*, *ses*, lui est applicable.

Avant de passer à un autre pronom, nous croyons devoir parler d'une locution qui se présente très-fréquemment, et sur laquelle on pourroit avoir quelque incertitude : doit-on dire : *Tous les maris étoient au bal avec* LEURS FEMMES, ou *avec* LEUR FEMME ? Examinons : chaque mari en particulier n'avoit que sa femme, il est vrai ; mais tous les maris considérés ensemble comme formant un seul tout, étoient au bal avec plusieurs femmes ; or, dans la proposition précitée, on les envisage tous à la fois, pour leur donner une attribution commune.

L'*Adjectif* possessif *leur* doit donc être orthographié de manière à attester son rapport avec plusieurs pris collectivement, et non pas avec des unités prises distributivement, puisque la proposition offre un sens collectif, mais non distributif. En conséquence on doit dire : *Tous les maris étoient au bal avec* LEURS *femmes.* — *Ces dames attendent* LEURS *voitures.* — *Je vous ai dit un mot sur Aristide et sur Épaminondas, mais je vous ferai connoître* LEURS *vies.*

Si l'on disoit : *Tous les maris étoient au bal avec* LEUR *femme*, on croiroit que les maris n'avoient qu'une femme pour eux tous.

Ces dames attendent LEUR *voiture*, on croiroit qu'elles attendent une voiture pour plusieurs ; et ainsi des autres phrases.

Cette solution, donnée par M. *Boinvilliers*, se trouve confirmée par l'exemple de nombre d'écrivains.

Racine a dit :

Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés
N'osent lever *leurs* fronts à la terre attachés. (Esther, act. II, sc. 1.)

Ginguené :

Les dons sont dans leurs mains, sur *leurs fronts*, l'allégresse.

Regnard, dans Démocrite (act. I, sc. I):

> Et je suis convaincu que nombre de maris
> Voudroient de *leurs* moitiés se voir loin à ce prix.

Marmontel, dans le conte de la Veillée : *Ma fille, votre modestie, les tendres soins que vous rendez à vos parents, font souhaiter à toutes les mères de vous donner pour épouse à* LEURS *fils.*

Fénélon, dans Télémaque : *Ils cherchent une mort plus puissante que celle qui les a séparés de* LEURS *corps.* Et, parlant de deux pigeons : LEURS *cœurs étoient tendres, le plumage de* LEURS *cous étoit changeant.*

Bernardin de Saint-Pierre : *Paul et Virginie ne connoissoient d'autres époques que celles de la vie de* LEURS *mères.*

La Harpe (Cours de littér., p. 135, t. 2) : *Voyons dans quelles circonstances l'un et l'autre peignirent les mœurs, et ce qui constitue la différence de* LEURS *caractères.*

J.-J. Rousseau : *L'aigreur et l'opiniâtreté des femmes ne font qu'augmenter* LEURS *maux et les mauvais procédés de* LEURS *maris.*

Lesage : *Ils entassoient dans* LEURS *chapeaux des pièces d'or et d'argent.*

M. de Chateaubriant : *Les mots de morale et d'humanité sont sans cesse dans* LEURS *bouches.*

Le même : *Quelques matelots fumoient* LEURS *pipes en silence.*

Cette même solution se trouve ensuite appuyée de l'autorité de M. *Lemare*, dont l'opinion, sur la question qui nous occupe, est si clairement exprimée, que nous croyons ne pas devoir en priver nos lecteurs.

Leur, leurs, dit ce Grammairien (page 42 de son Cours analytique), est un adjectif qui, ainsi que tous les autres, reçoit la loi, et jamais ne la fait. On doit dire :

Ces Messieurs ont présenté *leur* offrande (c'étoit une pendule achetée en commun).	Ces Messieurs ont présenté *leurs* offrandes (l'un des vers, un autre des roses).

Ces deux enfants (ils sont frères) ont perdu *leur* père.

Ces deux enfants (ils sont cousins) ont perdu *leurs* pères.

Ces deux hommes ont perdu *leur* honneur.

Ces deux hommes ont perdu *leurs* femmes, *leurs* chapeaux.

Ces deux charrettes perdront *leur* maître (elles n'en ont qu'un).

Ces deux charrettes perdront *leurs* essieux.

J'ai envoyé ces deux lettres à *leur* adresse (à M. Lucas).

J'ai envoyé ces lettres à *leurs* adresses (à Lyon, à Nantes).

Dans la première colonne, *offrande*, *père*, *honneur*, *maître*, *adresse*, et l'Adjectif possessif *leur* sont au singulier, parce qu'en effet il n'y a qu'une *offrande*, qu'un *père*, etc.; dans la seconde, *offrandes*, *pères*, *femmes*, *chapeaux*, *essieux*, *adresses*, et l'Adjectif possessif *leurs* sont au pluriel, parce qu'il y a plusieurs *offrandes*, plusieurs *pères*, etc., quoique en effet chaque monsieur n'ait fait qu'une offrande; que chaque cousin n'ait qu'un père; que chaque homme n'ait qu'une femme, qu'un chapeau; chaque charrette qu'un essieu; chaque lettre qu'une adresse.

Au surplus, comme le fait fort bien observer M. *Boinvilliers*, si on craint l'équivoque dans ces sortes de locutions, on peut avoir recours au sens distributif, et employer le pronom indéfini *chacun*, et dire par exemple : *Tous les maris étoient au bal*, CHACUN *avec sa femme*.—Voyez, plus bas, ce que nous disons sur le pronom *chacun*.

REMARQUE. L'Adjectif possessif *leur* peut être employé au singulier, quand il est joint à un de ces substantifs abstraits qui n'ont pas de pluriel. Exemple : *Nous devons approuver* LEUR CONDUITE. — *Messieurs, il faut prendre* VOTRE PARTI. — *Mes lettres sont arrivées à* LEUR DESTINATION. — *Je ne puis qu'admirer* LEUR BRAVOURE *et gémir sur* LEUR DESTINÉE.

ARTICLE IV.

DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Ces *Pronoms* servent à démontrer, à indiquer les personnes ou les choses qu'ils représentent.

Ce sont :

Ce, celui, celle, celui-ci, celle-ci, celui-là, celle-là, ceci, cela, ceux, celles, ceux-ci, celles-ci, ceux-là, celles-là.

§. 1er.

Ce, Pronom démonstratif, se distingue de CE, *adjectif* pronominal démonstratif, dont nous parlerons bientôt, en ce que lorsqu'il est *Pronom démonstratif,* il est toujours joint au verbe *être,* ou suivi de *qui* ou de *que* relatif, et alors il est sujet ou régime; au lieu que, quand il est *adjectif* pronominal démonstratif, il accompagne toujours un *substantif,* dont il détermine la signification. Ainsi donc dans ces phrases: CE *qui me plaît,* C'EST *sa modestie.* (*Lévizac.*) C'EST *un poids bien pesant qu'un grand nom à soutenir* (*Montesquieu*, Arsace et Isménie, p. 21.), CE est *Pronom démonstratif;* et il est *adjectif* pronominal démonstratif dans cette autre : CE *discours est éloquent.*

Lorsque *ce* n'est pas joint à un nom, il répond aux deux nombres et aux deux genres : *De toutes les vertus celle qui se fait le plus admirer,* C'EST *la force de l'ame; le plus respecter,* C'EST *la justice; le plus chérir,* C'EST *l'humanité.* (*Marmontel.*)

Ce n'est pas un portrait, une image semblable,
C'est un amant, un fils, un père véritable.
(*Boileau*, Art poét., chant III.)

Celui que vous voyez, vainqueur de Polyphonte,
C'est le fils de vos rois, *c'est* le sang de Cresfonte;
C'est le mien, *c'est* le seul qui reste à ma douleur.
(*Voltaire*, Mérope, act. V, sc. 7.)

Ce sont les rois qui font les destins des mortels.

CE FURENT *les Phéniciens qui, les premiers, inventèrent l'écriture.* (*Bossuet.*)

CE FURENT *les François qui assiégèrent la place.* (L'*Académie.* — *Lévizac*, pag 362.)

Ce est souvent relatif à ce qui précède dans le discours, et alors il tient lieu de *il* ou de *elle*, et indique une personne dont on a déjà parlé; quand on dit : *Les enfants sont des liens qui retiennent les maris et les femmes dans leur devoir,* CE *sont les fruits et les gages de leur tendresse, c'est un intérêt commun qui les lie;* — *Les astronomes, qui prétendent connoître la nature des étoiles fixes, assurent que* CE *sont autant de soleils; Ce*, dans la première phrase, se rapporte à *enfants*, et dans la seconde, à *étoiles fixes.* (*Restaut*, p. 117. — *Wailly*, p. 209.)

Quelques Grammairiens pensent que ce ne seroit pas une faute que d'employer *il* ou *elle* dans ces phrases; mais la plupart sont d'avis que cet emploi seroit moins élégant, moins conforme à l'usage, et moins dans le génie de notre langue.

Cependant si le verbe *être* n'étoit suivi que d'un adjectif, ou d'un substantif pris adjectivement, il faudroit faire usage du *Pronom* personnel *il* ou *elle*; comme : *Lisez Démosthène et Cicéron*, ILS *sont très-éloquents.* — *J'ai vu le Louvre*, IL *est magnifique, et digne d'une grande nation.* (*Wailly*, p. 210. — *Demandre*, au mot *Pronom*; — et le Dict. crit. de *Féraud.*)

Ce, n'étant pas joint à un nom, peut être relatif à ce qui suit dans le discours, et alors il indique une personne ou une chose dont on va parler, comme quand on dit: C'EST *acheter cher un repentir que de se ruiner pour satisfaire une fantaisie* (l'*Académie.*); on voit que *ce* se rapporte à ces mots, *de se ruiner*, etc. (*Restaut* et *Wailly.*)

C'EST *bien peu connoître les chances de la fortune que de s'abandonner au désespoir.* (*De Bugny.*)

C'EST *être en mauvaise compagnie que de se trouver livré à*

soi-même, quand on ne sait ni s'occuper, ni s'amuser de lectures. (Mad. *du Deffant.*)

Dans plusieurs occasions où *ce* est relatif à ce qui suit dans le discours, il n'y est souvent employé que par élégance, et pour donner plus de force, de variété et de grâce à l'expression; quand je dis : CE *fut l'envie qui occasionna le premier meurtre dans le monde;* c'est au fond comme si je disois, *l'envie occasionna le premier meurtre dans le monde.* Cependant il y a dans la première phrase une certaine énergie qui ne se trouve pas dans l'autre.

De même si je dis : CE *qui me révolte le plus, c'est de voir les hommes puissants abuser de leur autorité;* ou : CE *dont je suis fâché, c'est que les hommes oublient trop leur première condition;* la répétition du Pronom *ce*, dans ces sortes de phrases, rend certainement l'expression plus énergique.

(Th. *Corneille*, sur la 261[e] remarque de *Vaugelas.* — M. *Boinvilliers*, page 151. — Et les autorités ci-dessus citées.)

Ce forme aussi divers gallicismes propres à réveiller l'attention, par le piquant qu'ils répandent dans le discours; comme : *C'est obliger tout le monde que* DE *rendre service à un honnête homme.* (Pensée de G. Syrus.)

C'est créer les talents que DE les mettre en place. (*Voltaire.*)

.... *C'est* imiter les dieux,
Que DE remplir son cœur du soin des malheureux.
(*Créb.* Atrée et Thyeste, act. IV, sc. 1.)

Observez que l'omission du *de* dans ces phrases, seroit une faute; on doit le considérer comme une particule explétive commandée par l'euphonie, et que l'usage exige.

(Le P. *Buffier*, n° 466 et 721. — *Vaugelas*, page 461 de ses rem. nouv., t. II. — *Féraud*, Dict. crit., et *Marmontel*, p. 309.)

Enfin, quelquefois *ce* est mis pour le mot général *chose*, dont la signification est restreinte et déterminée par les mots qui le suivent; comme dans cet exemple : *On ne doit s'ap-*

pliquer qu'à CE *qui peut être utile*, c'est-à-dire, *à la chose* ou *aux choses qui peuvent être utiles*, etc.

(*Th. Corneille*, sur la 261e remarque de *Vaugelas*. — *Restaut*, p. 117 et 268. — *Wailly*, p. 209.)

Le pronom *ce* avant le verbe *être*, étant susceptible de beaucoup de règles, demande un examen particulier.

PREMIÈRE RÈGLE. — Le verbe *être* précédé immédiatement du Pronom *ce*, et uni à un pluriel par une préposition, se met toujours au singulier.

Cruel! *c'est* à ces dieux que vous sacrifiez.
(*Racine*, Iphig. act. IV, sc. 4.)

C'EST *des contraires que résulte l'harmonie du monde.*
(Bernardin de Saint-Pierre).

Le motif de cette règle est que, dans ces deux phrases, et dans celles qui sont analogues, il y a inversion; de telle sorte que la préposition et le substantif pluriel mis à la suite du verbe *être*, appartiennent à un verbe qui est après : dans la première phrase, c'est *sacrifiez*, et dans la seconde, c'est *résulte*. En effet, la décomposition donne : *sacrifiez à des dieux*, — *l'harmonie résulte des contraires*. *Ce* se rapporte à la préposition qui suit le verbe *être* ; il est par conséquent du nombre singulier, et oblige le verbe *être* à prendre ce nombre. (M. *Chapsal*.)

SECONDE RÈGLE. *Ce* devant le verbe *être* demande que ce verbe soit au singulier, excepté quand il est suivi de la troisième personne du pluriel. Ainsi l'on dira, avec le verbe *être*, au singulier : C'EST *le nombre du peuple, et l'abondance des aliments, qui font la vraie force et la vraie richesse d'un royaume*. (*Fénélon*, *Télém*. liv. XXII.)

Dans les ouvrages de l'art, C'EST *le travail et l'achèvement que l'on considère, au lieu que dans les ouvrages de la nature*, C'EST *le sublime et le prodigieux.*
(*Boileau*, Traité du Sublime, ch. XXX.)

Ce n'est plus le jouet d'une flamme servile,
C'est Pyrrhus, *c'est* le fils et le rival d'Achille.
(*Rac.*, Androm., act. II, sc. 5.)

Ce sera *nous tous qui nous ressentirons de sa bonté.*— C'est *vous tous qui faites des vœux pour lui.* —C'est *vous qui êtes chéris.* — *C'*étoit *nous qui étions malheureux.*

Mais on dira en mettant le verbe au pluriel : Ce sont *les ingrats, les menteurs, les flatteurs qui ont loué le vice.* (Fénélon, Télém. l. XVIII). — Ce sont *les ouvrages médiocres qu'il faut abréger.* (*Vauvenargues.*)

> *Ce n'étoient* plus ces jeux, ces festins et ces fêtes,
> Où de myrte et de rose ils couronnoient leurs têtes.
> (*Volt.* la Henriade, Xe chant.)

Ce *ne* sont *ni les arts ni les métiers qui peuvent dégrader l'homme*, ce sont *les vices.* (*Bernardin de Saint-Pierre.*)

Ce sont *eux qui lui montreront de quoi il peut s'applaudir.* — C'étoient *eux qui ordonnoient la cérémonie.* (L'*Acad.*)

Parce que, dans tous ces exemples, le verbe *être* est suivi d'une troisième personne du pluriel.

Néanmoins d'excellents auteurs font indifféremment rapporter le verbe *être* soit au substantif qui le suit, soit au pronom *ce; Racine* dit dans Andromaque :

> *Ce n'est* pas les Troyens, *c'est* Hector qu'on poursuit. (Act. I, sc. 2.)

Champfort (Éloge de Molière) :

Ce sont *les résultats qui constituent la bonté des mœurs théatrales, et la même pièce pourroit présenter des mœurs odieuses, et être d'une excellente moralité.*

D'*Olivet:*

Dites-moi, sont-ce *là des signes d'opulence ou d'indigence?* L'*Académie* écrit elle-même : Est-ce *les Anglois que vous aimez?* — *Quand* ce seroit *les Romains qui auroient fait cela.*

Dans ces phrases, dit *Condillac*, le sujet du verbe est une idée vague que montre le mot *ce*, et que la suite du discours détermine. Si l'esprit se porte sur cette idée, nous disons au singulier, *c'est eux ;* et nous disons au pluriel, *ce sont eux ,* si l'esprit se porte sur le nom qui suit le verbe. Cependant il est vrai de dire que la majorité des écrivains emploient le pluriel.

Mais une chose sur laquelle les grammairiens et les écrivains sont bien d'accord, c'est que jamais *ce sont* ne peut régir le singulier.

Buffon, qui a dit (dans son hist. nat. de l'homme) : *Les nègres blancs sont des nègres dégénérés de leur race*, CE NE SONT *pas* UNE ESPÈCE *d'hommes particulière et constante*, devoit donc dire : CE N'EST *pas une espèce d'hommes particulière et constante*, etc.

Remarque. Quand la phrase est interrogative, et que le verbe *être* employé au plur. fait très-mal, comme quand on dit : *furent-ce les Romains qui vainquirent?* c'est à l'écrivain de prendre un autre tour qui concilie ce qu'on doit à la grammaire avec ce qu'exigent l'oreille et l'usage.

Troisième Règle. — Après un nom ou un pronom précédé d'une préposition, et de *c'est, c'étoit*, etc., on doit faire usage de la conjonction *que* : *C'est* À *vous* QUE *je parle*.

C'est *à* Rome, mes fils, *que* je prétends marcher.
(*Mithr.*, act. III, sc. 1.)

Ce n'est pas *de* cela *qu'il* s'agit aujourd'hui.
(*La Font.*, liv. V, fabl. 1.)

(*Regnier Desmarais*, p. 377. — *Domergue*, p. 62.)

Si l'on disoit, par exemple, *c'est à vous à qui je parle*, la même préposition se trouveroit deux fois dans la même phrase, quoiqu'il n'y ait qu'un seul rapport à indiquer. En effet, supprimez *c'est*, qui ne sert qu'à marquer d'une manière plus sensible la chose dont il s'agit, la phrase sera réduite à ces termes : *Je parle à vous, à qui*... La préposition *à* marque le rapport de *parler* avec *vous;* mais *à qui* n'est précédé d'aucun mot dont il puisse marquer le rapport; le sens est suspendu et la phrase incorrecte. Il faut donc *que*, et non *à qui*, puisqu'il ne s'agit que de lier une proposition avec une autre.

Voyez ce que nous disons encore sur ce sujet au régime *nom*, article XV, § 3.

Remarque. Au lieu de la conjonction *que*, on pourrait

employer un pronom relatif précédé d'une préposition, si *c'est, c'était* étaient suivis d'un substantif ou d'un pronom non précédé d'une préposition.

C'est vous, *mon cher Narbal,* POUR QUI *mon cœur s'attendrit.* (Télém., liv. III.) — *Vous avez fait de grandes choses; mais, avouez la vérité, ce n'est guères* VOUS PAR QUI *elles ont été faites.* (Télém., liv. XXII.) Ces tours de phrases seroient aussi corrects que ceux-ci : *C'est* POUR VOUS QUE *mon cœur s'attendrit, ce n'est guère* PAR VOUS QU'*elles ont été faites.*

(*Caminade*, pag. 130.)

QUATRIÈME RÈGLE. — *Ce,* joint à un des Pronoms relatifs *qui, que, dont,* etc., et à la tête d'une phrase, forme avec le pronom relatif et le verbe suivant, le sujet d'une autre phrase dont le verbe est presque toujours *être*; or *être* peut être suivi ou d'un verbe, ou d'un adjectif, ou d'un substantif.

Quand le verbe *être* est suivi d'un *verbe,* on répète le Pronom *ce*: CE *que je crains, c'est d'être surpris.*

(Le P. *Buffier*, n. 465.)

L'emploi du pronom *ce*, dans le second membre de la phrase, est également nécessaire, lors même qu'il ne se trouve pas dans le premier membre. On dira donc avec *Voltaire*:

Le véritable éloge d'un poète, C'EST *qu'on retienne ses vers.*

Le seul moyen d'obliger les hommes à dire du bien de nous, C'EST *d'en faire.* (*Le même*, Hist. de Charles XII, Disc. Prél.)

(Le P. *Buffier*, n. 463. — Et l'*Académie*, p. 288 de ses observations.)

Suivi d'un adjectif, *ce* ne se répète pas. CE *qu'on loue* EST *souvent blâmable.* — CE *qui réussit* EST *rarement condamné.* — CE *qui est vrai* EST *beau.*

Nous mettons ici les Participes au rang des Adjectifs.

(Le P. *Buffier*, n. 463. — *Demandre*, au mot Pronom.)

Quand le verbe *être* est suivi d'un *substantif* du nombre *singulier*, on a la liberté de répéter ou de ne pas répéter le pronom *ce*, selon que l'oreille et le goût en décident : *Ce que je dis* EST, ou C'EST *la vérité.*

La première qualité d'un roi EST, ou C'EST *la fermeté.* (Louis XIV.)

L'enfer des femmes EST, ou C'EST *la vieillesse.* (La Rochefoucault.)

(Le P. *Buffier*, n. 463. — *Demandre*, — et *Lévizac.*)

Mais la répétition du Pronom *ce* est indispensable dans le cas où le verbe *être* est suivi d'un substantif du nombre pluriel, ou d'un Pronom personnel : CE *qui m'attache le plus à la vie*, CE SONT *mes enfants et ma femme.* (*Marmontel.*) — CE *qui m'arrache au sentiment qui m'accable*, C'EST VOUS. (*Demandre.*) — CE *qu'on souffre avec le moins de patience*, CE SONT *les perfidies, les trahisons, les noirceurs.* (*Th. Corneille.*)

§. 2.

CELUI.

Celui fait *ceux* au pluriel; le féminin *celle* forme son pluriel par la seule addition d'un *s*; et les deux autres, *celui-ci*, *celui-là*, suivent entièrement la même règle : les adverbes *ci* et *là* n'admettent aucune variation.

Les Pronoms *celui*, *celle*, appliqués aux personnes et aux choses, ont toujours rapport à un nom énoncé auparavant :

Je ne connois d'avarice permise que CELLE *du temps.* (Le roi *Stanislas.*)

Les défauts de Henri IV étoient CEUX *d'un homme aimable, et ses vertus*, CELLES *d'un grand homme.*

(Note de *Voltaire* sur un ouvrage de M. de *Buri*, vol. 14 de ses œuvr.)

Les seules louanges que le cœur donne sont CELLES *que la bonté s'attire.* (*Massill.*, orais. funèbr.)

La phrase suivante, par laquelle beaucoup de négociants et de marchands sont dans l'usage de commencer leurs lettres d'affaires, n'est donc pas correcte : *J'ai* CELUI *de vous annon-*

cer, etc.; puisque le pronom *celui* ne s'y trouve précédé d'aucun nom.

Il faut remarquer cependant que ces pronoms font quelquefois exception à cette règle, c'est-à-dire qu'ils s'emploient, dans quelques cas, sans aucun rapport à un nom qui précède; en ce sens ils se disent seulement des personnes, et sont suivis d'un pronom, tels que *de qui, que, dont, duquel, ci, là*, etc., nécessaire pour restreindre l'idée générale de ce mot à une idée particulière, comme dans les exemples suivants :

Ceux qui font des heureux sont les vrais conquérants.
(*Voltaire*, lett. à Christian VII, roi de Danem.)

Celui qui fait tout vivre, et qui fait tout mouvoir,
S'il donne l'être à tout, l'a-t-il pu recevoir ?
(L. *Racine*, Poëm. de la Rel. ch. I.)

Aimer CEUX QUI *vous haïssent*, CEUX QUI *vous persécutent, et les aimer lors même qu'ils travaillent avec le plus d'ardeur à vous opprimer, c'est la charité du chrétien, c'est l'esprit de la religion.*
(*Bourdaloue*, serm. pour la fête de St.-Etienne.)

CELUI QUI *rend un service doit l'oublier*, CELUI QUI *le reçoit, s'en souvenir.* (Pensée de *Démosthène*, Voyage d'*Anacharsis*.)

(Le Dictionnaire de *Féraud*. — *Marmontel*, page 217. — Et les Gramm. mod.)

Souvent, pour donner plus de force et d'élégance à l'expression, on supprime le pronom *celui ;* ainsi *Racine* (Andromaque, III, 6), au lieu de dire : *Voyez si mes regards sont* CEUX *d'un juge sévère*, a dit :

Voyez si mes regards sont d'un juge sévère.
(Le P. *Buffier*, n. 468, *Demandre* et *Lévizac*.)

Les écrivains se permettent rarement cette ellipse, qui a quelque chose de hardi, et qui peut rendre la phrase obscure.

Les pronoms *celui, ceux, celle, celles*, ne peuvent pas

être suivis immédiatement d'un adjectif ou d'un participe, comme *celle reçue, ceux aimables;* ils ont besoin, pour être modifiés par un adjectif ou un participe, d'avoir après eux un pronom relatif : CELLE QUI *est reçue,* CEUX QUI *sont aimables.*

Wailly n'a donc pas été correct lorsqu'il a dit : *Les nombres ordinaux se forment des cardinaux ; dans* CEUX TERMINÉS *en* F, *on change* F *en vième ;* et en effet,

Dans ceux terminés en F, signifie, *dans ces nombres terminés en f;* ce qui forme un sens tout contraire à l'idée de l'écrivain, car sa pensée est de présenter une idée indicative avec restriction. Or, qu'on relise la phrase décomposée, et l'on verra que l'idée indicative n'est pas restreinte. *Les nombres ordinaux se forment des cardinaux ; dans ces nombres terminés en* F, *on change* F *en vième.* Le sens embrasse la totalité des nombres dont on est censé avoir parlé; pour restreindre l'idée, il faut donc dire, *dans ceux* QUI *sont terminés en* F.

Cette phrase de *Legendre* a la même incorrection : *Pline dit que Carès inventa les augures tirés des oiseaux, et qu'Orphée inventa* CEUX TIRÉS *des autres animaux.*

Décomposons : *Orphée inventa les augures tirés des autres animaux.* Ne semble-t-il pas que *ces augures* désignent des augures dont on a déjà parlé? que le sens est complet et précis? Hé bien, *Legendre* avoit dans l'esprit une idée indicative avec restriction; il bornoit son idée *aux augures qui sont tirés des autres animaux.* Le *qui* étoit donc nécessaire pour restreindre la signification, et l'idée exigeoit qu'il mît : *Orphée inventa ceux* QUI SONT *tirés des autres animaux.*

L'auteur du Dictionnaire historique, article Delille, s'est également mal exprimé, lorsqu'il a dit : *Le goût de la philosophie n'étoit pas alors* CELUI DOMINANT; *celui dominant,* par la force des termes, équivaut à *ce goût dominant,* ce qui exprime une idée indicative complète, contre la pensée de l'auteur, qui n'a aucune idée indicative à peindre, qui

veut seulement présenter son idée dans un sens fixe et précis. Aussi, pour que les mots répondent à la chose, faut-il dire: *Le goût de la philosophie n'étoit pas alors celui qui est dominant.*

Mais pourquoi *celui* ou *celle* ne peut-il pas être immédiatement suivi d'un attribut particulier (adjectif ou participe)? parce qu'il exprime une idée indicative avec restriction, équivalente à *cet homme, cet objet, cette femme, cette chose.* En effet on ne dit pas *celui* absolument, il doit nécessairement être accompagné de quelque chose qui en circonscrive, qui en restreigne la signification. *Celui homme, celui beau,* sont des locutions que rejette notre langue.

(*Domergue*, page 294 de ses Solut. gramm)

M. *Lemare* (p. 606), *Féraud,* et les Grammairiens qui ont abordé cette difficulté ont approuvé cette solution.

Présentement il s'agit de savoir si l'usage permet de faire rapporter les pronoms *celui, celle* à un substantif pluriel, et les Pronoms *ceux, celles* à un substantif singulier.

Quelques exemples, pris dans nos écrivains les plus estimés, prouveront que l'usage admet ce rapport:

L'Amour est CELUI *de tous* LES DIEUX *qui sait le mieux le chemin du Parnasse.* (*Racine*, l. V, à M. Vitart.)

J'ai tout réduit à TROIS STANCES, *et j'ai ôté* CELLE *de l'ambition, qui me servira peut-être ailleurs.*

(Le même, l. XXIX, à M. Vitart.)

CETTE PHRASE *et* CELLES *qui la suivent, deviennent claires.* (*Voltaire.*)

L'influence du luxe se répand SUR TOUTES LES CLASSES *de l'état, même* SUR CELLE *du laboureur.* (*Marmontel.*)

Vous serez seul de votre parti, peut-être; mais vous porterez en vous-même UN TÉMOIGNAGE *qui vous dispensera* DE CEUX *des hommes.* (*J.-J. Rousseau.*)

LA SATIRE *de Boileau sur l'homme est une de* CELLES *où il y a le plus de mouvement et de variété.* (*La Harpe.*)

On répétoit avec admiration LE NOM *des Solon et des Lycurgue avec* CEUX *des Miltiade et des Léonidas.* (*Thomas.*)

CETTE LOGIQUE *ne ressemble à aucune de* CELLES *qu'on a faites jusqu'à présent.*

Cette construction, dit M. *Boniface* (dans son Manuel des amat. de la l. franç., p. 167), contraire en effet aux lois de la grammaire, qui veulent que le pronom prenne le genre et le nombre du nom qu'il représente, peut être justifiée par la syllepse (253), figure dont les écrivains se servent fréquemment.

Il est vrai qu'on peut éviter cette construction en répétant le substantif, et que souvent même cette répétition est élégante; par exemple, *Marmontel* auroit pu dire : *L'influence du luxe se répand sur toutes* LES CLASSES *de l'état, même sur* LA CLASSE *du laboureur;* mais ce n'est pas là un motif pour proscrire ces sortes de phrases. Il y a plus, si le *Pronom* étoit accompagné de quelque chose qui en déterminât le nombre, de même que si la répétition du substantif produisoit un effet désagréable, il ne faudroit pas craindre d'employer le *Pronom.*

§. 3.

CELUI-CI, CELUI-LA.

Le Pronom *celui*, ainsi qu'on vient de le voir, n'a de lui-même qu'une signification vague; aussi exige-t-il toujours après lui un *qui* relatif qui en détermine le sens. Mais *celui-ci* et *celui-là* ont une signification fixe, par le moyen de *ci* et de *là*, qui en sont inséparables, et alors *celui-ci*, *celui-là* n'exigent ni *qui* ni *que.*

---

(253) La *syllepse*, comme on le verra à la *construction figurée*, a lieu lorsque les mots sont employés selon la pensée, plutôt que selon l'usage de la construction grammaticale. Par cette figure, on met souvent au singulier ce qui devroit être au pluriel, et au pluriel ce qui a rapport au singulier; nos meilleurs grammairiens voient de l'élégance dans ce tour, où d'autres ne voient qu'une faute.

> *Celui-ci*, glorieux d'une charge si belle,
> N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé.
> (*La Fontaine*, fab. 3.)

Ce seroit donc mal parler que d'en ajouter un immédiatement, et de dire : *Celui-là qui voudra être heureux*, etc.

Autrefois cependant on en faisoit usage :

> Mais qu'il soit une amour si forte
> Que *celle-là que* je vous porte,
> Cela ne se peut nullement. (*Malherbe.*)

> ... Le feu qui brûla Gomore
> Ne fut jamais si véhément
> Que *celui-là qui* me dévore. (*Voiture.*)

À présent on ne le tolère pas ; cependant lorsqu'il y a quelque chose entre ces *Pronoms* et le pronom *qui*, on permet l'emploi de ce relatif.

CELUI-LÀ *est deux fois grand, qui, ayant toutes les perfections, n'a pas de langue pour en parler.* (Pensée de Gracian.)

Celui-ci peut aussi être suivi du *qui* relatif dans une seule circonstance, c'est lorsque *qui* est le sujet d'une proposition incidente explicative, c.-à-d., qu'on peut retrancher, sans altérer le sens de la proposition qui a pour sujet *celui-ci* ou *celui-là* : CELUI-CI, *qui est déjà usé, vaut mieux que* CELUI-LÀ, *qui est tout neuf.*

Celui-ci, *celui-là* s'emploient quand il s'agit de personnes ou de choses présentes, mais avec cette différence que *celui-ci* sert à désigner un objet (personne ou chose) près de celui qui parle ; et *celui-là*, un objet moins près. Supposons qu'il soit question de deux livres placés sur une table, mais l'un à l'extrémité de la table, et l'autre presque sous ma main ; je dirai, en parlant du dernier, *donnez-moi celui-ci* (le plus près), et en parlant de l'autre, *donnez-moi celui-là* (le moins près).

La même règle s'observe quand les personnes ou les choses dont on parle, ne sont pas présentes ; c'est-à-dire, que *celui-ci*

se rapporte à ce qui a été dit en dernier lieu, comme étant plus près, et *celui-là* à ce qui a été dit auparavant, comme étant plus éloigné. Exemples.

La Folie et l'Amour jouoient un jour ensemble :
Celui-ci n'étoit pas encor privé des yeux.
(*La Fontaine*, l'Amour et la Folie.)

Tel est l'avantage ordinaire qu'ont sur la beauté les talents ; CEUX-CI *plaisent dans tous les temps,* CELLE-LÀ *n'a qu'un temps pour plaire.* (*Voltaire.*)

Un magistrat intègre et un brave officier sont également estimables ; CELUI-LÀ *fait la guerre aux ennemis domestiques,* CELUI-CI *nous protège contre les ennemis extérieurs.*
(*Regnier Desmarais*, p. 270. — *Restaut*, p. 119. — *Wailly*, — et le Dict. de l'*Académie.*)

§. 4.

CECI, CELA.

Les Pronoms démonstratifs *ceci*, *cela*, diffèrent des *Pronoms* dont on vient de parler, en ce qu'ils ne se disent proprement que des choses, et qu'ils n'ont point de pluriel.

Ceci, *cela* s'emploient quelquefois dans la même phrase, et en opposition ; alors *ceci* désigne l'objet qui est plus près de nous, et *cela*, l'objet qui en est plus éloigné ; comme : *Je n'aime pas* CECI, *donnez-moi de* CELA. (L'*Académie.*)

Quand le *Pronom cela* est seul, et sans opposition au *Pronom ceci*, il se dit, de même que *ceci*, d'une chose qu'on tient et qu'on montre : *Que dites-vous de* CELA ? CELA *est fort beau.* (L'*Académie.*)

Dans le style tout-à-fait familier, surtout dans la conversation, on dit *ça* au lieu de *cela*.

Le soir Alain fit un beau songe ;
C'est toujours ça.

Quelquefois *cela* se dit aussi des personnes ; par exemple, l'usage permet de dire, en parlant d'un enfant, mais dans le style familier : CELA *est heureux ;* CELA *ne fait que jouer.*
(Le Dictionn. de l'*Acad.* au mot *cela.*)

ARTICLE V.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX DÉMONSTRATIFS.

Les Adjectifs pronominaux démonstratifs sont *ce*, *cet*, *cette*, *ces*; ils sont toujours joints à un nom, dont ils restreignent la signification, et qu'ils modifient, en y ajoutant une idée d'indication.

De *cette* nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur?
Tes yeux ne sont-ils pas tout pleins de sa grandeur?
Ces flambeaux, *ce* bûcher, *cette* nuit enflammée,
Ces aigles, *ces* faisceaux, *ce* peuple, *cette* armée,
Cette foule de rois, *ces* consuls, *ce* sénat,
Qui tous de mon amant empruntoient leur éclat;
Cette poudre, *cet* or, que rehaussoit sa gloire,
Et *ces* lauriers encor témoins de sa victoire.
(*Rac.* Bérénice, act. I, sc. 5.)

L'*Adjectif pronominal* servant à déterminer la signification du substantif, il est évident que *ce* est *Adjectif pronominal demonstratif*, lorsqu'il précède un nom, soit seul, soit accompagné de son adjectif, comme *dans ce château*, *ce superbe monument*.

L'*Adjectif pronominal démonstratif*, ainsi qu'on a pu le remarquer dans les vers qui viennent d'être cités, se répète avant chaque substantif; on le répète aussi lorsqu'un nom est accompagné de deux *Adjectifs* qui ne qualifient pas le même substantif; comme dans cette phrase : CES *beaux et* CES *vilains appartements*. — Cette règle ayant été expliquée page 210 et page 266, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'en parler davantage.

ARTICLE VI.

DES PRONOMS RELATIFS.

La fonction des *Pronoms relatifs* est de rappeler dans le discours l'idée des personnes ou des choses dont on a

déjà parlé, afin de déterminer l'étendue du sens qu'on leur donne. On les appelle *relatifs* à cause de la relation ou du rapport qu'ils ont avec les noms ou les *Pronoms* qui les précèdent, et qui expriment les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée. Quand je dis : *Il y a bien des personnes* QUI *aiment les livres comme des meubles; qui* a rapport à *personnes*, et c'est comme si je disois : *Il y a des personnes*, LESQUELLES *personnes aiment les livres*, etc. De même, quand je dis : *L'or* QUE *nous recherchons tant, est*, etc., *que* se rapporte à *or*, et c'est comme si je disois : *L'or*, LEQUEL *or*, — et ainsi des autres *Pronoms relatifs*.

(*Restaut*, pag. 121 et 122.)

Ce nom ou *Pronom* qui précède le relatif, est ce qu'on appelle *antécédent*. Cet antécédent n'est pas toujours exprimé; dans bien des phrases il est sous-entendu, mais l'esprit le supplée aisément, et le place près du relatif qui s'y rapporte; dans cette phrase : *Il est étonnant que Henri IV ait péri sous le fer d'un assassin*, LUI QUI *n'étoit occupé que du bonheur de ses peuples; lui*, antécédent de *qui*, tient la place de Henri IV, exprimé auparavant. Mais dans cette autre : QUI *veut être heureux doit dompter ses passions*, le nom substantif est sous-entendu, c'est comme s'il y avoit : *L'homme qui veut être heureux*, etc. (*Lévizac*, p. 338, t. 1.)

NOTA. Dans un instant nous dirons ce que c'est qu'un Pronom *explicatif* et un Pronom *déterminatif*.

Les *Pronoms relatifs* ont encore la propriété de faire l'office de conjonction, en unissant deux membres de phrase; quand on dit : *Les biens de la fortune*, QUE *nous recherchons avec un si grand empressement, peuvent se perdre facilement;* le relatif *que* réunit en une seule phrase ces deux membres : *Les biens de la fortune peuvent se perdre facilement. — Nous recherchons avec empressement les biens de la fortune;* et il a de plus l'avantage de déterminer, avec le membre qui le suit, l'étendue du sens que l'on donne aux mots, *Les biens de la fortune*. (Même autorité.)

NOTA. Quelques Grammairiens, et, entr'autres, l'abbé de *Condillac*, donnent à ces Pronoms, le nom de *Pronoms conjonctifs*.

Les Pronoms relatifs sont *qui*, *que*, *quoi*, *lequel*, *dont*, *où*, *le*, *la*, *les*, *en*, *y*.

§. 1er.

QUI.

Qui est Pronom *absolu*, ou Pronom *relatif*.

Il est *Pronom absolu*, quand il n'a pas d'antécédent exprimé, et qu'il n'offre à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée; il signifie alors *quiconque*, *celui qui*, *celle qui*. Ex. :

> *Qui* se lasse d'un roi, peut se lasser d'un père.
> (P. *Corneille*, Nicom. act. II, sc. 1re.)

> *Qui* veut parler sur tout, souvent parle au hasard;
> On se croit orateur, on n'est que babillard.
> (M. *Andrieux*, Mém. de l'Inst. vol. IV, p. 443.)

> *Qui* ne fait des heureux, n'est pas digne de l'être.
> (*Des Boulmiers*.)

> Lâche *qui* veut mourir, courageux *qui* peut vivre.
> (*Rac.* le fils, P. de la Relig., ch. VI, vers 168.)

Qui absolu peut être sujet, ou régime. Il est sujet dans les exemples qui précèdent; il est régime dans QUI *aimez-vous?* DE QUI *parlez-vous?*

(*Regn. Desmarais*, p. 275. — *Wailly*, p. 201. — *Restaut*, p. 151.)

Qui est relatif, quand il a un antécédent exprimé, nom ou Pronom; en ce sens il signifie *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*. Exemples :

> Le premier *qui* fut roi, fut un père adoré.
> (L'abbé *Aubert*, Prologue, l. V, de ses fables.)

> L'amour avidement croit tout ce *qui* le flatte.
> (*Racine*, Mithr. act. III, sc. 4.)

Le premier QUI *versa des larmes, fut un père malheureux.*

QUI *absolu*, n'offrant à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée, ne s'emploie ordinairement qu'au masculin et au

singulier, c'est-à-dire, que les adjectifs qui peuvent s'y rapporter, sont mis au masculin et au singulier.

> *Qui* ne sait compatir aux maux qu'on a soufferts !
> (*Voltaire*, Zaïre, act. II, sc. 2.)

Il est cependant quelquefois suivi de noms qui marquent un féminin et un pluriel : comme quand on dit à une femme, QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNES ? et à un homme, QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNONS? (*Restaut*, p. 150. — *Wailly*, p. 201.)

Le QUI *absolu* ne s'emploie qu'en parlant des personnes ou des choses personnifiées, comme dans ces exemples :

QUI *est celui qui vient le premier de tous, nonchalamment appuyé sur son écuyer ?* (*Boileau*, les Héros de Roman.)

Dites-moi, je vous prie, lui demanda Clorinde, QUI *sont ces jeunes gens ?* (*J.-J. Rousseau*, Olinde et Sophronie.)

> *Qui* sont ces magistrats que la main d'un bourreau,
> Par l'ordre des tyrans, précipite au tombeau ?
> (La *Henriade*, ch. IV.)

On dit bien : *Il y avoit hier chez vous beaucoup de personnes;* QUI *sont-elles?* mais on ne dit pas : *Vous avez plusieurs raisons à alléguer contre ce que je dis;* QUI *sont-elles?* parce que le *Pronom* absolu *qui* ne s'emploie pas pour les choses; il faut dire : QUELLES *sont-elles?* ou prendre un autre tour.

(*Th. Corneille*, sur la 122e rem. de *Vaugelas*. — *Wailly*, page 200. — *Marmontel*, page 225.)

QUI *Pronom relatif* est tantôt sujet, et tantôt régime indirect; il est sujet dans ces phrases : *L'ame du souverain est un moule* QUI *donne la forme à toutes les autres.* (*Montesq.*, L pers. l. 99e.) — Il est régime indirect, toutes les fois qu'il est précédé d'une préposition : *L'enfant* À QUI *tout cède est le plus malheureux.* (*Villefré.*)

Lorsque *qui* est *sujet*, il se dit des *personnes* et des *choses*, et doit être préféré à *lequel, laquelle* : *L'homme* QUI *vit content de ce qu'il possède, est vraiment heureux.*

L'amitié est une ame QUI *habite deux corps, un cœur qui habite deux ames.* (Pensée d'Aristote.)

La manie de conquérir est une espèce d'avarice QUI *ne s'assouvit jamais.* (*Marmontel*, Bélisaire, ch. VIII.

(Le P. *Buffier*, n° 443. — D'*Olivet*, pag. 180. — *Th. Corneille*, sur la 122e rem. de *Vaugelas*. — *Restaut*, pag. 129. — Et *Wailly*, pag. 190.)

Il ne seroit pas permis de substituer dans ce cas le pronom *lequel* au pronom *qui*.

Cependant, comme *lequel* est susceptible de genre et de nombre, il y a bien des écrivains qui l'emploient volontiers pour prévenir les équivoques; mais il faut, autant qu'il est possible, choisir un autre tour.

(*Condillac*, chap. XII, page 216.)

Lorsque le relatif *qui* est *régime indirect*, il ne se dit que *des personnes* ou *des choses personnifiées* : *Il y a du plaisir à rencontrer les yeux de celui à* QUI *l'on vient de donner.* (*La Bruyère*, chap. IV, page 246.)

Le bonheur appartient à *qui* fait des heureux.
(*Delille*, P. de la Pitié, ch. II.)

Rochers à *qui* je me plains;
Bois à *qui* je confie mes peines. (*Marmontel*.)

La gloire À QUI *je me suis dévouée.* (*Vaugelas*.)

(*Th. Corneille*, sur la 64e rem. de *Vaugelas*. — L'*Académie*, p. 67 de ses observ., et son Dict., au mot *qui*. — D *Olivet*. pag. 180. — *Condillac*, pag. 218, et les Grammairiens modernes.)

Remarque. — Quand le relatif *qui* ne se dit ni des personnes, ni des choses personnifiées, on ne doit point le faire précéder d'une préposition.

(Le P. *Buffier*, n° 444. — *Condillac*, pag. 219.)

Il semble qu'en poésie, et dans le style élevé, il soit permis de déroger à ce principe. On lit dans *Corneille* :

Soutiendrez-vous un faix *sous qui* Rome succombe?
(*Pompée*, act. I, sc. 1.)

Dans *Racine* (la Nymphe de la Seine à la Reine) :

> Je t'amène, après tant d'années,
> Une paix *de qui* les douceurs,
> Sans aucun mélange de pleurs,
> Feront couler tes destinées.

Dans *J.-B. Rousseau* (Ode XVI) :

> Du haut de la montagne où sa grandeur réside,
> Il a brisé la lance et l'épée homicide
> *Sur qui* l'impiété fondoit son ferme appui.

Dans *Voltaire* (Alzire, act. V, sc. 4) :

> Je pardonne à la main *par qui* Dieu m'a frappé.

Cette inexactitude est excusable en poésie, où l'on met plus de force dans l'expression, et où l'on sait d'ailleurs que tout s'anime, et que l'on y personnifie souvent les objets.

(Mêmes autorités.)

Voyez plus bas ce que nous disons sur l'emploi du pronom *lequel*.

Le pronom *qui* n'a point par lui-même de nombre ni de personne; il prend le nombre et la personne de son antécédent, ou, si l'on veut, du nom ou du pronom auquel il se rapporte, et les communique au verbe dont il est le sujet; conséquemment on dira : 1°, *Moi qui* AI *parlé, toi qui* AS *parlé, lui* ou *elle qui* A *parlé; nous qui* AVONS *parlé, vous qui* AVEZ *parlé, eux* ou *elles qui* ONT *parlé*.

Parce que *qui* représente la première personne, dans *moi qui* AI *parlé, nous qui* AVONS *parlé*, les Pronoms *moi* et *nous* étant de la première personne; il indique la seconde personne dans *toi qui* AS *parlé, vous qui* AVEZ *parlé*, les Pronoms *toi* et *vous* étant de la seconde personne; enfin, *qui* désigne la troisième personne dans *lui* ou *elle qui* A *parlé, eux* ou *elles qui* ONT *parlé*, les Pronoms *lui, elle, eux* et *elles* étant de la troisième personne.

(MM. de *Port-Royal*, p. 132. — *Th. Corneille*, sur la 96e rem. de *Vaugelas*, p. 273. — L'*Académie*, p. 103 de ses Observ. — *Restaut*, etc., etc.)

2°. D'après le même principe, on dira :

> *Moi*, qui, loin des grandeurs dont il est revêtu,
> *Aurois* choisi son cœur, et cherché sa vertu !
> (*Rac.* Bérénice, act. I, sc. 4.)

Et non pas *auroit choisi.*

Si c'étoit moi qui voulusse, si c'étoit vous qui voulussiez, si c'étoit lui qui voulût, et non pas *si c'étoit moi qui voulût*, etc.
(Même autorité.)

Toutefois, *Racine* (dans Britannicus, act. II, sc. 3) a fait usage du Pronom *qui* à la troisième personne, quoique se rapportant à *moi :*

> Britannicus est seul : quelque ennui qui le presse,
> Il ne voit dans son sort que *moi* qui *s'*intéresse.

Geoffroi, un de ses commentateurs, n'a fait aucune remarque sur l'emploi de cette troisième personne, ce qui donne lieu de penser qu'il l'approuve; il dit seulement que *à son sort* seroit plus correct que *dans son sort.*

Et *Marmontel* (p. 49 de sa Grammaire) dit, sur ce vers, que *Racine* s'est exprimé comme il le devoit en pareil cas.

Sedaine, s'il est permis de citer *Sedaine* dans un ouvrage sur la langue, a, de même que *Racine*, dit dans son opéra de Richard Cœur-de-lion ;

> O Richard ! ô mon roi !
> L'univers t'abandonne ;
> Sur la terre il n'est donc que *moi*
> Qui *s'*intéresse à ta personne !

Et *Molière* a dit aussi (dans le C. imagin. sc. 2) :

> Ce n'est pas *moi* qui *se* feroit prier.

Mais *Domergue* (p. 306 de ses Solut. gram.) n'approuve ni *Racine*, ni *Sedaine*, ni *Molière*, et il pense que ces écrivains ont fait une faute que rien ne sauroit excuser; voici ses motifs :

Dans les verbes pronominaux, tels que *se repentir, s'intéresser*, etc., l'usage seul indique assez qu'il faut *me* à la première personne, *te* à la seconde, *se* à la troisième, et

que l'on dit, *je m'intéresse, tu t'intéresses, il s'intéresse.* *Qui* équivaut à *lequel : L'homme* QUI *est venu; l'homme,* LEQUEL *homme est venu.* — *Il n'est que moi* QUI *m'intéresse,* c'est-à-dire, *il n'est que moi,* LEQUEL *moi m'intéresse; il n'est que toi* QUI *t'intéresses;* c'est-à-dire, *il n'est que toi,* LEQUEL *toi t'intéresses,* etc. L'application à tous les cas est facile, de sorte que, pour connoître de quelle personne est le sujet *qui*, il ne faut pas considérer *qui* tout seul, ce *Pronom* n'étant pas plus doué de personnalité que *ce, grand, beau,* et autres mots de cette espèce; mais il faut faire attention au Pronom sous-entendu, qui a seul le droit de communiquer les accidents de la personne et ceux du nombre.

M. *Chapsal*, M. *Boniface*, M. *Serreau* et M. *Auger* (dans son Commentaire sur *Molière*, le Dépit am., act. III, sc. 7; et le Médecin malgré lui, act I, sc. 6), se rangent à l'avis de *Domergue*.

3°. On dira : *Vous parlez comme un homme* QUI ENTEND *la matière*, et non pas, QUI ENTENDEZ *la matière.* (*Domergue.*) — *Vous parlez en hommes,* ou *comme des hommes* QUI S'Y CONNOISSENT, et non pas *en hommes,* ou *comme des hommes* QUI VOUS Y CONNOISSEZ (*Lemare.*) — *Ce ne sont pas des gens comme vous, Messieurs,* QUI SE PERMETTENT *d'affirmer,* et non pas QUI VOUS PERMETTEZ. (*Le même.*) — *Paris est fort bon pour un homme comme vous, monsieur,* QUI PORTE *un grand nom et qui le soutient,* et non pas QUI PORTEZ, *et* QUI LE SOUTENEZ (*Voltaire*, let. 470); parce que, dans chacune de ces phrases, le relatif *qui* ne représente pas le *Pronom*, il représente le substantif qui le précède immédiatement et qu'on peut sous-entendre après lui; et, en effet, c'est comme si l'on disoit : *Vous parlez comme un homme,* LEQUEL HOMME *entend la matière.* — *Vous parlez en hommes,* LESQUELS HOMMES *s'y connoissent.* — *Paris est fort bon pour un homme,* LEQUEL HOMME, etc., etc.

Ce *substantif* que l'on est censé répéter après *lequel* dans ces phrases, en est donc réellement le sujet; et alors c'est lui qui a seul le droit de communiquer au verbe la personne et le nombre.

L'exemple des meilleurs écrivains vient fortifier cette règle. *Boileau* a dit (dans une de ses lettres à M. le duc de Vivonne) : *Etes-vous encore ce même* GRAND SEIGNEUR *qui* VENOIT *souper chez un misérable poète?*

Rousseau (Nouvelle Héloïse, p. 259, t. 1) : *Je suis sûr que, de nous quatre, tu es* LE SEUL *qui* PUISSE *lui supposer du goût pour moi.*

~~Racine~~ (Iphig., act. IV, sc. 3) : Rotrou

S'il vous souvient pourtant que je suis la *première*
Qui vous *ait* appelé de ce doux nom de père.

Montesquieu (Lett. pers.) : *Tu étois* LE SEUL *qui* PÛT *me dédommager de l'absence de Rica.*

Voltaire (l. à M. Caperonnier, juin 1762) : *Je suis* L'HOMME *qui* ACCOUCHA *d'un œuf.*

Le même (l. à M. Walpole) : *Ma destinée a encore voulu que je fusse* LE PREMIER *qui* AIT *expliqué à mes concitoyens les découvertes du grand Newton.*

Le même (l. à M. de Croimont) : *Vous êtes aussi* LE PREMIER *qui* AIT *commandé son souper chez soi.*

Le même : *Je pense que vous et moi nous avons été* LES SEULS *qui* AIENT *prévu que la destruction des Jésuites les rendroit trop puissants.*

Fénélon (dial. de Pithias et de Denis) : *Souviens-toi que je suis* LE SEUL *qui* T'A *déplu.*

Il est vrai que *Racine* a dit (dans Iphigénie, act. IV, sc. 4) :

Fille d'Agamemnon c'est *moi* qui, *la première*,
Seigneur, vous *appelai*, de ce doux nom de père.

(Dans Britannicus, act. III, sc. 3) :

Pour *moi*, qui, *le premier*, *secondai* vos desseins.

Et *Voltaire* (dans sa correspondance sur Shakespeare,

p. 417) : *C'est moi qui,* LE PREMIER, MONTRAI *aux François quelques perles que j'avois trouvées dans son énorme fumier.*

Et dans sa tragédie de Brutus (act. I, sc. 1) :

> C'est *vous* qui, le *premier, avez* rompu nos fers.

Mais le *qui* suivant immédiatement le mot *moi,* c'est à ce nom qu'il doit se rapporter. Le sens est, *c'est moi qui,* c'est-à-dire *lequel moi, vous appelai,* etc., et la preuve que le pronom *qui* ne se rapporte pas au mot *le premier,* c'est qu'on peut déplacer celui-ci et le mettre par exemple après le verbe. On peut dire : *C'est moi qui vous appelai* LA PREMIÈRE ; *c'est vous qui avez rompu* LE PREMIER, etc.

4°. Lorsque le relatif QUI est précédé d'un adjectif de nombre cardinal ou simplement d'un *adjectif,* c'est au pronom placé auparavant que se rapporte le relatif, et non pas à l'adjectif, qui, n'ayant par lui-même ni genre ni nombre, ne peut communiquer l'accord ; en conséquence il faut dire avec *Corneille :*

> N'accuse point mon sort, c'est *toi* seul qui l'*as* fait.
> (Cinna, act. III, sc. 4.)

Avec *Massillon* (Vices et Vertus des grands) : *C'est vous* SEULS (les riches et les puissants) *qui* DONNEZ *à la terre des poëtes lascifs, des auteurs pernicieux, des écrivains profanes.*

Avec *Dacier* (vie d'Annibal) : *Nous sommes ici* PLUSIEURS *qui nous* SOUVENONS *des grands succès que nous eûmes dans la dernière guerre.*

Avec J. J. *Rousseau* (la Nouv. Héloïse, l. I, pag. 7) : *C'est vous* SEULS *qui vous* CHARGEZ, *par cet éclat, de publier et de confirmer tous les propos de Milord Edouard.*

Avec *Collin d'Harleville : Je ne vois que nous* DEUX *qui* SOYONS *raisonnables.*

Avec M. *Jacquemard : Nous étions* DEUX *qui* ÉTIONS *du même avis.*

Avec *Marmontel* (dans Lausus et Lydie) : *C'est moi* SEUL *qui* SUIS *coupable.*

Parce que, dans ces exemples, ce sont les pronoms *toi*, *vous* et *nous*, antécédents de *qui*, qui communiquent la personne et le nombre au pronom relatif, et conséquemment au verbe.

Observez que l'on diroit : *Nous étions* DEUX *juges qui* ÉTOIENT *du même avis*, et non pas *qui* ÉTIONS *du même avis*, à cause du substantif *juges*, qui est l'antécédent du pronom relatif *qui*.

Quand c'est un *nom propre* qui précède le relatif *qui*, il n'est pas aisé de déterminer à quelle personne doit se mettre le verbe dont le *qui* rélatif est le sujet.

Comme aucun Grammairien n'a encore abordé cette question, c'est mon opinion que je suis obligé de donner; peu confiant dans mes propres lumières, je crains de m'égarer : j'appuierai du moins ce que je vais dire d'exemples choisis dans les meilleurs écrivains. Le lecteur, au surplus, fera de mon opinion l'usage qu'il jugera convenable; il me suffit de lui avoir donné cette preuve de mon zèle pour la perfection du langage.

Ou le *nom propre* indique la personne qui parle, et alors il tient la place de *moi*, Pronom de la première personne; ou le *nom propre* indique la personne à qui l'on parle, et alors il tient la place de *vous*, Pronom de la seconde personne; ou enfin le *nom propre* indique la personne de qui l'on parle, et alors il tient la place de *lui* ou d'*elle*, Pronom de la troisième personne.

Dans le premier cas, *qui* est de la première personne; dans le second cas, de la seconde personne; et dans le troisième cas, de la troisième personne. Je dirai donc : *Je suis Samson qui* AI *fait écrouler les voûtes du temple* ; car c'est moi Samson qui parle, c'est de moi-même que je parle et je me nomme; mon nom tient évidemment la place du Pronom *je*, et s'identifie avec ce mot; il en prend toutes les formes, il devient avec lui l'antécédent de *qui*, et, comme cet antécédent est de la première personne, je suis obligé de dire, *qui* AI *fait écrouler*, etc.

Fénélon vient à l'appui de cette opinion, lorsqu'il fait dire à Diomède (dans Télém. l. XXI): *Je suis Diomède, roi d'Étolie, qui* BLESSAI *Vénus au siège de Troie.* Dans cette phrase, il n'y a évidemment qu'un seul individu, qui est Diomède, et Diomède parle, et parle de lui; son nom tient donc lieu du Pronom *moi:* aussi *Fénélon* a-t-il mis le verbe à la première personne.

Mais je dirai: *Vous êtes Samson qui* AVEZ *fait écrouler les voûtes du temple,* parce qu'ici il est évident que c'est à Samson que je parle, et qu'alors le nom propre Samson tient la place du Pronom *vous;* conséquemment j'ai été correct lorsque j'ai mis le verbe à la seconde personne.

Fénélon vient encore à l'appui de cette opinion, lorsqu'il fait dire à Timon, dans son dialogue avec Socrate: *Je suis tenté de croire que vous êtes Minerve, qui* ÊTES *venue, sous une figure d'homme, instruire sa ville.*

Enfin je dirai: *Si vous étiez fort comme* SAMSON *qui* A FAIT *à lui seul écrouler les voûtes du temple, vous.....* parce que, dans cette phrase, ce n'est pas Samson qui parle, ce n'est pas non plus à lui que je parle, mais c'est de Samson que je parle, et j'en parle ici seulement pour le comparer avec la personne à qui j'adresse la parole: ce n'étoit donc ni à la première personne ni à la seconde personne que je devois mettre le verbe qui exprime l'action, mais c'étoit à la troisième personne, puisque, comme on vient de le voir, c'est d'une troisième personne que je parle.

Remarquez bien que, si dans chacun des cas dont il vient d'être parlé, nous avions fait précéder le nom propre du déterminatif CE, ou de tout autre déterminatif, et que nous eussions dit, par exemple: *Je suis ce Samson; vous êtes ce Samson,* etc., etc., alors, au moyen de ce déterminatif, de ce véritable adjectif, le mot *Samson* resteroit dans la classe des noms substantifs, et deviendroit l'antécédent de *qui;* et comme tout nom est de la troisième personne, il obligeroit le pronom

qui et le verbe à prendre la troisième personne. Conséquemment, au lieu de dire, comme on vient de le voir : *Je suis* SAMSON *qui* AI *fait écrouler; vous êtes Samson qui* AVEZ *fait écrouler;* on diroit : *Je suis* CE *Samson qui* A *fait écrouler; vous êtes* CE *Samson qui* A *fait écrouler*, ainsi que *Fénélon* a dit : *Je suis* LE SEUL *qui* T'AIT *déplu; — Domergue : Vous parlez en homme, ou comme* UN HOMME *qui* ENTEND *la matière.*

Lanoue (dans Mahomet II, act. II, sc. 5) :

> ....Oui, connois-moi, je suis *ce Grec* enfin
> Qui, dans ces mêmes murs, *balança* ton destin.

Et le traduct. de la Jérus. déliv. (ch. VII) :

Je suis CE TANCRÈDE *qui* A *ceint l'épée pour Jésus-Christ.*

Observez que, dans les phrases *interrogatives* ou *négatives*, le doute qu'elles expriment fait considérer le nom propre comme énonçant une troisième personne, et dès-lors demande que le verbe soit mis à la troisième personne.

Êtes-vous Samson qui FIT *écrouler les voûtes du temple? — Je ne suis pas Samson qui* FIT *écrouler*, etc.

N'êtes-vous plus cet Ulysse qui A *combattu tant d'années pour Hélène, contre les Troyens?*

(Mad. *Dacier*, trad. de l'Odyss. d'Hom., liv. XXII.)

On diroit cependant : *Est-ce vous, Samson, qui* FÎTES *écrouler les voûtes du temple?* parce que *Samson*, employé ici en apostrophe, forme une espèce d'incise, et que ce n'est point par conséquent à ce nom, mais au pronom *vous* que se rapporte le relatif *qui*.

Quand le Pronom relatif *qui* est sujet, il ne doit pas être séparé de son antécédent, si cet antécédent est un nom : *La* CONSCIENCE *est un* JUGE *incorruptible* QUI *ne s'appaise jamais : c'est un* MIROIR QUI *nous montre nos fautes ; un* BOURREAU QUI *nous déchire le cœur.* Ainsi, il n'est pas bien de dire : *Le* PHÉNIX *que l'on dit* QUI *renaît de sa cendre.* Il faut rappro=

cher le *qui* de son antécédent, et dire : *Le* PHÉNIX QUI, *à ce que l'on dit, renaît de sa cendre.*

(D'*Olivet*, 78e rem. sur *Racine*. — *Domairon*, pag. 115, t. 1. — *Lévizac*, pag. 341.)

À l'égard des phrases où *qui* est répété, comme dans cet exemple : *Un auteur* QUI *est sensé*, QUI *sait bien sa langue*, QUI *médite bien son sujet*, QUI *travaille à loisir*, QUI *consulte ses amis, est presque sûr du succès;* tous ces *qui*, par le moyen du premier, touchent immédiatement leur substantif, et rentrent par conséquent dans la règle.

(Mêmes autorités.)

Qui, employé absolument, c'est-à-dire, sans antécédent énoncé, est le sujet du verbe suivant; et le second verbe n'a ni ne sauroit avoir de sujet exprimé : l'antécédent sous-entendu du pronom *qui* en est le sujet. Dans ce vers :

Qui vit aimé de tous à jamais devroit vivre. (*Pradon*.)

Qui est le sujet du verbe *vivre*, et *celui*, antécédent sous-entendu du pronom relatif, est le sujet du verbe *devoir*.

(Le Dictionn. crit. de *Féraud*.)

On est donc fâché de lire dans la IVe satire de *Boileau* :

En un mot, *qui* voudroit épuiser ces matières,
Peignant de tant d'esprits les diverses manières,
Il compteroit plutôt combien, dans un printemps,
Guénaud et l'antimoine ont fait mourir de gens.

Cet *il* est de trop. (Même autorité.)

On répète le *Pronom* sujet *qui*, quand la clarté et le goût l'exigent. Par exemple, c'est le goût qui veut qu'on le répète dans cette phrase : *Ceux* QUI *écoutent la parole de Dieu*, QUI *en méditent les oracles sacrés;* QUI *souffrent avec joie les tribulations où ils sont exposés*, etc., mais il veut qu'on ne le répète pas dans celle-ci : *L'homme* QUI *aime la campagne et habite la ville, n'est point heureux.*

Voyez art. XX, §. 3, chap. des Verbes, dans quels cas le *qui* relatif demande le Subjonctif.

§. 2.

Que.

Ce *Pronom* est, de même que le Pronom *qui*, *Pronom absolu* ou *Pronom relatif*.

Il est *Pronom* absolu, quand il n'a pas d'antécédent exprimé, et alors il signifie *quelle chose? qu'est-ce que?* et s'emploie dans les phrases interrogatives, *que voulez-vous? que dit-on?*

Il est pronom relatif quand il a un antécédent; et alors il est des deux genres et des deux nombres, et, dans tous les cas, on peut lui substituer *lequel*, *laquelle*, etc., avec le nom dont il tient la place.

Trouverai-je partout un rival *que* j'abhorre?
(*Racine*, Androm., act. V, sc. 5.)

Songiez-vous aux douleurs *que* vous m'alliez coûter?
(*Le même*, Britannicus, act. II, sc. 6.)

La modestie ajoute au talent *qu'*on renomme,
Le pare, l'embellit : c'est la pudeur de l'homme. (L'abbé *Royou*.)

Que, relatif ou absolu, ne peut jamais être sujet; il est ordinairement régime direct, et quelquefois régime indirect : *Un grand cœur est aussi touché des avantages* QU'*on lui souhaite*, *que des dons* QU'*on lui fait.* Ici *qu'*, pour *que*, est régime direct.

Mais dans cette autre phrase : *Une fontaine ne peut jeter de l'eau douce par le même tuyau* QU'*elle jette de l'eau salée.* *Qu'* est mis pour *par lequel*, et est régime indirect.
(*Wailly*, pag. 182.)

Nota. Au chapitre des *Participes*, et au chapitre des *Conjonctions*, nous faisons beaucoup d'observations relatives aux *que* qui font la matière de ce paragraphe.

Et, comme il est essentiel, pour l'application des règles sur les Participes, de savoir distinguer le Pronom relatif *que* de la Conjonction *que*, nous en indiquons le moyen à chacun de ces chapitres; pour ne pas nous répéter, nous y renvoyons nos lecteurs.

§. 3.

QUOI.

Ce *Pronom* peut-être aussi, ou *Pronom absolu*, ou *Pronom relatif* : il est *Pronom* absolu, quand il s'emploie sans antécédent : QUOI *de plus aimable que la vertu?* et il est *Pronom* relatif, quand son antécédent est exprimé : *Je ne sais ce à* QUOI *il pense.*

Quoi, dans ces deux cas, se dit, non des personnes, mais uniquement des choses, et il garde toujours sa terminaison, sans égard au genre ni au nombre du substantif dont il rappelle l'idée. (*D'Olivet*, p. 181.)

Comme *Pronom* absolu, *quoi* signifie *quelle chose*, et il est surtout d'usage dans les phrases interrogatives, et dans celles qui marquent doute et incertitude : QUOI *de plus satisfaisant pour des parents que des enfants sages et laborieux?*

Il y a dans cette affaire je ne sais QUOI *que je n'entends pas.* (L'*Académie.*)

Il avoit je ne sais QUOI, *dans ses yeux perçants, qui me faisoit peur.* (Télém.)

Si *quoi* absolu est suivi d'un adjectif, il le régit avec la préposition *de;* et quant aux adjectifs qui peuvent se rapporter à ce *Pronom*, ils sont toujours au masculin et au singulier : *Le jour n'inspire point je ne sais* QUOI *de triste et de passionné comme la nuit.* (Télém.) — À QUOI *vous attendez-vous de fâcheux?* (L'*Académie.*)

(D'*Olivet*, p. 180. — *Restaut*, page 153. — *Wailly*, page 202.)

Comme *Pronom* relatif, *quoi* tient lieu du Pronom *lequel, laquelle;* il est des deux nombres et des deux genres, et toujours régime indirect : *La chose à* QUOI *l'avare pense le moins, c'est à secourir les pauvres.* (*Wailly.*) — *C'est encore ici une des raisons pour* QUOI *je veux élever Émile à la campagne.* (*J. J. Rousseau, Émile*, t. 1.) (*Mêmes autorités.*)

Observez que, dans ces exemples, on pourroit se servir de *lequel*, *laquelle*, *duquel*, *auquel*, etc.; et même, *Marmontel* est d'avis que l'usage et l'oreille désavouent l'emploi des Pronoms *quoi*, *de quoi*, *à quoi*, quand ils ont pour antécédent un nom déclinable.

Le Pronom *quoi* a une signification vague; c'est pour cette raison qu'on doit le préférer, lorsque son antécédent est *ce*, *voilà*, *rien*, qui n'ont pas une signification plus déterminée : *Les maladies de l'ame sont les plus dangereuses; nous devrions travailler à les guérir, c'est* À QUOI *cependant nous ne travaillons guère.* — VOILÀ DE QUOI *je voulois vous parler.* — *Il n'y a* RIEN *sur* QUOI *on ait plus écrit.*

Voilà *sur quoi* je veux que Bajazet prononce. (*Baj.* act. I, sc. 3.)

Dans ces phrases, *auxquelles*, *de quelles choses* et *sur lequel* ne vaudroient rien.

Cependant, comme il y a toujours un peu de bizarrerie dans les langues, on doit avec *rien* préférer *dont* à *duquel* et à *de quoi*. — *Il n'y a rien* DONT *Dieu ne soit l'auteur.*

(*Wailly*, page 197.)

De quoi a un usage étendu, et l'on s'en sert pour signifier *le moyen*, *la faculté*, *la manière*, enfin tout ce qui est nécessaire ou convenable pour la chose dont il s'agit. Dans ce sens, on l'emploie sans aucune relation : *Donnez-moi* DE QUOI *écrire.* — *Il est riche, il a* DE QUOI *être content.* — *Nous avons* DE QUOI *nous amuser;* mais il est employé relativement dans cette phrase, et dans toutes les autres de même nature : *J'écrirois volontiers si j'avois* DE QUOI.

(*Regnier Desmarais*, p. 280. — Et le Dict. de l'*Académie*.)

Enfin, lorsque le pronom *quoi* se trouve suivi de *que*, il signifie *quelque chose que*; en ce sens il demande le subjonctif, et s'écrit en deux mots :

Jamais un lourdaud, *quoi qu'il* fasse,
Ne sauroit passer pour galant. (*La Fontaine*, fable 65.)

Aux Pronoms indéfinis, nous parlerons de l'emploi du pronom *quoi* suivi de *que*.

Remarque. — On dit substantivement, un *je ne sais quoi*, pour dire certaine chose qu'on ne peut exprimer.

§. 4.

LEQUEL, LAQUELLE, DUQUEL, DE LAQUELLE, DONT.

De tous les *Pronoms relatifs*, *lequel* est le seul qui prenne l'article, encore cet article lui est-il si intimement uni qu'il ne s'en sépare jamais, et ne fait plus qu'un seul et même mot: il s'incorpore à *quel*, et dans son état naturel, et dans son état de contraction.

Lequel et *laquelle*, son féminin, peuvent se dire, tant au singulier qu'au pluriel, des personnes ou des choses. Mais l'usage ne les admet pas dans toutes les occasions où l'on auroit lieu de les employer.

On ne s'en sert presque jamais en sujet ou en régime direct, et les oreilles seroient blessées de ces expressions : *Dieu*, LEQUEL *a créé le ciel et la terre.* — *Les vertus* LESQUELLES *nous rendent agréables à Dieu.* — Il faut alors, pour parler purement, avoir recours au *Pronom relatif* QUI, et dire : *Dieu*, QUI *a créé le ciel et la terre.* — *Les vertus* QUI, etc.

(*Vaugelas*, 122e remarq. — *Condillac*, p. 126. — *Restaut*, p. 131. — *Wailly*, p. 195.)

Ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse, et qu'on ne doive même quelquefois employer *lequel*, *laquelle*, etc., en sujet et en régime direct, quand on veut éviter une équivoque, ou deux *qui* de suite qui auroient des rapports différents, et dire, par exemple : *C'est un effet de la divine Providence*, LEQUEL *attire l'admiration de tout le monde.* — *Aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, j'allai trouver l'homme qui m'avoit parlé du mariage de Mad. de Miramion*, LEQUEL *me parut dans les mêmes sentiments.* (*B. Rabutin.*) Mais dans ces occasions, il ne s'agit pas de l'élégance du style; il semble que le génie de la langue répugne à l'employer ailleurs.

(Mêmes autorités.)

Les Pronoms *lequel, laquelle*, sont d'un usage un peu plus étendu en régime indirect. Il est à propos, pour en faciliter l'intelligence, de faire ici une observation particulière sur le Pronom *lequel* régi par la préposition *de*.

Les *Pronoms relatifs*, quels qu'ils soient, précédés de la préposition *de*, ne supposent pas seulement un antécédent qui les précède, ils supposent encore ordinairement un autre nom substantif dont ils dépendent et avec lequel ils ont une liaison nécessaire. Ainsi dans cette phrase : *Henri IV*, DUQUEL *la bonté est assez connue ; duquel*, dont l'antécédent est *Henri IV*, a une liaison nécessaire avec le nom substantif *bonté* : DUQUEL *la bonté*. Quelquefois ce substantif est joint au Pronom *duquel*, comme on vient de le voir ; quelquefois il en est séparé par quelques mots, comme quand on dit : *Henri IV*, DUQUEL *on connoît assez la bonté*. Or, dans le premier cas, le *Pronom* peut se trouver avant ou après le nom substantif ; et comme on dit : *Henri IV*, DUQUEL *la bonté est assez connue ;* on dira : *Henri IV, à la bonté* DUQUEL *on a donné tant de louanges*. Ce qui fait le fondement des règles suivantes :

Quand le *Pronom relatif* est avant le nom substantif dont il dépend, l'usage ne souffre guère que l'on emploie *duquel* ou *de laquelle*, et que l'on dise, par exemple : *Le livre* DUQUEL *vous m'avez fait présent. — La religion* DE LAQUELLE *on méprise les maximes*, au lieu de dire : *Le livre dont. — La religion dont*, etc.

Mais si ce *Pronom* est après le nom substantif dont il dépend, *duquel* et *de laquelle* sont les seuls dont on puisse se servir en parlant des *choses* ou des *animaux*, et il faut dire : *La Seine, dans le lit* DE LAQUELLE *viennent se jeter l'Yonne, la Marne, et l'Oise. — Les moutons, à la dépouille* DESQUELS *les hommes doivent leurs vêtements*. (*Restaut*, p. 133.)

En parlant des *personnes*, il est souvent indifférent d'employer *de qui*, ou *duquel, de laquelle*. Quelquefois l'un a plus de grâce que l'autre, et c'est à l'oreille d'en décider.

Ainsi je puis dire : *Le prince à la protection* DE QUI ou DUQUEL *je dois ma fortune. C'est une femme sur le compte* DE LAQUELLE *il ne court pas de mauvais bruits ;* cependant *de laquelle* seroit ici à préférer à *de qui.*

Duquel ne se met après le nom substantif dont il dépend, que quand ce nom est précédé d'une préposition ; comme dans : *C'est une femme sur le compte* DE LAQUELLE, etc.

Au reste, il est bon d'observer qu'on ne doit mettre les Pronoms *duquel* et *desquels* après les noms substantifs dont ils dépendent, que quand il est indispensable de le faire, parce qu'il y a toujours dans cette transposition une certaine dureté qu'il faut éviter, et qu'à cet égard il n'y a pas d'autres règles à suivre que celle du goût et de l'oreille.

(Même autorité.)

Auquel, à laquelle sont d'un usage très-ordinaire, et presque toujours indispensable, quand il est question de *choses.* Ainsi il faut dire : *Le jardin* AUQUEL *je donne tous mes soins.* — *Les sciences* AUXQUELLES *je m'applique.*

Les Lapons danois ont un gros chat noir AUQUEL *ils confient tous leurs secrets, et qu'ils consultent dans leurs affaires.* (*Buffon*, Hist. nat. de l'homme.)

Mais, si l'on parle des *personnes*, on est libre d'employer *à qui* ou *auquel*, *à laquelle*, suivant que l'un ou l'autre conviendra mieux dans le discours ; et l'on peut dire également, *Dieu,* À QUI ou AUQUEL *nous devons rapporter toutes nos actions.* — *Il faut bien choisir les personnes* À QUI OU AUXQUELLES *on veut donner sa confiance.*

(Le Père *Buffier*, n. 444. — *Condillac*, p. 218. — *Restaut*, p. 134. — Et les gramm. mod.)

Quand ce sont des prépositions, autres que *de* ou *à*, qui régissent le *Pronom relatif*, on peut employer indifféremment *qui* ou *lequel*, *laquelle*, si l'on parle des *personnes*, et dire : *Songeons à fléchir le juge* DEVANT QUI OU DEVANT LEQUEL *nous devons paroître un jour.* — *On s'ennuie presque toujours avec ceux* AVEC QUI OU AVEC LESQUELS *il n'est pas permis de s'ennuyer.* (*La Rochefoucauld.*)

Mais, si l'on parle des *choses*, on doit se servir de *lequel*, *laquelle*, et dire : *Le bois* DANS LEQUEL *nous nous sommes promenés.* — *L'opinion* CONTRE LAQUELLE *je me déclare.* — *Le fauteuil* SUR LEQUEL *je suis assis.*

NOTA. *Qui*, comme nous l'avons déjà dit, p. 371, s'emploieroit cependant dans le cas où les choses seroient personnifiées : *L'oreille à qui l'on peut en imposer.* (*Vaugelas.*)

DONT, *Pronom relatif* des deux nombres et des deux genres, s'emploie lorsqu'on parle des choses ou des personnes; il se dit pour *duquel, de laquelle, desquels, desquelles, de quoi*, dans tous les cas où nous avons dit que l'on peut faire usage de ces *Pronoms*.

La lecture DONT *je fais mon amusement.* — *Le chien* DONT *l'attachement m'intéresse.* — *C'est un homme* DONT *le mérite égale la naissance.* (Th. Corneille.)

Mais dans les vers suivants on peut mettre *de qui* et *dont* :

... Il est un Dieu dans les cieux
Dont (*de qui*) le bras soutient l'innocence,
Et confond des méchants l'orgueil ambitieux.
(*J.-B. Rousseau*, Ode 4, l. I.)

Exemples où *duquel, de laquelle* ne sont plus d'usage :
Les méchants servent à éprouver un petit nombre de justes répandus sur la terre ; et il n'y a point de mal DONT *il ne naisse un bien.* (*Voltaire*, Zadig, ch. XX.)

Le premier pas, mon fils, que l'on fait dans le monde
Est celui *dont* dépend le reste de nos jours.
(*Le même*, l'Indiscret, act. I, sc. 1.)

Exemple où *dont* vaut mieux que *de quoi* : *Il n'y a rien dans le monde* DONT *Dieu ne soit l'auteur.* (*Restaut*, p. 138.)

Le *Pronom dont* ne doit jamais être précédé d'une préposition, et ainsi, dans le cas où il s'en trouve une, après le sujet auquel il se rapporte, *duquel, de laquelle*, doivent être préférés; on dira donc : *Les hommes* A *la faveur* DESQUELS *on aspire.* — *Les fleurs* SUR *le calice* DES-

QUELLES *repose l'abeille.* — *Le prince* À *la protection* DUQUEL *j'ai recours.*

On préfère aussi *duquel, de laquelle* à *dont*, si l'on craint quelque équivoque : *La bonté du Seigneur,* DE LAQUELLE *nous ressentons tous les jours les effets, devroit bien nous engager à observer ses commandements.*

(*Wailly*, p. 197. — *Lévizac*, p. 355, t. 1.)

Voyez, au chapitre où nous parlons de l'emploi du *Subjonctif*, dans quel cas on doit faire usage de ce mode avec le pronom *dont*.

(Le P. *Buffier*, n° 504. — *Wailly*, p. 271. — *Restaut*, 231.)

§. 5.

Où, D'OÙ, PAR OÙ.

Où est ou pronom absolu, ou pronom relatif.

Il est pronom absolu, quand il n'a pas d'antécédent : Où *allez-vous ?* Où *aspirez-vous ?* PAR où *commencerez-vous cet ouvrage ?* D'où *venez-vous ?*

(*Wailly*, p. 203. — *Restaut*, p. 53. — *Lévizac*, p. 360, t. 1.)

Comme pronom absolu, *où* se dit seulement par interrogation, ou avec des verbes, et des façons de parler qui désignent *connoissance* ou *ignorance.*

Où, d'où, par où sont pronoms relatifs, quand ils sont précédés d'un antécédent :

L'instant *où* nous naissons est un pas vers la mort.
(*Voltaire*, fête de Bellebat.)

Le ciel devint un livre *où* la terre étonnée
Lut, en lettres de feu, l'histoire de l'année.
(*Rosset*, P. de l'Agricult.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe *où* je suis attaché,
Vit dans l'état obscur *où* les dieux l'ont caché !
(*Racine*, Iphig. act. I, sc. 1.)

Henri IV regardoit la bonne éducation de la jeunesse comme une chose D'OÙ *dépend la félicité des peuples.*

Il n'y a pas un honnête homme qui voulût faire usage du moyen PAR où *cet intrigant est arrivé à la fortune.*

(*Regnier Desmarais*, p. 291. — *Wailly*, p. 199. — *Restaut*, p. 141.)

Où, *d'où*, *par où* ne se disent jamais que des choses ; ils sont des deux genres et des deux nombres, et ont souvent, dans le discours, plus de grâce que *duquel*, *dans lequel*, *par lequel*, dont ils font les fonctions ; cependant, on ne doit en faire usage qu'avec réserve, et quand les noms auxquels ils se rapportent, ou les verbes auxquels ils sont joints, marquent une sorte de localité physique ou morale ; on dira donc :

La maison D'où *je sors.* — *Le péril* D'où *l'on m'a sauvé.* — *Le péril* où *je m'engage ;* parce qu'il y a là une idée de localité.

(*Restaut*, page 142. — *Wailly*, page 199. — M. *Sicard*, page 214, t. II. — *Marmontel*, page 229.)

Cependant, comme ces petits mots *où*, *d'où*, *par où*, sont commodes, la poésie en a fait quelquefois usage dans des cas où il n'y a pas localité physique ou morale ; *Racine* a dit (dans Iphig. act. III, sc. 5 ; et dans Mithr. act. I, sc. 3) :

L'hymen *où* j'étois destinée.

Et dans Alexandre (act. II, sc. 2) :

Il ne reste que moi,
Où l'on découvre encor les vestiges d'un roi.

Mais, si ces licences sont permises à un grand poète, il est certain qu'elles ne le seroient pas dans la prose, et ce seroit bien certainement une faute que de dire *où* pour *à qui*, et *à laquelle* pour *en qui*, *en laquelle*, etc. (Même autorité.)

Ce seroit également une faute que de préférer d'*où* à *dont*, lorsqu'il s'agit d'origine, de race, et de ne pas dire comme *Boileau*, dans sa 5e Satire :

Sans respect des aïeux *dont* elle est descendue.

Comme *Racine* (dans Iphig., act. I, sc. 1) :

L'hymen vous lie encore aux dieux *dont* vous sortez.

(Dans Phèdre, act. IV, sc. 6) :

> Misérable! et je vis! et je soutiens la vue
> De ce sacré Soleil *dont* je suis descendue!

Enfin comme *Racine* le fils (dans son poème de la Religion, chant II) :

> Le corps, né de la poudre, à la poudre est rendu;
> L'esprit retourne au ciel, *dont* il est descendu.

Parce qu'alors, c'est une idée de relation, plutôt qu'une idée d'extraction qu'il s'agit d'exprimer.

Dont ne doit jamais être employé lorsqu'il s'agit d'un lieu quelconque, et qu'il est suivi d'un verbe qui marque l'action de *sortir*, de *venir*, etc.; c'est une idée d'extraction qu'on veut exprimer, c'est *d'où* qu'il faut employer.

Wailly a donc blâmé, avec raison, la phrase suivante d'un historien moderne : *Les alliés de Rome, indignés et honteux tout-à-la-fois de reconnoître pour maîtresse une ville* DONT *la liberté paroissoit être bannie pour toujours, commencèrent à secouer un joug qu'ils ne portoient qu'avec peine.* (*Marmontel* et *Domergue.*)

§. 6.

Le, La, Les.

Le, masculin singulier, fait au féminin singulier la. Les se dit pour les deux genres.

Ce pronom accompagne toujours un *verbe*, et se distingue en cela de l'article, qui accompagne constamment un *nom*. Ainsi dans ces vers :

> On dit que l'abbé Roquette
> Prêche *les* sermons d'autrui :
> Moi qui sais qu'il *les* achète,
> Je soutiens qu'ils sont à lui. (*De Cailly.*)

le premier *les* est article, et le second est pronom.

Le, Pronom, se dit des personnes et des choses, et est toujours régime direct :

> Si Dieu n'existoit pas, il faudroit *l*'inventer.
> (*Voltaire*, les trois Imposteurs.)

> Le vrai bien n'est qu'au ciel, il *le* faut acquérir. (*God.*)

Les succès couvrent les fautes, les revers LES *rappellent.* (*De Lévis*, 81e Max.)

Les Pronoms *le*, *la*, *les*, et en général les *Pronoms* en régime, se placent ordinairement avant les verbes dont ils sont le régime :

> Il n'est point de mortel qui n'ait son ridicule,
> Le plus sage est celui qui *le* cache le mieux.
> (*Regnard*, Démocrite, act. V, sc. 5.)

(L'*Académie* sur la 35e rem. de *Vaugelas*, page 39 de ses observ. — *Marmontel*, p. 191. — *Lévizac*, p. 325, t. 1.)

Quand plusieurs *Pronoms* accompagnent un verbe, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous* doivent être placés les premiers; *le*, *la*, *les* se placent avant *lui*, *leur;* enfin *en* et *y* sont toujours les derniers : et ce que nous avons dit au Pronom *me*, dans le cas où il y a deux verbes dans une même phrase, est applicable au Pronom *le*. (*Girard*, p. 330, t. 1; *Wailly*, p. 519.)

Voyez, à chacun des *Pronoms personnels*, ce que nous disons sur la place que ces Pronoms doivent occuper.

Le Pronom *le* peut tenir la place, soit d'UNE PROPOSITION ou d'UN VERBE, soit d'UN NOM, soit d'UN ADJECTIF.

1° Lorsque ce *Pronom* tient la place d'une proposition ou d'un verbe, il est invariable, parce qu'une proposition ou un verbe n'a ni genre ni nombre; exemples :

Si le public a eu quelqu'indulgence pour moi, je LE *dois à votre protection.* (*Condillac.*)

> Va je ne te hais point. — Tu *le* dois. — Je ne puis.
> (*Corneille*, le Cid, IV, 4.)

> J'aime donc sa victoire, et *je le* puis sans crainte.
> (Le même, III, 4.)

.... Asseyons-nous ici.
Qui ? moi, Monsieur ?
Oui, je *le* veux ainsi.
(*Voltaire*, Nanine, act. I, sc. 7.)

2° Lorsque ce *Pronom* tient la place d'un nom, soit commun soit propre, il se présente sous les mêmes formes que ce nom :

Miracle ! crioit-on : venez voir dans les nues
Passer *la reine* des tortues.
La reine ! — Vraiment oui ; je *la* suis en effet.
(*La Fontaine*, f. la Tortue et les deux Canards.)

Si c'est effacer les sujets de haine que vous avez contre moi, que de vous recevoir pour MA FILLE, *je veux bien que vous* LA *soyez*. (Le même, les Amours de Psyché.)

Ne me trompé-je pas en vous croyant ma nièce ?
— Oui, Monsieur, je *la* suis.
(*Boissy*, Pouvoir de la Sympathie, act. II, sc. 2.)

Tout homme devroit faire l'épitaphe la plus flatteuse de lui-même, et passer toute sa vie à LA *mériter.*

L'esclave vainement lutte contre sa *chaîne*,
L'intrépide *la* porte, et le lâche *la* traîne. (*Colardeau*).

À ces questions,

Êtes-vous Pauline ?	il faut répondre :	Je *la* suis.
Êtes-vous *la mariée* ?		Je *la* suis.
Êtes-vous *la maîtresse* du logis ?		Je *la* suis.
Êtes-vous *les héritiers* du défunt ?		Nous *les sommes*.

Dans toutes ces phrases, le substantif communique au Pronom les inflexions du genre et du nombre.

3° Lorsque ce Pronom tient la place d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement, il doit rester invariable, parce qu'un adjectif ne communique pas l'accord, mais le reçoit :

Catherine de Médicis étoit JALOUSE *de son autorité, et elle* LE *devoit être.* (Le *P. Daniel*, Hist. de France.)

La noblesse donnée aux pères, parce qu'ils étoient VERTUEUX, *a été donnée aux enfants afin qu'ils* LE *devinssent.*

(*Trublet.*)

Je veux être MÈRE, *parce que je* LE *suis, et c'est en vain que je ne* LE *voudrois pas être.*

(*Molière*, Les Amants magnifiques, act. I, sc. 2.)

Une pauvre fille demande à être CHRÉTIENNE, *et on ne veut pas qu'elle* LE *soit.* (*Voltaire*, Correspondance, p. 348.)

Je ne suis CONTENTE *de personne, je ne* LE *suis pas de moi-même.* (*Marivaux*, Jeux de l'Am. et du Has. II, 2.)

Dire, je suis chrétienne.
Oui..... Seigneur..... je *le* suis.
(*Voltaire*, Zaïre, act. II, sc. 2.)

A ces questions, { Êtes-vous *mariée?* / Êtes-vous *maîtresse* de ce logis? / Êtes-vous *héritiers* du défunt? } il faut répondre : { Je *le* suis. / Je ne *le* suis pas. / Nous *le* sommes. }

(*Beauzée*, Encycl. méth. au mot *le*. — *Girard*, pag. 332, t. I. — *Condillac*, pag. 205. — *Wailly*, pag. 138. — *Marmontel*, pag. 76. — M. *Lemare*, M. *Chapsal*, etc.)

Dans l'incertitude, voulez-vous savoir si le *Pronom* tient lieu d'un substantif ou d'un adjectif? substituez *lui*, *elle*, *eux*, *elles*; ou bien *tel*, *telle*, *tels*, *telles*, *cela*, suivant le genre et le nombre; la première substitution vous indiquera un substantif, la seconde un adjectif. (*Domergue.*)

Au surplus, voici sur quoi la règle que nous venons de donner est fondée. Il y auroit un défaut de sens, un défaut de rapport entre la demande et la réponse, si celle à qui l'on demande si elle est *veuve*, répondoit *je la suis*; car que signifieroit ce *la?* il signifieroit, *je suis la veuve*, la veuve dont vous parlez. Or ce n'est pas ce qu'on lui demande, mais seulement si elle est veuve indéfiniment; alors le substantif *veuve* est indéterminé, et dès-lors pris adjectivement. Conséquemment le pronom qui en tient la place ne doit pas s'accorder avec ce nom autrement qu'avec un adjectif, c'est-à-dire, qu'il doit rester invariable. (*La Harpe*, Cours de litt.)

Voyez, à l'article où il est question des degrés de signification et de qualification, page 254, dans quel cas le pronom *le* joint avec *plus*, *moins*, et *mieux* ne prend ni genre ni nombre.

Souvent un verbe a deux régimes, l'un direct, et l'autre indirect; par exemple, quand je dis : *Payez le tribut à César ; tribut* est le régime direct, *à César* est le régime indirect; or, si nous voulons mettre à la place de ces deux noms, deux *Pronoms*, la phrase alors sera ainsi conçue : *Payez*-LE-LUI; omettre le Pronom *le*, ce seroit une licence qui n'est permise ni en prose ni en poésie. Gresset n'est donc pas à imiter lorsqu'il dit, dans le Méchant (act. I, sc. 2) :

Je ne suis point ingrat, et je *lui rendrai* bien.

Il falloit, *je* LE *lui rendrai bien.*

Racine n'est pas non plus à imiter quand il dit, dans *les Frères ennemis* (act. II, sc. 3) :

Il veut que je vous voie, et vous *ne voulez pas ;*

Il devoit dire, *et vous ne le voulez pas.*

Mais on observera que cette tragédie est celle par laquelle *Racine* débuta.

(*D'Olivet*, p. 168. — *Vaugelas*, et *Th. Corneille*, 34e rem. — L'*Académie* sur cette rem. — *Wailly*, et plusieurs Gramm. modern.)

Le Pronom *le* ne doit également pas se supprimer dans cette phrase : *Quand je ne serois pas votre serviteur comme je le suis ;* et en effet, remplacez cette phrase par une semblable, mais en faisant usage de la négative, vous verrez alors qu'il faut nécessairement dire : *Quand je ne serois pas votre serviteur, comme en effet je ne* LE *suis pas*, plutôt que *comme en effet je ne suis pas*, qui seroit évidemment incorrect.

Cette règle est aussi applicable au Pronom *en*, et ce seroit une faute que de dire : *On ne peut pas avoir plus d'esprit qu'il n'a ;* rien à la vérité ne déplaît à l'oreille dans cette phrase, mais on connoîtra que le Pronom *en* y manque, si l'on met devant le verbe un autre sujet que le Pronom *il ;* comme si

l'on disoit, par exemple : *On ne peut pas avoir plus d'esprit que mon frère n'a*, au lieu de *que mon frère n'en a.*

(*Th. Corneille*, sur la 323e rem. de *Vaugelas.*)

Enfin il ne faut pas trop éloigner le Pronom *le* du substantif auquel il se rapporte. *Boileau* a fait cette faute dans le Lutrin (ch. III) :

Ce spectacle n'est pas pour amuser nos yeux,
Dit-il, le temps est cher; portons-*le* dans le temple.
. . . .
. . . .
Lui-même, se courbant, s'apprête à *le* rouler....

Ces deux *le* se rapportent au mot *Lutrin*, qui se trouve quatre vers plus haut. Cela n'est pas régulier.

Racine a fait la même faute dans Bajazet (act. V, sc. I) :

Hélas! je cherche en vain; rien ne s'offre à ma vue :
Malheureuse! comment puis-je *l'*avoir *perdue?*

Trois vers après on voit qu'il est question d'une lettre qu'elle avoit perdue. L'éloignement du *Pronom relatif* est d'autant plus irrégulier dans cette occasion, qu'il cause une équivoque, puisqu'on peut également le faire rapporter à *vue*, qui précède immédiatement l'expression *l'avoir perdue.*

(*Féraud.*)

Après ces règles sur l'emploi que l'on doit faire du Pronom *le*, il ne sera pas inutile de lire à la fin de ce chapitre, art. X, ce que nous disons sur la répétition des Pronoms, ainsi qu'une règle applicable à tous les Pronoms.

§. 7.

En.

En, Pronom relatif des deux genres et des deux nombres, se dit des personnes et des choses ;

Néron, bourreau de Rome, *en* étoit l'histrion.

(*Delille*, l'Homme des Champs, ch. I.)

Soyez moins épineux dans la société; c'est la douceur des mœurs, c'est l'affabilité qui EN *fait le charme.*

(*Voltaire,* Recueil de l. 1752.)

Le pronom *en* peut être considéré comme faisant tantôt les fonctions de régime direct, tantôt celles de régime indirect.

Il figure comme *régime direct* toutes les fois qu'il remplace un substantif, pris dans un sens partitif; dans un sens qui exprime une des personnes ou des choses dont on parle; comme dans cette phrase, où il est question d'amis : *j'*EN *ai rencontré,* et dans cette autre, où il s'agit de lettres : *j'*EN *reçois.* En effet, j'ai rencontré qui ? *des amis, quelques amis,* représentés par *en.* Je reçois quoi ? *des lettres, quelques lettres,* représentées par *en.* Ainsi donc *en* est régime direct des verbes *rencontrer, recevoir,* puisqu'il est l'objet de l'action qu'exprime chacun de ces verbes. C'est l'opinion de *Lévizac, Féraud, Caminade,* M. *Bescher* et de M. *Auger* dans son commentaire sur *Molière.*

Voici comment s'exprime M. Auger : Dans cette phrase du Médecin malgré lui (act. III, sc. 2) : « *Le bon de cette* » *profession est qu'il y a, parmi les morts, une honnêteté, une discrétion la plus grande du monde, et jamais* » *on n'*EN *voit se plaindre du médecin qui l'a tué* », le pronom *relatif* EN est un pluriel, régime direct du verbe *voir;* or, *jamais on n'en voit,* c'est-à-dire, *jamais on ne voit des morts.* Par conséquent, *qui l'a tué* est une faute; il falloit mettre *qui les a tués,* ou bien tourner ainsi la phrase : *on n'*EN *voit aucun se plaindre du médecin qui l'a tué.*

En est *régime indirect* quand il ne se rapporte pas à un substantif partitif. Ex : *Elle s'*EN *flatte, les nouvelles que j'*EN *ai reçues.*

En se place ordinairement avant le verbe dont il est le régime :

La vie est un dépôt confié par le ciel;
Oser *en* disposer, c'est être criminel. (*Gress.* Ed. III, act. IV, s. 7.)

Nourri dans le sérail j'*en* connois les détours.
(*Racine*, Bajazet, act. IV, sc. 7.)
(*Wailly*, et les Gramm. modernes.)

Si la religion étoit l'ouvrage de l'homme, elle EN *seroit le chef-d'œuvre.* (*De Bruix*.)

Toutes les fois qu'il s'agit de choses, l'usage varie sur le choix que l'on doit faire du Pronom *en*, ou des adjectifs possessifs *son, sa, ses, leur, leurs*, et les Grammairiens ont bien de la peine à se faire des règles; le seul moyen d'en trouver une, c'est d'observer quelques exemples.

On ne dira pas en parlant d'une rivière : *Son lit est profond*, mais *le lit* EN *est profond;* on dit cependant : *elle est sortie de son lit.* — On ne dira pas en parlant d'un parlement, d'une armée, d'une maison : SES *magistrats sont intègres;* SES *soldats sont disciplinés;* SA *situation est agréable*, il faut dire : *Les magistrats* EN *sont intègres; les soldats* EN *sont disciplinés; la situation* EN *est agréable.* On dit néanmoins : *Le parlement est mécontent de plusieurs de* SES *magistrats; l'armée a perdu une partie de* SES *soldats; cette maison est mal située, il faudroit pouvoir l'ôter de* SA *place.*

Cet examen fait, il est aisé d'établir pour règle que, s'il est question de choses qui ne soient pas personnifiées, on doit se servir du pronom *en*, toutes les fois qu'il peut entrer dans la construction de la phrase, et que, lorsqu'il est impossible de faire usage de ce pronom, on doit employer l'adjectif possessif *son, sa, ses, leur, leurs.* En effet, quoique ces adjectifs possessifs paroissent plus particulièrement destinés à marquer le rapport de propriété aux personnes, il est cependant naturel de les employer pour marquer ce même rapport aux choses, lorsqu'on n'a pas d'autre moyen; en conséquence on doit dire : L'*église a* SES *privilèges, le parlement a* SES *droits; la ville a* SES *agréments, la campagne a les* SIENS; par la raison qu'il n'est pas possible de substituer ici le Pronom *en*.

Mais on dira de la ville : *Les agréments* EN *sont préférables à ceux de la campagne;* d'une république : *Les citoyens* EN *sont vertueux;* du parlement : *Les membres* EN

sont éclairés; de l'église : *les privilèges* EN *sont grands*, par cela seul que le pronom *en* entre très-bien dans la construction de la phrase. Par la même raison, on dira : *Ce tableau a* SES *beautés; cette maison a* SES *agréments;* mais on ne dira point : SES *beautés sont supérieures*, SES *agréments sont grands;* il faut dire : *les beautés* EN *sont supérieures*, *les agréments* EN *sont grands.* (*Condillac*, p. 210, ch. X.)

Voltaire cependant s'écarte de cette règle, quand il dit :

Mais la mollesse est douce, et *sa* suite est cruelle.
(Zaïre, act. I, sc. II.)

Et, ainsi que le fait observer judicieusement M. *Chapsal*, *La mollesse est douce, et la suite* EN *est cruelle,* eût été plus correct; mais quelle différence de cette phrase lourde, languissante, au vers harmonieux que nous venons de citer!

Thomas, en comparant les Grands au marbre, dit :

S'ils ont l'éclat du marbre, ils ont *sa* dureté.

Je crois encore, dit le même professeur, qu'on n'oseroit le blâmer; quelle oreille assez peu délicate pourroit préférer *ils* EN *ont la dureté?* Les entraves de la versification peuvent faire pardonner cette faute, lorsque la phrase en acquiert plus d'élégance, d'harmonie ou de force.

§. 8.

Y.

Ce *Pronom relatif*, des deux genres et des deux nombres, s'emploie pour *à lui*, *à elle*, *en lui*, *en elle*, *sur lui*, etc., et il est d'un usage indispensable quand on parle des choses :

Tout mortel en naissant apporte, dans son cœur,
Une loi qui du crime *y* grave la terreur.
(*L. Racine*, Ép. sur l'Homme.)

J'ai connu le malheur, et j'*y* sais compâtir. (*Guichard.*)

*Fuyez les procès sur toutes choses; souvent la conscience s'*Y *intéresse, la santé s'*Y *altère, les biens s'*Y *dissipent.*

Mon trône vous est dû : loin de m'en repentir,
Je vous *y* place même, avant que de partir.
(*Rac.* Mithr. III, 5.)

Qui grave *dans lui*, je dois compatir *à lui*, la conscience s'intéresse *à eux*, je vous place *sur lui*, seroient autant de fautes contre la Grammaire.

Cependant, en poésie, et en prose lorsque le style est élevé, les auteurs, au lieu de *y*, emploient à la suite d'une préposition les *Pronoms* personnels *lui*, *elle*, *eux*, *elles*, quand les objets sont personnifiés.

Lorsqu'il s'agit des personnes, on ne fait ordinairement usage du *Pronom* relatif *y* que lorsqu'on les assimile en quelque sorte aux choses, et que le verbe qui les accompagne peut se dire également des personnes et des choses. Ainsi l'on dit : *En approfondissant les hommes, on* Y *découvre bien des imperfections.* On découvre également des imperfections dans les hommes et dans les choses.

Hors de là, on doit se servir, pour les personnes, des *Pronoms* personnels. On ne dira donc pas : *C'est un honnête homme, attachez-vous-*Y, mais *attachez-vous à lui*; en effet, on ne s'attache pas aux choses comme on s'attache aux personnes. Cependant l'usage permet de dire : *Je connois cet homme et je ne m'*Y *fie pas.* — L'usage veut aussi qu'on se serve de *y* dans les réponses aux interrogations : *Pensez-vous à moi? j'*Y *pense.* — *Travaillez-vous pour moi? j'*Y *travaille.*
(*Wailly, Féraud, Buffier, Marmontel*, M. *Chapsal.*)

Toutefois, beaucoup d'écrivains, les poëtes surtout, ont fait usage du Pronom *y*, en parlant des personnes :

Pour ébranler mon cœur,
Est-ce peu de Camille, *y* joignez-vous ma sœur?
(P. *Corneille*, Hor. II, 6.)

Prince, n'*y* pensez plus (*à Laodice*), si vous m'en pouvez croire.
(*Le même*, Nicom. IV, 5.)

N'*y* songeons plus. Allons, cher Paulin : plus j'*y* pense (*à Bérénice*),
Plus je sens chanceler ma cruelle constance.
(*Racine*, Bérénice, II, 2.)

On me dit tant de mal de cet homme, et j'Y en vois si peu. (*La Bruyère.*)

A chaque moment qu'on la voit, on Y (en elle) *trouve un nouvel éclat.* (*Télémaque.*)

Mais que doit-on conclure de là? que ce sont des licences que les poètes et les grands prosateurs se permettent; et si on les leur pardonne, il est certain qu'on ne les toléreroit pas dans la prose ordinaire.

Voyez, au chap. de l'Adverbe, ce que nous disons sur *y* adverbe.

ARTICLE VII.

DES PRONOMS INDÉFINIS.

La fonction des *Pronoms indéfinis* est de désigner les personnes et les choses sans les particulariser, et c'est à cause de ce défaut de précision qui se trouve toujours dans leur manière de désigner, qu'on les nomme indéfinis.

Ces Pronoms sont : *on*, *quiconque*, *quelqu'un*, *chacun*, *autrui*, *personne*, *l'un l'autre*, *l'un et l'autre*, *tel*, *tout*.

§ Ier.

ON.

On (254), toujours sujet, ne se joint jamais qu'avec la troi=

(254) Le mot *on* vient du latin *homo;* il a par conséquent le même sens que le substantif *homme*, que l'on trouve dans nos anciens auteurs. En effet, on disoit autrefois *hom*, *home*, *hon*, *omme*, *ome*, *om*, pour *homme* et pour *on*. (Voyez le Trésor de *Borel*, et les Glossaires de *Carpentier* et de *Ducange*; voyez aussi celui de M. *Roquefort.*)

Le Roman de la Rose, p. 282, dit, *beau gentilhom*, pour *beau gentilhomme*. — *Marot*, en ses ballades, page 321, dit : *Noé le bon hom*, pour *Noé le bon homme* : enfin *hom* se prononçoit *on*, dont on a ôté le *h* comme inutile.

Ce qui d'ailleurs vient à l'appui de l'opinion que nous nous sommes formée de l'origine du pronom *on*, c'est qu'il reçoit l'article *le* avec l'a=postrophe, comme le nom *homme*; en effet, nous disons l'on *étudie*,

sième personne singulière du verbe; et quoiqu'au singulier, il sert à exprimer une idée de multitude, d'universalité, et il n'est guère d'usage que dans les façons de parler indéfinies où aucun sujet n'est spécifié :

> *On* garde sans remords ce qu'on acquiert sans crimes.
> (*Corneille*, Cinna, II, 1.)

— On *ne doit pas attribuer à la religion les défauts de ses ministres.* (*Leclere.*)

> *On* relit tout *Racine*, *on* choisit dans *Voltaire*.
> (*Delille*, l'Homme des Champs, ch. 1er.)

On *ne surmonte le vice qu'en le fuyant.*
(*Fénél.* Télém. l. VII.)

Dans ces exemples, je fais usage d'une troisième personne singulière, après le Pronom *on*, et je ne désigne aucune personne, *qui garde, qui ne doit pas, qui relit*, et je n'en détermine pas le nombre.

(*Regn. Desmarais*, p. 245. — *Restaut*, page 89. — *Marmontel*, page 204. — Le Dict. de l'*Académie.*)

Le Pronom *on*, d'un usage très-étendu dans la langue françoise, ne se dit absolument que des personnes; toutefois on n'en fait point usage en parlant de Dieu; ainsi, au lieu de dire : *Au jugement dernier*, on *ne nous demandera pas ce que nous avons lu, mais ce que nous avons fait*, dites : *Dieu ne nous demandera pas*, etc. (*Wailly*, page 204.)

Pour la douceur de la prononciation on met, avant *on*, la lettre euphonique *l'*, ou plutôt l'article *le* dont l'*é* s'élide toujours avant une voyelle; et les mots après lesquels *l'on*

---

l'on *joue*, sans doute parce qu'on disoit autrefois l'*homme étudie*, l'*homme joue*; c'est qu'encore les Italiens se sont servis du mot *uomo*, et *uom*, pour signifier *homme* et *on*; et enfin, que les peuples septentrionaux, d'origine germanique, se servent également du mot *man* ou *mann*, *homme*, soit au singulier, soit au pluriel, là où nous nous servons de *on*.

(*Regnier Desmarais*, page 246. — Le P. *Buffier*, n° 395. — *Vaugelas*, 9e *rem.* — *Condillac*, VIIIe chap., page 205. — *Restaut*, p. 89, et plusieurs Grammairiens modernes.)

doit être employé plutôt que *on*, sont : *et*, *si*, *ou*, *que* et *qui* ; exemples :

Ce *que l'on* conçoit bien s'énonce clairement.
(*Boileau*, Art. poétique, ch. I.)

Pour paroître à mes yeux, son mérite est trop grand :
On n'aime pas à voir ceux à *qui l'on* doit tant.
(*Corneille*, Nicom. act. II, sc. I.)

C'est d'un roi (*Agésilas*) *que l'on* tient cette maxime auguste,
Que jamais on n'est grand qu'autant que l'on est juste.
(*Boileau*, Satire IX.)

Si L'ON *veut vivre tranquille, il faut mépriser les propos des sots, la haine des envieux, l'insolence des riches.*
(*Gaubertin.*)

Cependant dans le cas où le Pronom *on* seroit suivi de *le*, *la*, ou *les*, il ne faudroit pas faire usage de *l'* avant *on*, afin d'éviter un son désagréable ; on dira donc : *Je ne veux pas qu'*ON *le tourmente*, plutôt que, *je ne veux pas que* L'ON *le tourmente.*

Enfin *on* est en général préférable à *l'on*, et il seroit ridicule (255) de commencer une phrase, et même un alinéa, par *l'on* ; ainsi il est beaucoup mieux de dire : ON *naît musicien comme* ON *naît poète* (M. *de la Cépède.*) ; ON *met à l'abri des coups du sort ce que l'on donne à ses amis* (Martial.) ; que, L'ON *naît musicien*, etc., L'ON *met à l'abri*, etc.

(*Vaugelas*, 9, 10, et 11e rem. — *Th. Corneille* et l'*Académie* sur ces rem. — *Fromant*, page 157. — *Restaut* et *Wailly*.)

Le Pronom *on*, à cause de sa signification vague, est du genre masculin, comme l'indiquent les exemples ci-dessus ; cependant il y a des circonstances qui marquent si précisément qu'on parle d'une femme, qu'alors ce pronom a une signification plus déterminée, et adopte le genre féminin, qu'il communique à l'adjectif dont il est accompagné ; ainsi on pourroit dire à une femme :

---

(255) Ce seroit même une faute, parce que ce seroit prendre le mot *on* ou *homme* dans un sens défini, tandis que l'usage veut qu'il soit pris dans le sens le plus indéfini, le plus général, surtout au commencement de la période.

ON *n'est pas toujours* JEUNE *et* JOLIE. (L'*Académie*.)

Quelque mine que l'on fasse, ON *est toujours bien aise d'être* AIMÉE. (*Molière*.) — *C'est un admirable lieu que Paris, il s'y passe tous les jours cent choses qu'on ignore dans les provinces, quelque* SPIRITUELLE *qu'on puisse être.* (*Le même*, les Précieuses ridicules, sc. 10.)

Quand *on* a tout pour soi, que l'*on* est *fraîche et belle*,
S'attrister est bien fou. (*Le même*.)

On est plus *jolie* à présent;
Et d'un minois plus séduisant
On a les piquantes finesses.
(*Marm.*, mél. de litt., rép. à Volt.)

Demeurez pour servir aux femmes de modèle,
Montrez-leur qu'*on* peut-être et *jeune*, et *sage* et *belle*;
Sage sans pruderie, avec simplicité,
Que cela même ajoute un charme à la beauté.
(*Collin d'Harleville*.)

(Le Dictionnaire de l'*Académie*. — *Wailly*, p. 204. — *Marmontel*, p. 205. — M. *Lemare*, p. 373, note 151e, t. I, M. *Chapsal*, et M. *Sicard*, p. 139, t. II)

On peut être suivi aussi d'un adjectif ou d'un substantif pluriel; c'est lorsque le sens indique évidemment que ce pronom se rapporte à plusieurs personnes:

ON *n'est pas* DES ESCLAVES *pour essuyer de si mauvais traitements.* (L'*Académie*.) — *Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'*ON *est de se trouver* SEULS. (*La Bruyère*.) — *Personne n'est surpris de me voir passer l'hiver à la campagne;* MILLE GENS *du monde en ont fait autant;* ON *est toujours* SÉPARÉS, *mais on se rapproche par de longues et de fréquentes visites.* (*J. J. Rousseau*, l. au Maréch. de Luxemb.)

On n'a tous *deux qu'*un cœur qui sent mêmes traverses.
(*Corn.* Polyeucte, act. I, sc. 3.)

À l'occasion de ce dernier exemple, *Voltaire* (dans ses remarques sur *Corneille*) observe que cette expression ne paroît pas d'abord françoise, mais que cependant elle l'est: *Est*-ON *allé là?* dit-il, ON *y est allé* DEUX. C'est là

un gallicisme qui ne s'emploie que dans le style très-familier.

Il faut répéter le Pronom *on* avant chaque verbe auquel il sert de sujet : On *le loue*, on *le menace*, on *le caresse ; mais, quoi que l'on fasse*, on *ne peut en venir à bout.* Sans cette répétition, il semble que l'oreille ne seroit pas satisfaite ; aussi le goût en a-t-il fait une loi.

(Le P. *Buffier*, nº 1017.)

Toutefois, quand on répète ce *Pronom*, on doit toujours, pour éviter l'obscurité, le faire rapporter à un seul et même sujet ; par conséquent les phrases suivantes ne sont pas correctes : On *dit qu'*on *a pris telle ville.* — On *croit n'être pas trompé, cependant* on *nous trompe à tous moments.* — On *croit être aimé, et l'*on *ne vous aime pas.* — On *peut à-peu-près tirer le même avantage d'un livre, où l'*on *a gravé ce qui nous reste des antiquités de la ville de Rome.*

Dans la première phrase, le premier *on* se rapporte à ceux qui disent qu'on a pris telle ville, et le second à ceux qui l'ont prise. — Dans la seconde, le premier *on* se rapporte à ceux qui croient n'être pas trompés, et le second à ceux qui trompent ; et ainsi des autres phrases : mais le rapport sera le même, et la faute disparoîtra, si l'on dit : On *dit que telle ville a été prise ;* — On *croit n'être pas trompé, cependant* on *l'est à tous moments ;* — On *croit être aimé et* on *ne l'est pas ;* — On *peut tirer le même avantage d'un livre où* est *gravé, etc.*

(Le P. *Bouhours*, p. 240. — *Beauzée*, Encycl. méth. au mot *répétition.* — *Wailly*, p. 344. — *Domergue*, p. 62. — *Marmontel*, p. 206. — M. *Sicard*, p. 340, t. II.)

Tous les verbes, à l'exception des verbes unipersonnels de leur nature, peuvent être précédés du Pronom *on*. Ainsi on dit : On *aime*, on *est aimé*, on *tombe*, on *est puni*, on *se promène*, on *convient ;* mais on ne dit pas *on importe, on faut, on pleut*, parce que ces verbes ne peuvent avoir pour sujet le mot *homme*, dont, comme nous venons de le dire, s'est formé par corruption le Pronom *on ;* et qu'il est de prin-

cipe, ainsi qu'on le verra plus bas, qu'on ne peut pas, dans les verbes unipersonnels, mettre de nom à la place du Pronom *il*. (*Restaut*, page 316.)

Plusieurs personnes, accoutumées à lier le *n* final de *on* avec la voyelle suivante, suppriment le *n* qui doit caractériser la négation que le sens de la phrase exige; par exemple, au lieu d'écrire : *On* N'*a rien à faire, on* N'*est bon à rien*, elles écrivent, *on a rien à faire, on est bon à rien*.

Mais dans ces phrases *rien*, signifiant *néant*, *nulle chose*, *pas du tout*, et ayant conséquemment un sens négatif, demande évidemment la négative *ne*.

Si cependant on étoit embarrassé de savoir si l'on doit faire ou ne pas faire usage de la négative, on s'en assureroit en substituant le *Pronom* personnel *je* au Pronom *on*; c'est-à-dire que, si, dans cette phrase, ON *n'a rien à faire*, on employoit *je*, on verroit de suite que la négative est impérieusement exigée après le Pronom *je*; et en effet, *j'ai rien à faire*, choqueroit l'oreille la moins délicate.

§. 2.

QUICONQUE.

Ce *Pronom indéfini*, ordinairement masculin, n'a point de pluriel; il ne se dit que des personnes, et il signifie, *quelque personne que ce soit qui* :

> *Quiconque* a pu franchir les bornes légitimes
> Peut violer enfin les droits les plus sacrés.
> (*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

> Exterminez, grands dieux, de la terre où nous sommes,
> *Quiconque* avec plaisir répand le sang des hommes!
> (*Voltaire*, Mahomet, act. III, sc. 8.)

Quand le Pronom *quiconque* est employé dans le premier membre d'une phrase, on ne doit pas faire usage du Pronom

il dans le second membre : QUICONQUE *attend un malheur certain*, PEUT *déjà se dire malheureux*. (*Saint-Evremond*, l. à Mme de *Mazarin*.)

Quiconque est riche, est tout ...... (*Boileau*, 8e Satire.)

Le motif de cette règle, qui nous est donnée par *Vaugelas*, *Richelet*, *Féraud*, l'*Académie* et les Grammairiens modernes, est, comme le dit fort judicieusement *Féraud*, que *quiconque* renferme deux sujets, l'antécédent et le relatif; en effet c'est comme si l'on disoit : CELUI QUI *est riche*, IL *est tout*.

Cependant *Massillon* avoit coutume de mettre ce Pronom *il* après *quiconque*, lorsque le second verbe en étoit un peu éloigné : QUICONQUE *n'est pas sensible au plaisir si vrai, si touchant, si digne du cœur, de faire des heureux*, IL *n'est pas né grand ;* IL *ne mérite pas même d'être homme.*

(Humanité des Grands.)

D'*Olivet*, dans sa traduction des Pensées de *Cicéron*, a dit aussi : QUICONQUE *découvrit les diverses révolutions des astres*, IL *fit voir par-là que son esprit tenoit de celui qui les a formés dans le ciel.* (*Chap.* II, sur l'homme.)

Mais ni l'un ni l'autre ne sont à imiter.

Lorsque le Pronom *quiconque* a un rapport bien précis à une femme, on peut le faire suivre d'un adjectif féminin ; on pourroit donc dire à des dames : QUICONQUE *de vous sera assez* HARDIE *pour médire de moi, je l'en ferai repentir.*

(Le Dictionnaire de l'*Académie*. — *Wailly*, page 207. — M. *Sicard*, page 187, t. 2. — Le Dictionnaire critique de *Féraud*, — et *Domergue*, page 108 de son Manuel.)

Regnier Desmarais pense que ce qui donne lieu dans cet exemple à l'adjectif féminin dont *quiconque* est suivi, c'est que ce *Pronom* n'est plus employé indéfiniment, et qu'il est restreint et déterminé par *de vous ;* autrement il ne seroit pas d'avis de préciser le genre d'un mot dont la signification est si vague, si indéfinie.

§. 3.

QUELQU'UN.

Ce *Pronom* a deux significations différentes, selon qu'il est employé *absolument*, c'est-à-dire, sans rapport à un substantif; et selon qu'il est employé *relativement*, c'est-à-dire avec rapport à un substantif.

Quand il n'a pas rapport à un substantif, il signifie *une personne*; comme : QUELQU'UN *a dit que l'ame du monde est le soleil.* — QUELQU'UN *a-t-il jamais douté sérieusement de l'existence de Dieu?*

En ce sens, il ne se dit que des personnes, et ne prend le féminin ni le pluriel que quand il est sujet; on ne dit donc pas dans le sens absolu, *je connois* QUELQU'UNE; — ni au pluriel, *je connois* QUELQUES-UNS, *j'ai parlé à* QUELQUES-UNES.

(*Regnier Desmarais*, page 305. — Le P. *Buffier*, n° 478. — *Dangeau*, dans la première partie de son Traité sur le mot *quelqu'un*. — *Wailly*, page 205. — *Restaut*, p. 162.)

Mais quand *quelqu'un* a rapport à un substantif, il se dit des personnes et des choses, et se joint avec un nom ou un *Pronom* précédé du Pronom *en*, ou de la préposition *de*, et s'emploie aux deux genres et aux deux nombres; comme : *Connoissez-vous* QUELQUES-UNS DE *ces messieurs?* QUELQUES-UNES DE *ces dames? J'*EN *connois* QUELQUES-UNS, QUELQUES-UNES. — *Avez-vous encore de ces étoffes? Je crois* EN *avoir* QUELQUES-UNES. (Mêmes autorités.)

Quelquefois on emploie le Pronom *quelqu'un* tout seul, et cela arrive lorsque le nom est manifestement sous-entendu, et que le nom a été exprimé immédiatement auparavant, comme si l'on disoit : *Ces fleurs sont belles, mais* QUELQUES-UNES *ont des épines*; c'est-à-dire, *quelques-unes de ces fleurs.* — *Plusieurs de ces dames m'ont promis de ve-*

nir; il en viendra QUELQUES-UNES; c'est-à-dire, *il viendra quelques-unes de ces dames.*

(Le P. *Buffier*, nº 480. — *Regnier Desmarais*, p. 306.)

§. 4.

CHACUN.

Ce *Pronom* a, comme le Pronom *quelqu'un,* deux significations différentes; tantôt il s'emploie dans une signification générale et indéfinie, qui comprend aussi bien les hommes que les femmes, et alors il signifie *toute personne, chaque personne,* et ne peut jamais être mis au féminin : on s'en sert de même que du Pronom *quelqu'un,* et il ne se dit également que des personnes :

Le sens commun n'est pas chose commune :
Chacun pourtant croit en avoir assez. (*Valaincourt.*)

. . . . *Chacun* est prosterné
Devant les gens heureux. Sont-ils dans la misère?
On les plaint tout au plus; et l'on croit beaucoup faire.
(*Destouches,* le Dissipateur, V, 15.)

Tantôt *chacun* se dit par relation, soit à quelque terme qui précède, soit à quelque terme qui suit; et alors il a une signification individuelle et distributive dans laquelle il est susceptible de l'un ou de l'autre genre, suivant que le terme de sa relation est masculin ou féminin; en ce sens *chacun* se dit des personnes et des choses, comme : CHACUNE *d'elles fut surprise. — Ces tableaux ont* CHACUN *leur mérite.*

(*Féraud* et *Lévizac.*)

Observez que, quoique le nom régi par *chacun* soit au pluriel, le verbe se met toujours au singulier, parce que *chacun* a une signification distributive : *Chacune de ces femmes est très-attachée à son mari.* (*Fabre*, p. 145.)

CHACUN *de nous prendra son parti.* (M. *Lemare*, p. 42.)

CHACUN *des juges s'étoit adjugé le prix, en même temps que la plupart avoient accordé le second à Thémistocle.*
(*Barthelemy,* Voy. d'An. introd. partie II, p. 234.)

L'auteur moderne qui a écrit, CHACUN *d'eux furent d'avis,* devoit donc écrire, CHACUN *d'eux fut d'avis.*
(*Féraud,* Dict. crit.)

Quand *chacun* est suivi d'un nom ou d'un *Pronom,* il prend la préposition *de* à sa suite : *Eprouvez séparément* CHACUN *de vos amis, et voyez combien il y en a peu de sincères.*
(*Regnier Desmarais,* p. 307. — *Wailly,* p. 305. — *Féraud.*)

Il se présente sur l'emploi du Pronom *chacun,* par rapport aux adjectifs possessifs *son* et *leur,* une difficulté assez embarrassante; c'est de savoir dans quelles circonstances on doit, avec le mot *chacun,* employer un de ces deux *Pronoms* préférablement à l'autre.

Il est certain que *leur, leurs,* ne peut jamais être employé dans les phrases où il n'y a pas de pluriel énoncé, telles que celles-ci : *Il a donné à chacun sa part.* Le sens est entièrement distributif; il y a unité dans l'idée, il doit y avoir unité dans les mots. (*Wailly* et *Girard.*)

Ce n'est donc que dans les phrases où un pluriel fait contraste avec *chacun,* qu'il peut y avoir du doute. Dans ce cas il faut bien examiner auquel du nom pluriel, ou du distributif singulier *chacun,* répond directement l'adjectif *pronominal possessif.* (*Même autorité.*)

Si le rapport répond directement au distributif *chacun,* c'est à *son, sa, ses,* de figurer dans la phrase; s'il répond au nom pluriel, c'est *leur, leurs,* qui doit énoncer cette correspondance.

Le rapport répond directement au distributif *chacun,* et conséquemment on emploie, *son, sa, ses,* lorsque *chacun* est placé après le régime direct du Verbe :
(*Même autorité, et le Dictionnaire de l'Académie.*)

On se battoit pour avoir le pillage du camp ennemi; après

quoi le vainqueur et le vainqueur SE *retiroient,* CHACUN *dans* SA *ville.* (*Montesquieu,* Grand. et Décad. des Rom., ch. 1.)

Voulez-vous savoir ce que c'est que l'ode? contentez-vous d'en lire de belles. Vous en verrez d'excellentes, CHACUNE *en* SON *genre.* (*D'Alembert.*)

Tandis que les deux rois faisoient chanter des te Deum, CHACUN *dans son camp.* (*Voltaire,* Candide, ch. 3.)

Tous les habitants se sont engagés à ces fournitures, CHACUN *pour sa quote-part.* (*Girard.*)

Ils ont donné LEUR AVIS, CHACUN *selon ses vues.* (*Voltaire.*)

La plupart des commentateurs se sont donné la peine de dessiner cet édifice, CHACUN *à sa manière.* (*Le même.*)

Il faut remettre CES LIVRES, CHACUN *à* SA *place.* (L'*Académie.*)

— *Ils ont apporté des offrandes au temple,* CHACUN *selon* SES *moyens et* SA *dévotion.* (Même autorité.)

Le rapport répond directement au nom pluriel, et conséquemment on emploie *leur, leurs,* quand *chacun* précède le régime direct :

Les langues ont, CHACUNE, LEURS *bizarreries.* (*Boileau.*)

Les abeilles dans un lieu donné, tel qu'une ruche ou le creux d'un vieux arbre, bâtissent, CHACUNE, LEUR *cellule.* (*Buffon.*)

La nature semble avoir partagé des talents divers aux hommes, pour leur donner, à CHACUN, LEUR *emploi, sans égard à la condition dans laquelle ils sont nés.* (*J.-J. Rousseau.*)

Ils ont donné, CHACUN, LEUR *avis, selon leurs diverses vues.* (*Girard.*)

Les deux charrettes perdirent, CHACUNE, LEUR *essieu.* (*Domergue.*)

L'un de ces peintres excelle dans le dessin, et l'autre dans le coloris, deux mérites qui ont, CHACUN, LEURS *par-*

tisans. — *Ils ont payé,* CHACUN, LEUR *écot.* — *Ils ont apporté,* CHACUN, LEUR *offrande.* — *Ils ont rempli,* CHACUN, LEUR *devoir.* (L'*Académie*, au mot *chacun*, et au mot *mérite.*)

César et Pompée avoient, CHACUN, LEUR *mérite, mais c'étoient des mérites différents.* (L'*Acad.* au mot *mérite.*)

(*Wailly*, page 206. — *Condillac*, page 212, ch. IX. — *Lévizac*, page 374, t. I.) (256)

Lorsque le verbe n'a pas de régime direct, la difficulté est plus grande. Il faut alors examiner si le régime indirect n'est qu'accessoire, c'est-à-dire, s'il n'est qu'une espèce d'incise qu'on peut supprimer, sans que le sens principal en souffre; ou bien si ce régime indirect est lié, par le sens, d'une manière indivisible avec le verbe, de sorte qu'on ne pourroit le supprimer sans porter atteinte à la signification du verbe. Dans le premier cas, *chacun* doit être suivi de *son, sa, ses*, et dans le second, de *leur, leurs*. Ainsi on dira : *Tous les juges ont opiné,* CHACUN *selon* SES *lumières;* — *ils ont prononcé,* CHACUN *selon* SA *conscience*, parce qu'*ils ont opiné, ils ont prononcé* offrent un sens fini, et que les régimes indirects qui suivent expriment une circonstance particulière, dont l'esprit n'a pas absolument besoin pour être satisfait. Mais on dira avec *leur*: *Il vit Homère et Esope, qui venoient,* CHACUN, *de* LEUR *maison;* attendu que le verbe *venir* exprimeroit ici une action incomplète, si l'on retranchoit le régime indirect *de leur maison;* quand on vient de quelque lieu, le régime indirect est donc indispensable.

On doit remarquer que, presque toujours, quand le Verbe est neutre, ou employé neutralement, c'est-à-dire, sans régime direct, c'est *son, sa, ses* qu'il faut employer, parce qu'alors le Verbe a, par lui-même, une signification complète et indépendante du régime indirect, qui, dans ce cas, exprime une circonstance purement accessoire.

---

(256) Observez que, quand *chacun* est suivi de *leur, leurs*, il faut le mettre entre deux virgules; et que, quand il est suivi de *son, sa, ses*, il suffit de le faire précéder d'une virgule.

Chacun n'a point de pluriel; et *un chacun* a été long-temps usité. *Molière* a dit dans les Femmes Savantes (act. I, sc. 1):

> Chose étrange de voir comme avec passion,
> *Un chacun* est chaussé de son opinion!

Plusieurs autres écrivains, d'ailleurs estimables, l'ont aussi employé.

Mais, comme le font observer *Féraud*, *Wailly* et *Caminade*, *un chacun* est banni de la langue, parce que c'est une sorte de pléonasme.

Tout chacun est encore *plus suranné*.

> Sous ce tombeau gît Françoise de Foix,
> De qui tout bien, *tout chacun* souloit dire. (*Marot.*)

(Le Dictionnaire critique de *Féraud*.)

Voyez plus bas ce que nous disons sur le pronom *chaque*.

§. 5.

Autrui.

Ce *Pronom*, qui ne se dit que des hommes et des femmes, n'a ni genre ni nombre, et ne s'emploie qu'en régime indirect:

*L'honnête homme est discret; il remarque les défauts d'*AUTRUI, *mais il n'en parle jamais.* (*Saint-Evremont.*)

Autrui n'a proprement d'usage qu'avec les prépositions *à* et *de*, et jamais il n'est accompagné de l'article: *La générosité souffre des maux d'*AUTRUI, *comme si elle en étoit responsable.* (*Vauvenargues.*)

*Attendez d'*AUTRUI *ce que vous faites à* AUTRUI.

(Pensée de *Syrus.*)

> Heureux ou malheureux, l'homme a besoin d'*autrui*;
> Il ne vit qu'à moitié, s'il ne vit que pour lui.

(*Delille*, l'Homme des Champs, ch. II.)

Ne fais à AUTRUI *que ce que tu voudrois qui te fût fait à toi-même.* (L'*Académie.*)

Il est vrai que l'on dit *l'autrui*, pour dire *le droit d'autrui*,

comme dans cette phrase : *Sauf en autres choses notre droit, et l'*AUTRUI *en toutes ;* mais cette façon de parler est du vieux temps, et usitée seulement en termes de chancellerie et au palais.

(Le Dict. de l'*Académie*. — *Reg. Desmarais*, p. 305. — *Restaut*, p. 173. — *Wailly*, p. 212.)

Le mot *autrui* présentant quelque chose de vague et d'indéterminé, on ne doit point y faire rapporter les adjectifs possessifs *son, sa, ses, leur, leurs*, en régime simple, c'est-à-dire, quand les substantifs auxquels ils sont joints, sont sans préposition; et dans ce cas, il faut faire usage du relatif *en* et de l'article ; on dira donc : *En épousant les intérêts d'*AUTRUI, *nous ne devons pas* EN *épouser* LES PASSIONS. *Leurs passions* ou *ses passions* eût été une faute.

Mais on peut faire rapporter à *autrui* les Pronoms *son, sa, ses, leur, leurs*, en régime composé ou indirect, c'est-à-dire, quand les substantifs auxquels ces *Pronoms* sont joints, sont précédés d'une préposition : *Nous reprenons les défauts d'*AUTRUI, *sans faire attention à* SES ou *à* LEURS *bonnes qualités.*

(*Wailly*, p. 212. — *Lévizac*, p. 378.)

Cependant M. *Boinvilliers* n'est pas d'avis de permettre l'emploi du pronom *ses* ou *leurs*, à cause de la nature du Pronom *autrui*, qui est d'être indéfini, c'est-à-dire présentant quelque chose de vague et d'indéterminé.

Comme aucun autre Grammairien n'a traité cette difficulté, nous laisserons nos lecteurs juger du mérite de cette observation.

Vaugelas (504e remarque) pense que ce seroit mal s'exprimer que de dire : *Il ne faut pas désirer le bien* DES AUTRES, au lieu de, *il ne faut pas désirer le bien d'*AUTRUI, parce que *autre* a relation aux personnes dont il a déjà été parlé; si l'on disoit, *il ne faut pas ravir le bien des uns pour le donner* AUX AUTRES, on s'exprimeroit bien; mais, *il ne faut pas ravir le bien des uns pour le donner à* AUTRUI, ne seroit pas correct, par la raison que, quand il y a relation des personnes, il faut employer *autre*, et que, quand il n'y a point de relation, il

faut employer *autrui.* D'ailleurs, ajoute *Vaugelas*, *autre* s'applique aux personnes et aux choses; mais *autrui* ne se dit que des personnes, et toujours avec *les articles indéfinis.* (Il entend, mais toujours avec une préposition.)

Th. Corneille pense (sur cette remarque de *Vaugelas*) que peut-être ce ne seroit pas mal parler que de dire : *Il ne faut point faire* AUX AUTRES *ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait;* mais l'*Académie*, dans son Dictionnaire, dit : *Il ne faut pas faire* À AUTRUI *ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait;* et dans ses observations sur *Vaugelas* (p. 535), elle est, comme lui, d'avis que *autre* seroit une faute.

§. 6.

PERSONNE.

Personne est tantôt *Pronom* indéfini, et tantôt nom substantif : nous avons cru devoir *le considérer en même temps, sous ces deux points de vue*, afin que la différence de leur syntaxe fût plus sensible. Dans l'une et dans l'autre signification, il ne se dit jamais des choses.

Comme *substantif*, le mot PERSONNE a un sens déterminé; il est toujours accompagné d'un article ou d'un autre déterminatif, et on l'emploie au féminin et au singulier aussi bien qu'au pluriel. Exemples : *Il y a en Sorbonne* DES PERSONNES *très*-SAVANTES *et très*-DISCRÈTES, AUXQUELLES *on peut se fier pour la conduite de ses mœurs.* (Le *P. Bouhours.*) — LES PERSONNES *qui sont incapables d'oublier les bienfaits, sont ordinairement* GÉNÉREUSES. (*Th. Corneille*). — *La modération* DES PERSONNES HEUREUSES, *vient du calme que la bonne fortune donne à leur humeur.* (*La Rochefoucault.*) — *J'ai vu* DES PERSONNES *encore plus* VAINES *que ces deux hommes.* (*Girard.*) — *Je sais cette nouvelle* D'UNE PERSONNE *bien* INSTRUITE. (*Restaut.*)

(*Th. Corneille*, sur la 7e remarque de *Vaugelas*, et l'*Académie* p. 11 de ses observ. — *Reg. Desmarais*, p. 304. — *Girard*, 300. — *Restaut*, p. 164. — Les Gramm. mod.)

Vaugelas pense qu'il faut mettre au masculin les adjectifs et les pronoms qui se rapportent au substantif féminin *personne*, lorsque ces adjectifs en sont séparés par un grand nombre de mots : *Les personnes consommées dans la vertu ont, en toute chose, une droiture d'esprit et une attention judicieuse qui les empêchent d'être* MÉDISANTS.

(*Vaugelas*, 7e rem.)

Th. Corneille fait observer qu'il faut, pour que cette exception ait lieu, que l'adjectif ne soit pas joint au verbe qui a *personne* pour sujet ; car alors on seroit obligé de le mettre au féminin, quelque grand nombre de mots qu'il y eût entre le mot *personne* et cet adjectif ; ainsi on diroit : *Les personnes qui ont le cœur bon et les sentiments de l'ame élevés, sont ordinairement* GÉNÉREUSES, et non pas, *sont ordinairement* GÉNÉREUX, quoique cet adjectif *généreuses* soit fort éloigné du substantif *personne*.

Mais *Lévizac* et M. *Laveaux* sont d'avis que c'est une chose contraire aux principes généraux de toutes les langues qu'un mot puisse être présenté dans la même phrase, sous deux genres différents : et l'un et l'autre sont d'avis que si l'usage avoit établi une exception pour le mot *personne*, la raison devroit l'abolir.

Personne, comme Pronom, est toujours pris dans un sens indéterminé; il s'emploie sans article ni aucun autre déterminatif; il est toujours du masculin et du singulier, et soumet à la même forme les mots auxquels il se rapporte. — On s'en sert avec ou sans négation.

Accompagné d'une négation exprimée par *ne*, ce mot rappelle le *nemo* des Latins, il signifie *nul homme, nulle femme, qui que ce soit*, comme dans ces exemples : PERSONNE *ne sera assez* HARDI. (L'*Académie*.) — PERSONNE *ne sait s'*IL *est digne d'amour ou de haine*. (*Restaut*.) — PERSONNE *n'est aussi* HEUREUX *que vous*. (*Th. Corneille*.) — *Je n'ai vu* PERSONNE *de si* VAIN *que ces deux femmes*. (*Girard*.)

(Les autorités ci-dessus et le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Sans négation, *personne* s'emploie ordinairement dans les phrases qui expriment le doute, l'incertitude, ou qui sont interrogatives; et alors il signifie *quelqu'un*, comme dans ces exemples : *Je doute que* PERSONNE *ait mieux peint la nature dans son aimable simplicité, que le sensible Gesner.* — PERSONNE *a-t-il jamais raconté plus naïvement que La Fontaine?* (Restaut.) — *Y a-t-il* PERSONNE *d'assez* HARDI ? (L'*Académie.*)

(*Restaut*, p. 164. — *Wailly*, p. 208, — et le Dictionnaire de l'*Académie.*)

Enfin, *personne*, Pronom, ne se dit point des animaux : *Si la vieille araignée* (dit *Pluche*, Spect. de la Nat., Entret. IV) *ne peut trouver* PERSONNE *qui, de gré ou de force, lui abandonne ses filets, il faut qu'elle périsse, faute de gagne-pain;* il falloit dire : *ne trouve aucune araignée qui*, etc.

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

§. 7.

AUTRE.

Ce mot, des deux genres et des deux nombres, sert à distinguer les personnes et les choses, et s'emploie avec l'article ou ses équivalents.

On le regarde comme Pronom, quand il n'est joint à aucun substantif, et qu'il n'est pas accompagné du pronom *en* : *Un autre que moi ne vous parleroit pas avec autant de franchise.* —

(*Regnier Desmarais*, page 311. — *Restaut*, page 171, et le Dict. de l'*Académie.*)

On le regarde comme adjectif, quand il est joint à un substantif, ou qu'il est précédé du pronom *en*, auquel il se rapporte comme à son substantif. *Les anciens ne croyoient pas qu'il y eût un* AUTRE *monde.* — *Le temple de Salomon ayant été détruit, on* EN *rebâtit un* AUTRE *par l'ordre de Cyrus.* — AUTRE *temps*, AUTRES *mœurs.* (*Restaut.*)

Quelquefois *autre* a la même signification que l'adjectif

différent; comme dans cet exemple: *Un voyageur rapporte souvent les choses tout* AUTRES *qu'elles ne sont*, c'est-à-dire *tout-à-fait* DIFFÉRENTES *de ce qu'elles sont.* (Même autorité.)

Voyez ce qui est dit sur l'emploi du pronom *autrui*, page 412.

Remarque. — Doit-on écrire *en voici bien d'*UN *autre*, ou *en voici bien d'*UNE *autre?*

L'*Académie*, dans son Dictionn. (édit. de 1798), admet l'une et l'autre locution.

Trévoux écrit, *en voici bien d'*UNE *autre*.

Voltaire (dans les Filles de Minée), (dans la Prude, III, 7), (dans l'Écossoise, V, sc. dernière, et dans une de ses lettres à M. de Cideville) n'orthographie jamais autrement.

Legrand, dans sa comédie de la Nouveauté (act. I, sc. 5), et *Féraud* (dans son Dictionn. crit.) ont également suivi cette orthographe.

Mais on lit dans la comédie du Faux Noble, de *Chabanon*;

Dans le Méchant, de *Gresset* (acte III, sc. 9);

Dans le Jaloux sans amour de *Imbert* (acte V, sc. 18);

Et dans le Dictionn. de l'*Académie* (édit. de 1762).... *En voici bien d'*UN *autre.*

De sorte que la question ne paroît pas résolue. Cependant il nous semble que cette locution est elliptique; et, pour savoir si l'on doit écrire *une autre* ou *un autre*, il suffit de recourir au sens; ou, pour mieux dire, elle est l'abrégé de celle-ci: *en voici bien d'une autre sorte*, dont on se sert quelquefois dans la conversation. Le substantif *sorte* est donc le mot auquel se rapporte l'*adjectif numéral*; et, comme ce substantif est du genre féminin, il en résulte qu'on doit dire: *en voici bien d'*UNE AUTRE. La ressemblance de prononciation qui existe, jusqu'à un certain point, entre *d'une autre* et *d'un autre*, a sans doute induit en erreur l'écrivain inattentif, et

lui a fait indifféremment écrire, *en voici bien d'UNE autre*, et *en voici bien d'UN autre*. Nous nous bornons à indiquer le féminin comme plus correct, sans défendre l'usage du masculin, puisqu'un grand nombre d'écrivains en ont fait usage. Nous ajouterons seulement que, *en voici bien d'UNE autre*, outre l'avantage d'être plus exact, a en sa faveur un plus grand nombre d'autorités.

§. 8.

L'UN L'AUTRE.

Ce Pronom prend les deux nombres et les deux genres; il fait au féminin *l'une l'autre*, et au pluriel *les uns les autres*, *les unes les autres;* il se dit des personnes et des choses, et prend l'article avant chacun des deux mots qui le composent. On l'emploie conjointement ou séparément.

Employé conjointement, *l'un l'autre* exprime un rapport de réciprocité entre plusieurs personnes, ou entre plusieurs choses, c'est-à-dire ce que se font mutuellement plusieurs personnes ou plusieurs objets; alors le premier figure dans les phrases comme *sujet*, et le second comme *régime*. Aussi n'y a-t-il que *l'autre*, ou *l'un l'autre* qui prenne une préposition, si le mot auquel il se rapporte en exige une; exemple: *Ils médisent l'UN de l'AUTRE. — Est-il édifiant de voir des catholiques déchaînés les UNS contre les AUTRES? — Il a manqué aux égards que l'on se doit mutuellement les* UNS *aux* AUTRES.

(*Regnier Desmarais*, page 310. — *Restaut*, page 166. — Et *Wailly*, page 213.)

L'un l'autre, employé séparément, marque division de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, et ne forme pas alors un seul Pronom; il en forme deux qui figurent dans les phrases comme les substantifs, soit en qualité de sujet, soit en qualité de régime direct ou indirect.

Tous deux (Bossuet et Fénélon) *eurent un génie supérieur; mais* L'UN *avoit plus de cette grandeur qui nous élève, de cette force qui nous terrasse;* L'AUTRE, *plus de cette doucœur qui nous pénètre, et de ce charme qui nous attache.*
(*La Harpe,* Éloge de *Fénélon.*)

J'aime L'UN *et je déteste* L'AUTRE. — *Il donne à* L'UN *ce qu'il retire à* L'AUTRE.

L'un se met pour les personnes ou pour les choses dont on a parlé d'abord; *l'autre,* pour celles dont on a parlé en dernier lieu : *Charles XII, roi de Suède, éprouva ce que la prospérité a de plus grand, et ce que l'adversité a de plus cruel, sans avoir été amolli par* L'UNE *ni ébranlé par* L'AUTRE.
(*Voltaire.*)

Osons opposer Socrate même à Caton; L'UN *étoit plus philosophe, et* L'AUTRE *plus citoyen.* (*J. J. Rousseau.*)

Racine, La Fontaine, Fénélon, Massillon, Mably, Buffon, Barthélemy, Delille, etc., ont employé *l'un l'autre* dans les mêmes rapports que dans ces exemples.

Quand il est question de plus de deux personnes ou de plus de deux choses, le pronom *l'un l'autre* doit se mettre au pluriel; *Racine* n'est donc pas à imiter quand il dit :

Tous ses projets sembloient *l'un l'autre* se détruire.
(Athal. act. III, sc. 3.)

Puisse le ciel verser, sur toutes vos années,
Mille prospérités *l'une à l'autre* enchaînées! (*Bérénice,* act. V, sc. 7.)

Il devoit dire : *les uns les autres, les unes aux autres.*

§. 9.

L'UN ET L'AUTRE.

Ces mots expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses : ils ont les deux genres et les deux nombres, et prennent l'article.

On les met au rang des Pronoms, quand ils ne sont pas joints à un substantif; comme quand on dit, en parlant de deux auteurs : L'UN ET L'AUTRE *rapportent les mêmes circonstances;* et en parlant des différents partis qui divisoient Rome : *Ils se réunissoient* LES UNS ET LES AUTRES *contre l'ennemi commun.*

Ils sont adjectifs, quand ils sont joints à un substantif singulier : *J'ai satisfait à* L'UNE ET À L'AUTRE *objection. — Il n'y a guère d'homme qui se serve également de* L'UNE ET DE L'AUTRE *main.* (*Regnier Desmarais*, p. 309. — *Restaut*, p. 172.)

Observez que ce seroit mal s'exprimer que de dire *à l'une et l'autre objection, — de l'une et l'autre main*, ou comme Molière (*Mélicerte*, act. I, sc. 2):

Et qui parle le mieux de *l'un et l'autre* ouvrage.

parce que (comme on le verra au chapitre des Prépositions) la préposition doit être répétée avant les mots qui ne sont ni synonymes ni équipolents, et certainement il n'y a rien de plus différent que *l'un* et *l'autre.*

(*Vaugelas*, remarque 524e, et l'*Académie*, p. 557 de ses observ.; et M. *Auger*, dans son comment. sur la *Mélicerte* de Molière, act. I, sc. 2.)

Si les substantifs sont de différents genres, le masculin l'emporte, d'autant plus que *l'autre*, ayant la même terminaison pour les deux genres, peut être attribué au féminin : *Que ce soit penchant ou raison, ou peut-être* L'UN ET L'AUTRE.
(*Féraud*, au mot *autre.*)

Quand *l'un et l'autre* est employé comme régime, il suit la règle des Pronoms personnels, c'est-à-dire, qu'il doit être précédé de *les*, qu'on place avant le verbe. Ainsi, on ne doit pas dire, comme un des éditeurs des œuvres de Bossuet : *Calvin fit différentes professions de foi pour satisfaire* L'UN ET L'AUTRE (Zuingle et Luther); mais on dira, *pour* LES *satisfaire* L'UN ET L'AUTRE.

L'un et l'autre ne doit pas être confondu avec *l'un l'autre.* Quand je dis : *J'ai lu l'Iliade et l'Énéide*, L'UNE ET L'AUTRE

m'ont enchanté, ou *j'admire* L'UNE ET L'AUTRE; il n'y a pas là d'idée de réciprocité : *l'un et l'autre* exprime seulement le nombre *deux*; il est sujet de la première proposition, et complément de la seconde.

Mais si je dis : *Virgile et Horace s'aimèrent* L'UN L'AUTRE, outre l'idée de nombre, *l'un l'autre* marque ici une réciprocité d'amitié : Virgile aimoit Horace, et Horace aimoit Virgile.

(*Domergue*, Solutions gramm., p. 246.)

Phrases qui expriment le nombre deux, sans réciprocité :

Et *l'un et l'autre* camp, les voyant retirés,
Ont quitté le combat, et se sont séparés.

(*Rac.* les Frères ennem. act. III, sc. 3.)

Le destin, qui fait tout, nous trompe *l'un et l'autre.*

(*Voltaire*, l'Orphelin de la Chine, act. III, sc. 2.)

L'UN ET L'AUTRE *manifestèrent leurs vues dans le premier conseil qu'ils tinrent avant de commencer la campagne.*

(Introd. au Voy. d'Anacharsis, IIe part. 3e sect.)

L'un et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé.

(*Boileau*, Sat. IV.)

Phrases qui, outre l'idée de nombre, marquent une idée de réciprocité :

Les hommes ne sont que des victimes de la mort, qui doivent au moins se consoler LES UNS LES AUTRES.

(*Voltaire*, Siècle de Louis XV, p. 328, ch. XXXI.)

En ce monde il se faut *l'un l'autre* secourir.

(*La Font.* f. 16, liv. VI.)

Tous deux s'aidoient *l'un l'autre* à porter leurs douleurs;
N'ayant plus d'autres biens, ils se donnoient des pleurs.

(*Delille*, Poème de la Pitié, ch. III, parlant de l'infortuné Louis XVI, et de son auguste épouse.)

Alors il y a une faute dans ces vers de Piron :

> La Bretonne adorable a pris goût à mes vers ;
> Douze fois l'an, sa plume en instruit l'Univers :
> Elle a, douze fois l'an, réponse de la nôtre ;
> Et nous nous encensons tous les mois *l'un* ET *l'autre*.
> (La Métrom. act. II, sc. 8.)

car le sens indique une réciprocité de louanges, et alors il falloit dire : *Et nous nous encensons tous les mois* L'UN L'AUTRE.

Au contraire, *l'un et l'autre* étoit nécessaire dans ces vers de *Gombaud :*

> Une fois l'an, il me vient voir ;
> Je lui rends le même devoir.
> Nous sommes *l'un et l'autre* à plaindre :
> Il se contraint pour me contraindre.

parce qu'ici il n'y a pas d'idée de réciprocité.

(M. *Lemare*, page 231, n° 223. — *Domergue*, page 247 de ses Solut. gramm. et M. *Auger* dans son Comment. sur Molière, le Festin de Pierre, act. V, sc. 6.)

L'un et l'autre, joint à un substantif, n'est plus pronom indéfini, mais adjectif; alors on écrit : *l'un et l'autre* CHEVAL. (*Domergue.*) — *L'un et l'autre* CLIMAT, *l'une et l'autre* SAISON. (L'*Académie*, au mot *un*.) Le seul substantif reste au singulier, parce que la phrase est elliptique, c'est-à-dire, que les substantifs *cheval*, *climat*, *saison*, sont sous-entendus après *l'un*.

Nos meilleurs écrivains observent cette règle :

> *L'un et l'autre* RIVAL, s'arrêtant au passage,
> Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage. (*Boil.*, le Lutrin, ch. V.)

> Déjà, par une porte au public moins connue,
> *L'un et l'autre* CONSUL vous avoient prévenue.
> (*Rac.* Britann. act. I, sc. 2.)

> Et *l'un et l'autre* CAMP, les voyant retirés.
> (*Le même*, les Frères enn. act. III, sc. 9.)

De pareilles frayeurs mon ame est alarmée.
Comme elle, je perdrai dans l'*une et l'autre* ARMÉE (*).
(*Corneille*, les Hor, act. I, sc. 3.)

L'un et l'autre CONSUL suivre ses étendards.
(*Le même*, Pompée, act. II, sc. 2.)

S'étant ensuite informé plus en détail de ce qui s'étoit passé dans l'une et l'autre ARMÉE (*).
(*Voltaire*, le Monde comme il va.)

Non, mais il faut savoir que tout cet artifice
Ne va directement qu'à vous rendre service;
Que ce conseil adroit, qui semble être sans fard,
Jette dans le panneau *l'un et l'autre* vieillard.
(*Molière*, l'Étourdi, act. I, sc. 10.)

Pour la question de savoir si, après *l'un et l'autre*, *l'un ou l'autre*, *ni l'un ni l'autre*, le verbe qui accompagne chacune de ces expressions doit être mis au singulier ou au pluriel, nous remettons à en donner la solution lorsque nous parlerons de l'Accord du verbe avec son sujet.

§. 10.

TEL.

Tel, qui fait au féminin *telle*, est *Pronom* indéfini dans les phrases suivantes et autres semblables:

Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne:
La façon de donner vaux mieux que ce qu'on donne.
(*P. Corn.*, le Menteur, act. I, sc. 1.)

.. *Tel* dans la faveur vous vient importuner,
Qui n'attend qu'un revers pour vous abandonner.
(*Lagrange*, tragédie d'Athénaïs.)

Tel repousse aujourd'hui la misère importune,
Qui tombera demain dans la même infortune.
(*La Harpe*, Philoctète, act. I, sc. 4.)

En ce sens *tel* tient la place du substantif *homme*, ou du

(*) *Dans l'une et l'autre armée*, au lieu de, *dans l'une et dans l'autre armée*, est contraire à ce que nous avons dit page 420.

Pronom *celui*; il ne se dit que des personnes, et, ainsi employé sans substantif, il ne se met jamais *au pluriel*.

(*Regnier Desmarais*, page 281. — *Restaut*, page 174. — Et *Lévizac*, page 393, t. 1.)

Dans les phrases suivantes, où, pour ne pas donner à entendre de qui l'on veut parler, on dit, par exemple : *avez-vous vu un* TEL ? *tel* est substantif.

Mais *tel* doit être considéré comme adjectif, lorsqu'il sert à marquer la comparaison d'une personne ou d'une chose à une autre, sans exprimer par lui-même sous quel rapport cette personne ou cette chose est comparée ; comme quand on dit : *L'homme craint de se voir* TEL *qu'il est, parce qu'il n'est pas* TEL *qu'il devroit être.*

(*Fléchier*, Oraison fun. de M. de Montausier.)

C'étoit Vénus..................
Telle qu'elle est, quand les cheveux épars
....
................elle attend le dieu Mars.

(*Voltaire*, ce qui plaît aux Dames, conte.)

(*Restaut*, page 174. — *Lévizac*, page 393, t. 1.)

Il en est de même lorsqu'il est joint à un nom : *Il n'y a pas de* TELS *animaux.* (L'*Académie*.)

Tel s'emploie en poésie, tant au commencement du premier membre qui établit une comparaison, qu'au commencement de celui où elle est appliquée : TEL *qu'un lion rugissant met en fuite les bergers épouvantés*, TEL *Achille*, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*.)

Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête ;
....
....
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante idylle.

(*Boileau*, Art poétique, chant II.)

Ce que nous disons, p. 429, sur l'emploi du Pronom *quelque*, est d'autant plus nécessaire à lire après cet article, que souvent on confond ces deux *Pronoms*.

ARTICLE VIII.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX INDÉFINIS.

Les *Adjectifs* pronominaux indéfinis sont *chaque*, *quelconque*, *nul*, *aucun*, *pas un*, *même*, *plusieurs*, *tout*, *quel*, et *quelque*.

§. 1er.

CHAQUE.

Chaque n'est proprement qu'un adjectif, qui sert à marquer distribution ou partition entre plusieurs personnes ou plusieurs choses. Il est des deux genres, mais il n'est d'usage qu'au singulier, et il précède toujours le substantif, dont il ne peut être séparé par aucun adjectif ni préposition, comme on le pourra voir dans quelques-uns des exemples suivants :

> *Chaque* âge a ses humeurs, son goût et ses plaisirs.
> (*Régnier*, Satire V.)

> *Chaque* âge a ses plaisirs : chaque état a ses charmes ;
> Le bien succède au mal, les ris suivent les larmes.
> (*Delille*, trad. de l'Essai sur l'H.)

> *Chaque* passion parle un différent langage.
> (*Boil.* Art Poét. ch. III.)

(*Regnier Desmarais*, page 322. — *Restaut*, page 167. — Et *Wailly*, page 207.)

Chaque ne doit pas être confondu avec *chacun* ; et, en général, *chaque* se met toujours *avant* et *avec le substantif* ; c'est-à-dire avec le nom de la chose dont on parle, et il n'a point de pluriel : *A* CHAQUE *jour suffit sa peine.* (L'*Académie.*)

CHAQUE *âge a ses devoirs.* (*Rousseau*, Émile, l. V.)

(Le Dictionnaire de l'*Académie.*)

Chacun, au contraire, s'emploie absolument et sans substantif.

Chacun a son défaut où toujours il revient.
(*La Fontaine*, liv. III, fabl. 7.)

Chacun à son métier doit toujours s'attacher. (Le même, f. XC.)

CHACUN *en parle*, CHACUN *en raisonne*. (*L'Académie*.)

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau. (*Boil.* sat. XI.)

... *Chacun* pour soi-même est toujours indulgent. (*Boil.* sat. IV.)

Enfin plusieurs disent : *Le prix de ces objets est de six francs* CHAQUE ; c'est une faute, puisque, comme on vient de le voir, *chaque* doit toujours se mettre avant et avec son substantif.

Dès-lors l'abbé *Guénée* s'est exprimé incorrectement, lorsqu'il a dit en parlant de Salomon, *qu'il avoit douze mille écuries, de dix chevaux* CHAQUE ; il devoit dire, *de dix chevaux* CHACUNE. (Le Dictionn. crit. de *Féraud*.)

On trouvera, page 408 et suiv., tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur le Pronom *chacun*.

§. 2.

QUELCONQUE.

Cet adjectif pronominal, employé avec une négation, est à-peu-près le synonyme de *nul*, *aucun* ; il sert également aux deux genres, mais alors, comme ces deux mots, il n'a pas de pluriel, et il a cela de particulier, qu'il se met toujours à la suite d'un substantif, soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses : *Il n'y a chose* QUELCONQUE *qui puisse l'y obliger.* — *Il ne lui est demeuré chose* QUELCONQUE.
(*Regnier Desmarais*, page 316. — Et le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Employé sans négation dans le style didactique, il signifie *quel qu'il soit*, *quelle qu'elle soit*, et, dans ce cas, il a un pluriel : *une ligne* QUELCONQUE *étant donnée*, etc. — *Deux points* QUELCONQUES *étant donnés*. (Mêmes autorités.)

Regnier Desmarais et *Restaut* disent que ce mot est peu

usité. Il l'est davantage aujourd'hui, surtout dans cette dernière signification.

§. 3.

Nul, Aucun, Pas un.

Ces trois adjectifs, qui, comme on va le voir par les exemples suivants, s'emploient quelquefois sans que leur substantif soit énoncé, ont à-peu-près la même signification; cependant il n'est pas permis de faire, dans tous les cas, indifféremment usage de l'un ou de l'autre.

Nul.

Cet adjectif, qui paroît avoir une force plus négative que *aucun* et *pas un*, est le seul qui puisse bien s'employer d'une manière générale et absolue, c'est-à-dire, sans aucun rapport à ce qui précède dans le discours; alors il a la même signification que le mot *personne*, et n'est d'usage qu'au singulier masculin et en sujet :

Nul de nous, de sang froid, avouons-le sans honte,
N'envisage la mort..................
(*L. Racine*, Épître sur l'Homme.)

Nul n'est content de sa fortune,
Ni mécontent de son esprit. (Mad. *Deshoulières*, Réfl. 8.)

Nul à Paris ne se tient dans sa sphère. (*Voltaire*, Etr. aux sots.)

Nul *n'aime à fréquenter les fripons, s'il n'est fripon lui-même.* (*J.-J. Rousseau.*)

(*Restaut*, page 168. — Et le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Nul, joint à un nom, se dit en sujet ou en régime; il signifie *aucun*, et ne s'emploie qu'au *singulier*, masculin ou féminin : Nul *homme n'a été exempt du péché originel.* (*Trévoux*.) — *L'homme ne trouve* nulle *part son bonheur sur la terre.* (*Mass.* p. Carême.)

(*Lévizac*, page 385, t. 1.)

Nul bien sans mal, *nul* plaisir sans mélange. (*La Fontaine.*)

Cependant *nul* s'emploie au *pluriel*, mais c'est dans les phrases où il signifie, *qui n'est d'aucune valeur;* alors il se dit d'un contrat, d'un testament, ou d'autre acte, et ne se met jamais avant, mais toujours après son substantif : *ces effets sont* NULS. — *Toutes ces procédures sont* NULLES.

(Le Dictionnaire de l'*Académie.*)

AUCUN.

AUCUN est presque toujours pris dans une signification plus restreinte; c'est-à-dire qu'il a toujours rapport à un substantif de personne ou de chose, énoncé après, ou que l'esprit supplée aisément : AUCUN *contre-temps ne doit altérer l'amitié.*

(*Restaut*, p. 169. — Et *Wailly*, p. 217.)

AUCUN *physicien ne doute aujourd'hui que la mer n'ait couvert une grande partie de la terre habitée.* (*D'Alembert.*)

AUCUN *de nos grands écrivains n'a travaillé dans le genre de l'épopée.*

(*Voltaire*, Essai sur la Poésie épique, ch. IX, au mot *Milton.*)

Mais on ne diroit pas bien sans rapport à un substantif : AUCUN *n'a-t-il prêté l'oreille à ce que nous avons dit?* — *Je n'ai jamais rien demandé à* AUCUN.

Dites : PERSONNE *n'a-t-il prêté l'oreille*, etc. — *Je n'ai jamais rien demandé à* PERSONNE. (*Wailly.*)

Aucun se met quelquefois sans négation dans les phrases qui expriment l'interrogation ou le doute, et alors il peut se rendre par *quelque*, *quelqu'un;* comme quand on dit : *De tous les peintres y en a-t-il* AUCUN *qui ait mieux entendu que Le Moine, la magie du clair-obscur?* — *Je doute qu'il y ait* AUCUN *auteur sans défaut.* (*Wailly* et *Lévizac.*)

Cet Adjectif pronominal s'employoit autrefois au pluriel.

La Fontaine a dit (dans le mal Marié) :

J'ai vu beaucoup d'hymens, *aucuns* d'eux ne me tentent.

Montesquieu (8e l. Pers) :

*Je ne me mêlai plus d'*AUCUNES *affaires.*

J. B. *Rousseau* (Ode 1, liv. III) :

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune,
Protée, à qui le ciel, père de la fortune,
..........ne cache *aucuns* secrets.

Et Racine :

Aucuns monstres par moi *domptés* jusqu'aujourd'hui
Ne *m'ont* acquis le droit de faillir comme lui.
(*Phèdre*, act. I, sc. 1.)

Mais d'Olivet s'exprime ainsi, à l'occasion de ces vers de Racine : *Aucun* a un sens *affirmatif* et un sens *négatif*. Il a un sens *affirmatif* seulement en style du palais : *Ce fait est raconté par* AUCUNS (l'*Acad.*); et dans le style marotique : D'AUCUNS *croiront que j'en suis amoureux.* Alors il signifie *quelques-uns.*

Il a un sens négatif quand il signifie *pas un*, et alors il n'est usité qu'au singulier :

Aucun chemin de fleurs ne *conduit* à la gloire. (*La Fontaine.*)

À moins que le substantif auquel il se rapporte ne s'emploie qu'au pluriel : *Il n'a fait* AUCUNS FRAIS; *il n'a versé* AUCUNS PLEURS; *il ne m'a rendu* AUCUNS SOINS; *il n'a fait* AUCUNS PRÉPARATIFS. (*Acad.*)

Ainsi les exemples que nous avons cités précédemment, seroient incorrects aujourd'hui.

Fabre, *Wailly*, *Domergue*, etc., etc., ont approuvé cette règle. *Féraud* et M. *Auger*, dans son Commentaire sur Molière (*le Festin de Pierre*, act. III, sc. 4; et Don Garcie de *Navarre*, act. IV, sc. 3), qui la reconnoissent également bonne, pensent que la raison pour laquelle il ne faut pas se servir du pluriel dans aucun autre cas que ceux que d'Olivet a indiqués, c'est qu'*aucun* est toujours accompagné d'une négative qui exclut toute idée de *pluralité* : *Aucun* c'est *pas un ; qui n'en a pas un, n'en a pas du tout*, donc le pluriel ne peut convenir à cette expression.

Pas un.

Pas un s'emploie toujours, comme *aucun*, dans une signification restreinte et relative; toute la différence entre l'un et l'autre, c'est que *pas un* exprime une exclusion plus générale qu'*aucun*, et il modifie, comme cet adjectif, le nom qui précède ou qui suit; on ne s'en sert guère que dans le style familier : *il est aussi savant que* PAS UN.

Cette expression ne s'emploie point dans les phrases de doute. (*Restaut*, p. 169. — *Wailly*, p. 218.)

Pas un, adjectif, prend le genre féminin; mais il ne prend jamais le pluriel : *Il n'y a* PAS UNE *seule personne qui*... (*L'Académie.*)

Nul, aucun, pas un, veulent la préposition *de* avant le substantif ou le *Pronom* qui le suit, comme : NUL DE *tous ceux qui y ont été.* (*L'Académie.*) — *Il n'y a* PAS UN DE *ces livres que je n'aie lu.* — AUCUNE DE *vous ne peut se plaindre de ma conduite.* (*Lévizac*, page 388, tome 1er.)

§. 4.

Même.

Même est ou adjectif pronominal ou adverbe. Employé comme adjectif, il est variable; employé comme adverbe, il ne l'est point. La difficulté est donc de savoir dans quel cas il est ou adjectif ou adverbe.

Même est adjectif pronominal, quand il précède le substantif, et alors il le modifie par l'idée d'identité, comme dans ces phrases : *C'est* LE MÊME *soleil qui éclaire toutes les nations de la terre.* (*Restaut.*)

Pierre et Céphas, c'est LE MÊME *apôtre.* (*L'Académie.*)

LES MÊMES *vertus qui servent à fonder un empire, servent aussi à le conserver.* (*Montesq.*)

Dans ce cas, *même* répond à l'*idem* des Latins.

Même est encore adjectif, quand il modifie le substantif par une idée de similitude, de ressemblance. Dans cette phrase : *Vos droits et les miens sont* LES MÊMES.

Du berger et du roi les cendres sont *les mêmes.*

Même répond au *similis* des Latins.

Il est également adjectif, quand il est précédé de l'un des pronoms personnels *moi*, *toi*, *soi*, *lui*, etc.; comme dans : *moi-même*, *toi-même*, *soi-même*, *lui-même*, *elle-même*, *nous-mêmes* (257), *vous-mêmes*, *eux-mêmes*, *elles-mêmes.*

Ceux qui se plaignent de la fortune, n'ont souvent à se plaindre que D'EUX-MÊMES. (*Voltaire*, Siècle de L. XIV, t. I, L. c.)

Les pauvres murmurent contre la main qui les frappe; les riches oublient l'auteur de leur abondance, et les Grands ne semblent être nés que pour EUX-MÊMES.

(*Massillon*, Sermon sur le petit nombre des Élus.)

Ici, *même* modifie le substantif par l'idée d'identité simple, et il répond à l'*ipse* des Latins.

Enfin *même* est adjectif, quand il est précédé *d'un seul substantif* qui fait ou qui reçoit l'action du verbe. On dira donc : *Les Romains n'ont vaincu les Grecs que par les Grecs* MÊMES. (*Mably.*)

---

(257) On écrit *nous-même, vous même,* sans *s,* quand il n'est question que d'une seule personne :

Va, mais *nous-même* allons, précipitons nos pas.
(*Rac.*, Baj. act. IV, sc. 5. C'est Roxane qui parle.)

Vous voyez
Ce que nous possédons et *nous-même* à vos pieds.
(*La Fontaine*, les F. de Minée.)

Mais *vous-même*, ma sœur, est-ce aimer votre frère,
Que de lui faire en vain cette injuste prière?
(*Racine*, les Frères ennem. ac. II, sc. 3.)

Vous seul pouvez parler dignement de *vous-même.* (*Volt.* Henr. ch. I.)

C'est votre temps, ce sont vos soins, vos affections; c'est VOUS-MÊME *qu'il faut donner.* (*J. J. Rousseau.*)

On est obligé de contraindre l'enfant; il est triste, mais nécessaire de le rendre malheureux par instants, puisque ces instants MÊMES *de malheur sont les germes de son bonheur à venir.* (*Buffon.*)

Les meilleurs princes MÊMES, *pendant qu'ils ont une guerre à soutenir, sont contraints de faire le plus grand des maux, qui est de tolérer la licence et de se servir des méchants.* (*Fénélon*, Télém. l. III.)

Qui est-ce qui en pourra disconvenir; je ne dis pas de nos alliés, je dis de nos ennemis MÊMES, etc. (*Boileau*, Remercîment à MM. de l'*Académie.*)

Les Grecs *mémes* sont las de servir sa colère.
(*Racine*, Brit. act. II, sc. 6.)

Les bienfaits MÊMES *veulent être assaisonnés par des manières obligeantes.* (*Amelotte.*)

Les criminels, condamnés aux peines du Tartare, n'ont point besoin d'autres châtiments de leurs fautes, que leurs fautes MÊMES. (*Télémaque*, l. XVIII.)

Le mérite nous blesse et nous éblouit, et ne voulant pas nous défendre de nos vices, nous voudrions pouvoir ôter aux autres leurs vertus MÊMES. (*Massillon.*)

Cependant, à les entendre,
Leurs ramages sont si doux,
Qu'aux bords *mémes* du Méandre,
Le cygne en seroit jaloux.
(*J. B. Rousseau*, Ode à Malherbe, l. III.)

Les rochers MÊMES, *et les plus farouches animaux sont sensibles à de touchants accords.* (*Gresset.*)

Dans ces exemples, *méme* répond, comme lorsqu'il est précédé d'un pronom, à l'*ipse* des Latins; *les Romains n'ont vaincu les Grecs que par les Grecs* EUX-MÊMES, etc., etc.

Mais *méme* est considéré comme adverbe, et par conséquent invariable : 1°. Quand il modifie un verbe, comme dans ces phrases : *Nous n'irons pas à la campagne, nous n'avons pas* MÊME *envie d'y aller.*

Nous ne devons pas fréquenter les impies, nous devons MÊME *les éviter comme des pestes publiques.*

2°. Quand il est précédé de *plusieurs substantifs* qui font ou reçoivent l'action du verbe :

Les hommes, les animaux, les plantes MÊME *sont sensibles aux bienfaits.*

J'enlèverois ma femme à ce temple, à vos bras,
Aux dieux *même*, à nos dieux, s'ils ne m'exauçoient pas.
(*Voltaire*, Olimpie, act. III, sc. 3.)

Les plaisanteries, les agaceries, les jalousies MÊME *m'intéressoient.* (*J.-J. Rousseau.*)

Leurs états resserrés dans des bornes plus étroites, leurs plaintes, leurs jalousies, leurs fureurs, leurs invectives MÊME *ne les en convaincront-ils pas malgré eux?*
(*Boileau*, Remerc. à MM. de l'*Académie.*)

J'ai tout à craindre de leurs larmes, de leurs soupirs, de leurs plaisirs MÊME. (*Montesq.* 9e l. pers.)

D'autres femmes, des bêtes MÊME, *pourront lui donner le lait qu'elle lui refuse. La sollicitude maternelle ne se supplée point.* (*J.-J. Rousseau*, Émile, l. I.)

Le nombre des productions de la nature, quoique prodigieux, ne fait que la plus petite partie de notre étonnement; sa mécanique, son art, ses ressources, ses désordres MÊME *emportent toute notre admiration.*
(*Buffon*, Hist. nat. de l'homme, p. 15, t. I.)

Dans chacune de ces phrases, *même* répond à *et même, aussi, sans excepter*; c'est l'*etiam* des Latins : *Les hommes, les animaux*, ET MÊME *les plantes, les plantes* AUSSI, SANS EXCEPTER *les plantes, sont sensibles aux bienfaits.*

Quelques écrivains, et surtout des poètes, ont rendu variable *même* adverbe, et invariable, *même* adjectif; mais ce sont des licences qui ne doivent pas tirer à conséquence : les règles, lorsque surtout elles sont fondées sur la

raison, ne doivent point êtres violées, même par les grands écrivains.

§. 5.

Plusieurs.

Plusieurs, qui n'a point de singulier, est ou substantif ou adjectif pronominal.

Comme substantif, il est des deux genres, ne se dit que des personnes, et en désigne un nombre indéterminé : Plusieurs *ont cru le monde éternel.* — Plusieurs *se sont trompés, en voulant tromper les autres.*

(Le Dictionnaire de l'*Académie*. — M. *Lemare*, et plusieurs autres Gramm. modernes.)

Comme adjectif, *plusieurs* est également des deux genres; mais il se dit des personnes et des choses, et précède toujours le nom substantif qu'il détermine : Plusieurs *historiens ont raconté.* — *On le dit ainsi dans* plusieurs *gazettes.*

(Mêmes autorités.)

§. 6.

Tout.

On en distingue de cinq sortes :

1°. *Tout*, substantif, signifiant une chose considérée en son entier.... c'est le *totum* des Latins : Le tout *est plus grand que sa partie.* (L'*Académie*.) — En ce sens, il s'emploie tantôt avec l'article, et tantôt sans l'article; dans ce dernier cas, il signifie *chaque chose*, et est toujours du masculin et du singulier : *La jeunesse est présomptueuse; quoique fragile, elle croit pouvoir* tout. (*Fénelon*, Télém. l. I.)

Tout étoit adoré dans le siècle païen;
Par un excès contraire, on n'adore plus rien.

(La Religion, poème, chant VI.)

Tout *tombe*, tout *périt*, tout *se confond autour de nous.* (*Neuville*, Serm. sur le respect dans les temples.)

2°. *Tout*, adjectif, signifiant *tout entier*.... c'est le *totus*, l'*omnis* des Latins : Tout *l'homme ne meurt pas.* (M. *Lemare* et M. *Laveaux*.)

3°. *Tout*, adjectif, signifiant *chaque*...... c'est le *quisque* des Latins. — Dans ce sens, *tout* est toujours au singulier, et n'est jamais suivi de l'article ni d'un équivalent :

Tout éloge imposteur blesse une ame sincère.
(*Boileau*, Épître IX.)

Tout citoyen doit servir son pays :
Le soldat, de son sang ; le prêtre, de son zèle.
(*Lamotte*, aux Écriv. inut.)

4°. *Tout*, adjectif, signifiant une universalité collective... c'est l'*omnes* des Latins.— Toutes *les nouveautés en matière de religion sont dangereuses.*

Tous *les peuples qui vivent misérablement, sont laids ou mal faits.* (*Buffon*, Hist. nat. de l'homme.)

(M. *Lemare*, page 39.)

Dans cette même acception, *tout* peut accompagner non-seulement les adjectifs possessifs : *Employer* tout *son pouvoir*, toute *son industrie*, tout *son savoir*, toute *sa capacité pour son ami, c'est remplir un devoir;* mais encore les dix suivants: *Nous, vous, eux, ce, celui, ceci, cela, celui-ci, celui-là, le;* il se met toujours à la suite des trois premiers : *nous tous, vous tous, eux tous;* mais il figure avant les démonstratifs : *tout ce, tous ceux, tout ceci*, etc., *Le*, pronom, ne veut immédiatement *tout*, ni avant, ni après lui, mais le renvoie après le verbe, dans les temps simples, et entre l'auxiliaire et le verbe, dans les temps composés : *Je les ai* tous *éprouvés, et je les trouve* tous *très-bons.*

(*Lévizac*, page 394, t. I.)

5°. *Tout*, adverbe, signifiant *tout-à-fait*, *entièrement*, *quel-*

que (258).. c'est l'*omnino*, le *planè* des Latins. Dans ce sens il est *invariable*, quand il est placé avant un adjectif : *Ce sont des enfants* TOUT *pleins d'esprit. — Ces vins-là veulent être bus* TOUT *purs. — Les chevaux qui ont le poil roux sont ou* TOUT *bons ou* TOUT *mauvais.*

(L'*Académie* et Th. *Corneille*, observ. sur la 107[e] rem. de *Vaugelas*.)

TOUT *infaillibles qu'ils sont, les géomètres eux-mêmes se trompent souvent.*

(*Pascal*, Traité des démonstrations. Édit. de P. Didot.)

Nos vaisseaux sont *tout* prêts, et le vent nous appelle.
(*Racine*, Androm. act. III, sc. 1. même Édit.)

Les hommes, TOUT *ingrats qu'ils sont, s'intéressent toujours à une femme tendre, abandonnée par un ingrat.*

(*Voltaire*, Préface du commentaire sur Ariane.)

Il se soumet lui-même aux caprices d'autrui,
Et ses écrits *tout* seuls doivent parler pour lui.
(*Boileau*, Sat. IX, Édit. de P. Didot.)

C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps,
Qui *tout* blancs au dehors, sont *tout* noirs au dedans (259).
(*Boileau*, Disc. au Roi, même Édition.)

---

(258) *Tout-à-fait* est une expression adverbiale, et *entièrement* un adverbe ; comme tels ils sont invariables de leur nature. *Quelque*, placé avant un adjectif masculin, ou féminin singulier ou pluriel, est également invariable.

(259) Observez que, si, sans aucunement avoir égard à l'état, à la qualité des personnes et des choses dont il a été question dans tous ces exemples, on ne vouloit considérer que le nombre de ces personnes, ou de ces choses, on seroit obligé, pour exprimer sa pensée, de mettre *toute* avant l'adjectif féminin; ou bien, si l'adjectif se trouvoit au pluriel masculin ou féminin, de mettre *tous* ou *toutes*.

Ainsi au lieu de dire, par exemple, *les chevaux qui ont le poil roux sont ou* TOUT *bons ou* TOUT *mauvais. — Nos vaisseaux sont* TOUT *prêts. — Ces hardes sont* TOUT *usées*, etc., etc ; ce qui signifie *les chevaux qui ont le poil roux sont ou* TOUT-À-FAIT *bons ou* TOUT-À-FAIT *mauvais. — Nos vaisseaux sont* ENTIÈREMENT *prêts. — Ces hardes*

L'Ame est donc *tout* esclave ! une loi souveraine
Vers le bien ou le mal incessamment l'entraîne.
(*P. Corneille*, Œdipe, act. III, sc. 5; Édit. de M. Renouard.)

Cette simplicité même, TOUT *ennemie qu'elle est du faste et de l'ostentation*, etc. (*Le même*, Disc. à *L'Acad.* même Édit.)

La paresse, TOUT *engourdie qu'elle est, fait plus de ravage chez nous que toutes les autres passions ensemble.* (*La Rochef.*, note d'Amelot au mot *paresse.*)

Eucharis, rougissant et baissant les yeux, demeuroit derrière TOUT *interdite.*
(*Fénélon*, Télém. l. II, Édit. de M. Lequien, collationnée sur les 3 manuscrits connus à Paris.)

Baléazar a commencé son règne par une conduite TOUT *opposée à celle de Pygmalion.* (*Le même*, l. VIII, même Édit.)

TOUT *éclairée qu'elle étoit, elle n'a point présumé de ses connoissances.* (*Bossuet*, Orais. fun. de la Duch. d'Orléans, Édit. de P. Didot.)

Un torrent de plaisirs, une mer de clarté,
D'un bonheur inconnu m'inondent *tout entière.*
(*Delille*, Parad. perdu, l. IX.)

C'est Vénus *tout* entière à sa proie attachée.
(*Racine*, *Phèdre*, act. I, sc. 3. Édit. de P. Didot.)

Et mon ame à la cour s'attacha *tout* entière.
(*Le même*, Ath. act. III, sc. 3, même Édit.)

La cour est, ce me semble, à Marly TOUT *autre qu'à Versailles.* (*Racine*, l. à Boileau, même Édition.)

(*Vaugelas*, *Wailly*, *Domergue*, page 206 de ses Solutions Gramm. — M. *Lemare*, et les Gramm.)

---

sont TOUT-A-FAIT *usées,* on diroit : *les chevaux qui ont le poil roux sont ou* TOUS *bons ou* TOUS *mauvais ; les vaisseaux sont* TOUS *prêts ; ces hardes sont* TOUTES *usées ;* ou ce qui seroit encore mieux, on diroit : TOUS *les chevaux qui ont le poil roux sont ou bons ou mauvais ;* TOUS *les vaisseaux sont prêts,* puisque c'est du nombre de personnes ou de choses que l'on veut parler, et non de leur état.

La valeur, TOUT *héroïque qu'elle est, ne suffit pas pour faire les héros.* (*Massillon,* Orais. fun. de Turenne.)

EXCEPTION *Tout*, ayant la signification de *quelque, entièrement, tout-à-fait,* cesse d'être *invariable*, lorsque l'adjectif qu'il précède est féminin et commence par une consonne ou par un *h* aspiré: TOUTES *raisonnables qu'elles sont* — *C'est une femme* TOUTE *pleine de cœur.* (L'*Académie*, au mot *tout.*)

L'espérance, TOUTE *trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable.*
(*La Rochefoucauld*, au mot *espérance*, n° 1.)

La Grèce, TOUTE *polie et* TOUTE *sage qu'elle étoit, avoit reçu les cérémonies des dieux immortels et leurs mystères impurs.*
(*Bossuet*, Discours sur l'hist. univ.)

Cette jeune personne est TOUTE *honteuse de s'être exprimée comme elle l'a fait.* (L'*Académie.*)

Certes, tu me dis là une chose TOUTE *nouvelle.*
(*Molière*, l'Avare, act. II, sc. 6.)

REMARQUES. Il faut observer que *tout,* lorsqu'il précède l'adjectif *autre* suivi d'un substantif exprimé ou sous-entendu, a, dans ce cas, la signification de *chaque;* qu'il est alors adjectif, et conséquemment s'accorde :

TOUTE *autre place qu'un trône eût été indigne d'elle.*
(*Bossuet*, Oraison fun. de la reine d'Angleterre.)

Cette liberté a ses bornes comme TOUTE *autre espèce de liberté.* (*Voltaire*, Préf. du comte d'Essex.)

Cléopâtre aima mieux mourir avec le titre de reine, que de vivre dans TOUTE *autre dignité.*
(*Boileau*, Préf. du traité du Sublime.)

Voilà la paix dont j'ai joui, TOUTE *autre me paroît une fable ou un songe.* (Télém. l. IV.) — Sous-entendu *paix.*

Toute autre se seroit rendue à mes discours.
(*Racine*, Brit. act. IV, sc. 3.)

Sous-entendu *femme.*

Mais *tout*, suivi de *autre* et d'un substantif, redeviendroit

adverbe, et conséquemment *invariable*, si *tout* étoit précédé du mot *une;* alors *tout* signifieroit *entièrement*, et modifieroit l'adjectif *autre*. Ainsi Bossuet eût dit et écrit : *Une* TOUT *autre place qu'un trône eût été indigne d'elle.*

Tout est encore adverbe et alors *invariable*, quand il précède un autre adverbe; comme dans ces exemples : *La rivière coule* TOUT *doucement*. (L'*Académie*, au mot *tout*.)

Ces fleurs sont TOUT *aussi fraîches qu'hier.*
(*Ménage* et Patru, sur la 107ᵉ rem. de *Vaugelas*.)

La joie de faire du bien est TOUT AUTREMENT *douce que la joie de le recevoir.* (*Massillon*, Sermon sur la mort du pécheur.)

Cette dame est TOUT AUSSI *fraîche que dans son printemps.*
(*Th. Corneille* et les Gramm. mod.)

Je conclus que Cléon est assez bien chez elle.
Autre conclusion *tout aussi* naturelle.
(*Gresset*, le Méchant, act. I, sc. 2.)

EXCEPTION. *Tout*, placé avant l'adverbe *tant*, n'est pas adverbe, mais adjectif; il signifie alors *en quelque nombre que*, et s'accorde avec le mot qu'il modifie. On lit dans *J. Racine* (Alexandre-le-Grand, act. II, sc. 2) :

..... maître absolu de *tous tant* que nous sommes.

Dans *Racine* le fils (Poème de la Grâce, chant IV) :

..Dieu veut le salut de *tous tant* que nous sommes;
Jésus-Christ a versé son sang pour tous les hommes.

Dans *La Fontaine* (l'Homme et la Puce) :

Il semble que le ciel, sur *tous tant* que nous sommes,
Soit obligé d'avoir incessamment les yeux. (Fable 146.)

Dans le même écrivain :

....................*Tous tant* que nous sommes,
Nous nous laissons tenter à l'approche des biens. (Fable 149.)

Dans *Molière* (les Femmes Sav. act. III, sc. 2) :

Et je veux nous venger, *toutes tant* que nous sommes,
De cette indigne classe où nous rangent les hommes.

Dans *J. B. Rousseau :*

Un instinct né chez tous les hommes,
Et chez tous les hommes égal,
Nous force, *tous tant* que nous sommes,
D'aimer notre séjour natal. (Ode VII, l. 3.)

Enfin *tout* est adverbe quand il précède un gérondif, ou une préposition et un substantif, remplaçant l'un et l'autre un adverbe : *Elle lui dit cela* TOUT *en riant.* — *Elle sortit* TOUT *en grondant.* (L'*Académie.*)

Elle se tient TOUT *de travers. Leurs regards étoient* TOUT EN *feu. Leurs amis étoient* TOUT EN *colère.* (Caminade.)

Si bien donc que votre ame est *tout en* feu pour moi.
(*La Fontaine*, Climène, Comédie.)

Elle est *tout en* eau ; *tout en* sueur.
(*Th. Corneille*, Observ. sur la 107e rem. de Vaug.)

Ma muse *tout en* feu me prévient et te loue.
(*Boileau*, Discours au Roi. Édit. de P. Didot.)

Ismène est auprès d'elle ; Ismène *tout en* pleurs.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 6; même édit.)

Et quand il précède un substantif employé sans détermi= natif, et pour qualifier un autre substantif ou un pronom : *Cette femme est* TOUT *œil et* TOUT *oreille*, TOUT *yeux et* TOUT *oreilles.* (L'*Académie*, et Th. *Corneille*, obs. sur la 107e rem. de Vaug.)

Ce diable étoit *tout* yeux et *tout* oreilles.
(*La Fontaine*, fable 244, Belphégor.)

Les François sont TOUT *feu pour entreprendre.*
(*J.-J. Rousseau*, Confess. l. 6.)

Ces règles sur *tout* adverbe, sont absolument celles que donne l'*Académie ;* nous croyons seulement les avoir ex= primées d'une maniere plus claire et plus succincte.

OBSERVATIONS. — *Tout*, joint à un nom de ville, prend le genre masculin, quoique le nom de ville soit féminin, non pas parce que dans ce cas on le considère comme adverbe, mais parce qu'on sous-entend le mot *peuple*, auquel l'esprit fait rapporter l'adjectif *tout ;* on dira donc avec le cardinal

d'Ossat : Tout *Rome le sait, ou l'a vu.* — Tout *Florence en est abreuvé*, c'est-à-dire tout *le peuple de Rome*, tout *le peuple de Florence.*

(*Th. Corneille*, sur la 107e remarque de *Vaugelas*, et l'*Académie.*)

Il n'en est pas de même lorsqu'il est joint à un nom de province, de royaume, d'une des quatre parties du monde, et même d'une paroisse ou d'une rue, il prend alors le genre de ce nom; il faut donc dire : toute *la France*, toute *la rue*, toute *la paroisse l'a vu*, quoique toute la France, la rue ou la paroisse ne signifient autre chose que tout le peuple de la France, de la rue ou de la paroisse. (Mêmes autorités.)

Tout se répète avant chaque substantif, synonyme ou non : *il a perdu* toute *l'affection*, toute *l'inclination qu'il avoit pour moi*, et non pas : *il a perdu* toute *l'affection et l'inclination*, etc.

Ce seroit une plus grande faute de ne pas répéter *tout*, avant deux substantifs de genre différent; et il n'y a personne qui pût souffrir cette fin de lettre : *je suis avec* toute *l'ardeur et le respect possible*, au lieu de *je suis avec* toute *l'ardeur et* tout *le respect possible.* (Mêmes autorités.)

Enfin, quand *tout* a la signification de *chaque*, le singulier est plus correct que le pluriel. En vers, on a le choix de l'un ou de l'autre nombre, et *Racine* a pu dire :

Et ne voyois-tu pas, dans mes emportements,
Que mon cœur démentoit ma bouche à *tous* moments?
(Androm. act. V, sc. 3.)

La Fontaine (La Fortune et l'Enfant) :

Elle est prise à garant de *toutes* aventures.

Et *Fontenelle :*

Moi, qui n'ai pour *tous* avantages,
Qu'une musette et mon amour.

Mais, en prose, il est mieux de dire : *de* tout *genre, de* toute *sorte;* que *de tous genres, de toutes sortes.* Cette règle, donnée par *Féraud* et par *Domergue*, est établie sur l'usage le

plus commun et le plus autorisé, et confirmée par une remarque de *Brossette*, sur ces vers de *Boileau* (Sat. XII) :

> ... De cent dogmes faux la superstition
> Répandant l'idolâtre et folle illusion
> Sur la terre, en *tout* lieu, disposée à les suivre.

que l'on doit, dit-il, écrire ainsi, et non pas en *tous lieux*, comme le portent quelques copies.

Voyez les Rem. détach. lettre T.

§. 7.

TEL.

Nous en avons parlé aux Pronoms indéfinis, p. 423.

§. 8.

QUEL.

Cet adjectif pronominal indéfini suppose toujours après lui un nom substantif auquel il se rapporte, et dont il prend le genre et le nombre. Il se dit des personnes et des choses : QUEL *plaisir ne doit-on pas sentir à soulager ceux qui souffrent, à faire des heureux, à régner sur les cœurs!* (*Massillon*, p. Carême.)

> *Quelle* foule de maux l'Amour traîne à sa suite !
> (*Racine*, Androm. act. II, sc. 5.)

Il n'a manqué à Molière que d'éviter le jargon et le barbarisme, et d'écrire purement : QUEL *feu*, QUELLE *naïveté*, QUELLE *source de la bonne plaisanterie*, QUELLE *imitation des mœurs*, QUELLES *images et* QUEL *fléau du ridicule!* (*La Bruyère*, *ch.* 1.)

> Je ne sais de tout temps *quelle* injuste puissance
> Laisse le crime en paix, et poursuit l'innocence.
> (*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 1.)

Quelquefois le nom substantif auquel l'Adjectif pronominal *quel* se rapporte, est sous-entendu; c'est, par exemple, quand, en rappelant ce dont on a déjà parlé, on demande QUEL *est-il?* QUELLE *est-elle?* ou bien encore si, après avoir dit : *J'ai*

des nouvelles à vous apprendre, on demandoit, QUELLES *sont-elles ?* c'est-à-dire, QUELLES *nouvelles sont-elles ?*

(*Regnier Desmarais*, page 281, *Wailly*, page 203.)

Quelle, féminin de l'Adjectif *quel*, s'emploie dans le même sens, et dans les mêmes circonstances.

Voyez, page 429, la différence qu'il y a entre ce pronom et le pronom *Quelque*.

§. 9.

QUELQUE.

Cet Adjectif des deux genres marque au singulier une personne ou une chose indéterminée, et au pluriel un nombre indéterminé de personnes ou de choses : QUELQUE *passion secrète enfanta le calvinisme.*

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Quelque dans cette signification répond à l'*aliquis* des Latins.
(L'*Académie*, M. *Lemare* et les Grammairiens modernes.)

Quelque est considéré comme adverbe lorsqu'il précède immédiatement un adjectif de nombre cardinal ; alors il a le sens d'*environ*, *à-peu-près*, et il répond au *circiter* des Latins : *Il y a* QUELQUE *cinq cents ans que Flavio de Groja, napolitain, a fait l'utile découverte de la boussole.*

Alexandre perdit QUELQUE *trois cents hommes*, *lorsqu'il défit Porus.* (D'*Ablancourt*.)

Plaise aux dieux que votre héros
Pousse plus loin ses destinées,
Et qu'après *quelque* trente années
Il vienne goûter le repos
Parmi nos ombres fortunées !
(*Voltaire*, Ep. au prince de Vendôme.)

Il y en a eu QUELQUE *trente-six qui ont trouvé moyen d'entrer dans le port.* (*Racine*, L. à M. de Bonrepaux.)

(L'*Académie*, *Vaugelas*, *Th. Corneille*, *Restaut*, *Wailly*, etc., etc.)

§. 10.

Quelque que, Quel que.

Ces deux adjectifs pronominaux indéfinis varient dans leur syntaxe, selon les mots auxquels ils se rapportent, et auxquels ils sont joints. Or, *quelque* peut être joint ou à un *substantif*, ou à un *adjectif*, ou à un *verbe*.

1°. Joint à un *substantif* seul ou accompagné de son adjectif, QUELQUE répond au *quantuscunque*, *quantacunque*, des Latins ; il signifie *quel que soit le*, *quelle que soit la*, et alors il est considéré comme un Adjectif qui prend, quant au nombre seulement, l'inflexion du substantif ; dans cette signification, on l'écrit toujours en un seul mot :

QUELQUES *erreurs que suive le monde, on s'y laisse surprendre.* (*Girard.*)

.......Le peuple, au fond de son néant,
Toujours séditieux, *quelque* bien qu'on lui fasse,
Parle indiscrètement de ceux qui sont en place. (*La Chaussée.*)

Princes, *quelques* raisons que vous me puissiez dire,
Votre devoir ici n'a point dû vous conduire.
(*Racine,* Mithr. II, 2.)

QUELQUES *grands biens que l'on possède ;* QUELQUES *belles qualités que l'on ait,* etc. (*Regn. Desmarais, Restaut.*)

QUELQUES *grands avantages que la nature donne, ce n'est pas elle seule, mais la fortune avec elle qui fait les héros.*
(*La Rochefoucauld,* au mot *héros*, n° 2.)

.....*Quelques* vains lauriers que promette la guerre,
On peut être héros sans ravager la terre.
(*Boileau,* Épître au Roi, vers 27.)

Non, à *quelques* hauts faits que ton destin m'appelle.
(*Le même,* vers 173.)

QUELQUES *faux bruits qu'on ait semés de ma personne, j'ai pardonné sans peine*, etc. (*Le même*, Discours sur la satire.)

Mais *quelques* fiers projets qu'elle jette en mon cœur,
L'amour, ah ! ce seul mot me range à la douceur. (*Corneille.*)

Une femme, QUELQUES GRANDS BIENS *qu'elle porte dans une maison, la ruine bientôt, si elle y introduit le luxe, avec lequel nul bien ne peut suffire.* (*Fénélon.*)

QUELQUES *légères différences dans le culte et dans le dogme avoient*, etc. (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, sur l'Angl.)

Quelques secrètes voix que je croyois à peine (260).
(*Le même*, Eryphile, act. I, sc. 1.)

2°. Suivi d'un *Adjectif* seul, ou d'un *adverbe*, *quelque* répond à l'adverbe *quantumvis* des Latins, et est invariable, puisque dans ce cas il modifie un mot qui n'a ni genre ni nombre par lui-même : QUELQUE PUISSANTS *qu'ils soient, je ne les crains point.* (L'*Académie.*)

---

(260) L'*Académie*, pag. 5 de ses observations sur *Vaugelas*, et quelques Grammairiens vouloient que, lorsque le substantif étoit immédiatement précédé d'un adjectif, *quelque* restât invariable, et alors ils étoient d'avis que l'on écrivît QUELQUE *grands avantages que la nature donne*; parce que, disoient-ils, cette phrase vouloit dire, *quelque grands que soient les avantages que la nature donne*; mais la plupart des Grammairiens modernes, et le plus grand nombre des écrivains ont, comme on vient de le voir, rejeté cette opinion; en effet, lorsque le substantif est précédé d'un adjectif, comme dans les exemples ci-dessus, ce n'est point à l'adjectif que se rapporte *quelque*, mais au substantif, et cela est si vrai qu'on peut dans ce cas transposer l'adjectif après le substantif, et même le supprimer, sans nullement nuire à la signification de *quelque*.

Il est un cas cependant où *quelque* joint à un adjectif suivi de son substantif au pluriel, ne prendroit point la marque du pluriel; ce seroit celui où sa signification répondroit au *quantumvis* des Latins, comme dans les phrases citées ci-après et dans celle-ci : QUELQUE BONS ÉCRIVAINS *qu'aient été Racine et Boileau, ils ont cependant fait des fautes de grammaire*; en effet, *quelque*, voulant dire ici *à quelque degré*, et alors tenant lieu d'un adverbe, ne doit pas prendre le signe du pluriel; et, afin de rendre plus frappante cette observation, nous la ferons suivre de cette phrase : *quelques bons écrivains ont dit*, dans laquelle on voit que *quelque* n'a point la signification d'un adverbe, celle du *quantumvis* du latin; mais qu'il répond au *quantuscunque* des Latins, mot qui, comme nous venons de le faire voir, prend la marque du pluriel, lorsqu'il est joint à un substantif au pluriel, seul, ou accompagné de son adjectif.

QUELQUE BIEN ÉCRITS *que soient ces ouvrages, ils ont peu de succès.*

Les choses qui font plaisir à croire, seront toujours crues, QUELQUE *vaines et* QUELQUE *déraisonnables qu'elles puissent être.* (*Buffon,* Hist. natur. de l'homme, p. 243, v. 4.)

Justes, ne craignez point le vain pouvoir des hommes ;
Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous sommes.
(*J. B. Rousseau,* ode III.)

QUELQUE CORROMPUES *que soient nos mœurs, le vice n'a pas encore perdu parmi nous toute sa honte.*
(*Massillon,* P. Carême, Tentations des Grands.)

QUELQUE SINCÈRES *que paroissent être les hommes avec les femmes, elles ne doivent pas s'attendre à n'être jamais trompées.* (*Girard.*)

QUELQUE ADROITEMENT *que les choses se soient faites.*

Dans tous ces exemples, *quelque* est considéré comme adverbe.

3°. Suivi d'un verbe, *quelque* s'écrit en deux mots (*quel que*) ; et alors le premier est adjectif, et s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou pronom qui est le sujet de ce verbe : QUELLE QUE *soit votre intention ;* — QUELS QUE *soient vos desseins;* QUELLES QUE *soient vos vues.* (L'*Académie.*)

La valeur, *quels que* soient ses droits et ses maximes,
Fait plus d'usurpateurs que de rois légitimes.
(*Crébillon,* Sémiramis, II, 3.)

La loi, dans tout état, doit être universelle :
Les mortels, *quels qu'*ils soient, sont égaux devant elle.
(*Voltaire,* la Loi natur., 4e partie.)

Quels que soient ses penchants, le sage les surmonte :
C'est de nous que dépend ou la gloire ou la honte.
(*Villefré.*)

Quels que soient les humains, il faut vivre avec eux :
Un mortel difficile est toujours malheureux.

(*Gresset*, Sidney, act. II, sc. 2.)

(*Vaugelas*, 339e rem. — *Th. Corneille*, sur cette rem. — Le Père *Buffier*, n. 477. — *Girard*, p. 431, t. 2. — *Restaut*, p. 177. — Les Gramm. modernes.)

§. II.

TOUT, QUELQUE.

Ces deux expressions présentent des différences qu'il est essentiel de connoître. Par exemple, celui qui dit : TOUT GRAND *poète qu'est Delille, il lui échappe quelques fautes*, est convaincu que Delille est un grand poète, qu'il a la plénitude du talent poétique, et il exprime son jugement par les mots *tout grand poète*, et par le mode consacré à l'affirmation.

Celui qui dit : QUELQUE GRAND *poète que* SOIT *Delille, on peut le surpasser*, convient bien de certain degré de talent poétique dans Delille, mais il fait entendre qu'il ne le croit pas parvenu au plus haut degré, qu'il est possible de s'élever plus haut, et il exprime son jugement par les mots *quelque grand poète* et par le mode consacré à l'incertitude, au vague. (M. *Boniface*, Man. des amat. 2e année, p. 297.)

TEL QUE, QUEL QUE.

Souvent on confond *tel que* avec *quel que*; mais *tel que* sert à la comparaison, et il régit l'indicatif, qui est le mode de l'affirmation, parce que, dans les phrases où on l'emploie, il a un sens précis et positif :

TEL *est le caractère des hommes, qu'ils ne* SONT *jamais contents de ce qu'ils possèdent.* (L'*Académie*.)

Quel que, au contraire, laisse dans l'indécision la qualité, l'état, la manière d'être de la personne, et, par cette raison, il régit le subjonctif, qui est le mode affecté au doute : *Je n'en excepte personne*, QUEL QU'*il soit*, QUEL QU'*il puisse être.* (L'*Académie*)

QUEL QUE *soit le mérite*, QUELLE QUE *soit la vertu de cet homme.* (*Domergue.*)

Un meurtre, *quel qu'*en soit le prétexte ou l'objet,
Pour les cœurs vertueux fut toujours un forfait.
(*Crébillon*, le Triumvirat, act. II, sc. 3.)

Alors, au lieu de dire avec *Voltaire* (Sémiramis, act. III, sc. 6):

Ce grand choix, *tel qu'*il soit, peut n'offenser que moi,

il faut dire : *Ce grand choix*, QUEL QU'*il soit.*

Et avec Sauvigny : *Il n'est point de systéme*, TEL *absurde et ridicule* QU'*on puisse se le figurer*, *que des philosophes n'aient imaginé, et qui n'ait trouvé des partisans pour le soutenir*, dites, *Il n'est point de systéme*, QUELQUE *absurde et* QUELQUE *ridicule* QUE *l'on puisse se le figurer*, etc.

(L'*Académie*, sur la 397[e] rem. de *Vaugelas*, page 408. — *Wailly*, page 136. — *Lévizac*, page 399, t. I. — *Marmontel*, page 232.)

Quelques auteurs emploient aussi *quel*, *quelle* pour l'adjectif pronominal indéfini *quelque ; Molière*, par exemple, a fait cette faute :

En *quel* lieu que ce soit, je veux suivre tes pas,
(Les Fâcheux, act. III, sc 4.)

Il devoit dire *en quelque lieu que ce soit.*
(*M. Auger*, Comment. sur Molière.)

Voyez, pages 423 et 442, pour l'emploi de *tel* et de *quel*.

QUELQUE, QUEL.

Ces deux expressions ont également des significations bien différentes : *Quelque* exprime la qualité ou la quantité indéterminée des choses ; c'est le *quicumque* des Latins, signifiant *quel que soit le, quelle que soit la ;* et *Quel* sert précisément à spécifier le sujet dont on parle, sans lui attribuer de qualité ; c'est le *qualis* des Latins.

(*Vaugelas*, 139[e] rem. — L'*Académie*, sur cette rem. page 154. — Le P. *Buffier*, n. 474. — *Regnier Desmarais*, page 282.)

ARTICLE IX.

Des expressions QUI QUE CE SOIT, QUOI QUE CE SOIT, QUOI QUE, *que plusieurs Grammairiens ont placées au rang des pronoms indéfinis.*

§. 1er.

QUI QUE CE SOIT.

Cette expression s'emploie seulement en parlant des personnes, au masculin singulier, avec ou sans négation, avec ou sans préposition.

Employé sans négation, *qui que ce soit* signifie la même chose que *quiconque* ou *quelque personne que ce soit :* À QUI QUE CE SOIT *que nous parlions, nous devons être polis.* — QUI QUE CE SOIT *qui me demande, dites que je suis occupé.*

Employé avec négation, il signifie *personne* ou *aucune personne : Je n'envie la fortune de* QUI QUE CE SOIT. — *On ne doit jamais mal parler de* QUI QUE CE SOIT *en son absence.*

(*Regn. Desmarais*, p. 278. — *Restaut*, p. 176. — *Wailly*, p. 214.)

§. 2.

QUOI QUE CE SOIT.

Cette expression se dit seulement des choses; elle est toujours du masculin et du singulier, et s'emploie aussi avec ou sans négation, avec ou sans préposition.

Sans négation, elle signifie la même chose que *quelque chose que :* QUOI QUE CE SOIT *qu'elle dise, elle ne me persuadera pas.*

Avec une négation, elle signifie *rien : Quelque mérite que l'on ait, on ne peut, si l'on n'a ni bonheur ni protection,*

réussir À QUOI QUE CE SOIT. (*Girard.*) — *Ceux qui ne s'occupent* À QUOI QUE CE SOIT *d'utile, me paroissent fort méprisables.*

(*Regnier Desmarais*, p. 280. — *Restaut*, p. 177. — *Wailly*, p. 214.)

§. 3.

QUOI QUE.

Quoi que s'écrit toujours en deux mots quand il signifie *quelque chose que* :

*Quoi qu'*en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin; il n'est rien qui l'égale.
(*Th. Corneille*, Festin de pierre, act. I, sc. 1.)

Nous faisons nos destins, *quoi que* vous *puissiez* dire :
L'homme, par sa raison, sur l'homme a quelque empire.
(*Voltaire*, les Pélopides, act. I, sc. 1.)

Cependant il est souvent mieux, pour la clarté et pour l'harmonie, de préférer *quelque chose que* à *quoi que;* mais si l'on se sert de *quoi que*, on observera de ne pas lier *que* avec *quoi*, pour le distinguer du mot *quoique* conjonction.

(*Regnier Desmarais*, p. 280. — *Restaut*, p. 178. — Le Dict. critique de *Féraud.*)

Voyez, aux *Pronoms relatifs*, p. 382, ce que nous avons dit sur le Pronom *quoi.*

ARTICLE X.

DE LA RÉPÉTITION DES PRONOMS.

Les *Pronoms* personnels sujets *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles* se répètent, 1°. Quand il y a deux propositions de suite, où l'on passe de l'affirmation à la négation, et de la négation à l'affirmation : IL *veut et* IL *ne veut pas.* VOUS *ne gagnez rien, et* VOUS *dépensez beaucoup.*—VOUS *le dites, et* VOUS *ne le pensez pas.* VOUS *ne l'estimez pas, et* VOUS *le*

voyez. — JE *n'ignore pas qu'on ne sauroit être heureux sans la vertu, et* JE *me propose bien de toujours la pratiquer.*

2°. Quand les propositions sont liées par toute autre conjonction que les conjonctions *et, mais, ni* : JE *désire vous voir heureux, parce que* JE *vous suis attaché.* — VOUS *serez vraiment estimés, si* VOUS *êtes sages et modestes.*

Songez-vous que *je* tiens les portes du palais ?
Que *je* puis vous l'ouvrir ou fermer pour jamais ?
Que *j'*ai sur votre vie un empire suprême ? (*Racine*, Baj. II, 1.)
(*Beauzée*, Encycl. au mot *Répétition*.)

Dans toute autre circonstance, on répète ou l'on ne répète pas les *Pronoms* personnels sujets, selon que la répétition ou la non répétition de ces *Pronoms* donne à la phrase plus d'élégance, de force ou de clarté ; ainsi ces phrases :

TU *aimeras tes ennemis,* TU *béniras ceux qui te maudissent,* TU *feras du bien à ceux qui te persécutent,* TU *prieras pour ceux qui te calomnient.* (*Beauzée*.)

Je veux qu'on dise un jour aux siècles effrayés :
Il fut des Juifs ; *il* fut une insolente race.
(*Racine*, Esther, act. II, sc. 1.)

Il s'écoute, *il* se plaît, *il* s'adonise, *il* s'aime. (*J. B. Rousseau*.)

NOUS *avons dit et* NOUS *allons prouver qu'il n'y a pas de bonheur sans la vertu.* (*Beauzée*.)

Et celles-ci :

Quand le moment viendra d'aller trouver les morts,
J'aurai vécu sans soins, et *mourrai* sans remords.
(*La Fontaine*, le songe d'un habitant du Mogol.)

Un rapport clandestin n'est pas d'un honnête homme :
Quand j'accuse quelqu'un, *je* le dois, et *me nomme*.
(*Gresset*, le Méchant, act. V, sc. 4.)

Il pleuroit de dépit, et ALLA *trouver Calypso, errante dans les sombres forêts.* (*Fénélon*.)

Troublé, furieux, livré à son désespoir, IL (Télémaque) *s'arrache les cheveux, se roule sur le sable,* REPROCHE *aux*

dieux leur rigueur, APPELLE *en vain à son secours la cruelle mort.* (*Le même.*)

> L'Éternel est son nom; le monde est son ouvrage;
> *Il* entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
> *Juge* tous les mortels avec d'égales lois,
> Et, du haut de son trône, *interroge* les rois.
> (*Racine*, Esther, act. III, sc. 4.)

sont des phrases très correctes. Au surplus le goût ne connoît pas de règles; lui seul peut faire juger s'il faut répéter ou ne pas répéter les *Pronoms* personnels sujets, dans tout autre cas que ceux que nous avons indiqués.

Le, *la*, *les*, et en général les *Pronoms* en régime, *se répètent* avant chacun des verbes dont ils sont les régimes : *Je veux* LES *voir*, LES *prier*, LES *presser*, LES *importuner*, LES *fléchir.*

> Un fils ne s'arme point contre un coupable père;
> Il détourne les yeux, *le* plaint et *le* révère.
> (*Voltaire*, Brutus, act. I, sc. 2.)

> Son visage odieux *m'*afflige et *me* poursuit.
> (*Rac.* Esther, act. II, sc. 1.)

(*Beauzée*, au mot *Répétition.*)

Avant les verbes qui sont à des temps différents : *Ce que je vous ai dit*, JE *le crois et* LE CROIRAI, *jusqu'à ce que j'aie la preuve du contraire*; (*Lévizac.*)

Avant les verbes qui, quoique composés du premier, expriment une action différente : IL *le fait et le défait sans cesse.* (*Le même.*)

Enfin le relatif *que* se répète aussi, lorsque les verbes dont il est le complément, ont des sujets différents, ou le même sujet désigné par un *pronom* répété : *C'est un malheureux* QUE *les remontrances les plus affectueuses n'ont point touché*, QUE *les menaces n'ont point ébranlé*, QUE *rien n'a pu arrêter*, *et* QUE *personne ne ramènera jamais à son devoir.* (*Beauzée.*)

Voyez, article XV, §. 4, ce que nous disons sur la place des pronoms régimes.

Règle applicable à tous les Pronoms.

Le *Pronom* ne peut jamais se rapporter à un nom pris dans un sens indéterminé, c'est-à-dire, qui n'a ni article, ni équivalent de l'article, exprimé ou sous-entendu, tels que *mon, ton, un, tout, quelque, plusieurs,* et autres semblables; ainsi, l'on ne doit pas dire : *L'homme est animal qui raisonne.* — *Il m'a reçu avec politesse qui m'a charmé;* mais bien : *l'homme est* UN *animal qui raisonne, il m'a reçu avec* UNE *politesse qui m'a charmé,* parce que *animal* et *politesse*, employés dans les premières phrases sans article, ou sans quelque équivalent de l'article, ne sont que de purs qualificatifs; ils expriment seulement une manière d'être, et alors le *qui* relatif ne sauroit s'y rapporter. En effet, ce seroit passer du général au particulier, ce seroit rattacher deux idées à un mot qui n'est rien par lui-même, qui tire toute sa valeur du substantif auquel il se rapporte.

Au lieu qu'à l'aide du mot *un*, équivalent de l'article, *animal* et *politesse* deviennent de vrais substantifs, et dès-lors ils peuvent être suivis du relatif *qui*, puisqu'ils sont pris dans un sens particulier.

On ne dira donc pas : *Il n'est point* D'HUMEUR *à faire plaisir, et* LA MIENNE *est bienfaisante.* — *Dans les premiers âges du monde, chaque père de* FAMILLE *gouvernoit* LA SIENNE *avec un pouvoir absolu.* Il faut prendre un autre tour, et dire, par exemple : *Il n'est pas d'humeur à faire plaisir, et moi, je suis d'une humeur bienfaisante.* — *Dans les premiers âges du monde, chaque père de famille gouvernoit ses enfants avec un pouvoir absolu.*

On ne dit pas non plus :

Pourquoi les femmes prient-elles Dieu en LATIN QU'ELLES *n'entendent point ?*

Je vous fais grâce, quoique vous ne LA *méritiez pas.*

Il faut dire :

Pourquoi les femmes prient-elles Dieu EN LATIN, *puisqu'elles n'entendent pas cette langue?*

Je vous fais grâce, quoique vous ne LE *méritiez pas.*

Dans la dernière phrase, le *Pronom le* se rapporte à *faire grâce* du genre masculin et du nombre singulier : *Je vous fais grâce, quoique vous ne méritiez pas que je vous fasse grâce.*

(Voyez ce que nous avons dit, pag. 391, sur l'emploi du pronom *le*.)

(MM. de *Port-Royal*, pag. 129. — *Duclos*, page 136 de ses notes. — *Th. Corneille*, sur la 369e rem. de *Vaugelas*. — L'*Académie*, page 384 de ses observations. — *Condillac*, chap. 12, p. 215. — De *Wailly*, et plusieurs autres gramm. modernes.)

Mais quelquefois le déterminatif est sous-entendu. Lorsqu'on dit, par exemple : *Il n'a point de livre qu'il n'ait lu. Est-il ville dans le royaume qui soit plus obéissante? Il n'y a homme qui sache. Il se conduit en père tendre qui*... au moyen du déterminatif *un*, sous-entendu, les substantifs *livre*, *ville*, *homme*, *père* sont déterminés, et le sens est : *Il n'a pas* UN *livre que. Est-il dans le royaume* UNE *ville qui? Il n'y a pas* UN *homme qui. Il se conduit comme* UN *père qui*, etc. (*Condillac*, page 216.)

Le nom est également déterminé dans ce vers de *Racine* :

Jamais tant de beauté fut-elle couronnée? (Esther, III, 9.)

Dans ce vers, *une*, qui est un équivalent de l'article, est sous-entendu; et *jamais tant de beauté*, signifie *jamais une si grande beauté*.

CHAPITRE V.

ARTICLE PREMIER.

DU VERBE.

Les mots dont nous nous servons pour exprimer nos pensées servent à donner aux hommes la connoissance des objets qui sont présents à notre esprit, et du jugement que nous en portons. Or, toutes les fois que nous portons un jugement, nous pouvons distinguer trois choses : *le sujet, le verbe* et *l'attribut*. Quand nous disons : *la vertu est aimable ; la vertu* est *le sujet*, ou l'objet du jugement que nous énonçons par cette proposition (261) ; *aimable* est *l'attribut*, ou la qualité que nous assu=

(261) La *Proposition* est l'énonciation d'un jugement ; quand je dis : *Dieu est juste*, il y a là une proposition, parce que je juge, j'affirme que la qualité de *juste* convient à Dieu.

Dans toute proposition il y a trois parties essentielles : *le sujet, le verbe* et l'*attribut*.

Le *sujet* est l'objet d'un jugement. L'*attribut* est la qualité que l'on juge convenir au sujet ; il en exprime la manière d'être. Le *verbe*, qui est toujours le mot *être*, affirme que la qualité exprimée par l'attribut appartient au sujet.

Ainsi, dans cette proposition : *Dieu est juste ; Dieu* est le sujet, *est*, le verbe, et *juste*, l'attribut.

Il arrive très-souvent que le verbe et l'attribut sont réunis en un seul et même mot ; comme dans cette proposition : *il vient*, que le Gram= mairien décompose ainsi, *il est venant ; il* en est le sujet, *est*, le verbe, et *venant*, l'attribut.

Il y a deux sortes de propositions : la proposition *principale* et la proposition *incidente*.

La Proposition *principale* est celle qui occupe le premier rang dans l'énonciation de la pensée ; elle est ou *absolue* ou *relative*.

La Proposition *principale absolue* est celle qui a un sens complet

rons convenir à la vertu ; que nous affirmons appartenir à la vertu : *est* est *le verbe*, le mot par lequel nous déclarons cette convenance, cette attribution de qualité, cette affirmation. Le *Verbe* est donc le mot par excellence ; il entre dans toutes les phrases pour être le lien de nos pensées ; lui seul a la propriété, non seulement d'en manifester l'existence, mais encore d'exprimer le rapport qu'elles ont au *présent*, au *passé*, et au *futur*.

---

par elle-même, et qui peut exister sans le secours d'aucune autre proposition :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.
(*La Fontaine*, Philémon et Baucis.)

La Proposition *principale relative* est celle qui est liée à une autre proposition pour faire un sens total : *L'ame du sage est toujours constante : elle lutte avec un courage égal contre le malheur et contre la prospérité*. La seconde proposition, *elle lutte*, etc., est une proposition *relative*. Ainsi, quand il y a plusieurs propositions *principales*, la première est *absolue*, et les autres sont *relatives*.

La proposition *incidente* est celle qui est ajoutée à une proposition précédente pour la déterminer ou pour l'expliquer. D'où il suit qu'il y a deux sortes de propositions *incidentes* : la proposition *incidente déterminative*, et la proposition *incidente explicative*.

La Proposition *incidente déterminative* détermine une proposition précédente, à laquelle elle est jointe d'une manière indivisible : *La gloire qui vient de la vertu, a un éclat immortel* ; les mots *qui vient de la vertu*, forment une proposition *incidente* liée au sujet *gloire*, dont elle est un supplément déterminatif, parce qu'elle sert à restreindre la signification trop générale du mot *gloire*, par l'idée de la cause particulière qui la procure. Cette proposition est indispensable au sens de la proposition qui précède, on ne sauroit la retrancher.

La Proposition *incidente explicative* explique la proposition précédente, à laquelle elle est jointe d'une manière divisible : *Les savants qui sont plus instruits que le commun des hommes, devroient aussi les surpasser en sagesse.... qui sont plus instruits que le commun des hommes*, voilà la proposition *incidente explicative* ; elle est le supplément *explicatif* de la proposition qui précède, parce qu'elle sert à en développer l'idée. Cette proposition peut se retrancher sans nuire à l'intégrité du sens de la proposition précédente. (M. *Chapsal*.)

Remarquez que, quoiqu'il y ait des jugements négatifs, le *Verbe* renferme et exprime toujours l'*affirmation*. Ainsi quand nous disons : *la vertu n'est pas inutile ;* le Verbe *est* marque aussi bien l'affirmation, que s'il n'étoit pas accompagné d'une négation ; en effet, si cette négation n'y étoit pas, j'affirmerois que l'inutilité se trouve avec la vertu ; mais en joignant la négation au *Verbe*, j'affirme qu'elle ne s'y trouve pas.

Remarquez encore que les *Verbes* négatifs renferment et expriment aussi l'*affirmation.*—*Nier*, par exemple, c'est affirmer ou qu'une chose n'est pas, ou qu'elle ne convient pas à une autre. Donc le principal emploi du *Verbe* est l'*affirmation*, c'est là sa qualité essentielle.

Cependant cette définition du *Verbe* ne marque pas tout l'usage des *Verbes*, et il n'y a réellement que le Verbe *être* dont elle rende bien toute la nature. Les hommes, naturellement portés à varier et à abréger leurs discours, ont trouvé le moyen de combiner avec la signification principale du verbe, qui est l'affirmation, plusieurs autres significations.

Ils y ont joint, 1°, celle de l'adjectif ; quand je dis *Auguste joue*, c'est comme si je disois : *Auguste est jouant. Auguste* est le sujet, et *joue* est un *Verbe* qui renferme en lui-même le verbe *être*, et l'adjectif ou l'attribut *jouant*. De là est venue *la grande diversité des Verbes.*

2°. Ils ont établi des différences dans les terminaisons, pour mieux désigner le sujet de la proposition : *j'aime, nous aimons, vous aimez.* De là les *personnes* dans les *Verbes :* et comme le sujet de la proposition peut désigner une ou plusieurs personnes ; de là le *nombre singulier* et le *nombre pluriel.*

3°. Ils y ont joint encore d'autres différences qui expriment à quelle partie de la durée appartient l'action, ou l'état exprimé par le *Verbe ;* comme : *j'aime, j'ai aimé, j'aimerai.* De là *la diversité des temps.*

4°. Enfin, on a encore assujéti le *Verbe* à d'autres inflexions, pour marquer si l'*affirmation* est absolue, indéterminée,

conditionnelle, dépendante, ou commandée; de là *les modes.*
(MM. de *Port-Royal.—Demandre,* dict. de l'Élocut.)

La diversité de ces significations réunies en un même mot, a jeté dans l'erreur beaucoup de Grammairiens, d'ailleurs très-habiles, sur la nature du *Verbe.* Ils ont moins considéré l'*affirmation* qui en est l'essence, que ces rapports qui lui sont accidentels, en tant que verbe.

Aristote l'a défini, *un mot qui signifie avec temps.*

D'autres, comme *Buxtorf*, l'ont défini, *un mot qui a diverses inflexions, avec temps et personnes.*

D'autres ont cru que l'essence du *Verbe* consiste *à signifier des actions et des passions.*

Et *Jules Scaliger* a cru révéler un grand mystère, dans son livre des principes de la langue latine, en disant que la distinction des choses, en ce qui demeure et ce qui se passe, est la vraie origine de la distinction entre les noms et les *Verbes;* les noms devant signifier *ce qui demeure*, et les Verbes *ce qui se passe.*

Mais, comme disent MM. *de Port-Royal*, il est aisé de voir que toutes ces définitions sont fausses, et n'expliquent pas la vraie nature du *Verbe.*

La manière dont sont conçues les deux premières, le fait assez voir, puisqu'il n'y est point dit ce que le *Verbe* signifie, mais seulement ce avec quoi il signifie.

Les deux dernières sont encore plus mauvaises, car elles ont les deux plus grands vices d'une définition; savoir, de ne convenir ni à tout le défini, ni au seul défini.

En effet, il y a des verbes qui ne signifient ni des actions ni des passions, ni ce qui passe, comme : *reposer, exceller, exister, blanchir,* etc.

Et il y a des mots qui ne sont point verbes, qui signifient des actions et des passions, et même des choses qui passent, selon la définition de *Scaliger.*

Ainsi, à ne considérer que ce qui est essentiel au *Verbe,* il doit demeurer pour constant que sa seule vraie définition est : *un mot* dont le principal usage est *de signifier l'affirmation,*

puisqu'on ne sauroit trouver de mot qui marque l'*affirmation*, qui ne soit *Verbe*, ni de *Verbe* qui ne serve à la marquer.

Toutefois si l'on veut comprendre, dans la définition du *Verbe*, ses principaux accidents, on le pourra définir ainsi : *Un mot* dont le principal usage est *de signifier l'affirmation, avec désignation des personnes, des nombres, des temps, et des modes;* et cette définition convient parfaitement au verbe *être*, que l'on appelle *Verbe substantif*, parce qu'il ne signifie par lui-même que l'affirmation *sans attribut*, de même que le substantif ne signifie que l'objet sans égard à ses qualités.

Pour les autres *Verbes*, en tant qu'ils en diffèrent par l'union que l'on a faite de l'affirmation avec certains attributs, on les peut définir en cette sorte : *Un mot* dont le principal usage est *de signifier l'affirmation de quelque attribut, avec désignation des personnes, des nombres, des temps et des modes;* et l'on appelle ces verbes, *Verbes adjectifs*, parce qu'ils réunissent en un seul mot l'affirmation, et ce que l'on attribue au sujet, de même que l'adjectif réunit et l'objet, et la qualité qui lui est attribuée.

(MM. *de Port-Royal*, p. 152.)

Après avoir expliqué l'essence du Verbe, et en avoir marqué les principaux accidents, il est nécessaire de considérer ces mêmes accidents en particulier, et de commencer par ceux qui sont communs à tous les verbes, qui sont la diversité *des personnes, des nombres, des temps* et *des modes*.

ARTICLE II.

Des Nombres et des Personnes dans les Verbes.

Il y a dans les Verbes, comme dans les noms, deux nombres : le singulier et le pluriel. Le singulier, quand une seule personne ou une seule chose fait l'action du verbe : *je chante, tu dors,*

il marche; et le pluriel, quand deux ou plusieurs personnes ou plusieurs choses concourent à cette action : *nous chantons, vous dormez, ils marchent.*

Dans chaque nombre, il y a trois personnes. La première est celle qui parle; la seconde est celle à qui l'on parle; la troisième est celle de qui l'on parle.

La première personne est exprimée par les pronoms *je* pour le singulier, et *nous* pour le pluriel (262).

La seconde personne par le pronom *tu* et *vous.*

La troisième personne par le pronom *il* et *ils.*

Cependant, afin de ne pas toujours employer ces pronoms, on a cru qu'il suffiroit de donner au verbe une inflexion, une terminaison pour exprimer la première, la seconde et la troisième personne, tant au singulier qu'au pluriel.

Aussi la personne dans les verbes est-elle désignée, du moins le plus souvent, de deux manières : par le pronom qui la représente : *je, nous, tu, vous, il, elle, ils, elles,* et par la terminaison, l'inflexion du verbe : *vois, voyons, vois, voyez; voit, voient.* Mais si l'on a réuni ces deux expressions de la personne, c'est parce qu'il y a quelques occasions où celle du pronom ne peut entrer, comme, par exemple, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure, dans l'*impératif;* et que,

---

(262) En françois, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne, la politesse veut qu'ordinairement on se serve de la seconde personne du pluriel, au lieu de celle du singulier; on dit : *Monsieur,* VOUS ÉCRIVEZ *fort bien,* et non pas : TU ÉCRIS *fort bien.*

Dans les verbes passifs, et dans les verbes neutres, dont nous parlerons bientôt, quand on dit par politesse *vous,* au lieu de *tu,* le verbe ne prend point un *s* au pluriel; on ne dit point : *Madame, vous êtes* AIMÉES, mais *vous êtes* AIMÉE, quoique le pronom *vous* et l'auxiliaire *êtes* soient au pluriel.

Dans les requêtes, les placets, les exposés, on se sert de la troisième personne au lieu de la seconde. — Un domestique peut dire aussi à son maître : *Monsieur, vous êtes servi;* mais, dans les maisons montées sur un haut ton, le domestique dira : *Monsieur* EST *servi.*

dans d'autres, l'inflexion du verbe ne suffiroît pas : comme dans la première et la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *aimer*, où l'on écrit et l'on dit également *aime : j'aime, il aime*, etc.

(*Demandre*, au mot *Personne*.)

ARTICLE III.

Des temps du Verbe.

Tous les jugements que nous portons des choses qui sont l'objet de nos pensées, se rapportent à un temps *présent*, *passé* ou *futur*, parce que la durée ne peut se diviser qu'en trois parties, qui sont l'instant de la parole, celui qui le précède, et celui qui le suit. Cette circonstance de temps ne change rien à la nature du sujet, ni à celle de l'attribut; elle ne modifie que l'affirmation exprimée par le verbe.

C'est donc en modifiant le verbe, et en lui donnant des formes différentes, que l'on peut exprimer ces diverses circonstances de temps. Ainsi nous disons *il pleut*, s'il s'agit d'exprimer que l'action *se fait* présentement; *il plut*, s'il s'agit d'exprimer qu'elle se fit; *il pleuvra*, s'il s'agit d'exprimer qu'elle *se fera*.

Ces formes, ces modifications destinées à indiquer les circonstances de temps, se nomment elles-mêmes des *temps*.

(M. *Sylvestre* de Sacy, Gramm. gén. p. 158.)

Cependant il faut avouer que ces modifications ne sont pas essentiellement attachées au verbe. Le verbe pourroit être invariable, et les circonstances du temps pourroient être exprimées par des adverbes, ou de quelque autre manière, ou même simplement indiquées par l'ordre de la narration. C'est ce qui arrive souvent parmi les gens qui ne savent qu'imparfaitement le françois. Si un nègre, par exemple, disoit : *Hier moi* ALLER *à la rivière pour chercher de l'eau, moi* TROUVER *l'eau gelée, pas* POUVOIR *casser la glace*, on l'entendroit

presque aussi bien que s'il eût dit : *Hier je suis allé à la rivière pour chercher de l'eau, j'ai trouvé l'eau gelée, et je n'ai pu casser la glace.* (*Même autorité.*)

Il n'y a réellement que ces trois temps : le *présent*, le *passé*, le *futur*, puisque la durée ou le temps ne peut être divisé autrement.

Mais il peut exister entre plusieurs actions qui ont rapport au même point de la durée, diverses nuances, divers rapports que les *trois* temps dont nous venons de parler ne pourroient seuls exprimer. Par exemple, une action passée peut être présente à l'égard d'une autre action également passée; comme, JE LISOIS *quand vous entrâtes;* ou bien une de ces deux actions passées peut être antérieure à l'autre : J'AVOIS LU *quand vous entrâtes*, etc., etc. De même il peut arriver qu'entre deux actions qui appartiennent à un temps à venir, il y en ait une qui soit passée par rapport à l'autre; comme quand on dit : J'AURAI LU QUAND *vous viendrez.* Or, pour exprimer ces différents rapports, on a imaginé cinq sortes de passés, et deux sortes de futurs. Le *présent* est le seul qui n'ait pas de temps correspondants, parce que le présent est un point indivisible : tout ce qui n'est pas rigoureusement présent est *passé* ou *futur*.

D'où il résulte qu'il y a cinq sortes de passés : l'*imparfait*, je chantois ; le *prétérit indéfini*, j'ai chanté ; le *prétérit défini*, je chantai ; le *prétérit antérieur*, j'eus chanté, et le *plus-que-parfait*, j'avois chanté.

Deux futurs : le *futur simple*, je chanterai, et le *futur passé*, j'aurai chanté.

Les temps se divisent en temps *simples*, et en temps *composés*. Les temps *simples* sont ceux qui sont exprimés en un seul mot ; comme : *je chante*, *je chanterai*, *chanter*, etc.; et les temps *composés*, ceux qui sont formés d'*avoir* ou d'*être*, et d'un participe passé : *j'ai chanté*, *j'avois chanté*, *je suis aimé*, *être aimé*, etc.

Parmi les temps *simples*, il y en a cinq qu'on appelle temps

primitifs, parce qu'ils servent à former les autres temps, et qu'ils ne sont formés eux-mêmes d'aucun autre ; ce sont le *Présent de l'infinitif*, le *Participe présent*, le *Participe passé*, le *Présent de l'indicatif*, et le *Prétérit défini*.

Les temps formés des temps primitifs se nomment *temps dérivés*.

Plus bas, nous donnerons les terminaisons des *temps primitifs*.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer nous paroissent suffisants pour donner au lecteur une idée claire et précise de ce que l'on entend par *temps* en Grammaire : quant à l'emploi de ces différents *temps*, nous en ferons l'objet d'un article particulier.

ARTICLE IV.

DES MODES.

Le mot *mode* signifie *manière*. On a donné ce nom à diverses inflexions du verbe qui servent à exprimer les différentes manières d'affirmer. Il y a cinq modes, qui sont *l'Indicatif*, *le Conditionnel*, *l'Impératif*, *le Subjonctif* et *l'Infinitif*.

L'*Indicatif* exprime simplement l'affirmation; comme : *Je donne*, *j'ai donné*, *je donnerai*. On l'appelle *indicatif*, parce qu'il indique l'affirmation d'une manière directe, positive, et non dépendante d'aucun autre mot, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte.

(*Restaut*, p. 224.— *Lévizac*, p. 87, t. 2.)

Le *Conditionnel* exprime l'affirmation avec dépendance d'une condition : *Je lirois si j'avois des livres.*

L'*Impératif* exprime l'affirmation sous la forme du com=

mandement, de l'invitation ou de l'exhortation : *Apprends à obéir pour commander aux autres.*

Ce mode n'a point de première personne au singulier, parce que, soit en commandant, soit en priant, soit en exhortant, on ne peut parler à soi-même qu'à la seconde personne, et qu'alors un homme se considère comme étant, en quelque sorte, divisé en deux parties, dont l'une commande à l'autre, la prie et l'exhorte.

(*Fromant,* supplément à la Gramm. de *Port-Royal,* p. 190.)

Voici comment s'exprime M. *Lemare* (p. 105 de son Cours théor. prem. édition) : « On ne parle que pour communiquer ses pensées. Je puis bien commander à un autre qu'il lise ; c'est de l'énonciation de cet ordre que dépend cette action. Mais si je veux lire, je n'ai pas besoin de me commander par un ordre verbal, un ordre intérieur me suffit.

Quand je dis *lisons,* il n'y a toujours que moi qui ordonne, et je n'ordonne que pour que les autres lisent. Si je suis compris dans l'ordre, ce n'est que par honnêteté, par accident.

Nos Grammairiens disent : *L'impératif n'a point de première personne, parce qu'on ne peut pas se commander à soi-même.* Et pourquoi ne se commanderoit-on pas ? Ne dit-on pas tous les jours : *Cet homme sait se commander; je sais me commander?* Au contraire, il n'y a personne à qui l'on puisse mieux commander qu'à soi-même pour être sûr de l'obéissance. Mais quand on se commande, on n'a pas besoin de se le dire ; on agit, et cela vaut mieux.

Ainsi il n'y a pas de première personne, non point, parce qu'on ne peut se commander, mais parce qu'il est inutile d'exprimer le commandement. »

Puisque le commandement ou la prière qui se rapporte à l'*impératif* se fait souvent relativement à l'avenir, il arrive de là que ce mode exprime souvent une idée de futurition.

Le *Subjonctif* exprime l'affirmation d'une manière subordonnée, et comme dépendante d'un autre verbe, auquel le verbe au subjonctif est toujours lié par le moyen d'une conjonction : *Il faut que j'aille ; il falloit que j'écrivisse; en cas que je chantasse.*

Voilà pourquoi le *Subjonctif* exprime toujours quelque chose d'incertain.

L'*Infinitif* exprime l'affirmation d'une manière indéfinie et indéterminée, et dès-lors sans aucun rapport exprimé de nombres ni de personnes; tels que : *donner, lire, plaire.*

(MM. *de Port-Royal,* p. 165 et 175.)

Chacun de ces modes a divers temps ; excepté cependant l'*Impératif,* qui n'a qu'un temps.

On trouvera, à l'article XVI du présent chapitre, ce qu'il est nécessaire de savoir sur les modes, les temps et leur emploi.

ARTICLE V.

DES DIFFÉRENTES SORTES DE VERBES.

Verbe SUBSTANTIF *et Verbes* ADJECTIFS.

Quoique le Verbe substantif *être* serve à former tous les *autres* Verbes, ainsi que nous le faisons voir, page 474, et qu'il soit par conséquent le seul verbe qu'il y ait ; les hommes, ayant joint, dans beaucoup de circonstances, quelque attribut particulier avec l'affirmation, ont fait de cette réunion cinq autres sortes de verbes, auxquels ils ont donné le nom de verbes *adjectifs*, parce qu'ils réunissent en un seul mot l'affirmation, et ce que l'on attribue au sujet.

Ces Verbes adjectifs sont : le Verbe *actif,* le Verbe *passif,* le Verbe *neutre*, le Verbe *pronominal*, et le Verbe *impersonnel,* ou plutôt *unipersonnel.*

§. 1er.

DU VERBE ACTIF.

Le *Verbe Actif* est celui qui exprime une action faite par le sujet, et qui a, ou peut avoir un *régime direct*. Dans cette phrase : *Hippolyte aime le travail; aimer* est un verbe actif, parce qu'il a pour sujet *Hippolyte* qui fait l'action, et pour régime direct, le *travail*.

On reconnoît qu'un verbe est actif, toutes les fois qu'on peut, après *le présent de l'indicatif* (263), mettre *quelqu'un* ou *quelque chose*. Ainsi, *consoler, chanter*, sont des verbes actifs, puisqu'on peut dire : *Je console quelqu'un, je chante quelque chose*.

Le *verbe actif*, dans ses temps composés, se *conjugue* toujours avec *avoir*.

§. 2.

DU VERBE PASSIF.

Le *Verbe passif* est le contraire du Verbe actif. Le Verbe actif présente le sujet comme agissant, comme faisant une action qui se dirige directement vers son objet, au lieu que le *verbe passif* présente le sujet comme recevant, comme souffrant une action qui n'a point d'objet direct.

Dans la proposition : *La loi protège également tous les citoyens ;* la *loi*, qui est le sujet, exerce l'action exprimée par le Verbe *protège ;* et ces mots, *tous les citoyens*, sont le régime direct du verbe.

---

(263) Je dis, après le *présent de l'indicatif*, pour que les enfants ne croient pas que dans *faire tomber, laisser courir*, les verbes *tomber, courir* sont actifs, parce qu'on dit *faire tomber quelqu'un, laisser courir quelqu'un*.

Dans cette autre : *Tous les citoyens sont également protégés par la loi,* le sens est le même que dans la précédente; les mots *tous les citoyens*, qui tout-à-l'heure étoient le régime direct du verbe, sont maintenant le sujet de la proposition ; mais ils n'exercent pas l'action exprimée par le Verbe *sont protégés*, elle est au contraire exercée sur eux *par la loi ;* ils la souffrent, au lieu d'en être la cause ou le moteur.

Dans la première proposition, le Verbe *protège* est appelé *actif*, parce qu'il suppose de l'activité, de l'énergie dans le sujet, puisque c'est lui qui exerce l'action sur autrui.

Dans la seconde, le Verbe *sont protégés* est passif, parce que le sujet, loin d'avoir de l'activité, loin d'exercer l'action, est *dans un état passif*, puisque c'est sur lui que cette action est exercée par autrui.

Dans l'une comme dans l'autre, l'action part toujours du même principe, du même moteur, *la loi ;* elle tombe toujours sur le même objet, *tous les citoyens ;* il n'y a de différence que dans la construction de la phrase.

Ainsi les Verbes sont *actifs* ou *passifs*, selon que le sujet de la proposition exerce sur autrui, ou souffre lui-même de la part d'autrui, l'action exprimée par le Verbe.

A la rigueur, nous ne devrions pas admettre de Verbes *passifs* dans notre langue, puisque nous n'avons pas de formes particulières, d'inflexions distinctes pour les cas où l'action est exercée par autrui sur le sujet de la proposition. Les Latins expriment par un seul mot, et au moyen d'une inflexion différente, *être aimé, je suis aimé*, etc., etc., mais nous ne pouvons exprimer toutes les formes relatives au passif que par la combinaison des formes du Verbe *être* avec le participe passé d'un autre Verbe : ce n'est donc pas, rigoureusement parlant, pour nous une voix différente ; et *être aimé, je suis aimé* n'est pas plus un Verbe passif que *être malade, je suis malade.* (M. *Estarac*, p. 103, t. 2.)

Quoi qu'il en soit, tout *Verbe passif* a nécessairement un

verbe actif (264); et tout *verbe actif* a son *verbe passif* (265); de sorte qu'on peut établir en principe qu'on reconnoît un verbe actif quand on peut le tourner en passif, et un verbe passif lorsqu'on peut le changer en actif.

En françois, on fait peu d'usage du *verbe passif*; on préfère d'employer le Verbe *actif*, parce qu'il dégage la phrase de petits mots qui gênent la construction; c'est en cela que le génie de la langue françoise diffère beaucoup de celui de la langue latine. On ne diroit pas bien : *Tous les jours ceux qui m'ont donné l'être* SONT VUS *par moi*; mais on doit dire : JE VOIS *tous les jours ceux qui m'ont donné l'être.*

(*Lévizac*, p. 4, t. 2.)

Souvent aussi, au lieu de faire usage du *verbe passif*, on emploie le Verbe *actif*, avec le pronom réfléchi, et alors on donne au verbe pour complément objectif (régime direct), un pronom de même personne que le sujet. (M. *Maugard*, p. 241.)

Nos jours, filés de toutes soies,
Ont des ennuis comme des joies;
Et de ce mélange divers
Se composent nos destinées,
Comme on voit le cours des années
Composé d'étés et d'hivers.

(*Malherbe*, Ode au Cardinal de Richelieu, 1623 ou 1624.)

---

(264) Le verbe *obéir* fait exception, et c'est le seul. On dit : *Je veux être obéi*, quoique l'on ne dise pas, *j'obéis quelqu'un.*

Est-il si pénible d'aimer pour être aimée, de se rendre aimable pour être heureuse, de se rendre estimable pour être obéie?

(*J. J. Rousseau*, Emile, l. 5.)

La nature a fait les enfants pour être aimés et secourus, mais les a-t-elle faits pour être obéis et craints?

(*Le même*, liv. II, pag. 116.)

C'en est fait, j'ai parlé : vous êtes *obéie*,
Vous n'avez plus, Madame, à craindre pour ma vie.

(*Racine*, Bajazet, act. III, sc. 4.)

(265) Le verbe actif *avoir* fait exception. On ne dit pas en parlant de quelqu'un ou de quelque chose : *il est eu*, ou *elle est eue.*

On n'exécute pas tout ce qui *se propose*,
Et le chemin est long du projet à la chose.
(*Molière*, Tartufe, act. III, sc. 1.)

Le *Verbe passif* se conjugue dans tous ses temps avec le verbe *être*.

§. 3.

Du Verbe neutre.

Le *Verbe neutre* diffère du verbe actif, en ce que celui-ci exprime une action qui se dirige *directement* vers son objet, tandis que celle du *verbe neutre* n'aboutit vers l'objet qu'*indirectement*, c'est-à-dire qu'à l'aide d'une préposition. D'où il suit que le *Verbe neutre* n'a jamais de régime direct, et qu'on ne peut jamais par conséquent le faire suivre d'un des mots *quelqu'un*, *quelque chose*; de même qu'il ne peut jamais adopter *la voix passive*, puisqu'il n'y a que les verbes qui aient un régime direct qui en soient susceptibles. C'est pourquoi *marcher*, et tous ceux de ce genre sont des verbes neutres, puisqu'ils ne peuvent être suivis des mots *quelqu'un* ou *quelque chose*, et qu'ils ne peuvent pas non plus se tourner par le passif. *Agir quelqu'un*, *marcher quelqu'un*, *être agi*, *être marché*, ne sont d'aucune langue.

Les Verbes neutres sont de deux sortes : les uns dont l'action peut se porter au dehors, et conséquemment qui ont un régime indirect, mais que quelques Grammairiens nomment à cause de cela verbes neutres *transitifs*, comme *venir*, *nuire*, etc.; car il faut nécessairement dire : *venir de la campagne*, *nuire à sa réputation*. Les autres dont l'action se concentre en eux-mêmes, qui n'ont donc pas de régime, et auxquels, pour cette raison, on a quelquefois donné le nom d'*intransitifs*; tels sont : *dormir*, *vivre*, *rire*, *marcher*, etc.

Parmi les Verbes neutres, il y en a qui se conjuguent avec *avoir*; comme *régner*, *vivre*, *languir*, etc.; d'autres avec l'auxiliaire *être*; comme : *tomber*, *arriver*; et enfin il y en a

un certain nombre qui, selon l'occurrence, prennent tantôt *avoir* et tantôt *être;* tels sont : *cesser, grandir, passer,* etc. Nous indiquerons, dans un instant, dans quel cas cela a lieu.

Remarque. — Dans ces Verbes, l'auxiliaire *être* est employé pour le verbe *avoir.* Ainsi *je suis tombé, je suis arrivé,* équivalent, pour le sens, à *j'ai arrivé, j'ai tombé;* c'est une irrégularité particulière au génie de notre langue. Il est aisé d'après cela de distinguer un verbe passif d'un verbe neutre conjugué avec *être.* En effet, *je suis encouragé* n'équivaut nullement à *j'ai encouragé :* c'est donc un verbe passif.

§. 4.

Des Verbes pronominaux.

Les Verbes *pronominaux* sont ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne, *je me, tu te, il se, nous nous, vous vous, ils* ou *elles se.* Je me *flatte,* tu te *méfies* sont donc des verbes pronominaux.

On divise les verbes pronominaux en verbes pronominaux *accidentels,* et en verbes pronominaux *essentiels.*

Les Verbes pronominaux *accidentels* sont des verbes actifs ou neutres conjugués avec deux pronoms de la même personne, mais qui ne le sont qu'accidentellement; tels sont : *je me donne, je me plains.* En effet, on dit également avec un seul pronom : *je donne, je plains* (266).

Les Verbes pronominaux *essentiels* sont ceux qui ne peuvent être employés sans deux pronoms de la même personne, comme : *je m'empare, je me repens, je m'abstiens.*

---

(266) Voyez aux Rem. détach. une observation sur l'emploi du verbe pronominal *se disputer.*

Quoiqu'on ne puisse pas mettre *quelqu'un* ou *quelque chose* après les verbes pronominaux *essentiels*, comme cela a lieu à l'égard des verbes actifs; et qu'on ne puisse pas dire, *se repentir quelque chose, s'emparer quelqu'un*, de même que l'on dit: *se donner quelque chose, s'attacher quelqu'un;* cependant il n'en est pas moins certain que ces verbes ont une signification active, que le sens indique clairement. Par exemple, S'ABSTENIR est pour *se tenir loin de;* S'EMPARER, pour *se mettre en part;* S'INGÉNIER, pour *se rendre ingénieux*, etc.; ainsi l'action exprimée par les verbes pronominaux *essentiels* est réellement reçue par le second pronom; et par conséquent, dans ces verbes, ce second pronom est toujours régime direct.

Il est donc bien facile de reconnoître les Verbes pronominaux *essentiels;* néanmoins, afin qu'on ne soit pas embarrassé pour l'application des règles que nous donnerons sur leur participe, nous allons en présenter la liste:

S'abstenir.
S'accouder.
S'accroupir.
S'acharner.
S'achèminer.
S'adonner.
S'agenouiller.
S'agriffer.
S'aheurter.
S'amouracher.
S'arroger.
S'attrouper.
Se blottir.
Se cabrer.
Se carrer.
Se comporter.
Se défier.
Se dédire.
Se démener.
Se désister.
Se dévergonder.
S'ébahir.
S'ébouler.
S'écrouler.
S'embusquer.
S'emparer.
S'empresser.
S'en aller.
S'encanailler.
S'enquérir.
S'enquêter.
S'en retourner.
S'escrimer.
S'estomaquer.
S'évader.
S'évanouir.
S'évaporer.
S'évertuer.
S'extasier.
Se formaliser.
Se gargariser.
Se gendarmer.
S'immiscer.
S'industrier.
S'ingénier.
S'ingérer.
Se mécompter.
Se méfier.
Se méprendre.
Se moquer.
S'opiniâtrer.
Se parjurer.
Se prosterner.
Se racquitter.
Se ratatiner.
Se raviser.
Se rebeller.

Se rébéquer.
Se récrier.
Se rédimer.
Se refrogner.
Se réfugier.
Se remparer.
Se rengorger.
Se repentir.
Se souvenir.

Enfin, parmi les Verbes pronominaux *accidentels*, il y en a quelques-uns qui doivent être considérés en quelque sorte, comme pronominaux *essentiels* : ce sont ceux où le second pronom est tellement lié au verbe par le sens, qu'on ne sauroit le retrancher sans porter atteinte à la signification du verbe. Ces Verbes sont au nombre de 12; savoir :

S'attacher.
S'apercevoir.
S'attaquer.
S'attendre.
S'aviser.
Se disputer.
Se douter.
Se louer (*se féliciter*).
Se plaindre.
Se prévaloir.
Se taire.
Se servir.

(*Domergue* et **M.** *Chapsal.*)

Tous les Verbes *pronominaux* prennent le verbe *être* pour former leurs temps composés; mais alors le verbe *être* est employé pour *avoir* : *je me suis flatté*, est pour *j'ai flatté moi.*

§. 5.

Du Verbe impersonnel ou unipersonnel.

Les Verbes auxquels les Grammairiens donnent ordinairement le nom d'impersonnels, et que nous appelons *unipersonnels*, sont certains verbes défectueux que l'on n'emploie, dans tous leurs temps, qu'à la troisième personne du singulier : *il faut, il importe, il y a*, etc.

Dans les Verbes *unipersonnels*, le pronom *il* ne joue pas le même rôle que dans les autres verbes, où il tient toujours lieu d'un nom déjà exprimé ; quand je dis : *Un jeune homme sans expérience est souple aux impressions du vice;* IL *s'aigrit des avis qu'on lui donne;* IL *songe peu à se pourvoir de réflexions utiles ;* IL *est prodigue et présomptueux ;* IL *est épris de tout ce qu'il voit, et se lasse bientôt de ce*

*qu'*IL *a le plus aimé;* on voit que tous ces *il* sont mis pour le mot *jeune homme.*

Dans les Verbes unipersonnels, au contraire, le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, et n'est pas réellement le sujet du verbe; c'est une espèce de mot *indicatif* qui équivaut à *ceci*, et qui annonce simplement le sujet du verbe; exemple : IL *est nécessaire que je sorte;* IL *convient que vous suiviez mes conseils* : c'est-à-dire, CECI, *que je sorte, est nécessaire;* CECI, *que vous suiviez mes conseils, convient.* Il en est de même à l'égard des phrases suivantes :

> Pour bien juger des grands, *il* faut les approcher.
> (L'abbé *Aubert*, Fable 19, liv. III.)

> *Il* faut rendre meilleur le pauvre qu'on soulage;
> C'est l'effet du travail, en tout temps, à tout âge.
> (*Saint-Lambert*, les Saisons, l'Hiver.)

Parmi les Verbes unipersonnels, il y en a qui le sont de leur nature, c'est-à-dire, qui ne s'emploient jamais qu'à la troisième personne du singulier, comme *il pleut, il neige;* et d'autres qui sont tantôt unipersonnels, et tantôt personnels, selon que le pronom *il* y est employé avec un sens vague, et comme tenant lieu de *ceci*, ou dans un sens précis, et ayant rapport à un substantif qu'on peut substituer à ce pronom. *Convenir, arriver* sont unipersonnels dans ces phrases : *Nous tenons tout de Dieu;* IL *convient que nous lui rapportions toutes nos actions;* IL *arrive souvent que*, etc.; mais ils sont personnels dans celles-ci : *Pardonnez à votre fils,* IL *convient de son tort;* IL *arrivera plus tôt une autre fois* : effectivement on peut dire *votre fils convient de son tort*, etc.

Les Verbes unipersonnels se conjuguent les uns avec *avoir*, comme *il* A *plu*, *il* A *tonné;* les autres avec *être*, comme *il* EST *important*, *il* EST *résulté.*

ARTICLE VI.

DES VERBES AUXILIAIRES.

Les *Verbes auxiliaires* sont *avoir* et *être.*

L'auxiliaire *avoir* sert, 1°, à se conjuguer lui-même dans ses temps composés : *j'ai eu, j'avois eu, j'aurois eu;* 2°, il sert à conjuguer les temps composés du Verbe *être : j'ai été, j'eus été, j'avois été;* 3°, les temps composés des Verbes actifs, comme : *j'ai aimé la chasse;* 4°, les temps composés de tous les Verbes neutres dont le participe est indéclinable : *j'ai dormi, j'ai marché;* 5°, enfin, les temps composés d'un grand nombre de Verbes unipersonnels : *il a plu.*

(*Wailly*, p. 70.)

L'auxiliaire *être* sert à conjuguer, 1°, les Verbes passifs dans tous ses temps : *être aimé, il est aimé, il étoit aimé;* 2°, les temps composés de Verbes pronominaux : *Je me suis blessé, nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes;* 3°, les temps composés des Verbes neutres dont le participe est déclinable : *Il est tombé en démence, elle est arrivée en bonne santé;* 4°, les temps composés de certains Verbes unipersonnels : *il est arrivé que*, etc.; et même les temps de quelques Verbes unipersonnels : IL EST UTILE *que vous écriviez.*

(*Même autorité.*)

Le Verbe *être* et le Verbe *avoir* ne sont auxiliaires que lorsqu'ils sont joints à quelque participe passé d'un autre verbe, pour en former les temps composés; hors de là, *avoir* est, de même que *chanter* et *rire,* un verbe adjectif. *Être* est, comme nous l'avons déjà dit, un Verbe *substantif,* c'est-à-dire, un Verbe qui ne signifie que l'affirmation sans aucun attribut; un Verbe qui marque l'état de la personne dont on parle, et les qualités qu'on lui attribue, comme dans ces phrases : *Alexandre* ÉTOIT *un grand conquérant.* — *Nous* SERONS *heureux dans le ciel.*

(*Restaut*, p. 319. — *Demandre*, Dict. de l'Elocution.)

Quelquefois aussi le Verbe substantif *être* devient un verbe adjectif, quand, avec l'affirmation, il renferme le plus général de tous les attributs, qui est l'*être*, comme dans cette phrase : *Corneille* ÉTOIT *du temps de Racine*, c'est-à-dire, *existoit*. (MM. de *Port-Royal*, page 171.)

ARTICLE VII.

DES CONJUGAISONS.

Tout ce qui concerne les différentes inflexions ou variations des verbes, est appelé par les Grammairiens *conjugaison*, d'un terme pris des Grammairiens latins, qui signifie *assemblage sous un même joug*; et non-seulement tous les verbes qui sont ainsi sous le joug d'une même règle sont appelés *verbes d'une même Conjugaison*; mais, en appliquant le même terme à une signification plus particulière, on dit la *conjugaison d'un verbe*, pour signifier les différentes inflexions ou variations de chaque verbe; de sorte que *conjuguer un verbe*, c'est le faire passer par toutes les inflexions ou variations que produisent les nombres, les personnes, les modes et les temps.

Avant que d'en venir à la classification des conjugaisons, l'ordre demanderoit peut-être que, comme les différentes conjugaisons ont quelque chose de commun entre elles pour la formation de leurs *modes* et de leurs *temps*, on traitât présentement de la manière dont ces modes et ces temps ont coutume de se former. Mais, attendu que la marche que les verbes suivent à cet égard varie suivant les différentes classes ou conjugaisons des verbes, et qu'ensuite il seroit difficile de bien saisir cette formation, sans avoir aucune notion de la manière de conjuguer les verbes, on remet à en parler après qu'on aura donné la conjugaison des verbes auxiliaires, et celle des verbes réguliers et irréguliers.

Chaque Verbe de la langue françoise prend ordinairement de son infinitif les règles de sa conjugaison, et c'ést ce qui fait qu'on est dans l'usage de classer les conjugaisons suivant les différentes terminaisons des infinitifs, qui sont réduites à quatre classes de conjugaison.

La première est celle des Verbes dont l'*infinitif* est terminé en *er*, comme *aimer*, *chanter*, etc.

La seconde est celle des Verbes dont l'*infinitif* est terminé en *ir*, comme *finir*, *emplir*, etc.

La troisième est celle des Verbes dont l'*infinitif* est terminé en *oir*, comme *recevoir*, *devoir*, etc.

Et la quatrième est celle des Verbes dont l'*infinitif* est terminé en *re*, comme *rendre*, *plaire*, etc.

Dans chacune de ces conjugaisons, il y a des *verbes réguliers*, *des verbes irréguliers*, et des *verbes défectifs*.

Un Verbe est réputé *régulier*, lorsque, dans tous ses modes et dans tous ses temps, il prend exactement toutes les formes qui appartiennent à l'une des quatre conjugaisons; il est réputé *irrégulier*, lorsque, dans quelques temps, il prend des formes différentes de celles qui caractérisent la conjugaison à laquelle il appartient. Enfin un Verbe est *défectif*, lorsqu'il manque d'un ou de plusieurs temps, ou seulement quand un de ses temps n'est point employé à toutes les personnes.

Quoique les Verbes *avoir* et *être* fassent partie des Verbes irréguliers, la nécessité où l'on est de s'en servir pour former les temps composés des autres verbes, oblige à les placer avant les quatre conjugaisons principales.

ARTICLE VIII.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE AUXILIAIRE *Avoir* (267).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.	IMPARFAIT.
J'ai (268).	J'avois (271).
Tu as (269).	Tu avois.
Il *ou* elle a.	Il *ou* elle avoit.
Nous avons.	Nous avions.
Vous avez (270).	Vous aviez.
Ils *ou* elles ont.	Ils *ou* elles avoient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'eus (272).	Nous eûmes. } (274).
Tu eus.	Vous eûtes. } (274).
Il *ou* elle eut (273).	Ils *ou* elles eurent.

(267) Le verbe *avoir* a ceci de particulier, que, tandis que la plupart des autres verbes ont besoin de lui pour former leurs *temps composés*, il est le seul qui trouve en lui-même de quoi former les siens. Nous avons indiqué, p. 474, l'usage que l'on fait de cet auxiliaire.

(268) On écrit j'*ai*, et l'on prononce *jé*.

(269) *Règle générale.* — La seconde personne du singulier prend un *s* final; il n'y a d'exception que pour les verbes *vouloir, pouvoir, valoir, prévaloir,* qui prennent un *x* à la première et à la seconde personne du singulier.

(270) *Règle générale.* — Toutes les secondes personnes plurielles des *temps simples* sont terminées par *s*, ou par *z* : elles sont terminées par *z*, quand l'*e* qui précède, est un *e* fermé; par *s* quand cet *e* est muet : Vous *avez*, vous *eussiez*, vous *aimiez*; vous *eûtes*, vous *aimâtes*, vous *reçûtes*, etc.

(271) *J'avois* se prononce *j'avès*. Les personnes qui suivent l'orthographe dite de *Voltaire*, écrivent j'*avais* par un *a*; mais beaucoup de Grammairiens, ainsi que l'*Académie*, n'ont pas adopté cette orthographe.

(272) *J'eus* se prononce j'*u*.

(273) *Eut* ne prend point ici l'accent circonflexe; il ne le prend que quand on dit *eussent* au pluriel.

(274) *Règle générale.* — La première et la seconde personne plurielle du prétérit défini prennent un accent circonflexe sur la voyelle qui termine la dernière syllabe.

Prétérit indéfini.

J'ai eu.
Tu as eu.
Il *ou* elle a eu.
Nous avons eu.
Vous avez eu.
Ils *ou* elles ont eu.

Prétérit antérieur.

Quand, *ou* lorsque
J'eus eu.
Tu eus eu.
Il *ou* elle eut eu.
Nous eûmes eu.
Vous eûtes eu.
Ils *ou* elles eurent eu.

Plus-que-parfait.

J'avois eu.
Tu avois eu.
Il *ou* elle avoit eu.
Nous avions eu.
Vous aviez eu.
Ils *ou* elles avoient eu.

Futur absolu.

J'aurai.
Tu auras.
Il *ou* elle aura.
Nous aurons.
Vous aurez.
Ils *ou* elles auront.

Futur passé.

Quand, *ou* lorsque
J'aurai eu.
Tu auras eu.
Il *ou* elle aura eu.
Nous aurons eu.
Vous aurez eu.
Ils *ou* elles auront eu.

CONDITIONNEL (deuxième mode).

Présent.

J'aurois.
Tu aurois.
Il *ou* elle auroit.
Nous aurions.
Vous auriez.
Ils *ou* elles auroient.

Passé.

J'aurois *ou* j'eusse eu.
Tu aurois *ou* tu eusses eu.
Il *ou* elle auroit, il *ou* elle eût eu.
Nous aurions *ou* nous eussions eu.
Vous auriez *ou* vous eussiez eu.
Ils *ou* elles auroient, *ou* ils *ou* elles eussent eu.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Point de première personne au singulier*) (275).
Aie (276).
Ayons.
Ayez.
(*Point de troisième personne, ni au singulier ni au pluriel.*) (277)

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

Il faut, il faudra
Que j'aie.
Que tu aies.
Qu'il *ou* qu'elle ait (278).
Que nous ayons. (279).
Que vous ayez.
Qu'ils *ou* qu'elles aient.

---

(275) *Règle générale.* — Nous avons dit, p. 474, pour quel motif ce temps n'a point de première personne.

(276) Les sentiments ont été long-temps partagés sur la question de savoir si l'on doit écrire *aye* ou *aie*. Les auteurs de la Grammaire de *Port-Royal*, et la plupart des Grammairiens qui sont venus après eux, se sont décidés pour la seconde manière; ils écrivent que j'*aie*, que tu *aies*, qu'ils *aient*. Il est vrai que l'*Académie*, dans la dernière édition de son Dictionnaire, laisse le choix d'écrire *aye* ou *aie*; mais, puisqu'il est à présent reconnu, 1°, qu'à l'exception d'un très-petit nombre de mots dérivés du grec, qui ont conservé leur orthographe, l'*i* grec ne doit s'employer que pour deux *i*, comme dans: *pays*, *moyen*, *joyeux*, *effrayez*, etc.; 2°, qu'avant un *e muet*, on ne sauroit entendre ce son (deux *i*); n'est-il pas infiniment mieux d'écrire, *aie*, que j'*aie*, que tu *aies*, orthographe qui a pour elle l'autorité de presque tous les Grammairiens, et qui est consacrée par l'usage des écrivains, et par celui de toutes les personnes qui écrivent correctement notre langue?

(277) *Qu'il ait*, *qu'ils aient* appartiennent évidemment au subjonctif.

(278) On dit, *qu'il ait*, et jamais, *qu'il aie*. C'est une exception à la règle générale qui veut que, dans tous les verbes réguliers ou irréguliers, la troisième personne singulière de l'impératif et du présent du subjonctif soit terminée par un *e* muet. — Le verbe *être* est dans le même cas.

(279) On écrit *ayons*, *ayez*, et non pas *ayions*, *ayiez*; cette ortho-

IMPARFAIT.

Il falloit, il faudroit
Que j'eusse.
Que tu eusses.
Qu'il *ou* qu'elle eût (280).
Que nous eussions.
Que vous eussiez.
Qu'ils *ou* qu'elles eussent.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu, il aura fallu
Que j'aie eu.
Que tu aies eu.
Qu'il *ou* qu'elle ait eu.
Que nous ayons eu.
Que vous ayez eu.
Qu'ils *ou* qu'elles aient eu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Il auroit, *ou* il eût fallu
Que j'eusse eu.
Que tu eusses eu.
Qu'il, *ou* qu'elle eût eu.
Que nous eussions eu.
Que vous eussiez eu.
Qu'ils *ou* qu'elles eussent eu.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.

Avoir.

PRÉTÉRIT.

Avoir eu.

PARTICIPE PRÉSENT.

Ayant (281).

PARTICIPE PASSÉ.

Eu, eue, ayant eu.

PARTICIPE FUTUR.

Devant avoir.

---

graphe, qui est adoptée par l'*Académie*, et par la presque totalité des écrivains, est une exception au principe qui veut que tous les verbes dont le participe présent est en *yant*, prennent *yi* à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif.

(280) La troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif prend toujours un accent circonflexe sur la voyelle qui est avant le *t* final : *qu'il eût, qu'il chantât; qu'il finît, qu'il vécût*, etc. Les deux *s* qui existent dans la terminaison des autres personnes de ce temps annoncent que l'on écrivoit autrefois *qu'il eust, qu'il chantast*, et que l'on a remplacé le *s* par cet accent.

(281) On prononce *ai-iant*; règle générale pour tous les mots où l'on fait usage de l'*i* grec, tenant lieu de deux *i*.

ARTICLE IX.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE AUXILIAIRE *ÊTRE.*

INDICATIF (PREMIER MODE).

Présent absolu.

Je suis.
Tu es (282).
Il, *ou* elle est.
Nous sommes.
Vous êtes.
Ils, *ou* elles sont.

Imparfait.

J'étois (283).
Tu étois.
Il, *ou* elle étoit.
Nous étions.
Vous étiez.
Ils, *ou* elles étoient.

Prétérit défini.

Je fus.
Tu fus.
Il, *ou* elle fut.
Nous fûmes } (284).
Vous fûtes }
Ils, *ou* elles furent.

Prétérit indéfini.

J'ai été.
Tu as été.
Il, *ou* elle a été.
Nous avons été.
Vous avez été.
Ils, *ou* elles ont été.

Prétérit antérieur.

Quand *ou* lorsque
J'eus été.
Tu eus été.
Il, *ou* elle eut été (285).
Nous eûmes été.
Vous eûtes été.
Ils, *ou* elles eurent été.

Plus-que-parfait.

J'avois été.
Tu avois été.
Il, *ou* elle avoit été.
Nous avions été.
Vous aviez été.
Ils, *ou* elles avoient été.

---

(282) Observation semblable à celle qui a été faite au verbe *avoir.* Toutes les secondes personnes des temps simples finissent par un *s*; ainsi n'écrivez pas : tu *est.*

(283) Nos néographes écrivent, j'*étais*; mais cette orthographe n'est point adoptée par l'*Académie.*

(284) *Règle générale.*—On écrit toujours ces deux personnes plurielles avec un accent circonflexe.

(285) La troisième personne plurielle n'est point *eussent*, conséquemment point d'accent circonflexe à la troisième personne singulière.

FUTUR ABSOLU.

Je serai.
Tu seras.
Il, *ou* elle sera.
Nous serons.
Vous serez.
Ils, *ou* elles seront.

FUTUR PASSÉ.

Quand, *ou* lorsque
J'aurai été.
Tu auras été.
Il, *ou* elle aura été.
Nous aurons été.
Vous aurez été.
Ils, *ou* elles auront été.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

Je serois (286).
Tu serois.
Il, *ou* elle seroit.
Nous serions.
Vous seriez.
Ils, *ou* elles seroient.

PASSÉ.

J'aurois, *ou* j'eusse été.
Tu aurois, *ou* tu eusses été.
Il, *ou* elle auroit; Il, *ou* elle eût été.
Nous aurions, *ou* nous eussions été.
Vous auriez, *ou* vous eussiez été.
Ils, *ou* elles auroient; Ils, *ou* elles eussent été.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Point de première personne au singulier*) (287).
Sois.
Soyons (288).
Soyez.

---

(286) Nos néographes écrivent je *serais*.

(287) Voyez p. 464 pour quel motif ce mode n'a point de première personne.

(288) On n'écrit pas, *soyions*, ni *soiyons*. Voyez-en les motifs au verbe *avoir*, note 250.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

Il faut, il faudra
Que je sois.
Que tu sois.
Qu'il, *ou* qu'elle soit (289).
Que nous soyons.
Que vous soyez.
Qu'ils, *ou* qu'elles soient.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu, il aura fallu
Que j'aie été.
Que tu aies été.
Qu'il, *ou* qu'elle ait été.
Que nous ayons été.
Que vous ayez été.
Qu'ils, *ou* qu'elles aient été.

IMPARFAIT.

Il falloit, il faudroit
Que je fusse.
Que tu fusses.
Qu'il, *ou* qu'elle fût (290).
Que nous fussions.
Que vous fussiez.
Qu'ils, *ou* qu'elles fussent.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Il auroit, *ou* il eût fallu
Que j'eusse été.
Que tu eusses été.
Qu'il, *ou* qu'elle eût été.
Que nous eussions été.
Que vous eussiez été.
Qu'ils, *ou* qu'elles eussent été.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.

Être.

PRÉTÉRIT.

Avoir été.

PARTICIPE PRÉSENT.

Étant.

PARTICIPE PASSÉ.

Été (291), ayant été.

PARTICIPE FUTUR.

Devant être.

Remarques sur l'emploi des deux auxiliaires AVOIR *et* ÊTRE.

PRINCIPE GÉNÉRAL. Le verbe *avoir* sert à former les temps composés des verbes qui énoncent l'*action* ; et le verbe *être*, les temps composés des verbes qui expriment l'*état* : *j'*AI

(289) *Qu'il soye*, est une faute grossière. *Avoir* et *être*, sont les deux seuls verbes dont la troisième personne singulière du *subjonctif* ne finisse pas par un *e* muet.

(290) *Règle générale.* — A la troisième personne singulière de l'*Imparfait du subjonctif*, on fait usage de l'accent circonflexe.

(291) *Été* ne change jamais de terminaison.

aimé, il A *succombé*, marquent l'action. *Je* SUIS *aimé, il* EST *sorti*, expriment l'état. (*Condillac*, pag. 249, chap. 20.)

Des six cents verbes neutres ou environ qui existent dans notre langue, il y en a plus de cinq cent cinquante qui prennent l'auxiliaire *avoir*, parce qu'ils expriment une action. Parmi ce grand nombre nous n'indiquerons que *comparoître* (292), *courir*, (293), *dégénérer* (294), *renoncer* (295), parce que

---

(292) *Comparoître. Wailly* est d'avis que ce verbe prend indifféremment *avoir* ou *être*. — *Trévoux*, *Lévizac* et *Gattel* adoptent cette opinion; mais l'*Académie* ne donne d'exemple que du premier, et *Féraud* pense qu'il est plus sûr et plus autorisé.

(293) *Courir*, exprimant toujours une action, se construit avec *avoir*. Il est vrai que *Racine* a dit (Bérénice, act. II, sc. 1) : *J'y suis couru*, pour *j'y ai couru*; et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que deux vers auparavant il avoit employé l'auxiliaire *avoir*; mais ce sont de ces distractions dont les meilleurs écrivains ne sont pas exempts; et personne n'ignore que ce vers de l'Art poétique :

Que votre ame et vos mœurs *peints* dans tous vos ouvrages (ch. IV.)

fut imprimé plus d'une fois sans que l'auteur s'aperçût qu'un adjectif masculin y suivoit deux substantifs féminins. (*D'Olivet*, Rem. sur *Racine*.)

Courir, cependant, prend l'auxiliaire *être* lorsqu'il signifie *être en vogue, suivi, recherché*; mais c'est parce qu'alors il a un sens passif.

(294) *Dégénérer*. *Vertot* a fait usage avec ce verbe de l'auxiliaire *être* : *Plusieurs disoient que l'état monarchique étoit préférable à une république qui* ÉTOIT *dégénérée en pure monarchie*; il falloit, dit *Féraud*, *avoit dégénéré*.

De bons écrivains paroissent confirmer cette décision : *Les Romains* ONT *bien dégénéré de la vertu de leurs pères* (*Patru*). *Il* A *dégénéré de la valeur de ses ancêtres* (l'*Académie*). Cependant *Féraud* croit que, quand *dégénérer* est sans régime, l'auxiliaire *être* est préférable; à l'appui de cette opinion, il cite cette phrase de l'Année littéraire : *Cette pièce* (Bérénice), *qui a fait verser des larmes sous Louis XIV, n'en feroit pas répandre une seule aujourd'hui; nous* SOMMES *donc dégénérés*.

(295) RENONCER. Ce verbe étant neutre, et prenant dans ses temps composés l'auxiliaire *avoir*, on ne doit pas l'employer au passif. Le traducteur de l'histoire d'Angleterre de Hume a fait cette faute, en s'attachant trop à l'expression de son modèle : *La suprématie du roi y étoit reconnue, le covenant* RENONCÉ. Il falloit dire : *On y reconnoissoit la suprématie du roi, on y renonçoit au covenant.*

ce sont les seuls qui nous aient paru susceptibles de quelques observations particulières.

Les verbes neutres *aller, arriver, choir, décéder, éclore, mourir, naître, tomber* (296), *venir*, et les composés de ce dernier, comme *devenir, intervenir, parvenir, revenir*, prennent l'auxiliaire *être*, quoique chacun d'eux exprime une action; c'est l'usage qui en a décidé ainsi : *elles* SONT *allées, nous* ÉTIONS *arrivés, il* SERA *venu*, etc. (297).

REMARQUE. *Convenir, contrevenir, subvenir*, quoique formés du verbe *venir*, méritent aussi une observation particulière.

Convenir demande tantôt l'auxiliaire *avoir*, et tantôt l'auxiliaire *être*. Dans le sens d'*être sortable*, il prend le verbe *avoir*; et il prend le verbe *être*, quand il signifie *demeurer d'accord* : *nous* SOMMES *convenus d'acheter ce qui ne nous* AVOIT *pas convenu d'abord.*

Contrevenir est employé par le plus grand nombre des écrivains avec l'auxiliaire *avoir*. Cependant l'*Académie*, dans l'édition de 1762, se sert de ce verbe avec les deux auxiliaires : *n'*AVOIR *point contrevenu, n'*ÊTRE *point contrevenu*; mais dans l'édition de 1798, elle n'admet que *n'*AVOIR *point contrevenu*; et en effet, ce verbe n'exprime réellement qu'une action.

Subvenir prend toujours l'auxiliaire *avoir.*

---

(296) *Tomber* ne prend *avoir* dans aucun cas; cependant *Voltaire* a dit (l'Orphelin de la Chine, act. II, sc. 3) :

> Où serois-je, grand Dieu! si ma crédulité
> *Eût tombé* dans le piége à mes pas présenté!

Et *La Harpe*, dans son Cours de littérature : *Jamais Voltaire n'avoit été plus brillant que dans Alzire, et l'on a peine à concevoir qu'il* AIT *tombé de si haut jusqu'à Zulime, ouvrage médiocre.*

Mais ces fautes échappent aux meilleurs écrivains.

Il falloit dans le premier exemple : *fût tombé*, et dans le second : *soit tombé.*

(297) Cette exception a lieu aussi pour les verbes pronominaux auxquels on donne l'auxiliaire *être*, bien qu'ils expriment une action.

A l'égard des autres verbes neutres, comme *périr*, *cesser*, *demeurer*, *rester*, *partir*, *rajeunir*, *vieillir*, *accourir*, *croître*, *décroître*, etc., ils prennent les deux auxiliaires, selon le point de vue sous lequel on veut exprimer sa pensée; de sorte que, si l'action que le verbe exprime est l'idée principale que l'on a en vue, le participe devra être accompagné de l'auxiliaire *avoir;* et de l'auxiliaire *être*, si l'idée principale que l'on veut exprimer a moins pour objet l'action que le verbe exprime, que l'état qui la suit, ou qui en est l'effet.

Et, comme tout verbe employé avec un régime direct, c'est-à-dire, *activement*, a rapport à l'*action* et non pas à l'état, il en résulte que les verbes neutres dont nous venons de parler en dernier lieu, auront un des caractères qui annoncent l'action, lorsqu'ils seront accompagnés d'un régime direct, car dans ce cas ils seront actifs; et qu'alors ils devront toujours prendre l'auxiliaire *avoir*.

Ce principe bien entendu, faisons-en l'application sur quelques verbes.

DISPAROÎTRE. La plupart des écrivains donnent à ce verbe l'auxiliaire *avoir;* mais on peut le considérer tantôt comme exprimant une action, tantôt comme exprimant un état résultant d'une action. Quand je dis: *le jour commence à disparoître*, j'exprime évidemment le commencement d'une action; alors, si je veux exprimer cette action comme entièrement faite, je dis: *le jour* A *disparu*.

Une république fameuse, remarquable par la singularité de son origine, etc., A DISPARU *de nos jours, sous nos yeux, en un moment*. (M. *Daru*, hist. de la rép. de Venise, p. 1, tom. 1.)

La mer *a disparu* sous leurs nombreux vaisseaux.
(*Delille*, *Enéide*, liv. IV.)

Mais faisant abstraction de l'action, je puis considérer le jour comme ne paroissant plus, par suite de l'action d'avoir disparu; dès-lors, j'exprime un état, et je dis: *le jour* EST *disparu*.

Quoi ! de quelque côté que je tourne la vue,
La foi de tous les cœurs *est* pour moi *disparue* ?
(*J. Racine*, *Mithr.*, act. 3, s. 4.)

Mèdes, Assyriens, vous *êtes disparus* ;
Parthes, Carthaginois, Romains, vous n'êtes plus.
(*Racine* le fils, poème de la Religion, ch. III.)

Les grands auteurs ÉTOIENT DISPARUS *depuis long-temps.*
(L'abbé *Dubos.*)

PÉRIR : si je voulois parler de personnes qui n'existent plus, je dirois : *elles* SONT PÉRIES, parce qu'alors c'est de l'état des personnes qui ont été, et qui n'existent plus, que ma pensée est occupée ; mais, si je voulois désigner l'époque où elles ont cessé d'exister, ou la manière dont elles ont perdu la vie, je me servirois de l'auxiliaire *avoir*, et je dirois : *elles* ONT PÉRI *en l'année* 1800. — *Elles* ONT PÉRI *dans un combat.* — *Elles* ONT PÉRI *dans les flots*, parce qu'alors je pense à une action (298).

ECHOUER. Le même principe est applicable à ce verbe. L'*Académie* ne lui donne que l'auxiliaire *avoir*. Cependant, comme il peut signifier ou l'action d'échouer, ou l'état qui résulte de cette action, on peut dire dans le premier sens :

Le vaisseau A *échoué, en approchant des côtes ; et le vaisseau que M. montoit* EST *échoué.*

Notre vaisseau A *échoué sur la côte, contre un rocher.*

---

(298) *Périr.* Dans le Dictionnaire grammatical, on condamne *que vous fussiez péri*, et l'on décide que ce verbe prend toujours l'auxiliaire *avoir* ; cependant il y a un grand nombre d'exemples pour l'auxiliaire *être*. On en trouve plusieurs dans *Boileau* (Traité du sublime, chap. XIV) ; dans les Lettres édifiantes ; dans *Fénélon* (Télém. Liv. XVI, et Liv. XXI) ; dans *J. J. Rousseau* ; et encore dans *Wailly*, *Restaut*, *Féraud*, *Gattel*, et l'*Académie* ; mais il est vrai de dire que l'auteur du Dict. gramm. ne distingue pas, comme *Condillac*, M. *Lemare*, et M. *Chapsal*, le cas où c'est l'état, la situation que l'on veut exprimer, de celui où il s'agit de l'action, du passage d'un état à un autre. Au surplus, lorsque deux expressions sont également reçues, on doit certainement préférer celle que la raison avoue.

(L'Académie, Trévoux, Gattel, Féraud.) — *Nous* AVONS *échoué sur un banc de sable.* (Mêmes autorités.)

Et dans le second sens :

Une fois que le vaisseau ÉTOIT *échoué.* (Lettres Édif.)

L'expédient auquel ils avoient eu recours ÉTOIT *entièrement échoué.* (Hist. d'Anglet.)

Octave Farnèse, voyant que son dessein ÉTOIT *échoué.* (Hist. d'Allem.)

ACCOUCHER. Je dirai : *C'est une sage-femme qui* A *accouché ma sœur*, parce que *accouché* avec un régime direct est employé activement, et que c'est de l'action de la sage-femme que j'entends parler.

De même, si je veux parler de l'action d'une femme qui met un enfant au monde, je dirai : *Cette femme* A *accouché hier;* A *accouché avec courage.* (L'*Acad.* au mot *accoucher.*)

Mais si c'est l'état de la femme qui occupe ma pensée, et non l'action d'enfanter, je dirai : *Cette femme* EST *accouchée d'un enfant mâle; cette femme* EST *accouchée depuis deux heures.* (L'*Académie*, *Wailly* et M. *Sicard.*)

Vient-on me dire que madame N. est accouchée, et désiré-je savoir à quelle heure elle a mis son enfant au monde, il faudra que je dise : *A quelle heure* A-*t-elle accouché?* ce qui voudra dire *à quelle heure a-t-elle fait l'action d'accoucher?* alors on devra me répondre : *Elle* A *accouché à sept heures*, et non *elle* EST *accouchée à sept heures.*

CESSER. Ce verbe prend également les deux auxiliaires, selon le point de vue sous lequel on le considère.

Condillac, qui nous fournit le principe que nous émettons, sur l'emploi des deux auxiliaires, s'exprime ainsi au sujet du verbe *cesser.* Quand on dit *que la fièvre* EST *cessée*, c'est qu'on juge qu'elle ne reviendra pas, et par conséquent le participe *cessée* signifie un état, et doit se construire avec le verbe *être.* Mais quand on dit, *la fièvre a cessé*, on présume qu'elle reviendra, on a au moins tout lieu de le craindre. *La fièvre* A *cessé*, signifie donc qu'elle a cessé d'agir pour recommencer. Or, c'est cette action à laquelle on

pense, qui détermine en pareil cas l'emploi de l'auxiliaire *avoir.*

Un grand nombre d'écrivains et l'*Académie* ont consacré ces principes :

> .... Les orages
> *Ont cessé* de gronder sur ces heureux rivages.
> (*Voltaire*, Eriphile, act. II, sc. 3.)

La goutte A *cessé de le tourmenter.* (L'*Académie.*)
Il A *cessé de se plaindre.* (*Dangeau.*)

D'ailleurs, dans ces exemples, le verbe *cesser* est suivi d'un régime direct, qui, annonçant que *cesser* est employé activement, exige l'auxiliaire *avoir.* Ce régime direct est exprimé par l'infinitif suivant; en effet, l'action de *gronder*, l'action de *tourmenter*, etc., sont l'objet de celle qu'exprime le verbe *cesser.*

(Voyez le Chap. qui traite du Régime des verbes.)

Et sous l'autre point de vue, on dira : *La fièvre* EST *cessée.* (L'*Académie.*)— *La peste* EST *cessée.* (Dangeau.) — *Quand la contagion* FUT *cessée*, *S. Charles Boromée fit rendre à Dieu de solennelles actions de grâces.* (Le P. Griffet.)

> Et du Dieu d'Israël les fêtes *sont cessées.* (*Racine*, Esther.)

DEMEURER. Si l'on veut faire entendre que le sujet n'est plus dans le lieu dont il est question, qu'il n'y étoit plus, ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont il s'agit, on fera usage de l'auxiliaire *avoir*, parce que *avoir été* dans un lieu et n'y être plus, suppose une action; ainsi l'on dira avec l'*Académie*: *Il* A *demeuré six mois à Madrid.* — *Il* A *demeuré long-temps en chemin;* avec *Beauzée*, *Th. Corneille*, *Dangeau*, *Wailly*, *Domergue* et M. *Sicard* : *Il* A *demeuré long-temps à Lyon;* *Restaut* : *Il* A *demeuré quelque temps en Italie, pour apprendre la langue de ce pays;* avec *Racine* (Bérén. act. II, sc. 2) :

> .... Ma langue embarrassée
> Dans ma bouche vingt fois *a* demeuré glacée (299).

(299) Il faut EST *demeurée glacée,* dit l'abbé d'*Olivet.* — Je ne partage pas son opinion. En effet, *Racine* ne vouloit pas exprimer que la langue

Avec *Molière* (le Mariage forcé, act. I, sc. 2) : *Quel temps* AVEZ-*vous demeuré en Angleterre?* Sept mois.

Et avec *Fénélon* (Télémaque) : *J'*AI *demeuré captif en Egypte comme Phénicien* (300).

Mais, si l'on veut exprimer que le sujet est encore au lieu dont il est question, qu'il y étoït encore ou qu'il y sera à l'époque dont il s'agit, *demeurer* prendra l'auxiliaire *être*, parce que c'est un état et non une action que d'être dans un lieu; on dira alors avec l'*Académie* : *Il* EST *demeuré en chemin;* — avec Beauzée : *Mon frère* EST *demeuré à Paris pour y faire ses études;* — d'Olivet : *Je* SUIS *demeuré muet;* — Dangeau : *Il* EST *demeuré court en haranguant le Roi;* — Restant et Condillac : *Il* EST *demeuré à Paris pour y suivre un procès;* — Wailly et M. Sicard : *Il* EST *demeuré deux mille hommes sur la place;* — Domergue : *Après un long combat la victoire nous* EST *demeurée.*

Enfin avec *Racine* (parlant de Britannicus) : *Les critiques se sont évanouies, la pièce* EST *demeurée.*

La Fontaine (la Fiancée du roi de Garbe) :

.... Le reste du mystère
Au fond de l'antre *est demeuré.*

Et *Molière* (la Comt. d'Escarbagnas) : *Nous* SOMMES *demeurés d'accord sur cela.*

---

de Titus est restée dans un silence permanent; vingt fois elle a refusé d'articuler des mots, mais à la fin Titus a pu parler. Il y a passage d'un état à un autre; il n'y a pas permanence, donc il faut : A *demeuré glacée*. (M. *Chapsal*, Dictionnaire Grammatical.)

(300) Un Grammairien prétend qu'il faut dire : *j'ai été captif*. La moindre réflexion fera sentir la différence qu'il y a entre *j'ai été captif*, et *j'ai demeuré captif*. Le premier est vague, et n'a aucun rapport à la durée de la captivité; le second marque cette durée, quoique d'une manière indéfinie. Celui qui *a été captif*, peut ne l'avoir été qu'un jour; celui qui *a demeuré captif*, l'a été pendant un temps considérable. Le besoin d'exprimer ces nuances, et l'exemple de *Fénélon* justifient donc cette expression. (M. *Laveaux.*)

EMPIRER. L'*Académie* ne met ce verbe ni avec l'auxiliaire *avoir*, ni avec l'auxiliaire *être*. Il prend l'un et l'autre : *On dit qu'un mal a empiré*, pour marquer l'action qui a opéré le changement ; et l'on dit, *le mal est empiré*, pour marquer l'état, le degré où il se trouve après avoir empiré.

(*M. Laveaux.*)

GRANDIR, EMBELLIR, RAJEUNIR, VIEILLIR, CHANGER, DÉCAMPER, et DÉCHOIR prennent l'auxiliaire *avoir*, si, comme le dit *Marmontel*, ces verbes sont pris dans le sens d'une action progressive : *Cet enfant* A *bien grandi en peu de temps.* (*L'Académie.*) — *Il* A *bien embelli pendant son voyage.* (*Marmontel.*) — *Cette bonne nouvelle l'*A *bien rajeuni.* (*L'Académie.*) — *Il* A *vieilli en peu de temps.* (*Marmontel.*) — *Depuis ce moment il* A *déchu de jour en jour.* (*L'Académie.*) — Il a fait l'action de déchoir.

Mais si l'on y attache l'idée d'un état actuel et passif, on doit, dit *Marmontel*, faire usage de l'auxiliaire *être* : *Vous* ÊTES *bien grandi.* — *Comme elle* EST *embellie.* — *On diroit qu'elle* EST *rajeunie.* — *Je sens que je* SUIS *bien vieilli.* (*Marmontel.*) — *Il* EST *bien déchu de son autorité.* (*L'Académie.*) — *Il y a long-temps qu'ils* SONT *déchus de leurs privilèges.* Il y a long-temps qu'ils sont dans un état qui résulte de l'action de déchoir.

On dira de même, pour exprimer l'action : *Les troupes* ONT *décampé hier matin.* — *Cette personne* A *changé d'avis.* — *Cet homme* A *changé de visage.* (*L'Académie.*)

Et pour exprimer l'état : *Les troupes* SONT *décampées.* — *Cette femme* EST *bien changée depuis sa dernière maladie.* — *Cet homme* EST *changé à ne pas le reconnoître.* (*L'Académie.*)

ÉCHAPPER. On dit : *Le cerf* A *échappé aux chiens*, pour dire que le cerf, par ses ruses, par ses détours, par la légèreté de sa course, en un mot par son action, a évité d'être pris ou saisi par les chiens.

Et *le cerf* EST *échappé aux chiens*, pour dire que le cerf,

par suite de l'action qui l'a soustrait à la poursuite des chiens, est dans un état où il ne craint plus cette poursuite.

On diroit dans le même sens : *L'un des coupables* A *échappé à la gendarmerie.* (L'*Académie.*)

*Ulysse ! Ulysse ! m'*AVEZ-*vous échappé pour jamais ?*
(*Fén. Télém.*, liv. XXIV.)

Ce voleur EST *échappé de prison.* (*Même autorité.*)

Seigneur, quelque Troyen vous est-*il échappé ?*
(*Rac.* Androm. act. I, sc. 4.)

On dira aussi d'une chose qu'on a oublié de dire ou de faire : *Ce que je voulois vous dire m'* A *échappé. — Ce passage* A *échappé à votre ami, il l'a omis.*

Et d'une chose faite par inadvertance, d'un mot dit par mégarde, par indiscrétion :

Il lui EST *échappé un mot qu'il ne vouloit pas dire.*

Ce mot m'*est échappé*, pardonnez ma franchise.
(*Volt.* Henr. ch. II.)

Dans le sens d'*éviter*, le verbe *échapper* prend toujours l'auxiliaire *avoir* : *Il l'*A *échappé belle.*

Avec l'unipersonnel, il prend l'auxiliaire *être* : *Il lui* ÉTOIT *échappé dans ce mémoire des expressions un peu hasardées.* (*Féraud.*) — *Jamais il ne m'*EST *échappé une parole qui pût découvrir le moindre secret.* (*Fénelon.*)

ACCOURIR, APPAROÎTRE, CROÎTRE, DÉCROÎTRE, ACCROÎTRE, se conjugueront de même avec le verbe *être*, si l'on veut exprimer l'état, la situation, et avec l'auxiliaire *avoir*, s'il s'agit de l'action, *du passage d'un état à un autre.*

ACCOURIR. La raison pour laquelle *courir* prend toujours l'auxiliaire *avoir*, et que *accourir* prend tantôt l'auxiliaire *avoir*, et tantôt l'auxiliaire *être*, est que *courir* n'exprime qu'un mouvement, qu'une action, au lieu que, dans *accourir*, qui signifie se mettre en mouvement pour arriver promptement à un but, on distingue deux choses : l'action de se mettre en mouvement, pour courir vers un but, et l'état qui résulte de cette action faite : *Dès que je l'ai en=*

tendu se plaindre, *j'*AI *accouru à son secours*; arrivé près de lui, je lui ai dit : *dans ce moment j'*ÉTOIS *accouru à votre secours. Je* SUIS *accouru à son secours*, c'est-à-dire j'étois dans l'état qui résulte de l'action d'accourir au secours de quelqu'un.

APPAROÎTRE. *Paroître* prend toujours l'auxiliaire *avoir*, et *apparoître* prend tantôt *avoir* et tantôt *être*. Si je ne veux exprimer que l'action d'un spectre, indépendamment de l'effet, de l'impression que m'a pu causer son apparition, je dis : *Ce spectre* A *apparu trois fois pendant la nuit*; mais, si je veux marquer l'impression que son apparition m'a faite, je dis : *le spectre m'*EST *apparu.* Si l'on me demande à quelle heure le spectre s'est rendu visible, je répondrai : *Il* A *apparu à minuit*; le premier peint l'action, le second l'état. — On ne peut jamais dire *le spectre m'*A *apparu.*

CROÎTRE, DÉCROÎTRE. Quand on veut exprimer l'action des eaux qui se sont élevées au-dessus des eaux de la veille, il faut dire : *La rivière* A *crû, décru depuis hier.* Mais si l'on veut dire seulement que les eaux sont dans un état d'élévation supérieur à celui où elles étoient auparavant, on doit dire : *La rivière* EST *crûe, décrue.*

En deux jours la rivière A *crû, décru de deux pieds.* — *Depuis hier la rivière* EST *crûe, décrue de deux pieds.*

ACCROÎTRE. On observera la même règle pour le verbe *accroître.* Si l'on veut exprimer l'action, il faut dire : *Son bien* A *accru depuis six mois*; ou, pour éviter l'hiatus de *a accru : son bien* A *beaucoup* ACCRU *depuis six mois*; et, si l'on veut exprimer l'état : *son bien* EST *accru.*

PARTIR, RESTER, se conjuguent également avec *avoir* pour exprimer l'action, et avec *être* pour marquer l'état : *Il* A *resté deux jours à Lyon.* (L'*Acad.*) — *J'*AI *resté sept mois à Colmar sans sortir de ma chambre.* (*Voltaire.*) — *Le lièvre* A *parti à quatre pas des chiens.* (L'*Acad.*) — *Il* A *parti, il y a près d'une demi-heure.* (M. *Laveaux.*) — *Je l'attendois à Paris, mais il* EST *resté à Lyon.* (L'*Acad.*) — *Son bras* EST *resté paralytique.* — *Cependant Télémaque* ÉTOIT *resté seul avec Mentor.* (*Fénélon*, Télém.) — *Il* EST *parti pour Lyon.*

À l'égard des verbes MONTER, DESCENDRE, ENTRER, SORTIR, et PASSER, un grand nombre de Grammairiens les conjuguent avec *avoir*, seulement quand ils ont un régime direct :

Il A *monté les degrés.* (*Restaut.*) — AVEZ-*vous monté le bois?* (*Wailly.*) — *Il* A *monté sa pendule.* (M. *Lehodey.*) — *Il* A *passé le but.* (L'*Académie.*) — *Le batelier m'*A *passé.* (Même autorité.) — *Nous* AVONS *passé le fleuve.* (M. *Lehodey.*) — *Alexandre* A *passé l'Euphrate.* (*Restaut*, *Wailly.*) — *On l'*A *sorti d'une fâcheuse affaire.* (*Restaut*, *Wailly.*) — *Il* A *descendu plusieurs passagers dans cette ville.* (L'*Académie.*)

Et avec *être*, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'un régime direct : *Il* EST *passé en Amérique depuis tel temps.* (L'*Académie.*) — *L'empire des Mèdes* EST *passé.* (Le P. *Bouhours.*) — *La procession* EST *passée.* (*Condillac.*) — *Cette mode, cette fleur* EST *passée.* (*Restaut*, *Wailly*, et M. *Sicard.*) — *Il* EST *monté dans sa chambre.* (*Dangeau.*) — *Notre Seigneur* EST *monté au ciel.* (L'*Académie.*) — *Cet officier* EST *monté par degrés aux charges militaires.* (*Wailly.*)

Je ne dois qu'à moi seul, non à un sang illustre, les grandeurs où je SUIS *monté.* (*Volt.* Trad. de l'Héracl. espag.)

Il ÉTOIT *monté, il* EST *descendu.* (L'*Académie.*) — *Il* EST *descendu bien bas.* (*Dangeau.*)

La rivière EST *sortie de son lit.* (L'*Académie.*) — *Monsieur* EST *sorti.* (*Ménage*, *Th. Corneille*, *Wailly*, *Restaut*, *Condillac*, et *Lévizac.*)

Cependant, comme ces verbes sont susceptibles d'exprimer une action lors même qu'ils n'ont pas de régime direct exprimé, ne devroit-on pas leur appliquer le principe général que nous avons invoqué pour les verbes *périr*, *cesser*, *demeurer*, etc., et par conséquent les conjuguer avec *avoir*, quand c'est l'action qu'on veut exprimer, qu'ils aient un régime direct ou non, et avec *être*, lorsque c'est l'état qu'il s'agit de peindre ? Alors ne devroit-on pas dire : *Il* A *passé en Amérique en tel temps.* (L'*Acad.*) — *L'armée* A *passé par ce pays.* (*Beauzée.*) — *La procession* A *passé sous mes fenêtres.* (*Condillac.*) — *Elle* A *passé sa jeunesse dans la dissipation.* (*Voltaire.*) —

Il A *monté quatre fois à sa chambre pendant la journée.* (*L'Académie.*) — *Il* A *monté pendant trois heures pour arriver au haut de la montagne.* (*Dangeau.*) — *La rivière* A *monté cette année à une telle hauteur.* (*L'Académie.*) — *Le blé* A *beaucoup monté depuis six semaines.* (M. *Laveaux.*) — *Le baromètre* A *descendu de quatre degrés pendant la journée.* (*L'Académie.*) — J'AI ENTRÉ *en ce lieu.* (*Pélisson.*) — J'AI SORTI *de la ville exprès pour une affaire*, etc. (*Th. Corneille*, le Festin de pierre, act. V.) — *Monsieur* A *sorti ce matin, et il est de retour.* (*Ménage*, chap. 378.) — *La rente* A *monté de quatre francs en moins d'une heure.*

Il A ENTRÉ *ce matin dans ma chambre.* (M. *Laveaux.*) *Et il est sorti presque aussitôt;* puisque, dans toutes ces phrases, c'est l'action faite par le sujet que l'on veut exprimer, et non pas l'état où il se trouve?

Et ne devroit-on pas dire aussi :

Notre Seigneur EST *monté au ciel.* (*L'Académie.*) — *Il* EST *monté dans sa chambre!* (Même autorité.) — *La voix de l'innocence* EST *montée au ciel.* (M. *Laveaux.*) — *Elles* SONT *descendues de leur char.* (M. *Laveaux.*) — *Depuis quand* SONT-*elles descendues?* (Même autorité.) — *Les beaux jours* SONT *passés.* (*L'Académie.*) — *Tout le monde* EST *sorti.* (*Restaut* et *Wailly.*) — *Les rentes* SONT *montées;* puisque c'est ici l'état du sujet que l'on veut exprimer?

ARTICLE IX.

PARADIGMES, OU MODÈLES DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE CONJUGAISONS.

Avant de donner ces modèles, nous croyons nécessaire de rappeler à nos lecteurs, qu'on ne distingue en françois que quatre espèces de conjugaisons, parce que les verbes ne se terminent réellement que de quatre manières différentes à l'infinitif : en *er*, en *ir*, en *oir*, et en *re*.

TERMINAISONS DES TEMPS PRIMITIFS:

AU PRÉSENT de l'infinitif.	AU PARTICIPE présent.	AU PARTICIPE passé.	AU PRÉSENT de l'indicatif.	AU PRÉTÉRIT défini.
PREMIÈRE CONJUGAISON.				
En *er*, comme aim*er*.	En *ant*, comme aim*ant*.	En *é*, comme aim*é*.	En *e* comme j'aim*e*.	En *ai*, comme j'aim*ai*.
SECONDE CONJUGAISON.				
En *ir*, comme fin*ir*.	En *issant*, comme fin*issant*.	En *i*, comme fin*i*.	En *is*, comme je fin*is*.	En *is*, comme je fin*is*.
En *rir*, comme ouv*rir*.	En *rant*, comme ouv*rant*.	En *ert*, comme ouv*ert*.	En *re*, comme j'ouv*re*.	En *ris*, comme j'ouv*ris*.
En *tir*, comme sen*tir*.	En *tant*, comme sen*tant*.	En *ti*, comme sen*ti*.	En *ens*, comme je s*ens*.	En *tis*, comme je sen*tis*.
En *enir*, comme t*enir*.	En *nant*, comme te*nant*.	En *u*, comme ten*u*.	En *iens*, comme je t*iens*.	En *ins*, comme je t*ins*.
TROISIÈME CONJUGAISON.				
En *evoir*, comme rec*evoir*.	En *evant*, comme rec*evant*.	En *çu*, comme re*çu*.	En *ois*, comme je reç*ois*.	En *us*, comme je reç*us*.
QUATRIÈME CONJUGAISON.				
En *dre*, comme ren*dre*.	En *dant*, comme ren*dant*.	En *du*, comme ren*du*.	En *ds*, comme je ren*ds*.	En *dis*, comme je ren*dis*.
En *aire*, comme pl*aire*.	En *aisant*, comme pl*aisant*.	En *lu*, comme p*lu*.	En *ais*, comme je pl*ais*.	En *us*, comme je pl*us*.
En *uire*, comme réd*uire*.	En *uisant*, comme réd*uisant*.	En *uit*, comme réd*uit*.	En *uis*, comme je réd*uis*.	En *uisis*, comme je réd*uisis*.
En *indre*, comme cra*indre*.	En *ignant*, comme cra*ignant*.	En *int*, comme cra*int*.	En *ins*, comme je cra*ins*.	En *ignis*, comme je cra*ignis*.
En *oître*, comme cr*oître*.	En *oissant*, comme cr*oissant*.	En *u*, comme cr*u*.	En *ois*, comme je cr*ois*.	En *us*, comme je cr*us*.
En *aître*, comme n*aître*.	En *aissant*, comme n*aissant*.	En *é*, comme n*é*.	En *ais*, comme je n*ais*.	En *quis*, comme je na*quis*.

Ce tableau indique que la *première* et la *troisième* conjugaison ne varient jamais, mais que la *seconde* et la *quatrième* varient; de manière que les *Temps primitifs* des quatre conjugaisons principales se divisent naturellement en douze classes.

Néanmoins comme ces douze classes ont été réduites à *quatre* par tous les Grammairiens, nous ne donnerons que les paradigmes ou modèles de conjugaisons de ces quatre classes, ne doutant pas qu'avec la table des terminaisons des temps primitifs, avec la formation des temps, et la conjugaison de tous les verbes irréguliers, le lecteur ne soit suffisamment guidé.

§. 1er.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES ACTIFS.

Le *verbe actif* est, comme nous l'avons déjà dit, celui qui, outre sa qualité inhérente à tous les verbes de signifier l'*affirmation*, exprime une action faite par le sujet, et qui a, ou peut avoir un régime direct.

PREMIÈRE CONJUGAISON EN *ER*.

CHANTER (*Paradigme ou modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

(*Ce temps marque une chose qui est, ou qui se fait dans le moment de la parole.*)

Présentement	Nous chantons.
Je chante (301).	Vous chantez.
Tu chantes (302).	Ils *ou* elles chantent.
Il *ou* elle chante.	

(301) A la première conjugaison, la première personne du présent de l'indicatif ne prend point de *s*.

(302) Cette seconde personne prend un *s*. — *Règle générale* pour tous

IMPARFAIT.

(Ce temps marque une chose faite dans un temps passé, mais comme présente à l'égard d'une autre chose faite dans un temps également passé.)

Quand vous êtes entré,
Je chantois (303).
Tu chantois.
Il *ou* elle chantoit.
Nous chantions.
Vous chantiez.
Ils *ou* elles chantoient.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

(Ce temps marque une chose faite dans un temps que l'on ne désigne pas, ou dans un temps désigné, mais qui n'est pas encore tout-à-fait écoulé.)

Cette semaine,
J'ai chanté.
Tu as chanté.
Il *ou* elle a chanté.
Nous avons chanté.
Vous avez chanté.
Ils *ou* elles ont chanté.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

(Ce temps marque indéterminément une chose faite dans un temps dont il ne reste plus de partie à écouler.)

La semaine passée,
Je chantai (304).
Tu chantas.
Il *ou* elle chanta (305).
Nous chantâmes. } (306).
Vous chantâtes. }
Ils *ou* elles chantèrent.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

(Ce temps marque une chose faite avant une autre, dans un temps passé, et dont il ne reste plus de partie à écouler.)

Quand
J'eus chanté.
Tu eus chanté.
Il *ou* elle eut chanté.
Nous eûmes chanté.
Vous eûtes chanté.
Ils *ou* elles eurent chanté.

---

les temps simples des verbes réguliers et irréguliers. Voyez les exceptions à l'orthographe des verbes.

(303) Nos néographes écrivent je *chantais*, par *ai*.

(304) On prononce je *chanté*.

(305) *Règle générale.* — A la troisième personne singulière du prétérit défini des verbes de la première conjugaison, on ne met ni accent circonflexe ni *t* final.

(306) *Règle générale.* — Ces deux personnes plurielles prennent l'accent circonflexe.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR *sur-composé* (307).

(*Ce temps marque une chose faite avant une autre, dans un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé.*)

Quand
J'ai eu chanté.
Tu as eu chanté.
Il *ou* elle a eu chanté.
Nous avons eu chanté.
Vous avez eu chanté.
Ils *ou* elles ont eu chanté.

PLUS-QUE-PARFAIT (308).

(*Ce temps marque qu'une chose étoit déjà faite, quand une autre, également passée, s'est faite.*)

Quand vous entrâtes,
J'avois chanté.
Tu avois chanté.
Il *ou* elle avoit chanté.
Nous avions chanté.
Vous aviez chanté.
Ils *ou* elles avoient chanté.

FUTUR ABSOLU.

(*Ce temps marque qu'une chose sera ou se fera dans un temps qui n'est pas encore.*)

Demain
Je chanterai (309).
Tu chanteras.
Il *ou* elle chantera.
Nous chanterons.
Vous chanterez.
Ils *ou* elles chanteront.

FUTUR PASSÉ.

(*Ce temps marque qu'une chose qui n'est pas encore, sera faite, lorsqu'une autre, qui n'est pas encore, sera présente.*)

Je sortirai, quand
J'aurai chanté.
Tu auras chanté.
Il *ou* elle aura chanté.
Nous aurons chanté.
Vous aurez chanté.
Ils *ou* elles auront chanté.

---

(307) Ce temps est peu en usage.

(308) On distingue également un plus-que-parfait composé, ainsi qu'un futur passé composé, dont l'emploi est encore plus rare que celui du parfait antérieur sur-composé : j'*avois eu dîné*, j'*aurai eu aimé*, etc. — On observera que ces trois temps, n'étant pas usités dans les auxiliaires, ne sont pas admis dans les verbes passifs.

(309) On prononce je *chanteré*.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

(*Ce temps marque qu'une chose seroit ou se feroit dans un temps présent, moyennant une condition.*)

Si je pouvois,
Je chanterois.
Tu chanterois.
Il *ou* elle chanteroit.
Nous chanterions.
Vous chanteriez.
Ils *ou* elles chanteroient.

PASSÉ.

(*Ce temps marque qu'une chose auroit été faite dans un temps passé, si certaine condition avoit eu lieu.*)

Si vous aviez voulu,
J'aurois *ou* j'eussé chanté.
Tu aurois *ou* tu eusses chanté.
Il *ou* elle auroit, il *ou* elle eût chanté.
Nous aurions *ou* nous eussions chanté.
Vous auriez *ou* vous eussiez chanté.
Ils *ou* elles auroient, ils *ou* elles eussent chanté.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE) (310).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Ce temps marque l'action de prier, de commander, ou d'exhorter; il indique un présent par rapport à l'action de commander, et un futur par rapport à la chose commandée.*)

Point de première personne (311).
Chante (312).

Chantons.
Chantez.

---

(310) *Chante, chantons, chantez,* voilà les seules personnes de l'impératif françois; *qu'il chante, qu'ils chantent* appartiennent évidemment au subjonctif.

D'ailleurs la suppression des pronoms, qui sont nécessaires partout ailleurs, est une des formes caractéristiques du sens impératif.

(*Beauzée,* Encycl. Méth. au mot *impératif.* — *Domergue,* p. 89. — M. *Lemare,* p. 191, première édit., etc.)

(311) L'impératif n'a point de première personne. Voyez-en le motif, page 464.

(312) Dans les verbes de la première conjugaison, dont la seconde personne singulière, de l'impératif est toujours terminée par un *e* muet, on ajoute un *s* après cet *e*, quand le pronom *en* ou le pronom *y* doit suivre : *apportes-y tous tes soins; donnes-en.* Mais observez que si, au lieu du pronom *en*, c'est la préposition *en* qui suit le verbe terminé par un *e* muet, alors on ne fait point usage de la lettre euphonique *s*;

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

Présent ou Futur.

(*Ce temps marque le désir, le souhait, ou la volonté.*)

On désire, on désirera
Que je chante.
Que tu chantes.
Qu'il *ou* qu'elle chante.
Que nous chantions.
Que vous chantiez.
Qu'ils *ou* qu'elles chantent.

Imparfait.

On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit
Que je chantasse (313).
Que tu chantasses.
Qu'il *ou* qu'elle chantât (314).
Que nous chantassions.
Que vous chantassiez.
Qu'ils *ou* qu'elles chantassent.

Prétérit.

On a désiré, on aura désiré
Que j'aie chanté.
Que tu aies chanté.
Qu'il *ou* qu'elle ait chanté.
Que nous ayons chanté.
Que vous ayez chanté.
Qu'ils *ou* qu'elles aient chanté.

Plus-que-parfait.

On avoit, on auroit *ou* on eût désiré.
Que j'eusse chanté.
Que tu eusses chanté.
Qu'il *ou* qu'elle eût chanté.
Que nous eussions chanté.
Que vous eussiez chanté.
Qu'ils *ou* qu'elles eussent chanté.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

Présent.

Chanter.

Prétérit.

Avoir chanté.

Participe présent.

Chantant.

Participe passé.

Chanté, chantée.

Participe futur.

Devant chanter.

---

c'est-à-dire que l'on écrit, *admire en France*...... et non pas, *admires en France*. (*Voyez* Orthographe des verbes.) — Cette *règle générale* s'applique à tous les verbes de la deuxième et de la troisième conjugaison dont la deuxième personne singulière de l'impératif est en *e*; tels que *offrir*, *souffrir*, *ouvrir*, *cueillir*, *avoir*, *savoir*, etc. : *offre souffre*, *ouvre*, *cueille*, *aie*, *sache*.

(313) On dit que je *chantasse*; que tu *chantasses*, et non pas que je *chantas*, que tu *chantas*.

(314) A la troisième personne singulière de l'imparfait du subjonctif, on fait usage d'un *t* final, et sur la pénultième, on met un accent circonflexe.

On lit dans les Confessions de J. J. *Rousseau* (liv. 3) : « Je fus



Conjuguez de même *abreuver*, *déverser*, *épouvanter*, *hébéter*, *improviser*, *lamenter*, *marier*, *pleurer*, *soûler*, *vaciller* (315), et tous les verbes dont l'infinitif est en *er* (316).

A l'égard des Verbes irréguliers ou défectifs de cette conjugaison, voyez Article XIII et suiv.

Remarques.— Pour conjuguer un verbe sur un autre verbe de quelque conjugaison qu'il soit, il faut savoir :

1°. Que, dans les verbes, il y a des *radicales*, syllabes ou lettres qui précèdent la terminaison, lesquelles sont comme la racine du verbe, et en renferment la signification ; et des syllabes ou lettres qui forment la terminaison : les premières sont toujours invariables, et ne peuvent disparoître dans la conjugaison ; les secondes, au contraire, varient suivant les temps et les personnes. Ainsi dans le verbe *chanter*, la terminaison commune aux verbes de la première conjugaison est *er*, les radicales sont *chant*.

2°. Que les temps simples se divisent en *temps primitifs*, qui servent à former d'autres temps, et qui ne sont eux-mêmes formés d'aucun autre ; et en *temps dérivés*, qui se forment des temps primitifs, suivant les règles détaillées dans la *formation des temps*.

Cela posé, qu'on ait, par exemple, le Verbe *oublier* à conjuguer : la terminaison *er* fait connoître que ce verbe est de la première conjugaison ; on sépare les radicales des finales, et l'on a *oubli-er*. Ensuite on a recours au modèle que nous avons donné des temps de la première conjugaison, qui est *chanter*, pour ajouter aux radicales *oubli*, les terminaisons qui suivent *chant* dans les cinq temps primitifs, et l'on trouve :

» corrigé d'une faute d'orthographe que je faisois, avec tous les Gene=
» vois, par ces deux vers de la Henriade (ch. 2) :

.. Soit qu'un vieux respect pour le sang de leurs maîtres
Parlât encor pour moi dans le cœur de ces traîtres.

» Le mot *parlât*, qui me frappa, m'apprit qu'il falloit un *t* à la troisième
» personne de l'imparfait du subjonctif ; au lieu qu'auparavant je l'écrivois
» et prononçois *parla*, comme au parfait simple (parfait défini) ».

(315) *Vaciller* conserve toujours les deux *l*.

(316) Voyez les Rem. dét. pour chacun de ces verbes.

Inf. prés., *oubli-er.* — Part. prés., *oubli-ant.* — Part. passé, *oubli-é.* — Indic. prés., *j'oubli-e.* — Prét. défini, *j'oubli-ai.*

Les cinq temps primitifs étant trouvés, il ne s'agit que de suivre les règles établies pour la formation des temps dérivés, et que nous développerons après avoir donné le modèle des quatre conjugaisons.

Si l'on ne vouloit pas avoir recours à la formation des temps, le modèle de conjugaison du verbe *chanter* suffiroit. En effet, on formeroit quelque temps que ce fût, en ajoutant aux radicales *oubli*, les terminaisons qui suivent *chant* dans le temps que l'on désireroit. Par exemple, si c'étoit le futur du verbe *oublier* que l'on voulût former, les finales de ce temps étant, dans le modèle de conjugaison du verbe CHANTER, *erai, eras, era, erons, erez, eront*, on n'auroit besoin que de les ajouter aux radicales *oubli*, et alors on auroit *oubli*-ERAI, *oubli*-ERAS, *oubli*-ERA, *oubli*-ERONS, *oubli*-EREZ, *oubli*-ERONT.

SECONDE CONJUGAISON EN *IR*.

EMPLIR (*Paradigme ou Modèle*) (317).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.	IMPARFAIT.
A quoi vous occupez-vous?	Quand vous êtes entré,
J'emplis (318).	J'emplissois (319).
Tu emplis.	Tu emplissois.
Il *ou* elle emplit.	Il *ou* elle emplissoit.
Nous emplissons.	Nous emplissions.
Vous emplissez.	Vous emplissiez.
Ils *ou* elles emplissent.	Ils *ou* elles emplissoient.

(317) *Emplir.* Voyez aux Rem. dét. une observ. sur ce verbe.

(318) Cette première personne prend un *s* final; il en est de même à la troisième et à la quatrième conjugaison. Si l'on fait usage de cette orthographe, cela provient, comme le dit l'*Académie*, page 149 de ses observations, de ce que les premières personnes du présent de l'indicatif de tous les verbes qui ne terminent pas cette première personne par un *e* muet, sont longues.

(319) Il nous semble que puisque l'*Académie* n'a pas approuvé cette orthographe, il ne faut pas écrire j'*emplissais* par *a*.

Prétérit défini.

La semaine passée,
J'emplis.
Tu emplis.
Il *ou* elle emplit.
Nous emplîmes.
Vous emplîtes.
Ils *ou* elles emplirent.

Prétérit indéfini.

Cette semaine,
J'ai
Tu as
Il *ou* elle a
Nous avons
Vous avez
Ils *ou* elles ont
} empli.

Prétérit antérieur.

Quand
J'eus
Tu eus
Il *ou* elle eut.
Nous eûmes
Vous eûtes
Ils *ou* elles eurent
} empli.

Prétérit antérieur *sur-composé*.

Quand,
J'ai eu
Tu as eu
Il *ou* elle a eu
Nous avons eu
Vous avez eu
Ils *ou* elles ont eu
} empli.

Plus-que-parfait.

Quand vous vîntes,
J'avois
Tu avois
Il *ou* elle avoit
Nous avions
Vous [illegible]
Ils *ou* elles avoient
} empli.

Futur absolu.

J'emplirai.
Tu empliras.
Il *ou* elle emplira.
Nous emplirons.
Vous emplirez.
Ils *ou* elles empliront.

Futur passé.

J'irai, quand
J'aurai
Tu auras
Il *ou* elle aura
} empli.

Nous aurons
Vous aurez
Ils *ou* elles auront
} empli.

CONDITIONNEL (deuxième mode).

Présent.

Si je pouvois,
J'emplirois.
Tu emplirois.
Il *ou* elle empliroit.
Nous emplirions.
Vous empliriez.
Ils *ou* elles empliroient.

PASSÉ.

Si vous aviez voulu,
J'aurois *ou* j'eusse
Tu aurois *ou* tu eusses
Il auroit *ou* il eût
Nous aurions *ou* nous eussions
Vous auriez *ou* vous eussiez
Ils auroient *ou* ils eussent
} empli.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Point de première personne.*)
Emplis (320).
Emplissons.
Emplissez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

On désire, on désirera
Que j'emplisse.
Que tu emplisses.
Qu'il emplisse.
Que nous emplissions.
Que vous emplissiez.
Qu'ils emplissent.

IMPARFAIT.

On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit
Que j'emplisse.
Que tu emplisses.
Qu'il emplît.
Que nous emplissions.
Que vous emplissiez.
Qu'ils emplissent.

PRÉTÉRIT.

On a désiré, on aura désiré
Que j'aie
Que tu aies
Qu'il ait
Que nous ayons
Que vous ayez
Qu'ils aient
} empli.

PLUS-QUE-PARFAIT.

On auroit, on eût désiré
Que j'eusse
Que tu eusses
Qu'il eût
Que nous eussions
Que vous eussiez
Qu'ils eussent
} empli.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.

Emplir.

PRÉTÉRIT.

Avoir empli.

PARTICIPE PRÉSENT.

Emplissant.

PARTICIPE PASSÉ.

Empli, emplie.

PARTICIPE FUTUR.

Devant emplir.

---

(320) Cette seconde personne prend un *s*, parce que la première personne du présent de l'indicatif, dont elle se forme, en a un.

Conjuguez de même *applaudir, agir, choisir* (321), *enfouir, mûrir, gémir* (322), *amollir*, etc., etc., et tous les verbes dont la terminaison est en *ir;* et faites usage de la méthode indiquée à la fin de la première conjugaison, pages 502 et 503.

TROISIÈME CONJUGAISON EN *OIR*.

RECEVOIR (*Paradigme ou Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

Présent absolu.

Que faites-vous?
Je reçois.
Tu reçois.
Il *ou* elle reçoit.
Nous recevons.
Vous recevez.
Ils *ou* elles reçoivent.

Imparfait.

Quand vous êtes entré,
Je recevois.
Tu recevois.
Il *ou* elle recevoit.
Nous recevions.
Vous receviez.
Ils *ou* elles recevoient.

Prétérit défini.

La semaine passé,
Je reçus.
Tu reçus.
Il *ou* elle reçut (323).
Nous reçûmes.
Vous reçûtes.
Ils *ou* elles reçurent.

Prétérit indéfini.

Cette semaine,
J'ai reçu.
Tu as reçu.
Il *ou* elle a reçu.
Nous avons reçu.
Vous avez reçu.
Ils *ou* elles ont reçu.

Prétérit antérieur.

Quand, lorsque
J'eus reçu.
Tu eus reçu.
Il *ou* elle eut (324) reçu.
Nous eûmes reçu.
Vous eûtes reçu.
Ils *ou* elles eurent reçu.

---

(321) Voy. au Régime des verbes une Rem. sur l'emploi du v. *choisir*.

(322) Voyez les Rem. dét., lettre *G*.

(323) Toujours la même règle : il ne faut point mettre d'accent sur la pénultième de ce temps.

(324) Nous avons déjà dit qu'on ne fait usage de l'accent circonflexe sur l'*u* de *eût*, que dans les temps où l'on dit *eussent* au pluriel.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR *sur-composé.*

Quand
J'ai eu
Tu as eu
Il *ou* elle a eu
Nous avons eu
Vous avez eu
Ils *ou* elles ont eu
} reçu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Quand vous vîntes,
J'avois
Tu avois
Il *ou* elle avoit
Nous avions
Vous aviez
Ils *ou* elles avoient
} reçu.

FUTUR ABSOLU.

Demain
Je recevrai.
Tu recevras.
Il *ou* elle recevra.
Nous recevrons.
Vous recevrez.
Ils *ou* elles recevront.

FUTUR PASSÉ.

J'irai quand
J'aurai
Tu auras
Il *ou* elle aura
Nous aurons
Vous aurez
Ils *ou* elles auront
} reçu.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

Si je pouvois,
Je recevrois.
Tu recevrois.
Il *ou* elle recevroit.
Nous recevrions.
Vous recevriez.
Ils *ou* elles recevroient.

PASSÉ.

Si vous aviez voulu,
J'aurois *ou* j'eusse
Tu aurois *ou* tu eusses
Il auroit *ou* il eût
Nous aurions *ou* nous eussions
Vous auriez *ou* vous eussiez
Ils auroient *ou* ils eussent
} reçu.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Point de première personne au singulier.*)
Reçois.
Recevons.
Recevez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.	PRÉTÉRIT.
On désire, on désirera	On a désiré, on aura désiré
Que je reçoive.	Que j'aie reçu.
Que tu reçoives.	Que tu aies reçu.
Qu'il reçoive.	Qu'il ait reçu.
Que nous recevions.	Que nous ayons reçu.
Que vous receviez.	Que vous ayez reçu.
Qu'ils reçoivent.	Qu'ils aient reçu.
IMPARFAIT.	PLUS-QUE-PARFAIT.
On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit	On auroit, on eût désiré
Que je reçusse (325).	Que j'eusse reçu.
Que tu reçusses.	Que tu eusses reçu.
Qu'il reçût.	Qu'il eût reçu.
Que nous reçussions.	Que nous eussions reçu.
Que vous reçussiez.	Que vous eussiez reçu.
Qu'ils reçussent.	Qu'ils eussent reçu.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Recevoir.	Reçu, reçue.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir reçu.	Devant recevoir.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Recevant.	

Conjuguez de même les verbes *devoir, percevoir, décevoir* (326); *concevoir, apercevoir,* etc.; et suivez la méthode indiquée, à la conjugaison du verbe *chanter*, p. 502 et 503.

---

(325) Dans le verbe *recevoir*, comme dans les mots où le *c* a le son d'un *s*, on met une cédille sous cette consonne, mais c'est seulement avant une des trois voyelles *a*, *o*, *u*.

(326) DÉCEVOIR. Ce verbe n'est usité à présent que dans les temps composés :

> Par quelle trahison le cruel m'a *déçue!* (*Rac.*, Iphig., act. V, sc. 3.)
>
> Cruelle! quand ma foi vous a-t-elle *déçue?* (*Rac.*, Phèdre, act. I, sc. 3.)

Les Anglois, DÉÇUS *par le nom de liberté, en ont à la fin détesté les excès.* (Bossuet.)

Tromper a tout-à-fait remplacé ce verbe.

QUATRIÈME CONJUGAISON EN *RE*.

RENDRE (*Paradigme ou Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

Présent absolu.

Que faites-vous ?
Je rends.
Tu rends.
Il *ou* elle rend.
Nous rendons.
Vous rendez.
Ils *ou* elles rendent.

Imparfait.

Quand vous êtes entré
Je rendois.
Tu rendois.
Il *ou* elle rendoit.
Nous rendions.
Vous rendiez.
Ils *ou* elles rendoient.

Prétérit défini.

Cette semaine passée
Je rendis.
Tu rendis.
Il *ou* elle rendit.
Nous rendîmes.
Vous rendîtes.
Ils *ou* elles rendirent.

Prétérit indéfini.

Cette semaine
J'ai
Tu as
Il *ou* elle a
Nous avons
Vous avez
Ils *ou* elles ont
} rendu.

Prétérit antérieur.

Quand, lorsque
J'eus
Tu eus
Il *ou* elle eut
Nous eûmes
Vous eûtes
Ils *ou* elles eurent
} rendu.

Prétérit antérieur *surcomposé*.

Quand
J'ai eu
Tu as eu
Il *ou* elle a eu
Nous avons eu
Vous avez eu
Ils *ou* elles ont eu
} rendu.

Plus-que-parfait.

Quand vous vîntes,
J'avois
Tu avois
Il *ou* elle avoit
Nous avions
Vous aviez
Ils *ou* elles avoient
} rendu.

Futur absolu.

Demain
Je rendrai.
Tu rendras.
Il *ou* elle rendra.
Nous rendrons.
Vous rendrez.
Ils *ou* elles rendront.

Futur passé.

J'irai, quand	Nous aurons } rendu.
J'aurai } rendu.	Vous aurez } rendu.
Tu auras } rendu.	Ils *ou* elles auront } rendu.
Il *ou* elle aura } rendu.	

CONDITIONNEL (deuxième mode).

Présent.	Passé.
Si je pouvois,	Si vous aviez voulu,
Je rendrois.	J'aurois *ou* j'eusse } rendu.
Tu rendrois.	Tu aurois *ou* tu eusses } rendu.
Il *ou* elle rendroit.	Il auroit *ou* il eût } rendu.
Nous rendrions.	Nous aurions *ou* nous eussions } rendu.
Vous rendriez.	Vous auriez *ou* vous eussiez } rendu.
Ils *ou* elles rendroient.	Ils auroient *ou* ils eussent } rendu.

IMPÉRATIF (troisième mode).

Présent ou Futur,

(*Point de première personne au singulier.*)	Rendons.
Rends.	Rendez.

SUBJONCTIF (quatrième mode).

Présent ou Futur.	Imparfait.
On désire, on désirera	On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit
Que je rende.	Que je rendisse.
Que tu rendes.	Que tu rendisses.
Qu'il rende.	Qu'il rendît.
Que nous rendions.	Que nous rendissions.
Que vous rendiez.	Que vous rendissiez.
Qu'ils rendent.	Qu'ils rendissent.

Prétérit.

On a désiré, on aura désiré

Que j'aie	rendu.
Que tu aies	
Qu'il ait	
Que nous ayons	
Que vous ayez	
Qu'ils aient	

Plus-que-parfait.

On auroit *ou* on eût désiré

Que j'eusse	rendu.
Que tu eusses	
Qu'il eût	
Que nous eussions	
Que vous eussiez	
Qu'ils eussent	

INFINITIF (cinquième mode).

Présent.

Rendre.

Prétérit.

Avoir rendu.

Participe présent.

Rendant.

Participe passé.

Ayant rendu.

Participe futur.

Devant rendre.

Conjuguez sur ce verbe, *attendre*, *entendre*, *suspendre*, *vendre*, *prendre*, *prétendre*, *répondre*, *tordre*, etc., etc.

Et suivez la méthode indiquée, à la fin de la conjugaison du verbe *chanter*, pag. 502 et 503.

On trouvera la conjugaison des Verbes réguliers et des Verbes défectifs, article XIII.

§. 2.

PARADIGME, OU MODÈLE DE CONJUGAISON DES VERBES PASSIFS.

Le *verbe passif* est celui qui présente le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre objet.

Il n'y a qu'une seule conjugaison pour tous les verbes passifs : elle se fait avec l'auxiliaire *être*, dans tous ses temps, et avec le participe passé du verbe actif ; c'est pourquoi nous ne donnerons que la *première personne du singulier* et *du pluriel* de chaque temps, et, si quelques-uns de nos

lecteurs étoient embarrassés pour la conjugaison des autres personnes, ils n'auroient qu'à consulter le modèle de la conjugaison du verbe *être*, page 481.

Verbe Passif, Être loué.

INDICATIF.

Je suis loué *ou* louée (327).	Nous sommes loués *ou* louées (328)
J'étois loué *ou* louée.	Nous étions loués *ou* louées.
Je fus loué *ou* louée.	Nous fûmes loués *ou* louées.
J'ai été loué *ou* louée.	Nous avons été loués *ou* louées.
J'eus été loué *ou* louée.	Nous eûmes été loués *ou* louées.
J'avais été loué *ou* louée.	Nous avions été loués *ou* louées.
Je serai loué *ou* louée.	Nous serons loués *ou* louées.
J'aurai été loué *ou* louée.	Nous aurons été loués *ou* louées.

CONDITIONNEL

Présent et Passé.

Je serois loué *ou* louée.	Nous serions loués *ou* louées.
J'aurois été loué *ou* louée, *ou* j'eusse été loué *ou* louée.	Nous aurions été loués *ou* louées, *ou* nous eussions été loués *ou* louées.

IMPÉRATIF.

Sois loué *ou* louée.	Soyons loués *ou* louées.

SUBJONCTIF.

Que je sois loué *ou* louée.	Que nous soyons loués *ou* louées.
Que je fusse loué *ou* louée.	Que nous fussions loués *ou* louées
Que j'aie été loué *ou* louée.	Que nous ayons été loués *ou* louées
Que j'eusse été loué *ou* louée.	Que nous eussions été loués *ou* louées.

---

(327) *Règle générale :* tous les participes passés employés avec le verbe *être*, s'accordent en *genre* et en *nombre* avec le sujet du verbe *être*. Pour former le féminin, on ajoute un *e* muet ; et pour former le pluriel, on ajoute un *s*.

(328) Nous avons déjà dit que le participe doit être mis au singulier quand le pronom *vous* est employé pour le pronom *tu;* ainsi il faut dire, en parlant à un homme, *vous êtes loué;* et, en parlant à une femme, *vous êtes louée.*

INFINITIF.

PRÉSENT.
Être loué *ou* louée.

PRÉTÉRIT.
Avoir été loué *ou* louée.

PARTICIPE PRÉSENT.
Etant loué *ou* louée.

PARTICIPE PASSÉ.
Ayant été loué *ou* louée.

PARTICIPE FUTUR.
Devant être loué *ou* louée.

On conjuguera de même les verbes passifs *être aimé, être satisfait, être admiré, être aperçu, être lu*, etc., etc.

§. 3.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES NEUTRES.

Le *verbe neutre* est celui qui, outre sa qualité inhérente à tous les verbes, de signifier l'affirmation, exprime une action faite par le sujet, et dont l'objet ne sauroit être direct.

On le distingue d'avec le verbe actif, en ce qu'on ne peut pas mettre immédiatement après lui les mots *quelqu'un* ou *quelque chose*, c'est-à-dire, en ce qu'on ne peut pas lui assigner de régime direct.

Il y a à-peu-près six cents verbes neutres dans notre langue; environ cinq cents se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, comme: *marcher, dormir, languir*, etc., qui font j'*ai marché*, j'*ai dormi*, j'*ai langui*; et alors les verbes *chanter, emplir, recevoir, rendre*, dont on vient de donner les paradigmes ou modèles de conjugaison, peuvent servir pour la conjugaison de ces verbes neutres; nous ferons observer seulement que le participe passé de ces verbes étant toujours invariable, il faudra dire simplement : *marché, ayant marché; langui, ayant langui*, et jamais MARCHÉE, ni LANGUIE avec l'accord, ainsi que cela se pratique quand le verbe est actif au lieu d'être neutre.

À l'égard des verbes neutres qui se conjuguent dans leurs temps composés avec l'auxiliaire *être*, on remarquera que cet auxiliaire y est toujours au même temps que le verbe *avoir*,

dans les verbes où l'on fait usage de ce dernier. Ainsi, de même que l'on dit : j'*ai aimé*, j'*ai pris*, j'*avois fini*, on dit : je *suis arrivé*; j'*étois arrivé*, où l'on voit que dans les uns, comme dans les autres, les verbes *avoir* et *être* sont au présent et à l'imparfait.

PARADIGME, OU MODÈLE DE CONJUGAISON DES VERBES NEUTRES QUI PRENNENT L'AUXILIAIRE *ÊTRE*.

Ayant donné précédemment le paradigme des trois per= sonnes, tant singulières que plurielles, nous pensons qu'il suffira de donner ici la première personne de chaque temps.

TOMBER (*Modèle*).

INDICATIF.

Je tombe.	Nous tombons.
Je tombois.	Nous tombions.
Je tombai.	Nous tombâmes.
Je suis tombé *ou* tombée.	Nous sommes tombés *ou* tombées
Je fus tombé *ou* tombée.	Nous fûmes tombés *ou* tombées.
J'étois tombé *ou* tombée.	Nous étions tombés *ou* tombées.
Je tomberai.	Nous tomberons.
Je serai tombé *ou* tombée.	Nous serons tombés *ou* tombées.

CONDITIONNEL

PRÉSENT ET PASSÉ.

Je tomberois.	Nous tomberions.
Je serois, *ou* je fusse tombé *ou* tombée.	Nous serions, *ou* nous fussions tombés *ou* tombées.

IMPÉRATIF.

Tombe.	Tombons.

SUBJONCTIF.

Que je tombe.	Que nous tombions.
Que je tombasse.	Que nous tombassions.
Que je sois tombé *ou* tom= bée.	Que nous soyons tombés *ou* tombées.
Que je fusse tombé *ou* tom= bée.	Que nous fussions tombés *ou* tombées.

INFINITIF.

PRÉSENT.
Tomber.

PRÉTÉRIT.
Être tombé *ou* tombée.

PARTICIPE PRÉSENT.
Tombant.

PARTICIPE PASSÉ.
Tombé, tombée, étant tombé.

PARTICIPE FUTUR.
Devant tomber.

Conjuguez de même les verbes *arriver*, *aller*, *déchoir*, *décéder*, *mourir*, *naître*, *partir*, *rester*, *sortir*, *monter*, *descendre*, *venir*, *devenir*, *revenir*, *parvenir*, etc., etc.; et, à l'égard de leurs temps composés, *voyez*, page 463, les remarques que nous avons faites sur l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être*.

§. 4.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES PRONOMINAUX.

Le *verbe pronominal* est un verbe qui se conjugue toujours avec deux pronoms de la même personne, comme, JE ME *flatte*, TU TE *blesses*, etc.

Ces verbes n'ont point de conjugaison qui leur soit particulière. Dans les temps simples, ils se conjuguent comme les verbes de la conjugaison à laquelle ils appartiennent; et dans les temps composés, ils prennent l'auxiliaire *être*.

MODÈLE DE CONJUGAISON DU VERBE PRONOMINAL

SE PROMENER.

INDICATIF.

Je me promène.
Je me promenois.
Je me promenai.

Nous nous promenons.
Nous nous promenions.
Nous nous promenâmes.

Je me suis promené *ou* promenée.
Je me fus promené *ou* promenée.
Je m'étois promené *ou* promenée.
Je me promènerai.
Je me serai promené *ou* promenée.

Nous nous sommes promenés *ou* promenées.
Nous nous fûmes promenés *ou* promenées.
Nous nous étions promenés *ou* promenées.
Nous nous promènerons.
Nous nous serons promenés *ou* promenées.

CONDITIONNEL

PRÉSENT ET PASSÉ.

Je me promènerois.
Je me serois promené *ou* promenée ; — je me fusse promené *ou* promenée.

Nous nous promènerions.
Nous nous serions promenés *ou* promenées ; — nous nous fussions promenés *ou* promenées.

IMPÉRATIF.

Promène-toi (529).

Promenons-nous.

SUBJONCTIF.

Que je me promène.
Que je me promenasse.
Que je me sois promené *ou* promenée.
Que je me fusse promené *ou* promenée.

Que nous nous promenions.
Que nous nous promenassions.
Que nous nous soyons promenés *ou* promenées.
Que nous nous fussions promenés, *ou* promenées.

INFINITIF.

Présent.	Prétérit.
Se promener.	S'être promené *ou* promenée.

---

(329) On écrit *promène-toi*, et non pas *promènes-toi* avec un *s*, parce que les verbes de la première conjugaison ne prennent point de *s* à la seconde personne singulière de l'impératif ; excepté lorsqu'ils sont suivis de *y* ou de *en*, et alors c'est une lettre euphonique.

On met un *accent grave* sur l'*e* qui précède *ne* du verbe *promener*, par la raison, comme nous l'avons dit p. 314, que, lorsque la dernière syllabe est muette, l'*e* qui termine l'avant-dernière doit être sonore et grave.

PARTICIPE PRÉSENT.

Se promenant.

PARTICIPE PASSÉ.

Promené *ou* promenée; s'étant promené *ou* promenée.

PARTICIPE FUTUR.

Devant se promener.

Conjuguez de même *se blesser, se repentir, se coucher, se baigner, se moucher*, etc.

. 5.

MODÈLE DE CONJUGAISON DES VERBES UNIPERSONNELS.

Le *verbe unipersonnel* est celui que l'on n'emploie dans tous ses temps qu'à la troisième personne du singulier. Il se conjugue selon les inflexions qu'exige la conjugaison à laquelle il appartient; néanmoins, comme ces verbes n'ont pas tous les temps, nous allons donner la conjugaison du verbe unipersonnel *neiger*, afin que l'on sache quels sont les temps qui lui manquent.

NEIGER.

INDICATIF.

PRÉSENT *absolu*.

Il neige.

IMPARFAIT.

Il neigeoit.

PRÉTÉRIT *défini*.

Il neigea.

PRÉTÉRIT *indéfini*.

Il a neigé.

PRÉTÉRIT *antérieur*.

Il eut neigé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Il avoit neigé.

FUTUR *absolu*.

Il neigera.

FUTUR *passé*.

Il aura neigé.

CONDITIONNEL.

Il neigeroit.

Il auroit *ou* il eût neigé.

(*Point d'impératif.*)

SUBJONCTIF.

Présent.	Prétérit.
Qu'il neige.	Qu'il ait neigé.
Imparfait.	Plus-que-parfait.
Qu'il neigeât.	Qu'il eût neigé.

INFINITIF.

Présent.	Participe passé.
Neiger.	Ayant neigé.

Les autres temps de l'infinitif ne sont pas en usage.

§. 6.

DE LA FORMATION DES TEMPS.

Les temps des verbes sont simples ou composés. Les *temps simples* sont ceux qui ne consistent qu'en un seul mot, et qui, entés sur une même racine fondamentale, diffèrent entre eux par les inflexions et les terminaisons propres à chacun; les *temps composés* sont ceux qui sont formés du participe passé du même verbe avant lequel on met un des auxiliaires *avoir* et *être;* comme : j'*ai aimé*, je *suis encouragé*, etc.

Parmi les temps simples d'un verbe, il y en a cinq que l'on nomme *primitifs*, parce qu'ils servent à former les autres temps, dans les quatre conjugaisons : ce sont, comme nous l'avons dit, page 462, *le Présent, le Prétérit défini de l'Indicatif, le Présent de l'Infinitif, le Participe présent, et le Participe passé.*

De la première personne singulière du PRÉSENT DE L'INDICATIF, *et de la première et de la seconde personne plurielle du* MÊME TEMPS, on forme *la seconde personne singulière et la première et la seconde personne plurielle de l'impératif*, en ôtant les pronoms personnels *je, nous, vous.* Ainsi de *j'aime, je finis, nous aimons, vous aimez*, on a l'impératif: *aime, finis, aimons, aimez.*

Du PRÉTÉRIT DÉFINI, on forme l'*imparfait du subjonctif*, en changeant *ai* en *asse*, pour la première conjugaison, comme *j'aimai*, que *j'aimasse*, et en ajoutant *se* aux terminaisons du prétérit pour les autres conjugaisons; comme : *je finis*, *que je finisse; je reçus, que je reçusse; je rendis, que je rendisse; je vins, que je vinsse*, etc.

Du PRÉSENT DE L'INFINITIF, on forme *le futur de l'indicatif*, c'est-à-dire que;

Dans *les verbes de la première conjugaison*, on ajoute *ai* à la consonne finale *r* de l'infinitif: *donner, oublier, jouer, prier, créer*, font *donner*ai, *oublier*ai, *jouer*ai, *prier*ai, *créer*ai;

Dans les verbes de la *seconde* conjugaison, on ajoute également *ai* à la consonne finale *r* de l'infinitif; *emplir, finir*, font *emplir*ai, *finir*ai;

Dans les verbes de la *troisième* conjugaison, on retranche *oir* de l'infinitif, pour y substituer *rai: recevoir, apercevoir, concevoir*, font *recev*rai, *apercev*rai, *concev*rai;

Enfin, dans les verbes de la *quatrième conjugaison*, on change la finale *re* de l'infinitif en la finale *rai* : *rendre, défendre, tordre*, font *rend*rai, *défend*rai, *tord*rai.

Le conditionnel présent se forme, de même que le futur, *du* PRÉSENT DE L'INFINITIF, et alors les règles données pour la formation de ce temps lui sont applicables; seulement la finale, au lieu d'être *ai, rai*, est *ois, rois*.

Du PARTICIPE PRÉSENT, on forme :

1°. *Les trois personnes plurielles du présent de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ons*, pour la première personne; en *ez*, pour la seconde; en *ent*, pour la troisième : *aimant*, nous *aim*ons; *aimant*, vous *aim*ez; *aimant*, ils *aim*ent;

2°. L'*imparfait de l'indicatif*, en changeant la finale *ant* en *ois, oit, ions, iez, oient : aimant, j'aim*ois; *emplissant, j'empliss*ois; *recevant, je recev*ois, etc., etc.

3°. *Le présent du subjonctif*, en changeant *ant*, selon la personne et le nombre, en *e, es, e, ions, iez, ent: aimant*, que *j'aim*e, que *tu aim*es, qu'*il aim*e, que *nous*

*aim*ions, que vous *aim*iez, qu'*ils aim*ent; *emplissant*, que *j'emplisse*, etc.; *rendant*, que *je rende*, etc.; *cousant*, que *je couse*, etc.; *résolvant*, que *je résolve*, etc., *cueillant*, que *je cueille*, etc.

DE LA FORMATION DES TEMPS COMPOSÉS.

Il y a sept Temps composés : le *prétérit indéfini ;* le *prétérit antérieur ;* le *plus-que-parfait de l'indicatif ;* le *futur passé ;* le *conditionnel passé ;* le *prétérit du subjonctif ;* le *plus-que-parfait du subjonctif.*

Règle générale. — *Du participe passé* on forme tous les temps composés qui se trouvent dans les verbes, en joignant à ce participe les différents temps des auxiliaires *avoir* ou *être.*

Ainsi, *du participe passé*, on forme, 1°, le prétérit indéfini, en y joignant le présent de l'indicatif du verbe *avoir : J'ai donné, j'ai empli, j'ai reçu, j'ai rendu ;* 2°, le prétérit antérieur, en y joignant le prétérit défini du verbe *avoir : J'eus donné, empli, reçu, rendu ;* 3°, le plus-que-parfait de l'indicatif, en y joignant l'imparfait du verbe *avoir : J'avois donné, empli, reçu, rendu ;* 4°, le futur passé, en y joignant le futur simple du verbe *avoir : J'aurai donné, empli, reçu, rendu ;* 5°, le conditionnel passé, en y joignant le conditionnel présent du verbe *avoir : J'aurois donné, empli, reçu, rendu ;* 6°, le prétérit du subjonctif, en y joignant le présent du subjonctif du verbe *avoir :* Que *j'aie donné, empli, reçu, rendu ;* 7°, enfin, du participe passé se forme le plus-que-parfait du subjonctif, en y joignant l'imparfait du subjonctif du verbe *avoir :* Que *j'eusse donné, empli, reçu, rendu.*

Dans les verbes pronominaux, et dans les verbes neutres qui prennent l'auxiliaire *être*, les temps composés se forment de même; mais ce sont les temps du verbe auxiliaire *être* qui se joignent au participe; ainsi, on ne dit pas : *Je m'ai repenti, j'ai tombé, je m'avois repenti, j'avois tombé*, etc.;

mais *je me suis repenti, je m'étois repenti, je suis tombé, j'étois tombé.*

(*Restaut*, page 251. — *Wailly*, page 74. — *Lévizac*, page 53, t. 2.

Si on conjugue les Temps composés des verbes pronominaux avec l'auxiliaire *être*, plutôt qu'avec l'auxiliaire *avoir*, c'est parce que l'action et la passion s'y trouvant dans le même sujet, on a été plus porté à se servir du verbe *être*, qui signifie par lui-même la passion, que du verbe *avoir*, qui n'auroit marqué que l'action; et en effet, quand on dit : *Il s'est tué*, c'est comme si l'on disoit : *il a été tué par* SOI-MÊME, où on trouve la signification passive que l'on ne trouveroit pas dans *il s'a tué.*

(MM. de *Port-Royal*, Gramm. gén. page 197.)

Il ne sera pas inutile, lorsqu'on aura lu cette formation des temps, de jeter un coup d'œil sur ce que nous disons au chapitre des *Verbes irréguliers* et à celui de l'*Orthographe*, art. II, §. 4.

ARTICLE XII.

AVANT que de donner la conjugaison des *Verbes irréguliers*, nous parlerons de plusieurs Verbes qui, quoique réguliers, quant à leur conjugaison, demandent que nous nous en occupions, parce qu'il est facile de se tromper sur la manière de les orthographier.

§. 1er.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN GER.

MANGER (*Paradigme ou Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT *absolu.*

Je mange.	Nous mangeons.

IMPARFAIT.

Je mangeois. Nous mangions.

PRÉTÉRIT *défini.*

Je mangeai. Nous mangeâmes.

PRÉTÉRIT *indéfini*, PARFAIT *antérieur* et PLUS-QUE-PARFAIT.

J'ai mangé. J'eus mangé. J'avois mangé.

FUTUR.

Je mangerai. Nous mangerons.

FUTUR *passé.*

J'aurai mangé. Nous aurons mangé.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

Je mangerois. Nous mangerions.

PASSÉ.

J'aurois *ou* j'eusse mangé. Nous aurions *ou* nous eussions mangé.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

Mange. Mangeons.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT.

Que je mange. Que nous mangions.

IMPARFAIT.

Que je mangeasse. Que nous mangeassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie mangé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse mangé.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

Manger. Avoir mangé. Mangeant.
Mangé *ou* mangée. Devant manger.

Conjuguez de même les verbes *abréger*, *arranger*, *bouger*, *corriger*, *dégager*, *déranger*, *diriger*, *encourager*, *engager*, *gager*, *juger*, *ménager*, *partager*, *ronger*, *songer*, *venger*, etc.

Afin de conserver au *g* le son du *j*, dans les verbes en *ger*, on met un *e* muet après le *g*, lorsque cette consonne est suivie de la voyelle *a* ou *o*; comme : *jugeant*, *jugeons*, *jugeois*; mais on écrira sans *e* muet, *jugions*, *jugèrent*, parce que le *g* n'est pas suivi des voyelles *a*, *o*.

(L'*Académie*. — *Wailly*, page 80. — *Lévizac*, page 25, tom 2. — *Féraud*, etc., etc.)

§. 2.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN ÉER.

AGRÉER (*Paradigme ou Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT *absolu*.

J'agrée.	Nous agréons.

IMPARFAIT.

J'agréois.	Nous agréions.

PRÉTÉRIT *défini*.

J'agréai.	Nous agréâmes.

PRÉTÉRIT *indéfini*.

J'ai agréé.	Nous avons agréé.

PRÉTÉRIT *antérieur*.

J'eus agréé.	Nous eûmes agréé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois agréé.	Nous avions agréé.

FUTUR *absolu*.

J'agréerai.	Nous agréerons.

FUTUR *passé*.

J'aurai agréé.	Nous aurons agréé.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

J'agréerois. | Nous agréerions.

PASSÉ.

J'aurois *ou* j'eusse agréé. | Nous aurions *ou* nous eussions agréé.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

Agrée. | Agréons.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT.

Que j'agrée. | Que nous agréions.

IMPARFAIT.

Que j'agréasse. | Que nous agréassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie agréé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse agréé.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

Agréer. | Devant agréer. | Agréant.
Agréé *ou* agréée. | Avoir agréé.

Conjuguez de même *créer*, *désagréer*, *récréer*, *suppléer*, etc.

Le participe prend trois *e* au féminin. Au futur et au conditionnel, où il y en a deux, les poètes ordinairement en suppriment un :

> Votre cœur d'Ardaric *agréroit*-il la flamme ? (*Corneille.*)
> Nos hôtes *agréront* les soins qui leur sont dus.
> (*La Fontaine*, Philémon et Baucis.)

En prose, cette suppression seroit une faute.

§. 3.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN CER.

SUCER (*Paradigme ou Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT *absolu*.

Je suce. | Nous suçons.

IMPARFAIT.

Je suçois. | Nous sucions.

PRÉTÉRIT *défini.*		PLUS-QUE-PARFAIT.	
Je suçai.	Nous suçâmes.	J'avois	sucé.
PRÉTÉRIT *indéfini.*		FUTUR *absolu.*	
J'ai	sucé.	Je sucerai.	Nous sucerons.
PRÉTÉRIT *antérieur.*		FUTUR *passé.*	
J'eus	sucé.	J'aurai	sucé.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.		PASSÉ.
Je sucerois.	Nous sucerions.	J'aurois *ou* j'eusse sucé.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

Suce. suçons.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT.		PRÉTÉRIT.	
Que je suce.	Que nous sucions.	Que j'aie	sucé.
IMPARFAIT.		PLUS-QUE-PARFAIT.	
Que je suçasse.	Que nous suçassions.	Que j'eusse	sucé.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

Sucer. Devant sucer. Suçant.
Sucé *ou* sucée. Avoir sucé.

Conjuguez de même *amorcer*, *annoncer*, *avancer*, *bercer*, *délacer*, *dépecer*, *devancer*, *enfoncer*, *énoncer*, *rincer*, *pincer*, etc. (*Lévizac*, page 25, t. 2.)

Le *c*, dans tous ces verbes, a la prononciation accidentelle *s*; c'est pour la lui conserver que l'on met une cédille dessous, toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*.

C'est ce qui arrive aussi dans les verbes où il est suivi d'un *u*, toutes les fois qu'on veut que le *c* ait la prononciation douce du *s*: *il reçut*, *il a aperçu*.

§. 4.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN UER.

JOUER (*Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT *absolu*.

Je joue. Nous jouons.

IMPARFAIT.

Je jouois. Nous jouïons.

PRÉTÉRIT *défini*.

Je jouai. Nous jouâmes.

PRÉTÉRIT *indéfini*.

J'ai joué.

PRÉTÉRIT *antérieur*.

J'eus joué.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois joué.

FUTUR *absolu*.

Je jouerai. Nous jouerons.

FUTUR *passé*.

J'aurai joué.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

Je jouerois. Nous jouerions.

PASSÉ.

J'aurois, *ou* j'eusse joué.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

Joue. Jouons.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT.

Que je joue. Que nous jouïons.

IMPARFAIT.

Que je jouasse. Que nous jouassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie joué.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse joué.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

Jouer. Avoir joué. Jouant.

Joué *ou* jouée. Devant jouer.

Conjuguez de même, *avouer*, *clouer*, *déclouer*, *dénouer*, *nouer*, *contribuer*, *distribuer*, *échouer*, *secouer*, *trouer*, *puer*, *arguer*, etc. (M. *Maugard*, page 65, IVe liv.)

Première Remarque. — Lorsque, dans les verbes en *er*, cette terminaison est précédée d'une voyelle, comme dans *appuyer*, *prier*, *jouer*, *avouer*, etc., il est permis aux poètes de conserver ou de supprimer l'*e* muet qui précède la finale *rai* ou *rois*. C'est pour cela qu'ils écrivent *je jouerai* ou *je joûrai*; *j'avouerai* ou *j'avoûrai*; *j'arguerois* ou *j'argûrois*; *j'appuierois* ou *j'appuîrois*; *je prierois* ou *je prîrois*, etc.; mais lorsqu'ils font cette suppression, ils remplacent l'*e* muet, en mettant un accent circonflexe sur la voyelle qui précède.

Cette licence est sans doute fondée sur ce que d'abord la syllabe *ie*, *ée* ou *ue* est toujours longue; et ensuite sur ce que l'*e* muet se perd ordinairement dans la prononciation.

Deuxième Remarque. — On écrira *j'arguë* avec un tréma sur l'*e*, puisque l'on prononce *j'arguë*, comme le mot *ciguë*, où l'*e* final, ne se prononçant pas, s'orthographie ainsi.

Troisième Remarque. — Les verbes dont le participe présent est terminé en *uant*, comme *suer*, *tuer*, etc., exigent, à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, un tréma sur l'*i* placé après la lettre *u* : *Nous tuïons*, *vous suïez*; *que nous tuïons*, *que vous suïez*, afin qu'on ne prononce pas *ui*, comme dans *je suis*.

Quatrième Remarque. — Le verbe *puer*, verbe neutre, n'est d'usage qu'à l'*infinitif*, au *présent*, à l'*imparfait*, au *futur* et au *conditionnel présent*. Autrefois on écrivoit : *Je pus*, *tu pus*, *il put*; mais à présent, on écrit : *Je pue*, *tu pues*, *il pue* (330).

(L'*Académie*, *Lévizac*, page 24, t. 2.—*Caminade*, page 259.)

---

(330) *Puer* est bas ; on ne l'emploieroit pas aujourd'hui dans une ode, comme a fait *Malherbe* (ode au Roi Louis XIII) :

Phlègre, qui les reçut, *pue* encore la foudre
Dont ils furent touchés.

Cet écrivain a, comme on le voit, fait *puer* actif; *pue* encore *la fou*=

§. 5.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE APPELER.

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

J'appelle.	Nous appelons.
Tu appelles.	Vous appelez.
Il *ou* elle appelle.	Ils *ou* elles appellent.

IMPARFAIT.

J'appelois. Nous appelions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'appelai. Nous appelâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.	PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.	PLUS-QUE-PARFAIT.
J'ai appelé.	J'eus appelé.	J'avois appelé.

FUTUR ABSOLU.

J'appellerai.. Nous appellerons.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai appelé. Nous aurons appelé.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

J'appellerois. Nous appellerions.

PASSÉ.

J'aurois appelé, *ou* J'eusse appelé.

---

dre. Effectivement l'*Académie* dit: *Cet homme pue le musc*. — *Ses habits puent la vieille graisse*; et *Linguet* a dit au figuré (St. crit. et mord.): *ce mot pue le Fontenelle et sa finesse*. On dit ordinairement *sent*; mais *puer* est plus expressif:

> .. Ah! sollicitude à mon oreille est rude,
> Il *pue* étrangement son ancienneté. (*Molière*, Femm. sav., act. II, sc. 7.)

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

Appelle. Appelons. Appelez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT.

Que j'appelle.
Que tu appelles.
Qu'il appelle.
Que nous appelions.
Que vous appeliez.
Qu'ils appellent.

IMPARFAIT.

Que j'appelasse. Que nous appelassions.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie appelé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse appelé.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

Appeler. Appelant. Devant appeler.
Avoir appelé. Appelé *ou* appelée.

Conjuguez de même les verbes *atteler*, *amonceler*, *chanceler*, *dételer*, *étinceler*, *niveler*, *rappeler*, *renouveler*, *ficeler*, etc.

Observation. — Comme on a pu le remarquer par la conjugaison du verbe *appeler*, les verbes terminés par *eler*; comme *appeler*, *niveler*, *étinceler*, etc., doublent la lettre *l*, quand, après cette lettre, on entend un *e* muet, c'est-à-dire, lorsque la lettre *l* est suivie de *e*, *es*, *ent* : *J'appelle*, *tu nivelles*, *ils étincellent* ; par conséquent on écrira avec un seul *l* : *nous appelons*, *vous nivelez*, *ils étinceloient.*

Cette règle est applicable aussi aux verbes dont l'infinitif est en *eter*; comme : *fureter*, *feuilleter* (331), *breveter*, *caqueter*, *souffleter*, *jeter*, *projeter*, que l'on écrit : *je furette*, *je feuillette*, *je brevette*, *je caquette*, *je soufflette*, *je jette*, *je projette*, *je cachette*; *je furetois*, *je feuilletois*, *je caquetois*, *je jetois*, *je projetois*, *je cachetois.*

---

(331) Voyez, pour la prononciation des verbes *cacheter*, *feuilleter*, *chapeler*, etc., etc., les Rem. dét., lettre *C.*

Les verbes *tenir*, *venir*, *prendre*, et leurs composés, comme *appartenir*, *convenir*, *entreprendre*, etc., suivent la même règle pour le redoublement de la lettre *n* : que *je tienne*, que *tu viennes*, qu'*ils conviennent*.

(L'*Académie*. — *Lhomont*. — *Restaut*. — De *Wailly* et les Grammairiens modernes.)

Tel est le génie de notre langue; et l'on doit conclure de son uniformité sur ce point, qu'elle ne se gouverne nullement selon les lois d'un usage arbitraire et aveugle, mais qu'elle a, de temps immémorial, consulté les principes de l'harmonie, qui demandent ou que la pénultième soit fortifiée, si la dernière est muette, ou que la pénultième soit foible, si la dernière sert de soutien à la voix.

(*D'Olivet*, page 79 de sa Prosodie fr.)

D'après ce principe, les verbes *achever*, *dépecer*, *lever*, *mener*, *promener*, et leurs composés, prennent un accent grave sur la pénultième *e*, à toutes les personnes où les lettres *l*, *t*, *n*, sont doublées dans les verbes *appeler*, *jeter*, etc.

§. 6.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN UYER.

EMPLOYER (*Paradigme ou Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

J'emploie.
Tu emploies.
Il, *ou* elle emploie.

Nous employons.
Vous employez.
Ils, *ou* elles emploient.

IMPARFAIT.

J'employois.
Tu employois.
Il, *ou* elle employoit.

Nous employions.
Vous employiez.
Ils, *ou* elles employoient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'employai. Nous employâmes.

PRÉTÉRIT INDÉFINI. PARFAIT ANTÉRIEUR. PLUS-QUE-PARFAIT.

J'ai employé. J'eus employé. J'avois employé.

FUTUR ABSOLU.

J'emploierai. Nous emploierons.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai employé. Nous aurons employé.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

J'emploierois. Nous emploierions.

PASSÉ.

J'aurois, *ou* j'eusse employé.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

Emploie. Employons. Employez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT.

Que j'emploie. Que nous employions.
Que tu emploies. Que vous employiez.
Qu'il emploie. Qu'ils emploient.

IMPARFAIT.

Que j'employasse. Que nous employassions.

PRÉTÉRIT. PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'aie employé. Que j'eusse employé.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

Employer. Employant. Devant employer.
Avoir employé. Employé *ou* employée.

(L'*Académie*, sur la 115e rem. de Vaugelas. — *Girard*, page 88, t. II, conj. du verbe *voir*. — *Restaut*, pag. 329 et 499. — *Wailly*, page 81.)

Tous les verbes dont l'infinitif est en *yer*, ou, pour mieux dire, tous ceux dont le participe présent est en *yant*, comme : *payer*, *bégayer*, *bayer*, *cotoyer*, *aboyer*, *appuyer*, *déployer*, *renvoyer*, etc., se conjuguent de même que *employer*, c'est-à-dire que l'on conserve l'*y* qui se trouve dans l'infinitif, toutes les fois qu'on entend le son de deux *i* : *Je payois*, *tu payois*, *nous côtoyâmes*, etc.; ce qui arrive dans toute la conjugaison, excepté avant *e*, *es*, *ent*, où l'on fait usage de l'*i* simple, parce qu'alors on n'entend pas le son de deux *i* : *Je paie* (332), *tu bégaies*, *ils baient*, *je*

(332) L'*Académie* laisse le choix d'écrire, il *paye*, ou il *paie*; je *payerai*, ou je *paierai*, ou encore je *païrai*; cependant elle n'indique que *paiement*, *bégaiement*, il *fraie*, il *effraie*, écrits avec l'*i* simple. Quoi qu'il en soit, les écrivains du siècle de Louis XIV avoient déjà préparé au changement de l'*i* grec en *i* voyelle. On lit dans *Racine* (Phèdre, act. V, sc. 6) :

> J'ai vu, Seigneur, j'ai vu votre malheureux fils,
> Traîné par les chevaux que sa main a nourris :
> Il veut les rappeler, et sa voix les *effraie*,
> Ils courent, tout son corps n'est bientôt qu'une plaie.

Dans la même pièce (acte I, sc. 5) :

> Sur qui, dans son malheur, voulez-vous qu'il s'*appuie?*
> Ses larmes n'auront plus de main qui les essuie.

Et (acte II, sc. 5) :

> En vain vous espérez qu'un dieu vous le *renvoie;*
> Et l'avare Achéron ne laisse point sa proie.

Dans *Boileau* (Satire VI) :

> .. Le feu, dont la flamme en ondes se *déploie*,
> Fait de notre quartier une seconde Troie.

Dans le même écrivain (Satire VI) :

> Je le poursuis partout, comme un chien suit sa proie,
> Et ne le sens jamais, qu'aussitôt je n'*aboie*.

Et (Épître IX) :

> La louange agréable est l'ame des beaux vers.
> Mais je tiens, comme toi, qu'il faut qu'elle soit vraie,
> Et que son tour adroit n'ait rien qui nous *effraie*.

Aussi la plûpart des Grammairiens sont-ils d'accord sur ce changement, et l'usage actuel est conforme à leur opinion.

côtoie (333), *tu aboies*, *ils appuient*, *je déploie*, *je renvoie*, *que je voie*, *que tu voies*. Aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, on met un *y* et un *i*, savoir, l'*y* de la partie radicale (employ), et l'*i* de la partie finale *ions*, *iez*.

Il résulte donc de ce qui précède que les verbes *croire*, *voir*, *fuir*, *asseoir*, etc., ayant leur participe présent terminé en *ayant* : *croyant*, *voyant*, etc., font à l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif : *Nous croyions*, *vous croyiez*; *que nous croyions*, *que vous croyiez*, etc.; et non pas, *nous croyons*, *vous croyez*, etc. (M. *Chapsal.*)

§. 7.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN IER.

PRIER (*Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.		**PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.**	
Je prie.	Nous prions.	J'eus	prié.
IMPARFAIT.		**PLUS-QUE-PARFAIT.**	
Je priois.	Nous priions.	J'avois	prié.
	Vous priiez.	**FUTUR.**	
PRÉTÉRIT DÉFINI.		Je prierai.	Nous prierons.
Je priai.	Nous priâmes.	**FUTUR PASSÉ.**	
PRÉTÉRIT INDÉFINI.		J'aurai prié.	N. aurons prié.
J'ai	prié.		

Bayer, on prononce *bé-ié*. Ce mot, dit *Trévoux*, tire son origine de l'italien *badare*, qui est aussi latin, selon les gloses attribuées à *Isidore*. Autrefois on disoit *béer*, dont on a conservé l'adjectif verbal, *béant*, *béantes*.

> D'autres veulent crier, et leurs voix défaillantes
> Expirent de frayeur sur leurs lèvres *béantes*. (*Delille*, Enéide.)

Molière a dit, dans le Tartuffe (acte I, sc. 1) :

> Allons, vous, vous rêvez et *baillez* aux corneilles.

Baillez est bien certainement un barbarisme.

(333) *Côtoyer* prend l'accent circonflexe à tous ses temps.

Voyez, note 334, une règle sur la manière d'orthographier les mots terminés en *ment*, etc., etc.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.		PASSÉ.
Je prierois.	Nous prierions.	J'aurois *ou* j'eusse prié.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

Prie. Prions.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT.		PRÉTÉRIT.
Que je prie.	Q. n. priions. Q. v. priiez.	Que j'aie prié.
IMPARFAIT.		PLUS-QUE-PARFAIT.
Q. je priasse.	Q. n. priassions.	Que j'eusse prié.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

Prier.	Priant.	Devant prier.
Avoir prié.	Prié, priée.	

Conjuguez de même *crier*, (334), *décrier* (335), *certifier*,

---

(334) *Crier.* Au futur et au conditionnel, l'*e* est tellement muet que le mot n'est que de deux syllabes; et très-souvent les poëtes écrivent, *je crîrai*, en remplaçant l'*e* par un accent circonflexe. Cette licence leur est d'autant plus permise, que la syllabe *ée*, *ie*, ou *ue* est toujours *longue;* cependant il est mieux de conserver l'*e*, en ce qu'il sert de signe caractéristique.

Règle. Les noms terminés en *ment*, dérivés d'un verbe où la terminaison *er* de l'infinitif est précédée d'une voyelle, *aboyer*. *manier*, *remuer*, etc., prennent un *e* avant la dernière syllable : *aboiement*, *bégaiement*, *dévouement*, *maniement*, *remuement*, etc.

Exceptions : Eternûment, *remercîment.*

(335) *Décrier.* On confond quelquefois *décrier* avec *décréditer*, que très-souvent l'on emploie l'un et l'autre au figuré : mais le premier va directement à l'honneur, le second au crédit. On *décrie* une femme, en disant d'elle des choses qui la font passer pour une personne dont les mœurs ne sont pas intactes ; on *décrédite* un marchand, un négociant, en publiant qu'il est ruiné. (Le P. *Bouhours.*)

délier, *étudier*, *relier*, *oublier* (336), *plier* (337), *trier*, *nier*, et tous les verbes dont l'infinitif est terminé en *ier*.

(Le Dict. de l'*Académie*. — *Wailly*, p. 81. — Et *Lévizac*, pag. 14.)

Prier et tous les verbes dont le participe présent est terminé par *iant*, comme : *riant*, *liant*, etc., ayant leur partie radicale terminée par un *i* (comme *pri*), doivent nécessairement, aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, prendre deux *i* de suite, dont l'un appartient au radical, et l'autre à la terminaison : nous *priions*, que nous *priions*; vous *priiez*, que vous *priiez*.

ARTICLE XIII.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES IRRÉGULIERS ET DES VERBES DÉFECTIFS.

Les *verbes irréguliers* ou *verbes anomaux* sont ceux dont les terminaisons des temps primitifs et des temps dérivés ne sont pas exactement conformes à celles du verbe qui leur sert de modèle. Les *verbes défectifs* sont ceux auxquels il manque certains temps ou certaines personnes que l'usage n'admet pas.

Quelque irrégulier que soit un verbe, les irrégularités ne se rencontrant que dans les temps simples, nous nous dispenserons de parler des temps composés.

Règle générale. — Tout verbe qui n'a point de *prétérit défini*, n'a point d'*imparfait du subjonctif*; tout verbe

---

(336) *Oublier*. Les poètes suppriment souvent l'e muet au futur et au conditionnel. (Voy. les notes 332 et 334.)

(337) *Plier*. Voyez, aux Remarques détachées, dans quel cas on peut dire *ployer*.

La Bruyère donne à ce verbe le sens et le régime de *porter*, *engager à* : *il n'y a ni crédit, ni autorité, ni faveur, qui aient pu vous* PLIER *à faire ce choix*. L'usage n'admet point cet emploi.

(Le Dictionnaire critique de *Féraud*.)

qui n'a point de *participe présent*, n'a point d'*imparfait de l'indicatif*, point de pluriel au *présent de l'indicatif*, et point de *présent du subjonctif*. Tout verbe qui n'a pas de *présent de l'indicatif*, n'a point d'*impératif*. Tout verbe qui n'a point d'*infinitif*, n'a point de *futur*, ni de *conditionnel*; en un mot, quand un temps primitif manque, les dérivés de ce temps manquent aussi. (Il y a très-peu d'exceptions.)

§. 1er.

VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA PREMIÈRE CONJUGAISON.

Cette conjugaison n'a, à proprement parler, en verbes irréguliers, que les verbes *aller*, *envoyer*, *renvoyer*; et en verbes défectifs, elle n'a que *importer*, *résulter*, et *neiger*.

CONJUGAISON DU VERBE NEUTRE ALLER.

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

Je vais (338).	Tu vas.	Il va.
Nous allons.	Vous allez.	Ils vont.

IMPARFAIT.

J'allois.	Nous allions.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

J'allai.	Tu allas.	Il alla.
Nous allâmes.	Vous allâtes.	Ils allèrent.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je suis allé, *ou* allée.	Tu es allé, *ou* allée.	Il est allé, *ou* elle est allée.
Nous sommes allés, *ou* allées.	Vous êtes allés, *ou* allées.	Ils sont allés, *ou* elles sont allées.

(338) Les anciens Grammairiens disoient *je vais* ou *je vas*. Ce dernier n'est plus usité. Voy. p. 538.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand		
Je fus allé.	Tu fus allé.	Il fut allé.
Nous fûmes allés.	Vous fûtes allés.	Ils furent allés.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'étois allé.	Nous étions allés.

FUTUR ABSOLU.

J'irai.	Tu iras.	Il ira.
Nous irons.	Vous irez.	Ils iront.

FUTUR PASSÉ.

Je serai allé.	Nous serons allés.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

J'irois.	Tu irois.	Il iroit.
Nous irions.	Vous iriez.	Ils iroient.

PASSÉ.

Je serois *ou* je fusse allé.	Nous serions *ou* n. fussions allés.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

(*Point de première personne*).

Va.	Allons.	Allez.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT.

Que j'aille.	Que nous allions.

IMPARFAIT.

Que j'allasse.	Que nous allassions.

PRÉTÉRIT OU PARFAIT.

Que je sois allé.	Que nous soyons allés.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que je fusse allé.	Que nous fussions allés.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.	PRÉTÉRIT.	PARTICIPE PRÉSENT.
Aller.	Être allé.	Allant.
PARTICIPE PASSÉ.		PARTICIPE FUTUR.
Allé, allée.		Devant aller.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)

1°. L'*Académie*, dans son dictionnaire, édition de 1762, n'indique que *je vais* au présent de l'indicatif, et ne parle point de *je vas*, qu'elle semble proscrire par son silence. Dès 1704, elle l'avoit formellement condamné dans son observation sur la XXVIe remarque de *Vaugelas*, où elle déclare que *je vais* est le seul qui soit aujourd'hui autorisé.

Regnier Desmarais, qui, bientôt après, donna sa grammaire françoise, suivit cette décision.

Le P. *Buffier*, numéro 610, et *Restaut*, page 328, se contentent de faire observer que *je vas* est moins usité que *je vais*;—*Wailly*, page 119, présente les deux locutions comme absolument identiques et également bonnes;—et l'abbé *Girard*, page 79 à 81, t. II, quoique académicien, montre pour *je vas* un penchant décidé.

Cependant il faut convenir que, quoique cette dernière expression soit préférable grammaticalement, comme étant régulière, il n'est pas permis d'en faire usage; les écrivains, par leur silence, et les Grammairiens modernes, par leurs décisions, en ayant désapprouvé l'emploi.

2°. L'*Académie*, page 214 de ses observations sur *Vaugelas*, est d'avis que l'impératif *va* prend un *s* devant *y* et *en*: *vas-y*, *vas-en*; mais elle observe qu'il ne faut pas qu'il y ait un autre mot à la suite, et que l'on diroit mieux : *il y a un grand tumulte*, VA Y *mettre ordre*, VA EN *arrêter le cours*.

Le P. *Buffier*, n° 533, — *Restaut*, page 257, — *Wailly*, page 80, partagent cette opinion; mais *Domergue*, page 428 de ses Solutions grammaticales, pense qu'on pourroit établir cette autre règle générale :

Tout impératif qui n'a point de *s* final en prend un avant *y* et *en*, *lorsque ces deux mots forment avec lui un sens indivisible*. Exemple: *vas-y*, *vas-y demeurer*, *portes-y du secours*. Le *s*, ajoute *Domergue*, est réclamé par l'euphonie, et l'infinitif, n'adoucissant le son en aucune manière, ne sauroit dispenser du *s*, qui sauve l'hiatus.

Dans la *Vie des Saints de Bretagne* par le P. Albert, imprimée en 1637, on voit souvent le mot *va* écrit par un *t* final, avant les voyelles comme

avant les consonnes. On y lit, p. 116, à la marge: *Saint Hervé vat à l'escole, il vat trouver son oncle, vat voir sa mère.* C'est sûrement pour cela que le peuple prononce encore ce *t* devant une voyelle, et dit, par exemple, *il vat en ville.*

(M. *Johanneau*, Mélanges d'orig. étymol. page 95.)

3°. *Etre allé* et *avoir été* sont deux expressions sur lesquelles il est bon de recueillir et d'examiner l'opinion des divers Grammairiens, afin que nos lecteurs sachent si elles peuvent être employées indifféremment l'une pour l'autre.

Etre allé et *avoir été* font entendre un transport local; mais la seconde expression a encore un autre sens : *qui est allé*, a quitté un lieu pour se rendre dans un autre : *qui a été*, a, de plus, quitté cet autre lieu où il s'étoit rendu :

Tous ceux qui SONT ALLÉS *à la guerre n'en reviendront pas; tous ceux qui* ONT ÉTÉ *à Rome n'en sont pas meilleurs.* (*Beauzée.*)

Céhise EST ALLÉE *à l'église, où elle sera moins occupée de Dieu que de son amant. Lucinde* A ÉTÉ *au sermon, et n'en est pas devenue plus charitable pour sa voisine.* (*Girard.*)

Quand je dis : *ils sont allés à Rome*, je fais entendre qu'ils y sont encore ou sur le chemin; et quand je dis, *ils ont été à Rome*, je fais connoître qu'ils ont fait le voyage de Rome, et qu'ils en sont revenus.

(*Th. Corneille*, sur la XXVIe rem. de *Vaugelas.*)

Andry de Boisregard (Réfl. t. I, page 45) est de cet avis. Voici de quelle manière il s'exprime : « Il n'arrive pas qu'on dise, *il a été*, pour *il est allé*; mais souvent on dit *il est allé*, pour *il a été*, ce qui est une faute assez grave. Combien de gens disent : *je suis allé le voir, je suis allé lui rendre visite*, pour *j'ai été le voir, j'ai été lui rendre visite.* La règle qu'il faut suivre en cela, est que, toutes les fois qu'on suppose le retour du lieu, il faut dire, *il a été, j'ai été;* et lorsqu'il n'y a pas de retour, il faut dire : *il est allé, je suis allé.* »

Restaut partage cette opinion, et les Grammairiens modernes l'ont adoptée; excepté quelques-uns, comme *Féraud*, *Domergue*, qui veulent qu'on emploie *allé* quand il y a une idée de tendance, et *être*, lorsqu'il y a une idée de station. Quelque fondé en raison que soit ce dernier sentiment, la majorité des écrivains ne l'a pas adopté, et elle s'est déclarée pour la distinction faite par Th. *Corneille* et *Andry de Boisregard*, entre *être allé* et *avoir été.*

Si quelquefois ils s'en écartent, c'est-à-dire, s'ils emploient quelquefois *je suis allé* à la place de *j'ai été*, c'est lorsque la phrase exprime une

circonstance qui annonce évidemment le retour : *Il y a dix ans que je suis allé en Angleterre pour la première fois*; et encore cela arrive-t-il fort rarement.

4°. Peut-on dire : *il* FUT *trouver son ami*, au lieu de : *il* ALLA *trouver son ami?* Un grand nombre de personnes regardent cette manière de parler comme une faute, et soutiennent qu'il faut toujours dire *il alla*, et jamais *il fut*. *Th. Corneille* est de leur sentiment, et *Voltaire*, dans ses remarques sur Cinna, pense de même, puisqu'il critique ce vers de *P. Corneille* (Pompée, I, 3) :

Il fut jusques à Rome implorer le sénat.

« C'étoit, dit-il, une licence qu'on prenoit autrefois; il y a même plusieurs personnes qui disent : *je* FUS *le voir*, *je* FUS *lui parler*; mais c'est une faute, par la raison qu'on *va* parler, qu'on *va* voir, mais on n'*est* point parler, on n'*est* point voir. Il faut donc dire : *j'*ALLAI *le voir*, *j'*ALLAI *lui parler*, *il* ALLA *l'implorer*. Ceux qui tombent dans cette faute ne diroient pas : JE FUS *lui remontrer*, JE FUS *lui faire apercevoir* ».

Les Grammairiens modernes sont d'accord avec *Voltaire*.

5°. Beaucoup de personnes, les étrangers surtout, confondent *aller* avec *venir*. Étant à Paris, ils disent *je suis venu à Versailles*, *je suis allé ici*. *Aller* se dit du lieu où l'on est, à celui où l'on n'est pas; et *venir*, du lieu où l'on n'est pas, à celui où l'on est : (*d'ici*) *j'irai à Londres*; (*de Londres*) *je viendrai ici*.

(*Ménage*, *Féraud* et *Trévoux*.)

*Conjugaison du Verbe s'*EN ALLER.

S'en aller se conjugue comme *aller*, dans ses temps simples et dans ses temps composés; on dit : *Je* M'EN *suis allé*, *tu t'*EN *es allé*, *il s'*EN *est allé*, *nous nous* EN *sommes allés*, *vous vous* EN *êtes allés*, *ils s'*EN *sont allés*. — A l'impératif : *Va-t'*EN, *qu'il s'*EN *aille*, *allons-nous-*EN, *allez-vous-*EN, *qu'ils s'*EN *aillent*.

Quand on interroge, on dit : *M'en irai-je*, *t'en iras-tu*, *s'en ira-t-il*, *nous en irons-nous?*

1°. *En*, comme l'on voit, doit toujours précéder immédiatement l'auxiliaire *être*, dont les temps composés du verbe *aller* sont formés :

*Le soir, tôt ou tard, mon père s'*EN *étoit allé aux champs pour quelque affaire.* (*Amyot*, Trad. de Théag. et Char. I.)

Combien de grands monuments s'EN sont allés en poussière! — Il s'EN est allé, elles s'EN sont allées. (*L'Académie.*)

Ma fille s'EN est allée de son plein gré avec ces jeunes gens. (*Voltaire.*)

(Le Dictionnaire de l'*Académie*; ses rem. et décis., page 164.—Le P. *Buffier*, n° 64.— *Wailly*, *Restaut*, et les Grammair. modernes.)

2°. *Girard* est d'avis qu'il est mieux de dire : *Je m'en* VAS, *je m'y en* VAS, que *je m'en* VAIS, *je m'y en* VAIS; mais cette opinion n'est pas celle de *Trévoux*, de *Richelet*, de *Regnier Desmarais*, du P. *Buffier*, ni de l'*Académie*, dans son Dict. au mot *en* et au mot *venir*.

Féraud pense que *je m'en* VAIS est la seule manière de s'exprimer autorisée par l'usage.

3°. On dit *je m'en vais*, *je m'en retourne*, parce que *en* sert de complément à l'idée trop vague de *je vais*, *je retourne*, mais quand on ajoute *à la promenade*, ou *me promener*, ou un autre complément, *en* est au moins surperflu; on doit, pour être correct, dire : *je vais* ou *je retourne à la promenade*, ou bien *je vais me promener*; et non pas : *je m'*EN *vais* ou *je m'*EN *retourne à la promenade*, ni *je m'en vais me promener*.

4°. Il ne faut pas, à l'impératif du verbe *s'en aller*, écrire *va-t-en*, comme si le *t* étoit euphonique; mais bien *va-t'en* avec une apostrophe au-dessus du *t*, parce que c'est le pronom *te* dont on retranche l'*e*. La meilleure preuve que l'on en puisse donner, c'est qu'en parlant à quelqu'un qu'on ne tutoie pas, on dit : *Allez-vous-en*.

(*Regnier Desmarais*, pag. 391.—*Restaut*, p. 329.—*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Euphonie*.— *Féraud*, *Maugard*, p. 299, 2e partie. — *Lemare*, page 254.)

Wailly écrit *va't-en* avec un trait d'union après le *t*. Dans le Dictionnaire de l'*Académie* (édit. de 1798), au mot *aller*, on trouve cette expression ainsi orthographiée, *va-t-en* : et au mot *chausses*, elle écrit *va-t'en tirer tes chausses*, *va-t'en*, écrit avec une apostrophe; mais, dans l'édition de 1762, la dernière qu'ait avouée l'*Académie*, on ne trouve, ni au mot *aller*, ni au mot *chausses*, aucun exemple qui paroisse autoriser que l'on écrive *va-t-en* avec un trait d'union après le *t*.

5°. *En aller* ne sauroit se passer du pronom personnel *se*, et si, dans le style familier, on dit : *Cette eau fait* EN *aller les rougeurs.* — *Laissez-le* EN *aller*; cela dans aucun cas ne peut s'écrire, il faut dire et écrire : *Cette eau fait passer les rougeurs.*—*Laissez-le aller* ou *laissez-le s'*EN *aller*.

Il en est de même pour tous les verbes *essentiellement* pronominaux qui, ayant la signification active, doivent toujours avoir un régime direct. Ne dites donc pas :

Il faut le laisser morfondre; dites : *Il faut le laisser* SE *morfondre.*
(Décis. de l'*Académie*, pag. 40 et 41.)

Voy. aux Rem. dét., lettre P, l'observation que nous faisons sur l'emploi des verbes *se promener*, *se baigner*, *se moucher.*

ENVOYER, RENVOYER (*verbes actifs*).

Ces deux verbes ont une irrégularité au futur de l'indicatif et au présent du conditionnel, où ils font *j'enverrai*, *je renverrai*; *j'enverrois*, *je renverrois.*

(Le Dict. de l'*Académie, Féraud, Wailly*, et les gramm. mod.)

IMPORTER (*verbe unipersonnel, neutre et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif et à la troisième personne singulière ou plurielle : *Il nous* IMPORTE *beaucoup de fuir la société des méchants. — Qu'*IMPORTENT *les plaintes et les murmures des auteurs, si le public s'en moque.*

(*Féraud* et le Dict. de l'*Académie.*)

On demande si *qu'importe* peut être suivi de la préposition *de*. *Montesquieu* a dit : *Si en général le caractère est bon, qu'importe* DE *quelques défauts qui s'y trouvent ?* (Esprit des lois); et *Racine* (Bérénice, acte IV, sc. 3) :

Eh! que *m'importe*, hélas! *de* ces vains ornements?

L'abbé d'*Olivet* a critiqué ce vers, mais l'abbé *Desfontaines* et *Racine* le fils l'ont défendu. L'*Académie*, en 1762, pensoit comme l'abbé d'*Olivet*; mais en 1798 elle a cru devoir admettre ce régime; et selon elle, on dit DE *quoi m'importe? qu'importe* DE *son amour ou* DE *sa haine? qu'importe* DU *beau ou* DU *mauvais temps.*

Il nous semble que l'opinion de l'*Académie* en 1798 est erronée, et que les phrases de *Montesquieu* et de *Racine* ne doivent être regardées tout au plus que comme des négligences autorisées peut-être par l'usage, dans le temps où ils écrivoient, mais qui sont entièrement condamnées aujourd'hui, puisqu'elles sont contraires aux règles de la grammaire. En effet tout verbe doit avoir un sujet; quand on dit : *que m'importe son opinion*, il est facile de reconnoître que *son opinion* est le sujet du verbe *importe*; mais si je dis : *que m'importe* DE *son opinion*, au moyen de la préposition

DE, *son opinion* devient régime indirect, et l'action exprimée par *importe* n'a pas de moteur, conséquemment le verbe n'a plus de sujet. Sous ce rapport-là les phrases précitées sont donc essentiellement vicieuses; mais elles le sont encore sous un autre rapport, c'est qu'il est impossible de rendre compte par l'analyse du *de* qui précède le substantif placé après le verbe *importer*. Ce verbe, dit l'*Académie*, signifie *être d'importance*; *qu'importe* veut donc dire, *de quelle importance est* ou *sont?* et *qu'importe de ces vains ornements*, signifie *de quelle importance sont* DE *ces vains ornements*. D'où l'on voit que le DE résiste à toute explication raisonnable, que cette phrase est complètement absurde, et qu'il en est de même de celles qui sont analogues.

Nous pensons en conséquence, qu'il faut s'en tenir au sentiment de l'*Académie* en 1762, et dire et écrire, comme tout le monde dit et écrit aujourd'hui : *que m'importent ces vains ornemens? qu'importe son amour ou sa haine?* etc.

Qu'importe la vérité de l'imitation, pourvu que l'illusion y soit? (*J. J. Rousseau.*)

RÉSULTER et NEIGER (*verbes unipersonnels et défectifs*).

Ces verbes ne sont également usités qu'à l'infinitif, et aux troisièmes personnes du singulier : *Il y a deux jours qu'*IL NEIGE; IL *en* RÉSULTERA *de grands inconvénients.*

(Mêmes autorités.)

§. 2.

DES VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA SECONDE CONJUGAISON.

ABSTENIR (s') (*verbe pronominal et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue sur *tenir*; voyez plus bas.

ACCOURIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue comme *courir*, avec cette différence cependant qu'il reçoit tantôt *être*, tantôt *avoir*, suivant qu'il exprime un état ou une action.—Voy. pag. 486.

ACCUEILLIR (*verbe actif et irrégulier*); voyez *cueillir*.

ACQUÉRIR (*verbe actif et irrégulier*).

J'acquiers, tu acquiers, il acquiert; nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent.—J'acquérois; nous acquérions.—J'acquis; nous acquîmes. — J'ai acquis. — J'acquerrai; nous acquerrons. — J'aurai acquis. — J'acquerrois; nous acquerrions. — J'aurois *ou* j'eusse acquis. — Acquiers; acquérons. — Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière; que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. — Que j'acquisse; que nous acquissions. — Que j'aie acquis. — Que j'eusse acquis. — Acquérir. — Avoir acquis. — Acquérant. — Acquis, acquise. — Devant acquérir.

(*Regnier Desmarais*, page 410. — *Th. Corneille*, sur la 306e rem. de *Vaugelas*. — Les décis. de l'*Académie*, page 149. — Son Dictionn. et celui de *Richelet*.)

Il n'y a point de verbe sur l'orthographe et sur la conjugaison duquel les auteurs aient varié davantage.

L'abbé *Grosier*, *le Gendre*, l'abbé de *Mably* ont dit au présent, *il acquière*, pour *il acquiert*; et les deux derniers, *ils acquèrent*, pour *ils acquièrent*. D'autres écrivains, au nombre desquels il faut mettre *Corneille*, ont dit au futur simple et au conditionnel, *acquérera*, et *acquéreroit*, au lieu de *acquerra*, *acquerroit*: ni l'un ni l'autre ne doivent être imités.

L'*Académie* est d'avis que *acquérir* ne se dit que des choses qui peuvent se mettre au nombre des biens et des avantages, comme *acquérir de la gloire, de l'honneur*, et *des richesses*; cependant *La Touche* prétend que l'on dit fort bien, *acquérir une mauvaise réputation*; mais le P. *Bouhours*, et après lui *Féraud* (Dictionn. crit.), *Demandre*, *Gattel*, *Rolland*, etc., etc., ne sont pas de cet avis.

Acquis se prend quelquefois substantivement; on dit qu'un homme a de l'*acquis*, *beaucoup d'acquis*, pour dire qu'il est très-instruit dans sa profession.

Conjuguez sur ce verbe : *conquérir, reconquérir, requérir, s'enquérir.*

Conquérir n'est d'usage qu'à l'*infinitif*, à l'*imparfait* du subjonctif, au *prétérit défini*, aux *temps composés* et au *participe passé*. Il se dit figurément des choses morales et spirituelles. *Reconquérir* s'emploie le plus souvent au participe passé. *S'enquérir* s'emploie peu hors de l'infinitif et des temps composés. — Ce verbe dit plus que *s'informer*. En demandant une chose à quelqu'un, on *s'en informe*; en la demandant à plusieurs pour juger par leurs témoignages comparés, ou en pressant, en poursuivant de questions une personne instruite, on *s'enquiert*: *Le nouvelliste s'*ENQUIERT

des affaires publiques; l'homme oisif s'en INFORME. — Ce verbe se dit des personnes et des choses.

ASSAILLIR (*verbe actif et défectif*).

J'assaille; nous assaillons. — J'assaillois; nous assaillions. — J'assaillis; nous assaillîmes. — J'assaillirai. — J'assaillirois. — Assaille; assaillons. — Que j'assaille; que nous assaillions. — Que j'assaillisse; que nous assaillissions. — Assaillir. — Assaillant. — Assailli, assaillie.

Le Dict. de l'*Académie*, *Restaut*, page 356, *Gattel*, *Lévizac*, page 31, t. 2; *Caminade*, page 21, et M. *Buttet*.

Féraud est d'avis que ce verbe n'a, au présent de l'indicatif, que les trois personnes du pluriel.

Wailly pense que l'on peut dire : *j'assaillirai* et *j'assaillerai*; *Trévoux* ne met que *j'assaillerai*.

Autrefois on disoit au singulier : *j'assaus*, *tu assaus*, *il assaut*. *Malherbe*, parlant de l'Église, a dit :

Un jour, qui n'est pas loin, elle verra tombée
La troupe qui *l'assaut* et la veut mettre bas.

(Les Larmes de Saint Pierre.)

Au futur, on disoit autrefois *j'assaudrai*.

Présentement ce verbe n'est guère usité qu'aux temps composés et au présent de l'infinitif.

Conjuguez de même *tressaillir*, et dites au présent, *il tressaille*, et non pas *il tressaillit*, comme l'ont dit J.-J. Rousseau et quelques autres écrivains.

Le futur est régulier, et fait conséquemment *je tressaillirai*. Cependant *Le Franc* a dit : *je tressaillerai d'allégresse*; et *Féraud* pense que *je tressaillerai* paroît plus conforme à l'analogie des verbes de cette dernière terminaison : *je cueillerai*, *je recueillerai*, etc.

Mais il nous semble que cette opinion de *Féraud* est très-peu fondée, car si l'on dit *je cueillerai*, c'est parce que l'on a dit autrefois *cueiller* à l'infinitif (voyez page 548) : *je tressaillirai* est bien préférable, puisqu'il est conforme à la règle sur la formation des temps, qui veut que le futur se forme du présent de l'infinitif.

D'ailleurs *Restaut*, *Demandre*, *Lemare*, *Lévizac*, *Caminade*, *Catineau* et *Gattel* indiquent *je tressaillirai*.

Il est vrai que l'*Académie* met *je tressaillerai*, mais c'est dans l'édition de 1798; car, l'édition reconnue de 1762, on y lit je *tressaillirai*.

Autrefois on disoit, il *tressaut*.

Bénir (*verbe actif*).

Ce verbe se conjugue comme *emplir*, verbe de la deuxième conjugaison.

Il n'est irrégulier qu'à son participe passé, qui fait *bénit*, *bénite*; et *béni*, *bénie*.

Bénit, *bénite*, se dit seulement en parlant de la bénédiction de l'église donnée par un évêque ou par un prêtre avec les cérémonies ordinaires. On dit *un cierge* BÉNIT; *du pain* BÉNIT; *de l'eau* BÉNITE; *des abbesses* BÉNITES. *Les drapeaux ont été* BÉNITS. (L'*Académie.*)

Dieu fait voir à Eve son ennemi vaincu, et lui montre cette semence BÉNITE (J.-C.) *par laquelle*, etc. (*Bossuet*, *Hist. Univ.* Ire part.)

Du temps de Moïse, on y montroit encore les tombeaux où reposoient les cendres BÉNITES *d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.*

(*Le même*, *Disc. sur l'Histoire Univ.* 2de part.)

Béni, *bénie*, a toutes les autres significations de son verbe; il se dit en parlant de la bénédiction et de la protection particulière de Dieu sur une personne, sur une famille, sur une ville, sur un royaume, ou une nation; ou bien encore pour désigner les louanges affectueuses que l'on adresse à Dieu, aux hommes bienfaisants et même aux instruments d'un bienfait : *L'ange dit à la Ste-Vierge: Vous êtes* BÉNIE *entre toutes les femmes.* —*Les armes* BÉNIES *de Dieu sont toujours heureuses.*

(L'*Académie*, 1762, 1798.)

Les princes qui ne se croient placés sur le trône que pour faire du bien à l'humanité, sont BÉNIS *de Dieu et des hommes.* (*Beauzée.*)

Ce règne, qui commence à l'ombre des autels,
Sera *béni* des dieux et chéri des mortels. (*Voltaire*, Olympie, I, 1.)

Enfin *Beauzée* fait observer que *béni* a un sens moral et de louange, et *bénit*, un sens légal et de consécration : *Des armes qui ont été* BÉNITES *par l'église, ne sont pas toujours* BÉNIES *du Ciel sur le champ de bataille.*

Bouillir (*verbe neutre et défectif*).

Je bous, tu bous, il bout; nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. —Je bouillois; nous bouillions.—Je bouillis; nous bouillîmes. — Je bouillirai; nous bouillirons. —Je bouillirois; nous bouillirions. —Que je bouille, que tu bouilles, qu'il bouille; que nous bouillions, que vous bouilliez, qu'ils bouillent. — Que je bouillisse; que nous bouillissions. — Bouillir. — Bouillant. — Bouilli, bouillie, etc. (L'*Académie.*)

Ce verbe, observe *Féraud*, ne s'emploie au propre qu'à la troisième

personne du singulier ou du pluriel ; mais, pour le rendre actif et l'employer à toutes les personnes, on se sert des temps du verbe *faire*, joints à l'infinitif *bouillir : Je fais bouillir, nous faisons bouillir.*

Wailly dit *je bouillirai*, ou *je bouillerai*, mais le premier est le seul qu'indiquent l'*Académie* (édit. de 1762 et de 1798), *Restaut, Demandre, Féraud, Caminade, Gattel*, etc.

Courir (*verbe neutre et irrégulier*).

Je cours, tu cours, il court; nous courons, vous courez, ils courent. —Je courois; nous courions.—Je courus; nous courûmes.—Je courrai; nous courrons.—Je courrois; nous courrions.—Cours; courons.—Que je coure, que tu coures, qu'il coure; que nous courions, que vous couriez, qu'ils courent.—Que je courusse; que nous courussions.—Courir.—Courant.—Couru, courue, etc.

(*Th. Corneille* sur la 250e rem. de *Vaugelas*. — *Restaut, Wailly, Féraud, Demandre, Lévizac* et l'*Académie*.)

Conjuguez de même les verbes *concourir, discourir, encourir, parcourir, secourir.*

Discourir. L'*Académie* et les écrivains ont donné pour régime à ce verbe la préposition *de* ou la préposition *sur*: *Socrate passa le dernier jour de sa vie à discourir* DE *l'immortalité de l'ame*, SUR *l'immortalité de l'ame.* (L'*Académie*.)

J'ai entendu ce philosophe discourir SUR *les propriétés de l'aimant*, SUR *la pesanteur de l'air; il en parle fort savamment.* (*Trévoux*.)

Nous discourûmes DE *ces choses.* (*Racine*, le Banquet de Platon.)

On croiroit, à vous voir, dans vos libres caprices,
Discourir en Caton *des* vertus et *des* vices. (*Boileau*, Sat. IX.)

Lamoignon, nous irons, libres d'inquiétude,
Discourir des vertus dont tu fais ton étude. (*Le même*, Épît. VI.)

Sur paroît préférable à *Féraud*; mais M. *Laveaux* est d'avis que *discourir sur* quelque chose, c'est en parler avec ordre, avec méthode, en parler à fond; et que *discourir de* quelque chose, c'est en parler sans approfondir la matière.

Il doit certainement y avoir une différence entre ces deux manières de s'exprimer, et la distinction établie par M. *Laveaux* peut être excellente. Comme nous n'avons pas pu vérifier si elle est confirmée par l'usage des bons écrivains, nous nous bornons à la faire connoître à nos lecteurs, sans prononcer sur cette difficulté.

Accourir se conjugue aussi comme *courir*; mais il reçoit, selon l'occurrence, tantôt *avoir*, tantôt *être* : *j'*AI *accouru*, *je* SUIS *accouru*, au

lieu que *courir*, lorsqu'il signifie se mouvoir avec vitesse, ne reçoit que l'auxiliaire *avoir*. (L'*Académie*, *Féraud*, M. *Laveaux*.)

Voyez, page 464, une remarque de d'*Olivet* sur une faute échappée à *Racine*, dans l'emploi du verbe *courir*.

Voyez aussi, page 486, ce que nous disons sur l'emploi des temps composés de ce verbe *accourir*.

Courre à l'infinitif a le même sens que *courir*, mais il ne s'emploie que dans certaine façon de parler ; par exemple, en termes de chasse et d'équitation : *courre le cerf*, *le daim*, *le lièvre*, *courre un cheval*. On dit aussi, en terme populaire, *courre le guilledou*, ou bien encore *courre la poste*, *courre une bague*. Autrefois on employoit souvent ce verbe à la place de *courir*.

Voiture a dit : *Les périls que j'ai à* COURRE *en ce voyage ne m'étonnent point*.

Et *Malherbe* :

> De ces jeunes guerriers la flotte vagabonde
> Alloit *courre* fortune aux orages du monde.

Présentement, excepté les cas précités, on doit, comme le fait observer *Trévoux*, toujours dire *courir*, et même, pour ne pas se tromper, il est bon de s'en servir partout où l'on a le moindre doute.

COUVRIR (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *ouvrir*.

CUEILLIR (*verbe actif et irrégulier*).

Je cueille, tu cueilles, il cueille ; nous cueillons, vous cueillez, ils cueillent. — Je cueillois ; nous cueillions. — Je cueillis, nous cueillîmes. — Je cueillerai, nous cueillerons. — Je cueillerois ; nous cueillerions. — Cueille ; cueillons. — Que je cueille ; que nous cueillions. — Que je cueillisse ; que nous cueillissions. — Cueillir, cueillant. — Cueilli, cueillie.
(*Restaut*, *Wailly*, les Gramm. mod. et l'*Académie*.)

Il est certain que l'on a dit autrefois *cueiller* à l'infinitif, et c'est pour cela que l'on dit *je cueillerai*, au futur, et non pas *je cuillirai* ; *je cueillerois*, au conditionnel, et non pas *je cueillirois*.

Remarquez qu'il faut dire : *je cueillis*, *nous cueillîmes*, *j'ai cueilli*, et non pas *je cueillai*, *nous cueillâmes*, *j'ai cueillé*.
(*Th. Corneille* et l'*Académie*, sur la 488e rem. de *Vaugelas*, *Restaut*, *Wailly*, et les Gramm. mod.)

Conjuguez de même *recueillir*, *accueillir*.

DORMIR, voyez *sortir.*

FAILLIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est en usage qu'au prétérit défini, *je faillis ; nous faillîmes ;* au prétérit indéfini, *j'ai failli ;* aux temps composés tant de l'indicatif que du subjonctif, *j'aurois, j'avois failli*, etc.; et à l'infinitif, *faillir, faillant, failli, faillie.*

(*Wailly*, page 83. — De *Latouche*, pag. 156, t. 1.)

Ce verbe s'emploie quelquefois dans le sens de *se tromper*, et *La Fontaine* a dit avec cette acception, *je faux.*

L'*Académie* met dans son dictionnaire : *je faux, tu faux, il faut ; nous faillons, vous faillez, ils faillent ;* mais elle prévient que ces temps sont de peu d'usage, et, en effet, si l'on s'en sert, ce ne peut être que dans le style familier. Pour le futur, les uns voudroient *je faudrai*, comme l'*Académie ;* d'autres *je faillirai :* il est inutile de s'étendre là-dessus, puisqu'on ne se sert pas de ces temps.

Faillant, participe présent, s'emploie dans cette phrase adverbiale, *jouer à coup faillant*, pour dire, jouer à la place du premier des joueurs qui manque.—*Failli, faillie*, participe passé, n'est d'usage que dans le sens de finir, et dans celui de manquer à faire. *A jour failli*, c.-à-d. à jour fini ; *Il faut que dans quelques jours, vous voyiez cette affaire faite ou* FAILLIE, c.-à-d. que vous la voyiez faite ou manquée. (L'*Académie.*)

Défaillir, son dérivé, est irrégulier et défectif ; il n'est plus guère usité qu'au pluriel du présent, *nous défaillons*, à l'imparfait *je défaillois*, aux prétérits, *je défaillis, j'ai défailli*, et à l'infinitif *défaillir. Bossuet* cependant a dit : *la famille royale étoit* DÉFAILLIE.—Quoi qu'il en soit, ce verbe signifie *manquer*, et en ce sens il est vieux.

(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, etc.)

Manquer est plus d'usage dans le sens de *dépérir, s'affoiblir ;* cependant on dit fort bien, *ses forces* DÉFAILLENT *tous les jours ; commencent à* DÉFAILLIR. (Mêmes autorités.)

FÉRIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe, qui signifie frapper, n'est plus d'usage que dans cette phrase, *sans coup-férir*, pour dire, sans en venir aux mains, sans rien hasarder.

Féru, e, ne se dit qu'en ces phrases badines : *il est féru de cette femme*, pour dire, il en est bien amoureux; *je suis féru*, j'en ai dans l'aile. (L'*Académie*, *Féraud* et *Trévoux*.)

On trouve encore dans nos anciens écrivains *il fiert* pour *il frappe*. Voyez, aux substantifs composés, le mot *fier-à-bras*.

FLEURIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe est régulier dans *le sens propre*, c'est-à-dire, quand il signifie *pousser* des fleurs, être en fleur, et alors il se conjugue comme *emplir;* en ce sens on dit à l'imparfait, *il fleurissoit;* et au participe présent, *fleurissant.*

Dans *le sens figuré*, il signifie être en crédit, en honneur, en vogue, et il fait, le plus souvent, *florissoit* à l'imparfait de l'indicatif, et toujours *florissant* au participe présent.

C'est ainsi que s'expriment l'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud*, *Demandre*, *Wailly*, M. *Lemare ;* et les écrivains les plus estimés viennent fortifier cette décision. Cependant on trouve dans les Incas de *Marmontel*, et dans d'autres ouvrages estimés, des exemples de l'emploi de *fleurissoit* dans le sens figuré; et il semble que cette expression présente une image plus hardie que *florissoit*, qui, à force d'être employée, ne signifie plus que *vigere*, être en vigueur, dans sa force, en crédit, sans presque offrir à l'esprit d'idée métaphorique. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'on doit dire d'un empire qu'il *florissoit*, et non qu'il *fleurissoit*, puisque c'est ainsi que s'expriment la plupart des écrivains.

Toujours est-il certain que ce seroit s'exprimer très-mal que de dire :

Et dans ce temps fécond sa divine influence
Fait germer les vertus et *florir* l'innocence.

parce que l'infinitif *florir* n'est plus en usage.

Refleurir se conjugue comme *fleurir;* et dans le sens figuré, on fera mieux aussi de dire à l'imparfait *reflorissoit*, et au participe actif, *reflorissant.* (Mêmes autorités.)

FUIR (*verbe actif et neutre*).

Fuir, verbe actif, signifie *éviter : fuir le danger.*

Fuir, verbe neutre, signifie *courir pour se sauver d'un péril.*

Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. — Je fuyois; nous fuyions.—Je fuis; nous fuîmes.—Je fuirai —Je fuirois.— Fuis; fuyons.—Que je fuie; que nous fuyions.—Que je fuisse; que nous fuissions.—Fuir; fuyant; fui, etc.—Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir.*

(*Restaut*, p. 533.—*Wailly*, p. 82.—L'*Académie*, sur la 150e rem. de *Vaugelas*, p. 22; son Dictionn.—*Lévizac.*)

Employé activement, c.-à-d. dans le sens d'*éviter*, ce verbe a pour participe *fui, fuie.*

Conjuguez de même le verbe *s'enfuir*; et observez qu'à cause du pronom personnel, on dit à l'impératif *enfuis-toi*, et non *enfuis-t'en*, ni *fuis-t'en.*

Observez encore que *en* se détache du verbe *s'en aller*, mais que cette préposition est réunie dans le verbe *s'enfuir;* et qu'alors ce seroit une faute grossière de dire *il s'en est fui*, au lieu de *il s'est enfui.*

Th. *Corneille*, qui fait cette remarque, est d'avis que c'est également mal s'exprimer que de dire *il s'en est enfui*, parce que, observe-t-il, c'est employer deux fois la particule *en*, que l'on joint à *fuir;* mais il nous semble qu'il y a un cas où cette règle n'est pas exacte, car on dit absolument *s'enfuir*, et avec un régime indirect, *s'enfuir de quelque endroit.* Or, dans le premier cas, il faut dire *il s'est enfui*, et non *il s'en est enfui;* dans le second, il faut nécessairement répéter *en*, pour indiquer le régime indirect, et alors dire, il *s'en est enfui.*

Nous avons d'autant plus de raison de penser ainsi, que l'*Académie* a dit : *on l'a mis en prison, mais il s'en est enfui*, c.-à-d. *il s'est enfui de prison*, ce qu'il falloit exprimer, et ce qu'on ne pouvoit faire qu'en employant la préposition *en.*

GÉSIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, qui n'est plus en usage, signifioit *être couché;* on dit cependant encore : *il gît, nous gisons, ils gisent, il gisoit, gisant.* (L'*Académie*, *Wailly*, *Féraud*, *Lévizac*, *Gattel*, etc.)

L'*Académie* ne dit pas dans quel style ces temps peuvent s'employer; mais *Trévoux*, *Féraud* et *Gattel* observent que ce ne peut être que dans le style plaisant.

Cependant, lorsque Mad. Dacier a dit :

Un vieillard GISANT *sur la terre.... le jouet des bêtes*, il me semble qu'elle s'est exprimée plus poétiquement que si elle eût dit : *couché*, *étendu.*

Il y a mieux, fait observer M. *Lemare* (page 411 de sa gramm.); si, d'après l'avis de l'*Académie*, il *gisoit* est françois, pourquoi ils *gisoient* seroit-il un barbarisme ? ensuite, si l'on peut dire, d'après la même autorité, *il gît sur la paille*, pourquoi ne le diroit-on pas de soi-même à une deuxième personne?

Gît est la formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes; mais cette expression est belle aussi au figuré, et surtout en poésie :

> Ci *gît* Ververt, ci *gisent* tous les cœurs. (*Gresset.*)

> Peuples, Rois, vous mourez, et vous, Villes, aussi ;
> Là, *gît* Lacédémone, Athènes fut ici. (*L. Racine*, p. de la Rel. ch. I.)

Haïr (*verbe actif*).

Je hais, tu hais, il hait; nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent. — Je haïssois; nous haïssions. — Je haïs; nous haïmes. — Je haïrai; nous haïrons. — Hais; haïssons. — Que je haïsse; que nous haïssions. — Haïr; haïssant; haï, haïe.

(*Wailly*, page 83. — *Restaut*, page 333. — *Demandre*.)

Le *h* s'aspire dans tous les temps de ce verbe, et il n'a d'irrégularité que dans la prononciation. — *Voltaire* cependant (l'Enfant prodigue) a dit sans aspiration :

> Je meurs au moins sans *être haï* de vous. (Act. IV, sc. 3.)

Et dans Alzire :

> Aurait rendu comme eux leur Dieu même *haïssable*. (Act. 1er, sc. 2.)

Mais c'est une faute qu'il faut éviter.

Les trois premières lettres de ce verbe forment toujours deux syllabes : *ha-ï*, excepté au présent de l'indicatif : *je hais*, *tu hais*, *il hait*, et à la seconde personne singulière de l'impératif, *hais*. Ces deux différentes prononciations se trouvent réunies dans ces vers de *Racine :*

> Et je souhaiterois, dans ma juste colère,
> Que chacun le *haït*, comme le *hait* son père.
> (Les Frères ennem. act. I, sc. 5.)

> Quand il *hait* une fois, il veut *haïr* toujours.
> (Même pièce, act. II, sc. 3.)

> Mais le roi qui le *hait*, veut que je le *haïsse*. (Iphig. act. V, sc. 1.)

Ce verbe, comme le font observer *Restaut* et *Wailly*, ne se dit guère à la seconde personne du singulier de l'impératif ni au prétérit défini, ni à l'imparfait du subjonctif, et dans ces deux derniers temps, au lieu

de se servir de l'accent circonflexe : *nous haîmes*, *vous haîtes*, *qu'il haît*, on se sert du tréma, *nous haïmes*, *vous haïtes* ; — *qu'il haït.*

En faisant pour chacun de ces temps usage du tréma, on ne satisfait pas à la règle qui réclame l'accent circonflexe ; mais on a préféré une faute d'orthographe à une faute de prononciation qui auroit un plus grand inconvénient. (M. *Boniface.*)

ISSIR (*verbe neutre*).

Ce verbe, qui s'est dit anciennement pour *sortir*, n'est plus en usage qu'au participe passé *issu*, *issue* ; on s'en sert pour signifier, *venu*, *descendu d'une personne*, *d'une race*.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Féraud*, *Wailly*, *Cormont.*)

MENTIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Se conjugue sur *sentir*. Ainsi écrivez je *mens*, et non pas je *ments*, comme l'a fait *Lévizac*.

Ce verbe ne peut être employé qu'avec précaution dans le style noble. Ainsi on a relevé avec raison l'expression suivante, comme prosaïque et trop familière :

Il ne faut point mentir, ma juste impatience
Vous accusoit déjà de quelque négligence. (*Racine*, Bérénice, act. V, sc. 4.)

Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

Conjuguez de même *démentir*.

MOURIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Je meurs, tu meurs, il meurt ; nous mourons, vous mourez, ils meurent. — Je mourois ; nous mourions. — Je mourus ; nous mourûmes. — Je mourrai ; nous mourrons. — Je mourrois ; nous mourrions. — Meurs ; mourons. — Que je meure, que tu meures, qu'il meure ; que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. — Que je mourusse ; que nous mourussions. — Mourir ; mourant ; mort, morte, etc.

(Le Dict. de l'*Acad.* — *Wailly*, p. 83. — *Restaut*, p. 333.)

Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. — Au conditionnel et au futur, on met deux *r*, et on les prononce.

Voyez, aux *Remarques détachées*, des observations sur l'emploi de ce verbe.

OUÏR (*verbe actif et défectif*).

Indicatif présent : *j'ois*, *tu ois*, *il oit* ; *nous oyons*, *vous oyez*, *ils oient*.

Ni ce temps, ni l'imparfait *j'oyois*, ni le futur *j'ouirai*, ne sont plus d'usage, non plus que les temps qui en sont formés. On ne se sert maintenant de ce verbe, qu'au prétérit défini de l'indicatif : *j'ouïs*, *il ouït*; à l'imparfait du subjonctif, *que j'ouïsse*, *qu'il ouït*; à l'infinitif, *ouïr*; et dans les temps composés, on se sert du participe *ouï*, *ouïe*, et de l'auxiliaire *avoir*.

(*L'Académie*. — *Wailly*, p. 84. — *Restaut*, p. 334. — *Féraud*. — *Trévoux*, etc.)

Le verbe *ouïr* a une signification beaucoup moins étendue que le verbe *entendre*; il ne se dit proprement que d'un son passager, et qu'on entend par hasard, et sans dessein. On ne doit pas s'en servir quand il est question d'un prédicateur, d'un avocat, d'un discours public; mais on dit très-bien, OUÏR *la messe*; *Seigneur*, *daignez* OUÏR *nos prières*; *les dimanches la messe* OUÏRAS; et au palais, OUÏR *des témoins*.

(*Féraud et Gattel*.)

OUVRIR (*verbe actif et neutre*).

J'ouvre, tu ouvres, il ouvre; nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. — J'ouvrois; nous ouvrions. — J'ouvris; nous ouvrîmes. — J'ouvrirai; nous ouvrirons. — J'ouvrirois; nous ouvririons. — Ouvre; ouvrons. — Que j'ouvre; que nous ouvrions. — Que j'ouvrisse; que nous ouvrissions. — Ouvrir; ouvrant; ouvert, ouverte, etc.

(*L'Académie*, *Wailly*, *Restaut*, etc.)

Ce verbe a, au présent de l'indicatif, la même finale que les verbes de la première conjugaison; ainsi la seconde personne de l'impératif ne prend point de *s*, excepté lorsqu'elle est suivie de *en* ou de *y*.

Conjuguez de même les verbes *couvrir*, *découvrir*, *entr'ouvrir*, *recouvrir*, *rouvrir*, *souffrir*, *offrir*, *mésoffrir*, etc.

REMARQUE. — *Recouvert* est le participe du verbe *recouvrir*, verbe actif de la seconde conjugaison, composé de *couvrir*, sur lequel il se conjugue, et de la préposition itérative *re*, qui indique la répétition d'une chose : *recouvrir*, c'est couvrir de nouveau. — *Recouvré* est le participe du verbe actif *recouvrer*, de la première conjugaison, qui signifie, *retrouver*, *rentrer en possession*, *acquérir de nouveau une chose qu'on avoit perdue*. Bien des personnes confondent plusieurs temps du verbe *recouvrir* avec ceux du verbe *recouvrer* : il en est effectivement plusieurs qui leur sont communs, comme *le présent* et *l'imparfait de l'indicatif*; mais *le prétérit défini* et *le participe passé* de ces deux verbes sont très-différents; et en effet, on dit *recouvrit* au prétérit défini du verbe RECOUVRIR : *il* RECOUVRIT *le toit de sa mai-*

son; et l'on dit *recouvra*, au prétérit défini du verbe *recouvrer* : *il* RE-COUVRA *la santé, la vue.*

(*Th. Corneille*, sur la 44e remarque de *Vaugelas*, p. 125. — L'*Académie*, p. 17 et 296 de ses observ.; ses Décis. recueillies par Tallemant, p. 70. — *Restaut*, p. 330.)

L'*Académie* (dans son Dict.) fait observer que l'on disoit autrefois *recouvert*, pour signifier *recouvré*, et que l'on dit en ce sens, *pour un perdu, deux de* RECOUVERTS; mais elle ajoute qu'il vaut mieux dire *recouvrés*.

PARTIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Je pars, tu pars, il part; nous partons, vous partez, ils partent. — Je partois; nous partions. — Je partis; nous partîmes. — Je partirai; nous partirons. — Je partirois; nous partirions. — Pars; partons. — Que je parte; que nous partions. — Que je partisse; que nous partissions. — Partir; partant; parti, partie.

Ce verbe prend tantôt l'auxiliaire *être*, et tantôt l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés. Voyez p. 493 des remarques sur l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être*, avec le verbe *partir*.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Féraud*, *Trévoux*, et les gramm. mod.)

QUÉRIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe signifie proprement, chercher avec charge d'amener celui qu'on nous envoie chercher, ou d'apporter la chose dont il est question; il n'est d'usage qu'*à l'infinitif*, et avec les verbes *aller*, *venir*, *envoyer*.

(*Regnier Desmarais*, p. 410. — *Wailly*, p. 84. — Et le Dict. de l'*Académie*.)

Allez me QUÉRIR *un tel; je l'ai envoyé* QUÉRIR; *il m'est venu* QUÉRIR. — Ce verbe n'est point admis dans le style noble.

Cependant *Corneille* a dit dans Polyeucte (act. IV, sc. 2) :

L'autre m'obligeroit d'aller *quérir* Sévère.

Mais présentement on n'oseroit plus s'en servir.

RECOUVRIR. Voyez page 554, au mot *ouvrir*, une observation essentielle sur l'emploi de ce verbe.

REPARTIR (*verbe actif*).

Dans le sens de *répondre sur-le-champ* et *vivement*, ce verbe se conjugue comme *partir* dans ses temps simples; mais, dans ses temps composés, il prend l'auxiliaire *avoir* : *Il ne lui a reparti que des imper-*

tinences. (L'*Académie.*) — *Il lui* A *reparti avec beaucoup d'esprit.* (*Dangeau.*)

REPARTIR, verbe neutre, dans le sens de *retourner*, ou *partir de nouveau*, se conjugue absolument comme *partir* dans ses temps simples et dans ses temps composés : *Il est arrivé avant-hier, et il* EST REPARTI *ce matin.* (*Dangeau.*)

RÉPARTIR, verbe actif, dans le sens de *distribuer, partager*, se conjugue, dans tous ses temps simples et ses temps composés, comme *emplir : je répartis ; nous répartissons. — Je répartissois ; nous répartissions. — Je répartis ; nous répartîmes. — J'ai réparti. — Je répartirai. — Répartis ; répartissons. — Que je répartisse*, etc. — *Réparti, répartie.*

(Le Dictionnaire de l'*Académie.*)

Ce dernier verbe est régulier, et on ne l'a mis ici que pour le faire distinguer de *repartir.*

RESSORTIR (*verbe neutre*).

Sortir après être entré, ou sortir une seconde fois après être déjà sorti ; ce verbe se conjugue comme *sentir*, ou comme *sortir*, verbe neutre.

RESSORTIR, verbe neutre ; être de la dépendance de quelque juridiction, se conjugue comme *finir*, verbe actif.

(Le Dict. de l'*Académie.* — *Lévizac*, p. 29, t. 2. — *Féraud.*)

SAILLIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, dans le sens de *jaillir*, sortir avec impétuosité et par secousses, ne se dit que des choses liquides ; il n'est d'usage qu'aux troisièmes personnes, et à l'infinitif. Il se conjugue sur *finir :*

Il saillit ; ils saillissent : Son sang SAILLISSOIT *avec impétuosité. — On fait* SAILLIR *l'eau à une très-grande hauteur par la compression qu'on en fait dans les pompes.* (*Restaut, Wailly* et *Féraud.*)

Saillir, verbe neutre, défectif et irrégulier, se dit, en terme d'architecture, d'un balcon, d'une corniche et autres ornements d'architecture qui débordent le nu du mur. En ce sens, il n'est également d'usage qu'aux troisièmes personnes de quelques temps, et à l'infinitif : *Il saille, ils saillent ; il sailloit, ils sailloient ; il saillera*, etc. : *On fait* SAILLIR *les corniches corinthiennes plus que celles des autres ordres.*

(*Trévoux, Féraud, Wailly*, et l'*Académie.*)

SENTIR (*verbe actif, neutre et irrégulier*).

Je sens, tu sens, il sent ; nous sentons, vous sentez, ils sentent. — Je sentois ; nous sentions. — Je sentis ; nous sentîmes. — Je sentirai ; nous sentirons. — Je sentirois ; nous sentirions. — Sens ; sentons. — Que je

sente; que nous sentions. — Que je sentisse; que nous sentissions. — Sentir; sentant; senti, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Féraud*, *Lévizac*.)

Quelques écrivains ont fait usage du passif *être sentie* :

A parler en général, la religion doit ÊTRE *moins raisonnée que* SENTIE.

(*L'abbé Du-Serre-Figon.*)

La cause du rire est une de ces choses plus SENTIES *que connues.*

(*Voltaire.*)

Cette manière de parler, dit *Féraud*, est fort à la mode, mais c'est un néologisme.

Observez qu'on a dit autrefois SENTU au participe :

Les oiseaux qui tant se sont teus
Pour l'hyver qu'ils ont tous *sentus*.

(Roman de la *Rose*.)

Conjuguez de même les verbes *ressentir*, *consentir*, *pressentir*.

Voy. pour *ressentir*, les Rem. dét.

SERVIR (*verbe actif*).

Je sers, tu sers, il sert; nous servons, vous servez, ils servent. — Je servois; nous servions. — Je servis; nous servîmes. — Je servirai; nous servirons. — Je servirois; nous servirions. — Sers; servons. — Que je serve; que nous servions. — Que je servisse; que nous servissions. — Servir; servant; servi, servie, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Féraud*, et *Demandre*.)

Conjuguez de même *desservir*. — *Asservir* est régulier.

Voyez aux Rem. dét. *L. R.* une observation sur l'expression *cela ne sert de rien*, *cela ne sert à rien*.

SORTIR (*verbe actif et défectif*).

Dans le sens d'*obtenir*, *avoir*, ce verbe n'est d'usage qu'en terme de palais, à la troisième personne et à quelques-uns de ses temps : *Il sortit, ils sortissent.* — *Il sortissoit, qu'il sortisse*, etc., etc. — *Sortissant.* — *Sorti, sortie.* Pour les temps composés, on fait usage de l'auxiliaire *avoir*, puisque ce verbe, dans cette signification, est verbe actif : *Ce jugement a sorti son plein et entier effet.*

SORTIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Dans le sens de *passer du dedans en dehors*, il se conjugue dans ses temps simples comme *sentir*.

Je sors, tu sors, il sort; nous sortons, vous sortez, ils sortent. — Je sortois. — Je sortis. — Je sortirai. — Je sortirois. — Sors. — Que je sorte. — Que je sortisse.

Quant à ses temps composés, voyez, p. 494, les remarques sur l'emploi des deux auxiliaires *avoir* et *être*, avec le verbe *sortir*.

DORMIR, verbe neutre, se conjugue, dans ses temps simples, de même que le verbe neutre *sortir*; mais, dans ses temps composés, on fait usage de l'auxiliaire *avoir*.

Les poètes font *dormir* les vents et les airs; *Racine*, *La Fontaine*, *Delille* et *Roucher* ont employé cette expression en ce sens avec beaucoup de délicatesse et d'art. (L'*Académie*, *Féraud*, *Trévoux*.)

Dormir se prend quelquefois substantivement: *Le* DORMIR *n'est pas sain après le repas*.

La Fontaine dit que le financier se plaignoit

Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre *le dormir*,
Comme le manger et le boire. (Fab. 144.)

Le substantif, dit *Wailly*, ne s'unit pas à des adjectifs et n'a point de pluriel. On ne dit point, *un grand dormir*, *de grands dormirs*.

SURGIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe vieillit, dit l'*Académie*; il signifie *aborder*. On disoit autrefois SURGIR AU PORT.

A la fin du dernier siècle, *Andry* disoit que ce verbe étoit du bel usage; au commencement de celui-ci, *La Touche* remarquoit qu'il ne se disoit guère qu'au figuré et en vers; et *Féraud*, grammairien plus moderne, est d'avis qu'il ne se dit ni au figuré, ni en prose, ni en vers, et que, lors même qu'il étoit en usage, on ne le disoit guère qu'à l'infinitif.

TRESSAILLIR, voyez *Assaillir*.

TENIR (*verbe actif et irrégulier*).

Je tiens, tu tiens, il tient; nous tenons, vous tenez, ils tiennent. — Je tenois; nous tenions. — Je tins; nous tînmes. — Je tiendrai; nous tiendrons. — Je tiendrois; nous tiendrions. — Tiens; tenons. — Que je tienne; que

nous tenions.—Que je tinsse ; que nous tinssions.—Tenir.—Tenant.—Tenu, tenue, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*, *Restaut*, p. 356; *Féraud*, *Wailly*.)

Voyez, à l'emploi de la négative, quand ce verbe demande *ne*.

Conjuguez de même les verbes *s'abstenir*, *appartenir*, *détenir*, *entretenir*, *maintenir*, *obtenir*, *retenir* et *soutenir*, et ayez soin de doubler la lettre *n*, toutes les fois qu'elle doit être suivie d'un *e* muet ; dans le cas contraire, ne la doublez pas.

Venir (*verbe neutre et irrégulier*).

Je viens, tu viens, il vient ; nous venons, vous venez, ils viennent.—Je venois ; nous venions.—Je vins ; nous vînmes.—Je viendrai ; nous viendrons.—Je viendrois ; nous viendrions.—Viens ; venons.—Que je vienne ; que nous venions.—Que je vinsse ; que nous vinssions.—Venir ; venant ; venu, venue, etc.

(*Wailly*, *Restaut*, p. 337; le Dict. de l'*Académie*, etc.)

Venir se conjugue, comme on le voit, de même que *tenir*, et la règle que nous avons donnée (page 530) pour le doublement de la lettre *n* lui est applicable ; mais ce verbe, dans ses temps composés, prend l'auxiliaire *être*.

Joint au pronom *se* et au mot *en*, il se dit avec élégance avant un infinitif:

Un jour, au dévot personnage
Des députés du peuple rat
S'en vinrent demander quelque aumône légère.
(*La Fontaine*, fab. 127, le Rat qui s'est retiré du monde.)

On trouve, dans le roman de *la Rose*, *je tenis*, *je tenirai* ; *je venis*, *je venirai*, pour *je tiens*, *je tiendrai* ; *je viens*, *je viendrai*.

A' venir est une façon de parler dont on se sert pour dire, qui doit venir, qui doit arriver : *les siècles* A' VENIR, *les temps* A' VENIR.

(L'*Académie* et *Trévoux*.)

Le sénat demanda ce qu'avoit dit cet homme,
Pour servir de modèle aux parleurs *à venir*. (*La Fontaine*, f. 211.)

Le corbeau sert pour le présage ;
La corneille avertit des malheurs *à venir*. (*Le même*, f. 39.)

Dieu permet que les méchants prospèrent, c'est une preuve d'une vie A' VENIR.

Dans cette phrase de M. *Necker* : *des avantages incertains*, AVENIRS, il y a deux fautes ; il faut retrancher le *s*, et écrire *à venir* en deux mots.

Les verbes *circonvenir*, *convenir*, *devenir*, *disconvenir*, *intervenir*, *parvenir*, *prévenir*, *ressouvenir*, *redevenir*, *se souvenir* et *subvenir*, suivent la même conjugaison.

Mais *circonvenir*, verbe actif; *prévenir*, verbe actif, et *subvenir*, verbe neutre, prennent *avoir*; et, lorsque *convenir* signifie *être propre*, *être sortable*, il se conjugue aussi avec cet auxiliaire.

Le verbe *redevenir*, ainsi que *devenir*, ne régit que les noms; il ne gouverne ni les verbes, ni les adverbes, ni les prépositions. Ainsi cette phrase: *La Terre-Sainte* REDEVINT *sous la domination de ses anciens maîtres*, renferme une faute; il falloit dire, *rentra sous*, etc.

Voyez pag. 484 et suiv., des rem. sur l'emploi des auxil. *avoir* et *être*.

Voyez à l'Adverbe (usage de la négative) s'il faut avec le verbe *disconvenir*, que le verbe de la phrase subordonnée ait la négative.—Voyez aussi les Remarques détachées, lettre S, pour la différence qu'il y a entre *se souvenir* et *se ressouvenir*.

VÊTIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe signifie *habiller*, *donner des habits à quelqu'un*. Je vêts, tu vêts, il vêt; nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent.—Je vêtois.—Je vêtis. —Je vêtirai.—Je vêtirois.—Vêts; vêtons.—Que je vête.—Que je vêtisse. — Vêtir; vêtant; vêtu, vêtue, etc.

(*Wailly*, p. 84.—*Restaut*, p. 337, *Lévizac*. *Féraud*, *Demandre*, *Caminade*, *Trévoux*, le Dict. de l'*Académie* et celui de *Gattel*; *Lemare*, page 408.

A chacun des temps de ce verbe, on met un accent circonflexe sur l'*e*. —Le présent de l'indicatif n'est guère usité, et si l'on s'en sert, il faut prendre garde que l'on dit *il vêt* à la troisième personne du singulier et à la même personne du pluriel, *ils vêtent*; ainsi ne dites pas avec *Voltaire* : *Dieu leur a refusé le cocotier qui ombrage*, *loge*, VÊTIT, *nourrit*, *abreuve les enfants de Brama*.

Avec *Buffon* :

Le poil du chameau, qui se renouvelle tous les ans par une mue complète, sert aux Arabes à faire les étoffes dont ils SE VÊTISSENT *et se meublent.*

Avec *Delille* (Paradis perdu, liv. VII) :

De leurs molles toisons les brebis *se vêtissent*.

Vêtir s'emploie plus ordinairement avec les pronoms personnels, et alors il signifie *s'habiller*, *prendre son habillement sur soi*. En ce sens il se conjugue, dans ses temps simples, comme le verbe actif *vêtir*; mais, dans ses temps composés, on fait, de même qu'avec tous les autres verbes pronominaux, usage du verbe *être* : *Je me vêts*; *nous*

nous vêtons. — *Je me* SUIS *vêtu* ou *vêtue*; *nous nous* SOMMES *vêtus* ou *vêtues*. (Le Dict. de l'*Académie*.)

Conjuguez de même les verbes *dévétir*, *revêtir*, et observez que *se dévêtir* n'est guère en usage que pour signifier se dégarnir d'habits : *il ne faut pas* SE DÉVÊTIR *trop tôt*.

§. 3.

DES VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA TROISIÈME CONJUGAISON.

AVOIR (*verbe actif et auxiliaire*).

Ce verbe est un des plus irréguliers; nous en avons donné la conjugaison, page 477.

APPAROIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif avec le verbe *faire*, et à la troisième personne singulière de l'indicatif, où il ne s'emploie qu'unipersonnellement, et où il fait *il appert*. (Le Dict. de l'*Académie*, *Féraud* et *Gattel*.)

Il appert ne se dit qu'au palais; cependant *La Bruyère* (ch. VII) a dit à l'infinitif : *ne faire qu'apparoir dans sa maison*. *Apparoître* étoit le mot propre.

ASSEOIR (*verbe actif*).

Au propre, *asseoir* se conjugue le plus ordinairement avec deux pronoms personnels.

Je m'assieds, tu t'assieds, il s'assied; nous nous asseyons, vous vous asseyez, ils s'asseient. — Je m'asseyois; nous nous asseyions. — Je m'assis; nous nous assîmes. — Je m'assiérai, ou je m'asseierai; nous nous assiérons, ou nous nous asseierons. — Je m'assiérois, ou je m'asseierois; nous nous assiérions, ou nous nous asseierions. — Assieds-toi; asseyons-nous. — Que je m'asseie; que nous nous asseyions. — Que je m'assisse; que nous nous assissions. — S'asseoir. — S'asseyant. — Assis, assise.

Il n'y a point de verbe qui ait éprouvé tant de variations dans sa conjugaison; mais enfin l'*Académie* (Dict. édit. de 1762 et de 1798), *Wailly* (p. 86 de sa gramm.), *Restaut* (p. 248 et 252), *Gattel*, *Lévizac* (p. 34, t. II), M. *Sicard* (page 354, t. I), la plupart des Grammairiens

modernes et l'usage ont décidé qu'il se conjugueroit suivant le modèle que nous indiquons.

Conjuguez de même le verbe *rasseoir*.

Choir (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Tomber, être porté de haut en bas par son propre poids, ou par une impulsion qu'on a reçue. Ce verbe n'est pas beaucoup en usage ; on l'emploie quelquefois à l'infinitif, et il peut également être pris au propre et au figuré ; alors c'est, surtout en poésie, un terme très-expressif, mais il faut qu'il soit bien amené. (L'*Académie, Féraud, Demandre, Wailly*, etc.)

Tout va *choir* en ma main, ou tomber en la vôtre.
(*P. Corneille*, Rodogune, act. I, sc. 5.)

Mais plus dans un haut rang la faveur vous a mis,
Plus la crainte de *choir* vous doit rendre soumis.
(*Th. Corneille*, Essex, act. I, sc. 2.)

Ainsi qu'on voit, sous cent mains diligentes,
Choir les épis des moissons jaunissantes. (*Voltaire*.)

On fait aussi usage du participe *chu, chue*, mais plutôt en vers qu'en prose, et plus dans le style badin et familier que dans le style sérieux et élevé.

Au lieu du féminin *chue*, on disoit anciennement *chûte*, ce qui ne s'est conservé que dans ces façons de parler proverbiales *chercher chape-chûte, trouver chape-chûte*, qui veut dire chercher, ou trouver une aventure avantageuse, ou quelquefois mauvaise :

Je lui dis que ce n'est point là la vie d'un honnête homme, qu'il trouvera quelque chape-chûte, *et qu'à force de s'exposer, il aura son fait.* (Mad. de *Sévigné*.)

On a dit autrefois *chaer, chair, chaoir*, ensuite *cheoir*. *Roubaud* est d'avis qu'à raison de l'étymologie, on devroit continuer d'écrire ce mot avec un *e*; *Trévoux* et *Caminade* suivent cette orthographe ; mais l'*Académie, Féraud, Wailly, Restaut, Girard, Domergue*, etc., etc., écrivent *choir* sans *e*.

Comparoir (*verbe neutre et irrégulier*).

Ce verbe a le même sens que *comparoître*, mais *comparoir* ne se dit qu'au palais, et dans ces phrases : *assignation à comparoir*, ou *être assigné à comparoir*.

Le Gendre, qui a dit : *Les Platéens ajournèrent les Lacédémoniens à* comparoir *devant les Amphictyons*, auroit donc mieux observé le style de l'histoire s'il eût dit, *citèrent les Lacédémoniens*.

Condouloir (se) (*verbe réciproque et irrégulier*).

Ce verbe, qui signifie prendre part à la douleur de quelqu'un, ne se dit qu'à l'infinitif, et il est vieux.

(L'*Académie*, *Vaugelas*, *Féraud* et *Gattel*.)

Déchoir (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Je déchois, tu déchois, il déchoit; nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. — Je déchoyois; nous déchoyions. — Je déchus; nous déchûmes. — Je décherrai; nous décherrons. — Je décherrois; nous décherrions. — Déchois; déchoyons. — Que je déchoie; que nous déchoyions. — Que je déchusse; que nous déchussions. — Déchoir; *point de participe présent*. Déchu, déchue.

Déchoir, dans ses temps composés, prend tantôt l'auxiliaire *être*, et tantôt l'auxiliaire *avoir*, selon le sens qu'on y attache. — *Ils sont* DÉCHUS *de leurs privilèges*. (L'*Académie*.) *Depuis ce moment il* A DÉCHU *de jour en jour*. — Voyez page 463. (L'*Académie*.)

Au futur et au conditionnel, on dit : *Je décherrai*, *je décherrois*, et non pas *je déchoirai*, *je déchoirois*.

(L'*Académie*, *Wailly*, *Restaut*, etc., etc.)

Roubaud et *Trévoux* écrivent *décheoir*, avec un *e*; mais les autorités qui écrivent *choir* sans *e* suivent la même orthographe pour *déchoir*.

Boileau a dit et écrit (Épître VI) :

> Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir,
> Sans un fâcheux éclat nous ne saurions *déchoir*.

Et *La Fontaine* (l. VII, fab. 5):

> L'âge la fit *déchoir*; adieu tous les amants.

Échoir (*verbe neutre, défectif et irrégulier*).

Ce verbe, qui ne se dit que des choses, n'est guère d'usage, au présent de l'indicatif, qu'à la troisième personne du singulier : *il échoit*, qu'on prononce et qu'on écrit quelquefois, *il échet*; au prétérit *j'échus*; au futur et au conditionnel *j'écherrai*, *j'écherrois*; à l'imparfait du subjonctif *que j'échusse*; au participe présent *échéant*; et au participe passé *échu*, *échue*. (L'*Académie*.)

Mais plusieurs Grammairiens sont d'avis qu'en général *échoir* n'est bien employé qu'à la troisième personne du singulier et à celle du pluriel; *il échoit*, ou *il échet*; *ils échoient*, *ils échéent*, etc., et ils n'admettent point de premières personnes; ainsi ils blâment *j'échus*, *j'écherrai*, *que j'échusse*, *nous échûmes*, etc.

Le participe de ce verbe se construit avec *être*; on dit : *cet effet est échu*, et non pas *a échu*, et souvent on joint à son infinitif le verbe *devoir* : *cet effet a dû* ÉCHOIR.

FALLOIR (*verbe unipersonnel, défectif et irrégulier*).

Il faut. — Il falloit. — Il fallut. — Il a fallu. — Il eut fallu. — Il avoit fallu. — Il faudra. — Il aura fallu. — Il faudroit. — Il auroit ou il eût fallu. — *Point d'impératif.* — Qu'il faille. — Qu'il fallût. — Qu'il ait fallu. — Qu'il eût fallu. — Falloir. — Ayant fallu.

Voyez, aux Observations sur les adverbes, et au mot *beaucoup*, dans quel cas il faut dire, *il s'en faut beaucoup*, *il s'en faut de beaucoup*. Voyez aussi au mot *ne*, dans quel cas il faut employer cette négative avec *il s'en faut*.

MESSEOIR (*verbe neutre*).

Se conjugue sur *seoir*.

MOUVOIR (*verbe actif*).

Je meus, tu meus, il meut; nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. — Je mouvois; nous mouvions. — Je mus; nous mûmes. — Je mouvrai; nous mouvrons. — Je mouvrois; nous mouvrions. — Meus; mouvons. — Que je meuve; que nous mouvions. — Que je musse; que nous mussions. — Mouvoir; mouvant; mu, mue.

Plusieurs de ces temps ne sont en usage que dans le style didactique : *On ne sauroit expliquer comment l'ame, étant purement spirituelle, peut* MOUVOIR *le corps.* Hors de l'infinitif, on est si peu accoutumé aux modes et aux temps de ce verbe, que, quand on les rencontre, on y trouve un air sauvage, comme dans cette phrase de *Bossuet* : *Les premières affaires qui se* MURENT *dans l'Église.* Avec le pronom personnel *se*, le présent de l'indicatif fait assez bien : *Les cartésiens pour rendre raison du mouvement, disent qu'un corps qui* SE MEUT, *en pousse un autre*, etc. (*Féraud.*)

Émouvoir, *s'émouvoir* et *promouvoir* se conjuguent sur *mouvoir*. *Émouvoir* et *s'émouvoir* ne se disent guère qu'à l'infinitif, au présent de l'indicatif, au subjonctif et aux temps composés, et *promouvoir* à l'infinitif et aux temps composés.

Regnard a dit, dans le Légataire universel (act. II, sc. 6) :

Et je vais lui dicter une lettre, d'un style
Qui de madame Argante *émouvera* la bile. (*)

(*) Dans les dernières éditions on lit *échauffera*.

Émouvera, comme l'observe *Wailly*, est un barbarisme ; on doit dire *émouvra* sans *e* après le *v*, comme on dit *mouvra*.

Démouvoir, dont on fait usage en terme de palais, pour signifier faire que quelqu'un se désiste, renonce à ses prétentions, n'est guère d'usage qu'à l'infinitif. (L'*Académie*.)

Pleuvoir (*verbe unipersonnel et défectif*).

Il pleut ; il pleuvoit ; il plut ; il pleuvra ; il pleuvroit ; qu'il pleuve ; qu'il plût. — Plu, pleuvant.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*. — *Regnier Desmarais*, page 431. — *Wailly*, page 87. — *Féraud*.)

Ce verbe n'a point d'*impératif*, car il n'y a que Dieu qui puisse commander au temps. Le participe passé n'a point de féminin.

Pleuvoir se dit figurément en choses spirituelles et morales : *Dieu fait* PLEUVOIR *des grâces sur ses élus*. (Trévoux.) — *Il* PLEUT *ici de l'ennui à verse*. (Ménage.)

Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont *pleuvoir* !
(*Boileau*, Satire VIII.)

Pourvoir (*verbe neutre*).

Je pourvois, tu pourvois, il pourvoit ; nous pourvoyons, vous pourvoyez, ils pourvoient. — Je pourvoyois ; nous pourvoyions. — Je pourvus ; nous pourvûmes. — Je pourvoirai ; nous pourvoirons. — Je pourvoirois ; nous pourvoirions. — Pourvois, pourvoyons. — Que je pourvoie ; que nous pourvoyions. — Que je pourvusse ; que nous pourvussions. — Pourvoir ; pourvoyant ; pourvu, pourvue.

On suit, pour ce verbe, la même orthographe que celle qui est d'usage pour le verbe *voir* ; on en excepte le *prétérit défini*, le *futur*, le *conditionnel*, l'*imparfait* du subjonctif.

(L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, et les Grammairiens modernes.)

Pouvoir (*verbe actif, défectif et irrégulier*).

Je puis ou je peux, tu peux, il peut ; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. — Je pouvois ; nous pouvions. — Je pus, nous pûmes. — Je pourrai ; nous pourrons. — Je pourrois ; nous pourrions. *Point d'impératif*. — Que je puisse ; que nous puissions. — Que je pusse ; que nous pussions. — Pouvoir ; pouvant ; pu ; *point de féminin*.

Ce verbe a beaucoup d'irrégularités. Le futur *je pourrai*, s'écrit avec deux *r*, et l'on n'en prononce qu'un.

(Le Dict. de l'*Académie* et celui de *Trévoux*. — *Restaut*, p. 339. — *Wailly*, page 87.)

La poésie et la conversation souffrent *je peux ;* cependant *je puis* est beaucoup plus usité, et doit d'autant plus être préféré, qu'à l'interrogatif, on dit toujours *puis-je ?*

> Par quel gage éclatant et digne d'un grand roi
> *Puis-je* récompenser le mérite et la foi ?
> (*Racine*, Esther, act. II, sc. 5.)

Il est d'ailleurs le seul en usage dans les écrits des bons auteurs françois.

> L'univers m'embarrasse, et je ne *puis* songer
> Que cette horloge existe, et n'ait point d'horloger. (*Volt.* les Cabales.)

> ....Enfin *je puis* parler en liberté;
> *Je puis* dans tout son jour mettre la vérité.
> (*Racine*, Athalie, act. II, sc. 6.)

> ..... C'est mon plaisir : je me veux satisfaire;
> Je ne *puis* bien parler, et ne saurois me taire. (*Boileau*, Sat. VII.)

> Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour,
> Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe;
> Mais si sur votre front *je puis* me voir un jour,
> La plus humble des fleurs sera la plus superbe.
> (*Desmarets*, en envoyant une violette.)

> Je ne *puis* qu'en cette préface
> Je ne partage entre elle et vous
> Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse. (*La Fontaine*, f. 150.)

Bossuet emploie *pouvoir* comme verbe pronominal : *qui ne* S'EST PU *faire*, pour *qui* N'A PU *se faire*. L'illustre auteur, en mettant, selon son usage, le pronom *se* avant le verbe régissant, et non pas avant l'infinitif régi, a été induit en erreur, car le pronom *se* a toujours à sa suite l'auxiliaire *être*.

Arnauld et *Pluche* ont fait la même faute, produite par la même erreur.

PRÉVALOIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue comme *valoir*, dont nous allons donner la conjugaison; cependant au présent du subjonctif on dit : *que je prévale, que nous prévalions*; et non pas *que je prévaille, que nous prévaillions*.

Prévaloir signifie avoir l'avantage, remporter l'avantage; mais, employé pronominalement, il signifie *tirer avantage*: *L'homme ne doit pas beaucoup* SE PRÉVALOIR *de sa raison, qui le trompe si souvent.*

(*Trévoux.*)

(*Th. Corneille*, sur la 39e rem. de *Vaugelas*; les observations de l'*Académie*, page 43. — Ses décisions. — *Regnier Desmarais*, *Restaut*, *Wailly*, etc.)

Le régime ordinaire de *prévaloir*, neutre, est la préposition *sur*: *Il ne faut pas que la coutume* PRÉVALE SUR *la raison.* (L'*Académie.*) — Quelques auteurs ont employé la préposition *à*: *Son témoignage ne* PRÉVAUT *pas au crédit de Clodius.* (*Vertot*) Le Dict. de *Trévoux* donne des exemples de ce régime, mais sans citer d'auteurs; et *Féraud* pense avec raison que la préposition *sur* est le régime seul autorisé.

> *Sur* mes justes projets tes pleurs ont *prévalu*.
>
> (*Racine*, Iphigénie.)

PROMOUVOIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe, comme nous l'avons dit p. 564, n'est d'usage qu'à l'infinitif, et aux temps composés: *On l'a promu, elle a été promue.*

(L'*Académie*, *Féraud*, *Trévoux.*)

RAVOIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif: *Elle a pris à l'Amour ses traits; et le dieu, pour les* RAVOIR, *vole toujours auprès d'elle.*

(*Voiture.*)

Réu, que l'on prononce *ru* ou *réu*; et *je le raurai*, *je me raurai*, comme on le dit en certains endroits, sont des barbarismes.

(L'*Académie*, *Féraud*, *Trévoux*, etc.)

On dit figurément et dans le style familier *se ravoir*, pour dire reprendre, réparer ses forces, sa vigueur:

Allons, Monsieur, tâchez un peu de vous RAVOIR. (*J. J. Rousseau.*)

SAVOIR (*verbe actif et irrégulier*).

Je sais, tu sais, il sait; nous savons, vous savez, ils savent. — Je savois; nous savions. — Je sus; nous sûmes. — Je saurai; nous saurons — Je saurois; nous saurions. — Sache; sachons. — Que je sache; que nous sachions. — Que je susse; que nous sussions. — Savoir; sachant; su, sue.

(Les Dictionnaires de *Richelet*, de *Trévoux*, de *Wailly*, de l'*Académie* (édition de 1762 et de 1798), de *Demandre*, et de *Féraud*; indiquent je *sais* et je *sai.*)

Savoir se trouve écrit avec la lettre *ç* dans des ouvrages anciens et

estimés ; mais aujourd'hui l'*Académie*, tous les Grammairiens modernes, et le plus grand nombre des Lexicographes retranchent cette lettre comme inutile, car elle n'influe en rien sur le son de la syllabe, et même elle ne peut servir pour marquer l'étymologie latine ; puisque, si l'on consulte *Ducange*, *Ménage*, *Roquefort*, enfin nos meilleurs étymologistes, on verra qu'ils font dériver *savoir* du latin *sapere*, être sage, être de bon sens, judicieux, etc., et non de l'infinitif *scire* : en effet il est impossible que l'infinitif latin *scire* ait donné l'infinitif françois *savoir* : on en auroit fait *scire* ou *scir*; car tous nos verbes en *oir* dérivent des verbes latins en *ere* : *habere*, avoir ; *debere*, devoir ; *percipere*, percevoir, etc. Ensuite, la sagesse, le bon sens, le jugement, ne sont-ils pas les attributs du *savant*, de celui qui *sait* ? Le verbe latin *sapere* se trouve même employé dans le sens de *savoir*, par *Plaute* (339), par *Cicéron* (340), et par plusieurs auteurs françois qui ont écrit en latin (341). C'est dans ce sens que ce verbe est passé dans les langues vivantes : les Italiens disent *sapere*, les Espagnols *saber* ; nous avons dit de même *saver*. Dans des lettres patentes du duc de Bourgogne, de l'année 1416, on lit plusieurs fois nous *saverons* pour nous *saurons*.

Dans la Bible (Exode, ch. XVI, verset 12), on lit également :

Et vous SAVEREZ *que jeo suis le Seigneur vostre Dieu.*

On trouve aussi dans le Glossaire de la langue romane par M. *Roquefort*, au mot *savoir* : *saveriez* pour *sauriez*.

Enfin les variantes de *savoir* étoient *saver*, *saveir*, *savir*.

Il n'y a, dans toute la langue, que le verbe *savoir* qui se mette au subjonctif sans qu'un autre mot le précède ; mais encore faut-il que ce soit avec la négative : JE NE SACHE *rien de plus digne d'éloge, qu'un roi qui préfère le bien de son peuple à celui de ses enfants.*

(*Th. Corneille*, sur la 362e remarque de *Vaugelas*, page 413, t. 2. — *Wailly*, page 88. — *Restaut*, page 339.)

Que je sache s'emploie quelquefois d'une façon assez singulière, c'est lorsqu'il est à la fin d'une phrase, comme dans celle-ci : *Il n'est pas allé à la campagne* QUE JE SACHE ; et alors il est du style familier.

Je ne saurois s'emploie fort souvent pour *je ne puis*, qui est la première personne du présent de l'indicatif du verbe *pouvoir* ; et alors, après le *que*, c'est du présent du subjonctif que l'on fait usage : on dira donc *je ne saurois dire la moindre chose qu'on ne me fasse des observations* ; et non *je ne saurois dire la moindre chose qu'on ne me fît des observations* : cependant, chose bizarre, on ne dit pas *je ne saurois*, pour *je ne pourrois*. On dira, par exemple, *si je mangeois de cela, je ne* POURROIS *dormir de la nuit*, mais on ne diroit pas *je ne*

(339) Ego rem meam *sapio*. — (340) Qui sibi semitam non *sapiunt*, alteri monstrant viam. — (341) Alphabetum *sapiat* digito tantum numerare.

saurois dormir de la nuit. — On ne peut aussi se servir du verbe *savoir* pour le verbe *pouvoir*, sans y joindre la négative ; ainsi, on ne peut pas dire *je saurois* pour *je puis*.

(*Ménage*, ch. 313. — Et *Th. Corneille* sur la 362e rem. de *Vaugelas*, *Féraud*, etc.)

Savoir ne régit pas les personnes. Du moins, l'*Académie* ni aucun des Dictionnaires que nous avons consultés, ne l'indiquent avec cette acception : on ne dit pas *savoir quelqu'un*, *se savoir soi-même* ; cependant on lit dans la Xe épître de *Boileau* :

> Que si quelqu'un, mes vers, alors vous importune
> Pour *savoir* mes parents, ma vie et ma fortune,
> Contez-lui, etc.

Et dans la Métromanie de *Piron* (act. 2, sc. IV) :

> Un valet veut tout voir, voit tout, et *sait son maître*,
> Comme, à l'Observatoire, un savant *sait les cieux* ;
> Et *vous*-même, Monsieur, ne *vous savez* pas mieux.

Mais quelque imposants que soient les noms de ces deux écrivains, surtout celui de *Boileau*, il nous semble que ce sont là des licences que l'on passeroit difficilement au poète qui s'en permettroit de semblables.

Savoir, avant un infinitif, ne s'emploie que quand il y a beaucoup de peine à faire une chose. Ainsi l'on dit bien : *J'ai su vaincre et régner*, parce que ce sont deux choses très-difficiles.

> J'ai *su*, par une longue et pénible industrie,
> Des plus mortels venins *prévenir* la furie. (*Racine*, Mith. act. IV, sc. 5.)

> *J'ai su* lui *préparer* des craintes et des veilles.

Et là le mot *savoir* est bien placé : il indique la peine qu'on a prise. Mais, J'AI SU *rencontrer un homme en chemin* est ridicule ; et beaucoup de mauvais poètes ont fait cette faute.

Enfin, souvent on emploie en poésie, assez mal-à-propos, le verbe *savoir* pour le verbe *pouvoir* : J'AI SU *le satisfaire*, J'AI SU *lui plaire*, pour *j'ai* PU *le satisfaire*, *j'ai* PU *lui plaire*.

> Quand vous verrez Pauline, et que son désespoir
> Par ses pleurs et ses cris *saura* vous émouvoir.
> (*P. Corneille*, Polyeucte, act. V, sc. 4.)

Il ne faut se servir du verbe *savoir* que quand il marque quelque dessein. (*Voltaire*, rem. sur Polyeucte.)

SEOIR (*verbe neutre, défectif et irrégulier*).

Dans la signification d'être assis, d'être dans une posture où le corps porte sur les fesses, ce verbe n'est plus en usage ; mais *séant* s'emploie quelquefois comme participe : *La cour royale de Paris* SÉANT *à Ver=*

sailles, et quelquefois comme adjectif verbal, et alors susceptible de prendre le genre et le nombre : *La cour royale* SÉANTE *à Paris.*

Sis, *sise*, son participe passé, n'est également plus en usage ; mais ce mot s'emploie comme adjectif et en style de pratique, et il signifie *situé*, *située*. *Un héritage* SIS *à*.—*Une maison* SISE *à*. (L'*Académie.*)

Seoir, dans la signification d'être convenable à la personne, à la condition, au lieu, au temps, etc., n'est plus en usage à l'infinitif ; il ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la troisième personne du singulier ou du pluriel : *il sied ; ils siéent ; il séyoit ; il siéroit ; il siéra ;* il n'a point de temps composés. Au subjonctif on dit *qu'il siée ; qu'ils siéent*, et au participe présent *séyant*.

(L'*Académie*, sur la 528e rem. de *Vaugelas*.—Son Dict.—*Féraud*, *Restaut*, *Wailly*, etc.)

Seoir, en ce sens, s'emploie aussi unipersonnellement.

Il vous *sied* bien d'avoir l'impertinence
De refuser un mari de ma main ! (*Volt.* Nanine, act. I, sc. 5.)

Messeoir, verbe neutre qui signifie ne pas convenir, n'être pas séant, n'est plus d'usage à l'infinitif, et s'emploie aux mêmes temps que *seoir*, dans le sens d'être convenable. (L'*Académie.*)

SURSEOIR (*verbe actif et défectif*).

Je sursois, tu sursois, il sursoit ; nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient.—Je sursoyois ; nous sursoyions.—Je sursis ; nous sursîmes.—Je surseoirai ; nous surseoirons. — Je surseoirois ; nous surseoirions. Surseois ; sursoyons.—Que je surseoie ; que nous sursoyions.—Que je sursisse, que nous sursissions.—Surseoir.—Sursoyant.—Sursis, sursise.

L'*Académie* (édit. de 1762 et de 1798), *Lévizac*, *Demandre* et *Caminade*, écrivent je *sursois*, sans *e*.

Gattel, *Wailly* et M. *Butet* écrivent je *surseois* avec un *e*.

Surseoir, verbe *actif*, signifie *suspendre*, *remettre*, *différer*, et il ne se dit guère que des affaires, des procédures : *On a* SURSIS LA *délibération*, L'*exécution de cet arrêt.* (L'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)—En termes de palais, on dit : SURSEOIR À *la délibération*, SURSEOIR À *l'exécution de cet arrêt*, et, en ce sens, ce verbe est *neutre*.

Le participe présent *sursoyant* est également usité au palais ; mais, en général, ce verbe est moins d'usage aux temps simples qu'aux temps composés.

On écrit *surseoir* avec un *e* après le *s* ; et dès-lors on en met un au futur et au conditionnel.

(L'*Académie*, *Trévoux*, *Regnier Desmarais*, *Restaut*, *Wailly*, *Gattel*, *Féraud*.)

Caminade écrit *sursoir* sans *e*.

Souloir (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, qui signifie *avoir coutume*, a vieilli et ne s'est guère dit qu'à l'imparfait : *Il ou elle souloit.* Il peut encore être employé dans le style marotique :

« Sous ce tombeau gît Françoise de Foix,
De qui tout bien un chacun *souloit* dire. » (*Marot.*)

« Quant à son temps, bien le sut dispenser ;
Deux parts en fit, dont il *souloit* passer
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire. »
(Épitaphe de *La Fontaine*, par lui-même.)

Valoir (*verbe neutre irrégulier et défectif*).

Je vaux, tu vaux, il vaut ; nous valons, vous valez, ils valent. — Je valois ; nous valions. — Je valus ; nous valûmes. — Je vaudrai ; nous vaudrons. — Je vaudrois ; nous vaudrions. *Point d'impératif.* Que je vaille ; que nous valions, qu'ils vaillent. – Que je valusse ; que nous valussions. — Valoir. — Valant ; valu.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

Conjuguez de même les verbes *équivaloir* et *revaloir*.

Mais on observera que le verbe *équivaloir* est de peu d'usage à l'infinitif, et qu'il régit la préposition *à : Toute expression qui n'est pas nom, verbe, ou modificatif, est terme de supplément, et* ÉQUIVAUT À *plusieurs des parties d'oraison* (*le P. Buffier*, gramm. fr.) ; que le substantif peut régir la préposition *de : C'est* L'ÉQUIVALENT DE *ce que vous m'avez donné ;* enfin que l'adjectif s'emploie avec la préposition *à*, et très-souvent sans régime : *L'autorité d'un auteur grave est* ÉQUIVALENT *à une raison* (Port-Royal). — *En Grammaire il y a des termes* ÉQUIVALENTS, *qui expriment, aussi bien l'un que l'autre, la pensée.* (*Trévoux.*)

Quant à *revaloir*, il se dit plus ordinairement en mal, et toujours avec le pronom *le* ou *cela : Je* LE *lui ai revalu, je lui revaudrai* CELA.
(*Regnier Desmarais*, page 421. — *Restaut*, page 42. – *Wailly*, page 88. — Et l'*Académie.*)

Valoir fait au subjonctif *que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille,* etc : *Je ne crois pas que ce libelle* VALE *la peine que....* a été rejeté par l'*Académie.*

Dès qu'il s'agit d'exprimer une valeur, on dit *valant : Il a une terre*

VALANT *dix mille écus*; et, dans ce sens, *valant* est le véritable participe du verbe *valoir*.

Mais, pour exprimer qu'il les a en sa possession, on dit alors: *Cet homme a dix mille écus* VAILLANT; et dans ce cas *vaillant* est un substantif masculin employé adverbialement.

VALOIR, dans le sens de procurer, faire obtenir, est *verbe actif*, et alors son participe passé *valu* prend l'accord. — Voyez, §. V, au chapitre des Participes, ce que nous disons sur l'emploi du participe de ce verbe.

VOIR (*verbe actif*).

Je vois, tu vois, il voit; nous voyons, vous voyez, ils voient. — Je voyois; nous voyions. — Je vis; nous vîmes. — Je verrai; nous verrons. — Je verrois; nous verrions. — Vois, voyons. — Que je voie; que nous voyions. — Que je visse; que nous vissions. — Voir. — Voyant. — Vu, vue, etc.

(L'*Académie*, *Richelet*, *Wailly*, p. 342, et *Restaut*, même page.)

Conjuguez de même *revoir*, *entrevoir* et *prévoir*: en observant cependant, à l'égard de ce dernier verbe, que l'on dit au futur de l'indicatif *prévoirai*; et, au conditionnel, *prévoirois*.

L'*Académie* donne le choix d'écrire *je vois* ou *je voi*, de même qu'elle le donne pour quelques autres verbes; tels que: *prévoir*, *savoir*, *devoir*, etc. *Trévoux*, *Richelet*, *Wailly* ont adopté cette orthographe. D'*Olivet* se croit d'autant plus fondé à en faire autant, qu'il pense qu'autrefois, pour distinguer la première personne des verbes au singulier, de la seconde et de la troisième personne, on ne mettoit pas de *s* à cette première personne. Beaucoup de poètes anciens et de poètes modernes écrivent en effet, sans cette lettre, *je voi*, *j'aperçoi*, *je prévoi*, etc.

Racine, dans Andromaque (act. V, sc. 5):

......................Grâce au ciel, *j'entrevoi*....
Dieux! quels ruisseaux de sang coulent autour de moi!

Racine le fils, dans le poème de la Religion (chant 3e):

Sans doute il est sacré, ce livre dont je *voi*
Tant de prédictions s'accomplir devant moi.

J. B. Rousseau, Épigr. XV.

Honni seras, ainsi que je *prévoi*,
Par cet écrit.

Boileau, Satire VIII:

Ce discours te surprend, docteur, je l'*aperçoi*.
L'homme de la nature est le chef et le roi.

Et Satire X :

> ....Sa science, je *croi*,
> Aura pour s'occuper ce jour plus d'un emploi.

Voltaire (Alzire, act. II, sc. 2) :

> La mort a respecté ces jours que je te *doi*,
> Pour me donner le temps de m'acquitter vers toi (342).

Mais que, dans l'origine, on ait écrit sans *s* la première personne des verbes au singulier, ou que ce soit par licence que les poètes retranchent cette lettre à la fin des vers; nous dirons, avec *Chapelain*, que ce qui a fait mettre le *s* à cette première personne, c'est que la syllabe est longue, et qu'il y est placé pour en marquer la longueur; ensuite nous croyons que l'usage de mettre cette lettre est tellement adopté, que les prosateurs ne doivent jamais écrire, *je voi*; et que ce n'est que très-rarement, et seulement lorsque la rime l'exige, qu'il est permis aux poètes de supprimer le *s*.

L'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif sont, comme les verbes terminés en *oyer*, *uyer*, etc., distingués, dans la première et la seconde personne du pluriel, par un *i* ajouté à l'*i* grec : *nous voyions*, *vous voyiez*; *que nous voyions*, *que vous voyiez*.

Vouloir (*verbe neutre actif et défectif*).

Je veux, tu veux, il veut; nous voulons, vous voulez, ils veulent. — Je voulois; nous voulions. — Je voulus; nous voulûmes. — Je voudrai; nous voudrons. — Je voudrois; nous voudrions. — Que je veuille; que nous voulions. — Que je voulusse; que nous voulussions. — Vouloir. — Voulant. — Voulu, voulue. — Devant vouloir.

(L'*Académie*, *Wailly*, *Restaut*, *Lévizac* et *Demandre*.)

La seconde personne du pluriel du conditionnel, *vous voudriez*, est de deux syllabes en prose, et de trois en vers.

> C'est un état qu'en vain vous *voudriez* combattre. (*Gresset*, Sidnei, II, 2.)

C'est peut-être pour cela que quelques personnes disent improprement *vouderiez-vous*, comme s'il y avoit un *e* après le *d*.

Vouloir et les verbes *pouvoir*, *valoir* et *prévaloir*, sont les seuls qui aient un *x* aux deux premières personnes du présent de l'indicatif.

MM. *Lemare*, *Caminade*, *Boniface* (Man. des amat., 2e année, p. 271), *Boinvilliers* (p. 475 de sa gramm.), *Butet* (Cours théor.), *Jaquemard* et M. *Auger* indiquent *veuillez* pour deuxième personne

---

(342) *S'acquitter*. Malherbe a dit, *s'acquitter pour*. Th. Corneille (le Festin de pierre), et Regnard (les Ménechmes), *s'acquitter vers*; mais ce verbe régit *de* pour les choses, et *envers* pour les personnes : tout autre régime est une faute.

du pluriel de l'impératif, et nombre d'écrivains en ont effectivement fait usage :

.... *Veuilles* vous souvenir
Que les évènements règleront l'avenir. (*P. Corneille*, Pompée, II, 4.)

.... Je vais faire venir
Quelqu'un pour l'emporter; *veuilles* la soutenir. (*Mol.* Sgan. sc. 3.)

.... *Veuilles* être discret,
Et n'alles pas, de grâce, éventer mon secret.
(Mol. l'École des F. act. I, sc. 6.)

Ne *veuilles* pas vous perdre, et vous êtes sauvé.
(*P. Corneille*, Polyeucte, IV, 3.)

VEUILLEZ *donc que votre Dieu soit juste.* (*Marmontel.*)

VEUILLEZ *me croire.* (*Idem*, sa Grammaire, p. 189.)

VEUILLEZ *bien m'inscrire d'avance sur la liste des souscripteurs.* (*Delille.*)

VEUILLEZ *auparavant examiner avec moi comment l'article* HIC, ILLE, LE, *s'est introduit dans la langue latine et dans la nôtre.* (*Diderot.*)

VEUILLEZ *du moins nous dire qui nous devons suivre.* (*Volney.*)

VEUILLEZ, *Monsieur, rendre hommage au mérite.* (*Voltaire.*)

VEUILLEZ, *Monsieur, vous rappeler ici la manière*, etc. (*J. J. Rousseau.*)

Cependant l'*Académie*, *Wailly* et *Restaut* n'en parlent point, et M. *Maugard* conclut de là qu'on ne doit pas s'en servir. *Demandre* va plus loin, il trouve ridicule de se commander à soi-même de vouloir, et absurde de le commander aux autres.

Mais il nous semble que *veuillez* signifie le plus souvent *je vous prie de vouloir*; au surplus nous ne prononçons pas, nos lecteurs verront si ce qu'a dit *Demandre* peut les empêcher de se servir de *veuillez*, lorsque tant de bons écrivains n'ont pas craint d'en faire usage.

On dit au présent du subjonctif *que je veuille*; mais, au pluriel, on dit *que nous voulions*, *que vous vouliez*, et non pas *que nous veuillions*, *que vous veuilliez*, comme quelques écrivains l'ont dit.
(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Wailly*, *Lemare*, etc.)

Vouloir s'est employé autrefois comme substantif :

Contre toute ta parenté,
D'un malin *vouloir* emporté. (*La Fontaine*, *l.* VI, f. 5.)

Persuadés par mauvais VOULOIR *et conseil* (édit d'Henri II). Ce mot, dit *La Mothe le Vayer*, a entièrement vieilli, et l'on ne s'en sert plus ni en vers, ni en prose. L'*Académie* ne le condamnoit point : cependant elle dit (dans ses Observations sur les rem. de *Vaugelas*) qu'il est entièrement

banni de la prose, et qu'il y a peu de personnes qui s'en servent en poésie. Dans la dernière édition de son Dictionnaire, elle le borne à quelques phrases : *C'est Dieu qui nous a donné le* VOULOIR *et le faire*, etc. — *Trévoux* est d'avis que ce mot n'est fort bon ni en vers ni en prose ; c'est pourquoi il pense qu'il ne le faut employer que rarement, et en de certaines occasions ; par exemple, il figure bien dans cette phrase de *Nicole : C'est Dieu qui fait tout, et qui opère, par sa grâce, le* VOULOIR *et l'action*. *Féraud* croit que les poètes ont eu tort de ne pas s'en servir ; et *Piron* l'a certainement employé avec succès dans *Gustave-Wasa* (act. I, sc. 6) :

> Le *vouloir* céleste
> Par un songe aux mortels souvent se manifeste.

J. B. Rousseau avoit dit aussi dans *le Flatteur* (act. V, sc. 7) :

> Oh ! bien, bien ; tout cela sera le mieux du monde,
> Mais rien n'ira pourtant que selon mon *vouloir*.

§. 4.

DES VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA QUATRIÈME CONJUGAISON.

ABSOUDRE (*verbe actif et défectif*).

J'absous, tu absous, il absout ; nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. — J'absolvois ; nous absolvions. *Point de prétérit défini.* — J'absoudrai ; nous absoudrons. — J'absoudrois ; nous absoudrions. — Absous ; absolvons. — Que j'absolve ; que nous absolvions. — *Point d'imparfait du subjonctif.* — Absoudre. — Absolvant. — Absous, absoute.
(*Restaut, Demandre, Féraud, Lévizac*, M. *Laveaux*.)

L'*Académie* indique pour participe au masculin *absous* et *absout*. *Absout* est plus analogue au féminin que l'on écrit *absoute :* mais l'usage et les Grammairiens sont contraires à cette orthographe.

ABSTRAIRE (*verbe actif et défectif*).

L'*Académie* se contente de dire que ce verbe se conjugue comme *traire*, mais *Féraud* observe avec raison qu'*abstraire* est peu usité, et que l'on dit plus ordinairement *faire abstraction de*...

ACCROIRE (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif, et ne s'emploie qu'avec le verbe *faire*, qui lui sert d'auxiliaire ; l'*Académie* et la plupart des lexicogra-

phes disent que *faire accroire* signifie faire croire à quelqu'un une chose fausse; mais quelques-uns sont d'avis que *faire accroire* signifie que celui qui dit une chose, la dit à dessein de tromper.

ACCROÎTRE (*verbe actif et neutre*).

Se conjugue sur *croître*.

ADMETTRE (*verbe actif et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue sur *mettre;* voyez sa conjugaison.

ATTRAIRE (*verbe actif et défectif*).

Attirer, faire venir par le moyen de quelque chose qui plaît.

Mézerai s'est servi de ce verbe au figuré, mais il est vieux en ce sens. L'*Académie* le met au propre: *Le sel est bon pour* ATTRAIRE *les pigeons.* Il n'est d'usage qu'à l'infinitif, et encore on peut dire que *attirer* seroit préférable. (L'*Académie*, *Féraud*, *Demandre*, *Gattel.*)

ATTEINDRE (*verbe actif et neutre*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

BATTRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je bats, tu bats, il bat; nous battons, vous battez, ils battent. — Je battois; nous battions.—Je battis; nous battîmes.—Je battrai; nous battrons.—Je battrois; nous battrions.— Bats; battons.—Que je batte; que nous battions. — Que je battisse; que nous battissions. — Battre.— Battant.—Battu, battue.—Devant battre.

(*Restaut*, pag. 343. — Le Dict. de l'*Académie*.—*Lévizac*. —*Féraud* et *Demandre*.)

Conjuguez de même *abattre*, *combattre*, *débattre*, *ébattre*, et *rebattre*.

Féraud prétend qu'en prose il faut dire *être combattu par* : JE SUIS COMBATTU PAR *des sentiments tout opposés*. Il est certain que les poètes font usage de la préposition *de* :

D'un soin cruel ma joie est ici *combattue*. (*Racine*, Iph. act. II, sc. 2.)

Quand *du* moindre intérêt le cœur *est combattu*,
Sa générosité n'est plus une vertu. (*Crébillon*, Pyrrhus, act. I, sc. 5.)
(Dict. crit. de *Féraud*.)

Et il nous semble que ce ne seroit pas une faute de dire avec

Montesquieu (Lettr. Persan.) *Quand vous* COMBATTEZ *gracieusement avec vos compagnes*, DE *charmes*, DE *douceur* et D'*enjouement*.

Ébattre ne se dit qu'avec le pronom personnel, et il est vieux. *La Fontaine* s'en est souvent servi, en parlant de l'amour, et des fautes qu'il traite de galanterie. (*Trévoux*.)

BOIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je bois, tu bois, il boit; nous buvons, vous buvez, ils boivent.—Je buvois; nous buvions.—Je bus; nous bûmes.—Je boirai; nous boirons. —Je boirois; nous boirions.—Bois; buvons.—Que je boive; que nous buvions.— Que je busse; que nous bussions. — Boire.—Buvant. — Bu, bue. — Devant boire.

IMBOIRE. Nous n'avons conservé de ce vieux mot que le participe *imbu*. Il étoit cependant très-expressif; il signifioit recevoir par goût des idées, des opinions, etc., et se les rendre propres par la force de l'habitude. On disoit aussi *s'imboire*.

Montaigne a dit: *Il faut qu'il* IMBOIVE *leurs humeurs, non qu'il apprenne leurs préceptes : et qu'il oublie hardiment, s'il veut, d'où il les tient; mais qu'il se les sache approprier.*

J.-J. *Rousseau* a fait renaître cette expression, et quelques écrivains l'ont imité: *Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, a moins d'occasions de s'*IMBOIRE *de leurs préjugés.*

Nous n'avons aucun mot qui exprime convenablement l'idée que présente *imboire*; pourquoi donc le rejeter?

Déboire n'est usité que comme substantif.

BRAIRE (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Ce verbe ne s'emploie qu'au présent de l'infinitif, *braire*; aux troisièmes personnes du présent et du futur de l'indicatif, *il brait*, *ils braient*; *il braira*, *ils brairont*; et du conditionnel, *il brairoit*, *ils brairoient*.

Les autres temps ne sont point en usage.

Telle est l'opinion de l'*Académie*, de *Féraud*, de *Demandre*, de *Wailly*, de *Restaut* et de *Lévizac*.

Cependant, fait observer M. *Lemare* (p. 411 de sa Gramm.), de ce que quelques verbes n'ont encore été employés qu'en certains temps, en certaines personnes, et qu'ils ne peuvent que rarement recevoir d'autres emplois, ce ne doit pas être une raison suffisante pour les mutiler. Si l'on peut dire d'un âne qu'*il brait*, pourquoi un âne, parlant dans une fable, ne diroit-il pas je *brais*, je *brairai*, et portant la parole devant un ou plusieurs confrères quadrupèdes, ne pourroit-il pas dire : *brais*, *nous brairons?* Dans tous ces cas, comment s'exprimeroit donc la brayante société?

BRUIRE (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est guère d'usage qu'à l'*infinitif* et aux *troisièmes personnes de l'imparfait de l'indicatif*, où l'on dit *il bruyoit*, *ils bruyoient*. Dans les autres temps on dit : *faire du* BRUIT, *rendre un son confus*.

Bruire n'a point de participe passé, point de temps composés, ni de participe présent.

Dans ces phrases : *Les flots* BRUYANTS. — *La foudre* BRUYANTE *dans la nue*; *bruyant* n'est qu'un adjectif verbal.

.... Quand Flore dans les plaines,
Faisoit taire des vents les *bruyantes* haleines. (*Boileau*, le Lutrin, ch. II.)

(L'*Académie*, *Restaut*, *Féraud*, *Lévizac*.)

La Bruyère et *Marmontel* regrettoient que l'usage eût préféré *faire du bruit*, à *bruire* : *on entend* BRUIRE *le vent*, *les vagues*. — *Les flots* BRUYOIENT *horriblement*.

CEINDRE (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

CIRCONCIRE (*verbe actif, irrégulier et défectif*).

Je circoncis, tu circoncis, il circoncit; nous circoncisons, vous circoncisez, ils circoncisent. — Je circoncis; nous circoncîmes. — J'ai circoncis. — Je circoncirai. — Je circoncirois. — Circoncis; circoncisons. — Que je circoncise; que nous circoncisions. — Circoncire. — Circoncis, circoncise. (L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, *Féraud*, *Demandre*.)

D'autres Grammairiens donnent à ce verbe un *imparfait* à l'indicatif et au subjonctif, de même qu'un *participe présent*; mais, comme le fait observer *Lévizac*, le bon goût doit proscrire ces formes, qui sont peu harmonieuses.

CLORE (*verbe actif, irrégulier et défectif*).

Ce verbe n'a que quatre temps simples : l'indicatif présent, *je clos, tu clos, il clôt*; point de pluriel. — Le futur, *je clorai*. — Le conditionnel présent, *je clorois*. — Le participe passé, *clos*, *close*, et dès-lors tous les temps composés.

(L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, *Féraud*, *Demandre*.)

Quoique ces autorités n'indiquent ni impératif, ni subjonctif, *Lévizac* et M. *Butet* sont d'avis qu'on pourroit très-bien dire, *clos ce jardin*; *je veux qu'il close ce jardin*.

Clore s'emploie très-souvent avec le verbe *faire*.

Enclore s'écrit et se conjugue de même.

CONCLURE (*verbe actif*).

Je conclus, tu conclus, il conclut; nous concluons, vous concluez, ils concluent. — Je concluois; nous concluïons. — Je conclus; nous conclûmes. — Je conclurai; nous conclurons. — Je conclurois; nous conclurions. — Conclus; concluons. — Que je conclue; que nous concluïons. — Que je conclusse; que nous conclussions. — Conclure. — Concluant. — Conclu, conclue. — Devant conclure.

(L'*Académie*, *Richelet*, *Wailly*, p. 92, *Restaut*, *Féraud*, etc.)

L'*Académie* met indistinctement un *t* ou un *d* à la troisième personne du présent de l'indicatif; cependant l'emploi du *t* est préférable.

Aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, on met un tréma sur l'*i*, pour empêcher que l'on ne prononce *nous conclui-ons*, *vous conclui-ez*.

Ce verbe se dit ordinairement des personnes; on le dit pourtant quelquefois des passages, des preuves qu'on allègue: *cet argument* CONCLUT *bien; cette preuve, ce texte ne* CONCLUT *pas*. Mais alors *conclure* se dit seul et sans régime; conséquemment cette phrase de *Bossuet* n'a pas toute la correction qu'on a le droit d'attendre de cet écrivain: *Ces passages* CONCLUENT *seulement que nous recevons quelque chose*.

(*Féraud*.)

CONFIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je confis, tu confis, il confit; nous confisons, vous confisez, ils confisent. — Je confisois; nous confisions. — Je confis; nous confîmes. — Je confirai; nous confirons. — Je confirois; nous confirions. — Confis; confisons. — Que je confise; que nous confisions. — Confire. — Confisant. — Confit, confite.

(L'*Académie*, *Restaut*, p. 345, *Demandre*, *Féraud*.)

L'imparfait du subjonctif n'est point en usage; cependant *Wailly* et *Lévizac* indiquent *que je confisse*, mais quelques personnes aiment mieux dire: *Je voudrois que vous* FISSIEZ CONFIRE *des coings*, plutôt que *je voudrois que vous* CONFISSIEZ *des coings*. — *Confit*, *confite* s'emploie figurément, mais dans le style familier et railleur, en parlant de ceux qui ont quelque bonne ou mauvaise qualité qui les pénètre, et qui se trouve chez eux au suprême degré:

Cet hymen, de tous biens, comblera vos désirs,
Il sera tout *confit* en douceurs et plaisirs. (*Molière*, Tartuffe, act. II, sc. 2.)

Bien est-il vrai qu'il parloit comme un livre,
Toujours d'un ton *confit* en savoir vivre. (*Gresset*, Vertvert, ch. II.)

Connoître (*verbe actif, neutre et irrégulier*).

Voyez la conjugaison du verbe *paroître*.

Contredire (*verbe actif et irrégulier*).

Voyez la conjugaison du verbe *dire*.

Coudre (*verbe actif et irrégulier*).

Je couds, tu couds, il coud; nous cousons, vous cousez, ils cousent. — Je cousois; nous cousions — Je cousis; nous cousîmes. — Je coudrai; nous coudrons. — Je coudrois; nous coudrions. — Couds; cousons. — Que je couse; que nous cousions. — Que je cousisse; que nous cousissions. Coudre; cousant; cousu, cousue; devant coudre.

(L'*Académie*. — *Richelet*. — *Restaut*, p. 343. — *Wailly*. — *Lévizac*. — *Féraud*, etc.)

Conjuguez de même *découdre* et *recoudre*.

Remarque et décision de l'*Académie* sur les verbes *coudre*, *recoudre*, *absoudre*, *moudre* :

« Tous ces verbes terminés en *oudre*, sont fort irréguliers, mais ils » s'accordent tous sur le futur; ainsi il faut dire *il coudra* et non pas *il* » *cousera*, comme quelques-uns le disent; *il résoudra*, *il absoudra*, » *il moudra*. Mais le prétérit défini ou aoriste de ces verbes est différent » presque dans chacun d'eux; car, au verbe *coudre*, il faut dire *il* » *cousit*; au verbe *résoudre*, il faut dire *il résolut*; le verbe *absoudre* » n'a point ce temps, et il faut prendre le tour passif, *il fut absous*; » et, au verbe *moudre*, il faut dire *il moulut*. Il en est de même au » prétérit indéfini, *j'ai cousu*; *j'ai résolu*; *j'ai absous*; *j'ai moulu*. On » peut croire que la seconde personne du pluriel de l'indicatif sert de » règle à ces prétérits; car *vous cousez* est peut-être cause que l'on dit » *je cousis*, et *vous résolvez* amène un peu *je résolus*, puisque le *l* » s'y conserve; mais il vaut mieux alléguer l'usage que de chercher des » raisons; car on dit, *vous absolvez*, et cependant le prétérit est plus » ordinairement *il fut absous*; et *absolu* n'est d'usage qu'en cette phrase, » *le jeudi absolu*, qui est *le jeudi saint*. »

Le participe de ces quatre verbes est : *cousu*, *cousue*; *recousu*, *recousue*; *absous*, *absoute*; *moulu*, *moulue*.

Craindre (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

CROIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je crois, tu crois, il croit; nous croyons, vous croyez, ils croient. — Je croyois; nous croyions. — Je crus; nous crûmes. — Je croirai; nous croirons. — Je croirois; nous croirions. — Crois; croyons. — Que je croie, qu'il croie; que nous croyions. — Que je crusse; que nous crussions. — Croire; croyant; cru, crue; devant croire.

(*Restaut*, p. 346, l'*Académie*, *Richelet*, *Lévizac*, *Féraud*, etc.)

Autrefois on écrivoit *je creus*, *tu creus*, *il creut*, *j'ai creu*; aujourd'hui l'on écrit et l'on prononce *je crus*, etc., *j'ai cru*; quelques-uns y mettent un accent circonflexe, sous prétexte d'indiquer la suppression de l'*e*; mais cet accent n'est plus employé aujourd'hui par ceux qui écrivent bien, que pour marquer les syllabes longues. (*Féraud.*)

Voyez, au Régime des verbes, une observation sur la faute où l'on tombe en faisant suivre de la préposition *de*, le verbe *croire* accompagné d'un infinitif.

Voyez aussi, aux Remarques dét., lettre C, dans quel cas *croire* demande que le verbe de la proposition subordonnée soit mis au subjonctif, et une observation sur l'emploi de ce verbe.

CROÎTRE (*verbe neutre et irrégulier*).

Je crois, tu crois, il croît; nous croissons, vous croissez, ils croissent. — Je croissois; nous croissions. — J'ai crû. — Je crûs; nous crûmes. — Je croîtrai; nous croîtrons. — Je croîtrois; nous croîtrions. — Croîs; croissez. — Que je croisse; que nous croissions. — Que je crusse; que nous crussions. — Croissant. — Crû, crue.

Ce verbe demande *avoir* quand il exprime l'action, et *être* quand il exprime l'état. (Voy. p. 439.)

Conjuguez de même *accroître* et *décroître*.

(L'*Académie*, *Demandre*, *Féraud*, *Wailly*, *Gattel*, *Le Tellier*.)

Accru, participe passé du verbe *accroître*, s'écrit sans accent.

Corneille fait rimer *croître* avec *renaître*.

> La victoire aura droit de le faire *renaître*.
> Si ma haine est trop foible, elle la fera *croître*. (Sertorius, III, 4.)

Et avec *maître* :

> J'en veux, à votre exemple, être aujourd'hui le *maître* ;
> Et malgré cet amour, que j'ai trop laissé croître.
> (Même pièce, act. IV, sc. 3.)

Racine le fils, dans son poème de *la Religion*, le fait rimer avec *reconnoître*, qu'on prononce aujourd'hui *reconnêtre* :

La voix de l'univers à ce Dieu me rappelle ;
La terre le publie.. ....
A de moindres objets tu peux le *reconnoître* ;
Contemple seulement l'arbre que je fais *croître*. (ch. I.)

Voyez une observation sur l'emploi de ce verbe, lettre C, Rem. détachées.

DIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je dis, tu dis, il dit ; nous disons, vous dites, ils disent.—Je disois ; nous disions.—Je dis ; nous dîmes.—Je dirai ; nous dirons.—Je dirois ; nous dirions.—Dis ; disons, dites, etc.—Que je dise ; que nous disions. —Que je disse ; que nous dissions.— Dire ; disant ; dit, dite, devant dire.

De tous les composés de *dire*, il n'y a que le verbe *redire* qui se conjugue absolument de même ; ainsi il fait à la seconde personne plurielle du présent de l'indicatif, *vous redites*, et à l'impératif *redites*, etc.

A l'égard des verbes *dédire*, *contredire*, *interdire*, *médire*, *prédire*, on dit *vous dédisez*, *vous contredisez*, *vous interdisez*, *vous médisez*, *vous prédisez* ; quant aux autres temps, ils se conjuguent de même que le verbe *dire*.

C'est ainsi que s'expriment l'*Académie*, *Féraud*, *Restaut*, *Gattel*, et *Wailly*.

Cependant nous pensons avec M. *Lemare* (p. 412 de sa Grammaire), M. *Laveaux* et la plupart des grammairiens modernes, que l'on dit de même à la seconde personne plurielle de l'impératif : *dédisez*, *contredisez*, *interdisez*, *prédisez*, etc.

Dire régit quelquefois *de*.

On dit, dans le style familier, *on diroit* D'*un fou*, D'*un homme ivre*. (L'*Académie*.)

On eût dit D'*un démoniaque, quand il récitoit ses vers*. (*Boileau*.)

.............Quelle main, quand il s'agit de prendre !
Vous *diriez d'*un ressort qui vient à se détendre. (*Molière*.)

Voyez, à l'emploi du *subjonctif*, à quel temps il faut mettre le verbe de la proposition subordonnée après *on diroit*, qui équivaut à *il semble*.

Autrefois on employoit le verbe *contredire* neutralement et avec la préposition *à*.

Les dieux ont prononcé. Loin de *leur contredire*,
C'est à vous....... .... (*Racine*, Britannicus, II, 3.)

Elles ne CONTREDISENT *point* AU *témoignage extérieur des Écritures*. (*Bossuet*.)

L'*Académie* a dit aussi, dans ses Sentiments sur le Cid : *Ce discours nous paroît* CONTREDIRE *à celui que le poète lui fait tenir maintenant.*

Présentement on diroit : *Loin de les contredire.—Elles ne contredisent point le témoignage.—Ce discours paroît contredire celui*, etc.

Le verbe *maudire* fait *je maudis* ...., *nous maudissons*, *vous maudissez*, *ils maudissent.—Je maudissois*, etc.—*Maudissez*, *maudissons*, *qu'il maudisse*, etc. — *Maudissant.* — Dans les autres temps, *maudire* se conjugue comme *dire.*

(Le Dict. crit. de *Féraud*; *Domergue*, Journal du 13 août 1787, pag. 511, et sa Gramm. pag. 103.)

DISSOUDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue comme *absoudre*, qui n'a ni prétérit défini, ni imparfait du subjonctif. Quant à son participe passé, l'*Académie*, *Trévoux*, *Restaut*, *Wailly*, *Féraud*, *Lévizac* et *Gattel* n'indiquent que *dissous* au masculin et *dissoute* au féminin.

Quelques personnes donnent pour participe au verbe *dissoudre*, l'adjectif *dissolu*, qui ne se dit, dans le sens moral, que pour *impudique*, *débauché.* Cette méprise peut devenir quelquefois ridicule et odieuse ; en effet une *société dissolue* et une *société dissoute* sont des choses bien différentes.

ÉCLORE (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Ce verbe se dit de quelques animaux qui naissent d'un œuf, comme des oiseaux, des insectes ; par extension des fleurs, et figurément des choses morales et spirituelles. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif *éclore ;* au participe passé *éclos*, *éclose ;* aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif *il éclôt*, *ils éclosent;* au futur *il éclôra*, *ils éclôront;* au conditionnel *il éclôroit*, *ils éclôroient;* au présent du subjonctif *qu'il éclose*, *u'ils éclosent ;* enfin aux temps composés qui se forment avec *être.*

(L'*Académie*, *Restaut*, *Féraud*, *Gattel* et *Lévizac.*)

ÉCRIRE (*verbe actif et irrégulier*).

J'écris, tu écris, il écrit ; nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent. —J'écrivois ; nous écrivions. — J'écrivis ; nous écrivîmes. — J'écrirai. — Ecris ; écrivons. — Que j'écrive. — Que j'écrivisse ; que nous écrivissions.—Ecrire ; écrivant ; écrit, écrite, etc.

(L'*Académie*, *Féraud*, *Wailly*, etc

Conjuguez de même les verbes *circonscrire*, *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *récrire*, *souscrire*, *transcrire.*

ENSUIVRE (*verbe pronominal*).

Voyez la conjugaison du verbe *suivre*.

EXCLURE (*verbe actif et irrégulier*).

Il se conjugue comme *conclure;* mais *Regnier* et *Ménage* n'admettent au participe passé que *exclu*, *exclue*, lorsque l'*Académie*, *Wailly*, *Restaut*, *Demandre*, *Lévizac* mettent *exclu*, *exclue*, et *exclus*, *excluse*. — Ce dernier participe est peu usité.

FAIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je fais, tu fais, il fait; nous faisons, vous faites, ils font. — Je faisois; nous faisions. — Je fis; nous fîmes. — Je ferai; nous ferons. — Je ferois; nous ferions. — Fais; faisons, faites. — Que je fasse; que nous fassions. — Que je fisse; que nous fissions. — Faire; faisant; fait, faite; devant faire.

(L'*Académie*, *Regnier Desmarais*, p. 433. — *Restaut*, p. 347. — *Trévoux*. — *Girard*, p. 26, t. II. — *Lévizac*, etc.)

La diphthongue *ai*, ainsi que nous l'avons fait observer dans la première partie de cette Grammaire, pages 16 et 23, lorsque nous avons parlé des diphthongues, ayant le son de l'*e* muet dans *faisant*, *nous faisons*, *je faisois*, ainsi que dans les dérivés *bienfaisant*, *bienfaisance*, *contrefaisant*, etc., *Voltaire* et, à son exemple, plusieurs littérateurs n'ont pas manqué de substituer l'*e* muet à l'*ai*. Mais *Dumarsais*, *Condillac*, *Girard*, *Beauzée*, *d'Olivet* et *Urb. Domergue* se sont constamment opposés à l'adoption de ce changement, et l'*Académie*, le véritable juge de cette matière, l'a formellement rejeté.

Cependant *Wailly*, *Féraud*, *Demandre* laissent le choix d'écrire *nous fesons*, ou *nous faisons*, *je fesois*, ou *je faisois*, et ils s'appuient de l'opinion de *Rollin* (ch. 1er, Etude de la langue françoise), qui pense qu'il seroit conforme à la raison de préférer *nous fesons*, *je fesois* écrit avec un *e*, parce que cette orthographe se trouve d'accord avec la prononciation.

Voyez, aux Remarques détachées, lettre F, quelques observations sur l'emploi de ce verbe.

Les verbes *contrefaire*, *défaire*, *refaire*, *surfaire* et *satisfaire* se conjuguent de même.

FORFAIRE, faire quelque chose contre son devoir, est un verbe neutre et défectif qui ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux temps composés. On

s'en sert en termes de palais, et en parlant de la prévarication d'un juge : *si un juge vient à forfaire.* On dit aussi, dans le style familier, en parlant d'une fille ou d'une femme qui s'est laissé séduire : *elle a forfait à son honneur.* (L'*Académie*, *Wailly*, *Restaut* et *Féraud*.)

MALFAIRE (*verbe neutre et défectif*).

Il n'est usité qu'à l'infinitif et au participe passé. Il prend l'auxiliaire *avoir*.

MÉFAIRE, faire une mauvaise action, est également un verbe neutre défectif, dont on ne fait usage que dans la conversation familière : *il ne faut ni méfaire, ni médire.* (L'*Académie* et *Féraud*.)

FEINDRE (*verbe actif et neutre*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

FRIRE (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'au singulier du présent de l'indicatif : *je fris, tu fris, il frit ;* au futur, *je frirai*, etc. ; au conditionnel, *je frirois ;* à la seconde personne singulière de l'impératif, *fris ;* aux temps formés du participe, *frit*, *frite*.

Pour suppléer aux temps qui manquent, on se sert du verbe *faire*, que l'on joint à l'infinitif *frire : nous faisons frire, vous faites frire, ils font frire, je faisois frire*, etc.

(*Wailly*, page 91. — *Restaut*, page 347, et *Féraud*.)

LIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je lis, tu lis, il lit ; nous lisons, vous lisez, ils lisent. — Je lisois ; nous lisions. — Je lus ; nous lûmes. — Je lirai ; nous lirons. — Je lirois ; nous lirions. — Lis, lisons. — Que je lise ; que nous lisions. — Que je lusse ; que nous lussions. — Lire ; lisant ; lu, lue ; devant lire.

(L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, *Lévizac*, etc.)

Conjuguez de même les verbes *élire*, *réélire*, *relire*. — Voyez aux Rem. dét., lettre L, des Observ. sur l'emploi du verbe *lire*.

LUIRE (*verbe neutre, défectif et irrégulier*).

Je luis, tu luis, il luit ; nous luisons, vous luisez, ils luisent. — Je luisois ; nous luisions. — Je luirai ; nous luirons. — Je luirois ; nous luirions. — Que je luise ; que nous luisions. — Luire ; luisant ; lui ; devant luire. (L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, *Lévizac*, et *Féraud*.)

Ce verbe n'a ni *prétérit défini*, ni *impératif*, ni *imparfait* du subjonctif, et son *participe passé* n'a pas de féminin. Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

Reluire se conjugue comme *luire*; mais, quoiqu'il fasse assez bien au figuré : *La vertu* RELUIT *davantage dans l'adversité*, son participe présent n'a jamais été en usage qu'au propre.

MAUDIRE (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *dire*.

METTRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je mets, tu mets, il met; nous mettons, vous mettez, ils mettent. — Je mettois; nous mettions. — Je mis; nous mîmes. — Je mettrai; nous mettrons. — Je mettrois; nous mettrions. — Mets; mettons. — Que je mette; que nous mettions — Que je misse; que nous missions. — Mettre; mettant; mis, mise; devant mettre.

(L'*Académie*.—*Wailly*, p. 94.—*Restaut*, p. 348.—*Féraud*, etc.)

Admettre se conjugue de même

MOUDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je mouds, tu mouds, il moud; nous moulons, vous moulez, ils moulent. — Je moulois; nous moulions. — Je moulus; nous moulûmes. — Je moudrai; nous moudrons. — Je moudrois; nous moudrions. — Mouds; moulons. — Que je moule; que nous moulions. — Que je moulusse; que nous moulussions. — Moudre; moulant; moulu, moulue; devant moudre.

(L'*Académie*. — *Wailly*, p. 94. — *Restaut*, p. 349. — *Féraud*, etc.)

Émoudre et *remoudre* se conjugue de même.

NAÎTRE (*verbe neutre et irrégulier*).

Je nais, tu nais, il naît; nous naissons, vous naissez, ils naissent. — Je naissois; nous naissions. — Je naquis; nous naquîmes. — Je naîtrai; nous naîtrons. — Je naîtrois; nous naîtrions. — Nais; naissons. — Que je naisse; que nous naissions. — Que je naquisse; que nous naquissions. — Naître; naissant; né, née; devant naître.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *être*.

(L'*Académie*, *Restaut*, *Wailly*, etc.)

Renaître se conjugue de même; mais on remarquera que ce verbe ne se dit au propre que du phénix, oiseau fabuleux, que les anciens font

renaître de sa cendre ; et de Prométhée, qui, suivant la fable, avoit un foie *renaissant*, pour servir de pâture perpétuelle au vautour qui le déchiroit.

Au figuré *renaître* régit quelquefois la préposition *de : le monde, livré à de continuels combats, meurt sans cesse, et sans cesse* RENAÎT DE *ses propres ruines.* (Jérusalem dél.)

> Revois ton cher Zamore échappé du trépas,
> Qui *du* sein du tombeau *renaît* pour te défendre.
> (*Voltaire*, Alzire, act. II, sc. 4.)

NUIRE (*verbe neutre, défectif et irrégulier*).

Je nuis, tu nuis, il nuit ; nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent. — Je nuisois ; nous nuisions. — Je nuisis ; nous nuisîmes. — Je nuirai ; nous nuirons. — Je nuirois ; nous nuirions. — Nuis ; nuisons. — Que je nuise ; que nous nuisions. — Que je nuisisse ; que nous nuisissions. — Nuire ; nuisant ; nui. *Point de féminin.* Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir.* (*Restaut*, *Wailly*, *Féraud* et l'*Académie.*)

Instruire se conjugue de même ; mais on observera qu'au prétérit défini on dit *j'instruisis ; il instruisit*, et non pas, comme on le disoit autrefois, *j'instruis*, *il instruit.*

OINDRE (*verbe actif et irrégulier*).

J'oins, tu oins, il oint ; nous oignons. — J'oignois. — J'oignis. — J'ai oint. — J'oindrai. — J'oindrois. — Oins ; oignez. — Que j'oigne ; que nous oignions. — Que j'oignisse. — Oignant. — Oint ; ointe.
(L'*Académie*, *Trévoux* et *Féraud.*)

Suivant *Regnier*, on ne se sert de ce verbe qu'en parlant de l'extrême-onction, et des cérémonies dans lesquelles l'usage des huiles est nécessaire. Quant à l'*Académie*, elle n'en borne pas l'emploi.

Autrefois on OIGNOIT *les athlètes pour la lutte. — Les anciens se faisoient* OINDRE *au sortir du bain. — On* OINT *une tumeur avec de l'onguent pour l'amollir. — On* OINT *le papier, le bois, le corps des animaux.*

(*Féraud* est d'avis que ce verbe est peu usité.)

PAÎTRE (*verbe actif et défectif*).

Je pais, tu pais, il paît ; nous paissons, vous paissez, ils paissent. — Je paissois ; nous paissions. — Je paîtrai ; nous paîtrons. — Je paîtrois ; nous paîtrions. — Paissons ; paissez. — Que je paisse ; que nous paissions. — Paître ; paissant ; pu.

(L'*Académie.* — *Wailly*, page 90. — *Féraud*, *Trévoux* et *Demandre.*)

Ce verbe n'a point de prétérit défini, point d'imparfait du subjonctif; et le participe passé n'est guère en usage qu'en terme de fauconnerie, et avec le réduplicatif *repaître : Il a pu et repu.* — *Paître* se dit au *propre* des bestiaux qui broutent l'herbe, qui la mangent sur la racine : *Les moutons* PAISSENT *les prés.* — Il s'emploie aussi neutralement : *Il y a des espèces d'oiseaux qui* PAISSENT, *comme les grues, les poules, les oisons*, etc. — *Paître* signifie encore *donner à manger*, et en ce sens il n'est usité au propre qu'en terme de fauconnerie : *On a oublié de* PAÎTRE *ces oiseaux, il faut les* PAÎTRE. (L'*Académie* et *Gattel.*)

Cependant *Voltaire* a dit (dans son Essai sur les Mœurs, 1er vol. des Juifs en Égypte) : *Les Samnites viennent* PAÎTRE *leurs troupeaux;* mais c'est le seul écrivain, du moins à notre connoissance, qui se soit donné cette licence.

Observez qu'on fait usage de l'accent circonflexe, au *présent de l'infinitif*, à la *troisième personne singulière du présent de l'indicatif*, au *futur* et au *conditionnel.*

Repaître se conjugue comme *paître*, et a de plus un prétérit défini: *je repus.* Il est neutre au propre, et l'*Académie* le dit des hommes et des chevaux : *Il a fait dix lieues sans* REPAÎTRE. — *Il* REPAÎT *son esprit de vaines espérances, de fumée.*

Elle ne se REPAÎT *que de ses maux, elle ne s'abreuve que de ses larmes.* (Traduction de la Jérusalem délivr.)

PAROÎTRE (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Je parois, tu parois, il paroît; nous paroissons, vous paroissez, ils paroissent.—Je paroissois; nous paroissions. —Je parus; nous parûmes. — Je paroîtrai.—Je paroîtrois. —Parois; paroissez. — Que je paroisse; que nous paroissions. — Que je parusse. — Paroissant; paru, *point de féminin.* (*Wailly*, *Féraud*, *Lévizac*, etc.)

Conjuguez de même *comparoître, apparoître, reparoître, disparoître, connoître, reconnoître;* mais voyez page 464, pour l'auxiliaire dont il faut faire usage, dans leurs temps composés.

CONNOÎTRE, dans le sens de *avoir pouvoir, avoir autorité de juger de quelques matières*, est neutre, et se construit toujours avec *de* ou un équivalent : *Ce juge* CONNOÎT *des matières civiles et criminelles.* — *Il en* CONNOÎT *par appel.* (L'*Académie.*)

Si la Justice vient à *connoître du* fait,
Elle est un peu brutale, et saisit au collet.
(*Regnard*, le Légataire, act. IV, sc. 3.)

Paroître et les verbes analogues se prononcent *parêtre*, *comparêtre*, etc.

PEINDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je peins, tu peins, il peint; nous peignons, vous peignez, ils peignent. — Je peignois; nous peignions. - Je peignis; nous peignîmes. - Je peindrai; nous peindrons. - Je peindrois; nous peindrions. - Peins; peignons. - Que je peigne; que nous peignions. - Que je peignisse; que nous peignissions. — Peindre; peignant; peint, peinte; devant peindre. (*Restaut*, page 345. - *Wailly*, page 68.)

Conjuguez de même *craindre*, *astreindre*, *joindre*, *atteindre*, *ceindre*, *feindre*, *plaindre*, *poindre*, et tous les verbes en *aindre*, *eindre* et *oindre*.

'A l'égard de *poindre*, employé comme verbe actif, et dans le sens de piquer, il n'est guère d'usage que dans cette phrase et les semblables : *Oignez vilain*, *il vous* POINDRA; POIGNEZ VILAIN, *il vous oindra* : caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal; faites-lui du mal, il vous caressera.

En ce sens *poindre* ne s'emploie plus que dans le style marotique ou le burlesque.

Et moi chétif, de vos suivants le moindre,
Combien de fois, las! me suis-je vu *poindre*
De traits pareils! (*J. B. Rousseau*, ép. à Marot.)

Employé neutralement, et en parlant des choses qui commencent à paroître comme le jour et l'herbe, il ne se dit qu'à l'infinitif et au futur: *Lorsque les herbes commencent à* POINDRE (ou sortir de terre), *elles sont dans leur force.* — *Je partirai dès que le jour* POINDRA (commencera à paroître).

Benserade a dit au figuré :

De tous les maux on vit *poindre* l'engeance.

D'*Ablancourt* l'a employé au présent : *Sortons*, *voilà le jour qui* POINT. On diroit aujourd'hui : *qui commence à* POINDRE.

(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Voyez, aux Remarques détachées, une observation sur le verbe *plaindre* et une sur *atteindre*. Voyez aussi, au chapitre *régime des verbes*, quel est celui que l'on doit donner au verbe *craindre*, quand il est suivi d'un infinitif; et, au chapitre *de la négative*, dans quel cas on doit en mettre une au verbe de la proposition incidente ou subordonnée.

PRÉDIRE (*verbe actif et irrégulier*); voyez *dire*.

PRENDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je prends, tu prends, il prend; nous prenons, vous prenez, ils prennent. — Je prenois; nous prenions. — Je pris; nous prîmes. — Je prendrai; nous prendrons. — Je prendrois; nous prendrions. — Prends; prenons. — Que je prenne; que nous prenions. — Que je prisse; que nous prissions. — Prendre; prenant; pris, prise; devant prendre.

(L'*Académie*. — *Girard*, page 102, t. II. — *Restaut*, page 350. — *Féraud* et *Lévizac*.)

Il faut doubler la lettre *n* toutes les fois que cette lettre doit être suivie d'un e muet. — Voyez p. 529.

Conjuguez de même *apprendre*, *désapprendre*, *comprendre*, *entreprendre*, *rapprendre*, *reprendre*, *surprendre*.

RÉSOUDRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je résous, tu résous, il résout; nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent. — Je résolvois; nous résolvions. — Je résolus; nous résolûmes. — Je résoudrai; nous résoudrons — Je résoudrois; nous résoudrions. — Résous; résolvons. — Que je résolve; que nous résolvions. — Que je résolusse; que nous résolussions. — Résoudre; résolvant; résolu, résolue; ou résous.

(*Vaugelas*, 69ᵉ rem. — L'*Académie*, sur cette rem. p. 73 de ses Observ. — *Restaut*, page 352. — *Wailly*, page 94. — *Demandre*, *Caminade* et *Féraud*.)

> Allons. — Où donc, Madame, et que *résolvez-vous ?*
>
> (*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 8.)

> Il faut partir, Seigneur. Sortons de ce palais,
> Ou bien *résolvons-nous* de n'en sortir jamais.
>
> (*Le même*, Androm. act. V, sc. 5.)

Dans le sens de *décider*, *déterminer* une chose, un cas douteux, on se sert du participe passé *résolu*, *résolue*; en parlant des choses qui se *changent*, *qui se convertissent en d'autres*, on se sert du participe passé *résous*. Ainsi, dans le premier sens, on dira : *Ce jeune homme* A RÉSOLU *de changer de conduite*; et dans le second : *Le soleil* A RÉSOUS *le brouillard en pluie*. — *Résous* n'a point de féminin.

(L'*Académie*, *Wailly*, *Lévizac*, etc.)

RIRE (*verbe actif et défectif*).

Je ris, tu ris, il rit; nous rions, vous riez, ils rient. — Je riois; nous

riions, vous riiez, *etc.* — Je ris; nous rîmes. — Je rirai; nous rirons. — Je rirois; nous ririons. — Ris; rions. — Que je rie, que tu ries, qu'il rie; que nous riions, que vous riiez, qu'ils rient. — Que je risse; que nous rissions. — Rire; riant; ri. *Point de féminin.*

L'*Académie.* — *Restaut*, page 350. — *Wailly.* — *Féraud*, *Trévoux*, etc.)

Rire se dit au figuré des choses inanimées; et en morale, en parlant de ce qui plaît, de ce qui est agréable : *Dans la jeunesse nous n'aimons que le joli et l'agréable; nous ne courons qu'après ce qui* RIT *à l'imagination.* — *Molière* a dit des oiseaux : *Tout leur* RIT, *tout cherche à leur plaire.*

Delille lui fait régir élégamment la préposition *de :*

> Quand tout *rit de* bonheur, *d'*espérance et *d'*amour.
> (Poème des Jardins, ch. I.)

Mais, comme le fait observer *Féraud*, ce régime appliqué aux choses appartient au style poétique.

Rire s'emploie aussi avec le pronom personnel dans le sens de *se moquer :*

> A votre nez, mon frère, elle *se rit* de vous. (*Molière*, Tartuffe, I, 6.)
>
> Mais si je vais parler, vous *vous rirez* de moi. (*Destouches*, le Glorieux, II, 2.)

Et *rire*, substantif masculin, bien différent de la plupart des infinitifs pris substantivement, s'emploie au pluriel, et s'unit à des adjectifs : des *rires forcés.* (*Wailly.*)

Sourire se conjugue comme *rire.*

Ce verbe, dans le sens de caresser, ou bien encore de présenter un aspect agréable, des idées riantes, fait bien au figuré :

> Je reçus et je vois le jour que je respire,
> Sans que père ni mère ait daigné me *sourire.*
> (*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 1.)
>
> Le seul printemps *sourit* au monde en son aurore.
> (*Delille*, Géorg. l. II.)

SOUDRE (*verbe actif et défectif*).

Terme didactique : donner la solution d'une difficulté, répondre à un argument. Ce verbe n'est en usage qu'à l'infinitif : *soudre un problème*; à présent on dit mieux, *résoudre un problème.* (L'*Académie.*)

SOURDRE (*verbe neutre et défectif*).

Sortir, s'écouler par quelque fente de la terre. Ce verbe ne se dit que des eaux des fontaines, des sources, des rivières, et il n'est guère d'u-

sage qu'à l'infinitif, et aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif: *Ce marais sera difficile à dessécher, on y voit* SOURDRE *des eaux de tous côtés. — On dit que le Rhin, le Rhône et le Pô* SOURDENT *au pied de la même montagne.* (*Trévoux*, l'*Académie.*)

Sourdre se disoit aussi quelquefois au figuré, mais seulement à l'infinitif: *Caton disoit qu'en frappant du pied contre terre, il en feroit* SOURDRE *des légions.* (D'*Ablancourt.*)

Ce verbe en ce sens est énergique, mais inusité.

(Mêmes autorités.)

SUFFIRE (*verbe neutre et défectif*).

Je suffis, tu suffis, il suffit; nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent. — Je suffisois; nous suffisions. — Je suffis; nous suffîmes. — Je suffirai; nous suffirons. — Je suffirois; nous suffirions. — Suffis; suffisons. — Que je suffise; que nous suffisions. — Suffire; suffisant; suffi. *Point de féminin.*

Trévoux, *Richelet*, *Caminade* et *Demandre* sont d'avis que ce verbe fait à l'imparfait du subjonctif *que je suffise*; *Restaut*, *Wailly* et *Lévizac* pensent qu'il faut dire *que je suffisse*; quant à l'*Académie*, elle se contente d'indiquer *que je suffise*, et alors il nous semble qu'il faut éviter de se servir de l'imparfait du subjonctif; et que, si l'on en fait usage, on doit préférer *que je suffisse*, qui est conforme à la formation des temps.

SUIVRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je suis, tu suis, il suit; nous suivons, vous suivez, ils suivent. — Je suivois; nous suivions. — Je suivis; nous suivîmes. — Je suivrai; nous suivrons. — Je suivrois; nous suivrions. — Suis; suivons. — Que je suive; que nous suivions. — Que je suivisse; que nous suivissions. — Suivre; suivant; suivi, suivie.

Ce verbe s'emploie avec succès au figuré: *L'envie* SUIT *la prospérité. — L'embarras* SUIT *les richesses, les dignités.* (L'*Académie.*)

La crainte *suit* le crime, et c'est son châtiment.
(*Voltaire*, Sémiramis, act. V, sc. I.)

La peine *suit* le crime: elle arrive à pas lents.
(*Le même*, Oreste, act. I, sc. II.)

Conjuguez comme *suivre*, *poursuivre* et *ensuivre*.

Ensuivre est un verbe qui ne s'emploie qu'avec le pronom *se*, et seulement à la troisième personne tant du singulier que du pluriel: *De tant de maux un grand bien s'*ENSUIVIT. (L'*Académie* et *Féraud.*)

*Toute langue étant imparfaite, il ne s'*ENSUIT *pas qu'on doive la changer.* (*Voltaire.*)

On se sert souvent à l'unipersonnel du verbe *ensuivre* dans le sens de *dériver*, *résulter* : *De tout cela il s'en est* ENSUIVI *bien des malheurs.*

Remarquez que dans les temps composés de ce verbe on met toujours le pronom relatif *en*, avant l'auxiliaire *être*, mais que dans les temps simples, il n'est pas bon d'employer ce pronom, et de dire comme *Bossuet* : *le premier chapitre et ce qui s'*EN ENSUIVIT. Car deux *en* de suite font une cacophonie qu'il faut éviter. (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

SURVIVRE (*verbe neutre*).

Voyez la conjugaison du verbe *vivre*.

TAIRE (*verbe actif et irrégulier*).

Je tais, tu tais, il tait; nous taisons, vous taisez, ils taisent. — Je taisois; nous taisions. — Je tus; nous tûmes. — Je tairai; nous tairons. — Je tairois; nous tairions. — Tais; taisons. — Que je taise; que nous taisions. — Que je tusse; que nous tussions. — Taire; taisant; tu, tue.

(L'*Académie*, *Richelet*, *Trévoux*, *Rolland*, *Féraud*, *Gattel* et *Wailly*.)

Féraud n'indique pas de féminin au participe; cependant il est usité, mais rarement.

Ce verbe s'emploie pronominalement dans le sens de garder le silence :

> Si tant de mères se sont *tues*,
> Que ne vous taisez-vous aussi? (*La Fontaine*, fab. 201.)

Taire est peu usité au passif; ainsi au lieu de dire : *Il seroit bien étonnant que ces circonstances eussent* ÉTÉ TUES *de tous ceux qui....* il seroit mieux de dire *eussent été ignorées.* (*Féraud.*)

TISTRE (*verbe neutre et défectif*).

C'est faire de la toile ou des étoffes en entrelaçant les fils, la soie ou la laine dont on doit la composer.

Ce verbe n'est plus en usage, hors des temps formés de *tissu*, qui est son participe.

Pour ses autres temps, on les remplace par les temps du verbe *tisser*, dont on ne se sert qu'au propre : *Tisser du lin, de la laine, du coton.*

Tissu se dit au propre et au figuré, comme substantif, et comme participe.

Au propre, *tissu* substantif se dit particulièrement de certains petits ouvrages tissus au métier : UN TISSU *d'or et d'argent*; UN TISSU *de cheveux.*

Au figuré, *tissu* signifie ordre, suite, économie, disposition :

Nous ne pouvons changer l'ordre des destinées ;
Elles font à leur gré le *tissu* de nos jours. (Mad. de *La Suze*.)

Là, dans un long *tissu* de belles actions,
Il verra comme il faut dompter les nations. (*Corneille*, le Cid, I, 7.)

***Jean Racine* a dit dans Bajazet (act. V, sc. 12) :**

...Moi seul j'ai *tissu* le lien malheureux
Dont tu viens d'éprouver les détestables nœuds.

Là, *tissu* est participe.

Et *Rousseau*, dans son ode contre les Hypocrites, en a fait usage comme substantif, dans un sens qui tient du propre et du figuré.

C'est vous de qui les mains impures
Trament le *tissu* détesté
Qui fait trébucher l'équité
Dans le piège des impostures. (Ode 5, l. I.)

TRAIRE (*verbe actif et défectif*).

Je trais, tu trais, il trait ; nous trayons, vous trayez, ils traient. — Je trayois ; nous trayions. — *Point de prétérit défini.* — Je trairai ; nous trairons. — Je trairois ; nous trairions. — Trais ; trayons. — Que je traie ; que nous trayions. — *Point d'imparfait du subjonctif.* — Traire ; trayant ; trait, traite.

(L'*Académie*. — *Restaut*, p. 350. — *Lévizac*, p. 37, t. II. — *Wailly*, *Féraud*, etc.)

Les verbes *distraire*, *extraire*, *rentraire*, *retraire* et *soustraire* se conjuguent comme le verbe *traire* ; pour *attraire* et *abstraire*, voyez ce que nous en avons dit plus haut.

VAINCRE (*verbe actif, irrégulier et défectif*).

Je vaincs, tu vaincs, il vainc ; nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. — Je vainquois ; nous vainquions. — Je vainquis ; nous vainquîmes. — Je vaincrai ; nous vaincrons. — Je vaincrois ; nous vaincrions. — Vainquons. — Que je vainque ; que nous vainquions. — Que je vainquisse ; que nous vainquissions. — Vaincre. — Vainquant. — Vaincu, vaincue.

(*Restaut*, p. 354. — *Wailly*, p. 95. — L'*Académie*, *Féraud*, etc.)

On voit, par la conjugaison de ce verbe, que la lettre *c* se change en *qu* avant les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*.

Le présent de l'indicatif, au singulier, et l'imparfait, ne doivent être employés qu'avec beaucoup de réserve, et *Voltaire* va jusqu'à les proscrire; *Th. Corneille* cependant s'en est servi dans Ariane (act. IV, sc. 4):

> De l'amour aisément on ne *vainc* pas les charmes.

Beaucoup d'auteurs l'ont imité.

La seconde personne singulière de l'impératif n'est point en usage.

Enfin, *vaincu* est souvent substantif: *Plusieurs fois il ordonna qu'on épargnât le sang des* VAINCUS.

VIVRE (*verbe neutre et défectif*).

Je vis, tu vis, il vit; nous vivons, vous vivez, ils vivent. — Je vivois; nous vivions. — Je vécus; nous vécûmes. — Je vivrai; nous vivrons. — Je vivrois; nous vivrions. — Vis; vivons. — Que je vive; que nous vivions. — Que je vécusse; que nous vécussions. — Vivre. — Vivant, — Vécu. *Point de féminin.*

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir.*

Voltaire a dit dans Brutus (act. V, sc. 5):

> Au moment où je parle, ils *ont vécu* peut-être.

Ils ont vécu, pour dire *ils sont morts*, est un tour purement latin: les Romains évitoient, par superstition, les mots réputés funestes. Nous disons plus ordinairement *ils sont morts*; mais cependant *ils ont vécu* est un tour devenu françois par l'usage qu'en ont fait un grand nombre d'auteurs; d'ailleurs il produit un plus bel effet que l'expression dont il tient la place. (*Caminade*, p. 287.)

Vivre régit *de*, et non pas *du*:

> Je vis *de* bonne soupe, et non *de* beau langage.
> (*Molière*, les Femmes Sav. act. II, sc. 7.)

L. Racine a cependant dit:

> La riche fiction est le charme des vers;
> Nous *vivons du* mensonge. (Poème de la Relig. ch. IV.)

Il falloit *nous vivons* DE MENSONGES; mais le pluriel n'accommodoit pas le poète. (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Vivre de régime paroît au premier coup-d'œil une expression ridicule, car le régime n'est pas un aliment: cependant l'*Académie* l'indique dans son Dictionnaire; plusieurs écrivains s'en sont servis, *La Fontaine*, par exemple, (dans sa fable du Héron), et l'usage l'a depuis long-temps autorisée. On peut en dire autant de *vivre de ménage, d'industrie*, etc. (Même autorité.)

Vivre se dit très-bien au figuré: *Les passions nobles ont cet avan=*

tage, qu'elles VIVENT D'ELLES-MÊMES, *et s'alimentent de leur propre ardeur.*

Vivre avec soi est aussi une expression belle et élégante :

Retranchons nos désirs, n'attendons rien des hommes,
Et *vivons avec nous.* (*L. Racine.*)
(Même autorité.)

Vive LE ROI! est une acclamation pour témoigner qu'on souhaite longue vie et prospérité au Roi. — *Vive* est aussi un terme dont on se sert pour marquer que l'on chérit, que l'on estime quelqu'un, ou que l'on fait grand cas de quelque chose.

Malgré tout le jargon de la philosophie,
Malgré tous les chagrins, ma foi, *vive* la vie! (*Gresset*, Sidnei, III, sc. dern.)

Il est charmant, ma foi, *vivent* les gens d'esprit! (*Palissot.*)

VIVENT *les gens qui ont de l'industrie!* (*Pluche.*)
VIVENT *la Champagne et la Bourgogne pour les bons vins!* (L'*Académie.*)

Vive ou *vivent* est la troisième personne du présent du subjonctif du verbe *vivre.* (L'*Académie*, *Féraud*, *Trévoux*, etc.)

Survivre se conjugue comme *vivre.*

Quelques auteurs, tels que *Mascaron*, *Fléchier* et *Bossuet* ont dit au prétérit défini : *Je véquis, je survéquis; Andry de Boiregard* prétendoit qu'ils étoient bons tous deux, avec cette différence que *je véquis* lui paroissoit du beau style; *Vaugelas* les admettoit aussi. *Th. Corneille* n'approuvoit ni *je véquis*, ni *je survéquis*; mais l'*Académie*, dans ses Observations sur les rem. de *Vaugelas*, dans ses Décisions recueillies par *Tallemant*, et dans son Dictionnaire, ne reconnoît que *je vécus, je survécus. Restaut*, *Wailly*, *Féraud*, et enfin les Grammairiens et les écrivains modernes se sont conformés à cette décision.

ARTICLE XIV.

DE L'ACCORD DU VERBE AVEC SON SUJET.

§. 1er.

DU SUJET.

La principale fonction du verbe est, comme nous l'avons dit, de signifier l'affirmation; le mot qui désigne la personne ou la chose qui est l'objet de cette affirmation, s'ap-

pelle le Sujet du verbe : on l'exprime presque toujours par un nom ou par un pronom.

Pour connoître le Sujet du verbe, il suffit de mettre *qui est-ce qui ?* avant le verbe. La réponse à cette question indique le *Sujet*. Quand on dit : *La* PHILOSOPHIE *triomphe aisément des maux passés; mais* LES MAUX PRÉSENTS *triomphent d'elle* (La Rochefoucauld); — si l'on demande *qui est-ce qui triomphe des maux passés?* la réponse, *la philosophie*, indique que c'est la *philosophie* qui est le *sujet*; et si, pour le second membre de la phrase, on demande : *qui est-ce qui triomphe de la philosophie ?* la réponse, *les maux présents*, indique que ce sont *les maux présents* qui en sont le sujet.—MENTIR *est honteux : Qui est-ce qui est honteux ?* réponse, *mentir; mentir* est donc le sujet.

§. 2.

ACCORD DU VERBE AVEC SON SUJET.

RÈGLE GÉNÉRALE.—Le Verbe s'accorde avec son Sujet en nombre et en personne :

La haine *veille* et l'amitié *s'endort.* (*Lamotte*, le Chien et le Chat, f. 7.)

La religion VEILLE *sur les crimes secrets; les lois* VEILLENT *sur les crimes publics.* (*Voltaire.*)

Patience et succès *marchent* toujours ensemble. (*Villefré.*)

Virgile, Varius, Pollion, Horace, Tibulle ÉTOIENT *amis.* (*Voltaire*, disc. prélimin. en tête de la trag. d'*Alzire.*)

Dans ces phrases, le Sujet peut être considéré comme l'agent principal qui commande à tous les autres mots, et leur prescrit les formes dont ils doivent se revêtir, pour ne faire qu'un tout avec lui : le Verbe est donc obligé de prendre en quelque sorte la livrée du Sujet.

Tel est le principe général de l'accord; mais tout simple qu'il est, l'application n'en est pas toujours aisée, car quel-

quefois il est difficile de distinguer s'il y a unité ou pluralité dans le sujet, et si, par conséquent, le verbe doit adopter le singulier ou le pluriel.

Afin d'en faciliter l'application, et de lever tous les doutes, nous allons, dans plusieurs remarques, donner la solution de toutes les difficultés qui peuvent se présenter sur l'accord du Verbe avec son Sujet.

Première Remarque.—Lorsque le Verbe a *deux* ou plusieurs Sujets, substantifs ou pronoms singuliers de la troisième personne, unis par la conjonction *et*; on met ce verbe *à la troisième personne du pluriel :*

Lui et elle VIENDRONT *à la campagne avec moi.*

La jeunesse et l'inexpérience nous EXPOSENT *à bien des fautes, et, par conséquent, à bien des peines.*

> Autrefois *la Justice et la Vérité* nues
> Chez les premiers humains *furent* longtemps connues. (*Rulhières.*)

Voilà ce que veulent la Grammaire et la raison; car deux ou plusieurs singuliers valent un pluriel, et c'est *ainsi qu'ont* écrit la plupart des auteurs. Cependant on trouve quelquefois des exemples du singulier, principalement dans les poètes, chez qui les entraves de la versification semblent faire excuser cette licence.

On lit dans *Boileau* (le Lutrin, ch. I) :

> On dit que ton front jaune, *et* ton teint sans couleur
> *Perdit* en ce moment son antique pâleur.

Dans *Racine* (Mithr. act. V, sc. 5) :

> ..... Quel nouveau trouble *excite* en mes esprits
> Le sang du père, ô ciel, et les larmes du fils!

Dans *Voltaire* (La Henr. ch. III) :

> La tendresse et la crainte
> Pour lui dans tous les cœurs *étoit* alors éteinte.

Chez les prosateurs, c'est souvent une négligence échappée à la rapidité de l'écrivain, ou une faute commise à dessein pour donner à la phrase plus d'harmonie : *Moïse a écrit*

les œuvres de Dieu avec une exactitude et une simplicité qui ATTIRE *la croyance et l'admiration.* (Bossuet, Histoire univ. p. 179, édit. in-12.)

La sagesse et la piété du Souverain PEUT *faire toute seule le bonheur des sujets.* (Massillon, IIe dim. de Carême.)

L'Univers, me dis-je, est un tout immense dont toutes les parties se correspondent. La grandeur et la simplicité de cette idée ÉLEVA *mon ame.* (*Thomas*, Éloge de Marc-Aurèle, p. 563.)

Le bien et le mal EST *en ses mains.* (*La Bruyère.*)

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en cela que ces écrivains sont à imiter.

Deuxième Remarque. — Lorsque le Verbe est précédé de deux ou de plusieurs substantifs qui ne sont pas liés entre eux par la conjonction *et*, on met de même le verbe au pluriel : *Le Rhône, la Loire* SONT *les rivières les plus remarquables de la France.*

L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine,
Tiennent, comme un forçat, notre esprit à la chaîne.
(*Boileau*, sat. VIII.)

Le marchand, l'ouvrier, le prêtre, le soldat,
Sont tous également les membres de l'État.
(*Voltaire*, Poème sur la loi naturelle.)

Exceptions. — On fait accorder le Verbe avec le dernier substantif, 1°, quand les substantifs ont une sorte de synonymie, parce qu'alors il y a unité dans la pensée, et que, par conséquent, il doit y avoir unité dans les mots : *Son courage, son intrépidité* ÉTONNE *les plus braves* (Domergue). — *Son aménité, sa douceur* EST *connue de tout le monde* (le même).

Dans tous les âges de la vie, l'amour du travail, le goût de l'étude EST *un bien.* (*Marmontel*, la Veillée, conte moral.)

La douceur, la bonté du grand Henri A ÉTÉ *célébrée de mille louanges.* (Pélisson.)

Ce ciel éblouissant, ce dôme lumineux,
Laisse échapper vers moi, du centre de ses feux,
Un rayon précurseur de la gloire suprême. (*Colardeau.*)

Le noir venin, le fiel de leurs écrits,
N'*excite* en moi que le plus froid mépris. (*Le même.*)

Mais les substantifs synonymes ne doivent jamais être unis par la conjonction additionnelle *et ;* il n'y a qu'une seule et même idée, un signe d'addition devient donc inutile.

Ainsi les écrivains que nous venons de citer auroient eu tort d'en faire usage, et de dire par exemple : *la douceur* ET *la bonté du grand Henri.* — *Ce ciel éblouissant* ET *ce dôme lumineux*, etc., etc.

De même, *J.-J. Rousseau* qui a dit : *Heureux esclaves, vous leur devez* (aux arts) *ce goût délicat et fin dont vous vous piquez ; cette douceur de caractère* ET *cette urbanité de mœurs qui rendent parmi vous le commerce si liant et si facile*, a fait une faute.

En effet, *la douceur de caractère et l'aménité des mœurs* ne sont pas deux choses différentes dans l'esprit de l'écrivain : le second substantif n'est qu'un coup de pinceau de plus ; c'est la même idée représentée sous une couleur plus vive ; il ne faut donc pas *et*, qui est un signe d'addition. — *Qui rendent* au pluriel, est vicieux aussi, parce que ce n'est pas la pluralité numérique des mots qui exige le nombre pluriel, mais la pluralité des choses.

(*Domergue*, p. 116 de sa Gramm. simplifiée.)

2°. On fait accorder le verbe avec le dernier substantif lorsque l'esprit s'arrête sur ce substantif, soit parce qu'il a plus de force que ceux qui précèdent, soit parce qu'il est d'un tel intérêt qu'il fait oublier tous les autres.

C'est ainsi que *Racine* (Iphig. act. III, sc. 5) a dit :

. . . . Le fer, le bandeau, *la flamme est* toute prête.

L'attention se porte un instant sur le *fer*, sur le *bandeau* ; mais bientôt l'esprit ne considère plus que la *flamme* qui va dévorer une victime innocente et chère.

Il en est de même des exemples suivants :

> Le Pérou, le Potosé, *Alzire est* sa conquête.
> (*Voltaire*, Alzire, act. I, sc. 2.)

Où l'esprit finit par s'arrêter sur *Alzire*.

Ce sacrifice, votre intérêt, votre honneur, DIEU *vous le* COMMANDE. (*Domergue.*)

Dieu règne seul dans une ame où domine la piété; l'intérêt s'efface devant l'honneur; l'honneur humain devant Dieu. *Dieu* reste seul, et doit seul faire la loi au verbe *commande.*

C'est encore d'après ce principe que *Voltaire* a dit :

> Un seul mot, un soupir, un coup d'œil nous *trahit*. (Œdipe, III, 1.)

> Vous, peuple de héros, dont la foule s'avance,
> Accourez, c'est à vous de fixer les destins :
> *Louis, son fils, l'Etat, l'Europe est* dans vos mains.
> (Poème de Fontenoi.)

> Que l'amitié, que le sang qui nous lie
> Nous *tienne* lieu du reste des humains. (Épit. 74.)

Massillon (IVe dimanche de Carême) :

Il ne faut aux princes et aux Grands, ni effort, ni étude, pour se concilier les cœurs ; une parole, un sourire gracieux, un seul regard SUFFIT.

Corneille (Héraclius, I, 1) :

> Cette feinte douceur, cette ombre d'amitié
> *Vient* de ta politique, et non de ta pitié.

Racine (Phèdre, act. IV, sc. 6) :

> J'ai pour aïeul le père et le maître des dieux :
> Le ciel, tout l'univers *est* plein de mes ayeux.

Le même :

> Mon repos, mon bonheur *sembloit* être affermi.

L'homme n'est qu'un roseau, le plus foible de la nature;

il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser ; UNE VAPEUR, UN GRAIN DE SABLE *suffit pour le tuer.*

(Pensées de Pascal, pièce, 1. art. IV.)

La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme, qu'un GOUJAT, *un* MARMITON, *un* CROCHETEUR S[illegible]NTE, *et* VEUT *avoir ses admirateurs.* (De même, art. V.)

Bossuet :

N'en doutez pas, Chrétiens ; LES FAUSSES RELIGIONS, LE LIBERTINAGE *d'esprit*, LA FUREUR *de disputer sur les choses divines* A EMPORTÉ *les courages.*

Marmontel :

Je tremble qu'un *regard*, qu'un *soupir* ne vous *dompte*.

Colardeau (parlant de l'ame) :

...... Son *instinct*, son *vol impérieux*
L'*élève* vers sa source, en l'élevant aux cieux.

Observez qu'il n'y a point de difficulté, si le dernier sujet est pluriel ; dans ce cas, on ne peut employer que ce nombre : *son repentir, ses pleurs le* FLÉCHIRENT.

3e REMARQUE. — Quand le Verbe se rapporte à plusieurs sujets de différentes personnes, il se met au pluriel et s'accorde avec la personne qui a la priorité (343) : Vous *et* MOI, *nous* SOMMES *contents de notre sort.* (L'*Académie.*) — Vous *et* LUI, *vous* SAVEZ *la chose.* (Le P. *Buffier.*) — *Nous* IRONS *à la campagne*, LUI *et* MOI. (L'*Académie.*)

(Le P. *Buffier*, n. 709. — *Wailly*, p. 278. — Le Dict. de l'*Académie*, au mot *moi*, et les Grammairiens mod.)

4e REMARQUE. — Lorsqu'un Verbe a deux sujets de la troisième personne unis par la conjonction *ou*, doit-on faire accorder ce Verbe avec les deux sujets ou avec le dernier ?

Patru, Wailly, Fabre, Marmontel, Domergue, Lévizac et M. *Sicard*, veulent que, dans aucun cas, on ne fasse

---

(343) La première personne a la priorité sur la seconde, et la seconde personne sur la troisième.

accorder le Verbe avec les deux substantifs ou pronoms, parce que, disent-ils, dans une phrase où la conjonction *ou* est employée avec deux sujets de la troisième personne, l'idée est disjonctive; dès-lors le Verbe n'est chargé, selon le sens, que d'un sujet, l'action n'étant faite que par l'un d'eux; en conséquence ils pensent que le Verbe ne doit s'accorder qu'avec un seul de ces sujets, et que l'on doit préférer celui qui a été énoncé le dernier, comme fixant le plus l'attention; ainsi ils veulent qu'on dise: *C'est le soleil ou la terre qui* TOURNE. — *C'est Cicéron ou Démosthène qui a* DIT *cela.* — *La douceur ou la force le* FERA. — *Lui ou elle* VIENDRA.

Il en est de même lorsque la conjonction *ou* est répétée: OU *la douceur,* OU *la force le* FERA.

Cependant l'*Académie* n'est point en tout d'accord avec ces Grammairiens, car tantôt elle fait accorder le Verbe avec le dernier sujet: *C'est Cicéron ou Démosthène qui* A DIT *cela*, et tantôt avec les deux: *Ce sera son père ou son frère qui* OBTIENDRONT *cela.*

Les écrivains diffèrent aussi d'opinion dans cette circonstance; Exemples:

Votre trouble *ou* le mien nous *feroit* reconnoître.
(*Racine*, Bajazet, act. II, sc. 5.)

Seigneur, il vous est donc indifférent que nous périssions, et notre perte OU *notre salut n'*EST *plus une affaire qui vous intéresse.* (*Massillon*, Ecueils de la Piété.)

Le bonheur OU *la témérité* ONT *pu faire des héros; mais la vertu toute seule peut former de grands hommes.*
(*Le même*, Triomphe de la Religion.)

La peur OU *le besoin* FONT *tous ses mouvements.*
(*Buffon*, parlant de la souris.)

Le temps OU *la mort* SONT *nos remèdes.*
(*J. J. Rousseau*, la Nouv. Héloïse.)

En quelque endroit écarté du monde que la corruption OU *le hasard les* JETTE. (*Bossuet,* Oraison fun. de la duch. d'Orléans.)

En quelque endroit des terres connues que la tempête ou *la colère de quelque divinité l'*AIT *jeté, je saurai bien l'en retirer.* (*Fénélon*, Télém. liv. IX.)

Ou ton sang, *ou* le mien *lavera* cette injure. (*Voltaire.*)

En sorte que, de ce qui précède, il résulte que, lorsqu'il y a deux sujets, unis par la conjonction *ou*, on peut faire accorder le Verbe avec les deux sujets ou avec le dernier, et dire également bien : *Pierre* ou *Paul le* FERA ou *le* FERONT. *La douceur* ou *la force le* FERA ou *le* FERONT, puisqu'on y est autorisé par l'exemple de l'*Académie* et par celui de beaucoup d'écrivains; mais que, cependant, *l'accord avec le dernier sujet paroît préférable*; car, outre l'autorité d'excellents auteurs, on a pour soi celle de très-bons grammairiens dont l'opinion nous semble bien établie.

Tout ce que nous venons de dire sur la conjonction *ou* s'applique à *l'un*, *l'autre*, lorsqu'ils sont unis par cette conjonction; on dira donc : *L'un ou l'autre vous* ÉCRIRA, préférablement à vous *écriront.*

L'un ou l'autre *fit-il* une tragique fin? (*Boileau*, sat. VII.)

5e REMARQUE.—Lorsque les deux sujets, unis par la conjonction *ou*, sont de différentes personnes, l'usage exige que la personne qui a la priorité soit placée immédiatement avant le Verbe qui, dans ce cas, s'accorde avec cette personne et *se met au pluriel : C'est toi* ou *moi qui* AVONS *fait cela ; c'est lui* ou *moi qui* AVONS *fait cela.* (L'*Académie*, opusc. sur la langue franç.)—*Lui* ou *moi nous* SERONS *peut-être un jour assez heureux pour*, etc. (*Marmontel.*)

Le roi, l'âne, *ou moi*, *nous* mourrons. (*La Fontaine*, fabl. 122.)

(*Wailly*, pag. 145.—*Marmontel*, pag. 272.—*Lévizac*, p. 63, t. 2. —Et M. *Sicard*, pag. 133, t. 2.)

6e REMARQUE.— On emploie le singulier, malgré les pluriels qui précèdent, si une expression, telle que *chacun*, *personne*, *nul*, *rien*, *tout*, réunit tous les sujets en un seul;

ou si la conjonction adversative *mais* est placée avant le dernier sujet singulier.

Vous n'êtes point à vous, le temps, les biens, la vie,
Rien ne vous appartient, tout est à la patrie.
(*Gresset*, Sidnei, II, 6.)

Grands, riches, petits et pauvres, PERSONNE *ou* NUL *ne* PEUT *se soustraire à la mort.* (*Wailly.*)

Remords, crainte, périls, *rien* ne m'*a* retenue. (*Britannicus*, IV, 2.)

Non seulement toutes ses richesses et tous ses honneurs, MAIS *toute sa vertu s'*ÉVANOUIT. (*Vaugelas.*)

Dans ces exemples il y a ellipse d'un verbe au pluriel:

Le temps, les biens, la vie, ne vous APPARTIENNENT *pas; rien ne vous appartient, tout, etc.*

Grands, riches, petits et pauvres ne PEUVENT *se soustraire à la mort; personne, nul, ne* PEUT, etc.

(*Vaugelas*, 361e rem.—*Th. Corneille*, sur cette rem.—L'*Acad.* p. 376 de ses observ.—*Beauzée*, Encycl. méth. au mot *nombre.*—*Wailly*, p. 149.—*Domergue*, p. 53.—Et M. *Lemare*, p. 57.)

7e REMARQUE.—Dans les phrases où deux substantifs ou bien deux pronoms sont liés par une des conjonctions *de même que, aussi bien que, comme, non plus que, plutôt que, avec, ainsi que* (signifiant *de même que*), et autres semblables, c'est avec le premier substantif que l'accord a lieu : *La vertu,* DE MÊME QUE *le savoir,* A *son prix. L'envie,* DE MÊME QUE *toutes les autres passions,* EST peu *compatible avec le bonheur.*

Le juste, *aussi bien que* le sage,
Du crime et du malheur *sait* tirer avantage. (*Volt.* Zaïre, act. II, sc. 5.)

Aristophane, *aussi bien que* Ménandre,
Charmoit les Grecs assemblés pour l'entendre. (*J. B. Rousseau.*)

La force de l'ame, COMME *celle du corps,* EST *le fruit de la tempérance.* (*Marmontel*).

L'éléphant, COMME *le castor, aime la société de ses semblables.* (*Buffon.*)

Cette bataille, COMME *tant d'autres*, *ne* DÉCIDA *de rien.* (*Voltaire*, Hist. de Charles XII.)

Son esprit, NON PLUS QUE *son corps*, *ne se pare jamais de vains ornements.* (*Fénélon.*)

Ce ne sont point les honneurs, NON PLUS QUE *les richesses*, *qu'il a* DÉSIRÉS. (M. *Bescher*, p. 154 de sa nouv. Théorie des partic.)

C'est sa fille, PLUTÔT QUE *son fils*, *qu'il a* DESHÉRITÉE. (M. *Bourson.*)

C'est sa gloire, PLUTÔT QUE *le bonheur de la nation*, *qu'il* A *ambitionnée.* (M. *Bescher.*)

Ce malheureux père, AVEC *sa fille désolée*, PLEUROIT *son épouse dans ce moment.* (*Florian.*)

Presque toute la Livonie, AVEC *l'Estonie entière*, AVOIT *été abandonnée par la Pologne au roi de Suède.* (*Volt.* hist. de l'emp. de toutes les Russies, ch. XI.)

Savez-vous

...Si leur sang tout pur, *ainsi que* leur noblesse,
Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce? (*Boileau*, Sat. V.)

Le nourrisson du Pinde, *ainsi que* le guerrier,
A tout l'or du Pérou *préfère* un beau laurier.
(*Piron*, la Métromanie, act. III, sc. 7.)

L'histoire, AINSI QUE *la physique*, N'A COMMENCÉ *à se débrouiller que vers la fin du seizième siècle.* (*Volt.* Comment. sur les Horaces.)

Dans toutes ces phrases, le substantif ou le pronom qui vient après les conjonctions *de même que*, *aussi bien que*, etc., etc., est le sujet d'un verbe sous-entendu, et cette phrase déjà citée : *La vertu, de même que le savoir, a son prix*, équivaut à celle-ci; *la vertu a son prix, de même que le savoir a son prix.*

8e REMARQUE. — Il arrive souvent que l'accord doit aussi avoir lieu avec le premier substantif, quoique les deux substantifs ne soient pas unis par les conjonctifs dont nous venons de parler; c'est lorsque le dernier de ces substantifs est le

sujet d'un verbe sous-entendu : *C'est sa probité bien connue, jointe à son caractère doux et modéré, qu'on a* CONSIDÉRÉE *dans cette occasion.*

(M. *Bescher*, p. 154 de sa nouv. Théorie des participes.)

C'est une satire, et non un livre utile, qu'il a COMPOSÉE.

(*Le même.*)

C'est moins son intérêt, que votre félicité qu'il a EU *en vue.*

(*Le même.*)

(*Wailly*, p. 147. — *Fabre*, p. 121. — M. *Sicard*, pag. 83, t. II, — M. *Boniface*, p. 176. — M. *Bescher*, p. 154 de sa Théor. des participes.)

9e Remarque. — Après *l'un et l'autre*, le verbe doit-il être mis au pluriel, ou est-ce le singulier que l'on doit employer ?

Vaugelas (dans sa 142e rem.) et *Marmontel* (p. 370 de sa Grammaire) sont d'avis que l'on peut se servir indifféremment du singulier et du pluriel.

L'*Académie*, sur la rem. de *Vaugelas*, laisse également le choix.

Regnier Desmarais, pag. 309 de sa Gramm. — *De la Touche*, p. 240, t. I, — *Wailly*, pag. 146, — *Domergue*, p. 36 et 115, — *Fabre*, p. 116, — *Girard*, pag. 116, t. II, — M. *Sicard*, p. 127 et 182, t. II, — Et *Lévizac*, p. 116, t. II, pensent qu'il est mieux de n'employer que le *pluriel*.

Girard motive son opinion dans ces termes : « La propriété particulière de la conjonction *et*, est d'unir les » choses qui font le subjectif (sujet), de telle façon que » leur influence dans le régime soit commune et inséparable, et alors elle fait que l'attributif (verbe) se trouve » soumis à ces deux choses : d'où il suit que cet attributif, » devant répondre au nombre de ce qui le régit, en vertu » de la loi invariable de la concordance, ne peut se dispenser » de prendre la forme plurielle. Cela est si vrai, qu'on n'en » a pas le moindre doute dans tout autre exemple ; et en » effet, qui a jamais imaginé qu'on pût dire : *Pierre et* » *Jacques est venu, ou n'est pas venu ?* Et en vérité, il n'y

« a pas plus de raison à l'imaginer pour l'expression *l'un et* « *l'autre*; tout est soumis à la même syntaxe. »

Enfin l'*Académie*, dans son Dictionnaire au mot *autre*, donne ces exemples : L'UN ET L'AUTRE *y* A *manqué*, et L'UN ET L'AUTRE *y* ONT *manqué*; et au mot *un* : L'UN ET L'AUTRE EST *bon*, et L'UN ET L'AUTRE SONT *bons*.

Présentement, si l'on consulte les écrivains, on verra que les uns ont fait usage du singulier, les autres du pluriel.

Corneille a dit :

> Emilie et César, *l'un et l'autre* me *gêne*.
> (*Cinna*, act. III, sc. 2.)

Et *Racine* :

> *L'un et l'autre* à la reine *ont*-ils osé prétendre ?
> (*Mith.* act II, sc. 3.)

> *L'un et l'autre ont* promis Atalide à ma foi.
> (*Bajazet*, act. I, sc. 1.)

Dans Andromaque (act. V, sc. 5), et dans les Frères ennemis, c'est encore le pluriel que *Racine* a employé.

Boileau, au contraire, a fait usage du singulier (Art poétique, ch. III) :

> Etudiez la cour, et connoissez la ville :
> *L'une et l'autre est* toujours en modèles fertile. (344)

Dans sa Xe satire :

> *L'un et l'autre* dès-lors *vécut* à l'aventure.

Mais, dans sa satire IV, il a employé le pluriel :

> *L'un et l'autre* à mon sens *ont* le cerveau troublé.

Ainsi que dans sa satire IX :

> *L'un et l'autre* avant lui *s'étoient plaints* de la rime.

---

(344) Après *la cour* et *la ville*, on lit dans quelques éditions, *l'un et l'autre*, au masculin, parce que les mots *l'un et l'autre* étoient pris quelquefois neutralement; aujourd'hui, ce seroit une faute.

La Fontaine a adopté le singulier, dans sa fable de l'Ivrogne et sa Femme :

> A demeurer chez soi *l'un et l'autre s'obstine.*

Ainsi que dans sa fable 51[e] et dans la 140[e].

L. Racine (Poëme de la Religion, ch. V), parlant des corps mis en mouvement par la divinité, a dit au singulier :

> Exerçant l'un sur l'autre un mutuel empire,
> Par les mêmes liens *l'un et l'autre s'attire.*

Bossuet (Discours sur l'hist. univ. II[e] partie, p. 277), au sujet de l'ancien et du nouveau Testament, a également fait usage du singulier :

Par le rapport des deux Testaments, on prouve que L'UN ET L'AUTRE EST *divin.*

Voltaire, dans Mérope, act. II, sc. 2, a dit :

> *L'un et l'autre, à ces mots, ont levé le poignard.*

Et dans l'Orphelin de la Chine :

> Votre époux avec lui termine sa carrière ;
> *L'un et l'autre* bientôt *voit* son heure dernière. (Act. V, sc. 1.)

Enfin le même écrivain dans le Siècle de Louis XIV, en parlant de la mort de Turenne; dans son discours de réception à l'*Académie*; et dans la Henriade (ch. VIII[e]); — *Fénelon*, dans le Télém. (liv. XXIV); — *Massillon*, dans le petit Carême, — *La Harpe*, dans le Cours de littérature (t. III, p. 110, et t. VIII, p. 336), — l'abbé *Barthélemy*, dans l'introduction au voyage d'Anacharsis (II[e] partie, sect. 3), — *Delille*, dans la traduction du Paradis perdu, (liv. 11), — *Marmontel*, dans la traduction de la Pharsale (liv. IV), — enfin le P. *d'Orléans*, dans les rév. d'Angl. (p. 64, t. VI), ont employé tantôt le singulier et tantôt le pluriel.

Mais, comme presque tous les Grammairiens se sont prononcés pour le pluriel, nous pensons *qu'on doit employer ce nombre, plutôt que le singulier*; mais que, cepen-

dant, le singulier ne peut être considéré absolument comme une faute, puisque l'*Académie* et de bons écrivains l'autorisent.

Peut-être quelques-uns de nos lecteurs voudront-ils savoir pourquoi *l'un et l'autre* est construit tantôt avec le singulier, tantôt avec le pluriel.

Domergue leur répondra que les écrivains ont mis le pluriel, lorsque, attentifs à la sensation qu'ils éprouvoient, ils ont été frappés de deux unités; et que le singulier est tombé de leur plume, lorsque, glissant sur l'idée à exprimer, ils n'ont vu dans *l'un et l'autre* que l'*uterque* des Latins, dont la forme matérielle présente un véritable singulier.

NOTA. Si les mots *l'un et l'autre* étoient placés après le verbe, il n'y auroit plus de difficulté, le pluriel seroit de rigueur : ILS VOULOIENT L'UN ET L'AUTRE *se promener*; *mais ils ne se* SONT *promenés* NI L'UN NI L'AUTRE.

10e REMARQUE. — Si les Sujets sont exprimés par *ni l'un ni l'autre*, ou liés par *ni* répété, la question de savoir si le verbe doit être mis au singulier ou au pluriel, est un peu plus difficile à résoudre; cependant, lorsque nous aurons exposé à nos lecteurs les diverses opinions des Grammairiens et des écrivains qui ont traité cette question, nous pensons qu'il leur sera facile de fixer la leur.

L'*Académie* (dans son dict., édit. de 1762 et de 1798, au mot *ni*) a mis au nombre des exemples, celui-ci : NI *l'un* NI *l'autre* N'EST *mon père*.

Dans l'édition de 1762 : NI *l'un* NI *l'autre* N'ONT *fait leur devoir*.

Et dans l'édition de 1798 : NI *l'un* NI *l'autre* N'A *fait son devoir*.

Th. Corneille et l'*Académie* (sur la 151e remarque de *Vaugelas*) s'expriment ainsi sur cette difficulté :

On dira : NI *la douceur*, NI *la force ne l'*ÉBRANLÈRENT; mais, en parlant de deux hommes, on dira : NI *l'un* NI *l'autre ne* FUT *ébranlé de la vue de la mort*. Pourquoi les

deux *ni*, dans le premier cas, demandent-ils un pluriel? et pourquoi, dans le second, souffrent-ils un singulier? L'idée n'est-elle pas dans tous les deux également conjonctive? Si l'on y regarde de près, disent *Th. Corneille* et l'*Académie*, elle ne l'est pas. Dans cette phrase : *ni la douceur ni la force ne l'ebranlèrent*, l'esprit assemble la douceur et la force comme deux moyens dont on s'est servi; mais, dans la seconde phrase, il considère les deux hommes l'un après l'autre, et par-là il les sépare. La différence des deux personnes est plus sensible à l'esprit que celle des deux moyens, et c'est de là que provient cette différence de construction.

Domergue, *Fabre*, M. *Sicard* et *Lévizac* croient que, dans tous les cas, on doit faire usage du pluriel; et ils fondent cette opinion sur ce que ce n'est pas l'action qui commande la forme que doit prendre le verbe, mais le sujet. Or dans cette phrase : NI *l'un* NI *l'autre* N'ONT *fait* LEUR *devoir*, il y a deux sujets; aucun des deux n'a fait son devoir, c'est ce que cette phrase signifie; l'exclusion est commune à l'un et à l'autre, et cette exclusion ne peut être marquée que par le pluriel. D'ailleurs, ajoutent-ils, puisque l'*Académie* est d'avis que l'on doit dire : NI *la douceur* NI *la force ne l'*ÉBRANLÈRENT, et non pas *ne l'ébranla*, pour quel motif diroit-elle : NI *l'un* NI *l'autre ne* FUT ÉBRANLÉ *de la vue de la mort*, plutôt que ne *furent*?

Wailly et *Marmontel* distinguent le cas où il n'y a qu'un des deux sujets qui fasse ou qui reçoive l'action, de celui où les deux sujets la font ou la reçoivent en même temps. Dans le premier cas, ils sont d'avis qu'on fasse usage du singulier, et que l'on dise : NI *l'un* NI *l'autre n'*EST *mon père*. — *Ce ne sera* NI *M. le duc*, NI *M. le comte qui* SERA *nommé ambassadeur d'Espagne*; parce qu'on n'a qu'un père, parce qu'il ne doit y avoir qu'un ambassadeur en Espagne, et qu'alors l'action ne tombe que sur l'un des deux sujets.

Dans le second cas, ils pensent que l'on doit faire usage du pluriel, et en conséquence que l'on doit dire : NI *la*

douceur, NI *la force n'y* PEUVENT *rien*. — NI *les biens*, NI *les honneurs ne* VALENT *la santé*. — *Ce n'est* NI *M. le duc* NI *M. le comte qui* PRÉTENDENT *à la place d'ambassadeur*; parce que *la douceur* et *la force*, *les biens* et *les honneurs* font ou reçoivent l'action en même temps, et que M. le duc et M. le comte peuvent tous les deux prétendre à la place d'ambassadeur.

A l'égard des écrivains, ils ont indifféremment employé le singulier et le pluriel.

Racine a fait usage du pluriel, dans Mithridate (act. III, sc. 1) :

> *Ni* cet asile même où je le fais garder,
> *Ni* mon juste courroux, *n'ont* pu t'intimider.

Dans Alexandre (act. V, sc. 2) :

> *Ni* serment *ni* devoir *ne l'avoient* engagé
> A courir dans l'abîme où Porus s'est plongé.

Et du singulier dans Andromaque (act. IV, sc. 5) :

> Quoi! sans que *ni* serment *ni* devoir vous *retienne!*

Et dans Iphigénie (act. IV, sc. 5) :

> *Ni* crainte *ni* respect ne m'en *peut* détacher.

La Fontaine a également fait usage du pluriel (dans sa fable de Philémon et Baucis) :

> *Ni* l'or *ni* la grandeur ne nous *rendent* heureux.

Et du singulier (dans sa fable de la Mouche et la Fourmi) :

> Adieu : je perds le temps, laissez-moi travailler.
> *Ni* mon grenier *ni* mon armoire
> Ne se *remplit* à babiller.

Boileau a fait usage du singulier (dans sa 7[e] réflexion crit. sur *Longin*) :

Ni *l'un* NI *l'autre* (Corneille *et* Racine) *ne* DOIT *être mis en parallèle avec Euripide et avec Sophocle.*

Voltaire, dans OEdipe (act. III, sc. 1), a dit :

> Dans ce cœur malheureux son image est tracée ;
> La vertu *ni* le temps *ne* l'*ont* point effacée.

Et dans sa 2ᵉ remarque sur le 8ᵉ vers de la tragédie d'Horace :

Ni *l'une* ni *l'autre manière n'*EST *élégante.*

Marmontel, dans sa Pharsale (liv. III) : Ni *l'amour* ni *la haine ne nous* SUIVENT *dans le tombeau.*

Et (liv. V) : *Je ne me plains ni des dieux, ni du sort ; ce n'est* NI *leur rigueur* NI *celle de la mort qui* ROMPT *les nœuds du saint amour.*

La Harpe, dans son Cours de litt. (v. 7, page 281) : *La Fontaine fut oublié, ainsi que Corneille ;* NI L'UN NI L'AUTRE *n'*ÉTOIT *courtisan.*

Et *Vauvenargues* : Ni *le bonheur* ni *le mérite ne* FONT *l'élévation des hommes.*

Dacier, dans sa traduct. de Plutarque (Compar. de Thésée et de Romulus) : Ni *l'un* ni *l'autre ne* SUT *conserver les façons de faire d'un roi ; car l'un dégénéra en républicain, et l'autre en tyran.*

Et *Bouhours* : Ni *la cour* ni *la prospérité n'*ONT *pu le gâter.*

J. J. Rousseau, dans ses Confessions (l. VIII) : NI *Grimm,* NI *personne ne m'*A *jamais parlé de cet air.*

Et dans ses Rêveries (4ᵉ promenade) : Ni *mon jugement* NI *ma volonté ne* DICTÈRENT *ma réponse.*

Enfin l'abbé *Barthélemy* a fait usage du singulier dans le Voyage d'Anacharsis (introduction, 1ʳᵉ partie) : *Entrez dans ce bois sombre, ce n'est* NI *le silence,* NI *la solitude qui* OCCUPE *votre esprit.*

Et du pluriel (même introd., 1ʳᵉ partie) : Ni *le rang* NI *le sexe ne* DISPENSOIENT *des soins domestiques, qui cessent d'être vils, dès qu'ils sont communs à tous les états.*

Ainsi il est évident, par ce qui précède, que l'écrivain est libre de se décider en faveur du singulier ou du pluriel, puisque les Grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté, diffèrent entre eux d'opinion, et que l'*Académie*,

ainsi que nos meilleurs auteurs, ont fait usage indifféremment du singulier et du pluriel. Cependant, comme il n'existe pas dans la nature de ressemblances parfaites, de même il ne doit pas y avoir dans le langage deux manières de s'exprimer qui aient entre elles assez d'analogie pour que l'une puisse exactement remplacer l'autre; alors nous pensons qu'il y a entre celles dont il s'agit, une différence qui ne permet pas d'employer indistinctement l'une au lieu de l'autre. Cette différence est celle qu'ont indiquée *Wailly* et *Marmontel.* — Les deux sujets concourent-ils à l'action? il y a pluralité dans l'idée, il doit y avoir pluralité dans les mots, *et par conséquent il faut donner au verbe la forme plurielle.* Ainsi je dirai : NI *l'un* NI *l'autre n'*ONT *fait leur devoir.* — NI *la douceur,* NI *la force ne* PEUVENT *rien.* Si, au contraire, un des deux sujets seulement fait l'action, il y a unité, et dès-lors *le verbe doit être mis au singulier : Ce ne sera* NI M. *le duc,* NI *M. le comte qui* SERA *nommé ambassadeur d'Espagne.* — NI *l'un* NI *l'autre n'*EST *mon père.*

NOTA. Ce que nous avons dit, que le verbe se met au pluriel, et s'accorde avec la personne qui a la priorité, quand il se rapporte à plusieurs pronoms sujets de différentes personnes, unis par la conjonction *ou*, est applicable au verbe uni par la conjonction *ni :* NI *vous*, NI *moi ne* SOMMES *coupables ;* — NI *vous*, NI *lui n'*AVEZ *fait cela.*

11e REMARQUE. — On a long-temps disputé sur la question suivante : Doit-on après *un, une,* joint à *de, des*, se servir du singulier ou du pluriel, et dire : *C'est* UNE *des plus belles actions qu'il ait jamais* FAITE ; ou *c'est* UNE *des plus belles actions qu'il ait jamais* FAITES ?

Voici comment s'expriment *Condillac* (p. 219); *Marmontel* (page 121 de sa Grammaire); *M. Sicard* (page 148, t. II); *Domairon* (page 101); *Lévizac* (page 67, t II); et les autres Grammairiens modernes qui se sont occupés de cette difficulté.

La phrase dont il s'agit, et toutes celles qui lui sont analogues, sont elliptiques; c'est comme s'il y avoit : *C'est une*

ACTION *des plus belles actions qu'il ait jamais faites.* Pour résoudre la difficulté, il faut examiner si le pronom relatif qui oblige le participe ou le verbe à prendre l'accord, a pour antécédent le substantif en ellipse, ou le substantif pluriel placé après la préposition *de*. Dans le premier cas, on emploie le singulier, et dans le second le pluriel. Or, dans la phrase citée ci-dessus, il est évident que le relatif *que* se rapporte au substantif placé après la préposition, car il s'agit d'*actions faites* et non pas d'*une action faite*. Le participe doit donc être mis au pluriel.

D'après ces principes, il faudra dire au singulier : *C'est* UN *de nos meilleurs Grammairiens qui* A *fait cette faute*, parce qu'il s'agit d'un GRAMMAIRIEN *qui a fait cette faute ;* et au pluriel : *Votre ami est* UN *des hommes qui* PÉRIRENT *dans la sédition*, parce qu'il s'agit de plusieurs *hommes qui périrent*.

M. *Lemare* pense que l'on doit dire :

Avec *le singulier.*	Avec *le pluriel.*
Hégésisochus fut celui *qui travailla* le plus efficacement à la ruine de sa patrie.	Hégésisochus fut un de ceux *qui travaillèrent* le plus efficacement à la ruine de leur patrie.
C'est la chose *qui a* contribué le plus à ma fortune.	C'est une des choses *qui ont* le plus contribué à ma fortune.
L'antiquité des Assyriens est le point d'histoire *qui a* été le moins contesté.	L'antiquité des Assyriens est un des points d'histoire *qui ont* été le moins contestés.
Ctésias est le premier *qui ait* exécuté cette entreprise.	Ctésias fut un des premiers *qui aient* exécuté cette entreprise.
Trajan est le plus grand prince *qui ait* régné.	Trajan est un des plus grands princes *qui aient* régné.
C'est un de mes enfants *qui a* dîné chez vous.	C'est un des enfants *qui ont* dîné chez vous.
C'est un de mes procès *qui* m'*a* ruiné.	C'est un des procès *qui* m'*ont* ruiné.

Dans les phrases contenues dans la première colonne, le verbe, l'adjectif et le participe sont mis au singulier, parce qu'ils se rapportent au substantif sous-entendu après *un : c'est* UN *de mes enfants qui* A *dîné chez vous*, l'action de dîner est faite par un de mes enfants. — Dans les phrases contenues dans la 2de colonne, le verbe, l'adjectif et le participe sont mis au pluriel, parce qu'ils se rapportent au substantif pluriel mis après *un de* ou *un des* : *c'est un des enfants qui ont dîné chez vous ;* tous les enfants participent à l'action de dîner.

Et l'opinion de ces grammairiens est sanctionnée par l'autorité des bons écrivains :

Bossuet a fait usage du singulier dans cette phrase (extraite de son Discours sur l'hist. univ. p. 462) : UNE *des plus belles maximes de la milice romaine* ÉTOIT *qu'on n'y louoit point la fausse valeur.*

Et dans cette autre (tirée du même ouvrage, p. 410) : UNE *des choses qu'on imprimoit le plus fortement dans l'esprit des Egyptiens*, ÉTOIT *l'estime et l'amour de leur patrie.*

Voltaire a dit aussi dans ses Annales de l'Empire (p. 462) : UNE *des premières choses qu'on discuta dans le concile*, FUT *la communion sous les deux espèces.*

Enfin M... UN *des plus grands malheurs des révolutions*, EST *de démoraliser tout le monde, et de n'instruire personne.*

Parce que, dans chacune de ces phrases, l'action est exécutée par un seul agent; le mot *un, une* y exclut évidemment toute idée de pluralité, puisqu'il indique, par exemple, dans une des phrases de *Bossuet*, que *la fausse valeur* est de toutes les *maximes* de la milice romaine, *celle qu'on ne louoit pas.*

Boileau a ensuite fait usage du pluriel (Discours sur le style des Inscriptions) : *Le passage du Rhin est* UNE *des plus merveilleuses actions qui* AIENT *jamais été faites dans la guerre.*

Racine (préface de Mithridate) : *Ce dessein m'a*

fourni UNE *des scènes qui* ONT *le plus réussi dans ma tragédie.*

Rollin : *L'empereur Antonin est regardé comme* UN *des plus grands princes qui* AIENT *régné.*

Massillon (Vices et Vertus des grands) : *Les prospérités humaines ont toujours été* UN *des pièges* LES PLUS DANGEREUX, *dont le démon s'est servi pour perdre les hommes.*

Mascaron : *M. de Turenne a eu tout ce qu'il falloit pour faire un des plus grands capitaines qui* FURENT *jamais.*

Trublet (Essai de littér. et de morale) : *Homère est* UN *des plus grands génies qui* AIENT *existé jamais ; Virgile est* UN *des plus accomplis.*

Voltaire (Annales de l'Empire) : *Henri VIII étoit* UN *des plus grands fléaux qu'ait* ÉPROUVÉS *la terre.*

La Harpe (Cours de littérature, t. VIII, p. 318) : *L'ouvrage de St.-Lambert sera toujours, par la beauté du langage et la pureté du goût,* UN *de ceux qui, depuis la Henriade,* ONT *fait le plus d'honneur à notre langue.*

Le même (t. VII, p. 77) : *L'exorde de l'oraison funèbre de Turenne est* UN *des morceaux les plus finis qui* SOIENT *sortis de la plume de Fléchier.*

Delille, dans sa préface de l'Enéide : UNE *des qualités* LES *plus indispensables de l'épopée, c'est que le sujet en soit national.*

Enfin M. *Suard* (dans sa Notice sur la vie et le caractère du Tasse, p. vj) : *Tasse eut pour père* UN *des écrivains qui* CONTRIBUÈRENT *le plus efficacement à mettre en honneur la poésie italienne.*

Parce qu'ici, le relatif *que* se rapporte au substantif pluriel, placé après *un de* ou *un des*.

Il est vrai que *Th. Corneille* et *Restaut* n'adoptent pas la règle que nous avons donnée; il est également vrai que l'*Académie* n'a rien dit sur cette question importante dans son Dictionnaire, édition de 1762; et que, dans l'édition de

1798, au mot *plus*, elle cite cet exemple : *L'astronomie est* UNE *des sciences qui* FAIT *où qui* FONT *le plus d'honneur à l'esprit humain.* Mais comme l'opinion de ces Grammairiens, et la décision de l'*Académie*, qui se trouve d'ailleurs consignée dans l'édition qui n'est pas avouée par toute l'*Académie*, sont contraires à l'usage adopté par nos écrivains les plus célèbres, nous pensons qu'elles ne sauroient porter atteinte à la règle que nous avons établie.

12ᵉ *et dernière Remarque.* — Nous avons vu au chapitre des substantifs qu'il y a deux sortes de Noms collectifs : les *Collectifs partitifs* et les *Collectifs généraux*. — Les *Collectifs partitifs* sont ceux qui expriment une collection partielle, une partie, un nombre indéterminé des personnes ou des choses dont on parle, comme : *la plupart, une infinité, un nombre, une sorte, une nuée, une foule*, etc. Dans cette classe se trouvent les adverbes qui expriment la quantité, comme : *peu, beaucoup, assez, moins, plus, trop, tout, combien*, et *que*, mis pour *combien.* — Les *Collectifs généraux* sont ceux qui expriment la totalité des personnes ou des choses dont on parle, comme : *armée, multitude, peuple, forêt, escadre*, etc.; ou un nombre déterminé de ces mêmes personnes ou de ces mêmes choses : *le nombre des victoires, la moitié des arbres, cette sorte de poires.*

Il s'agit présentement de connoître les règles auxquelles les uns et les autres donnent lieu, pour l'accord du verbe.

PREMIÈRE RÈGLE.

Quand un substantif *Collectif partitif* ou un *Adverbe de quantité* est suivi de la préposition *de* et d'un substantif; l'adjectif, le pronom, le participe et le verbe *s'accordent avec ce dernier substantif*, parce qu'il exprime l'idée principale, celle qui fixe le plus l'attention.

Exemples : *La plupart* DU MONDE *ne* SE SOUCIE *pas de l'intention ni de la diligence des auteurs* (*Racine*, préface de la comédie des Plaideurs). — *La plupart* DES HOMMES SE SOU-

VIENNENT *bien mieux des services qu'ils rendent que de ceux qu'ils reçoivent.* (Scudéry.)

Une infinité de JEUNES GENS *se* PERDENT, *et parce qu'ils lisent des livres impies, et parce qu'ils fréquentent des libertins.* (Wailly.) — *Une infinité* DE MONDE PENSE *que la vie des courtisans est une comédie perpétuelle, qu'ils sont toujours sur le théâtre, et ne quittent jamais le masque.* (La Rochefoucauld.)

Quantité DE GENS ONT *dit cela.* — *Un grand nombre d'*ENNEMIS PARURENT. — *On vit une nuée de* BARBARES *qui* DÉSOLÈRENT *tout le pays.* (L'*Académie.*)

*Un nombre infini d'*OISEAUX FAISOIENT *résonner ces bocages de leurs doux chants.* (Télémaque, liv. XIX.)

On voit un grand nombre de PERSONNES CAPABLES *de faire une action sage; on en voit un plus grand nombre* CAPABLES *de faire une action d'esprit et d'adresse; mais* BIEN PEU SONT CAPABLES *de faire une action généreuse.* (Fréron.)

On cite des femmes spartiates une FOULE *de mots qui* ANNONCENT *le courage et la force.* (Thomas, Essai sur les Eloges.)

*Peu d'*HOMMES RAISONNENT, *et tous veulent décider.*
(Le Grand Frédéric.)

La plupart des ANIMAUX ONT *plus d'agilité, plus de vitesse, plus de force, et même plus de courage que l'homme.*
(*Buffon*, Hist. nat. du chien.)

(*Vaugelas*, 46e, 47e et 319e rem. — *Th. Corneille* sur ces rem. — Les observ. de l'*Académie* sur la 47e rem. — *Wailly*, p. 140. — Et *Lévizac*, p. 68, t. II.)

Il trouva une partie du pain MANGÉ; *une partie de ses enfants* MORTS, *des citrons* MANGÉS, *des liqueurs* BUES (345).
(L'*Académie* et *Th. Corneille.*)

---

(345) Si l'on écrit *des bas de soie* NOIRS, c'est parce que la soie, elle-même, n'est pas noire. Et si l'on écrit *une robe de satin* BLANC, c'est parce que c'est une robe faite de satin blanc, d'une étoffe à fond blanc.
(M. *Jacquemard*, l'un des Collab. du Manuel.)

Une vingtaine de SOLDATS ONT *péri.* (M. *Sicard.*)

Peu DE MONDE *en* EST *revenu.* — *Peu* DE GENS NÉGLIGENT *leurs intérêts.* (L'*Académie.*)

Beaucoup DE MONDE ÉTOIT *à la promenade.* — *Beaucoup* DE GENS PENSENT *ainsi.* (Même autorité.)

Assez DE GENS MÉPRISENT *le bien, mais peu* SAVENT *le donner;* c'est-à-dire peu *de gens* savent, etc.

(La Rochefoucauld, 308.)

PEU *de princes, dans l'histoire,* ONT *eu ce caractère de bonté, comme Henri IV.*

(Thomas, *Essai sur les éloges*, chap. XXVI.)

Combien PEU ONT *assez de vie pour voir toute leur gloire et toute leur influence!* (La Harpe, *éloge de Volt.*)

Il y a PEU DE FAMILLES *dans le monde qui ne* TOUCHENT *aux plus grands princes par une extrémité, et par l'autre, au simple peuple.* (La Bruyère, ch. XIV.)

Force gens ont été l'instrument de leur mal.
(*La Fontaine*, fab. 148, t. II.)

Tant de coups imprévus *m'accablent* à la fois,
Qu'ils m'ôtent la parole, et m'étouffent la voix.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Jamais *tant* de *beauté fut*-elle couronnée!
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 9.)

COMBIEN *de bons écrivains dans tous les genres* SONT *cités par Ovide dans cette élégie!*

(Voltaire, *épître dédicatoire de D. Pèdre.*)

OBSERVATION. Avec *la plupart* employé absolument, le Verbe se met toujours au pluriel: *Le sénat fut partagé*, LA PLUPART VOULOIENT *que*... LA PLUPART FURENT *d'avis.*

(L'*Académie*, au mot *plus.* — *Lévizac*, p. 60, t. II. — *Féraud*, etc., etc.)

Le substantif qui règle l'accord du verbe est sous-entendu: *La plupart* DES SÉNATEURS *vouloient que*, etc., etc.

Voyez les Remarques détachées pour le mot *une infinité*, et pour le mot *sorte.*

REMARQUE. Un grand nombre d'écrivains ont fait accorder l'adjectif, le pronom, le participe et le verbe avec le *Collectif partitif*, et non avec le substantif placé à la suite : UNE TROUPE *de montagnards* ÉCRASA *la maison de Bourgogne.*

(*Domergue.*)

UNE NUÉE *de critiques* S'EST ÉLEVÉE *contre Lamothe.*

(Voltaire.)

CE PEU *de mots* SUFFIT *pour ranimer l'armée.*

*Nestor et Philoctète furent avertis qu'*UNE PARTIE *du camp* ÉTOIT *déjà* BRULÉE. (Fénélon, *Télém. l.* XX.)

UNE NUÉE *de traits* OBSCURCIT *l'air et* COUVRIT *tous les combattants.* (Le même, *l.* XIX.)

D'adorateurs zélés à peine *un petit nombre*
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.
(*Racine*, Athalie, I, 1.)

Parce que sans doute ils ont vu, dans les Collectifs partitifs, *troupe, nuée, peu, partie, nombre,* et non dans le substantif à la suite, l'idée dominante du sujet. L'accord est sylleptique et non grammatical; il n'est pas entre les mots, mais entre les idées.

SECONDE RÈGLE.

Lorsque le substantif *Collectif général* est suivi de la préposition *de* et d'un nom, l'adjectif, le pronom, le participe et le verbe *s'accordent avec le collectif général,* parce qu'il exprime une idée totale, indépendante des termes qui le suivent; enfin, parce qu'il exprime l'idée principale sur laquelle s'arrête l'esprit.

L'ARMÉE *des infidèles* FUT *entièrement détruite.*

(Même autorité.)

LA PLURALITÉ *des maîtres* N'EST *pas bonne.*

(L'*Académie* au mot *pluralité.*)

Il a fourni le NOMBRE *d'exemplaires* CONVENU.

(Même autorité.)

De ce qui précède, il résulte qu'on dira : UNE TROUPE *de voleurs se sont* INTRODUITS; et : LA TROUPE *de voleurs* S'EST INTRODUITE. Dans la première phrase, le Collectif est *partitif*; dans la seconde, il est *général*.

§. 3.

DE LA PLACE DU SUJET.

Ordinairement le Sujet précède le verbe, parce qu'il est dans l'ordre que l'esprit voie d'abord un être avant que d'observer sa manière d'être ou d'agir; cependant cette règle générale est soumise à plusieurs exceptions.

1°. Dans les phrases interrogatives, le Pronom Sujet se place toujours après le verbe :

*César eût-*IL *osé passer le Rubicon, si la foiblesse de la république, et les factions qui la déchiroient, ne l'eussent enhardi à tout entreprendre?*

Remarque. Quoiqu'on interroge, le Nom, employé comme Sujet, ne se place après le verbe que quand il est seul; car il conserve sa place avant le verbe, si le pronom correspondant doit marquer l'interrogation : *L'humeur est-*ELLE *donc le privilège des grands, pour être l'excuse de leurs vices?* (*Massillon.*) (*Wailly*, p. 313. — *Lévizac*, p. 59, t. 2.)

2°. Le Sujet, soit nom, soit pronom, se place encore après le verbe, dans l'incise qui marque qu'on rapporte les paroles de quelqu'un, comme : *Je ne me croirai jamais heureux*, DISOIT CE BON ROI, *qu'autant que je ferai le bonheur de mes peuples.*

Tous les hommes sont fous, A DIT BOILEAU, *et ne diffèrent que du plus ou du moins.*

3°. Le Sujet se place après le subjonctif, quand on exprime un souhait :

PUISSENT TOUS LES PEUPLES *se convaincre qu'il n'y a pas de plus grand fléau que les révolutions dans les états!*

Ce tour a plus de force et d'énergie que si l'on eût dit : *Je souhaite que les dieux nous préservent....* etc., etc.

4°. On place aussi le Sujet après le verbe, dans les phrases qui commencent ou par un verbe unipersonnel, ou par ces mots, *ainsi*, *tel* : *Il est* ARRIVÉ *d'heureux changements.* — AINSI *s'est terminée sa carrière.* — TEL *étoit alors l'état de ses affaires.*

NOTA. Il faut se rappeler ici ce que nous avons dit, page 472, que, dans les verbes unipersonnels, le pronom *il* n'est pas le sujet du verbe, mais une sorte de pronom indicatif qui sert à annoncer, à démontrer le sujet.

5°. On met également, après le verbe, le Sujet suivi de plusieurs mots qui en dépendent : *Nous écoutons avec docilité les conseils que nous donnent* CEUX *qui savent flatter nos passions.* (*La Rochefoucauld.*)

Cette exception est tantôt de rigueur, et tantôt de goût.

NOTA. Voyez, à la Construction grammaticale, ce que nous disons sur l'arrangement que les membres de la phrase doivent garder entre eux, soit dans la *phrase expositive*, soit dans la *phrase impérative*, soit dans la *phrase interrogative*.

ARTICLE XV.

DU RÉGIME DES VERBES.

On appelle, en général, Régime ou Complément un mot qui achève d'exprimer, qui *complète* l'idée commencée par un autre mot.

§. Ier.

Le régime ou complément des verbes est donc un mot qui en complète la signification; et, comme cette signification peut être complétée directement ou indirectement, il en résulte qu'il y a deux sortes de régimes : l'un *direct* et l'autre *indirect*.

Le *Régime direct* est celui qui achève d'exprimer *directement* l'idée commencée par le verbe; il est l'objet immédiat de l'action que le verbe exprime, et il répond à la question *qui?* pour les personnes, et *quoi?* pour les choses; *j'aime mon père*. J'aime, *qui?* mon père; *mon père* est donc le régime direct du verbe *aimer;* et en effet il complète directement l'idée commencée par ce verbe.

Le *Régime indirect* est celui qui complète *indirectement* l'idée commencée par le verbe, c'est-à-dire qui ne la complète qu'à l'aide d'une préposition exprimée ou sous-entendue; il est le terme de l'action que le verbe exprime, et répond aux questions *à qui? de qui? pour qui? par qui?* etc., pour les personnes; *à quoi? pour quoi? de quoi?* etc., pour les choses: *Il parle à son frère.* Il parle, *à qui?* à son frère; *à son frère* est donc le régime indirect de *parler;* il est le terme où aboutit l'action exprimée par ce verbe, et il n'achève de l'énoncer qu'avec le secours de la préposition *à*.

Remarque. — Il arrive souvent, lorsqu'un verbe actif est suivi d'un infinitif, que les prépositions *à, de*, perdent la force de leur signification, et ne sont plus que des lettres euphoniques dont l'oreille réclame l'emploi, comme dans ces phrases: *Il commence* À ÉTUDIER; *il vous recommande* DE LIRE; *il aime* À DESSINER, etc.; À et DE n'y indiquent pas un régime indirect. À *étudier, de lire, à dessiner* sont l'objet des actions exprimées par les verbes *commencer, recommander, aimer;* ils en sont donc les Régimes directs, car il faut bien remarquer que *c'est la faculté d'être l'objet direct d'une action* qui constitue le Régime direct. En effet *il commence*, QUOI? à étudier. — *Il vous a recommandé*, QUOI? de lire; etc. Ainsi donc *à étudier, de lire*, etc., sont des régimes directs. On n'y fait usage de la préposition que pour satisfaire l'oreille; grammaticalement ces prépositions sont inutiles. (M. *Chapsal.*)

De même, lorsque la préposition *de* est employée dans un sens partitif, et précède un substantif qui est l'objet direct

de l'action d'un verbe actif, elle n'indique plus alors un régime indirect, mais un régime direct : elle équivaut à *quelque*, ou *quelques* si le substantif est pluriel : *Donnez-moi* DU *pain, il a acquis* DE LA *gloire; il a remporté* DES *victoires, il a* DE *grandes richesses.*

Un verbe peut avoir pour Régime, ou un verbe à l'infinitif : *La religion seule peut faire* SUPPORTER *de grandes infortunes.*

Ou un substantif : *Respectez la vieillesse.*

Ou enfin un pronom : *Les yeux de l'amitié* SE *trompent rarement.*

Avant de passer aux règles particulières à ces trois sortes de Régimes, il est bon d'examiner quels régimes veulent les différentes espèces de verbes.

Le *verbe actif* est celui qui a, ou qui peut avoir, comme nous l'avons dit, un Régime direct : *elle commande* LE RESPECT. Outre ce Régime, certains verbes actifs peuvent avoir encore un Régime indirect : *Il a commandé l'attaque* À SES TROUPES.

Le *verbe passif* a pour Régime un nom ou un pronom précédé des prépositions *de* ou *par : Un jeune homme ignorant et orgueilleux est méprisé* DE *tous ceux qui le connoissent.* — *La première opération de la fistule a été faite sur Louis XIV,* PAR *le célèbre Mareschal.*

Quelques *verbes neutres* sont sans Régime, comme *languir, dormir;* beaucoup de ces verbes ont un Régime accompagné de la préposition *à* ou *de : Les veilles et les excès* NUISENT *à la santé.* — *Celui qui* MÉDIT *de son prochain se rend odieux et méprisable.*

Enfin un grand nombre de ces verbes prennent diverses prépositions : *Régner* SUR *une nation brave; tomber* DANS *la misère*, etc.

Les *verbes pronominaux* ont pour Régime les pronoms, *me, te, se, nous* et *vous;* or ces pronoms sont quelquefois Régime direct :

Pour ne jamais s'écarter du chemin de la vertu, il faut

toujours être en garde contre ses passions, c'est-à-dire *pour ne jamais écarter* SOI.

Et quelquefois ces pronoms sont Régime indirect : *On doit toujours* SE *reprocher non-seulement d'avoir fait le mal, mais même de n'avoir pas fait le bien.* — *On doit toujours reprocher* À SOI.

Enfin les verbes *unipersonnels* n'ont ordinairement qu'un Régime indirect : *Il importe* À VOTRE FRÈRE *de veiller à l'éducation de son fils.*

Remarques sur le Régime des verbes passifs.

On est souvent embarrassé sur le choix que l'on doit faire entre les prépositions *de* et *par*, que régit le verbe passif ; voici, à ce sujet, une règle qui, si elle n'est point universelle, est du moins très-étendue.

S'agit-il d'un sentiment, d'une passion, ou, pour tout dire, d'une opération de l'ame, employez la préposition *de* : *L'honnête homme est estimé, même* DE *ceux qui n'ont pas de probité.* (M. Lehodey.)

S'agit-il au contraire, non d'une passion, d'un sentiment, mais d'une action à laquelle l'esprit ou le corps a seul part, faites usage de la préposition *par* : *La poudre à canon fut inventée* PAR *le cordelier Berthold Schwartz, vers la fin du XIII*e *siècle ; et les bombes* PAR *Gallen, évêque de Munster, vers le milieu du XVI*e.

Les Gaules furent conquises PAR *César.* (De Wailly.)

(Le P. *Buffier*, n. 716. — *Restaut*, p. 295. — *Wailly*, p. 232. — *Fabre*, p. 363. — Et Le Dict. critique de *Féraud*.)

Les poètes cependant sont en possession, quand la chose leur convient, de substituer la préposition *de* à la préposition *par*.

Racine, par exemple, a dit :

> ... Vaincu *du* pouvoir de vos charmes. (Alex. le Gr. act. II, sc. 1.)
> Et *d*'un sceptre de fer veut être gouverné. (Ath. act. IV, sc. 3.)

Et *Malherbe* :

> Je suis *vaincu du* temps, je cède à ses outrages.

Il devoit dire *vaincu* PAR *le pouvoir*, etc. — *Gouverné* PAR OU AVEC *un sceptre de fer.* — *Vaincu* PAR *le temps.*

C'est une licence que les entraves de notre versification font pardonner aux poètes.

Restaut, *Wailly* et *Féraud* sont d'avis que l'on ne doit jamais employer *par* avant le nom de *Dieu*, et alors ils pensent que l'on doit dire : *Toutes nos actions seront jugées* DE *Dieu à la résurrection*, et non pas PAR *Dieu.* Cette opinion a sûrement pour motif d'éviter l'équivoque du juron vulgaire *par dieu* avec les mots *par Dieu;* quoi qu'il en soit, il nous semble qu'il sera toujours mieux de dire : *Le ciel, la terre, l'homme, la femme ont été créés par Dieu;* plutôt que *le ciel, la terre, l'homme, la femme ont été créés de Dieu.*

Les verbes passifs s'emploient souvent sans Régime : *Le temple de Jérusalem fut détruit, malgré les défenses de Titus.* (*Wailly*, p. 232. — *Lévizac*, p. 73, t. II.)

§. 2.

DU RÉGIME VERBE.

PREMIÈREMENT. — Un verbe à l'infinitif peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe sans le secours d'une préposition; tels sont les verbes :

Aimer mieux, compter (345), *croire* (346), *daigner,*

(345) COMPTER. Quelques écrivains (*Montesquieu*, *Le Sage*, *Voltaire*, Mad. de *Sévigné*) ont fait usage de la préposition DE avec ce verbe : *il compte* DE *partir. Féraud* ne désapprouve pas ce régime ; mais l'*Académie*, dans son Dictionnaire (édit. de 1798), dit positivement que *compter*, suivi d'un infinitif, s'emploie présentement sans préposition.

(346) CROIRE. *Il a cru bien faire*, est mieux que : *Il a cru* DE *bien faire*, disent les éditeurs de *Trévoux*; *Féraud* ne se contente pas de dire : *est mieux*; il blâme formellement l'emploi de cette préposition ; et en effet les meilleurs écrivains et l'usage y sont contraires.

devoir (347), *entendre* (348), *espérer* (349), *faire*, *penser* (être sur le point de), *pouvoir*, *prétendre*, *savoir*, *s'imaginer*, *valoir mieux*, *venir* (350), *vouloir*.

SECONDEMENT. Un verbe à l'infinitif peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe, à l'aide de la préposition *à*. Tels sont :

Abaisser (*s'*) : *s'avilir, se dégrader.*
Aboutir.
Acharné (*être*).
Affecté (*être*) : *destiné, hypothéqué.*
Aimer : *prendre plaisir.*
Aider (351).
Animer (*s'*).

---

(347) DEVOIR. Ce verbe, avant un infinitif, se met sans préposition; cependant quelques écrivains ont fait usage de la préposition *de* : par exemple, *l'abbé Grosier*, apostrophant *Sénèque*, a dit : *Tu es un philosophe, tu appartiens à tous les peuples de la terre, et tu leur dois* DE *mettre en pratique tes préceptes sublimes*; mais alors il y a un régime de sous-entendu : *le bonheur*, *l'avantage*.

(348) ENTENDRE, dans le sens d'*ouïr*, régit les verbes à l'infinitif sans préposition; mais, comme dit *Féraud*, il n'a ce régime qu'à l'actif : *j'ai entendu dire*; il ne l'a pas au passif. Au lieu de dire avec le P. *Charlevoix* *ils furent entendus prononcer les saints noms de Jésus et de Marie*, dites : *on les entendit prononcer*, etc.

(349) ESPÉRER. Ce verbe, employé à un temps autre que l'infinitif, se met le plus souvent sans préposition quand il est suivi lui-même d'un infinitif : *J'*ESPÈRE *le voir aujourd'hui*, *j'*ESPÈRE *gagner mon procès*. (L'*Académie*, *Féraud* et M. *Laveaux*.)

Presque tous ceux qui prêchent la liberté ESPÈRENT *avoir part à la tyrannie.* (*Guichardin.*)

Cependant *Voltaire* dans Zaïre, *Fénélon* dans Télémaque, et d'autres écrivains ont fait, dans ce cas, usage de la préposition *de*, et cela ne peut pas être regardé comme une faute; mais ce qui en seroit une, ce seroit de ne pas s'en servir quand *espérer* est à l'infinitif, et que le verbe qui le suit immédiatement est aussi à l'infinitif, car alors elle est impérieusement exigée : *Peut-on* ESPÉRER DE *vous revoir encore aujourd'hui?* (L'*Académie.*) — *Je puis* ESPÉRER DE *réussir.* (*Caminade*. *Féraud*, M. *Laveaux*, et plusieurs autres gramm. mod.)

(350) VENIR. Voyez la remarque qui est à la fin de ce chapitre.

(351) AIDER. Voyez, aux Remarques détachées, dans quel cas ce verbe demande le régime direct avec les noms de personne.

Appliquer (*s'*) : *apporter une extrême attention.*
Apprendre ; s'apprendre.
Apprêter ; s'apprêter.
Aspirer.
Assigner : *donner un exploit.*
Assujétir (*s'*) : *s'astreindre.*
Attacher (*s'*) : *s'astreindre, s'ap=pliquer.*
Attendre (*s'*) (352) : *compter sur.*
Autoriser.
Avilir (*s'*) (353).
Avoir : *devoir.*
Balancer : *être en suspens.*
Borner (*se*).
Chercher ; *tâcher de ; se conduire de manière à.*
Complaire (*se*).
Concourir : *coopérer.*
Condamner (354).
Consentir (355).

---

(352) Attendre (s') ; être préparé, compter sur, régit *à* avant les noms et avant les verbes : *On doit s'attendre* à *tout. — Il faut s'attendre* à *exciter l'envie, quand on a du succès.* (L'*Académie.*)

Molière a dit (le Sicilien, sc. 12) : *Je ne m'attendois pas* D'*avoir un peintre si illustre;* mais, comme l'observe M. *Auger* (son Com=mentat.), on dit *s'attendre à*, et non pas *s'attendre de.*

Molière ne l'ignoroit pas, puisqu'il a dit (dans le Misanthrope) :

> Je ne m'attendois pas *à* cette repartie.

Racine met aussi *de* au lieu d'*à* :

> Mes transports aujourd'hui s'attendoient *d'*éclater.

On voit bien pourquoi le poète a préféré ce régime. (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

(353) Avilir (s'). L'*Académie* et les Grammairiens ne parlent pas du régime de ce verbe, avant un infinitif; cependant il est certain qu'il se met avec la préposition *à* :

> La vertu *s'avilit à* se justifier.

a dit *Voltaire* (OEdipe, II, 4) ; et *Gresset*, parlant des froids censeurs, dit à sa muse :

> Et, sans jamais *t'avilir à* répondre,
> Laisse au mépris le soin de les confondre.

(354) Condamner. Dans le sens de *blâmer, désapprouver*, on dit *être condamné de* :

> O ciel! si notre amour est *condamné de* toi,
> Je suis la plus coupable, épuise tout sur moi. (*Racine*, Bajazet, I, 4.)

(355) Consentir. Le régime de ce verbe avant un infinitif, le plus

Consister (356).
Conspirer : *contribuer.*
Contribuer : *coopérer.*
Coûter.
Désapprendre.
Disposer (*se*) ; être disposé.
Dévouer (*se*).
Donner (357).
Dresser : *instruire, former, façonner.*
Égosiller (*s'*).
Employer ; s'employer.
Encourager.
Enhardir ; s'enhardir.
Enseigner.
Entendre (*s'*) (358) : *se connoître à.*
Étudier (*s'*) : *s'appliquer.*
Exceller.
Exciter ; s'exciter.
Exhorter.
Exposer (*s'*) : *se mettre en péril, se mettre dans le cas de.*
Former : *habituer.*
Habituer ; s'habituer.

---

conforme à l'usage, est la préposition *à* ; cependant on trouve *consentir de* dans *Racine* (Britannicus, IV, 1) :

César lui-même ici consent *de* vous entendre.

Et dans une lettre de *Voltaire* : *Je consens* DE *prêter, mais je ne veux plus perdre.*

(356) CONSISTER. Ce verbe neutre régit la préposition *à* avant un infinitif : *Le vrai courage consiste* À *envisager tous les périls, et* À *les mépriser quand ils sont nécessaires.* (Fénélon.)

Avant un nom, il régit *dans* : *La perfection de l'homme consiste* DANS *le bon usage de sa raison.* (L'*Académie.*) — *La vraie supériorité consiste* DANS *la force de l'ame.* (Mad. de *Staël.*)

Et la préposition *en*, lorsqu'il signifie *être composé de* : *Son revenu consiste* EN *rentes.* (L'*Académie.*)

(357) DONNER veut la préposition *à* avant l'infinitif qui suit : *donner à parler, à penser, à entendre*, etc. ; quelques écrivains ont fait régir au verbe *donner*, employé à l'unipersonnel, la préposition *à* avant les noms, et la préposition *de* avant les verbes : *Il n'a jamais été donné à philosophe qui ait vécu* DE *pouvoir trouver le moindre grain de cette matière première.* (*Pluche.*) Cependant ce tour n'est pas du style élevé, et il paroît vieillir.

(358) S'ENTENDRE prend la préposition *à* dans le sens de *se connoître à* ; mais quand il signifie *s'accorder*, il régit *avec* pour les noms et la préposition *pour* avant les verbes : *Vous vous êtes entendus* AVEC *elle* POUR *me nuire.* (Le Dict crit. de *Féraud.*)

Hasarder (*se*) (359).
Hésiter.
Inciter.
Instruire (360).
Intéresser(*s'*);être intéressé(361)
Inviter; être invité.
Montrer : *enseigner.*
Mettre; se mettre.
Obstiner (*s'*).
Offrir (*s'*).
Parvenir.
Penser : *faire réflexion.*
Persister.
Plaire (*se*) (362).
Prendre plaisir.
Préparer (*se*).

---

(359) Hasarder (se). L'*Académie* et *Féraud* sont d'avis que *se hasarder* demande *à*; cependant quelques écrivains ont employé *de*; nous n'osons ni condamner ni approuver ce régime, qui, au surplus, est peu usité.

(360) Instruire. Ce verbe régit *à* avant un infinitif:

Je l'*instruirai* moi-même *à* venger les Troyens.
(*Racine*, Andr. act. I, sc. 4.)

Avant les noms, *instruire* régit le plus ordinairement *par : Il m'instruit* PAR *son exemple.*

Mais quelques poètes, au lieu de *par*, ont employé *de :*

.... *Instruisez*-le *d'*exemple. (*P. Corneille*, le Cid, I, 4.)

Il m'*instruisit d'*exemple au grand art des héros. (*Voltaire*, Henr. ch. II.)

Et dans quels lieux le ciel, mieux qu'au séjour des champs,
Nous *instruit-il d'*exemple aux généreux penchants? (l'H°. des Ch. ch. I.)

L'*Académie*, dans ses Remarques sur le *Cid*, a blâmé ce *de*, et elle pense que *Corneille* devoit dire : *Instruisez-le par l'exemple de*; mais *instruisez-le d'exemple* paroît à *Voltaire* faire un très-bon effet en poésie, et nous lisons dans la dernière édition du Dictionnaire de l'*Académie : s'instruire d'exemples.*

(361) *Intéresser* (s'), *être intéressé*, ont des sens très-différents. L'un signifie prendre intérêt, et l'autre avoir intérêt à une chose; dans cette phrase : *fuyez les procès, sur toutes choses; souvent la conscience s'y intéresse, la santé s'y altère, les biens se dissipent* (*Wailly*); il falloit *y est intéressée :* l'affectation de la symétrie a peut-être produit ce contre-sens. (Le Dictionnaire critique de *Féraud.*)

(362) Plaire (se). Ce verbe régit *à* avant un infinitif : *il se plaît à étudier.* (L'*Académie*, *Gattel*, *Féraud*, et M. *Maugard.*)

Un oracle toujours *se plaît à* se cacher. (*Rac.* Iphig. act. II, sc. 1.)

Le même écrivain cependant a dit, dans Esther (act. III, sc. 9):

Prétendre (363) : *aspirer.*
Préparer (*se*).
Provoquer.
Rechigner.
Renoncer.
Répugner (364).
Résigné (*être*).
Résoudre (*se*) (365).
Servir : *être utile, propre à.*
Songer : *avoir quelques vues, quelque intention, penser.*
Soumettre (*se*) : *s'engager, consentir.*
Suffire (366).
Tendre (neutralement et figurément).

> Relevez, relevez les superbes portiques
> Du temple où notre Dieu *se plaît d'*être adoré.

Mais d'*Olivet* a fort bien remarqué que ce grand poète auroit dit : *se plaît* à *être adoré*, si l'hiatus l'eût permis. —

Employé unipersonnellement, ce verbe régit *de : Il me plaît* D'*aller à la campagne.* (Mêmes autorités.)

(363) PRÉTENDRE veut la préposition *à* dans le sens d'*aspirer : il prétend* à *cette charge*, a dit l'*Académie.*

Fontenelle : Nous pouvons bien PRÉTENDRE A ENVOYER *des influences dans la lune.*

Et *Voltaire* (Olimpie, act. IV, sc. II) :

> Que vois-je? votre épouse. — Non, vous ne l'êtes pas.
> Non, Cassandre... jamais ne *prétendez à l'être.*

Cependant les poètes s'en affranchissent, quand ils y trouvent leur commodité.

On lit dans *Racine* (Mithrid. act. I, sc. I) :

> Il crut que, sans *prétendre une plus haute gloire*,
> Elle lui céderoit une indigne victoire.

Et dans *Voltaire* (Rome sauvée, act. II, sc. 6) :

> .... Frappez, mettez en cendre,
> Tout ce qui *prétendra l'honneur* de se défendre.

(364) RÉPUGNER. Employé unipersonnellement, ce verbe demande la préposition *de : Il répugne* D'*être délateur.*

(365) RÉSOUDRE. Voyez, page 638, ce que nous disons sur l'emploi de ce verbe quand il est actif, ou passif, ou pronominal.

(366) SUFFIRE. Ce verbe régit *à* ou *pour* avant les noms et les verbes : *Peu de bien suffit* AU *sage. — La vie, qui est courte et qui ne suffit presque* POUR *aucun art, suffit* POUR *être bon chrétien.* (*Nicole.*)

> ... Souvent la raison *suffit à* nous conduire. (*Voltaire*, Henr., chant IX.)

Travailler : *avoir pour but* (neutralement), *façonner*.

Viser : *avoir en vue*.

Troisièmement. Un verbe à l'infinitif peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe, à l'aide de la préposition *de*; tels sont :

Abstenir (*s'*).
Accuser, s'accuser, être accusé.
Achever.
Affecter, *prendre à tâche*.
Affecté (*être*), *être touché*.
Affligé (*être*), s'affliger.
Appartenir (unipersonn.) (367).
Ambitionner.
Avertir.
Appréhender.
Aviser (*s'*).
Blâmer.
Brûler, *être possédé d'un violent désir*.
Cesser, *discontinuer*.
Charger, *donner commission*.
Charger (*se*) : *prendre le soin*.
Choisir (368), *opter*.
Commander, *ordonner*.
Conjurer, *prier instamment*.
Conseiller.
Convenir, *demeurer d'accord*.
Corriger (369).
Coutume (avoir) (370).
Craindre, *appréhender*.
Dédaigner.
Défendre (371), *prohiber*.

Suffire est quelquefois unipersonnel, et alors il régit *de* avant un nom et avant un infinitif : *Il suffit* D'*être malheureux pour être injuste.* — *Il ne suffit pas* DE *la bravoure pour être un grand capitaine.*

(367) Appartenir. Ce verbe s'emploie quelquefois unipersonnellement, et alors il régit *de* et l'infinitif, et *à* avec le nom de la personne : *Il* APPARTIENT *aux pères* DE *châtier leurs enfants.*

(368) Choisir. Ce verbe ne régit pas les substantifs, quand ils sont sans article ou sans préposition; on ne dit pas : *il a été choisi gouverneur*, mais *il a été choisi* POUR *gouverneur.* (M. *Laveaux.*)

(369) Corriger. Lorsque ce verbe est suivi d'un infinitif, il ne peut pas prendre une préposition autre que *de*; mais il a rarement un infinitif après lui, et il vaut mieux, autant que possible, lui donner un nom pour régime.

(370) Avoir coutume. Voyez page 640 ce que nous disons au mot *accoutumer*; voyez aussi les *Remarques détachées.*

(371) Défendre. On emploie *de* avec ce verbe, quand il a un régime indirect, nom ou pronom : *Il lui défendit* DE *jouer*; et la conjonction

Défendre (*se*), *s'empêcher.*
Délibérer, *résoudre.*
Dépêcher (*se*).
Désaccoutumer, se désaccoutumer.
Désespérer, *perdre l'espérance.*
Désirer (372).
Déterminer, *résoudre.*
Détester (373).
Devoir (*se*), *être tenu de se sacrifier, de se dévouer à.*
Différer (374), *remettre à un autre temps.*
Dire (375), *ordonner.*
Disconvenir.
Dispenser, se dispenser.
Discontinuer.
Dissuader.
Effrayer (*s'*), être effrayé.
Empêcher.
Empêcher (*s'*) (376), *s'abstenir.*

---

que avec le subjonctif, quand la préposition suivante est le seul régime du verbe : *Il défendit* QU'*on jouât dans le temps des offices.*

(372) DÉSIRER. *Bossuet*, *Racine*, *Thomas*, *La Bruyère*, *Buffon*, l'abbé *Barthélemy*, *Voltaire*, enfin les meilleurs écrivains ont fait usage, avec ce verbe, de la préposition *de* avant un infinitif ; cependant beaucoup l'ont retranchée ; mais l'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, et le plus grand nombre des Grammairiens modernes sont d'avis qu'il vaut mieux en faire usage.

(373) DÉTESTER. Ce verbe peut aussi s'employer sans la préposition *de* : *Je* DÉTESTE *rester long-temps à table.*

(374) DIFFÉRER. Plusieurs auteurs ont préféré la préposition *à* avec ce verbe, mais l'*Académie* ne laisse pas le choix ; et en effet la préposition *de* est beaucoup plus en usage.

(375) DIRE. Ce n'est que dans le sens d'*ordonner*, *conseiller*, que ce verbe se met avec la préposition *de* et l'infinitif. Quand on ne veut pas lui donner ce sens, par exemple, quand on veut lui donner le sens de *faire connoître*, *signifier*, il faut se servir de la conjonction *que* et de l'indicatif : *Quoique je vous dise* QUE *je pars dans huit jours, ne laissez pas cependant de m'écrire.* (*Féraud.*)

(376) EMPÊCHER. Lorsque ce verbe a pour régime direct un nom de personne ou un pronom relatif, il faut employer la préposition *de* et l'infinitif, et non pas la conjonction *que* et le subjonctif ; ainsi, au lieu de dire : *Je ne vous* EMPÊCHERAI *pas* QUE *vous veniez*, il faut dire : *Je ne vous* EMPÊCHERAI *pas* DE *venir.*

Empêcher demande pour régime direct un nom de personne ; on dira donc : *on nous empêche d'entrer*, *on nous défend d'entrer*, ou bien

Étonner (s') (377), être étonné.
Éviter (378).
Excuser (s') (379), *chercher à se justifier.*
Feindre (380).
Féliciter, se féliciter (381).
Flatter (se), *avoir la présomption, se persuader.*

---

encore : *On nous interdit l'entrée, l'accès de cette maison;* mais on ne dira pas : *on nous empêche l'accès de cette maison*, parce que *nous* est ici pour *à nous.*

(377) Étonner (s'). Ce verbe veut *de* avant l'infinitif qui suit.

> Le timide chevreuil ne songeoit plus à fuir,
> Et le daim si léger *s'étonnoit de* languir. (*Delille.*)

Cependant *Voltaire* a dit dans Sémiramis :

> La nature *étonnée à* ce danger funeste. (act. V, sc. I.)

Et *La Harpe* (Cours de littérature), à l'occasion de cette expression, est d'avis que l'on dit *étonné de*, et non pas *étonné à;* si ce n'est dans cette phrase : *étonné à la vue, à l'aspect*, *étonné à ce danger* est donc incorrect.

(378) Eviter. Voyez aux Rem. dét. une observ. sur le mauvais emploi que l'on fait de ce verbe.

(379) Excuser. On ne fait usage de la préposition *de* et de l'infinitif, que quand on s'excuse d'une chose qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas faire; ainsi d'*Alembert*, qui a dit, dans son Essai sur les gens de lettres : *Un autre philosophe* s'excusoit d'*habiter la cour;* auroit dû dire : s'excusoit *de ce qu'il habitoit la cour;* car, suivant sa pensée, le philosophe cherchoit à se justifier de ce qu'il restoit à la cour; et, suivant le sens du régime, il semble qu'il cherchoit à s'en dispenser. (*Féraud.*)

(380) Feindre. Du temps de *Molière*, ce verbe, dans le sens d'*hésiter*, demandoit comme ce dernier verbe la préposition *à :*

> Euphorbe *vous* a feint que je m'étois noyé. (*P. Corneille*, Cinna, sc. dern.)
>
> Tu feignois *à* sortir de ce déguisement. (*Molière*, l'Étourdi, act. V, sc. 8.)

Et par-là il se distinguoit de *feindre*, simuler. Aujourd'hui ce verbe régit la préposition *de* dans ces deux acceptions.

(381) Féliciter. L'*Académie* ne donne à ce verbe que la préposition *de* pour régime, soit avant un nom, soit avant un infinitif; cependant on dit *féliciter quelqu'un sur quelque chose.*

Je ne sais qui est l'auteur des vers latins; mais je le félicite, *quel qu'il soit, sur le goût qu'il a, sur son harmonie et sur le choix de sa bonne latinité.* (*Voltaire*, Correspondance.)

Frémir.
Gager (382), *parier.*
Garder, se garder (383).
Gémir.
Glorifier (*se*), *se prévaloir.*
Habitude (*avoir*), *prendre, contracter l'habitude.*
Hasarder (384).
Hâter (*se*).
Indigner (*s'*), être indigné.
Ingérer (*s'*).
Inspirer.
Interdire.
Jurer, *promettre fortement.*
Languir.
Mander.
Méditer.
Mêler (*se*), *s'occuper de.*
Menacer.
Mériter.
Négliger.
Nier.

---

(382) Gager. L'*Académie*, *Trévoux* et *Gattel*, sont d'avis que ce verbe régit la conjonction *que* avec l'indicatif : *je gage* QUE *je le ferai*; et à l'égard de *parier*, ils ne donnent d'exemple de ce verbe, suivi d'un autre verbe, qu'avec cette conjonction; cependant pourquoi ne diroit-on pas : *je* GAGE, *je* PARIE DE *gagner cette partie?* Ce tour est beaucoup moins languissant et par conséquent meilleur que celui-ci : *je gage, je parie* QUE *je gagnerai cette partie.* — Prenons garde d'appauvrir notre langue.

Madame de *Sévigné*, qui a dit : *Vous voudriez que Pauline fût parfaite; avoit-elle* GAGÉ DE *l'être au sortir du couvent?* n'a certainement rien dit qui blesse l'oreille, même la plus délicate.

(383) Se garder. Ce verbe avec l'infinitif signifie assez ordinairement *se donner de garde*, et dans ce sens il est mieux d'ajouter *bien* à *garder*: *Il faut bien se* GARDER DE *le quereller.*

Les poètes sont en possession d'employer *garder*, au lieu du verbe pronominal *se garder* :

Gardez de négliger
Une amante en fureur qui cherche à se venger.
(*Racine*, Andromaque, act. IV, sc. 6.)

Gardons de la troubler. (*Boileau*, Satire X.)

On trouve aussi dans *Molière*, dans *Crébillon*, dans *Voltaire*, et dans d'autres poètes estimés, des exemples d'un semblable emploi, de sorte qu'il paroît qu'on peut s'en servir en vers; mais, en prose, il faut dire, avec le pronom, *se garder de*, *gardez-vous de.*

(384) Hasarder. Voyez plus haut la note sur *se hasarder*.

Obtenir.
Offrir.
Ordonner (385), *prescrire.*
Pardonner.
Permettre, se permettre.
Persuader.
Pétiller, *souhaiter avec ardeur.*
Peur (*avoir.*)
Prendre garde (386).
Préférer (387).
Prier (388).
Priver, *empêcher.*
Projeter.
Promettre, se promettre.
Protester (389).
Proposer (390), *offrir, promettre,* se proposer.

---

(385) Ordonner. Quand ce verbe a un régime indirect, il demande *de* et l'infinitif : *On vous ordonne* DE *le faire.* Quand il n'a point ce régime, il demande *que* et le subjonctif : *Votre père a ordonné* QUE *vous le fissiez.*

La même règle s'observe pour le verbe *permettre : Il m'a permis* DE *le voir. — Il ne voulut pas permettre* QU'*on entrât.* (Féraud.)

D'où il suit que *Voltaire*, qui a dit dans Oreste (act. III, sc. 4) :

> Il règne ; c'est assez : et le ciel *nous ordonne*
> Que, sans peser ses droits, nous respections son *trône*.

auroit dit en prose, *le ciel nous ordonne de respecter*, ou *le ciel ordonne que nous respections.*

(386) Prendre garde. L'usage permet d'employer *à* après *prendre garde*, quand l'infinitif qui suit est accompagné d'une négation : *Prenez garde* À *ne pas tomber.* (L'*Académie* et *Gattel.*)

Prenez garde À *ne vous pas trop engager dans cette affaire.* (M. *Laveaux.*)

(387) Préférer. Voyez les Remarques détachées.

(388) Prier. Ce verbe, suivi d'un infinitif, prend toujours *de*, excepté dans une seule circonstance. Voyez les Rem. détachées.

(389) Protester. On dit : *Il lui protesta* DE *ne l'abandonner jamais.* (L'*Académie.*)

Mais, comme le dit *Féraud*, le régime de la conjonction *que* est plus usité : *Il lui* PROTESTA QU'*il ne l'abandonneroit jamais.*

(390) Proposer. Au lieu de prendre *de* avant l'infinitif, comme dans cette phrase : *On lui a* PROPOSÉ D'*examiner cette question ;* il prend la préposition *à*, lorsqu'il est suivi immédiatement d'un substantif régime direct : *On lui a* PROPOSÉ *cette question* À *examiner.*

Rappeler (*se*) (391).
Rassasié (*être*).
Ravi (*être*).
Rebuté (*être*).
Recommander.
Refuser.
Regretter (392).
Réjouir (*se*).
Repentir (*se*).
Reprocher.
Résoudre (393).
Ressouvenir (*se*) (394).

---

(391) Rappeler (se). Voyez les Remarques détachées.

(392) Regretter demande les mêmes régimes.

(393) Résoudre. Quand ce verbe est actif, il régit *de* avant l'infinitif: *On a résolu* D'*agir, sans plus tarder.* (L'*Académie.*)

> Thésée *a résolu d'*achever son parjure.
> (*Th. Corneille*, Ariane, act. V, sc. 3.)

Quand *résoudre* est employé passivement, il prend *à* ou *de* avant l'infinitif: *Je suis résolu* A *partir; j'étois résolu* DE *sortir.*

> Après tant de malheurs, enfin le ciel propice
> *Est résolu*, ma fille, *à* nous rendre justice.
> (*P. Corneille*, Don Sanche, act. I, sc. 1.)

> Vous êtes résolu *d'*abandonner Bysance?
> (*Campistron*, Andronic, act. II, sc. 5.)

Quand *résoudre* est pronominal, il régit *à :*

• *Je me suis résolu* A *demander une retraite.* (L'*Académie.*)

> Quelquefois *à* céder ma fierté se résout.
> (*Th. Corneille*, Essex, act. II, sc. 6.)

> Si vous pouvez beaucoup sur ce cœur noble et tendre,
> Résolvez-vous, du moins, *à* me voir, *à* m'entendre.
> (*Voltaire.*)

Cependant on trouve dans de très-bons écrivains des exemples de l'emploi de *se résoudre* avec la préposition *de.* Toujours est-il vrai que l'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud* et M. *Maugard* ne laissent pas le choix.

Se résoudre de se perdre, dit *Voltaire* (son Comment. sur *Corneille*, Rodog. act. I, sc. 6), est un solécisme : on dit : *Je me résous à*, *je résous de*, *il est résolu à*, ou *il est résolu de.*

(394) Ressouvenir (se). Voyez les Rem. détachées.

Risquer.
Retarder (peu usité), *différer.*
Rougir, *avoir honte.*
Sécher, *languir.*
Sommer.
Souhaiter (395).
Soupçonner (396).
Souvenir (*se*) (397).
Suggérer.
Supplier.
Surpris (*être*), *être étonné.*
Tenter, être tenté, *avoir une extrême envie.*
Trembler (398), *craindre.*

---

(395) SOUHAITER. Quelques écrivains mettent avec ce verbe l'infinitif sans préposition : *Il ne souhaitoit être son collègue que pour être son disciple.* (Vertot).—*Il souhaitoit avec passion s'emparer de sa personne et de ses trésors.* (Rollin.)

Et l'*Académie* donne cet exemple, où le *de* n'est pas employé : *Je souhaiterois pouvoir vous obliger.*

(396) SOUPÇONNER. Quelques auteurs ont fait régir à ce verbe l'infinitif sans préposition : *Il eut l'audace de déférer tous ceux qu'il* SOUPÇONNOIT *avoir eu du penchant à secourir Persée.* (Rollin.) — *Notre prise s'éloigna de nous à dessein, pour qu'on ne nous* SOUPÇONNÂT *pas être des armateurs.* (Voyage d'Anson.)

Mais Destouches a dit : *Je ne l'aurois jamais soupçonné* D'*être raisonnable.*

Ensuite l'*Académie* ne met d'exemple que de ce régime, et *Féraud* pense que c'est le plus en usage.

(397) SE SOUVENIR. Voyez les Remarques détachées.

(398) TREMBLER. Ce verbe dans le sens de *craindre, appréhender, avoir peur,* s'emploie assez ordinairement, lorsqu'il est suivi d'un infinitif, avec la préposition *de : Je tremble* D'*avouer.* (L'*Académie.*)

Il faut donc que je tremble DE *revoir Nelson.* (Marmontel.)

Sa main trembloit *de* blesser ce beau corps. (*Voltaire.*)

Cependant *Th. Corneille* et *Racine* lui ont donné pour régime la préposition *à :*

Je frémis de la perdre et tremble *à* m'y résoudre.
(Essex, act. III, sc. 2.)

Je tremble *à* vous nommer l'ennemi qui m'opprime.
(Mithridate, act. I, sc. 2.)

Mais *Féraud* et *Laveaux* disent que la préposition *de* est préférable; et en

QUATRIÈMEMENT. Un verbe à l'infinitif peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe, à l'aide de la préposition *à* ou de la préposition *de*, suivant l'acception qu'on donne au verbe régissant; ou selon que l'oreille ou le goût en décide.

1°. Les verbes qui changent de signification, selon qu'ils sont suivis de la préposition *à* ou de la préposition *de*, et d'un infinitif, sont : *accoutumer*, *commencer*, *continuer*, *défier*, *s'efforcer*, *être*, *laisser*, *occuper*, *manquer*, *obliger*, *oublier*, *suffire*, *tâcher*, *essayer*, *venir*.

ACCOUTUMER, employé *activement*, se met avec la préposition *à* : *Il ne faut pas accoutumer les peuples* À *prendre les rênes*, À *murmurer;* (L'Académie, Trévoux et Féraud.)

Employé *pronominalement*, il se met aussi avec la préposition *à* : *Il faut s'accoutumer* À *supporter les outrages de la fortune;* (Mêmes autorités.)

Mais employé *neutralement*, dans le sens d'*avoir coutume*, ce verbe régit *de* avec l'infinitif, s'il est précédé du verbe *avoir* : *Ces arbres avoient accoutumé* DE *donner beaucoup de fruit.* S'il est joint avec *être*, il régit *à* : *Je suis accoutumé* À *me promener le matin.* (Mêmes autorités.)

COMMENCER. *Ménage*, *Bouhours*, *Th. Corneille*, *Wailly* et l'*Académie* admettent avec ce verbe *à* ou *de* pour régime : *A peine a-t-on commencé* À *vivre, qu'il faut songer à mourir.*

> Puisque j'ai *commencé de* rompre le silence.
>
> (*Racine*, Phèd., act. II, sc. 2.)

Fénélon, les deux *Rousseau*, etc., l'ont employé de même.

Mais *Marmontel* établit entre *commencer à* et *commencer de*, une distinction qui nous paroît très-judicieuse

---

effet, puisqu'avec le verbe *craindre*, *de* est toujours employé, il nous semble que *trembler*, dans cette signification, doit prendre le même régime.

Commencer à, dit-il, désigne une action qui aura du progrès, de l'accroissement :

J'adore le Seigneur; on m'explique sa loi,
Dans son livre divin on m'apprend à la lire,
Et déjà de ma main *je commence à* l'écrire.
(*Racine*, Athalie, act. II, sc. 7.)

Le jour commence À *luire, — il commence* À *pleuvoir.* (*Marmontel*, Gramm. posth.)

Les vents commencent À *s'appaiser.* (*Fénélon*, Télém. VI.)

C'est par là qu'il a commencé À *être puissant en paroles et en œuvres.* (*Bossuet*, Hist. Univ. 3e partie.)

Commencer de peint une action complète, qui aura de la durée : *Dès que l'orateur commença* DE *parler, on fit silence.* (*Marmontel*, Gramm. posth.)

J'ai donc commencé D'*être admis dans des sociétés moins nombreuses et plus choisies.* (*J.-J. Rousseau*, Nouv. Hél. t. II.)

Ses transports dès long-temps *commencent d'*éclater.
(*Racine*, Brit., act. III, sc. 1.)

On dit donc d'un enfant : *il commence* À *parler*, À *marcher*, etc.; et d'un orateur : *il commença* DE *parler à quatre heures, et ne finit qu'à dix.*

CONTINUER demande *à* avant un infinitif, lorsqu'on veut exprimer qu'on fait une chose sans interruption; et *de*, lorsqu'on veut exprimer qu'on la fait avec interruption, en la reprenant de temps en temps. On doit donc dire : CONTINUEZ À *bien vivre*, parce qu'on ne doit pas cesser de bien vivre; et *continuer* DE *se former le style*, plutôt qu'*à se former le style*, parce que le travail nécessaire pour se former le style est évidemment interrompu et repris.

Continuer à exprime le terme où aboutit la continuité; *continuer de* présente le résultat. (*Marmontel* et M. *Chapsal*, Manuel des amateurs de la langue françoise.)

Cette différence entre ces deux expressions semble être consacrée par les écrivains

Sésostris CONTINUOIT `A *me regarder d'un œil de complaisance.* (*Fénélon*, Télémaque.)

Pensez-vous que Calchas *continue à se taire?*
(*J. Racine,* Iphig., act. I, sc. 3.)

Quoique j'aie à me plaindre de madame, JE CONTINUE DE *la voir, elle* CONTINUE DE *m'écrire.* (Le même.)

Pourquoi CONTINUER `A *vivre pour être chagrin de tout, et pour blâmer tout depuis le matin jusqu'au soir?* (Fénélon.)

DÉFIER, signifiant faire un défi, régit *à : je l'ai défié* `A *boire.* Signifiant reprocher à quelqu'un son peu de courage, ou bien lui faire une sorte de provocation, il régit *de : je vous défie* DE *m'oublier entièrement.* (L'Académie, Gattel.)

EFFORCER (s'). Au propre, *s'efforcer* signifie *employer toute sa force* à faire quelque chose, et alors il prend *à : Il s'est efforcé* `A *courir; ne vous efforcez pas* `A *parler.* — Au figuré, ce verbe signifie employer *ses facultés intellectuelles* pour parvenir à une fin, et alors il demande la préposition *de* avant l'infinitif : *Vous vous efforcez* D'*être plaisant, mais ce n'est pas le moyen de l'être.*

Cette distinction, faite par *Wailly*, est appuyée par les exemples que l'*Académie* donne.

ÊTRE. *Wailly* et *Féraud* sont d'avis que ce verbe, joint à *ce,* régit *à* ou *de,* avant un infinitif, mais que l'oreille et le goût doivent être consultés pour le choix de l'une de ces prépositions. Ainsi ils veulent que l'on préfère *de,* quand le verbe, à l'infinitif, commence par une voyelle: *C'est à nous* D'*obéir;* et non pas : *c'est à nous* `A *obéir;* ou bien encore, pour éviter la rencontre de plusieurs *à : C'est à lui* DE *se conformer à la volonté des magistrats;* et non pas, *c'est à lui* `A *se conformer.* — Il nous semble que *c'est à vous* `A, éveille l'idée de tour; et *c'est à vous* DE, une idée de droit, ou encore une idée de devoir : *C'est au maître* DE *parler, et au disciple* D'*écouter.* (*Domergue.*)

C'EST *à vous* A *faire.* (*L'Académie*, au mot *faire.*) — C'EST *à mon tour* A *faire.* (*L'Académie*, au mot *parler.*) — C'EST *à vous* A *parler après moi.* (*Domergue.*)

C'est aux lecteurs de toutes les nations DE *prononcer entre l'un et l'autre.* (Voltaire, dans son avertissement sur la tragédie de Jules César, par Shakespeare.)

> *C'est* à moi *d'*obéir, puisque vous commandez.
> (*P. Corneille*, Polyeucte, act. I, sc. 4.)

> Ma fille, *c'est* à nous *de* montrer qui nous sommes.
> (*Racine*, Iphig., act II, sc. 4.)

> *C'est* à l'Amour *de* rapprocher
> Ce que sépare la Fortune. (*J.-B. Rousseau*, Cantate XIX.)

LAISSER. Dans le sens de *permettre*, ce verbe demande la préposition *à* avant un infinitif : *je vous laisse* A *penser s'il profita de l'occasion.* (*L'Académie.*)

Dans le sens de *continuer, ne pas s'abstenir, ne pas cesser*, il demande avec la négative la préposition DE : *Il est pauvre, mais il ne laisse pas* D'*être honnête homme.* (*L'Académie.*) — *Tant d'honneurs ne laissent pas* D'*être à charge.*

(*Montesquieu*, l. pers.)

Remarque. Plusieurs écrivains, tels que *Buffon*, *Fréron*, *Marmontel*, *Sabatier de Castres* ajoutent *que* après *laisser*, employé dans cette dernière signification; mais déjà, du temps de *P. Corneille*, ce *que* étoit regardé comme inutile. *Plaute*, dit ce grand tragique, *n'a pas écrit comme Virgile, et ne laisse pas d'avoir bien écrit*; et *Th. Corneille* nous a prouvé par sa 496e remarque sur Vaugelas qu'il étoit de l'avis de son frère. Tout le monde pense aujourd'hui comme ces deux illustres écrivains.

MANQUER. Dans le sens de *ne pas faire ce qu'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose*, ce verbe régit *à* : *On mésestime celui qui manque* A *remplir ses devoirs.*

(Wailly.)

Dans le sens d'*omettre* ou d'*oublier de faire quelque chose*, il régit *de* : *Ne manquez pas* DE *vous trouver en tel lieu.* (L'Académie.) — *Les malheureux n'ont jamais manqué* DE *se plaindre.* (Wailly.)

Dans le sens de *faillir*, *être sur le point*, on se sert aussi de la préposition *de*, quoique le sens soit affirmatif : *il a manqué* DE *tomber.* (L'Académie, Féraud et Trévoux.)

S'OCCUPER À s'emploie avec les verbes et avec les noms; s'OCCUPER DE ne s'emploie qu'avec les noms. Le premier réveille une idée de travail : il désigne un acte extérieur. *Il s'occupe* À *l'étude des belles lettres.* (L'Académie.) — *Il s'occupe* À *des choses utiles.* (Domergue.)

> Tandis que tout *s'occupe à* me persécuter. (*Racine*, Mitrid., III, 1.)
>
> On ne peut pas toujours travailler, prier, lire ;
> Il vaut mieux *s'occuper à* jouer qu'à médire. (*Boileau*, Sat. X.)

Le second réveille une idée d'attention : il désigne une opération intérieure. *Le plaisir de l'ame consiste à agir et à s'occuper de quelque objet qui plaise.* (MM. de Port-Royal.) — *Un bon cœur n'a pas de plus doux plaisir que de s'occuper des plaisirs d'autrui.*

On lit dans l'Année littér : *A peine Henri IV fut-il paisible possesseur du trône qu'il s'occupa* DE *rappeler les lettres et les sciences fugitives.* — Il falloit dire, *qu'il s'occupa du soin, du projet* DE, etc. (*Domergue*, Solut. gramm. pag. 205 — et *Féraud.*)

OBLIGER. Dans le sens d'*imposer l'obligation de dire ou de faire quelque chose*, ce verbe prend *à* ou *de* : *La loi naturelle et la loi divine nous obligent* À *honorer père et mère.* (L'Académie.) — *Les fidèles sont obligés* D'*obéir à l'Église.* (Même autorité.) — *Dieu nous a caché le moment de notre mort, pour nous obliger* D'*avoir attention à tous les moments de notre vie.* (La Rochefoucauld, au mot *Mort*, n° 8.)

Mon zèle m'oblige aujourd'hui À *vous donner un conseil salutaire.* (Introd. au Voy. d'Anach., 2e partie.)

Lorsque *obliger* est employé dans le sens *de rendre service, faire plaisir*, il ne veut être suivi que de la préposition *de*, et jamais de la préposition *à* : *Vous m'obligerez beaucoup* DE *me recommander à mes juges.* (L'Académie.)

Avec le passif, *de* est également la préposition que l'on doit préférer.

L'été, les Groënlandois ne sont guères plus à l'aise que l'hiver, car ils sont obligés DE *vivre continuellement dans une épaisse fumée, afin de se garantir de la piqûre des moucherons.* (Buffon.)

Observez que quand *être obligé* ne marque qu'un devoir moral, il se dit des personnes et non pas des choses; ainsi quoique l'on dise : *On* EST OBLIGÉ D'*obéir aux lois divines et humaines.* — *On* EST OBLIGÉ DE *travailler à réprimer ses passions*, on ne dira pas : *la jeunesse est* OBLIGÉE D'*avoir du respect pour les personnes âgées*; mais *la jeunesse doit avoir du respect*, etc., ou bien, *un jeune homme est* OBLIGÉ, etc.

De même, au lieu de dire : *La critique est* OBLIGÉE *d'être sévère, lorsqu'un livre contient des maximes contraires à la morale*; dites : *la critique* DOIT ÊTRE *sévère*, ou, *un critique est* OBLIGÉ *d'être*, etc. (Wailly, page 392, et Trévoux.)

OUBLIER. On dit *oublier à*, quand on a perdu l'usage, l'habitude de faire une chose que l'on faisoit ordinairement; et l'on dit *oublier de*, quand il s'agit d'un manque de mémoire : ainsi, on *oublie à danser, à lire*, en ne dansant pas, en ne lisant pas; et l'on *oublie d'*aller dans un endroit, parce qu'on ne s'en est pas ressouvenu.

Ces nuances délicates n'ont pas toujours été observées par les écrivains même les plus corrects; en effet on lit dans *Boileau* : *J'oubliois* À *vous dire que les libraires me pressent fort de donner une nouvelle édition de mes œuvres*, au lieu de *j'oubliois* DE *vous dire*, etc.

TÂCHER. Ce verbe prend *à*, quand il signifie *viser à* : autrement dit, quand le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts : *il tâche* À *m'embarrasser.* (L'Académie.)

> Je m'excite contre elle, et *tâche à* la braver.
> (*Racine*, Britann., act. II, sc. 2.)

Il tâche À *me nuire.* (M. Laveaux.)

Mais lorsque *tâcher* exprime les efforts que l'on fait pour venir à bout de quelque chose; ou, en d'autres termes, lorsqu'il indique plus particulièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent, il prend *de : je tâcherai* DE *le satisfaire, je tâcherai* D'*oublier cette injure.* (L'*Académie.*)

> Je *tâche* cependant *d'*obtenir qu'on diffère.
> (*Th. Corneille*, Essex, V, 8.)

> *Tâchons de* le rejoindre, et sache, *etc.*
> (*Th. Corneille*, le Menteur, act. I, sc. 6.)

Elle TÂCHOIT DE *couvrir, sous ces paroles menaçantes, la joie de son cœur.* (Télém. l. I.)

ESSAYER. Dans le sens de *tâcher, faire ses efforts*, ce verbe prend les mêmes régimes. Ainsi l'on dira avec M. *Laveaux*: *Ce musicien* ESSAIE À *jouer un air difficile;*

Avec *P. Corneille* (Horace, acte I, sc. 1) :

> *Essayez* sur ce point *à* le faire parler.

Et avec *Racine* (Andromaque, act. I, sc. 2) :

> Perdez un ennemi d'autant plus dangereux
> Qu'il *s'essaiera* sur vous *à* combattre contre eux.

Parce que là le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts.

Mais on dira, *cet homme foible et valétudinaire a essayé* DE *se lever,* DE *marcher.* (M. Laveaux.) — *J'ai inutilement essayé* DE *le persuader,* parce que le sens indique plus particulièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent.

VENIR. Ce verbe régit l'infinitif sans préposition, quand cet infinitif a rapport au lieu où l'on arrive : *Je viens chercher mon livre;* et l'infinitif avec la préposition *de*, quand il se rapporte au lieu que l'on quitte : *Je* VIENS DE *le porter*

à, etc. Avec ce dernier régime, il marque un temps passé depuis peu; ainsi, *je viens de le porter*, signifie, *je l'ai porté depuis peu.*

Dans certaines occasions, *venir* régit la préposition *à* : *il vint* À *passer par là.*

En venir régit *à* avant les noms et avant les verbes : *ils en vinrent* AUX *reproches. — Nous en vînmes enfin* À *discuter la seconde question.* (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

2°. Les verbes après lesquels l'oreille ou le goût prescrit le choix des prépositions *à* ou *de* avant l'infinitif qui suit, sont : *contraindre*, *demander*, *s'empresser*, *s'engager*, *faillir*, *finir*, *forcer*, et *souffrir*.

§. 3.

DU RÉGIME NOM.

Un nom peut être régi par deux *adjectifs*, par deux *verbes*, par deux *prépositions*, pourvu que ces adjectifs, ces verbes, ces prépositions aient le même Régime. On dira bien :

> Le bonheur le plus grand, le plus digne d'envie,
> Est celui d'être *utile* et *cher à* sa patrie.

Celui qui sait CONSERVER ET AFFERMIR *un état, a trouvé un plus haut point de sagesse que celui qui sait gagner des batailles* (*Bossuet, disc. sur l'hist. univ.*), parce qu'on dit *utile à*; *cher à*; — *conserver un état*; *affermir un état.*

Mais on ne sauroit dire : *Le roi de France avoit su connoître et se servir de ses avantages* (Hist. d'Anglet.), puisque *connoître* demande un Régime direct, et *se servir* un régime indirect, et qu'on n'a employé qu'un régime direct pour ces deux verbes; afin donc que la phrase fût régulière, il falloit faire du nom le régime du premier verbe, et donner

pour régime, au second verbe, un pronom correspondant : *Il avoit su connoître ses avantages, et s'en servir.*

(*Th. Corneille*, sur la 89e et la 327e remarque de *Vaugelas*, — l'*Académie*, pag. 94 et 35e de ses observations, — *Restaut*, *Wailly*, et les Grammairiens modernes.)

C'est par un semblable motif que M. *Lemare* critique ces phrases :

Le souverain créateur PRÉSIDE ET RÈGLE *le mouvement des astres.*

Il a parlé en même temps CONTRE *et* EN FAVEUR DE *ses adversaires.*

Il le conjura par la mémoire et l'amitié qu'il avoit PORTÉES A *son père.*

Il falloit, pour qu'elles fusent correctes, donner à chaque mot le régime qui lui convient, et alors dire :

Le souverain créateur préside AU *mouvement des astres, et* LE *règle.*

Il a parlé en même temps CONTRE *et* POUR *ses adversaires;* ou bien: *Il a parlé en même temps* CONTRE *ses adversaires, et* EN LEUR FAVEUR.

Il le conjura par la mémoire de son père, et par l'amitié qu'il lui avoit portée.

Un verbe actif peut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avoir deux Régimes, l'un direct et l'autre indirect : *L'homme sage préfère la science aux richesses;* mais il ne peut avoir deux régimes directs, parce qu'une seule action ne peut avoir qu'un objet immédiat et direct. *D'Olivet* a donc eu raison de critiquer ce vers de *Racine :*

Ne *vous* informez pas *ce que* je deviendrai.
(Bajazet, act. II, sc. 5.)

puisque *vous*, et *ce*, sont l'un et l'autre Régimes directs. *Ne me demandez pas* CE QUE *je deviendrai*, ou *ne vous informez pas* DE CE QUE *je deviendrai*, eussent été des phrases correctes, attendu que, dans la première, *demander*

n'a qu'un Régime direct qui est *ce*, de même que, dans la seconde, *informer* n'a que le pronom *vous*, ce qui est conforme aux principes.

La grammaire ne permet pas non plus de donner à un verbe deux Régimes indirects, pour exprimer le même rapport; aussi a-t-on reproché à *Boileau* d'avoir dit :

C'est *à* vous, mon esprit, *à qui* je veux parler. (Sat. IX.)

au lieu de *c'est à vous, mon esprit,* QUE *je veux parler;* ou bien encore *c'est vous, mon esprit,* A' QUI *je veux parler.* Comme nous nous sommes occupés de cette difficulté, p. 358, nous nous bornerons ici à y renvoyer le lecteur.

Le Régime-Nom, soit direct, soit indirect, suit ordinairement le verbe : *Peuples, obéissez* A' VOS SOUVERAINS; *et vous, souverains, faites* A VOS PEUPLES *tout le bien qui est en votre pouvoir.*

Quand un verbe a deux Régimes, le plus court se place ordinairement le premier; mais si les Régimes sont de la même longueur, le Régime direct se place avant le Régime indirect : *L'ambition, qui est prévoyante, sacrifie le présent à l'avenir; la volupté, qui est aveugle, sacrifie l'avenir au présent; mais l'envie, l'avarice, et les autres passions empoisonnent le présent et l'avenir.* (*Térasson.*)

Ici les Régimes directs, *le présent*, et *l'avenir*, sont les premiers, parce qu'ils sont de même longueur.

Mais, dans la phrase suivante, *les hypocrites s'étudient à parer des dehors de la vertu les vices les plus honteux et les plus décriés*, le Régime direct *les vices*, etc., est le dernier, parce qu'il est le plus long; cependant, quand il s'agit d'éviter une équivoque, on donne la première place au Régime indirect, quoique ce Régime soit aussi long ou même plus long que le Régime direct; ainsi on dira : *Le physicien arrache à la nature ses secrets;* parce que, si l'on changeoit la place du Régime indirect, on ne sauroit si

l'on veut parler des secrets de la nature, ou de ceux du physicien.

(*Wailly*, page 322. — *Lévizac*, page 84. — M. *Boinvilliers*, p. 302. — M. *Chapsal*, Dict. grammat.)

Nota. — A la construction grammaticale, chap. XIIe, nous entrons dans de plus grands détails sur l'arrangement que les membres de la phrase doivent garder entre eux; nous y renvoyons le lecteur.

§. 4.

DU RÉGIME PRONOM.

Doit-on dire, en parlant d'un homme : *Je* L'*ai vu faire bien des sottises*, ou *je* LUI *ai vu faire bien des sottises;* et en parlant des animaux : *C'est la brutalité qui* LES *fait suivre les mouvements de leur colère*, ou *qui* LEUR *fait suivre les mouvements de leur colère?*

Pour résoudre cette question, examinons quels sont les régimes que demandent les verbes *voir* et *faire*, et, pour plus de facilité, substituons aux pronoms personnels les substantifs qu'ils remplacent : *J'ai vu* CET HOMME *faire bien des sottises; c'est la brutalité qui fait suivre aux* ANIMAUX *les mouvements de leur colère.* Dans la première phrase, *cet homme* est le régime direct du verbe *voir*, et non pas l'infinitif *faire*, qui se rapporte, comme une espèce de modicatif, au mot *homme*, et fait partie du régime direct; c'est comme s'il y avoit : *j'ai vu* CET HOMME FAISANT *bien des sottises.* Dans la seconde phrase, *suivre* est le régime direct de *faire*, car c'est l'objet de l'action, et *aux hommes* en est le régime indirect. Si l'on remplace *cet homme*, et *aux animaux* par des pronoms personnels, il est clair qu'il faudra se servir de *le* pour le substantif *homme*, et de *leur* pour le substantif *aux hommes;* et que conséquemment on dira : *Je* L'*ai vu faire bien des sottises; c'est la brutalité qui* LEUR *fait suivre*, etc.

D'où il suit que, toutes les fois qu'un verbe actif est suivi

d'un infinitif, on doit employer, *le, la, les*, avant ce verbe actif, si l'infinitif n'est point régime direct, car alors il faut que le pronom soit régime direct, puisqu'un verbe actif exige un régime de cette nature; et qu'on doit employer *lui, leur*, quand l'infinitif est le régime direct du verbe actif, un verbe actif ne pouvant pas avoir deux régimes directs.

Ainsi *Molière* ne s'exprime pas correctement quand il dit: *Une certaine scène d'une petite comédie que je* LEUR *ai vu essayer* (le Sicilien, sc. 3); puisque l'on dit: *J'ai vu quelqu'un essayer une certaine scène*, il devoit dire: *que je* LES *ai vus essayer.*

On ne dira pas non plus: *L'idée les a pris d'aller à la campagne;* on dit: *L'idée a pris* A VOS AMIS *d'aller à la campagne;* il faut donc se servir du pronom *leur.* Ici le verbe *prendre* est pris neutralement; il ne sauroit avoir de régime direct.

Souvent le sens qu'on veut exprimer détermine l'emploi du pronom personnel, comme régime direct ou comme régime indirect. Ainsi il y a une grande différence entre, *je* LUI *ai vu donner un soufflet*, et *je l'ai vu donner un soufflet;* le premier a reçu le soufflet, le second l'a donné.

Il y a également une grande différence entre *les offres de services que je* LEUR *ai vu faire*, et *les offres de services que je* LES *ai vus faire;* — entre *les liqueurs que je* LEUR *ai vu verser*, et *les liqueurs que je* LES *ai vus verser;* — entre *les objets que je* LEUR *ai vu prendre, enlever*, et *les objets que je* LES *ai vus prendre, enlever;* — enfin, entre *les choses que je* LEUR *ai vu offrir, donner, refuser*, et *les choses que je* LES *ai vus offrir, donner, refuser;* cette différence est telle, qu'en confondant les deux régimes on exprimeroit positivement le contraire de ce qu'on voudroit faire entendre.

Les Régimes-Pronoms se placent ordinairement avant le verbe; il y a cependant quelques exceptions: nous les avons données, lorsque nous avons parlé de la place des pronoms personnels en régime, p. 317, 319 et 329.

Toutefois, comme nous ne devons rien négliger de ce qui peut être utile à nos lecteurs, nous dirons avec M. *Maugard*, au risque de nous répéter un peu, que :

Quand un verbe à l'impératif a un Pronom pour régime, soit direct, soit indirect, il faut le placer après le verbe avec un trait d'union, si la proposition est affirmative : *Crois*-MOI, — *punis*-MOI. (Racine). — *Levez*-VOUS *un peu, s'il vous plaît.* (La Fontaine).

> Asseyez-*vous*, ma mère, et voyez votre fils.
> (*Voltaire*, la Comtesse de Givri, act. II, sc. 2.)

Si la proposition est négative, il faut placer le pronom immédiatement avant le verbe : *Ne* ME *trompez point.* (*Racine.*)

> Ne *me* rappelez point une trop chère idée.
> (*Le même*, Bérénice, acte V, sc. 5.)

> Ne *vous* préparez point un nouveau repentir. (*Voltaire*)

Si le Régime direct d'un verbe à l'impératif est un pronom, et le régime indirect le pronom *en*, ou un nom, ou l'équivalent d'un nom, précédé d'une préposition, on place le régime indirect après le pronom :

> Instruisez-*m'en* de grâce ; et, par votre discours,
> Hâtez mon désespoir, ou le bien de mes jours. (*Molière.*)

> Hier au soir je crois qu'il arriva,
> Informe-*t'en*. (*Voltaire.*)

Lorsque le verbe qui est à l'impératif a pour régime direct un pronom, et pour régime indirect un autre pronom, il faut placer après le verbe le Pronom Régime direct, ensuite le régime indirect avec des traits d'union :

> Là, regardez-moi là durant cet entretien ;
> Et jusqu'au moindre mot, *imprimez-le-vous* bien.
> (*Molière*, l'École des femmes, act. III, sc. 2.

Mon innocence est le seul bien qui me reste, laissez-LA-MOI, *cruel.* (Marmontel.)

Si le régime indirect est un pronom, et le regime direct un nom ou un mot qui en soit l'équivalent, il faut placer le pronom régime indirect immédiatement après le verbe, avec un trait d'union :

Vivez, et faites-*vous* un effort généreux.
(*Racine*, Bérén. act. V, sc. dre.)

Ah, cruel ! par pitié montrez-*moi* moins d'amour.
(*Le même*, Bérénice, act. V, sc. 5.)

Muse, redites-*moi* ces noms chers à la France.
(*Voltaire*, la Henr. ch. IV.)

Si l'impératif est suivi de deux Pronoms, régimes indirects, il faut placer immédiatement après le verbe le pronom, régime indirect, qui est nécessaire pour l'expression de la pensée, et mettre à la seconde place celui qui n'exprime qu'une idée accessoire, ou qui n'est employé que pour donner plus d'énergie à l'expression, et qu'on pourroit en retrancher sans changer le sens :

*Allons, Monsieur, faites le dû de votre charge, et dressez-*LUI-MOI *son procès comme larron et comme suborneur.*
(*Molière*, l'Avare, act. V, sc. 3.)

Lorsque deux propositions impératives sont jointes par la conjonction *et*, si les deux verbes sont à la même personne et au même nombre, on peut placer, avant l'impératif, le Pronom Régime du verbe de la seconde proposition :

*Tenez, Monsieur : battez-*MOI *plutôt, et me laissez rire tout mon saoul.* (*Molière*, le Bourgeois gentilh. act. III, sc. 2.)

Allez, Lafleur, trouvez-*le*, et *lui* portez
Trois cents louïs, que je crois bien comptés.
(*Voltaire*, la Prude, act. II, sc. 1.)

Monsieur Lysidas, prenez un siège vous-même, et vous mettez-là. (*Molière*, la Crit. de l'École des fem., scène 6.)

Cependant *Molière* a dit :

FINISSONS *auparavant votre affaire, et* ME *dites qui est celle que vous aimez.* (L'Avare, act. I, sc. 2.)

Laissons cela, Zéphire, et *me dis* si tes yeux
Ne trouvent pas Psyché la plus belle du monde.
(*Le même*, Psyché, act. III, sc. 1.)

Mais, à l'occasion de ces deux derniers exemples, *Br*
observe que, dans le premier, l'exactitude demande, *e*
dites-moi; et, dans le second, *et dis-moi*.

Toutefois ce commentateur a négligé de donner les mo-
tifs de cette préférence. M. *Maugard*, plus judicieux critique
nous apprend que c'est parce que le verbe de la secon
proposition n'est pas à la même personne que celui de
première.

